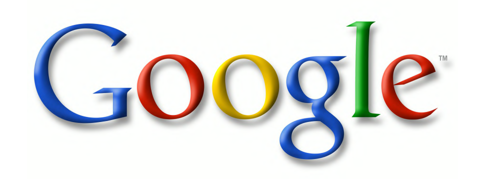



Ici le texte de la Ire.
C. L. LVPICINO V. C.
CONSVLARI
MAXIMÆ SENONIÆ
OB INLVSTRIA MERITA
CIVITAS SENONVM
PATRONO SVO DEDICAVIT
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne
Digitized by Google
F. Vaudin del.


VET TES TAM EN
NOV TAM TVM
Dei Sub Numine Viget


Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Article 13 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, n'entend ni en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

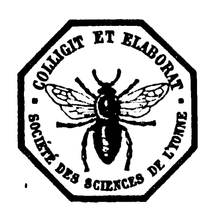
SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

Année 1883. — 37e Volume.

VIIe DE LA 3e SÉRIE.



AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON,
120, Boulevard Saint-Germain.

A. CLAUDIN,
3, rue Guénegaud, 3, près la Monnaie,

DCCC LXXXIII



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1883.

I

SCIENCES HISTORIQUES

ANECDOTES

SUR LES DUCS DE BOURGOGNE

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE

LEUR PASSAGE ET LEUR SÉJOUR EN BASSE-BOURGOGNE

Par M. Max. Quantin.

Si M. de Barante a su donner, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne de la seconde race*, un récit dramatique des grands événements auxquels ces princes ont pris part, il a laissé cependant à glaner après lui aux chercheurs patients qui ne redoutent pas de feuilleter les nombreux comptes de recettes et dépenses que les archives de ces ducs renferment (1). Nous avons été à même d'exécuter ces compilations pour un petit nombre d'années, et le résultat obtenu, quoique limité en grande partie aux faits concernant la Basse-Bourgogne, n'en est pas moins intéressant, et nous a paru mériter de vous être communiqué.

Je publierai les extraits des comptes après les avoir fait précéder d'un résumé sommaire que je vais avoir l'honneur de lire, et où j'essaierai de mettre en relief ce que ces pièces offrent de plus saillant et par ordre de matières:

Sur l'état des châteaux de l'Avallonnais; sur les voyages et les faits de guerre des ducs; sur leurs vassaux; les emprunts néces-

(1) Archives de la Côte-d'Or, série B.

sités par le mariage de Philippe-le-Hardi et les dépenses militaires; sur les présents que ce prince fit aux églises dans ses voyages; sur les ménétriers, ses dépenses au jeu, etc.

On sait que la Bourgogne a toujours été un fief dépendant directement ou indirectement du royaume de France. Depuis Hugues Capet surtout, nos rois ont affirmé leur autorité sur ce pays par des actes dont l'histoire est remplie. La première race des ducs de la famille capétienne, possesseurs à titre d'hérédité de ce grand fief, commença à Henri I[er] auquel le roi Robert, son père, fit don de la Bourgogne (an 1015); et elle finit à Philippe, dit de Rouvre, du lieu où il est né en 1345, et qui mourut en 1361.

Sa mère Jeanne de Boulogne, devenue veuve d'un fils du duc Eudes, nommé Philippe, qui mourut en 1346, épousa en secondes noces, en 1350, le roi Jean et gouverna le duché pendant la minorité du jeune prince. En 1360, la duchesse Jeanne étant morte, Philippe de Rouvre fut déclaré majeur. Il part aussitôt chercher à Gand Marguerite, fille du comte de Flandre Louis de Male, sa fiancée, avec laquelle son mariage était arrêté depuis l'an 1355. Il l'emmène dans son château de Rouvre, près Dijon, et y meurt peu après son arrivée en 1361, d'une chute de cheval, à l'âge de 16 ans.

Le roi Jean recueille le duché à titre héréditaire et il le donne, en 1363, à son quatrième fils Philippe-le-Hardi, à titre d'apanage reversible à la couronne en cas de non existence d'enfants. Philippe régna longtemps et ne mourut qu'en 1404.

C'est dans cette période qui va de l'an 1352 à l'an 1370, que nos recherches vont s'étendre, c'est-à-dire sur les règnes de Philippe de Rouvre et Philippe-le-Hardi.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES.

La valeur des monnaies en usage dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, doit s'établir de la manière suivante pour l'intelligence complète des documents et des faits puisés aux comptes des receveurs de Bourgogne.

Le franc ou florin d'or, sous Charles V, valait 12 francs, monnaie actuelle, qui, multipliés par le pouvoir de l'argent du temps (six fois plus grand qu'aujourd'hui), porte la valeur de ce franc à 72 francs.

Le mouton d'or du milieu du XIV[e] siècle valait 14 francs 45, qui, multipliés par 6 (pouvoir de l'argent), équivaudraient à 86 francs 70 c.

I.

CHATEAUX, CHATELLENIES DE LA BASSE-BOURGOGNE AU BAILLIAGE D'AUXOIS DONT L'AVALLONNAIS DÉPENDAIT.

Les ducs de Bourgogne de la première race royale faisaient leur demeure ordinaire à Dijon, où ils avaient un palais dont les restes se voient encore dans les dépendances du palais des Etats. Mais ils allaient aussi habiter successivement, dans le cours de l'année, tantôt l'un, tantôt l'autre de leurs nombreux châteaux répandus sur toute l'étendue du duché. Nous ne parlerons que de ceux de Montréal, Châtel-Gérard et Pierre-Perthuis, qui sont compris dans le périmètre de notre département. Là, ils consommaient sur place une partie des produits du domaine utile qu'on ne pouvait pas exporter. Ils se livraient au plaisir de la chasse et de la pêche, et étaient très populaires avec leurs vassaux.

Château de Montréal. — Le châtelain était un officier qui, en temps ordinaire, commandait aux gardes du château et qui gérait les domaines. En 1352, Guillaume des Granges était châtelain de Montréal. En 1360 le duc lui fait don de 42 florins pour « considération de ses services. » On voit encore dans l'église de ce lieu des tombes de cette famille.

Montréal était une place d'armes importante de la Basse-Bourgogne. Son château, bâti sur un mamelon isolé sur le bord du Serain, était de facile défense. Il n'en existe plus rien aujourd'hui. Pendant les invasions anglaises on y entretenait garnison. En 1358, le châtelain Jean de Mussy reçoit, pour armer ses gardes, entre autres armes 24 lances, 24 pavais, 24 targes (1) et 12 arbalètes de corne à pied (B 1413). Il partage ces armes avec le châtelain de Montbard. La garnison du château se composait alors de 14 hommes d'armes et 5 arbalétriers, dont le château de Châtel-Gérard recevait une partie. Le châtelain paye, au mois d'août 1359, suivant mandement du duc, à Guiot de Savigny, écuyer, 80 florins sur ses gages de la garde du château.

En 1360, Olivier de Jussey, chevalier, capitaine du château de Montréal, recevait 1,000 florins de gages par an, à charge d'entretenir 10 hommes d'armes et 10 sergents à pied de sa compagnie, et, suivant les lettres du duc du 25 avril 1360, il reçoit 100 florins (B 1408).

Les capitaines du château changeaient selon les besoins du service. En 1362, Jean d'Arlay, capitaine de Montréal, ne recevant

(1) Pavais et targes, deux espèces de boucliers.

pas de solde, menace de s'en aller; une lettre du Roi ordonne de lui payer 150 florins.

En 1365, Jean de Charnal, écuyer, est établi capitaine de Montréal par lettres du duc du 31 décembre 1364, à 400 florins par an, à charge d'entretenir 4 hommes d'armes bien suffisamment, pour un an. — Mêmes gages l'année suivante (B 1413).

Jean de Mussy, ayant abandonné le gouvernement du château de Montréal, le bailli d'Auxois nomme à sa garde Jean de Talcy, Guillaume de Mandelot et Jean Buchart, écuyer, par mandement de juillet 1364 (B 1423).

Château de Châtel-Gérard. — Ce manoir, dont il existe encore des parties importantes, était une place militaire où les ducs de Bourgogne entretenaient une petite garnison en 1358. En 1364, Etienne de Flavigny, chevalier, « pour li et un autre homme suffisamment armé, » et, en 1365, André de Moes, écuyer, y sont successivement capitaines. Ils avaient 60 florins de gages. Le premier parait avoir fait faire des travaux qui amenèrent la vente de sa maison et de ses biens de Flavigny, rachetés par son frère Guillaume en 1367)B 1423).

Le châtelain avait reçu en 1359 du receveur général de Bourgogne trois arbalètes de corne à pied et deux autres de fer et également à pied (B 1413).

Château de Pierre-Perthuis. — Ce château, dont il ne reste plus de vestiges debout, était occupé, en 1360, d'une manière solide par Thibaud de Rye, chevalier, capitaine de 20 hommes d'armes et de 20 sergents, qui reçoit, le 28 septembre 1360, 400 florins de gages (B 1408). Le receveur général lui envoya alors, par ordre du duc, 12 arbalètes de corne et 4,000 traits enferrés et empennés. L'année suivante il y a deux capitaines, Jean de Tortre et Jean Passequoy, chevaliers. Ils reçoivent pour leurs gages du mois de décembre 1360 120 florins. La garnison devait être assez forte pour défendre les frontières du côté du Nivernais.

Château d'Avallon. — En 1359 la reine donne aux habitants de cette ville 200 livres « pour être employés à la réparation des murs et fossés et ès forteresses du chasteau. »

Produits des Châtellenies, de 1353 à 1358. — Les récoltes des terres des Châtellenies de Montréal et Châtel-Gérard sont en froment, tramois, avoine et orge; Avallon produit du vin. Ces récoltes sont vendues et le prix en figure au compte du receveur général du duché.

Le produit se chiffre de la manière suivante :

An 1352. — Châtellenie de Montréal : 5 muids 1 setier 1 moiton

de froment; 14 muids 9 setiers d'avoine; 9 muids 6 setiers d'orge.

La prévôté de Montréal, c'est-à-dire les amendes et autres redevances, s'amodient 70 liv. et 50 liv. de cire.

Celle de Châtel-Gérard, 150 liv. et 10 liv. de cire.

Celle d'Avallon, 400 liv. et 100 liv. de cire.

Rentes diverses de la Châtellenie de Montréal. Droit d'avoines payé par les usagers de la forêt de Vausse 7 m. 1/2: 91 m. 5 s.

La mesure de Montréal était la moitié de celle de Châtillon.

II.

EMPRUNTS.

Les revenus ordinaires des ducs ne suffisaient pas toujours à leurs besoins. Les impôts n'étant pas permanents, il leur fallait recourir, en cas de guerre ou pour d'autres affaires, soit aux emprunts, soit aux subsides connus sous le nom d'*aides* que les Etats du duché n'accordaient pas toujours de bonne grâce.

En 1353, Jean Germain, doyen du chapitre d'Auxerre, donne quittance de 316 florins qu'il avait prêtés à la Chambre aux deniers de la reine dont il était le conseiller (B 1394).

Le duc Philippe de Rouvre, allant faire un voyage « de Bourgogne en France et Artois, » emprunte 120 écus des habitants de Semur, et 500 florins au sieur de Musigny (B 1410). Plusieurs personnes d'Avallon lui avaient prêté 36 florins (B 1412).

Quelquefois les deniers des aides étaient détournés de leur destination. Ainsi, en 1362, des sommes levées pour la rançon du roi Jean dans les diocèses de Chalon et d'Autun, furent, par ordre du lieutenant du roi, comte de Tancarville, employées pour payer les gendarmes de sa compagnie qui servaient « contre la grande Compagnie « (B 1412). Le salut public passait avant la liberté du roi.

Le sire de Tancarville, qui était un vaillant guerrier, avait fait mieux et prêté dix mille florins « pour le faict des chevauchées contre les Compagnies. » Pour recouvrer cette grosse somme, il se fit remettre les lettres souscrites par les habitants de Semur, de 1,000 florins, et par ceux d'Avallon et de Montbard de la même somme.

Pierre Aymon, évêque d'Auxerre, avait prêté au duc Philippe-le-Hardi 400 moutons d'or (1); ce prêt ne fut remboursé aux héritiers de l'évêque et à son successeur qu'en 1373 (B 1441).

(1) 34,700, fr. de notre monnaie.

En 1374/5, les villes d'Avallon et de Montréal prêtèrent au duc 140 francs chacune, pour contribuer aux dépenses de son voyage en Flandre. Pendant l'absence du duc, la duchesse écrivit au chapitre et aux bourgeois d'Avallon, aux abbés de Saint-Seine, de Fontenay et de Flavigny « pour avoir certaine finance. » Le duc avait grand besoin d'argent. Il avait été envoyé par le roi, son frère, à Bruges, pour traiter de la paix avec les Anglais. Son séjour dans cette ville dura plusieurs mois et fut fort dispendieux. Quoique le roi lui eût alloué 5,000 livres par mois, cette somme ne lui suffit pas. Il fit encore appel aux Etats de Bourgogne, choisis par la noblesse et le clergé du duché, et obtint d'eux un impôt de 120,000 livres qu'on appelait l'*impôt des fouages*, parce qu'il était mis sur chaque feu ou habitant du pays (B 1445). Le duc avait, dans un moment de gêne, mis en gage chez un marchand de Bruges, des joyaux qui furent rachetés au moins 13,848 francs. (*Ibid.*)

III.

MARIAGE DU DUC. — CHEVALIERS QUI L'ACCOMPAGNENT.

Le projet de mariage du duc Philippe-le-Hardi avec Marguerite, fille unique du comte de Flandre, jeune veuve du dernier duc Philippe de Rouvre, était l'objet des préoccupations du roi, qui voyait dans cette alliance resserrer les liens qui unissaient la France à la Flandre, autant que l'accroissement de la puissance de son frère, et aussi surtout un échec au roi d'Angleterre, qui sollicitait la main de la fille du comte de Flandre pour son fils Edmond, comte de Cambridge.

Après de longues et dispendieuses négociations (1), les articles du contrat de mariage furent arrêtés et signés par les ambassadeurs du duc de Bourgogne et du comte de Flandre, à Gand, le 13 avril 1369, et ratifiés par le comte le 12 mai suivant. Ce fut là l'origine de l'accroissement de la grande puissance des ducs de Bourgogne en Flandre, qui les mit au rang des plus puissants princes de l'Europe (2).

Le duc, qui était alors à Paris, faisait des emprunts de divers côtés pour subvenir aux frais de son mariage. Les comptes du receveur général de Bourgogne en mentionnent un grand nombre (B 1430). Le duc emprunta de la vaisselle d'argent de l'évêque

(1) D. Plancher, II, 28.

(2) Marguerite apporta en dot les comtés de Flandre, de Bourgogne, de Rethel, d'Artois et de Nevers.

d'Auxerre, du comte d'Etampes, du comte d'Eu et d'Hugues Aubriot, ancien bailli de Dijon, prévôt de Paris, un vieux bourguignon, vaisselle qui fut mise en gage entre les mains du trésorier du Roi pour sûreté de 20,000 livres que ce prince lui avait prêtées. On voit dans le compte (B 1413), en vertu du devoir féodal, que les habitants d'Avallon et les bourgeois francs de la châtellenie firent don au duc de 100 florins à cette occasion. Les habitants des autres bourgs du bailliage d'Auxois, qui relèvent du duc, en font de même.

Parmi les personnages qui accompagnèrent le duc à son mariage était le comte de Joigny, suivi d'un chevalier, trois écuyers et leur suite avec 16 chevaux. Il recevait 6 francs par jour et rejoignit le duc à Paris le 3 juin, l'accompagna à Gand où il demeura jusqu'au 25 du même mois (B 1431). A cette date le duc le renvoya dans son pays pour amener des gendarmes à la réquisition du Roi et du duc, qui était à Troyes le 8 juillet.

Mile de Noyers, autre chevalier de la suite du duc, figure également aux noces du duc, avec un autre chevalier, deux écuyers et leur suite avec 10 chevaux. Il arriva à Paris le 4 juin, et reçut, jusqu'au 25, 4 francs par jour. Il retourna ensuite à Troyes.

La dépense totale des chevaliers dans le voyage s'éleva à 1,778 francs 2/3 de franc et 26 s. 8 d. t.

IV.

VOYAGES DU DUC PHILIPPE-LE-HARDI.

Le duc Philippe était à Vincennes le 1er mai 1367. Il alla ensuite à Paris, loger à son hôtel d'Artois, puis à Chaalis, à Étampes, à Melun, à Montereau, où il coucha le 16 juillet. Le samedi 17 il arrive avec le roi au château de Noslon, près Sens, où l'archevêque les reçoit. Le soir, il va coucher à Sens avec ses gens et 40 chevaux. Il y reste avec le roi, le dimanche 19 et le 20, et y dépense 59 livres 19 s. Après ce séjour, le duc accompagne le roi à Pont-sur-Yonne le 21. Ils y dînent et vont coucher à Montereau. De là ils vont à l'abbaye de Barbeau, puis à Melun, où le duc reste 13 jours auprès du roi, qui y possédait un château. Enfin il rentre à Dijon au mois de septembre (B 1430). Voilà un long voyage de quatre mois.

Nouveau voyage en 1368 (1). Le 7 avril, le duc, qui venait de

(1) Le compte porte « 1367 avant Pâques », mais l'année commençant à Pâques, il faut compter 1368. Cette observation s'applique à toutes les dates antérieures à la fête de Pâques.



Noyers, arrive à Auxerre (1). Il entend la messe dans la cathédrale et fait donner trois francs aux enfants de chœur, et à l'autel de Notre-Dame (des Vertus ?) 1 franc. Les Jacobins reçoivent 3 francs et les Cordeliers 2 francs.

Le lendemain, le duc arrive à Sens avec sa suite. Les habitants lui présentent 8 setiers d'avoine (2) pour ses chevaux, et comme on n'employa pas toute cette provende, Maciot Estiboint, clerc des offices de l'hôtel, vendit le reste à Marsaul, boulanger.

Le même jour il assiste à la messe dans la cathédrale, et le lendemain, 9 avril, jour de Pâques, il y entend encore la messe et fait une offrande aux reliques de Saint-Étienne.

Il fait donner à 20 valets de son hôtel 3 francs « pour eus confesser à Pasques. » Il n'oublie pas non plus les Jacobins et les Cordeliers de cette ville, qui sont des ordres mendiants, et leur fait donner 2 francs pour chaque couvent.

Le 10 avril, Guillaume de Montbertaut, valet de chambre et épicier du duc, achète pour le service de l'hôtel, de Guillaume de Germigny, épicier à Sens, 5 livres de sucre rose au prix de 14 s. la livre ; 2 livres d'anis et de noisettes (B 1430).

Du 1er au 8 mai 1368, le duc séjourna à Paris, en son hôtel. Il va ensuite à Corbeil et à Melun ; le 25 il dîne à Pont-sur-Yonne et va coucher à Sens où il séjourne jusqu'au 31 et y dépense de 116 à 147 livres par jour. G. de Montbertaut achète alors chez Jacquete de Lescureul, épicière, 8 livres de sucre et des roses pour faire des confitures, moyennant 8 liv. 6 s.

Le 1er juin, le duc va à Bray et il revient à Sens le lendemain. Il se rend ensuite à Troyes, où il séjourne 11 jours, puis il va à Paris. Le compte est muet sur les causes de ces déplacements.

Un voyage du duc en Flandre, en 1369, pour son mariage sera l'objet d'un article spécial.

En 1372, au mois de mars, le duc était passé au château de Noslon, où il fit donner 20 francs aux gens de l'archevêque.

La même année, le duc, qui quittait le roi à Vincennes, vint rejoindre la jeune duchesse à Montbard, le 8 août, et ils en partaient le 10. Il semble que ce voyage ait été une suite de pèlerinages aux sanctuaires célèbres de France. Nous trouvons les

(1) Remarquons que dans le compte *Auxerre* est écrit avec un *x* ; ce qui fait remonter assez haut l'orthographe de ce nom. — La ville de Sens reçoit aussi un surnom qui semble au premier abord singulier : on l'appelle, en 1369, *Sens en Bourgogne* (B. 1431). N'est-ce pas comme un souvenir de l'antique suzeraineté des ducs de Bourgogne sur cette ville.

(2) Le setier valait 8 bichets, ou plus de 2 hectolitres.



princes à Avallon, au mois d'août (1). Ils y font des offrandes aux reliques de saint Lazare, puis ils vont à Vézelay visiter les reliques de la Madeleine, sans oublier les Cordeliers de cette ville, où ils étaient le 13 août (B 1438). La duchesse, déjà dans un état intéressant, ne va pas plus loin et s'en retourne à Montbard, laissant le duc à des projets plus belliqueux. Celui-ci continue son voyage; vient à Nevers où il reçoit les gendarmes qu'il y avait mandés. Il y assiste à la grand'messe à l'église Saint-Cyr (la cathédrale). Arrivé ensuite à Bourges, sa troupe s'accroît de nouveaux chevaliers. On le voit ensuite à La Celle, à Saint-Maixent, à Bovy-Neuf, près La Rochelle. Sa troupe s'étant encore augmentée des gens amenés par les ducs de Berry et de Bourbon et du duc de Clisson, le duc prit l'offensive contre les Anglais, s'empara de Saint-Jean-d'Angely, de Saintes et de Cognac. Il était le 24 octobre à Saint-Florent. Le 22 novembre il est à Saumur où il donne aux principaux de son armée et autres gentilhommes un dîner où l'on comptait 354 personnes. Nos comptes ne manquent pas de faire mention qu'il joua aux dés avec Bertrand du Guesclin qu'il était venu visiter dans cette ville, et avec le sire de Clisson.

De là il prit la route de Paris, par Chinon, Tours, Chartres, où il fit toucher à la châsse de Notre-Dame, dont l'autel était renommé, six chemises qu'il envoya à la duchesse (B 1438).

Arrivé à Paris, le 11 décembre, il se hâta de reprendre la route de Dijon par Troyes, Mussy, Aisy, Aignay et Saux, où il arriva le 28, et y trouva la duchesse, sa femme, qu'il emmena dîner à Dijon le lendemain et coucher à Rouvre (2).

En 1394, le duc, revenant d'Avignon, où il était allé de la part du Roi en ambassade auprès du pape, avec les ducs d'Orléans et de Berry, pour traiter des affaires de l'Eglise divisée par le schisme, s'arrêta à Dijon, le 26 juillet, puis alla coucher à Fleurey. Le 27, il passe à Vitteaux, couche à Courcelles et ses gens à Semur. Le 28, il dîne à L'Isle-sur-Montréal aux frais de H. de Chalon. Le 29, il dîne à Auxerre et va coucher à Joigny. Le 30, il dîne à Sens et couche à Pont-sur-Yonne. Le 31, il dîne à Saint-Mammert et couche à Melun.

Ces descriptions d'itinéraires nous apprennent comment, au XIV[e] siècle, les grands voyageaient à petites journées et couchaient chaque nuit en route, après avoir dîné à midi dans un lieu désigné par leur itinéraire.

(1) Le duc était venu à Avallon au mois de mai précédent, et avait déjà offert 100 s. « au chef de saint Ladre ».

(2) Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, III, 39.

V.

PRÉSENTS AUX ÉGLISES ET A DIVERS.

Nous avons déjà vu le duc Philippe faire, dans le cours de ses voyages, des présens aux églises des lieux où il passait. Voici encore d'autres offrandes du même genre.

En 1369, le duc fait une offrande de 11 francs « à l'église de Notre-Dame d'Arras, pour estre receu confrère de la Chandelle d'Arras. » Le paiement fut fait le 22 juillet (B 1431). C'était à l'occasion de son mariage avec la future comtesse d'Artois, qui venait d'avoir lieu, et il voulait se faire bien venir de ses nouveaux sujets.

Frère Guillaume de Vallan, du couvent des Frères-Prêcheurs d'Auxerre, était le confesseur du duc ; il en recevait 100 francs de gages par an. Il obtenait souvent des libéralités de son maître pour son couvent, et, notamment, 10 francs d'or en octobre 1373 pour célébrer chaque samedi, pendant un an, une grand'messe de Notre-Dame. Le 30 septembre, le duc avait entendu la messe dans l'église des pères, et il leur fit donner 4 francs (B 1438).

Guillaume de Vallan avait reçu, le 20 juillet précédent, 60 francs pour acheter un cheval pour accompagner le duc. En 1376, il fut envoyé par ce prince auprès du pape, à Avignon, « pour certaine besogne, » c'est-à-dire pour lui annoncer l'arrivée de son maître, qui y vint au mois de juin.

Aux obsèques de la reine de Navarre, sa sœur, que le duc fit célébrer le 29 novembre 1373, dans la cathédrale de Sens, et auxquelles il assista ainsi que la duchesse, qui était venue le rejoindre de Talant, près Dijon (1) ; il fit présent aux chanoines de la somme de 30 francs, et aux reliques de l'église de 8 francs. On employa pour le luminaire du catafalque et de l'église 440 livres de cire et 100 livres de lumignon. 120 enfants y portaient chacun une torche allumée (B 1441).

La duchesse était accouchée, au mois de mars 1373, d'un second fils qui fut nommé Charles, comme son parrain, le roi Charles V. Bientôt l'enfant tomba malade et sa mère, inquiète, fit faire des « vœux de cire » à plusieurs églises, du poids de 22 livres que pesait le jeune enfant. Nous ajouterons à ceux que cite D. Plan-

(1) La duchesse était vêtue d'une robe noire faite exprès par son tailleur, Hennequin d'Ypres, qui reçut 4 fr. pour la façon.

cher (1) celui que la duchesse fit offrir devant la statue du Sauveur, dans la cathédrale de Troyes, et qui coûta 5 fr. 8 s. 4 d. tournois (B 1438).

Les Fabriciens de l'église de Guillon reçurent, le 8 janvier 1377, 12 francs par ordre du duc, qui y était alors, pour contribuer à la construction de leur église (B 1451).

Frère Guillaume de Vallan reçut encore de son maître, en 1377, 72 francs et demi, « pour en faire certaines choses secrettes touchant la conscience de Monseigneur, lesquelz il leur avoit enchargiez. »

Les Frères-Prêcheurs d'Auxerre, qui avaient confessé à Pâques les gens de l'hôtel du duc, reçurent de lui 4 francs en don. Il avait fait de même en 1373. (Voy. l'article *Voyages*.) Philippe-le-Hardi avait conservé pour ces religieux un souvenir bienveillant; en 1393, il leur fit donner la grosse somme de 100 francs pour les aider à subvenir aux frais du chapitre général de leur ordre, qui devait siéger dans leur couvent le jour de la Madeleine de cette même année.

En 1379, le duc étant à Montereau, le 13 mai, fit rencontre d'un sien filleul, à qui il fit donner 2 francs; le barbier qui l'accommoda le même jour reçut 1 franc pour sa peine.

VI.

GUERRES.

Pendant la période que nous parcourons, la Bourgogne fut exposée sans relâche aux vicissitudes de la guerre. Henri de Bar, gouverneur de Bourgogne; le comte de Tancarville, lieutenant du roi; Gui de Pontailler, maréchal de Bourgogne, et le bailli d'Auxois, étaient toujours sur le qui-vive pour garder le pays menacé de tous côtés par les Anglais et les Grandes-Compagnies.

Au commencement de janvier 1359, la reine, qui gouvernait le duché au nom du jeune Philippe de Rouvre, envoie de Dijon à Avallon des lettres-closes du Conseil à Jacques de Vienne (25) puis à Henri de Vienne (29) qui gardait cette ville avec des gendarmes bourguignons. Le comte de Tancarville, nommé lieutenant du Roi en Bourgogne, aussitôt après la mort du duc Philippe de Rouvre, en novembre 1361, assisté de maître Jean de Chalemart, conseiller du Roi, envoie de Dijon, au mois de février suivant, des lettres-closes « contenant aucunes choses secrettes » au bailli de Sens, au

(1) D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, III, p. 40.

seigneur de Seignelay, à Geoffroy Trouvé d'Auxerre, à l'évêque et à l'abbé de Saint-Père de cette ville. Il s'agissait d'organiser la résistance contre les Grandes-Compagnies.

D'autres lettres adressées aux châtelains et aux habitants de Montréal, d'Avallon et de Châtel-Gérard leur recommandèrent de faire bonne garde « et de ne laisser entrer aucuns, fors le roy et sa gent portant ses lettres. » (B 1412).

Bientôt après, Jean de Chalemart envoie l'ordre au bailli d'Auxois de faire lever sur les habitants de Semur 1,000 florins et 500 sur chacune des villes d'Avallon et de Montbard, lesquelles sommes faisaient partie des 10,000 florins que le lieutenant du roi avait prêtés pour les frais des chevauchées contre les Compagnies.

L'année suivante, 1362, des lettres du Roi et du comte de Tancarville sont encore envoyées aux nobles, aux abbés et aux bonnes villes du bailliage d'Auxois. Le 2 juillet, notamment, le bailli reçoit l'ordre de convoquer la noblesse du bailliage pour aller en armes à Aignay, le mardi après la Trinité, afin de combattre les Compagnies. Le 6 juillet on convoque spécialement les seigneurs de Noyers, de Vaudenay et Jean de Chalon, fils du comte d'Auxerre.

Philippe-le-Hardi, étant devenu duc de Bourgogne en 1363, déploie toute son activité pour défendre ses nouveaux pays contre les incursions ennemies. Les messagers ne cessaient de porter des « lettres closes ». Le duc envoie Perrin de Bar-sur-Aube à Semur, avertir le bailli que les Bretons de La Charité « chevauchoient, » et lui ordonner de mettre en défense les forteresses de son bailliage. Il le trouva à Montréal occupé à organiser la défense.

Ici se place un article du compte de 1365, qui concerne le fameux Arnaud de Cervolle, dont la vie a été si bien racontée par notre savant confrère et ami, M. Chérest (1). Le sire Gibaud de Mello, seigneur d'Epoisses, voisin du redoutable chef de bandes qui habitait Thil, intervint en 1361 et 1363 dans le règlement de sa querelle avec Hugues et Louis de Chalon-Arlay. Henri de Bar, gouverneur de Bourgogne, le fit venir plusieurs fois à Dijon pour lui fournir des explications sur cette affaire, avant de condamner les Chalon, que M. Clerc, dans son *Histoire de la Franche-Comté*, dit avoir été jugés par le comte de Tancarville, lieutenant du roi en Bourgogne.

Le samedi 30 août 1364, une nouvelle dépêche est envoyée par le duc au bailli d'Auxois pour lui recommander de faire retirer dans les forteresses les personnes et les biens des pauvres villa-

(1) *L'Archiprêtre*, par A. Cherest, 1879, p. 213.

geois et d'y faire bonne garde, de crainte de Louis de Navarre, qui était entré dans le royaume avec une grande quantité de gendarmes, et qui était près d'Aurillac (B 1416).

En 1365, la dislocation des Grandes-Compagnies qu'on voulait entraîner en Orient pour en débarrasser la France, et qui furent arrêtées en Alsace, les ramena du côté de la Bourgogne. Le duc écrivit au mois d'août au bailli d'Auxois de prévenir les capitaines des châteaux de son bailliage et les habitants des bonnes villes « de faire le guet jour et nuit et de retraire le plat pays ès forteresses. »

Au commencement de l'an 1368 le duc envoie encore en hâte un messager d'Auxonne à Semur, et, de là à Auxerre, à Joigny, Villeneuve-le-Roi, Sens et Bray porter des lettres relativement aux Grandes-Compagnies (B 1430).

Au mois d'avril 1371, des bandes de Bretons avaient envahi l'Auxois. A cette nouvelle le duc leur envoya Philippe de Jaucourt avec une escorte près d'Avallon, pour les sommer d'avoir à quitter le pays (B 1435).

Au mois de mai 1372, le duc, étant à Avallon, mande à Gui de Pontailler, maréchal de Bourgogne, de lui amener un certain nombre de gendarmes. Il appela également Jean de Vergy, Jean de Bourgogne et Jean de Ray avec leurs gendarmes « pour certaine cause. » Cette cause était la guerre que le roi faisait aux Anglais en Guyenne et où le duc avait promis de lui conduire 300 hommes d'armes. Il convoqua en même temps le comte de Joigny et d'autres vassaux.

Les gages de cette troupe étaient ainsi fixés : au chevalier banneret deux francs d'or par jour ; au simple chevalier un franc ; à l'écuyer un demi franc ; à l'arbalétrier et à l'archer à cheval, un tiers de franc (1).

En 1375, le duc envoya le comte de Joigny et le sire de Beauval, avec leurs gens, de Saint-Omer à Arras, où ils demeurèrent « pour certaine besogne » puis ils revinrent vers lui à Saint-Omer.

En 1378, les 9 et 14 août, le duc étant à Argilly, près Dijon, envoya un messager porter des lettres au bailli de Sens, au sire de Tanlay, au comte de Joigny et à d'autres vassaux, pour les convoquer à Montbard pour le dimanche suivant. Il adresse, au mois d'octobre suivant, d'autres lettres closes aux bourgeois d'Avallon, de Semur, de Montbard, de Montréal et d'Aisy ; et à plusieurs chevaliers, gens d'église et bourgeois du bailliage d'Auxois.

(1) D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, III, 37.

VII.

VASSAUX DU DUC ET AUTRES BARONS.

Parmi les vassaux ou officiers au service du duc de Bourgogne, nous avons vu souvent figurer le comte de Joigny de la famille de Noyers, et le seigneur de cette ville. Nous rapporterons encore ici quelques faits qui concernent le comte Jean de Noyers, comte de Joigny, gouverneur de Bourgogne. Il reçoit, en 1356, la somme considérable de 1,199 liv. 18 s. t. (B 1401). Il avait été un des chefs de l'armée royale à la funeste bataille d'Auray, en Bretagne, livrée le 20 septembre 1364, et y fut fait prisonnier comme Messire Jean de Chalon, par Robert Knowle. Sa rançon lui coûta cher; et pour lui aider à la payer, le duc de Bourgogne lui fit don de 1,000 francs d'or, suivant sa quittance du 11 juin 1376. Il avait été libéré bien auparavant sur caution, car le duc lui adressa trois fois des messagers en 1375 (B 1445).

Parmi les vassaux du duc on voit aussi Pierre de Tanlay, écuyer.

Signalons encore un personnage de marque qui, tantôt en bons termes avec le duc de Bourgogne, tantôt brouillé avec lui, finit par mourir tragiquement. C'est Jean de Chalon, fils aîné du comte d'Auxerre dont il gouverne les possessions, vu l'état d'insanité de ce dernier. Il figure tout au long dans les comptes de 1369 et 1370 (B 1433) qui rapportent sa fin misérable, le 1er novembre 1369, dans le château de Poligny, où il était prisonnier. Nous avons raconté, dans le *Bulletin* de 1878, le sort qu'il éprouva; nous n'y reviendrons donc pas.

VIII.

JEUX. — MÉNÉTRIERS.

Nous avons vu plus haut que dans un voyage qu'il fit dans l'ouest, en 1372, le duc Philippe-le-Hardi avait joué aux dés avec Du Guesclin, le sire de Clisson et d'autres personnages. Le duc était un amateur des dés, car on le voit plusieurs fois perdre d'assez fortes sommes (Le compte ne dit pas avec qui) à Courcelles, à Joigny et à Auxerre. Arrivé à Paris, il ordonne de payer sans quittances, — on le croit bien.

Voici mieux. Le duc jouait aussi aux dés avec la duchesse, et étant à Guillon, le 13 décembre 1376, il ordonne à son receveur général de lui payer 17 francs qu'elle lui avait gagnés.

Au moyen-âge, les ménétriers faisaient partie obligatoire de la maison d'un grand seigneur, et ils allaient souvent chevaucher çà et là, pour leur plaisir, chez les seigneurs voisins. Les ménétriers du duc de Berry, de Jean de Chalon, fils ainé du comte d'Auxerre, du sire de Craon se réunissent et viennent à Semur-en-Auxois, le 24 mars 1368, « pour jouer de leur mistier » devant le duc. Ils savaient bien qu'ils seraient bien reçus : il leur fit donner 20 francs (B 1440). Il fit encore donner 20 francs aux ménétriers du comte de Joigny, qui avaient joué devant lui, le 5 juin 1376; c'était le pourboire obligé, à ce qu'il semble B (1445).

Le duc étant au bois de Vincennes, chez le roi, le 15 février 1369, fit donner une somme à deux ménétriers de sa maison, « pour aller aux escoles pendant le caresme » (B 1430). Ce dernier détail n'est-il pas curieux? On croit que les écoles sont d'institution moderne.

IX.

VINS.

Le vin de Beaune était déjà, au XIVe siècle, aussi renommé qu'à présent. Nous voyons, en 1369, Guiot Duru, sommellier du duc Philippe, mener à ce prince, à Paris, en son hôtel d'Artois, des vins de Beaune, qu'on embarque à Cravant pour Paris (B 1430).

En 1373, le trésorier du duc achète de Monin de la Douve ou de la Doune, bourgeois de Troyes, dix queues de vin de Beaune, contenant 115 setiers, mesure d'Auxerre, moyennant 225 francs 6 s. 3 d. t.; puis il rend ce vin au maître des garnisons du roi, qui l'avait prêté au duc pour en faire don à madame d'Artois, sa belle-mère (B 1438).

En 1376 et 1377, le receveur général des finances du duc fait de nombreux achats de vins dans l'Avallonnais : à Girolles, à Guillon, Annay, Avallon, au Vault et à Pontaubert. Le vin se vend au prix de 6 francs la queue, mesure de Beaune (B 1452).

X.

JUSTICE CRIMINELLE.

Nous ne signalerons dans les comptes que quelques exécutions criminelles. En 1364, le prévôt de Montréal fit pendre cinq pillards « exécutés pour leurs démérites, » et il perçut pour son droit d'assistance 65 s. pour chaque individu.

En 1365, Gui-Maurice Bernardier, prévôt d'Avallon, fit pendre

deux criminels et reçut 60 s. d'honoraires par tête. Mais il fit aussi brûler une pauvre femme d'Auxerre, « pour ses démérites, » sans doute pour fait de trahison (B 1413). En même année, le prévôt de Beaune fait pendre Perrenot, d'Auxerre, « pour ses démérites. »

XI.

FAITS DIVERS.

Nous grouperons sous ce titre quelques faits qui ne se rattachent pas aux événements généraux. On voit par les comptes que l'abbaye de Pontigny possédait à Dijon une grande maison qui fut démolie pour la sûreté de la ville, par les bourgeois, en 1358 (B 1407).

L'abesse de Marcilly percevait, en 1352, 60 s. dijonnais de rente, valant 48 s. t., sur la prévôté d'Avallon.

Maître Symon de Pontaubert était bailli de Dijon en 1353. Il assista au parlement de Beaune au mois de décembre de la même année (B 1397) et exerçait encore les mêmes fonctions en 1357.

Le duc Philippe fut tellement heureux d'apprendre la délivrance du roi Jean de captivité, en 1360, qu'il fit donner 100 florins à Guerri de Montacher, clerc du roi, qui lui en apporta la nouvelle (B 1310).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Extraits des comptes des receveurs généraux des finances des ducs de Bourgogne, 1352-53. — (Archives de la Côte-d'Or, série B.)

Compte de Dymenche de Vitel, général receveur et grenetier du duché de Bourgogne, de la Toussaints 1352 à la Toussaints 1353 (B 1394).

Robert Vitel exerça au nom de la reine « aiant lors le gouvernement de Bourgogne » jusqu'à la veille de Saint-Jean-Baptiste 1353 « que le roy nostre sire reprint le gouvernement doudit païs, à cause du bail de Monseigneur le Duc, auquel jour le dit sire envoya à Dijon M. Pierre d'Orgemont, son conseiller et commissaire en cette partie, pour répanre en nom et pour ycelli signeur le dit gouvernement de fait, et remetre les officiers de la dite terre en leurs offices de par li, et dès icelli 23e jour de jung jusqu'à la feste de Toussains 1353, après ensuigant.

RECETTES.

De Guillemin de Granches, escuier, chastellain de Montroyal, pour grains receus de li, 5 muids 1 setier 1 moiton froment, vendu à Jean Bertaut de Villiers-les-Aux, 9 sols le bichet, le muid 21 livres 12 sols, comme au plus offrant.

Item 14 muids 9 setiers d'avoine, 9 muids six setiers d'orge.

— De Jean Boichet, maître forestier des forêts de Wauce, des recettes des dites forêts : 7 muids et demi.

Prévôté de Châtelgérard, amodiée à Nicolas de Talecey, 150 livres et 10 livres de cire.

Prévôté de Montréal amodiée à Huguenin sire Hugue, 70 livres et 50 livres de cire.

Des autres rentes et revenus de Montréal et des villes appartenant à la châtellenie par Granges, châtelain, 91 livres 5 sols.

De la prévôté d'Avalon, amodiée à Perrenet de Poilly 400 livres t. et 100 livres de cire.

DÉPENSES.

Fiefs et aumônes à héritage.

Avalon. — A Guillaume de Malvoisine, écuyer, sur la cense d'Avalon, en lieu de deux tonneaux de vin et un muy d'avoine que messire Jehans Alligans, jadis chevalier et sire de Malay, dont ledit Guillaume a cause, souloit panrre dou don dou duc Hugues, chascun an, sus Aignay, si comme il appert par la copie des lettres dou dit duc données l'an 1235, avec la justice sur les hommes qu'il avoit à Aignay, lesquels vin, avoine et justice il rendit au dit duc pour le terme de la Toussaints 1352, 20 livres dijonnois valant 16 livres tournois.

A l'abbesse de Marcilly, pour rente sur la prévosté d'Avalon, pour le terme de la Toussaints 1352, dou commandement de madame la Royne par ses lettres et lettres de l'abbesse d'illec données le samedi après la dite Toussaints, 60 sols dijonnois valant 48 sols tournois.

MESSAGES ENVOYÉS.

Payé à Robinet, messager de madame la Royne, pour son retour de Dijon devers madame à Pont-Saint-Maissance, et pour porter lettres à madite dame et au doyen d'Auceurre, le 8e jour de jung 1353, de par nos seigneurs des comptes, qu'estoient response d'autres qu'il avoit apportées de par madame, et auxi pour porter lettres dou receveur à madite dame et au doyen sus certain empeschement mis en ce que madite dame prenoit es monnoies de Dijon, de Mascon et de Troies par les trésoriers, et sire Jehan Lambert, maistres des dites monnoies : 30 sols.

A maistre Jehan Germain, doyen d'Auceurre, pour deniers à li paiez dou commandement de madame la Royne, par ses lettres du 30 avril 1353 lesquelz il avoit prestez en la chambre aux deniers de madite dame : 193 florins.

A maistre Jehan Germain, doyen d'Auceurre et conseiller de madite dame, pour deniers à li paiez dou commandement de madite dame, par ses lettres du 29 mars 1353 après Pasques, pour prest fait par li en la chambre aux deniers pour la despense de madite dame, et lettres de reconnoissance dudit doyen du 29 du dit mois de mars : 123 florins.

Compte de 1353-1354 (B 1397). — Même recette qu'aux comptes précédents.

A maistre Symon de Pontaubert, bailli de Digenois, pour ses gages



d'assistance au parlement de Beaune tenu au mois de décembre 1353 : 6 livres.

Compte de 1354-1355 (B 1399). — Mêmes recettes.

Et on y voit : A Montroial, recepte de froment, d'orge et d'avoine.

De Guillaume de Granches, escuier, chastellain de Montroial, de Chasteau-Girard et de Sency, sur les receptes des diz lieux de la moisson 1354, dont il a cédule du receveur donnée le 22e jour de juillet 1355, 4 muis, 2 sextiers, 6 muis d'orge et 28 muis d'avoine, tout mesure de Montroial qui vault la moitié de la mesure de Chastillon, et a au sextier 4 moitons, vendues, etc., pour tout 120 écus.

Châtel-Gérard, prévôté : 63 livres 12 sols 3 pougeoises.
Montréal, — 98 livres.
Avallon, — 406 livres.

Compte de 1355-1356 (B 1401). — Mêmes recettes.

Payé à Monseigneur Jehan de Noyers, conte de Joigny, gouverneur du duché de Bourgogne, en plusieurs fois, depuis le 4 avril 1355 au 1er novembre 1356 : 1,199 livres 18 sols 9 deniers tournois.

Compte de Dymenche de Vitel, général receveur du duché de Bourgogne, depuis la Toussaints 1357 à la Toussaints 1358 (B 1405).

A Montroyal et à Chastiaugirart, recepte de froment, orge, tremis et avoine, de Mons. Jehan de Muxey, chevalier, chastellain de Montroyal, sur les receptes faites par li des grains de Sarrey et de Chastiaugirart, 5 muids, 2 setiers, 1 bichet de froment, mesure de Montroyal, vendus à dan Jehan de Vauce (1) et au Garoichat de Sarrey, le dimanche après la Feste-Dieu 1358, chascun muid 8 florins et demi, total 44 florins.

Item des grains des dits lieux, à ladite mesure, 6 muids, 3 sextiers orge, tramis, et 20 muids 11 sextiers 3 boisseaux avoine, vendus le muid 3 florins et 3 quars.

Item des grains de Montroyal, 12 muids avoine, à la dite mesure, savoir : à Garoichat 8 muids, le muid 2 florins 6 gros, à 10 gros pour un florin, et à Dan Jehan de Vauce, 4 muids, le muid 3 florins 12.

A Avalon, de Jehan Gautherin, chastellain d'Avalon, sur les recettes de la moisson de 1357, 10 sextiers d'avoine, mesure de Rouvray, vendus à Guillaume de Praelles, le vendredi devant la Trinité 1358, comme plus offrant, pour tout, 3 florins.

De la prévosté de Chastelgirart amoisonnée à Nicolas de Talecey jusqu'à Saint-Jean-Baptiste 1358 ; par an, pour tout, 80 livres tournois et 10 livres de cire.

De noble Jehan de Muxey, chevalier, chastellain de Montroial, sur la vendue des vins de Montroial, de la vendange 1357 : 50 florins.

A Avalon, de Jean Gautherin, chastelain d'Avalon, sur la vendue des vins de 1367 et des bans d'aoust 1358 : 40 écus.

(1) Le prieur du monastère de Vausse, commune de Chastel-Gérard.

A monsieur Jehan de Chalon, seigneur d'Arlay et de Cusel, de 300 livres en deux termes acoustumez, néant, pour ce qu'il est prisonnier, si comme dit est en l'autre compte (1).

A Avalon, à M. Guillaume de Malvoisine, chevalier, pour rente à héritage sur la cense d'Avalon en lieu de deux tonneaux de vin et d'un muy d'avoine que messire Philippe Alliguans, jadis chevalier et sire de Malay, de ce quel le dit chevalier a cause, souloit panre dou don dou duc Hugue, chascun an, sur Aignay, avec la justice sur ses hommes qu'il avoit à Aignay, lesquels vin, avoine et justice il rendit au duc, pour le terme de la Toussaints 1357, par lettres données le samedi après la dite Toussaint, pour 20 livres digenoiz, 16 livres tournois de 6 livres 4 sols.

A l'abbesse de Marcilley, pour recete sur la dite prévosté d'Avalon, à la Toussaints 1357, pour 60 sols digenois.

A Morel de Montroyal, messager de madame la Royne, pour porter, le 9 décembre 1357, lettres aux baillis d'Auxois et de la Montagne, contenant qu'ils envoyassent les dites lettres veues à plusieurs personnes de leurs bailliages, c'est assavoir nobles, abbez, pricurs et bonnes villes qui fussent à certains jours après Noël à Dijon, pour pourvoir sur la garde dou païs ; de la demourance segure de lo royne et de monseigneur le duc et de plusieurs autres choses : 6 livres 4 sols.

Autres lettres de même nature portées aux baillis de Chalon, Autun, Montcenis.

Compte de 1358-1359 (B 1407).

Maître Symon de Pontaubert, bailli de Digenois.

MESSAGERS ENVOYÉS.

A Robin Cheval, messager de la Royne, pour pourter, le 25[e] jour de janvier 1358, lettres closes du Conseil de Dijon à Avalon, par devers Monsieur Jacques de Vienne, baillé à lui du commandement de M[e] Pierre Cuiret, pour tout, 30 sols tournois.

A Jehannot, Varlet Truchot, messager, pour porter, le 29 du dit mois de janvier 1358, lettres closes de Madame la Royne, à Monsieur Henry de Vienne, seigneur de Mirebel en Montagne, à Avalon, où il estoit avec les autres gens d'armes du pays de Bourgogne, pour 5 jours : 20 sols tournois.

Le 7 mai 1359, porté lettres closes de la Royne aux seigneurs de Noyers et d'Espoisses.

A Monsieur Jehan de Meuxi, chevalier, chastellain de Montréal, pour deniers à lui baillez par la main de M. Hugues de Montgeu, pour les gaiges de 14 hommes d'armes et 5 arbalestriers estans ès garnisons de Montréal et de Chastiaugirart, et ses lettres données le 17 octobre 1359 : 155 florins.

A Eudes de Muxi, chevalier, capitaine du chastel de Montbar, pour les gages de 15 hommes d'armes.

Aus habitans de la ville d'Avalon pour don fait à eulx par Madame la

(1) Ce Jean de Chalon-Arlay n'était pas de la branche des Chalon-Auxerre ; il était seigneur de l'Isle-sous-Montréal et fut souvent en guerre avec le duc de Bourgogne



Royne, à panre sur la ferme de la prévosté d'Avalon pour tourner et convertir en la réparation des murs, foussez et fourteresse du chastel d'Avalon, et lettres de Jehan Barre, d'Avalon, receveur de la dite ville pour ces choses faire, par lettres du vendredi après la Toussaints 1358 : 200 livres.

La maison de Pontigny, laquelle les bourgeois de Dijon avoient achatée pour abattre et charroier la pierre ès murs de la ville de Dijon, savoir : aux ditz bourgois pour toute la tuile de la dite maison, où il est 35 milliers et demi de tuiles et 80 festières, 100 florins (17 avril 1358).

Pour lever tout le pavement d'icelle maison, formant 10,500 carreaux, etc., etc.

Compte de la Toussaints 1359 à la Toussaints 1360 (B 1408).

A Monsieur Jehan de Muxei, chastellain de Montréal, pour deniers à lui baillez par les prévoz de Montréal et de Chastiaugirart, pour paier à Guiot de Savigny, escuyer, du commandement de Monseigneur le duc par ses lettres données le 15 août 1359, sur ses gages desservis en la garnison du dit chastel de Montréal et lettres du dit chastelain du 13 décembre 1359 : 30 florins.

A Mons. Olivier de Jussey, chevalier, capitaine du chastel de Montréal, illec establi pour la garde dudit chastel à 8 florins de gaiges par an, pour 10 hommes d'armes et 10 sergens de pié de sa compagnie, du commandement de Monseigneur le duc, par ses lettres du 25 avril 1360 : 100 florins.

A Mons. Thiébaut de Rye, chevalier, capitain de Pierrepertuix, pour deniers à lui paiez du commandement de Monseigneur le duc par ses autres lettres du 27 septembre 1360, sur la somme de 600 florins qu'il doit avoir pour li et pour 20 hommes d'armes et 20 sergens qu'il doit tenir en la dite garde dudit chastel, pour deux mois entiers, et lettres de quittance du dit chevalier du 28 septembre : 400 florins.

Compte de la Toussaints 1360 à la Toussaints 1361 (B 1410).

Reçu de Jehan Gautherin, qui fust chastellain d'Avallon, pour deniers qu'il devoit pour la fin de ses comptes fixez à la Saint-Martin 1359, de 25 florins 8 escus entiers et 13 gros viez, qui valent en tout 33 florins 7 gros et demi ou environ, dont nous rendismes ou compte de l'an précédent ou chapitre des chastellains, pour le demorant 13 florins 7 gros et demi.

Des habitans de Semur-en-Auxois, pour prest fait par eux à Monseigneur le duc pour cause de son voiage de Bourgogne en France et en Artois, par la main Oudet de Sauvigny, dont ils ont cedule du 6 avril 1361, 120 escuz.

Le 9 mars 1360/1, Etienne de Musigny, chevalier, prête au duc pour le même voyage 500 florins.

A Carbon, messager, pour porter lettres closes du gouverneur de Bourgogne à Seurre, à M. de Saint-Georges, le lundi 5e jour de juillet 1361, pour le fait du descors d'entre lui et monsieur Loys de Chalon qui faisoit semblant de mouvoir riote entre eux ; pour tout, 2 gros.

Pour porter, le 7 juillet 1361, lettres dudit gouverneur au bailli d'Auxois contenant qu'il feist crier généralement par tous les lieux nobles de son

dit bailliage, que le mandement fait par lui des nobles du dit bailliage à Semur, en armes et chevaulx au dymanche après la 15e de la Saint-Jehan, estoit contremandez jusqu'au 1er jour d'aoust en suivant. Port de lettres aux seigneurs de Noyers, de Til, de Marigny, etc.

Le duc de Bourgogne payait alors des gages à des châtelains qui gardaient en Bourgogne les châteaux de *Montréal*, *Montbard*, *Châtillon-sur-Seine*, *Villaines*, *Semur*, *Pierre-Pertuis* (Jean de Tortre et Jean Passequoy, chevaliers, capitaines du château pour la garde du mois de décembre : 120 florins), *Frolois*, *Aisey*, *Salmaise*, *Courcelles*, *Châtel-Gérard* (Etienne de Flavigny, à 300 florins de gages), *Moncenis*, *Ruilly*, *Aignay*, *Duesmes*.

Donné à maître Guerry de Montacher, clerc du Roi, qui apporta nouvelles à Monseigneur le duc de la délivrance dn Roy, nostre seigneur, par lettres du duc du 9 novembre 1360 : 100 florins.

A Guillaume des Granches, escuier, jadis chastellain de Montroyal, pour don à li fait par Monseigneur par lettres du 13 juin 1360 « pour considération de ses services » 42 florins.

Compte de 1361-1362 (B 1412).

Pour porter lettres des gens du Conseil du Roi estans à Dijon, aux chastellains de Salmaix, Semur, Montbard, Chastelgirart, Montréal et d'Avalon et aux habitans des dites villes, contenant qu'ils gardassent les dites villes et chasteaux sanz y laissier entrer aucun, fors que le Roy nostre seigneur et sa gent portant ses lettres, et que pour faute de bonne garde aucun péril ne puisse venir ès dites villes et chasteaux : 10 gros.

13 février 1361. — A Felisot, de Troyes, messaiger, pour porter lettres closes de Monseigneur le comte de Tancarville, lieutenant du Roy au duché de Bourgogne, contenant aucunes choses secrettes, au bailli de Sens, au seigneur de Sallenay, à Geiffroy Trouvé, demeurant à Auceure, et une autre aux baillis de Troyes et de Meaux : 2 florins.

Pour porter lettres dudit lieutenant et de Me Jehan Chalemart, conseiller du Roi, par mandement du 15 février, à l'abbé de Saint-Père d'Auceurre, à Jehan de Chalon, comte d'Auceurre, au seigneur de Sallenay, au bailli et au receveur d'Auceurre, auquel voyage (de Dijon) a 30 lieues, autant au retour : 30 florins.

21 février. — Pour porter lettres closes de Monseigneur l'évêque d'Auceurre, dudit Me Jean de Chalemart et du bailli de Digennois, à Gray, arrivées au dit lieutenant : 6 gros.

A Carbon, messager, pour porter lettres ouvertes de Me Jean Chalemart, conseiller du Roi, maistre des requestes de son hostel et commissaire de M. le lieutenant en ceste partie, au bailli d'Auxois à Semur, contenant qu'il envoie les lett.es obligatoires des habitans de Semur de 1,000 florins, des habitans d'Avalon de 500 florins et des habitans do Montbar de 500 florins, lesquelles ils doivent faire renvoier à Monseigneur le Lieutenant por partie de 10,000 florins qu'il avoit prestez pour li fait des chevauchies contre les Compagnies. Et dela ala à Saint-Père-le-Moustier, porter au bailli du dit lieu autres lettres ouvertes dou dit Monseigneur le Lieutenant, contenant que les deniers de l'ayde d'un gros pour feu ordoné à lever pour



six mois ou dit bailliage pour le fait des dites chevauchies, il feist lever tantost et envoyer à Dijon au receveur général des aides : 3 florins.

Autres lettres envoyées aux receveurs de Chaumont, Sens, Vitry, Troyes et Meaux, pour le même objet.

24 avril et jour de Quasimodo 1362. — A G. de Vesigny pour porter lettres du receveur au Viez d'Othun, par lesquelles il li mandoit que il ne paiast pas à messire Placart de Chastelluz 300 florins que messire le Lieutenant li avoit assignez sur li, pour ce qu'il n'avoit pas accompli les convenances qu'il avoit à ly : 6 gros.

Mercredi 27 avril. — Porté lettres closes de M. le Lieutenant et lettres ouvertes des généraux trésoriers des aides, pour la rançon dou roi nostre sire adrécées aux receveurs et esleuz à lever les dites aydes es dyoceses de Chalon et d'Othun, contenant que tous les deniers d'icelles aydes fussent baillez au dit lieutenant pour paier les gens d'armes de sa compagnie contre la Grand-Compaigne, envoyées par le dit lieutenant estant à Bar-sur-Seine, le 25 avril.

30 mai 1362. — Envoyé lettres closes du Roy au bailli d'Auxois à Semur, à plusieurs nobles, abbés et bonnes villes du dit bailliage, savoir aux échevins de Montbard, aux seigneurs de Noyers, de Tanlay, d'Espoisses, etc.

(Lettres pareilles aux autres bailliages.)

2 juillet 1362. — A Perrot de Langres pour porter lettres au bailli d'Auxois pour les envoyer aux nobles de son bailliage, pour estre en armes et en chevaux à Aignay, le mardi après le mois de la Trinité, pour combattre les Compaignies.

6 juillet 1362. — Pour porter lettres du Roy et de M. le comte de Tancarville au bailli d'Auxois, pour envoyer aux nobles qui s'en suivent : aux seigneurs de Noyers, de Voudenay, à Jehan de Chalon, fils du comte d'Auxerre, au seigneur d'Espoisses : 6 gros.

3 août 1362. — Envoyé lettres à Jean de Bourgogne, seigneur d'Arc-en-Barrois.

Dettes payées. — Emprunts rendus jusques à la Toussaints 1362.

A plusieurs personnes de la ville d'Avalon pour deniers à eulx rendus dou commandement de Monseigneur par ses lettres du 20 octobre 1361, lesquelz ils avoient prestez à mon dit seigneur pour son voiage de France par G. de Comblans, par ses lettres du 15 mars 1360 rendues à court avec lettres des dites personnes, du 2 novembre 1361 : 96 florins.

DÉPENSES POUR LA GUERRE.

A Regnaut Judas, gouverneur des gens d'armes estans en la garnison de la ville de Semur, et à M. Jehan d'Arlay, capitaine de Montroyal, pour deniers à eux délivrez par le receveur, par vertu du mandement de madame la Royne, du 20 octobre 1359, aux receveurs des subcides et impositions, lesquelz ne pourront bailler aucuns deniers aux dessus diz pour ce qu'ils n'en avoient aulcuns. Et pour ce feit ordonné par Monseigneur de Grançon et par le mandement de ma dite dame, pour ce que les

dits chevalier et escuier s'en voloient aler et laissier dou tout les diz lieux de Semur et de Montroyal, et panroient quittance d'eux ou nom des diz receveurs qui li rendroient les deniers, laquelle chose il promistrent en la présence des dessus diz, et depuis n'en voldrent aucune chose faire pour ce qu'il dient que le duc devoit paier les dessus diz qui li gardoient sa ville de Semur et son chastel de Montroial : payé 150 florins en vertu des lettres du roi du 23 juin 1363 et des lettres des dessus diz du 11 octobre dessus dit.

A Michelin Serpereau et Guiot Coquerin, prévos d'Avalon, pour rabat et déduction faiz à eux du commandement dou roy, par ses lettres du 20 janvier 1361, pour cause des dommages quil ont euz en la dite prévosté, laquelle il n'ont peu exercer pour cause des guerres, si comme il a esté trouvé par information faite. Quittance du 4 août 1362 : 40 florins.

Extraits des Comptes de Dimanche de Vitel, receveur général de Bourgogne, tant des deniers des emprunts faits au duché de Bourgogne et à plusieurs villes et personnes, pour le voyage fait à Arras par Monseigneur le Duc, pour le fait de ses espousailles, et des dons faits par plusieurs habitants pour aider à supporter les frais des dites espousailles (An 1362, B 1413).

Bailliage d'Auxois.

Des habitans d'Avalon et des bourgeois francs de toute la chastelerie du dit lieu, qui sont de leur get, pour don ; 100 florins.

Des habitans frans de Montréal et de toute la chastellerie qui sont de leur get, pour don fait à Monseigneur : 50 florins.

Des habitans du demaine de Monseigneur le Duc, des chastelleries de Montréal, de Chastiaugirart et de Sarrey, pour don : 50 florins.

Des habitans frans de Chastiaugirart, hommes de Monseigneur le Duc, pour don : 25 florins.

Des habitans de Villiers-les-Aus, frans hommes de Monseigneur le Duc, pour don : 10 florins.

Des habitans de Guillon, hommes au prieur de Notre-Dame de Semur, pour don : 4 florins.

Des habitans de Pontaubert, hommes de l'Ospitaul, 25 florins.

Des habitans de Giroles, hommes es religieux de Saint-Martin d'Hotun, pour don : 10 florins.

Dou prieur de Vauce, pour don : 5 florins.

Achat d'artillerie pour la garnison des châteaux du duché et délivrance de la dite artillerie.

A Montréal, à Monsieur Jehan de Mussy, chevalier, chastellain de Montréal, par ses lettres du 23 octobre 1358, pour la garnison du dit chastel et de celli de Monbar : 24 pavais, 24 targes, 24 lances garnies de fer, 8 arbalestes de bois, 4 arbalestes de corne et 3 baudrez garniz.

Par lettres du 12 novembre 1358, 3 milliers d'artil à un pié, enferrez et non empennez.

250 fers à garrot et 250 de fers à arbalestes à deux piez.

Itcm 100 lances enferrées, 6 pavais et 12 targes, 24 lances garnies de fers, 24 pavais et 24 targes, 12 arbalestes de corne à un pié, dont il a livré au chastelain de Montbar 12 lances, 12 pavais, 12 targes et 4 arbalestes.

Item 8 arbalestes d'if à un pié, 6 baudriez de serf tous estoffez, 200 d'artil à un pié enferré et empenné.

A Chasteaugirart, à M. Estienne de Flavigny, chevalier, capitaine de Chastelgirart, pour la garnison du dit chastel, par ses lettres du 25 aoust 1359, 3 arbalestes de corne à un pié, 2 arbalestes de fust à un pié.

A Pierrepertuis, à maître Thiebaut de Rie, chevalier, capitain de Pierrepertuis, du commandement de Monseigneur le Duc, par ses lettres du 17 septembre 1360, et quittance de li donnée le dit jour : 12 arbalestes de corne à un pié et 4,000 de traits enferrez et empennez.

Compte de 1363, Toussaints, à 1364 (B 1416).

Prévosté d'Avalon et les châtels dicelle admoisonée à Perreau Loran, prévost d'Avalon, 340 florins, 5 livres de cire vendues 16 florins. Des autres rentes de la chastellerie, néant, Garaudot, sergent d'armes du roy, chastellain du dit lieu, les reçoit et en comptera. Total : 372 florins.

A Montroyal, la prévôté amodiée à Perrinon Garnerot, 120 florins.

25 livres de cire vendues 8 florins, etc.

DONS ET AUMOSNES.

A Avalon, aux hoirs de M. Guillaume de Malvoisine, pour rente et héritage sur la cense d'Avalon en lieu de deux tonneaux de vin et d'un muy d'avoine que M. Jean Aligans, jadiz chevalier et sire de Malay, douquel les dits hoirs ont cause, souloit prandre dou don du duc Hugue, chascun an, sur Aignay (1), avec la justice sur les hommes qu'il avoit à Aignay ; lesquelz vin, avoine et justice il rendit au dit Duc pour le terme 1363, de 20 livres digennois qui sont 16 livres tournois : néant, pour ce qu'il est trespassé et ses hoirs ne sont encores entrez en foy dou seignenr.

A l'abbesse de Marcilly pour rente sur la prévosté d'Avalon, de 60 solz digennois qui valent 48 solz tournois.

MESSAGES ENVOYÉS JUSQU'A LA TOUSSAINTS 1363.

A Gillet de Saint-Julien du Sault, pour porter lettres closes de Monseigneur le Duc de Touraine à Vanneix (?) adreçans à Guiot du Ru, contenant que les lettres veues il alas à Auxonne pour visiter les vins qui y sont en garnison.

A Jehan Vincent d'Aucerre, messager, pour porter plusieurs lettres closes de Monseigneur le Duc de Touraine au chastellain d'Argilly.

A Guiot de Tonneurre, pour pourter lettres closes au seigneur de Sombernon.

A Perrin de Bar-sur-Aube, messager, pour porter lettres closes de Monseigneur le Duc, à Semur, au bailli d'Auxois, faisant mention des Bretons de La Charité qui chevauchoient, et qu'il feist adviser les forteresses de son bailliage que mal ny péril n'y venist, et ala jusques à Mont-

(1) Aignay, Agneau, Annéot, canton d'Avallon.

roial où le bailli estoit, et attendit response qu'il aporta à Monseigneur le Duc, et demora cinq jours : gros et demi par jour, font 7 gros 1/2.

Dimanche de Quasimodo 31 mars 1364. — A Jean de Ceix, messager, pour porter lettres closes du bailli de Dijon à Chastelvillain à Monseigneur le Duc qui la estoit contenant certaines nouvelles qui estoient venues au dit bailli de Robin Canole qui estoit outre Loire à tout grant foison d'Anglois, pour venir ou duché de Bourgogne.

Samedi 30 août 1364. — A Th. de Langres, messager, pour porter lettres closes de Monseigneur le Duc à Semur, au bailli d'Auxois, contenant que pour aucunes nouvelles que il avoient eues de messire Lois de Navarre qui estoit entrez ou royaume à grant quantité de gens d'armes, et estoit ja vers Orillat en Auvergne (Aurillac) si comme on disoit, il feit retraire les personnes et biens de son bailliaige, et faire bon guet et bonne garde ès bonnes villes et forteresses d'icelli : 6 gros

DÉPENSE COMMUNE JUSQU'A LA TOUSSAINTS 1364.

A Perrenot Garnerot, prévost de Chasteaugirart et de Montréal, pour son droit de l'exécution des corps de Girart de Farnage, Daniel Hennequin, jadis vallet au seigneur de Chevigney, Humbert de Belleville, Philippe le messaiger, autrement dit maistre du Pic et Pierre de Ferrant, pillars exécutez aux diz lieux pour leurs démérites, tesmoin le bailli d'Auxois par ses lettres données le mardi avant la Madelaine 1364, au fuer de 65 solz pour chascun : 16 livres 5 solz tournois.

Payé par H. de Bar, gouverneur de Bourgogne, à Perrenot d'Avalon, prévost d'Avalon; à G. Bugner, escuier, et par ses lettres données à Semur, le 20 mai 1363, pour un sien roucin qui li avoit esté ostez par ceux de la garnison d'Arcey (1), en la compaignie du dit gouverneur, en alant de Montroial à Avalon : 16 florins.

MESSAGES.

13 avril 1365, après Pasques. — A un messager pour porter lettres closes de Monseigneur le Duc à Flavigny, à Montroyal et à Avalon, aux capitaines, bourgois et habitans des diz lieux : 9 gros.

Mai 1365. — Perrel de Langres, messager, porte lettres de Monseigneur le Duc à Monseigneur Lois de Chalon et Monseigneur Hugues et les alla quérir à Bletterans, à Arlai, Saint-Lorent de la Roiche, et après à Arguel : 12 gros.

21 août. — A Didier de Langres, pour porter à Semur, au bailli d'Auxois, lettres ouvertes de Monseigneur le Duc, aportées de Paris, contenant que pour la doubte des Compaignies qui avoient failli à avoir passage en Alemaigne pour aler oultre-mer, le dit bailli feist aviser les bonnes villes et les capitaines des chasteaux et faire bon guet jour et nuit, et à retraire le plat pais ès forteresses : 6 gros.

4 octobre 1365. — Payé à Vion de Nuefchastel, messaiger, pour porter de Chalon, où estoit Monseigneur le gouverneur de Bourgogne, lettres clauses du dit gouverneur, à Baugey, au comte d'Aucuerre et au bailli de

(1) Arcy-sur-Cure.



Dijon qui la estoient, sur le fait d'une course que aucuns que l'en disoit estre au dit conté avoient fait sur aucuns marchans partans de la foire de Chalon : 6 gros.

GAGES DES CAPITAINES.

A Jehan de Charnal, escuyer, capitain du chastel de Montréal, illec establi par lettres de Monseigneur le Duc du 31 décembre 1364, à 400 florins de Florence par an, qui li seront remiz de trois mois en trois mois, avec son chauffaige pour son hostel ès bóis de Montréal. Et parmi ce il a juré et promis tenir avec li continuellement en la garde du dit chastel quatre hommes armés bien et soffisans. Pour ses gages illec dès le 1er janvier 1364 et les gages des diz quatre hommes d'armes, lesquelz il a tenuz avec li en la dite garde jusques au dernier jour de décembre 1365, par un an entier : 400 florins (1).

A messire Estienne de Flavigney, chevalier, capitain du chasteau de Chastelgirart, pour deniers à li baillez sur ce qui li puet estre deu de ses gaiges de la dite capitainerie, du commandement de Monseigneur, par ses lettres données le 24e jour de novembre 1364, et lettres de reconnoissance du dit chevalier du dimanche devant la Saint-Andry oudit an : 50 frans qui font 60 florins.

A Andrier des Moes, escuier, capitain du dit chastel, illec establi par lettres de Monseigneur le Duc données à Talant le 17e jour de janvier l'an 1364, à 50 frans d'or de gages par an, pour li et pour un autre homme soffisamment armé et deffensable, pour ses gages illec dès le dit 17 janvier 1365 : 50 frans ou 50 florins (2).

DÉPENSE COMMUNE JUSQU'A LA TOUSSAINTS 1365.

Aux exécuteurs de feu la contesse de Tourneurre, que Dieu absoille, pour deniers à eux paiez pour certains orfroiz achetez d'eux pour la chappelle de Monseigneur le Duc, suivant ses lettres du 2 décembre 1364 : 50 florins.

A Perrenot de Champsins, prévost de Beaune, pour exécuter à Beaune Perrenot d'Aucerre, exécuté pour ses démérites, témoin lettres du 11 janvier 1364.

A Perrenot Garnerot, prévost de Montréal, pour justicier au dit lieu cinq pillars pris illec et justiciés au dit lieu pour leurs meffaiz, tesmoin le bailli d'Auxois, par ses lettres : 16 florins 3 gros.

A Guillaume Bernardier, prévost d'Avalon, pour justicier au dit lieu Andrier de Baissey, demeurant à Mareu, et Oudot Le Saige, d'Avalon, tous exécutez pour leurs meffaiz, au dit lieu, tesmoin le dit bailli par ses autres lettres du jeudi avant la Saint-Jehan-Baptiste 1365, au fuer de 60 solz pour chacun.

A G. Bernardier, qui fut prévost d'Avalon en l'an feni à la Saint-Jehan-Baptiste 1364, pour justicier à Avalon Guillote la Chate, d'Aucerre, justiciée et arce au dit Avalon pour ses desmérites, tesmoin Guiot de Semur,

(1) En 1365, mêmes gages. Il est appelé de Charnaul.

(2) Le même est payé du 12 janvier 1365/6 au 17 janvier 1366/67.



lieutenant du bailli d'Auxois, par ses lettres du dimanche après la Nativité Nostre-Dame l'an 1363, apportées par le dit prévost en rabat de ce qu'il devoit encore de la prévoté l'an dessus dit, le mardi devant la Chandeleur 1365, pour tout, 65 solz valant 3 florins 9 gros.

Compte de Dymanche de Vitel, receveur général, de Toussaints 1365 à Toussaints 1366 (B 1423).

BAILLIAGE D'AUXOIS.

A Chastelgirart et à Montroyal, des prévostez de Chastelgirart et de Montroial, ensemble les chastelz d'icelle admoisonnées à Perrinot Garnerot jusqu'à la Nativité Saint-Jehan-Baptiste 1366, par an : 120 florins.

A Avalon, de la prévosté de Montroial et des chastelz d'icelle admoisonnés à Perrinot de Poilly ; pour l'an dessus dit : 400 florins.

A Jehan de Talecey, Guillaume de Mandelot et Jehan Buchart, escuyers, gardes du chastel de Montroyal, illec establiz par maistre Guillaume de Clugney, bailli d'Auxois, par ses lettres du mardi avant la Magdelaine l'an 1364, et par lettres du mandement de Monseigneur le Duc incorporé en icelles, pour ce que M. Jean de Muxi, chastellain du dit chastel, s'estoit départiz de la garde d'icelli. Pour leurs gages pour un mois commençant le mardi dessus dit, au fuer de 6 franz pour mois pour les diz Jehan et Guillaume et pour le dit Jehan Buchart, 8 florins pour tout, par leur quittance rendue à court et par la main Perrinot Garnerot, receveur du subside de 5 gros pour queue de vin au dit lieu : 22 florins 4 gros.

A Thiebaut de Vy et Guillaume Malperse, vyers d'Othun, pour *justicier* à Othun M. Mile de Montantheaume, chevalier, Jean Berchin, escuyer, Jehan de Clamecy en Nivernoiz et quatorze autres (1).

De maistre Guillaume de Clugney, bailli d'Auxois, pour deniers que messire Henri de Bar, naguère gouverneur de Bourgogne, a pris outre ses gages par ses lettres du 8 janvier 1362, a fait bailler à mons. Gilbaut de Mello, seigneur d'Espoisse, par la main de Guillaume Basin, receveur des exploitz du dit baillage, pour frais et missions qu'il se disoit avoir faiz à Dijon, à plusieurs foiz qu'il avoit esté mandé par ledit M. Henry pour le traitié des enfans de *Chalon* et de Monsieur Arnault de *Cervole* : 30 frans soit 36 florins.

De Jean Boichaut, de Montroiaul, maistre forestier des bois de Vauce, sur ce qu'il doit pour la fin de ses comptes feniz à la Saint-Martin 1362 : 199 florins 4 gros.

De Mons. Jehan de Muxey, chevalier, naguères chastellain de Montroiaul, sur ce qui puet devoir pour la fin de ses comptes, pour deniers qu'il a paiez à Andrier des Moes, capitaine de Chastelgirart pour la moitié de ses gages de l'an feni au 17 janvier 1365 : 30 florins.

De Monsieur Estienne de Flavigny, chevalier, qui fut capitain du chasteaul de Chasteaugirart, et commis à y faire certains ouvraiges et réparations, par deniers qu'il avoit pour la fin de son compte de certains ouvra-

(1) Ces gens-là étaient des routiers faisant partie des Grandes-Compagnies. Les comptes de ce temps mentionnent souvent des exécutions de ce genre.



ges qu'il a fait faire ou dit chasteaul, randu à Dijon le 27 janvier 1362, par vandue de sa maison et héritages qu'il avoit à Flavigney, vanduz au procureur de Monseigneur le Duc ou bailliaige d'Auxois, comme au plus offrant et en deffaut d'autre acheteur, et depuis transpourtez par le dit Monseigneur le Duc et vanduz à M. Guillaume de Flavigney, frère dou dit maistre Estienne, dont il a lettres de mon dit seigneur du 2 octobre 1367 : 131 florins 3 gros.

Extraits des comptes de Huet Hanon, trésorier du Duc de Bourgogne, de 1367 à 1370 (B 1430) :

1° Du 1er mai 1367 au 1er mai 1368).

Reçu de Guillaume des Granches, escuyer, qui demoure à Montréal, pour une composition par luy faite avec Monseigneur et son conseil, pour cause de certains caz dont il avoit esté accusé par devant le bailli d'Auxois, et en a baillé à Monseigneur en paiement la tierce partie d'une maison et des appartenances qu'il avoit assise ou finage de Nuis près de Ravières : 200 franz (f° 5).

De Andri Marpaut, bolengier, demourant à Senz, pour 8 setiers d'avoinne, mesure du dit lieu, du demourant de 2 muys d'avoinne que les bourgois et habitans de la dicte ville avoient présentés à Monseigneur le 8e jour d'avril 1367, veille de Pasques, que Monseigneur estoit venu en la dicte ville, dont 16 setiers furent despensés au dit lieu pour les chevaux de Monseigneur, pour le temps que il y demoura. Et furent les 8 setiers dessus diz vendus au dit Andri par Maciot Estiboint, clerc des offices de l'hostel de Monseigneur, le 11e jour du dit mois 1368, après Pasques, le setier 13 solz tournois à 20 solz tournois le franc valant 114 solz tournois de 20 solz tournois le franc.

DÉPENSE ORDINAIRE POUR L'HÔTEL.

Le Duc est au bois de Vincennes le samedi 1er mai 1367; puis il va à Paris, à Compiègne, à Chaalis, Étampes, Melun et Montereau, où il couche le 16 juillet.

Samedi, 17e jour de juillet, Monseigneur disne à Noolon avec le Roy et giste à Senz; et ses gens et leurs chevaux comme dessus. Et pour despens de 44 chevaux : 29 frans 10 solz tournois.

Dimanche 18e jour, Monseigneur à Senz et ses gens et chevaux, coût : 27 livres 51 solz 30 deniers.

Lundi 19, mardi 20, Monseigneur séjourne à Sens, despense : 59 livres 15 solz 1 denier.

Mercredi, Monseigneur disne à Pons-sur-Yonne et giste à Monstereau où Faut-Yonne; 43 chevaux : 25 livres 18 solz 8 deniers.

De là à Barbeau avec le Roy, puis à Melun où il séjourna devers le Roy 13 jours, puis il continue son voyage et revient à Dijon au mois de septembre.

A Jean Drouot, de Semur, pour aller de Semur à Saint-Florentin, pour conduire messire Claudin de Hallenvillier et Jean de la Ferté, mareschal



de Normandie, et Raoul de Reneval, à Joigny, et tous les gens d'armes de leur compagnie, pour demourer aux diz lieux pour ce que Monseigneur avoit entendu que les diz gens de Compagnie devoient prendre les diz lieux. Payé par mandement du 12 mars 1867/68 : 4 frans.

En 1368, au mois d'avril, le Duc va à Paris. Le mardi 18, il donne, avec le duc de Berry, à disner et souper en l'hostel d'Artois à messire Lyonnel, filz du Roy d'Angleterre et duc de Clarence, à Monseigneur le duc de Bourbon, aux comtes d'Eu, d'Etampes, de Savoie, d'Armagnac, de Salebruche, au connétable de France, etc., et à Révérens pères en Dieu l'archevesque de Sens, l'évesque de Nevers et à plusieurs autres chevaliers et escuiers. La despense monta à 1,556 livres 14 solz 8 deniers parisis, dont la moitié due par Monseigneur fait 778 livres 7 solz 4 deniers parisis.

Alexandre, sire de Blaisey, escuier, pour deniers à lui paiez qui li estoient deus pour cause du chastel de Jaucourt qu'il a vendu à Monseigneur à tenir en héritage, par instrument du 22 décembre 1367, pour 1,000 florins d'or de Florence. Messire Geffroy de Blaisey, chevalier, sire de Mauvoilly, procureur du madame de Jaucourt, dame de Blaisey, sa suer et du dit Alixandre de Blaisey, son neveu, pour deniers à li baillez, paiez 120 frans (f° 20 v°).

Autres paiements pour la même et au même de 400 francs.

Donné à Monseigneur, par sa lettre donnée à *Auxeurre*, le 7 avril 1367/68, c'est assavoir pour offrir à l'église Saint-Estienne d'Auxerre où il a oy le service : 3 franz; aux enfants du cuer de la dite église, en don : 1 franc; aux Jacobins de la dite ville pour semblable : 3 franz, et aux Cordeliers de la dite ville 2 franz. Pour ce 9 franz.

A luy par sa cédule donnée à Sens le 8 avril 1367/68, c'est assavoir pour offrir à l'église où il a oy le service : 1 franc; à un vallet qui se dit espie du Roy, 1 franc; et à 20 vallés de l'hostel de Monseigneur pour eus confesser à Pasques : 3 franz.

A Monseigneur, pour offrir aux reliques de Saint-Estienne de Sens, où il oy la messe, par sa cédule donnée au dit Sens, le 9e jour d'avril, jour de Pasques commenians 1368.

A Monseigneur, pour don par luy fait pour Dieu en aumosne aux Cordeliers de Sens : 2 franz; aux Jacobins de cette ville : 2 franz; par cédule du 10 avril 1368 après Pasques.

A Monseigneur, par sa lettre du 10 avril 1368, pour deniers baillés par la manière qui s'en suit : c'est assavoir : aux Augustins qui dyrent la messe devant Monseigneur à Noiers : 2 franz; aux ménestriers du sire d'Espoisse, en don : 2 franz; et le 7e jour d'avril dessus dit, pour offrir à Nostre-Dame d'Auxeurre : 1 franc; et le 9e jour du dit mois, pour offrir au retour de la procession de l'église de Sens : 1 franc (f° 22 r° v°).

A Jean Fourquaut, notaire de Chastellet de Paris et son confrère, pour leur salaire de plusieurs fois qu'ils ont esté devers le comte d'Auxeurre pour faire approuver soubz le seel du dit Chastellet, une lettre du dit comte sur les fiés de Crusy et de Griselles et des autres terres qu'il doit tenir de Monseigneur (2 juillet 1367).

A Guiot Duru, sommelier de l'eschançonnerie de Monseigneur, sur la voiture et sur les frès qu'il a faiz pour mener certaine quantité de vins de Beaune de Monseigneur, qu'il a amenés de Beaune à Cravant et de Cravant à Paris, par mandement du 18 décembre 1367 : 35 franz.

A Guillaume de Germigny, épicier, demeurant à Senz, pour 5 livres de sucre rosot, à 14 solz la livre : 70 solz; pour 2 livres d'anis et de noisetes : 26 solz; suivant mandement à Senz du 10 avril 1368 après Pasques.

A Guillaume Vertins, vallet de M. de Tanlay, pour don à luy par Monseigneur, pour ce qu'il avoit présenté à mon dit seigneur deux levriers de par le dit sire de Tanlay (20 mai 1367) : 4 franz.

A Jacquet, ménestrier Monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, aux ménestriers de messire Jehan de Chalon, aisné filz du conte d'Auceurre, et aux ménestriers du sire de Craon, lesquelz ont esté devers Monseigneur et joué de leur mestier; pour don à eux fait à Semur en Auxois le 24 mars 1367 : 20 franz (1).

A Guiot le Dalphin, messager de Monseigneur, pour faire ses dépens en allant hastivement d'Auxonne à Semur, à Auceurre, à Joigny, à la Villeneuve-le-Roy, à Sens, à Bray-sur-Seine, porter lettres closes de par Monseigneur, et pour retourner devers mon dit seigneur, par son mandement donné à Auxonne le 3 mars 1367/68 (2).

Sommes payées par le Duc aux gens d'armes à son service, entre autres Pierre de Tanlay, écuyer, du 10 février 1367 au 29 ensuivant : 43 franz 18 solz 6 deniers.

Monsieur Milles, sire de Noiers, chevalier-bachelier, un autre chevalier-bachelier, 14 écuyers, armés entièrement, reçus à Dijon le 8 février 1367. Philibert de Domecy, escuyer et un autre escuyer reçus en croissant à Ostun, le 26 février 1367.

2° Compte du 1er mai 1368 au 1er mai 1369 (B 1430).

DÉPENSE ORDINAIRE POUR L'HÔTEL DU DUC :

Le Duc était à Paris le 1er mai. Il va à Corbeil, à Melun et le 24 il dîne à Pont-sur-Yonne et couche à Sens où il séjourne jusqu'au 31, et y paye sa dépense qui monte de 116 à 147 livres par jour. Le 1er juin, il va à Bray, revient à Sens le lendemain, et se dirige sur Troyes où il séjourne onze jours et s'en retourne à Paris.

A Jacquete de Lescureul, espicière, demourant à Senz, qui deus lui estoient pour 8 livres de sucre et pour roses achetées d'elle par G. de Monberthaut, espicier et vallet de chambre de Monseigneur, pour faire confitures pour mon dit seigneur, et par son mandement donné à Sens le 30 mai 1368 : 8 livres 6 solz tournois.

A Frédelic Jacquot, de Vamguony, Commis et Claux, ménestriers de Monseigneur, pour don fait de grâce spécial, pour aler aux escoles en ce présent karesme, donné par mandement au bois de Vincennes le 15 février 1368.

(1) Il y a souvent des présents faits à des ménétriers qui sont traités libéralement.
(2) Il s'agit des Grandes-Compagnies.



A messire Mille, sire de Noiers, chevalier, pour les despens de lui, de ses gens et de ses chevaux, faiz du mardi après Saint-Barthélemi dernier (24 aoust), qu'il partit de sa maison pour venir au mandement de Monseigneur en Picardie, jusqu'au samedi soir 9 septembre qu'il vint à Noyon devers mon dit seigneur. Par mandement donné à Péronne le 15 septembre 1368, et quittance du 17 : 25 livres 6 solz solz parisis.

A G. le Dalphin, messager de Monseigneur, pour porter lettres closes de Monseigneur, de Paris en Bourgogne, aux gens du Conseil de Monseigneur estans par delà, pour le fait de messire Jehan de Chalon, par mandement donné par Monseigneur à Paris, le 8 mai 1368 : 4 franz.

A Dalphin, pour porter lettres closes de Monseigneur, de Sens, à Courbueil, à Monseigneur le duc de Berry, le 31 mai 1368.

A Tassin le Bouger, chevaucheur de Monseigneur, pour porter hastivement de Senz à Troies et à Arcies-sur-Aube, lettres closes de par Monseigneur à l'évesque de Troies et à messire Guillaume le Bastart, pour le fait de messire Richart Stanton, chevalier anglois, lequel estoit prisonnier du dit messire Guillaume, et avoit naguères esté prins : 2 franz.

A Dalphin, messager, pour porter lettres closes de Monseigneur, de Paris à Troies, Flavigny, Montbart, Semur, Avalon, Montréal, Pons et Chastillon-sur-Seine, et pour retourner devers mon dit seigneur : 3 franz.

3° Compte Huet Hanon, trésorier de Monseigneur le Duc de Bourgogne, du 1er mai 1369 au 15 mars 1369 en suivant, (1370) (B 1430 suite).

Reçu de Monseigneur Jean, évesque de Meaux, par la main de Millet Baillet, changeur et bourgeois de Paris, pour prest fait à Monseigneur le Duc par le dit Monseigneur l'évesque, par ma cédule faite à Paris le 18 mai 1369.

Autres prêts du même genre par divers.

Monsieur Mille de Noiers, chevalier, retenu par Monseigneur pour aller avec lui en Flandre à ses noces, un autre chevalier et deux escuiers et sa compagnie au nombre de dix chevaux, au fuer de 4 franz par jour, du 4e jour de juing 1369 qu'il vint devers Monseigneur à Paris, comme il est contenu au mandement donné ce jour.

A luy par le dit mandement et sa quittance donnée le 8 juing : 45 franz.

A luy par sa quittance donnée le 25 juing suivant : 45 franz.

Monseigneur le conte de Joigny, pour les gages de luy, d'un autre chevalier, 3 escuiers et 16 chevaux de sa compagnie, au fuer de 6 franz par jour, tant comme il sera en la compagnie de Monseigneur ou dit voyage de Flandre, à ses noces, du 3 juin 1369 quil vint devers Monseigneur à Paris.

A luy par sa quittance du 7 juin 1369 : 90 franz.

Autre quittance donnée à Gand, le 25 du dit mois de juin : 90 franz.

En marge de toute cette partie du compte du paiement des chevaliers qui accompagnent le duc en Flandre, on lit d'abord en regard de l'article du comte de Joigny :

Le dit Monseigneur le conte et ses dites gens partis de Gand par ordon-



nance de Monseigneur, le 26 jung, pour retourner en leur paiz, pour amener ses gens d'armes au mandement du Roy et de Monseigneur qui estoit à Troiez le 8e jour de juillet 1369.

Puis, en regard des autres : « Caz comme le dit conte de Joigny, 26 juin. »

La dépense totale des chevaliers dans ce voyage s'éleva à 1,778 franz 2/3 de franc et 26 solz 8 deniers tournois.

Présents : Offrande faite par Monseigneur à la *Chandelle Notre-Dame d'Arras* et pour être receu confrère de la dite Chandelle : 11 franz, payés par mandement du 22 juin 1369.

Pour deniers payez à plusieurs personnes, tant pour offrandes pour Monseigneur, à plusieurs et diverses foiz, pour portage de la vaisselle d'argent que Monseigneur l'évesque d'Aucerre, M. le conte d'Estampes, le conte d'Eu et Hugues Aubriot, prévôt de Paris, avoient prestée à Monseigneur pour mettre en gages pour la somme de 20,000 franz d'or que le Roy, nostre sire, avoit prestée à Monseigneur, etc. : 11 franz 12 deniers parisis.

En marge : La dite vaisselle a esté rendue aux presteurs.

A Escouiz, messager de Monseigneur, pour porter lettres closes de Paris à Senz en Bourgogne, adressans à M. Pierre d'Orgemont (1), payé par cédule le 14 octobre 1369 : 1 franc.

Compte d'Étienne Ourry, de Dôle, trésorier en la conté de Bourgogne, au bailliage d'Aval, de la Saint-Michel à la même fête 1370 (B 1433).

De 40 livres estevenanz que messire Estienne de Belfort soloit panre en la salnerie de Groson, de rente annuelle, à l'Assomption Notre-Dame, pour le don Alix de Montbéliart, contesse d'Aucerre, n'a riens paiez le trésorier, car ma dite dame a eschangé la dite salnerie, et est à néant.

A M. de Ray, gardien du comté de Bourgogne, pour ses despens faiz à Pouligny où il vint le 18e jour de novembre, pour aviser tout le pais du bailliage d'Aval et le mettre en ordonnance de garde, pour ce qu'il avoit entenduz que certaines emprises estoient faictes de plusieurs Bourguignons, Lorains, Allemanz et autres genz tenanz le costé des Ynglois, pour meffaire sur le pais, genz et subgez de madame, etc. Et ot, tint et admena avec luy 10 hommes d'armes, c'est assavoir : Girart de Cusance, Henry de Bauvant, Jean Valée, Jehan de Laviron, etc., et demeura au dit lieu jusqu'au 21e jour dudit mois : payé 32 livres 2 sols 7 deniers tournois.

MISSIONS POUR MESSAGERIES.

A Junol d'Arbois, pour porter lettres à madame la comtesse de Bourgogne de par messire Philippe de Mery, chevalier, chastelain de Poligny, pour le fait de messire *Jehan de Chalon, ainsné filz du conte d'Aucerre*, de Poligny à Paris, payé sur lettres du dit chastelain du 7 mars 1370 : 60 sols.

(1) Pierre d'Orgemont était conseiller du Roi et du Duc.

Pour faire un cept tout neuf à mettre prisons, pour ce que les gens de messire Jehan de Chalon, quant il furent à la Loye (1) arguièrent les autres : 5 sols.

Missions pour la despense de bouche de messire Jehan de Chalon, ainsné filz du conte d'Aucerre, prisonnier de madame en son chastel de Pouligny, et les gentilzhommes et sergenz qui l'ont gardez dez le 1er jour de novembre 1379 jusqu'au 27e jour de février sigant qui trespassa.

Pour les despans du dit messire Jehan, des gentilzhommes et sergenz qui l'ont gardez dez le 1er jour de novembre dessus dit jusques au 24e jour du dit mois, auquel terme y furent changiez et muez par plusieurs fois, par Jehan Mellet de Frontenay, escuier, qui lors estoit chastelain du dit chastel, si comme il appert par ses lettres données le 9e jour de février l'an que dessus, en oultre blez et vin qui se compteront cy après sur compte de blez et de vin, et les dictes lectres rant cy li dit trésorier, pour ce : 102 sols 7 deniers.

Pour les despens de boiche du dit messire Jehan, et de ceuls qui estoient ordonné en sa garde, fait dès le 24e jour de novembre 1369 que messire Philippe de Mery fut estaubli et vint chastellain de Pouligny et garde du dit messire Jehan, jusques au 27e jour de février sigant, que le dit messire Jehan de Chalon fust trespassé, ouquel terme sont contenus 95 jours, en oultre blez et vin qui se compteront cy après en compte de blez et de vin : 36 livres 15 sols.

Pour charbon acheté pour faire feu en la chambre du dit messire Jehan, pour lui chaffer (*sic*), pour ce que bonement ne si povoit faire de bois : 37 sols 6 deniers.

Pour les dépans de 28 sergenz de la terre de Chastoillon-sur-Besançon, qui sont aillez et venuz, changiez et muez de quinzaine en quinzaine, pour la tuicion et garde du dit messire Jehan, c'est assavoir Barcillet, le filz à la Blanche d'Auson, le Bassenta, Coillembal, Girart Monniet et plusieurs autres, à chascun des Pouligny à Chastillon 5 sols : 7 livres.

Pour une coultre, ung grant cussin de plume, ung couverteur de drap tout neuf, quatre grans linceuls, quatre touailles, quatre trageures, un grant plateal destain et quatre brueres à boire vin qui furent dereutes, depeciez et gastées en la chambre du dit messire Jehan de Chalon, luy estant en prison ou dit chastel, dont il en depeça une grant partie et dessira pour faire cordes quant il se cuida saillir hors du dit chastel, la seconde sepmaine de septembre 1369; les quelles choses sus dites ont esté tauxées par le dit messire Philippe et autres prodhommes, si comme il appert par ses lettres données à Pouligny le 1er jour de mars 1369, que li trésorier en rant : 8 livres.

Pour faire l'enterrement du dit messire Jehan de Chalon qui trespassa le 27e jour de février 1369 (1370), pour son luminaire et argent donné aus chappellains de Polligny, aus Frères-Praicheurs et aus clers, et pour plusieurs autres missions; en oultre cire qui se comptera cy après en

(1) La Loye, prévôté du côté de Salins, canton de Montbarrey, arrondissement de Dôle (Jura).



compte de cire sur Pouligny, appert par les parties contenues en ung roolle où sont annexées les lettres du dit messire Philippe, données l'an et jour que dessus. En oultre 37 livres 10 sols que Madame a données pour Dieu et en amosne au prieur et couvent des Frères-Prescheurs de Pouligny, qui sont comptées cy devant par le chappitre de dons, remissions et aulmosnes, pour ce yci en 17 florins 4 gros : 13 livres 12 deniers.

Cet article est ainsi conçu :

Au prieur et couvent des Frères-Prescheurs de Pouligny que madame leur a donné ceste fois pour Dieu et en asmolne pour la sépulture de feu messire Jehan de Chalon, son cosin, qui fust trespassez à Pouligny et sepveliz en leur église. Et pour ce qu'il soient tenuz de prier Nostre-Seigneur pour ma dite dame et ses prédécesseurs, et aussi pour le dit messire Jehan, si comme il appert par les lettres de madame données à Arras le dernier jour d'aoust 1370. et par lettres de recognoissance que li trésorier en rent pour ce en 50 florins : 37 livres 10 sols.

Pour deux charges de sel délivrées au dit messire Philippe, deppensées par le dit messire Jehan de Chalon et celx qui le gardoient : 50 sols.

Et ailleurs : Poligney, froment.

Et ont estez délivrez pour la despanse de messire Jehan de Chalon, des gentilz hommes et sergenz qui le gardoient, dès le darrenier jour de novembre 1369 jusques à 27e jour de fevrier sigant, que le dit messire Jehan fust trespassez, si comme il appert par les lettres de messire Philippe de Mery, chevallier, chastellain de Poligny et garde du dit messire Jehan, cy devant rendues, etc., pour ce 19 quartals.

Et encore Poligney : Mise de vins.

Et ont livrez pour la despense de messire Jehan de Chalon et les gentilz hommes et sergenz qui l'ont gardez en prison dez le darrenier jour de novembre 1369 jusques à 27e jour de février sigant qui trespassa, s comme il appert par les lettres de Jehan le Mellet et messire Philippe de Mery : 5 muids quarre, 24 pintes.

Cire. — Mise.

En fut délivré pour messire Jehan de Chalon : 54 livres 3 quarterons.

Compte de Robert d'Amancé, bourgeois de Troyes, trésorier de Monseigneur le Duc de Bourgogne, du 27 mars 1370/71 avant Pasques jusqu'au 31 mars 1372 après Pasques (B 1435).

Les recettes consistent en versements faits par les receveurs des bailliages et des châtelains et grenetiers.

Le total s'élève à la somme considérable de 76,407 livres 9 sols 6 deniers tournois.

Les dépenses concernent l'hôtel. On voit des détails très intéressants sur le séjour du duc et de la duchesse dans leurs châteaux, et en divers lieux de France.

De plus, des paiements à divers : A Jehan de Mellou, écuyer, seigneur de Saint-Prise (1), pour un roucin de poil bay que Monseigneur fit pranre

(1) Saint-Bris, canton d'Auxerre (Yonne).

et acheter de luy par Guillaume de la Trimoille, en retournant de Guienne, quittance du dit Jehan du 25 avril 1371 : 90 livres tournois.

VOYAGES :

A messire Philippe de Jaucourt, chevalier, pour les despans de lui et de quatre autres personnes à cheval en sa compagnie, faiz en alent, du commandement de Monseigneur, de Rouvre vers Avalon, par devers les capitaines des Routes des Bretons qui estoient ou pais d'Auxois, pour leur requérir de par Monseigneur qu'il partissent et allassent hors de son paiz; ouquel voyage, le dit chevalier demora par huit jours entiers, par quittance du dit chevalier du 12 avril 1371 : 14 francs d'or à 20 sols tournois pièce.

A maître Jean Blanchet, secrétaire de Monseigneur, envoyé à Avignon, *devers le pape*, « pour certaines besognes secrettes. » (Ce voyage fut fait en mai 1371.)

Ce personnage est envoyé souvent pour des missions importantes.

A Guillaume de Mello, escuyer, pour ses despans et de six hommes d'armes en sa compagnie, faiz en alant de Rouvres à Troyes et retournant de Troyes à Dijon, en la compaignie Monseigneur pour conduire madame d'Artois que Monseigneur admenoit à Dijon devers Madame qui estoit preste de avoir enfant; quittance dudit Guillaume, du samedi avant la Pentecoste 1371 : 12 livres tournois.

A plusieurs messagers pour porter lettres closes aux éleus d'Aucerre et de Langres, faisant mention que on ne paieroit plus deux francs pour queue de vin, du vin qui ystroit de Bourgogne, ne deux solz pour livre des denrées menées en icelli pais, lesquelles choses avoient cours à l'entrée et yssire du dit pays.

Compte de Robert d'Amancé, trésorier, du 1er avril 1372 après Pâques au 20 juillet suivant (Suite de B 1435).

VOYAGES FAITS DU COMMANDEMENT DE MONSEIGNEUR

A messire Guy de Pontaillier, chevalier, mareschal de Bourgogne, tant pour les despans par luy faiz en deux voyages que il feist du commandemant de Monseigneur, pour traitier du descors de li et de ceux de Laingres, que pour les fraiz de li et de certaine quantité de gens d'armes que il amena à Avalon devers Monseigneur, à son mandement dont mencion est faite à l'article précédent, par mandement de Monseigneur et quittance du dit chevalier, donnée 12 mars 1372, ci : 120 francs.

Cet article est ainsi conçu :

A messire Jehan de Vergy, chevalier, Jehan de Bourgogne, escuyer, et messire Jehan de Rey, chevalier, pour les frais et despans d'eulx et de certaine quantité de gens d'armes qu'ils amenèrent devers Monseigneur qui les avoit mandez à Avalon, ou mois de may 1372, pour certaine cause : 150 livres tournois.

A un messager porteur de lettres closes au conte de Joigny et autres, payé par mandat de Monseigneur, du 26 juin 1372.



A Monseigneur pour offrir au chief Saint-Ladre à Avalon, quant il y fu en may darrenier passé, par mandement de li donné 14 doudit mois de may 1372 : 100 s. t.

Aux Frères-Prescheurs du couvent d'Auxerre, pour don à eulx fait par Monseigneur, pour Dieu, en aumosne, par mandement de Monseigneur et quittance de Frère Guillaume de Valent, dudit couvent, confesseur de Monseigneur, donné, 12 février 1371/72, 10 francs d'or.

Aux gens de l'archevesque de Sens, estans en son chastel de Noolon, par Monseigneur quant il y fu au dit chastel, par mandement du 17 mars 1371/72 : 20 francs.

Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances de Monseigneur le Duc de Bourgogne, du 20 juillet 1372 au 1er août 1373 (B 1438).

A Monseigneur, pour offrir aux reliques de la chapelle de Montréal, par mandement de Monseigneur donné à Montréal le 12 aoust 1372 : 3 franz.

A Monseigneur, pour faire ses offrandes et de madame la duchesse à l'église d'Avalon, darrenierement qu'il y furent : 5 franz. Et semblablement en l'église de la Magdelaine de Vedelay, darrenierement qu'il y furent : : 10 franz. Et pour don aux Cordeliers de Vedelay, pour Dieu, en aumosne : 2 franz ; pour ce, par mandement de Monseigneur, sanz autre quittance, donné à Vedelay, le 13 d'aoust 1372.

A Monseigneur, pour faire ses offrandes à Saint-Sire à Nevers (1), le jour de Nostre-Dame en aoust, qu'il y oy la grant messe : 10 franz.

Le Duc continue son voyage à Bourges, Celle-en-Berry (21 aoust), Saint-Mexent (1er septembre), Saint-Jean-d'Angely, où il joue aux tarots, Bovy-Neuf, près La Rochelle. Il était accompagné du sire de Clisson, connétable et autres (11 octobre), à Saint-Florent (24 octobre).

A Monseigneur, pour jouer aux dez en la compagnie de messire Bertran Du Guesclin, connétable de France, le sire de Clisson et autres, à Saumur (22 novembre), à Saint-Martin de Tours (décembre). Il envoie de Chartres 6 chemises à Madame (2). Autres offrandes à Nostre-Dame de Chartres et autres sanctuaires en divers lieux. Curieux détails sur les jeux de paume, etc.

A l'évesque des fols de Saint-Estienne de Troies, 1 franc, par mandement donné à Argilly, le 22 janvier 1372/73. D'autres libéralités à des couvents de Troyes.

Compte de 1373-1374 (B 1441).

A Frère Guillaume de Valen, confesseur de Monseigneur, pour acheter un cheval pour lui monter ou service de Monseigneur (20 juillet 1374) : 60 franz.

A Thibaut Fenoillot, messager, pour porter lettres closes de Monseigneur au bailli d'Ostun, au conte de Joigny, au conte de Genève, à mes-

(1) L'église cathédrale.

(2) Ces chemises avaient touché à la statue de la Vierge célèbre de la cathédrale de cette ville.



sire Jean de Nanton, au bailli de Chalon, pour le fait du mandement de Monseigneur : 2 franz.

Prestz faiz à plusieurs gens d'armes du nombre de 300 hommes d'armes dont Monseigneur a promis de servir le roy en ses guerres ès parties de Guienne; et parmi eux, Pierre de Tanlay, écuyer, reçu à Nevers le 16e jour d'aoust 1372.

A Hennequin d'Ippre, tailleur de Madame, pour les façons et estoffes de la robe noire de ma dite dame que elle fit faire naguère en alent de Talent (1) à l'encontre de Monseigneur à Senz, pour le trespassement de la Royne de Navarre : 4 franz.

Monseigneur fait don, aux obsèques de Jehan de Bourgogne, de 9 franz. Mandement du 25 mars 1373/74.

A ma dicte dame, pour le veu de cire que elle avoit fait mectre devent 'image du Sauveur, en la grande église de Troies, pour Charles Monseigneur (2), par mandement de ma dicte dame donné à Rouvre, 28 mai 1374 : 5 franz 8 solz 4 deniers.

A messire Philippe de Jaucourt, chevalier, et à Jehan de Jeux, pannetier de Monseigneur, sur les despens d'eulx, de leurs gens et chevaux en alant de Rouvre (3) à Avignon, devers nostre très saint Pére le Pape, pour la promotion de maistre Pierre de la Trémoille à l'éveschė de Chalon à présent vacquant, par mandement de Madame la duchesse du 27 mai 1374 : 70 franz.

Aux Frères Prescheurs du couvent d'Auceurre, auxquelz Monseigneur les avoit donnez, pour dire et célébrer pour la dévotion de Monseigneur, chascun samedi d'un an, la grant messe de Nostre-Dame en leur couvent : 10 franz.

A Monseigneur que il auffri aux reliques de la dite église, le darrenier jour de septembre darrenier passé, que il y oyt messe : 4 franz; et a frère Jehan Chevalier, auquel Monseigneur les donna en aumosne, pour une fois : 4 franz. Pour tout, par mandement donné par Monseigneur à Dizise (4), 8 octobre 1373 : 18 franz.

A révérend Père en Dieu Monseigneur Nicolas d'Arcées, évesque d'Auceurre, qui estoient deus à messire Pierre Ayme, jadis évesque d'Auceurre, pour le demorant de 400 moutons d'or (5) que il presta pieça à Monseigneur, dont Monseigneur paia pour lui à Barthelemi Spifame, bourgeois de Paris, 100 franz si com il appert par deux mandements de Monseigneur et cédule de Mariot Estibourt, clerc des offices de l'hostel de Monseigneur du 9 décembre 1369, par lequel il confesse les diz 400 moutons avoir heuz et receuz de Huet Hanon, lors trésorier de Monseigneur pour convertir en la despense de l'hostel de Monseigneur.

(1) Talent, petit village au-dessus de Dijon, à l'ouest.
(2) Son jeune enfant qui mourut au berceau.
(3) Rouvre, village où les ducs avaient un château.
(4) Decise, ville du département de la Nièvre.
(5) 34,700 francs de notre monnaie.



Robert Ayme, frère et seul héritier de l'évesque défunt et Nicolas d'Arcées donnent quittance le 22 juin 1378 : 400 franz.

A Monin de la Douve, bourgeois de Troies, pour 10 queues de vin de Beaune tenant 115 setiers mesure d'Auceurre, achetées de lui par R. d'Amance, trésorier de Monseigneur, et rendus du commandement de Monseigneur à Estienne Fourchot, ministre des garnisons des vins du Roy, qui en ceste année présente les avoit prestées à Monseigneur et délivrées aux gens de Madame d'Artois, à laquelle Monseigneur les avoit données. Par quittance du 23 août 1373 : 225 franz 6 solz 3 deniers tournois.

A Jaquinot de Soissons, espicier, demorant à Senz, pour plusieurs parties d'espices confictes, et pour autres choses qu'il a baillées pour Monseigneur et pour Madame, par mandement de Monseigneur et quittance du mercredi jour de Saint-Andry apostre 1373 : 29 franz.

Pour 400 livres de cire et 100 livres de luminon pour faire le luminaire de Madame la Royne de Navarre, suer de Monseigneur, que Monseigneur fit faire en l'église de Sens, le pénultieme jour de novembre 1373, 99 livres 10 solz tournois; à 120 enfants qui tindrent 120 torches en la dite église quant le dit obsèque fut fait : 50 solz tournois.

A Monseigneur et à Madame, pour offrir aux reliques de la dite église de Senz : 8 franz.

Aux chanoines de la dite église qui firent le dit obsèque, par don à eulx fait : 30 franz.

Aux héraux qui avoient esté avec mon dit seigneur en la chevauchée darrenièrement faite en Auvergne : 10 franz.

Compte d'Amiot Arnaut, receveur général, du 1er aoust 1374 au 31 juillet 1375 (B 1444).

Reçu : De certains juifs, lesquels de la licence et volenté de Monseigneur viennent en son pais de Bourgogne demorer, par certaine composition par eulx faite avec Monseigneur qui est de 1,000 franz : sur ce sans lettres par Robert d'Amance, trésorier de Monseigneur : 500 franz (1).

De Jehan Martinot, d'Avalon, pour certaine composition faite par li avec le bailli d'Auxois pour certains cas par lui faiz et perpétrez en deniers donnez à Michel de Lames, chastelain de Montbar, pour convertir ès réparations dudit chastel, par ma lettre faite le 9e jour de mars 1374 : 50 franz.

A Regnaut Lemer, pour porter lettres de moy de Montbar à Montréal et à Avalon, contenant que 140 franz que les habitans des diz lieux avoient promis prester à Monseigneur ils envoiassent devers moy pour yceux envoyer devers Monseigneur, 10 février 1474/75 : 5 gros.

Il y a un certain nombre d'autres lettres du même genre adressées à d'autres villes. On y voit que ces prêts étaient destinés à payer les frais du voyage du Duc de Bourgogne à Bruges « pour le traité de paix. »

(1) Le compte de 1375-76 porte le paiement des 500 autres francs.

A Th. Fenoillot, pour porter lettres de Madame, de Dijon à l'abbé de Saint-Seine, à ceux de Fontenay, de Flavigny, aux bourgeois et habitans de Semur, au chapitre d'Avalon, au seigneur de Thil, etc., « pour avoir certaine finance » (20 mars 1374/75).

Toutes ces sommes et d'autres sont destinées à Monseigneur à Bruges. Le dit seigneur revient de Bruges à la fin de juin 1375.

Compte d'Amiot Arnaut, receveur général, du 1[er] août 1375 au 31 juillet 1376 (B 1445).

Recette des fouages ordonnez à lever ou duché de Bourgogne, pour payer la somme de 130,000 franz que le pais de Bourgogne a naguères donnez à Monseigneur.

Suivent les recettes des fouages par *bail*.

Des commis du bailliaige d'Auxois à recevoir les diz fouaiges, sur ce que il pourront devoir à Monseigneur en deniers par eux baillez à Forcegueres de Forcegueres marchant de Bruges, pour racheter les joiaux de Monseigneur estans en gaige à Bruges, par ma lettre faite 26 août 1376 : 13,848 franz.

De Regnaut, l'Orfevre, de Semur, receveur des diz fouaiges : 160 franz.

A Frère Guillaume de Valan, confesseur de Monseigneur, pour ses gages de dix-huit jours qu'il a vaqué en un voyage d'Avignon, où il a naguères esté du commandement de Monseigneur par devers nostre très Saint Père le Pape, pour certaines besognes à luy enchargées, par quittance du 18 juin 1376 : 54 frans.

Aux ménestriers du conte de Joigny, lesquelz avoient joué et fait mestier devant Monseigneur, par mandement du 5 juin 1376 : 20 franz.

Au conte de Joigny, pour les despens de lui, du seigneur de Beauval, leurs gens et chevaux en alant, du commandement de Monseigneur, de Saint-Omer à Arras, demeurer illec pour certaines besongnes que Monseigneur leur avoient enchargés, et retournèrent vers Monseigneur à Saint-Omer : 32 franz 1/2.

A Guillaume, dit de Tigney, de Girolles (1), pour deux queues de vin tenant un setier, mesure de Beaune, prisées par trois commissaires le 4 mars 1375/76 : 12 franz. Nombreux achats de vins au dit Girolles.

A Guiot Nardois, de Guillon, pour une queue de vin tenant deux setiers avec moison, mesure de Beaune, prisée le 4 mars 1375/76 : 6 franz. Nombreux achats de vins au dit lieu.

Au conte de Joigny, que Monseigneur li avoit pieça donnez pour lui aidier à délivrer de la prison de messire Robert Canole, dont il fut pris en la besoingne d'Auroy (2) : 1,000 franz. Par mandement de Monseigneur et quitance donnée 11 juin 1376.

Dans le cours de l'année 1375, le Duc envoie trois fois des messagers au comte de Joigny, et un autre en mai 1376.

(1) Girolles, village près d'Avallon; pays dont les vins rouges sont renommés.

(2) La bataille d'Auray, en Bretagne.



Compte général du 1er août 1376 au 31 juillet 1377 (B 1451).

A Monseigneur que je lui baillé en plusieurs parties tant à Courcelles, comme à Joigny et à Auceurre, lesquelz il avoit perduz au jeu des dez; par son mandement, sans autre quittance, donné à Paris le 1er février 1376/77 : 25 franz.

A Monseigneur, le jour de la Conception Notre-Dame, qu'il offrit à Semur-en-Auxois : 2 franz ; par mandement du 13 décembre 1376 donné à Guillon.

A Madame la Duchesse, à laquelle Monseigneur les devoit pour jeu des dez, payé à elle par mandement de Monseigneur sans autre quittance, donné à Guillon 13 décembre 1376 : 17 franz.

A Frère Guillaume de Valan, confesseur de Monseigneur, pour en faire certaines chouses secrètes touchant la conscience de Monseigneur, lesquelz il lui avoient enchargiez : 72 franz 1/2; et aux Frères-Prescheurs qui avoient confessez à ses Pasques et excomenchié les gens de l'ostel de Monseigneur : 4 franz en don, par mandement du 5 avril 1377 après Pasques.

(Frère Guillaume de Valan recevait 100 francs de pension par an.)

Achats de vins :

A huict habitans d'Annay (1), chacun une queue de vin estimée 6 franz.

A quatre habitans d'Avalon, même prix de la queue de vin, mesure de Beaune : 7 queues.

A deux ménestriers du conte de Joigny, qui avoient joué devant Monseigneur : 5 franz.

Aux Frères-Prescheurs du couvent d'Auceurre, pour don fait à eulx de grace spéciale, pour Dieu et en aumosne, par mandement de Monseigneur et quittance du prieur d'illec, donné 23 d'octobre 1376 : 30 franz.

Aux marguilliers de l'église de Guillon, pour don à eulx fait quant Monseigneur fut darrenierement en la dite ville, pour aider à parfaire icelle église, par mandement de Monseigneur, sans quittance, donné à Semur, 8 janvier 1376/77 : 12 franz.

Aux Jacobins de Sens, en aumosne : 2 franz (février 1376/77).

Au Daulphin, messager, pour porter lettres de par Monseigneur au bailli de Sens et au seigneur de Tanlay, par mandement du 9 août 1376 : 1 franc.

Pour porter lettres au comte de Joigny de par Monseigneur, et à d'autres seigneurs et à plusieurs bourgeois et habitans des villes, afin qu'ils soient dimanche prochain à Montbar, devers Monseigneur; payé par mandement de Monseigneur donné à Argilly 14 aoust 1376.

Compte du 1er août 1377 au 31 juillet 1378 (B 1452).

Achats de queues de vin à un grand nombre d'habitans d'Avalon du Vaul et de Pontaubert, à 6 franz la queue, mesure de Beaune.

A Michaut, messager, pour porter d'Aisy le 28 octobre, lettres closes de

(1) Annay-la-Côte, pays près d'Avallon, vignoble renommé.

Monseigneur à son Conseil à Dijon. Pour porter lettres closes de Monseigneur à aucuns bourgeois d'Avalon, de Semeur, de Montbar et de Montréal : 20 solz. D'Aisy, 29 octobre, lettres closes au receveur d'Auxois : 2 frans.

Envoi de lettres à plusieurs chevaliers, gens d'église et bourgois ès bailliages d'Auxois, de la Montagne, etc.

A Hugues de Granges, frère de Regnaude de Granges, prisonnière à Talent, pour le vivre d'elle et de son dit frère au dit lieu, pour le temps qu'elle y a esté 8 jours : 2 franz Quittance du 12 avril avant Pasques 1377.

A Regnaude de Granges, pour les despens qu'elle a faiz à Talent, du 12 février 1377 au 18 juin suivant 1378, à 2 gros par jour; par lequel temps elle a demeuré prisonnière pour certain fait touchant messire Ancel de Pomart, chevalier, et plusieurs autres (?) : 21 franz 2 gros.

LISTE

D'HOMMAGES, AVEUX ET DÉNOMBREMENTS

DE DIVERSES TERRES SITUÉES DANS LES BAILLAGES DE SENS, TROYES, AUXERRE, ETC., ET DANS L'ÉTENDUE DU DÉPARTEMENT ACTUEL DE L'YONNE, DU XIVe AU XVIIe SIÈCLE — (Archives nationales),

Par M. Max. Quantin.

Il existe aux Archives nationales, section domaniale, série PP, une collection de registres contenant, entre autres documents, des actes de foi et hommage, et dénombrements de nombreuses terres situées dans les pays du département de l'Yonne.

J'ai été frappé de l'utilité dont pourrait être pour nous la connaissance de ces pièces, qui datent du XVIe au XVIIe siècle. J'ai cru, en conséquence, devoir en faire un relevé sommaire, dont la publication suit cette note.

L'histoire du moyen-âge, en effet, ne peut être bien étudiée et complétée qu'au moyen de ces matériaux, qui constituent les titres de l'organisation féodale, et nous font connaître les possesseurs des fiefs qui s'étendaient sur une grande partie des pays que nous étudions.

Inventaire des anciens hommages de France. PP 1.

1488, 28 janvier. — Ung hommage des chastellenies, terres et seigneuryes de Sainct-Fargeol, de Charny et de Saint-Morice-sur-l'Averon, et du fief de l'Enfernoi, par Mre Jehan de Chabannes, comte de Dampmartin. (f° 378.)

1505, 24 juin. — Ung hommage de la seigneurie de Saint-Morice sur-l'Averon, par Mgr de Prye, comte de Dampmartin, à cause de dame Avoye de Chabannes, sa femme. (f° 378.)

1412, 20 mai. — Du chastel et terre de Saint-Morise, et des terres de ....., par Braque. (f° 377.)

Hommages du bailliage de Sens. PP 2, p. 168 et suivantes.

1452, 8 décembre. — La terre de Valery, hommage par M. de Beaufort.

1483, 8 avril, — La comté de Joigny, par Charles de Châlon.

1485. — La cour les Mailly-la-Ville au comté d'Auxerre. — 1529, par Guy de Boisselet, écuyer.

1485. — Chitry, Quenne et Nangis, par Claude Duplessis, écuyer,

1486, 9 février. — Courgy, par Jehan Quesdelier, chevalier.

1488, 28 janvier. — Terres de Vincelles et Vincelottes, et dix livres de rente sur la prévôté de Vermanton, par Jean de Chabannes, comte de Dampmartin.

1488, 28 janvier. — Par le même, pour les terres de Champignelles, Villeneuve-les-Genêts et l'Etang du Cuivre.

1488, 6 août. — Terres de Villefranche et Dicy, par Nicolas de Blondeau, écuyer.

1493, 22 avril. — Terre de Villeneuve-Saint-Salve, par Etienne Gléron de Daussy.

1496, 2 juillet. — Terres de Vincelles et Vincelotte, par Jehan de Lalande, écuyer.

1499, 4 mars. — Villefranche et Dicy, par Pierre Bochart, écuyer.

1499, 3 avril. — Fief de la Mothe, séant à Villeneuve-l'Archevêque.

1499, 2 juillet. — Saint-Cyr, par Gaucher de Bruillart, écuyer.— En 1518, par sa veuve, pour ses enfants.

1499, 11 novembre. — Tierce partie de la baronnie de Saint-Bris en Auxerrois, par Charles de Bernault, écuyer, tant pour lui que pour son frère.

1500, 31 janvier. — Terre des Barres, paroisse de Brannay, par Pierre, sieur d'Esgreville.

1502. — Partie de Gizy-les-Sens, par Etienne de Montery, et Jacques de Montery, en 1538.

1504 et 1514. — Terre et châtellenie de Doulot (Dollot), par Claude Rapine, veuve de Me Guillaume Voulant. — Idem, par Charles le Voulant, en 1530 et 1548.

1504. — Terre du Chesnoy, par Mathieu Marteau.

1507, 26 octobre. — Pour une maison à Passy, paroisse de Véron, par Jacquette Ruzé, veuve de J. Spifame.

1508, 17 juillet. — Terre de la Mothe les Villeneuve-l'Archevêque, par Gauthier des Coustes et P. de Launoy, écuyers, et pour leurs frères.

1510, 18 avril. — Terres de Saillenay, Bassou, Beaumont, par



Claude de Savoisy, chevalier. — 1518, par François de la Rivière, écuyer, pour Mme de Savoisy, sa femme.

1511, 7 octobre. — Terres des Barres et Brannay, par Esmond d'Egreville, écuyer. — 1517, par Louis d'Egreville. — 1523, par Louis Lucas, chevalier.

1512. — Fief de la cour des Mailly, par François Boisselet.

1513, 29 juillet. — Le fief de la Tour Jollye, à Coulanges-sur-Yonne, par MM. Leclerc, Henryet et d'Estays.

1514, 30 mars. — Pour deux parts de la seigneurie de Vermanton, par Jean Chauvin, chevalier; partie en cinq, dont sont les terres de Courtenay et une terre dite Terre-Dieu, anciennement Grande-Censive.

1516, 3 août. — Terre de Merry-sur-Yonne, par Jacques de Veilhan.

1520, 10 juillet. — Terres de Coulanges-la-Vineuse, Coursay et Val-de-Mercy, par Jehan de Marbery.

1522, 23 août. — Châtellenies et terres de Villefranche et de Dicy, par Berault de Blondeaux, écuyer. — Par Hector de Blondeaux, écuyer, en 1530.

1522, 23 décembre. — Terres de Festigny, Collanges et la Tour-Laurent, par François de Coux, et son frère.

1524, 30 mars. — Terre de Nouez-les-Sens (Noé), par Tristan de Tilhac.

1526, 19 juin. — Terre du Val de Cheuilly et Mailly-la-Ville, par François de Bœurre, écuyer.

1528, 5 janvier. — Terre et seigneurie de Noyers, par Louis, duc de Longueville.

1528, 14 décembre. — Tiers de la terre de Saint-Brys, par G. de Bernault, procureur de Loys de Saint-Seigne.

1529, 21 mars. — Terre d'Egriselles, par Germain de Charmoy.

1529, 7 septembre. — Terre de Passy, par Gaillard Sipfame.

1536, 27 octobre. — Courtenay et Piffons, par la comtesse de Dampmartin.

1538, 10 décembre. — Piffons, par Jehan de La Chesnaye.

1539, 23 avril. — Villethierry, par Méraut du Fay.

1540, 4 décembre. — Champs et Vaux, par Guy, comte de Laval.

1541, 24 février. — Vincelottes, par Jehan Le Normant.

1545, 6 mars. — Fief de la Tour-Jolly, à Coulanges-sur-Yonne, par J. Michaut et Henriet.

1545, 16 novembre. — Tiers de la baronnie de Courson, par Erard de Marbury.

1548, 20 février. — Terre de Villeneuve-Saint-Salve, par P. Ryotte.

1548, 25 avril. — Terres de Vallery et des Bergeryes, par Jacques d'Albon, chevalier.

1549, 22 mai. — Moitié de Chitry, par Philippe Savine.

1549, 31 août. — Terres de Brosses, Nangy-sous-Voye, la Grange du Bois et Folle-Pensée, par Dlle Jehanne Dupré, veuve de Jehan Tronson. — Par Pascal Perret, en 1571. — Par la femme de Jacques d'Anglure, en 1579.

1550, 7 octobre. — Terre de Passy, par J. Spifame.

1551, 21 avril. — Terre de Cochepie, par le même.

1557, 21 juillet. — Fief du Rû-Couvert, mouvant de la baronnie de Nailly, lors en la main du roy pour régale.

1559, 26 mars. — Fief Henry Jolly à Coulanges-sur-Yonne, à messire Claude Leclerc.

1559, 26 juin. — Terre de Villeneuve-Saint-Salve, par François Le Prince.

1566, 8 février. — Terres de Courtenay, baronnies de Toucy et Champignelles, par Madame d'Est, veuve du duc de Guise.

1566, 20 juillet. — Partie de Gisy-les-Nobles, par Jacques de Montery, écuyer.

1567, 25 février. — Terres de Coulanges-les-Vineuses et du chastel et bourg du Val de Mercy, par Olivier de Chastellux.

1568, 9 mars. — Terre de Saint-Cyr en partie, par Baptiste du Verger, écuyer.

1572, 9 juillet. — Baronnie de Courson, la ville et le château de Courson, la Chapelle et Villepot, par P. de Chaseray.

1574, 13 janvier. — Châtellenie de Piffons, par François de Terrières, écuyer.

1574, 30 avril. — Terres de Dollot, Vaurobert et des Moulins, par Charles de Harlay, écuyer.

1578, 8 août — Fief et terrages de Dixmont, les Bordes et Villechétive, par Louis Bernage, — par Pierre de Bernage pour sa mère et ses frères, en 1603.

1579, 6 janvier. — Fief de la Motte de Villeneuve-l'Archevêque, par Adrien Moreau.

1585, 7 janvier. — Châtellenie de Chastellux, terre de Quarré et autres appartenant à Jehan de Chastellux, au duché de Bourgogne, de ses chastel et ville fermée de Coulanges-les-Vineuses et de son chastel et bourg de Courson.

1586, 10 janvier. — Terre et Seigneurie de Vallery, par le cardinal de Vendosme.

1586, 3 février. — Terre de Vincellotte, par P. Souzhonnette du Hal.

1586, 4 août. — Terre de Champlay, par Palamède de Foudriat.



1587, 19 juin. — Gizy, par Joachim de Montéry, écuyer.

1603, 14 janvier. — Baronnie de Champignelles, par François de Tenance.

1607, 29 décembre. — Cheny, Bonnard et Cars, par le procureur de M. de La Rivière.

1617, 17 janvier. — Terre de Gizy, par Gilles Le Maistre.

1614, 10 mai. — La moitié des Hautes Censives de Dixmont, par Claude de Brunes.

Suite des Hommages. — PP. 2, p. 228 et suivantes.

1451, 27 mars. — Hommage au Roy par dame Perrette de la Rivière, dame de la Roche-Guyon, entre autres fiefs de la terre de Charny, mouvant de Montargis, de la terre de Vincelles-s-Yonne, et de partie de la terre de Vermanton, mouvant de la Conté d'Auxerre.

1505. — Par Nicolas de Choiseul, écuyer, de la moitié par indivis de la terre de Chitry, mouvant du Chastel d'Auxerre.

1594. — Du Comté de Joigny, mouvant de la grosse tour de Troyes, par Gabrielle de Laval, marquise de Nesle.

1483. Hommage fait par la comtesse de Bar, pour son chastel, ville et chastellenie de Saint-Fargeaul, de Mézilles en Pousoye, mouvant du chasteau de Montargis. — En 1485, par A. de Chabannes.

1391. — Hommage par le duc de Bar pour ses terres de Saint-Fargeaul, Mésilles, Septfonds, Saint-Privé, Sormery et Grandpré.

1446. — Hommage par Madame de La Trémouille de la terre de Saint-Fargeaul.

1498. — Par Jehan de Chabannes, comte de Dampmartin, entre autres des terres de Piffonds, Saint-Fargeau, Saint-Maurice-sur-l'Averon, le fief de l'Enfernat, Charny, Champignelles, Villeneuve-les-Genets, l'Etang du Cuivre.

1607. — Par le duc de Nivernois, du comté de Saint-Florentin.

1388. — De la justice haute, moyenne et basse de Vincelles, par Bureau, sire de la Rivière.

Registre de diverses provinces. Bailliage de Troyes. — PP. 9.

1390. — Aveu rendu par Miles de Maligny de ce qu'il tient à à Beine et Poinchy.

1400. — Aveu rendu par Ithier de la Broce, chevalier, seigneur de Précy (Percey), de ce qu'il tient à Butteau mouvant de Saint-Florentin.

1411. — Aveu par Huet Vostel, écuyer, de la terre et Maison-Fort de Soubetoy, mouvant de Saint-Florentin.

1393. — Hommage rendu par Ithier de la Broce, seigneur de Perrecey, pour ce qu'il tient mouvant de Saint-Florentin.

1397. — Hommage rendu par Etienne Ragot, dit de Garchy, chevalier, seigneur de Champlost, de ce qu'il tient mouvant de Saint-Florentin.

1397. — Hommage par Gui, seigneur de Maligny, de la terre de Maligny.

1395. — Aveu rendu au roy par Jean des Barres, chevalier, pour sa terre et maison de Chaumont mouvant de Bray (f° 33).

1398. — Aveu par Isabeau de Passy, veuve d'Erard de Trainel, pour une partie de Plessis-le-Mex, mouvant de Bray (f° 33).

Hommages des terres de Champagne et autres. — PP. 100.

1498. — Hommage par messire Adrien de Saint-Maure, comte de Joigny, pour ladite conté, en ce qu'il peut avoir en l'Isle-sous-Montréal, mouvant de la conté de Champagne; — par damoiselle Charlotte de Chalon, veuve de François d'Alègre, chevalier en 1525; — en 1533, hommage du comté de Joigny seul, par le cardinal de Lorraine; — en 1577, par Jehan de Laval, qui y joint la baronnie de l'Isle, tous deux mouvant de la grosse tour de Troyes.

Août, 1397. — Hommage par messire Gaucher de Maligny, chevalier, pour le chastel et chastellenie de Maligny, mouvant de la conté de Champagne et des villes de Montigny et de la Villeneuve, mouvant de la comté d'Auxerre.

1399. — Hommage par Charles de Savoisy, seigneur de Saillenay, pour les chastel et ville de Saillenay, mouvant de la conté d'Auxerre.

1500. — Hommage par Louis et Claude de Poisieu, dits Capdorats, chevaliers, pour leur part de la seigneurie de Marolles, Montigny, Vallery, Villethierry.

Inventaire des aveux et dénombrements de la province de Champagne. Bailliage de Troyes. — Ancien P. 12.

1581. — Aveu rendu par François aux Epaules, sieur de Pizay, baron de l'Isle, pour ladite baronnie mouvant du conté de Champagne et Chastel de Troyes (f° 107).

1390, 1397. — Aveus rendus par Etienne Ragot, seigneur de Champlost pour ladite terre mouvant de Saint-Florentin.

1455. — Aveu par D[lle] Jehanne Tussarde, veuve de Jehan Chanteprime, pour la forte maison de Champlost mouvant de Saint-Florentin.

1397. — Aveu par .... Hutin, à cause de Jehanne de Millo, sa femme, pour ses biens et droits de justice à Chéu, mouvant de Saint-Florentin.

1393. — Par Ithier de la Broce, seigneur de Parrecy, pour ladite terre mouvant de Saint-Florentin.

1396. — Par Jehan de Rouvray, pour fief à Héry mouvant de Saint-Florentin.

1397. -- Par Jehan de Saint-Verain à cause d'Isabel de Pacy, sa femme, pour ses biens à Jeauges et Chéu mouvant de Saint-Florentin.

1378. — Par Philippe de Savoisy pour ses droits à Jeauges, mouvant de Saint-Florentin.

1389. — Par Gaucher de Savoisy, pour le tiers de la maison et lieu de Jaulges.

1399. — Par Eudes de Savoisy, curateur d'Ithier de la Broce, pour plusieurs droits à Percey et Butteau, mouvant de Saint-Florentin.

1390. — Par Etienne Ragot, chevalier, seigneur de Champlost, pour ladite terre.

1390. — Par Jehan de Chauvigny, seigneur de Soubstour (Saultour), pour ladite terre relevant de Saint-Florentin.

1390. — Par Gauthier de Melligny, pour la chastellenie et ressort de Melligny, mouvant de Saint-Florentin.

1390. — Par Jehan de Saint-Verain, seigneur de la Colle de Pacy et de Jeauges en partie, pour ladite terre de Jeauges.

1398. — Par P. de Grancey, seigneur de Cheny et d'Ormoy en partie à cause de Jehanne de Marmeaux, sa femme, pour des biens à Ormoy mouvant de Saint-Florentin.

1620. — Par Nicolas Henequin seigneur de Subligny, pour ladite terre mouvant de la grosse tour de Troyes.

1391. — Par Robert, duc de Bar, pour la terre de Sormery, relevant de Saint-Florentin.

Adveuz et dénombrements. — Estans en peaux et cahiers. même registre P. 12, fol. 262 et suivantes.

1389, 26 août. — Adveu rendu par Jehan de Noyers, comte de Joigny, pour ladite terre de Joigny mouvant du roy à cause du comté de Champagne et bailliage de Troyes.

— Autres aveux de ladite terre de Joigny, par Louis de Noyers, en 1393; par Guy de la Trémouille, chevalier, en 1415; par Louis de la Trémouille, en 1437; par P. cardinal de Gondy, comte de Joigny, en 1606; par Emmanuel de Gondy, en 1626.



Bray, extrait des transcrits. — (Même registre P. 12. f° 72).

1375. — Aveu par Jehan des Barres, chevalier, pour la maison de Chaumont (cote 234), par Jehan des Barres, chevalier, en 1383 (cote 240).

1384. — Par Henri de Traignel, pour la maison du Plessis du Mex (cot. 243).

1397. — Par Isabeau de Roissy, pour ses biens à Plessis-du-Mex. — Idem par Jacques de Treignel (1400).

1401. — Par Guillaume des Barres, pour sa maison et ses héritages à Serbonnes.

Dénombrements des bailliages de Sens et d'Auxerre.
— Registre P. 132 (1).

1378, 30 mars.— Aveu et dénombrement, par Lyénard de Landes, bourgeois de Paris, d'un fief de 150 francs de rente sur la prévosté, tabellionnage et pêcherie de la conté de Joigny.

1390, 9 novembre. — Lettres du Roy attestant que l'archevêque de Sens, G. de Dormans, lui a fait serment de fidélité.

1374, 22 juin. — Dénombrement de l'étang de Cœure, d'une maison sur la chaussée et d'une tuilerie, par Bureau, sire de la Rivière, à cause du chastel de Villeneuve-le-Roy.

1377, 11 juillet. — Foi et hommage et aveu, par Jehan de Courtenay, chevalier, seigneur de Champignelles et de Sainct-Briçon, du roy, à cause de la prévosté de Villeneuve-le-Roy, 1° sa ville de Champignelles, avec ses murs et fossés; plus quatre gaignages aux environs; des cens, rentes et terrages; plusieurs étangs et vingt-trois fiefs dépendant de ladite Chastellenie, dont plusieurs sont assis sur la rivière du Branlin.

1383, 26 septembre, — Aveu, par Pierre de la Tour, écuyer, à cause d'Isabeau de Courtenay, sa femme, de l'hostel de Mein et dépendances, en la prévosté de Villeneuve-le-Roy. (Ce dénombrement contient de nombreux détails de terres du côté de Champignelles.)

1388, 20 juillet. — Aveu, par Eudes de Roigny, seigneur de la Villeneuve-les-Genets, à cause de la prévosté de Villeneuve-le-Roy, de la ville de Villeneuve-les-Genets; item un étang seant en ladite ville, et plus de 50 arrière-fiefs dont quelques-uns de l'étendue d'un arpent. — Autre par le même en 1392.

(1) Nota. — Ce registre contient la copie *in extenso* des actes dont nous donnons le sommaire.



1411, 1er août. — Aveu et dénombrement, par Jehanne Braque, dame de Champignelles et de Sainct-Briçon, veuve de messire Pierre de Courtenay, ayant le gouvernement de Jehan de Courtenay, son fils, pour la terre de Champignelles.

1400, 31 octobre. — Dénombrement, par Roger de Helerviller, dit Claudin, sire de Baigneux et de Plancy, pour sa femme Jehanne de Plancy, et les enfants Ysabel et Colarde, sœurs de sa femme, de la moitié de la ville de Chitry, partant avec dame Alips de Maisy, relevant du roy à cause du chasteau de Villeneuve-le Roy.

1454, 24 mai. — Dénombrement de la terre et chastel de Vallery, avec les jardins, pourpris et enclos dudit chastel, par Loys de Beaufort, conte d'Alez, seigneur de Vallery, chevalier, à cause de Jehanne de Norry, sa femme, relevant de la grosse tour de Sens.

1384, 21 juillet, — Autre dénombrement du chastel et jardins de Vallery, par Pierre, seigneur de Norry, chevalier, avec les arrière-fiefs.

1406, 18 novembre. — Dénombrement de la sixième partie de la terre de Villeblovain, par dame Anastase du Plessis, veuve de noble Mgr Geoffroy de Sergines, chevalier, à cause du chastel de Sens.

1407, 20 avril. — Autre denombrement de la sixième part de la terre de Villeblovin, par Jehan de Noriz, seigneur de Boissy.

1409, 15 janvier. — Dénombrement du château de Vallery, par Étienne, seigneur de Norry, de Vallery et de Vandenesse.

. AUXERRE (f° 47).

1376, 6 mai. — Aveu pardevant deux notaires de Paris, par Me Gauchier Vivien, conseiller du Roy, de la tierce partie de la coutume du sel appelée *salage*, qui se prend dès le gros saule près la ville de Basso jusqu'au-dessus du pont d'Auxerre; savoir, de chaque muid de sel que prennent le roy, l'évesque et ledit Vivien, une mesure appelée *breneau*, dont il prend le tiers, avec le ban huit jours avant et huit jours après Noël, où nul ne peut vendre sel esdiz lieux, sinon lesdites trois personnes. — Vaut ledit tiers soixante francs par an; — et étaux à chair et pain à Auxerre valant dix livres par an. — En 1405, Pierre Regnier, écuyer, fait la même déclaration.

1377, 13 juillet. — Gautier de Villy avoue tenir en fief dix livres sur la prévôté de Vermenton.

1378, 30 avril. — Jehan de Marcenat, chevalier, seigneur de Quenne et de Chitry, fait aveu en présence de notaires à Auxerre, en hommage-lige du Roy, la ville de Quenne, et une maison qui souloit estre fort en icelle, avec toute justice. — Item, la moitié de la ville de Chitry.

1385. — Aveu et dénombrement de la terre de Coulanges-les-Vineuses et Val-de-Mercy, par Jehan de Sainte-Croix, chevalier, sçavoir, le chasteau et la forteresse de Coulanges; la ville, les foires, halles, estallages, etc., de Coulanges. — Item la ville de Val-de-Mercy.

1392, 12 septembre. — Dénombrement par Gauchier, seigneur d'Azillier, chevalier, des bois de la forêt d'Égriselles, la prévosté d'Égriselles, les hommes et femmes dudit lieu taillables et main-mortables; les cens et surcens de la Morée à Auxerre. Item neuf cens arpens de terre dits la terre de Champaine, entre Champlay et Longueron, appelée la terre de la Morée et toute justice en icelle.

1393, 12 avril. — Didier Boisselet, escuyer de cuisine du Roy, déclare tenir en fief au conté d'Auxerre certains biens sis à Mailly-la-Ville.

1396. — Jehan de Montlaon, le jeune, écuyer, échançon du Roy, déclare tenir en fief, à cause de sa femme demoiselle Jehannette, à cause du chastel d'Aucerre, 87 bichets de froment et 76 d'avoine, mesure d'Aucerre, sur le minage de cette ville.

1400, 30 octobre. — Roger de Hellevillier, dit Claudin, sire de Baigneux et Plancy, chevalier, à cause de sa femme Jehanne de Plancy et ses sœurs, fait hommage de la ville de Saint-Sire, des tailles des hommes de ladite ville, etc.

1401, 12 juin. — Perrin de Branay, sieur de la Broce et de Nangi, de la partie que l'on dit *soubz voye*, avoue, à cause du chastel d'Aucerre, 1° toute justice haute, moyenne et basse à la Brosse et Nangi, sauf qu'après jugement rendu par luy et son conseil, il est tenu livrer le jugé au prévost d'Aucerre.

1401, 16 juin. — Jehan de Chappe, escuyer, fait hommage du quart du minage de Mailly, à cause du chasteau de Mailly-Chasteau, appartenant au roy.

1401, 28 janvier. — Hugues de Saint-Aubin, chevalier, seigneur de Domecy, fait aveu de la Grange du Bois près Aucerre, Villefargeau, la forteresse et dépendances, la terre de Crain, le tout de la part de sa femme Urbaine de Merry, relevant du comté d'Aucerre.

1403, samedi après la Saint-Clément. — Jehan de Digogne, escuyer et chastelain du chastel d'Arcy, fait aveu du chastel d'Arcy et des fossés, comme il se comporte, et des dépendances de ladite terre qui sont considérables, de plusieurs arrière-fiefs, entre autres le donjon du chasteau du Vault. Item la rivière d'Arcy dès le gué dessous la maison d'Arcy jusqu'à la rivière de Bessy; le péage sur la rivière d'Arcy.

1405, 8 novembre. — Jehan Coignet, conseiller du Roy, fait hommage du chastel et ville de Villefargeau, avec les fossés grans et petiz d'autour ledict chastel, à cause du chastel d'Aucerre.

1406, 30 octobre. — Dreux de Mello fait aveu du chastel de Saint-Bris, la ville, finage et territoire, excepté le bourg de Gouoys, avec toutes justices. On y voit les hommes et femmes taillables haut et bas, valant 100 livres par an. Item tous les trois ans une taille sur les hommes de Saint-Germain qui demeurent en la ville de Saint-Bris, qu'on appelle *queste;* les minages, 300 bichets de froment et avoine mesure du lieu; la coutume des vins, 2 d. par queue et 1 d. par muid : 10 liv. par an; la maréchaucée, c'est assavoir sur chaque feste de maison où l'on fait feu, cinq bichets d'avoine par fieste, et pour le demi-fieste 2 b. 1/2, valant annuellement 450 bichots avoine. Le festage des maisons de ladite ville valant annuellement (par feste 3 d. et demi feste 3 oboles) 45 sols environ. Les cens de Saint-Bris, Augy et Champs, 12 livres. Dîmes et gardes appelées sergenteries des blés et vignes de Saint-Bris, 100 livres. Le seaul de la prévosté, mesures, la halle, 20 liv. Item la ville de Bailly-sur-Yonne : 1° taille valant 35 s.; prévosté, 60 s.; une perrière audit lieu, baillée 50 s. Item, la maison de Scenay (1), laquelle est en ruyne et de nulle valeur. Item, le bois dudict Scenay, de 300 arpens menus bois; le bois du Boischat, 60 arpens; bois de la Faye, 100 arpens. Item, la ville d'Augy. Item en la ville d'Aucerre, tous estrangers qui y viennent demeurer, qui ne sont hommes de Saint-Germain, clercs ou bourgeois du Roy, sont à moy taillables haut et bas, et vaut ladite taille 16 livres par an. Item, le fief de Choilly-les-Aucerre; le fief de Sainte-Pallaye; la ville de Montigny (2).

1485, 7 janvier. — Noble et puissant Jehan de Chastellux, fait hommage entre les mains du lieutenant du bailly d'Auxois pour son chastel de Chastellux, terre de Quarré et autres, à cause de la duché de Bourgogne, de son chastel et ville de Coulanges-les-Vineuses, de son chastel et bourg de Courson, mouvant du Roy pour sa conté d'Aucerre.

1489, 12 janvier. — Claude de Savoisy, seigneur de Seignelay, fait hommage des terres de Seignelay, Bassou, Bouilly, la Motte de Gurgy, etc.

(1) Château dont les ruines existent encore dans le bois de Senoy.

(2) Nous avons donné le texte même du dénombrement de la terre de Saint-Bris, pour montrer tout l'intérêt que présentent les documents du catalogue que nous publions.

Bailliage de Courtenay.

1407, 8 février. — Jehan, seigneur du Puy et de Saint-Valérien, chevalier, tant pour luy que pour Isabelle de Sainte-Palaye, sa femme, fait hommage de ses maisons sises entre les fossés de Saint-Valérien, les préaux et les courtils et tout ce qui est enclos entre lesdiz fossés, etc.

1408, 13 juillet. — Jacques le Hongre, écuyer, fait hommage au Roy, à cause du chastel de Courtenay, de la seigneurie de Villeneuve-la-Dondagre, à laquelle terre appartient un hostel, court, colombier, jardins, etc.

1408, 14 décembre. — Adam de Bragelogne, receveur général et maistre des garnisons des vins de la royne, fait aveu de la terre de Jouy-en-Gastinois, en laquelle est un hostel, court, jardins, accins et pourpris relevant du chastel de Courtenay.

(Voir pour la suite des aveux et dénombrements depuis le XVIIe siècle à 1789, le registre PP. 13, inventaire des aveux de Champagne).

RAPPORT

SUR LE

CLASSEMENT DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Par M. Victor MANIFACIER.

Chargé par notre regretté président, M. Challe, de classer les monnaies étrangères de la collection numismatique du Musée d'Auxerre, je viens, Messieurs, vous faire part de l'achèvement partiel de ma tâche et vous signaler, en passant, les pièces offrant dans chacune des séries le plus d'intérêt par leur rareté ou leur caractère historique.

Les monnaies étrangères sont relativement peu nombreuses dans l'ensemble de notre riche collection, leur nombre total est de 829 pièces, dont 2 en or, 227 en argent et billon et 600 en cuivre.

Une des pièces d'or fut frappée en 1600 par les Provinces-Unies de Hollande; l'autre, provenant du médailler de M. l'abbé Duru, est une pièce à l'effigie de Marie-Louise, duchesse de Parme.

Parmi les pièces d'argent il faut mentionner particulièrement un double thaler de Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, quelques petites monnaies des XVe et XVIe siècles des papes Innocent VII, Paul II, Paul IV et Pie IV, les beaux écus des papes Clément X et Innocent XI, au XVIIe siècle, et quelques monnaies des sièges vacants; un certain nombre de pièces de 5 francs; de la Gaule subalpine dénommée par des numismates République piémontaise; une de l'archiduchesse Marie-Louise; du Gouvernement provisoire de Lombardie, en 1848; de Joachim Murat, roi des Deux-Siciles; de Félix Bacciochi et Élisa Bonaparte, prince et princesse de Lucques et Piombino, etc.

Dans les pièces de bronze, on remarque une petite monnaie du maréchal Lefèvre, comme duc de Dantzick, en 1808; une série des monnaies de billon de Jérôme Napoléon, roi de Westphalie. Une

certaine quantité de menues monnaies des nombreux États et villes libres d'Allemagne qui battaient monnaie il y a encore peu d'années.

Il reste encore à classer beaucoup de monnaies et médailles, la plupart de Chine, de l'Inde, du Japon, de Turquie, du Maroc, monnaies arabes d'Afrique, etc. Mais il m'a fallu y renoncer, à mon grand regret; il n'existe malheureusement à la Bibliothèque de la ville aucun ouvrage qui puisse aider à cette classification. La Bibliothèque nationale est-elle mieux pourvue? J'espère m'en assurer à mon prochain voyage à Paris, si le temps me le permet. En attendant, cette partie de nos monnaies étrangères reste classée sommairement par États; peut-être me sera-t-il donné plus tard de leur assigner, soit l'époque, soit le souverain, auxquels chacune d'elle se rattache.

RAPPORT

SUR LE CLASSEMENT DES MÉDAILLES

ET MONNAIES ROMAINES

Par M. Desmaisons.

J'avais entrepris dans le principe, et lors de la mort de M. Laureau, notre collègue, le classement et l'inscription sur un inventaire collectif, de toutes les médailles, monnaies, jetons, méreaux et pièces historiques appartenant à la Société.

Je ne m'étais pas dissimulé mon insuffisance pour un semblable travail, bien que je me fusse antérieurement occupé de numismatique; mais en présence d'encouragements bienveillants, et pour ne pas laisser inoccupé un poste que personne ne voulait accepter d'ailleurs, je me décidai à succéder, tant bien que mal, au savant fondateur de notre médailler.

Mes fonctions administratives, devenues très lourdes pendant ces dernières années, m'empêchaient d'apporter autant d'activité que je l'eusse désiré dans la mise en ordre de nos richesses.

L'addition à notre collection de deux médaillers légués à la Société par M. l'abbé Duru et par M. Edmond Challe, la fusion des trois médaillers en un seul, vinrent augmenter le travail exigé par les classements et les inscriptions à l'inventaire. Je dus solliciter la diminution de mes attributions, qui furent alors limitées aux monnaies de la République romaine et aux médailles du haut Empire et du bas Empire romain.

M. le président Challe, avec un zèle qu'on ne saurait trop reconnaître, se chargea personnellement de poursuivre le classement: des monnaies seigneuriales, des médailles consulaires (familles romaines), des jettons, méreaux et pièces historiques.

M. Manifacier fils, devenu, depuis peu, notre collègue, voulut bien continuer le classement des monnaies françaises, auquel je

m'étais consacré déjà depuis plusieurs années, et enfin celui des monnaies étrangères, qui n'avait été jusqu'ici qu'ébauché.

La besogne étant ainsi partagée, j'ai pu arriver à l'accomplissement de la mission qui m'avait été dévolue, et j'ai l'honneur de rendre, ci-après, un compte succinct du résultat de mes investigations et de mes constatations..

Je parle, pour mémoire seulement, des as sans noms de familles dont nous n'avons que les sous-multiples, tels que : semis, quincunx, triens, quadrans, sextans et uncia.

Notre collection ne possède ni dupondius, ni tripondius, ni quincussis, ni decussis. Un lingot informe en bronze, grossièrement contremarqué, paraît être ce qu'on appelle l'*as rude*.

Nous possédons en médailles du haut Empire romain : 9 pièees d'or, 719 d'argent ou de billon, 1,990 de bronze de tout module, soit, en somme : 2,718 médailles.

Nous sommes loin d'être aussi riches pour ce qui concerne le bas Empire, et le bilan de notre situation se résume en trois pièces d'or et 53 pièces de bronze de tout module.

Les principales lacunes existant dans le haut Empire, sont celles qui se rapportent aux princes et aux princesses contemporains d'Auguste.

Puis celles comprises savoir :

Entre Caligula et Néron;
Entre Néron et Galba;
Entre Trajan et Hadrien;
Entre Commode et Septime Sévère;
Entre Macrin et Gordien d'Afrique;
Enfin entre Posthume et Claude le gothique.

Nous n'avons rien des princes de Palmyre, entre Aurélien et Tacite. Beaucoup de vides entre Maximilien-Hercule et Constantin-le-Grand.

Dans le Bas-Empire :

De Théodose à la chute de l'Empire d'Occident, lacunes considérables, dans l'Empire d'Orient proprement dit : rien des rois Goths et Ostrogoths; rien des rois Vandales, rien des Empereurs français à Constantinople.

Si on pouvait disposer de quelques fonds pour obvier à ces regrettables absences, on pourrait, je crois, constituer quelques suites à peu de frais, parce que les médailles byzantines ne sont généralement pas d'un prix très élevé.

Nous possédons dans certaines séries des pièces d'une très



belle conservation et qui acquièrent de ce chef une valeur réelle, nonobstant leur défaut de rareté.

Commes pièces *rares* on peut citer :

1° Un denier d'argent de Cnœus Pompeius avec son buste accompagné d'un vase à sacrifice et du bâton d'augure.

2° Un denier d'argent de Jules César avec le revers : L MVSSIDIVS LONGVS.

3° Un denier d'argent avec les têtes de Marc-Antoine et d'Octave.

4° Un denier d'argent d'Auguste, avec revers au bonnet de flamine entre deux ancyles. (Ce denier vaut 50 francs).

5° Une pièce d'or à fleur de coin, avec les têtes de Germanicus et de Caligula. Elle nous vient de M. Edmond Challe, et vaut de 200 à 250 fr.

6° Un denier d'argent d'Agrippine avec son buste et la tête laurée de Caligula.

7° Un *médaillon* de Caligula, frappé dans une colonie grecque et d'une très bonne conservation, a été donné à la Société par l'administration des Ponts-et-Chaussées. Cette pièce, examinée par des numismates distingués, a été reconnue comme présentant un caractère de rareté assez éminent.

8° Un G B de Néron au revers DECVRSIO.

9° Un G B de Galba, au revers de ROMA R XL. (Rome divinisée et debout).

10° Un denier d'argent de Domitien, au revers de PALLAS COS XIIII.

11° Une médaille d'or de Trajan, à fleur de coin, avec le ℞ COS V PP SPR OPTIMO PRINCIPI.

12° Un denier d'argent de PLOTINE, femme de Trajan, au ℞ de VESTA. (Vaut 100 francs environ).

13° Cinq G B d'Antonin-le-Pieux, aux revers : 1° TIBERIS; 2° S C avec deux personnages assis à gauche sur une estrade, deux autres en bas, debout de chaque côté, à la face COS II; 3° ROMAE AETERNAE; 4° LIBERALITAS AVG COS IIII; 5° CONSECRATIO avec aigle.

14° Une pièce d'or de Faustine mère, fleur de coin, ℞ Diane debout avec deux torches. (Vaut 50 à 60 francs).

15° Un G B de Faustine jeune, au revers MATRI CASTRORVM.

16° Un G B de DIDIVS JVLIANVS, ℞ la fortune debout avec un gouvernail et une corne d'abondance.

17° Un G B de MANLIA SCANTILLA ℞ juno regina.

18° Un M B de GETA, ℞ Felicitas sœculi.

19° Trois deniers d'argent et un M B de Macrin.

20° Un denier d'argent d'Elagabale avec ℞ Invictus sacerdos.

21° Un G B de Gordien d'Afrique fils, avec ℞ virtus Augg. (Évalué 70 francs).

22° Cinq deniers d'argent avec revers recherchés, de Trajan Dèce.

23° Un petit bronze de PROBVS, au ℞ SISCIA PROBI AVG.

24° P B admirablement conservé, de MAGNIA VRBICA, femme de Carus au ℞ VENVS COELEST.

25° M B de Romulus, fils de Maxence, au ℞ ÆTERNA MEMORIA.

26° P B de Julien l'Apostat, face GENIO ANTIOCHENI ℞ APOLLONI SANCTO.

27° Une médaille d'or, à fleur de coin, de VALENS. ℞ restitutor reipublicæ.

28° Un sou d'or, à fleur de coin, de Honorius, ℞ concordia augg. Exergue CONOB.

29° P B d'Eugenius avec ℞ Victoria Romanorum.

30° Un sou d'or, à fleur de coin, de Justin Ier; même revers qu'à 28.

31° Une médaille *quinaire* en argent, d'Heraclius Ier.

Il était convenable qu'en fondant les trois médaillers en un seul on pût cependant retrouver la trace des médailles qui nous avaient été respectivement léguées par MM. Duru et Challe, j'ai, par suite, dans mes inscriptions à l'inventaire, distingué par une astérisque les médailles provenant de M. Edmond Challe, et j'ai renvoyé, pour chaque empereur, prince ou princesse, au catalogue détaillé de M. l'abbé Duru, dans lequel se trouvent de nombreux documents historiques spéciaux aux circonstances qui ont motivé la frappe des médailles les plus curieuses.

Le rangement de la partie de notre collection dont il vient d'être parlé a été opéré dans un très beau meuble, offert par M. Piétresson, et dont j'ai fait disposer les tiroirs suivant le mode adopté pour les collections de l'hôtel des monnaies et de la bibliothèque nationale de Paris.

NOTE
SUR UNE MÉDAILLE D'ÉVÊQUE ITALIEN
DU XVe SIÈCLE,

PROVENANT DE LA COLLECTION DE M. EDMOND CHALLE,

Par M. DESMAISONS

Lorsque M. Challe, notre regretté président, fit, il y a quelques années, la remise à la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, des médailles léguées par son fils, je fus appelé à examiner, l'un des premiers, les nouvelles richesses témoignant du bon souvenir et de l'attachement qu'avait conservés notre collègue, pour son pays natal et pour ses anciens compagnons d'étude.

Je fus frappé, en parcourant un peu sommairement, il est vrai, chacun des tiroirs du meuble élégant dans lequel était renfermée la collection dont nous venions d'hériter, par l'aspect d'une pièce en bronze de grand module, placée parmi les monnaies du Saint-Siège; dont le buste, d'un puissant relief, avait une physionomie à la fois énergique et spirituelle, tout en empruntant à sa complète nudité une singularité qu'on rencontre peu sur les médailles papales, où le Saint-Père est ordinairement revêtu de son costume et de ses attributs pontificaux.

Je pensais cependant, à part moi, que c'était là, sinon une Padouane, tout au moins une pièce apocryphe, coulée ou frappée par un faussaire du XVIe siècle, me réservant de l'étudier plus en détail, lorsque les circonstances me le permettraient.

M. Challe, dont l'ardeur pour toute espèce de travail scientifique semblait redoubler, même dans ces derniers temps, avait bien voulu se charger du classement des monnaies seigneuriales, et d'une partie des consulaires ou familles romaines contenues

dans le médailler de son fils. C'est après son décès que M. Limosin me donna les clefs du meuble sus-mentionné, et que revenant à la pièce dont le caractère tout spécial m'était resté dans l'esprit, j'essayai de me rendre compte de son origine.

Supposant, tout d'abord, à cause du mot NICOLAVS très lisible dans la légende intérieure gravée en creux autour de la tête, qu'il s'agissait d'un des papes qui ont porté ce nom, et conduit d'ailleurs par la date de l'exergue du revers, à attribuer la médaille à Nicolas V, je ne pouvais cependant formuler une certitude, même après avoir consulté l'ouvrage intitulé : Numismata Pontificum romanorum, quæ a tempore Martini V usque ad annum MDCXCIX, vel autoritate publica, vel privato genio, in lucem prodiere, explicata, ac multiplici eruditione sacra et prophana illustrata, a P. Philippo Bonanni, societatis Jesu. (Tome 1er, pages 48 à 55.)

La médaille n° 8, du pape Nicolas V, avait d'ailleurs en légende, à son revers, le nom de Andreas Guacialotis, qui est, à une lettre près, celui de l'artiste signataire et auteur de celle dont nous nous occupons.

Toutefois, comme, d'après les diverses biographies que j'ai consultées, le pape Nicolas V est mort en 1455, et que le Nicolas de notre médaille n'est mort qu'en 1467; qu'en outre, l'abréviation du mot episcopus, E P S, de la légende intérieure de la face, permettait d'admettre que nous nous trouvions en présence d'un simple évêque, *Siculus*, sicilien, d'origine, tandis que le pape Nicolas V était toscan, je demeurais dans une certaine perplexité et je craignais de faire fausse route.

M. Mollard, notre savant collègue, à qui je confiai mes appréhensions, voulut bien m'aider dans mes recherches. Après avoir, à plusieurs reprises, tenté de recomposer l'ensemble de la légende en creux de la face, dont le mot final *Ortan*, lui semblait un nom de ville, qui pouvait avoir été le siége d'un évêché suburbain, il eut la bonne pensée de recourir à un ouvrage qu'il a profondément étudié lors d'une mission au cours de laquelle il fut assez heureux pour rendre à 15 ou 20 prélats leur passé historique.

Je veux parler de l'*Italia sacra* sive de Episcopis Italiæ, et insularum adjacentium rebus que ab iis præclare gestis etc., authore D. Ferdinando Ughello Florentin, etc. (1644).

Nous trouvâmes (pages 776 à 804) que Horta (écrit avec une H) ancienne ville d'Etrurie, située près du Tibre, avait été en effet successivement occupée par 56 évêques, dont le premier Joannes Montanus, fut ordonné par le pape saint Sylvestre, en 330, et le dernier, Angelus Gozadinus, par le pape Grégoire XV en 1621.

Que le 39e évêque fut le frère Nicolavs Palmerius, sicilien, de

l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, l'un des théologiens célèbres de cette époque, chapelain et familier du cardinal Alberti de Florence.

Cet évêque fut transféré d'un diocèse de la Calabre à celui d'Horta, le second jour du mois de juillet 1455. Il fut créé cardinal du titre de Saint-Laurent (in damaso), mourut à Rome en 1467, et fut inhumé dans l'église de Saint-Augustin, anciennement dédiée à Sainte-Monique.

On a gravé sur sa tombe l'épitaphe que je traduis ci-dessous, et qui avait été presqu'effacée sous les pieds des fidèles:

« A Nicolas Pelmeri, sicilien, évêque d'Horta, religieux de l'ordre « de Saint-Augustin, orateur, philosophe et théologien illustre, « défenseur de la foi sacro-sainte, et adversaire intrépide des « hérétiques.

« Il a travaillé 28 ans dans le champ du Seigneur.

« Il a laissé de nombreux monuments de sa science. Il a vécu 65 ans. »

L'auteur de l'*Italia sacra* ajoute:

J'ai en ma possession une médaille de bronze représentant, d'après nature, le visage de ce vénérable prélat, ainsi que sa poitrine nue, avec cette légende: Nudus egressus, sic redibo.

La 2e légende concentrique est ainsi conçue: Nicolavs Palmerivs, Siculvs, Eps Ortan.

Au revers de la médaille se dresse un personnage représentant la Fortune, qui tient un sablier dans sa main, avec cet exergue de part et d'autre: VIXIT ANNO LXV, OBIIT ANNO D. — M.CCCC.LXVII.

A la légende du revers se trouve le nom de: Andreas Guacialotus, contubernalis B. F.

Cette médaille, continue l'auteur de l'*Italia sacra*, est si artistement gravée, qu'on croirait y voir respirer, et revivre pour ainsi dire, les vertus à l'aide desquelles le défunt s'est élevé au premier rang des orateurs et des philosophes.

Il donne enfin en grandeur naturelle (60 millim. de diamètre) un dessin faisant disparaître toute incertitude au sujet du monument posthume dédié à Nicolas Palmeri par ses familiers.

Notre médaille, qui est indubitablement un exemplaire de celle qui vient d'être décrite, doit probablement avoir un certain degré de rareté.

La pièce a-t-elle été frappée ou coulée?

Dans le *Numismata Pontificum romanorum*,[1] on regarde comme coulées celles qui sont dues à l'artiste Andreas Guacialotus (qu'on appelle Guacialotis). Nonobstant la correction assez grande du dessin, on remarque des empâtements, dans le personnage allégo-

rique surtout, qui feraient pencher pour cette dernière supposition.

Certaines particularités sont aussi à considérer : les caractères de la 2e légende concentrique de la face sont en creux.

La pièce a du être portée comme une amulette ou conservée comme un tableau, car elle est percée au-dessus du buste d'un trou pour le passage d'un cordon ou d'une pointe.

Au revers, la légende est mi-partie en relief et mi-partie en creux, dans le nom Guacialotus, l'avant-dernière lettre seule est en creux.

Le texte de l'exergue de part et d'autre du personnage allégorique est en caractère creux.

La tète est très belle, avec sa simple couronne de cheveux, unique distinction qu'emporte dans la tombe l'éminent prélat dans la bouche duquel on met l'humble devise : Nudus egressus, sic redibo.

Faut-il voir, avec l'auteur de l'*Italia sacra*, la fortune dans le personnage du revers ? Cela semble difficile.

L'évêque Nicolas, qui vivait à une époque où l'Eglise était à peine remise des troubles suscités par le schisme de l'anti-pape Felix V, où la prise de Constantinople par les Turcs désolait le pape Nicolas V, où tous les savants grecs chassés par les barbares demandaient un asile à l'Italie, l'évêque Nicolas, disons-nous, un des plus généreux athlètes de la foi, pouvait-il être considéré comme un favori de la fortune, même par ses familiers, dont faisait partie l'artiste Andreas Guacialotus, qui s'intitule *Contubernalis*.

La statue du revers, indépendamment de son caractère très masculin, n'a pas le pied sur une roue. Elle a ses deux pieds sur un support ou console en cul-de-lampe. Elle n'a pas non plus de corne d'abondance, et le sablier qu'elle tient de la main droite semblerait devoir la faire plutôt considérer comme représentant le Temps.

Il est vrai de dire aussi qu'elle porte à sa gauche une haste au lieu de la faux traditionnelle ; néanmoins, en appliquant les principes de l'iconographie, on se rapprocherait plus du Temps que de la Fortune.

Je ne terminerai pas cette note sans remercier à nouveau M. Mollard pour son extrême obligeance et son précieux concours. Je dois aussi à M. Manifacier, mon collègue en apprentissage numismatique, des excuses pour l'incursion que je me suis permise sur les terrains qui lui sont dévolus. Il va de soi qu'il pourra, toutes les fois qu'il le jugera convenable, prendre sa revanche dans le champ des médailles romaines,

Quoiqu'il en soit, la médaille qui nous a été léguée par M. Edmond Challe, sans être irréprochable au point de vue de l'art, n'en est pas moins curieuse et intéressante, non seulement par les singularités que présente sa facture, mais aussi parce qu'elle nous transmet l'image d'une grande et illustre personnalité de la fin du moyen âge.

OBSÈQUES DE M. AMBROISE CHALLE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

L'honorable président qui dirigeait la Société des Sciences de l'Yonne depuis si longtemps, et la présidait encore le 4 février dernier, a succombé en quelques jours d'une façon inopinée, que sa robuste et verte veillesse ne faisait pressentir en aucune façon. Tous les membres de la Société présents à Auxerre, beaucoup de membres habitant des parties lointaines du département, ont tenu à accompagner M. Challe à sa dernière demeure, et à se joindre à la foule auxerroise qui s'est rendue à ses obsèques sans distinction de parti. Les cordons du poële étaient tenus par MM. Cotteau, de Marsilly, Quantin et Rémacle; les premiers représentant le bureau de la Société des Sciences, et le dernier représentant le barreau d'Auxerre, dont M. Challe fit partie pendant un grand nombre d'années. Un détachement du 82e de ligne faisait le service d'honneur. M. Cotteau, vice-président, a prononcé sur la tombe de M. Challe les paroles suivantes, adieu suprême des membres de la savante compagnie:

Au milieu de la douleur que nous ressentons tous, je viens adresser quelques paroles d'adieu à l'homme éminent que nous avons perdu.

J'éprouve une poignante émotion, car M. Challe était mon ami vénéré. J'avais pour sa personne et son caractère une vive sympathie. Pendant de longues années nous avons vécu pour ainsi dire de la même vie scientifique, et dans bien des circonstances j'ai pu apprécier les grandes qualités de son esprit et de son cœur!

Que de temps il faudrait pour rappeler ici, même à traits rapides, cette longue existence si admirablement remplie!

Ambroise Challe est né à Auxerre, le 13 juin 1799. A quinze ans,

au lendemain du passage de l'Empereur dans notre ville, il partit comme engagé volontaire et fit, pendant les Cent Jours, la campagne du Jura. Dans un récit plein de verve, d'humour et de patriotisme, il nous a raconté, il y a quelques années, ce premier épisode de sa vie. De retour à Paris, il fit son droit et, à l'âge de vingt ans, il débutait avec un grand succès au barreau d'Auxerre.

Je ne vous parlerai pas de sa carrière d'avocat ; je dirai seulement que, pendant trente-quatre ans, il occupa la première place dans un barreau qui comptait des hommes tels que Leclerc, Chérest et Lécuyer. Je ne vous dirai également que quelques mots de sa carrière publique : conseiller de préfecture pendant dix-sept ans, de 1831 à 1848, époque à laquelle il donna sa démission, membre du conseil général pendant vingt ans, maire de la ville d'Auxerre à deux reprises différentes, pendant l'Empire et sous la République, toujours ferme soutien des idées conservatrices, il sut apporter dans ses fonctions un dévouement sans bornes, un zèle à toute épreuve et surtout une profonde connaissance des affaires, qui n'a jamais été contestée par personne, et reçut successivement, en récompense des grands services qu'il avait rendus, la croix de Chevalier et celle d'Officier de la Légion d'honneur.

Je vous parlerai principalement de l'homme de science, de l'auteur de tant de mémoires historiques d'une grande valeur, du président de notre Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Dès 1828, M. Challe avait alors 29 ans, nous le voyons se mêler au mouvement politique et littéraire et publier dans le *Mémorial de l'Yonne* des articles très remarqués. Plus tard, à partir de 1837, il écrit dans l'*Annuaire* des notices historiques ; c'est de cette époque que datent tant d'œuvres intéressantes : La *Monographie de la Cathédrale d'Auxerre* ; celle du *Château de Druyes* ; l'*Histoire des Comtes de Sens* ; une notice sur *le Collège d'Auxerre* ; une étude sur *Jehan Régnier*, notre vieux poète auxerrois, etc., tous ces travaux et bien d'autres encore, résultat de recherches patientes, ont assurément contribué, dans une large mesure, à répandre, dans notre département, le goût des études sérieuses et historiques.

C'est en 1847 que fut fondée la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, grâce à l'initiative de M. Challe, qui fut nommé vice-président, et quelques années plus tard, président, à la mort du baron Chaillou des Barres.

Dès le commencement, M. Challe se consacra à l'œuvre qu'il avait fondée avec une ardeur qui ne s'est jamais ralentie. Comprenant l'importance que devait avoir cette association au point de



vue du développement des sciences, il l'entourait des soins les plus paternels, veillait à tous ses intérêts et ne négligeait aucune occasion d'accroître son influence et sa prospérité. Si aujourd'hui notre Société compte plus de deux cent cinquante membres, si elle publie, chaque année, un volume classé parmi les plus importants des départements, si on lui a décerné, aux réunions de la Sorbonne, les plus hautes récompenses, c'est surtout à son illustre président que nous le devons !

Que de notes curieuses, que d'ouvrages remarquables publiés dans le Bulletin par ce travailleur infatigable ! Nous n'en citerons que quelques-uns : *Les origines historiques attribuées à Auxerre* ; *Le siége d'Avallon en 1433* ; *L'Histoire du calvinisme et de la ligue* qui a obtenu le prix Gobert, toujours si disputé, et qu'on n'accorde qu'à des travaux d'une incontestable valeur ; *La Puisaye et le Gâtinais*, *l'Histoire de l'Auxerrois*, et en dehors du Bulletin, une réédition de *l'Histoire d'Auxerre* de l'abbé Lebeuf, faite en collaboration avec M. Quantin.

M. Challe était l'âme de nos réunions et venait toujours les présider ; je ne crois pas que pendant trente-sept ans il ait manqué une seule fois d'assister à nos séances. C'est surtout dans ses fonctions de président qu'il était remarquable. La Société des sciences reçoit, chaque mois, de ses membres ou des Sociétés correspondantes, un grand nombre de volumes. Avant la séance, M. Challe les citait et les analysait presque tous scrupuleusement et aimait à nous signaler les passages qui, aux points de vue les plus divers, pouvaient plus spécialement nous intéresser.

On était vraiment émerveillé de l'entendre ; aucune branche de la science ne lui était étrangère ; il traitait les questions de médecine, de chimie, de géologie, de botanique avec autant de netteté et de savoir que s'il eut parlé de droit, d'histoire ou d'archéologie, et son langage était toujours élégant et facile. Nous admirions principalement son extrême bienveillance ; il avait pour tous les travailleurs, pour tous les jeunes surtout qui débutent, des paroles d'encouragement ; il insistait avec bonheur sur la valeur de leurs recherches et se plaisait à signaler leur succès.

M. Challe aimait avec passion son pays, sa Bourgogne, son Auxerre ; il n'en parlait jamais sans une émotion qu'il savait faire partager bien vite à ses auditeurs. Grâce à lui, grâce à ses instances, que de dons faits à notre musée ! C'est à ses rapports excellents avec Madame la marquise de Blocqueville que nous devons la salle d'Eckmuld, splendidement décorée, renfermant tant de richesses et de précieux souvenirs ayant appartenu à l'illustre maréchal Davoust.

Dans une lettre qu'elle adressait hier à Madame Limosin, la fille de M. Challe, la bienfaitrice du musée d'Auxerre exprime en termes touchants la part qu'elle prend au deuil qui vient de nous frapper; elle partage tous nos regrets et s'associe à notre grande douleur par l'envoi d'une magnifique couronne de fleurs qui surmonte le cercueil du glorieux mort.

Il y a cinq ans, M. Challe était lui-même atteint d'un épouvantable malheur; à la suite d'une longue et cruelle maladie, succombait son fils unique, ancien sous-préfet, homme très distingué lui-même. Le coup fut terrible! Je n'oublierai jamais l'attitude de ce père qui avait alors soixante dix-huit ans; je le vois encore au moment où le funèbre cortége allait quitter la maison, je le vois debout sur le perron, tête nue, donnant les derniers ordres. Il avait vieilli de dix ans en quelques semaines, et pourtant sa force d'âme semblait avoir dompté les angoisses qui lui déchiraient le cœur. Il était calme, impassible, stoïque, et c'est d'un pas ferme qu'il vint se placer derrière le cercueil de son fils.

Ce qui le sauva après ce malheur, ce fut le travail, le travail opiniâtre, et pour commencer il se mit, malgré son grand âge, à déchiffrer les médailles baronales renfermées dans le riche médailler que son fils avait légué à la ville, et en quelques mois, il en donna le catalogue; puis il reprit peu à peu ses autres études et les volumes du *Bulletin* sont remplis du résultat de ses recherches. Jamais il n'a travaillé avec plus d'ardeur, jamais son intelligence n'a été plus nette et plus fraiche, et on peut dire qu'il l'a conservée jusqu'à sa dernière heure.

Le 4 février encore il présidait la Société des sciences et lisait, pendant une heure, un des chapitres les plus intéressants de son *Histoire du Comté de Joigny*. Il y a quelques jours à peine, il descendait encore dans son cabinet et corrigeait ses épreuves. Une heure avant sa mort, étendu dans un fauteuil, il dictait à sa fille une disposition en faveur de la Société des sciences qui était son œuvre de prédilection; il s'est éteint doucement, en pleine connaissance, sans agonie! C'était la mort du juste.

M. Challe n'était pas seulement un avocat de premier mérite, un administrateur hors ligne, un historien de grande valeur: c'était, avant tout, un homme de bien dans l'acception la plus complète du mot.

L'amour du devoir accompli, la droiture, la bienveillance, la bonté, formaient le fond de son caractère. Il aimait à rendre service; et pour être utile, aucune démarche ne lui coûtait. Il était bienfaisant et sa bourse s'ouvrait à toutes les misères: pendant l'épidémie qui vient de sévir si cruellement à Auxerre, il était la

providence des malades de son quartier ; il ne se bornait pas à prodiguer les secours dont ils pouvaient avoir besoin ; il allait lui-même les visiter, leur donnant des conseils, les encourageant, les rassurant par sa présence.

Non, il n'est pas possible que toutes ces qualités exceptionnelles, que cette haute intelligence, que ce cœur si heureusement doué s'évanouissent avec la mort et disparaissent dans le néant ! C'est pour nous une consolation bien douce, au milieu de notre douleur et de nos regrets, de penser que cette belle âme est immortelle et plane déjà dans un monde meilleur !

Adieu Challe, mon ami vénéré, adieu au nom de votre veuve éplorée qui fut pendant soixante ans votre compagne dévouée, au nom de votre fille bien-aimée qui était si fière des travaux de son père et qui avait pour vous un véritable culte, au nom de tous les vôtres plongés dans le deuil, au nom de vos arrière-petites-filles, enfants blondes et roses qui commençaient à vous chérir et que vous aimiez tant ; au nom de tous les membres de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne dont vous n'étiez pas seulement le président, mais aussi l'ami ; au nom de tous vos concitoyens qui se pressent autour de vous sans distinction d'opinion et de parti !

Encore une fois, adieu !

SAINT JUST, MARTYR, ENFANT D'AUXERRE

Par M. Max. Quantin.

(*Séance du 3 juin 1883.*)

Les Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XI, renferment une savante notice sur la ville et l'abbaye de Saint-Just-en-Chaussée, due à la plume de M. l'abbé L. Pihan. Ce travail nous intéresse particulièrement parce qu'il traite d'un personnage de notre pays dont la mort glorieuse a été l'origine de l'abbaye dont parle cet auteur.

Saint-Just-en-Chaussée, petite ville du département de l'Oise, appelé au IVe siècle *Sinomovicus*, est située vers l'est de Beauvais, au point d'intersection de deux chaussées Brunehaut. L'une de ces voies romaines conduisait d'Amiens à Senlis. Ce lieu fut le théâtre du martyre de saint Just, enfant d'Auxerre, comme le racontent les Bollandistes au t. VIII d'octobre, p. 323.

Sur son tombeau, élevé près de la fontaine Syrique (1) contiguë à l'enclos de l'ancienne abbaye de Saint-Just, fut fondée, à une époque inconnue, mais qui n'est pas postérieure au IXe siècle, une collégiale de chanoines qui fut dotée par la libéralité des rois de France, seigneurs du Beauvaisis, et qui devint importante sous le titre d'abbaye et dura jusqu'en 1789.

Saint Just reçut la mort pendant une des persécutions de Dioclétien, entre l'an 278 et l'an 303, le 18 octobre. Un manuscrit du

(1) Cette fontaine, aujourd'hui tarie, coulait dans la petite rivière d'Aré, voisine de l'abbaye. On donna à la fontaine Syrique le nom de *Puchot*, qui vient de l'usage où étaient les pélerins d'y *pucher*, mot picard qui signifie puiser l'eau pour en boire et obtenir un remède contre les maladies les plus violentes. (L'abbé Pihan, d'après Ch. de l'Escalopier, *Essai sur la châtellenie et l'abbaye Saint-Just*, 1835.)

VIII[e] siècle (1) nous a confirmé sa légende, que l'abbé Corblet a publiée dans l'Hagiographie du diocèse d'Amiens.

En voici le texte d'après cet auteur, suivi de ses observations.

« Saint Just naquit probablement à Auxerre; il est certain du moins qu'il habitait cette ville avec son père nommé Justin et sa mère appelée Félicie. Dès sa plus tendre jeunesse, il pratiqua des vertus qui ne mûrissent d'ordinaire qu'à un âge bien plus avancé, et mérita par là un don merveilleux de seconde vue qui devint l'occasion de son martyre et de sa gloire.

« Ce pieux enfant, âgé de neuf ans, partageait la douleur de sa famille au sujet de son oncle Justinien qui avait été enlevé tout jeune et vendu comme esclave sans qu'on ait su depuis le sort qui lui était échu. Saint Just apprit par une vision que ce parent regretté était au service d'un marchand nommé Loup, qui habitait la ville d'Amiens, et s'empressa de révéler cette bonne nouvelle à sa famille. Justin chercha en vain dans Auxerre quelqu'un qui voulût bien se joindre à lui, à prix d'argent, pour aller délivrer son frère bien aimé. C'est alors que saint Just s'offrit pour entreprendre ce voyage. Aux objections de sa mère qui redoutait la fatigue et les périls d'une si longue excursion, l'enfant répondit qu'il s'en remettait complétement à la volonté de Dieu, et sa détermination parut si bien inspirée d'en haut, qu'on n'y mit plus d'obstacles.

« Quelques jours après, le père et le fils, munis d'argent et de provisions, se mirent en route et arrivèrent à Melun vers le soir. Là, un pauvre, tout à la fois boiteux et aveugle, sollicita leur charité en se plaignant de la faim. Saint Just ne se contenta point de lui faire part de ses provisions de voyage, mais se dépouilla de son habit pour le lui donner. Comme son père l'en réprimandait; « N'est-il pas écrit, lui dit-il, que bienheureux est celui qui compâtit aux souffrances des indigents, parce que le seigneur, à son tour, prendra pitié de lui dans les jours d'infortune. » Le lendemain matin, les voyageurs poursuivirent leur route et rencontrèrent près de Paris un excellent homme nommé Hippolyte, qui les ayant interrogés sur leur pays et le but de leur voyage, leur offrit l'hospitalité. Les deux Auxerrois l'acceptèrent et allèrent chez lui réparer leurs forces, en prenant quelques aliments, du vin et de la bière.

« Parvenus au bord de l'Oise, ils ne trouvèrent point d'abord de barque, mais, grâce à Dieu, un batelier qui descendait la rivière se rendit enfin à leur appel et les transporta à l'autre bord, sans

(1) Bibl. royale de Bruxelles et Bibl. nationale, n° 12598 du fonds latin.



vouloir accepter aucune rémunération. « C'était peut-être un ange, dit Giry, que la Providence de Dieu leur envoya pour les secourir dans le besoin.

« Aussitôt qu'ils furent arrivés à Amiens, Justin et Just s'informèrent de la demeure de Loup, ou bien de l'endroit où ils pourraient le trouver. L'ayant rencontré dans la ville, ils lui exposèrent le but de leur voyage. « Venez chez moi, leur dit le marchand, je vous montrerai tous mes esclaves et si vous reconnaissez votre parent vous pourrez l'emmener avec vous, après m'avoir remboursé sa valeur. »

« Ce soir là même, tandis que Justin examinait chez Loup ses douze esclaves sans pouvoir reconnaître son frère parmi eux, saint Just s'écria : « Voici celui que nous cherchons », en désignant un homme qui tenait une lampe allumée.

« Comment pourriez-vous me reconnaître, remarqua ce dernier, vous n'étiez pas né quand j'ai quitté mon pays. La désignation du jeune enfant n'en était pas moins la vérité.

« Un jeune soldat de Rictiovare avait été témoin de cette reconnaissance. Il s'empressa d'aller prévenir son chef : « J'ai « découvert, lui dit-il, de ces gens adonnés à la magie qui se pro- « clament chrétiens ; que faut-il en faire ? — Amenez-les moi « bien vite, répondit le tyran, et s'ils refusent de venir, qu'on les « mette en prison jusqu'à ce que je les fasse comparaitre devant « moi. » Les satellites qui devaient exécuter cet ordre ne trouvèrent plus les chrétiens dans la maison de Loup, que le biographe du VIIIe siècle qualifie de *homo bonus*. Celui-ci, en effet, sans accepter leur argent, les avait engagés à repartir aussitôt pour échapper aux persécutions du terrible juge.

« Rictiovare ne pouvait pas renoncer si facilement à sa proie : « Que quatre hommes montent à cheval, s'écria-t-il, et forcent « ces chrétiens à revenir ici ; s'ils refusent d'obéir, qu'on les mette « à mort. »

« Les trois fugitifs, en suivant la voie romaine qui conduisait d'Amiens à Senlis, étaient arrivés à Sinomovicus, aujourd'hui Saint-Just-en-Chaussée, près de la fontaine Syrique qui alimentait la rivière d'Aré. Justinien dit à son frère : « Puisque voici de l'eau, arrêtons-nous ici pour manger et prendre de nouvelles forces. » Et saint Just de leur répondre : « Hâtez-vous, car voici que Rictiovare a expédié quatre cavaliers pour nous ramener à Amiens et nous mettre à mort ; je veillerai sur vous pendant votre repas, s'ils arrivent, je causerai avec eux pendant que vous resterez cachés dans cette caverne que voici. » A peine avait-il dit ces mots, que saint Just aperçut les satellites. Ses deux parents s'empressèrent de suivre le conseil qui leur avait été donné.

« Les soldats de Rictiovare demandèrent à saint Just où étaient les parents qui l'accompagnaient et à quels dieux ils avaient l'habitude d'offrir leur sacrifice. Le courageux enfant refusa de trahir les siens et se borna à répondre qu'il était chrétien. L'un des cavaliers lui trancha aussitôt la tête avec l'intention de la porter à Rictiovare. Mais le corps du saint enfant se redressa soudain et replaça sa tête sur ses épaules. « Dieu du ciel, s'écria-t-il. recevez mon âme, car je suis innocent. » Les satellites, épouvantés d'un tel prodige, s'enfuirent aussitôt et allèrent raconter à Rictiovare ce dont ils avaient été témoins.

« Justin et Justinien qui avaient entendu la prière du jeune martyr, sortirent de leur retraite et se demandèrent ce qu'ils allaient faire du corps décapité. On raconte que la tête leur dit : « Entrez dans la caverne, vous y trouverez un antique tombeau couvert de lierre ; c'est là que vous déposerez mon corps. Quant à ma tête, portez-la à ma mère pour qu'elle l'embrasse. Si elle désire me revoir, c'est dans le paradis qu'elle devra m'aller chercher. »

Justin et Justinien, après avoir enseveli le corps de saint Just, se hâtèrent de retourner à Auxerre où ils arrivèrent au bout de trois jours. Quand Félicie eut appris la mort de son fils, résignée, elle bénit Dieu de l'avoir ainsi glorifiée et suspendit dans sa maison la tête du martyr, enveloppée d'un linge. Pendant la nuit, cette précieuse relique inonda de lumière non-seulement le logis, mais la ville tout entière.

« L'évêque d'Auxerre venait de se lever pour réciter les laudes. « J'ai vu, dit-il à son clergé, une grande lueur qui partant de la maison de Justin, enveloppait toute la cité. Allez vite vous enquérir des causes de ce phénomène. » Trois prêtres, qui allèrent aux informations revinrent bientôt raconter les détails du martyre accompli dans le Beauvaisis. Justin les leur fournit.

« Le peuple, après avoir rendu grâce à Dieu, fit préparer une châsse pour qu'on allât chercher solennellement, avec la croix, les luminaires et les encensoirs, la tête de saint Just et qu'on la déposât dans l'église de la cathédrale.

« Une jeune fille de seize ans, aveugle de naissance, invoqua la relique dont venait de s'enrichir l'église d'Auxerre et recouvra soudain la vue, ce qui donna lieu aux actions de grâces des fidèles et du clergé. »

On montre à Auxerre, dans la rue du Temple, 25, l'emplacement de la maison qu'habitait saint Just, où se trouve une statue datée de 1780, représentant le jeune martyr avec une palme dans la

main droite et un livre dans la main gauche (1). Quand le Chapitre cathédral se rendait processionnellement à l'église de Saint-Amatre il faisait une station devant cette maison et récitait une oraison à saint Just.

M. l'abbé Pihan recherche ensuite ce que sont devenues les reliques de saint Just et raconte l'histoire de son culte.

On apprend par ce récit la célébrité qu'avait obtenue notre petit saint Just, non seulement à Beauvais et à Auxerre, mais dans divers pays étrangers.

Le chef de saint Just qui avait été déposé par saint Amatre (vᵉ siècle) dans l'église Saint-Symphorien du Mont-Artre, fut transporté à la cathédrale d'Auxerre en 1163, à cause de la ruine de monastère de Saint-Symphorien. Une portion du chef avait été donnée à l'abbaye de Corvey en Saxe par l'évêque Hugues de Chalon, à la sollicitation de l'empereur Othon III (an 891), et une autre à une époque inconnue à celle de Nôtre-Dame-des-Ermites d'Einsielden en Suisse.

M. l'abbé Lecot, curé de Saint-Antoine de Compiègne, voyageant en Suisse en 1877, trouva parmi les manuscrits de l'abbaye d'Einsielden un texte qui relatait le martyre de saint Just enfant, en 298. Sur cette découverte, il reçut du P. Bibliothécaire des explications d'où il ressortit pour lui l'identité parfaite de la relique de saint Just d'Einsielden et de celle de saint Just de Beauvais. Il n'y a à Einsielden qu'une portion du haut du crâne.

On sait que la partie de la tête du saint qui existait à Auxerre fut brûlée par les Huguenots en 1567 (2), sauf un fragment dont fait mention l'évêque Pierre de Broc en 1633, mais qui disparut en 1793.

M. l'abbé Pihan continue l'histoire des reliques de saint Just et montre la renommée dont elles ont joui dans la Picardie dans les siècles passés.

Après son martyre, les habitants de *Sinomovicus* élevèrent une

(1) Sous le socle de la statue on lit cette inscription : *Vomine Munitur domus ista et imagine Justi. Die 18 8bris 1780.*

(2) Une ancienne légende de saint Just en forme de complainte, qui fait partie de la collection de M. Mathon, relate ainsi le fait :

Car la fureur hérétique
Nous a ravi ce trésor,
Mais, grâce à la Providence,
Tout son corps est à Beauvais
Dont il fera pour jamais
Les délices, l'abondance.

chapelle sur son tombeau qui devint célèbre dans toute la contrée. Un auteur de l'abbaye de Malmedy, du XI[e] siècle, parle en témoin oculaire de la dévotion du peuple au tombeau primitif de saint Just et de la fréquentation de l'église érigée en ce lieu : « Ibidem augusta resplendet ecclesia, tum sancti martyris memoria venerabilis, tum devotione populi insignis. »

Sous le pontificat de saint Hildeman, évêque de Beauvais (821-845), les chanoines de saint Just, redoutant le pillage dont l'invasion des Barbares danois menaçait les églises, transportèrent les reliques de leur saint patron à Beauvais. Ces reliques demeurèrent depuis ce temps à la cathédrale de Beauvais. L'église de Beauvais reconnut le grand prix qu'avaient les reliques de saint Just en inscrivant son nom dans le canon de la messe, dans le missel que Roger de Champagne fit écrire vers l'an 1000. Un autre missel un peu postérieur, donné à l'abbaye de Jumièges par Robert, archevêque de Cantorbery, renferme une *préface* propre à l'honneur de saint Just.

La célébrité du petit saint Just, à cette époque du moyen âge, était répandue loin d'Auxerre, et Raoul Glaber, chroniqueur du XI[e] siècle, raconte à son sujet une fraude pieuse inventée par un faux moine qui déterra des ossements d'un homme inconnu et osa les colporter, comme c'était l'usage alors des reliques des saints, dans diverses provinces de la France. Il les exhiba surtout dans les contrées des Alpes, où il raconta aux montagnards ignorants et simples que les anges lui avaient révélé que c'étaient des ossements d'un saint martyr d'Auxerre, nommé Just. Les villageois se portaient en foule à ces prétendues reliques, et l'on vit Mainfroy, riche marquis de Suze, faire construire dans son château, le plus ancien des manoirs des Alpes, un monastère en l'honneur de saint Just. La dédicace du monastère eut lieu en présence de plusieurs évêques, le 18 octobre, jour où saint Just avait souffert le martyre à Beauvais. Raoul Glaber, qui avait assisté à la cérémonie, connaissait bien l'histoire d'Auxerre et la légende de saint Just, puisqu'il avait été moine à l'abbaye Saint-Germain et s'occupait de travaux historiques. Il conçut bientôt des soupçons sur l'authenticité des prétendues reliques et raconte avec son imagination malade tous les signes diaboliques qui révélèrent la fraude (1).

Les siècles postérieurs continuent à parler de saint Just et des grands honneurs dont ses reliques ont été l'objet. Telle est la translation, en 1132, de son corps, par Pierre de Dammartin, évêque de Beauvais, assisté d'un grand nombre de dignitaires de

(1) Raoul Glaber, chron. lib., IV, c. 3.

son église et des diocèses d'Amiens, de Paris, de Senlis et de Soissons et d'une foule nombreuse de laïques.

En 1203, eut lieu une nouvelle translation des reliques de saint Just. En 1476, une chapelle fut bâtie près de la fontaine Syrique sur le tombeau du saint martyr, qui était devenu un but de pèlerinage suivi. Une bulle du pape Sixte IV octroya cent jours d'indulgence à toutes les personnes qui visiteraient ce lieu de dévotion. Le 12 juin 1608, un évêque de Beauvais, Réné Pothier, d'après un bref du pape Paul V, accorda quarante jours d'indulgence aux fidèles qui visiteraient la chapelle de saint Just.

Les reliques de notre saint continuèrent dans les siècles suivants d'être l'objet de la vénération publique ; mais en 1793 elles furent brûlées comme les autres reliques de la cathédrale, à l'exception de quelques portions conservées dans l'église de Saint-Just-en-Chaussée, dont l'authenticité en a été encore reconnue par Mgr Guignout, en 1860. Deux fragments du crâne du saint sont aussi conservés à la cathédrale.

La fête de saint Just est marquée dans les missels de l'église de Beauvais depuis 1520 jusqu'en 1742, au 18 octobre, jour de son martyre, comme étant du rite triple avec octave. Elle a cessé d'être chômée dans tout le diocèse, mais elle demeura d'obligation pour la ville de Beauvais et est du rite double majeur (1).

On remarque dans la cathédrale de Beauvais, aux hautes fenêtres du chœur, deux vitraux représentant saint Just ; dans l'un, il tient sa tête entre ses mains ; dans l'autre, il se présente avec l'inscription : SAINT JUST.

Nous terminerons cette courte notice par une réflexion profonde de M. l'abbé Pihan à propos du jeune martyr :

« Qu'a-t-on fait des os de ses persécuteurs, des Rictiovare, des Dioclétien ? Personne n'a songé à les recueillir même dans un musée ; tandis que les ossements de leur victime on les a exhumés avec respect du fond de la tombe. Ils furent recherchés des rois, vénérés des peuples, enveloppés dans l'or et dans la soie, couverts de fleurs. Grande leçon de vertu que la religion chrétienne donne ici bas pour consoler la terre ! »

(1) Au commun des saints du breviaire d'Auxerre (xvie siècle), elle est marquée au 26 septembre avec celle de Saint-Cyprien.

NOTE

SUR

DEUX PLAQUES DE BRONZE GALLO-ROMAINES

CONCERNANT SENS ET AUXERRE

Par M. Max. Quantin.

(*Séance du 11 mars 1883.*)

La *Revue archéologique* de 1881 a publié une notice sur trois inscriptions romaines en bronze, concernant Sens, Auxerre et Orléans. Ces plaques ont été trouvées à Villeneuve-sur-Lot, au lieu dit Touron, dans l'emplacement voisin de la maison d'un sieur Marguerite, sur un lit de ciment, la face en dessous.

Chaque plaque forme un rectangle terminé au sommet par un gable; hauteur 0,34, largeur 0,21, poids 3 k.400 grammes.

A la nouvelle de cette découverte, notre regretté président écrivit au musée d'Agen où ces pièces ont été déposées, pour en obtenir au moins des moulages, qui sont arrivés ici peu de temps avant sa mort. Je viens aujourd'hui vous entretenir de cette découverte, ce qu'il aurait fait bien mieux que moi.

J'emprunte à la *Revue archéologique* une partie des explications que comportent ces plaques.

Les inscriptions sont en capitale romaine, très nette quoi-



qu'annonçant déjà la décadence. En haut, est gravé au pointillé, sur chaque plaque, un monogramme du Christ dans un cercle.

Voici le texte de la 1re :



N° 1 TABLETTE VOTIVE DE LA CITÉ DE SENS, à Claudius Lupicinus.

[1 Claudio Lupicino, viro clarissimo, [2 Consulari (1), [3 Maximæ

(1) *Viro clarissimo consulari.*
Le titre de *Vir consularis*, ou personnage consulaire, était donné, au

senoniæ, [4 Ob inlustria merita, [5 Civitas Senonum, [6 Patrono suo dedicavit.

La 2e inscription :



N° 2 TABLETTE VOTIVE DE LA CITÉ D'AUXERRE,
a Claudius Lupicinus

[1 Claudio viro clarissimo consulari, maxime [2 Senoniæ, Autis-

IVe siècle, à des administrateurs civils des provinces importantes entre lesquelles les trois vicariats de la Préfecture de la Gaule étaient divisés.
La Gaule compta treize provinces sous Constantin, et dix-sept à partir

siodu [3 rensium civitas, [4 tantis pro meritis felix, [5 Provincia perti, [6 que tribuit tabulas, [7 statuas decernere vellet.

La 3e plaque vient des habitants d'Orléans. Elle est incomplète et M. Challe n'en a pas demandé de moulage.

On y lit:

PECTORA SI RESECET SCRUTANS
AURELIANORUM HOC OPUS

Il y a eu peut-être, dit la *Revue*, deux Lupicinus, dont un fut consul en 367. Est-ce à lui que s'adressent les plaques? Est-ce le même que le nôtre. Il débutait dans les fonctions publiques, et n'était alors que gouverneur des cités de Sens, Auxerre, Orléans, etc.

Un Lupicinus fut maître général de la cavalerie en 363, et passa en Orient où il joua un rôle important avec l'empereur Maximin, jusqu'en 376. Après cette date, le nom de Lupicinus disparait de l'histoire, on suppose qu'il se retira dans la villa de ses pères à Villeneuve-sur-Lot, où il emporta les plaques que nous étudions, souvenirs honorables de son administration.

Cette manifestation des sympathies des populations pour un gouverneur civil est unique jusqu'à présent dans l'épigraphie romaine.

On remarque dans ces inscriptions un fait important pour l'histoire de la province: c'est les noms *Magna Senonia*, la *grande Senonie*, nom nouveau en épigraphie. Lupicinus était donc gouverneur de tous les territoires de l'ancienne confédération des Senones, et chacune des trois cités de Sens, d'Auxerre et d'Orléans tint à honneur de lui manifester, à sa sortie de fonctions, sa reconnaissance. Ce sentiment alla fort loin chez les Auxerrois, qui au lieu de tablettes auraient voulu lui décerner des statues: « *Statuas decernere vellet.* »

Ajoutons que les inscriptions confirment pleinement l'opinion bien fixée depuis longtemps, que les diocèses ecclésiastiques ont été calqués sur les circonscriptions civiles. Ici la capitale de la *Magna Senonia* de l'administration civile romaine était bien Sens; elle ne fit que conserver son rang lors de la constitution par les papes des circonscriptions ecclésiastiques. Alors Chartres,

d'Honorius; sur ces dix-sept provinces, six étaient consulaires et onze non consulaires. — A. de Boissieu, *Insc. ant. de Lyon*, 1846, in.-4o, p. 230.

V. Notice des dignités de l'Empire d'Occident, p. 229, dans laquelle les administrateurs civils de la première Lyonnaise portent le titre de *Viri consulares*.

Auxerre, Meaux, Paris, Orléans, Nevers et Troyes, cités des anciens peuples gaulois confédérés, furent aussi réunis sous la même autorité centrale, l'archevêque de Sens, qui portait en exergue, au-dessus de ses armes, le mot CAMPONT, formé des initiales des noms de chacune des villes chefs-lieux des diocèses qui lui étaient subordonnés.

Il ressort encore des inscriptions des plaques de Villeneuve-sur-Lot un fait historique important: La cité d'Auxerre, dans ces plaques, fait, comme celle de Sens, partie de la *Magna Senonia*. Quelques-uns des historiens de cette ville font donc une grosse erreur, lorsque, dans un esprit de patriotisme exagéré, ils cherchent à établir que le peuple d'*Autissiodurum* avait conservé son autonomie sous le gouvernement romain, et que ce ne fut que plus tard, lors de la constitution des provinces ecclésiastiques, que le diocèse d'Auxerre a été placé sous l'autorité de l'archevêque de Sens, et que son évêque en est devenu l'un des suffragants.

Cette illusion d'autonomie doit donc disparaître de l'histoire.

LE CHATEAU DE GUERCHY

ET SES CHEMINÉES MONUMENTALES

Par M. E. VAUDIN.

(*Séance du* 14 *janvier* 1883.)

Les derniers restes du château de Guerchy, dont les ruines actuelles révèlent à la génération présente l'antique splendeur, vont bientôt disparaître entièrement. Depuis peu de temps il est devenu la propriété de cette association connue généralement sous le nom de *bande noire*, qui, par spéculation, nous ne voulons pas dire par haine contre un passé qui pourtant ne fut pas sans gloire, a déjà détruit tant de monuments de notre histoire locale, sans parler des autres. Avant donc qu'ils tombent sous le marteau des démolisseurs, disons un dernier adieu à ces intéressants et vénérables débris, bien juste hommage à la mémoire de leurs anciens maîtres, l'honneur de la contrée pendant le temps de leur prospérité.

Il y a soixante ans déjà, le dernier marquis de Guerchy, après la ruine de sa famille pendant la Révolution, eut un moment d'éclat sous l'Empire, où il avait été appelé au Sénat et fait Maréchal des logis impériaux. Il était devenu architecte, puis directeur du Gymnase, et, s'étant effondré dans ses spéculations, avait démembré sa propriété, puis enfin démoli une aile de son château pour en vendre les décombres ! M. Xavier Ravin a raconté dans l'*Annuaire historique de l'Yonne* de 1837 cette triste histoire :

« Le château, dit-il, était baigné de tous côtés par l'eau de larges fossés. Ce qu'on y voyait surtout de curieux, c'était la petite tour de l'horloge en architecture mauresque ?... On admirait sa forme gracieuse, et l'aile septentrionale remontait au XIIe siècle. »

Nous doutons que M. Ravin ait appuyé cette date de documents

authenthiques. Avant le xve siècle tous les châteaux étaient, pour en faciliter la défense, édifiés sur des hauteurs. C'est à partir du milieu de ce siècle qu'on a commencé à en construire dans les vallées. Et celui-ci était au pied du village, dans la prairie bordée par le ruisseau qui en fait l'agrément. Les voûtes du rez-de-chaussée, dans la partie qui en reste aujourd'hui, accusent le xve siècle par la forme de leurs arceaux; et la clé principale de ces voûtes est revêtue de l'écusson sculpté de la famille Regnier de Guerchy, de *gueule aux six besans d'or*. Or, c'est seulement en 1440, selon le *Grand Dictionnaire de la noblesse*, que le premier d'entre eux, le bailli et poète Jehan Regnier, acheta la seigneurie de Guerchy (1). Au commencement du xviie siècle l'on avait, sur les voûtes du xve, substitué à l'ancien étage supérieur une construction dans le goût de la Renaissance. L'extérieur en a été abâtardi au commencement du siècle actuel par un recrépiment vulgaire; mais l'intérieur du corps de logis qui a été conservé montre encore une partie des appartements seigneuriaux parmi lesquels la *Grande Salle*, qui était le signe représentatif de l'autorité, le lieu de convocation des vassaux, des assemblées plénières et solennelles, des fêtes et des banquets. Cette Grande Salle est à elle seule un monument, le seul réellement curieux et important que le temps et les révolutions avaient respecté. C'est elle qui fait l'objet essentiel de cette notice.

La *Grande Salle* du château de Guerchy, haute d'environ cinq mètres, s'étend sur une longueur de trente-trois mètres dans toute la largeur du corps de logis. Sa décoration est extrêmement remarquable, car la peinture et la sculpture ont rivalisé entre elles pour en faire un véritable monument. Tout d'abord le regard du visiteur est attiré par une de ces cheminées monumentales dont les artistes de la Renaissance ont fait l'un des motifs importants de l'ornementation intérieure des châteaux et des palais, puis par le plafond dont les poutres et les solives apparentes sont couvertes de fleurs, de fruits et d'emblèmes héraldiques dus à un pinceau riche et fécond. Les lambris qui complétaient cet ensemble décoratif ont perdu leur ornementation que les derniers possesseurs remplacèrent par du papier peint aussi plat et vulgaire que possible.

La cheminée occupe toute la hauteur de la salle depuis le sol jusqu'au plafond et toute sa largeur, sauf celle de deux portes

(1) Voir les notices que M. Challe a consacrées à ce poète dans le tome 7 de l'*Annuaire de l'Yonne* et dans le tome 27 du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*.



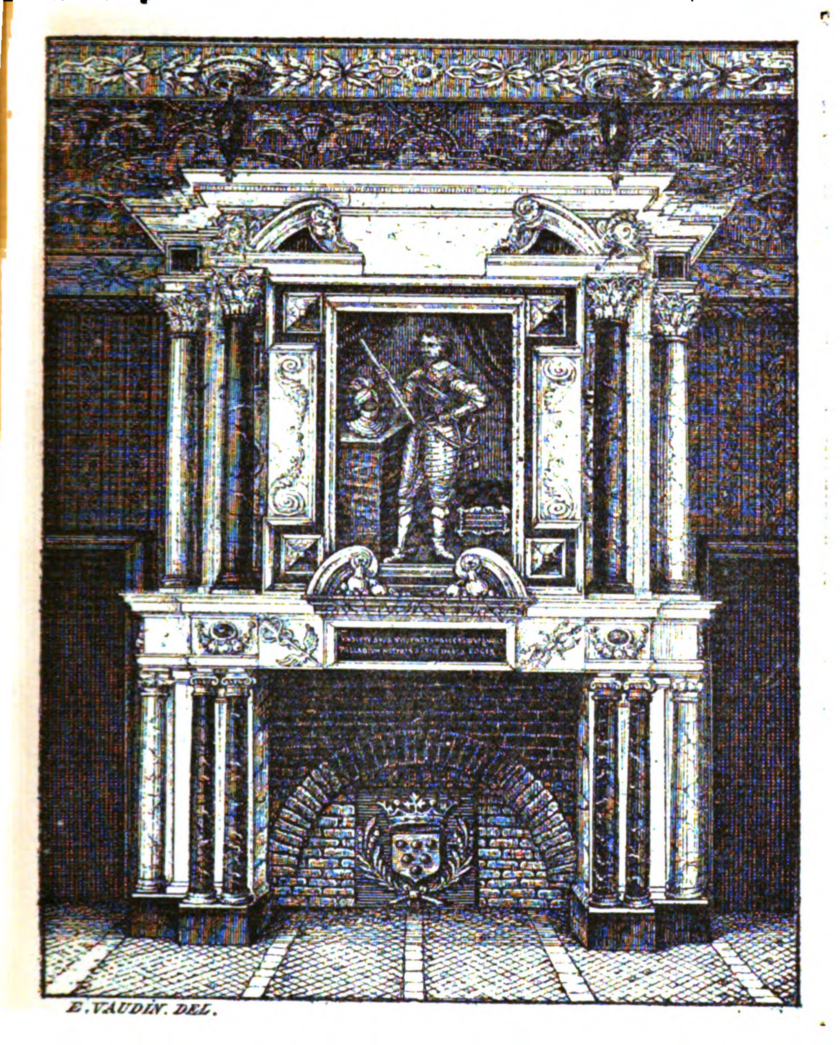
basses qui s'ouvrent de chaque côté et donnent accès aux anciens appartements d'habitation. Elle se compose de deux parties superposées, d'un goût et d'un style si différents, qu'on se demande tout d'abord, au premier aspect, si elles sont bien, l'une et l'autre, de la même époque.

La partie inférieure, le *manteau*, suivant le mot consacré, a pour supports apparents quatre colonnettes ioniques en marbre rouge. Sur les côtés, qui sont en saillie de plus d'un mètre du fond de la salle, l'entablement se continue, supporté par quatre autres colonnettes en pierre, dont celles du fond, supportant les belles colonnes corinthiennes de l'entablement supérieur, ont l'aspect un peu choquant d'un porte-à-faux. Du reste, ces dernières, par l'ampleur de leur style et de leurs dimensions, dominent et écrasent ces maigres entre-colonnements, qui, à mon avis, furent ajoutés après coup.

Presque toujours, en effet, dans les cheminées monumentales de la Renaissance et des premiers temps qui la suivirent, leurs pieds droits portaient des satyres ou des cariatides, rarement des colonnes ou pilastres. Mais la mode est changeante et peu respectueuse de celles qui l'ont précédée. Ainsi procéda-t-on sous Louis XIV, pour la magnifique cheminée de la salle des Fêtes à Fontainebleau, dont les satyres en bronze du temps de Henri II furent envoyés à la fonte, puis remplacés par des colonnes d'un effet assez piteux et maigre. Aussi, fort de ce précédent, qui passa pour une merveille de bon goût dans les écrits du temps, je ne regarde pas comme une hypothèse bien audacieuse d'admettre qu'en bon courtisan l'un ou l'autre des seigneurs de Guerchy eut quelque hâte de suivre un exemple parti de si haut! Est-ce qu'aux arrêts de la mode, même la plus ridicule, chacun, en France comme partout, ne tient pas à honneur d'obéir docilement?

A ce raccord intempestif appartiennent également les deux crochets affrontés, — on pourrait dire effrontés, — qui pèsent lourdement sur l'entablement inférieur et dont le dessin qui accompagne cette notice atténue l'effet peu gracieux. Trop souvent hélas, mon crayon se refuse, presque malgré moi, aux œuvres de la caricature. Aussi m'a-t-il, à cette occasion, bien mal servi. De cet artifice familier aux dessinateurs, celui de toujours embellir leur modèle, je fais amende honorable, car, plus docile que le crayon, la plume me permet de dire la vérité, la vérité vraie, sans ambage et sans fard!

Ces deux pièces de rapport, pour lesquelles leur auteur eut trouvé à l'entablement supérieur de la cheminée un modèle irréprochable, visent à servir de fronton à l'inscription tracée sur



CHEMINÉE DU CHATEAU DE GUERCHY

(1647)

marbre noir au milieu de la frise. Comme les devises, les inscriptions, si chères alors au Moyen-Age, étaient alors encore en vogue. Celle-ci fait allusion à un séjour supposé de Henri II de Condé, qui, en 1609, serait venu cacher sa jeune et charmante femme, *Charlotte-Marguerite de Montmorency*, qüe Henri IV poursuivait d'assiduités trop vives, avant de la conduire à la cour de Bruxelles. Quant à lui, il se retira ensuite à Milan, pour la même raison, sa situation à Bruxelles étant devenue embarrassante.

Voici cette inscription :

VNDIQÆ DVRA SVIS FORTVNA MEATIBVS ANGAT,
PALLADIVM NOSTRIS SISTIT IMAGO FOCIS.

M. Xavier Ravin, dans sa sa notice de 1837, a ainsi traduit ces vers :

En vain la fortune contraire
Epuisera ses traits sur nous;
Sous cette image tutélaire,
Sous ce Palladium, nous braverons ses coups!

Un docte ecclésiastique de mon canton, aimable et bon toujours et poète à ses heures, en a également fait la traduction que voici :

La fortune injuste et cruelle,
Peut un jour nous être rebelle;
Mais nous saurons la défier,
Car d'Henry l'image fidèle
Veille et garde notre foyer.

Le latiniste pourra choisir celle des deux traductions qui lui paraîtra la plus conforme au sens véritable.

La partie supérieure est d'un bel effet architectural. Elle se compose d'un entablement en pierre blanche d'ordre corinthien, supporté, en avant, par quatre colonnes de marbre blanc et rouge. Des cartouches en marbre de couleur sont appliqués derrière les entrecolonnements. Tout cet ensemble a un caractère à la fois élégant et imposant.

La peinture du panneau central représente Henri de Condé en grande tenue de guerre, avec cuirasse, brassards, cuissards et gantelets, et tenant à la main un bâton de maréchal. Le tableau est de l'époque et d'une belle facture; les accessoires surtout sont vigoureusement traités; malgré quelques retouches, il figurerait avec honneur aux galeries de Versailles. Au bas, un cartouche porte cette inscription :

IMAGO VISA EX HOSTE
SVDOREM EXPRIMIT; HENRICVS
IPSE SANGVINEM.

Mon aimable voisin de canton a traduit ainsi, peut-être un peu prolixement, cette inscription que X. Ravin, comme on va le voir ci-après, eut été bien embarrassé de traduire. Voici une de ses traductions :

Devant cette image imposante
L'ennemi tremble d'épouvante ;
Mais, s'il trouve Henri sur ses pas,
Il ne saurait fuir le trépas.

Ou bien encore :

Au seul bruit de son nom les plus fiers combattants
Sont saisis de frayeur, éperdus et tremblants.
Osent-ils affronter sa puissance guerrière,
Ils sont déjà certains de mordre la poussière.

Elle est beaucoup trop louangeuse cette dernière inscription; les exploits de guerre de Henri II ne furent, selon les *Mémoires de Rohan*, à la vérité calviniste et tenu en échec dans le Languedoc par Henri de Condé, que fort petits. Sa campagne de 1615, où il se laissa *enlever son avant-garde à Champlay* par le Maréchal de Bois Dauphin, et celle de 1629 dans le Languedoc, pendant que le cardinal de Richelieu assiégeait La Rochelle, et où, selon Rohan, il y eut plus de ravages que de combats, et c'est tout. Mais le marquis de Guerchy était probablement un des officiers de sa maison, et il payait son tribut *de courtisannerie* au mari, en même temps qu'il recevait dans son château la belle princesse, qui rendit le vieux roi fou d'amour à cinquante-sept ans.

La toile porte pour signature un monogramme passé à l'état d'énigme, car une des lettres du nom a disparu. J'ai pu déchiffrer pourtant à peu près ce que l'on va lire, tracé en belle écriture cursive du XVII[e] siècle, ou peut-être du XVIII[e].

LR entrelacés, puis les deux lettres *d* et Z accolées, suivies de *c. e. fecit.*

Cette toile intéressante était pour ainsi dire perdue, recouverte qu'elle était d'une couche séculaire de poussière et de moisissure. Un ami et voisin du dernier propriétaire la sauva par une habile et savante restauration. Ainsi reparut, après de longues années d'éclipse, l'image de Henri II de Condé et avec elle le cartouche portant l'inscription que M. X. Ravin, dans sa description, ne pouvait deviner sous les couches solidifiées de poussière qui la voilait. Les amis des arts doivent faire hommage de cette restauration à M. Horsin-Déon, l'habile artiste qui vient de mourir à Guerchy, où chaque été le ramenait en villégiature.

Telle est la cheminée monumentale de l'ancienne Grande Salle du château de Guerchy. Bien qu'elle ait été récemment coupée en deux par une haute cloison, cette salle apparaît encore grandiose et imposante. Elle doit ce caractère à ses vastes dimensions et aussi à son plafond, intéressant spécimen du goût décoratif de l'art à cette époque. Les poutres saillantes et leurs solives, chaudement coloriées, couvertes de fleurs, de fruits et d'emblêmes, sont de toute beauté. Pourtant deux couleurs seulement y dominent : le rouge et le brun, ainsi que les terres de Sienne et autres, bistrées, relevées çà et là par des contours et lumières jaunes et bleuâtres. Aussi ce plafond et celui d'une salle voisine, contenant une autre cheminée, dont il est parlé plus bas, peuvent-ils être cités comme des modèles de l'art, si difficile, d'arriver à l'effet, avec une grande simplicité de moyens.

Plus habile décorateur que latiniste, le peintre a signé son œuvre sur une des poutres de ces plafonds :

RAVIER faicit *(sic)*, 1647.

L'autre cheminée dont il vient d'être question décore un petit salon attenant à la *Grande Salle* et mérite une courte description.

Elle est en bois sculpté et composée d'un entablement d'ordre ionique, porté par deux pilastres accompagnés d'ornements assez lourds, mais abondants et variés. Du centre de la partie supérieure, occupé autrefois par un tableau de famille, le portrait de la célèbre marquise de Guerchy, qui a disparu, se détachent sur un fond de peinture bleue à losanges, des arabesques très saillantes, dont la sculpture dénote une main habile et exercée. Même décoration sur le nu des pilastres, lesquels, à leur point central, portent deux jolis petits médaillons peints, représentant des sujets de paysage. Aux deux côtés du grand cartouche central sont peints, toujours sur un fond bleu, des rocailles de fleurs et de fruits. Par sa composition, par ses sculptures, ses peintures et dorures dont on voit encore de beaux restes, la petite cheminée de Guerchy peut faire apprécier le soin, la variété et la recherche apportés par nos ancêtres dans ce genre de décoration.

Il y aurait à citer encore plus d'un détail de l'édifice intéressant qu'on va démolir. Telle est, au rez-de-chaussée, une salle voûtée dont les arêtes, fermes encore, accusent le XVe siècle et au centre desquelles existe toujours l'écusson aux armes des Guerchy. C'est le seul, l'unique reste du vieux château bâti par le poète Jehan Regnier, bailli d'Auxerre, l'ancêtre de la famille, vers l'an 1440, et sur lequel on reconstruisit, au XVIIe siècle, le château actuel. Deux portes d'entrée donnant sur les cours offrent quelques ornements

à mentionner. Enfin deux tours de la première époque marquent encore l'ancienne entrée principale, celle du nord.

Nous avons parlé plus haut d'un séjour supposé de Henri II de Condé à Guerchy, où il aurait amené sa femme, poursuivie par la passion sénile du Béarnais, pour qu'elle y fût plus en sûreté que dans son château de Vallery, où il résidait, et d'où il la conduisit d'abord au château de Mures, en Picardie, puis à Bruxelles. C'est là ce que racontent encore quelques habitants de Guerchy. Mais, au commencement du siècle actuel, on disait autre chose. On racontait que le grand Condé, son fils, à la suite des troubles de la Fronde, et peu après l'année 1647, menacé d'une arrestation, qui fut plus tard opérée par la reine Anne d'Autriche, était venu y chercher un asile que les beaux yeux de la châtelaine avaient prolongé, et qu'avant de le quitter il avait laissé dans le château et dans l'église même du bourg des traces de son goût pour les arts.

Voici, en effet, ce qu'en disait M. X. Ravin dans l'*Annuaire historique de l'Yonne* de 1837, où il ajoutait à tort que le portrait décrit plus haut est celui du prince Louis de Condé :

« On raconte que le grand Condé, dans le temps de sa disgrâce, « se retira au château de Guerchy. Il n'eut pas à se plaindre de « cet exil, qui devint pour lui un séjour enchanté, car il y rencon- « tra une des femmes les plus renommées de cette époque pour « la grâce, la noblesse et l'esprit : *la belle de Guerchy*. En voyant « son portrait qui est dans l'appartement voisin, en voyant cette « taille élégante et légère, cette jolie main qui caresse le long « museau d'une levrette (1), en voyant cette charmante figure, on « conçoit que le vainqueur de Rocroy se soit laissé vaincre par « l'amour, et que le Frondeur ait oublié quelque temps la cour « et Mazarin. Le souvenir de cette intrigue est une tradition « dans le village : on dit même que le guerrier fut assez heureux « pour ne pas trouver la place inexpugnable. Que nous importent « aujourd'hui les galanteries du grand Condé? Il a marqué son « passage et payé son hospitalité d'une manière plus digne de lui : « l'église, de simple architecture catholique du XIIe siècle, se bor- « nait à la nef. Très étroite, elle ne pouvait suffire au concours « des jours de fête, alors qu'on s'empressait d'assister aux saints « offices. Le prince, voulant que tous pussent entrer dans la mai- « son de Dieu, fit construire le chœur, la partie gauche, appelée « chapelle du *Seigneur*. De plus, nous lui devons aussi notre

(1) Un de mes amis a vu, il y a trente ans, ce charmant portrait, qui a disparu depuis.

« minaret à la flèche élancée, notre beau clocher d'ardoises, si « cher au cœur du villageois. »

Il y a donc ici deux problèmes historiques à résoudre. D'abord la date de la décoration de la Grande Salle et de la construction de sa magnifique cheminée, puis le nom du prince dont le séjour à Guerchy a laissé de grands souvenirs. Selon nous, il y a deux dates, celle de la décoration primitive et celle de la construction de la cheminée du vivant de Henri de Condé, dans le premier quart du XVIIe siècle, puis celle de la substitution des colonnettes aux cariatides primitives et, en même temps des belles peintures des plafonds. Celle-là est écrite : C'est 1647, un an après la mort de Henri de Condé. Quant aux souvenirs du prince, ils sont doubles. Les uns se rapportent au père, les autres au fils. Mais ils ont tous deux, dans les traditions du pays, une parfaite vraisemblance. Le grand Condé, né en 1621, qui avait gagné en 1643, à Rocroy, sa première bataille, n'avait encore que vingt-sept ou vingt-huit ans, quand, en 1648 ou 1649, l'amour l'enchaînait à Guerchy.

Il serait inutile de s'épuiser en vains regrets sur la disparition prochaine d'un monument que tout commandait de respecter. Faire revivre ou seulement conserver ces édifices grandioses du passé, bâtis pour d'autres habitudes, pour d'autres besoins que ceux du temps présent, cela n'est possible qu'à condition de les affecter à un service public. Si le village de Guerchy a une mairie et des écoles en bon état, je l'ignore. Toujours est-il qu'il eut été facile de leur affecter le château, adjugé au prix dérisoire de *sept mille francs*, représentant presque uniquement la valeur des matériaux.

C'est pourtant un édifice intéressant à double titre, au point de vue de l'art et de l'histoire, que ce berceau de l'une de nos grandes maisons seigneuriales. De père en fils, les Guerchy servirent la France de leur épée; ils versèrent leur sang sur tous les champs de bataille. Au XVIe siècle, Georges-Régnier de Guerchy était un des cent gentilshommes de la chambre du roi Henri III. Au XVIIe, Claude de Guerchy, chevalier de Malte, devint grand prieur d'Aquitaine et de France. Au XVIIIe, Claude-François-Louis de Guerchy, colonel de Royal-Vaisseaux, avait chargé trois fois de suite, à Fontenoy, sur la colonne anglaise avec un élan qui avait excité l'admiration du maréchal de Saxe. Tous ses officiers étaient hors de combat. Lui seul était intact, quoique ses habits fussent criblés de balles. Voltaire a, dans son poême, célébré sa vaillance :

Gerchy n'est point blessé, la vertu peut te plaire.



Devenu lieutenant-général des armées, puis, en 1663, ambassadeur en Angleterre, il eut avec ce rare intrigant de chevalier d'Eon une série d'attaques injurieuses et de désagréments, que M. le duc de Broglie a racontés dans le *Secret du Roi*.

Leurs dalles tumulaires existaient debout, il y a peu d'années encore, dans l'église de Guerchy. Un affreux replâtrage des murs les en a fait déguerpir.

Le dernier membre de cette famille a fait, il y a une trentaine d'années, une singulière apparition et un curieux séjour à Guerchy. Venu en étranger, et sans dire son nom, il alla, comme pour se renseigner, dans l'étude du notaire, et apprenant par hasard qu'on cherchait en vain un clerc expéditionnaire, c'est-à-dire un simple copiste, il s'offrit et fut agréé pour cette fonction, qu'il remplit silencieusement pendant plusieurs années et avec une satisfaction apparente. Ce n'est qu'à son départ que l'on apprit qu'il était le dernier des Guerchy.

Rien qu'à raison du souvenir antérieur de ses anciens maîtres, leur demeure valait bien des fois la somme dérisoire au prix de laquelle on vient de l'adjuger. Quelques mois encore et elle aura disparu du sol qu'elle a occupé pendant plusieurs siècles. Ses deux belles cheminées et ses magnifiques plafonds historiés s'en iront décorer au loin le château de quelque financier ou d'un homme politique arrivé; mais ils seront à jamais perdus pour notre département, que chaque année dépouille, pièce par pièce, de son opulent patrimoine artistique d'autrefois.

LES TROIS MORTES RESSUSCITÉES

CONTE POPULAIRE

Traduit de l'arabe vulgaire par M. le Dr RICQUE.

(*Séance du 6 mai 1883*).

Lorsque Galland traduisit en français les contes arabes qu'il intitula *les Mille et une Nuits*, il intercala dans son œuvre bien des récits qui n'ont, avec le livre lui-même, qu'une connexité d'emprunt et de convention.

Pendant mon séjour en Algérie, il m'est arrivé bien souvent de reconnaître des épisodes des *Mille et une Nuits* dans ces histoires que débitent dans les cafés maures et dans les fêtes civiles et religieuses, les Rhapsodes indigènes, qui errent de tribu en tribu, attirés par l'espoir d'un festin et d'une rémunération qu'on ne leur refuse jamais.

Il est toujours très difficile de se procurer le texte de ces récits, où le merveilleux et le surnaturel se mêlent toujours au réalisme et à la vraisemblance, chaque conteur ambulant considérant son répertoire d'anecdotes comme une propriété littéraire sur laquelle il veille avec un soin jaloux.

Pendant que j'étais attaché au bureau arabe de Milianah, je fus un jour invité à la noce d'un de nos Caïds, jeune sous-officier de spahis d'une illustre origine. La troisième journée des fêtes, qui est consacrée aux réjouissances intimes et à la remise des cadeaux qu'il est d'usage d'offrir au nouveau marié, j'entendis un récit qui m'intéressa vivement.

J'ai toujours été grand amateur des contes populaires. Lorsque j'étais chirurgien de marine, ma plus grande satisfaction à bord consistait à écouter les histoires aussi fantastiques que naïves, racontées par les matelots, dans les postes à canon, pendant le

premier quart de nuit. A Saint-Domingue, à la Côte-Ferme de l'Amérique du Sud comme en Algérie, j'ai toujours recherché les occasions de faire connaissance avec les conteurs populaires. Aussi ma satisfaction fut grande lorsque le Caïd vint quelques jours après m'apporter à Milianah le texte assez correctement écrit du conte que j'avais entendu narrer aux fêtes de son mariage. Je me mis de suite à traduire ce manuscrit et c'est cette version que j'ai retrouvée il y a quelques jours dans mes papiers, et dont je viens aujourd'hui donner lecture à mes collègues de la Société des Sciences de l'Yonne, avec l'espoir qu'ils y trouveront une partie du charme et de l'intérêt que j'y ai goûté.

LES TROIS MORTES RESSUSCITÉES.

Il y avait autrefois à Alger, une centaine d'années avant l'entrée des Français, un vieillard nommé Mahommed-El-Ouazzâni, possesseur de biens immenses, entr'autres d'un magnifique et vaste jardin avec une belle maison, situés hors la ville, à l'endroit appelé aujourd'hui Birmandreis.

Il avait trois filles jolies et ravissantes comme la nouvelle lune et blanches comme le lait, leur mère étant une chrétienne tombée en esclavage, que El-Ouazzâni avait rachetée, puis épousée.

C'était là toute sa famille ; aussi ne voulait-il pas les marier, dans la crainte de rester seul et abandonné. Les plus riches partis se présentèrent, mais le vieillard les repoussa tous.

Cependant les trois sœurs pensaient au mariage, car elles avaient remarqué trois beaux jeunes gens amis entr'eux, qu'elles rencontraient chaque fois qu'elles allaient à la campagne et qu'elles revenaient à la ville ; l'un était fils du Pacha, le deuxieme, fils de l'Agha et le troisieme, fils de l'Amin, syndic des courtiers. Pendant l'été, le vieillard habitait la maison de campagne et ne se rendait à Alger que pour ses affaires, laissant ses filles au jardin, sous la garde des nègres et des négresses.

Les jeunes gens avaient coutume de se réunir dans le jardin de l'Amin, contigu à celui d'El-Ouazzâni. Par la ruse des sorcières et par la malice de Satan le lapidé (1) (que la malédiction éternelle soit sur lui !) ils lièrent connaissance avec les jeunes filles, de sorte que dès que le vieillard était parti, ils arrivaient au jardin,

(1) Chidân el hadjerim, allusion à une aventure plus que gauloise, attribuée au Prophète par ses historiographes. Un jour que Mahomet était *accroupi*, Satan vint le tenter ; le Prophète le chassa à coup de pierres qu'il avait eu le soin préalable de *souiller*. Les *hadits* de Mahomet racontent gravement ce fait au nombre de ses miracles.

franchissaient le mur mitoyen et se promenaient sous les arbres en causant avec les jeunes filles. Cela dura jusqu'à ce que la nouvelle de ce rendez-vous parvint aux oreilles d'El-Ouazzâni qui en fut stupéfait et entra dans une violente colère. Cependant il sut dissimuler la rage qui bouillonnait dans son cœur, et quelques jours après, il sortait du jardin avec un de ses nègres, au lever du soleil, selon son habitude, annonçant à ses serviteurs qu'il partait pour la ville, de sorte qu'à leur réveil, les filles crurent que leur père ne rentrerait pas avant la soirée. Elles firent le signal convenu avec les jeunes gens, qui arrivèrent bientôt et l'on se mit à rire, à causer et à boire des sorbets comme à l'ordinaire.

Mais le vieillard étant revenu sur ses pas, rentra dans son jardin par une petite porte dont seul il avait la clef, et aperçut des hommes avec ses filles. Ayant appris la vérité, il se retira doucement sans avoir été vu et se rendit à Alger.

Le soir, à son retour, il ne témoigna à ses filles ni froideur ni colère; il les laissa se coucher comme d'habitude, mais vers le milieu de la nuit, lorqu'il jugea qu'elles étaient plongées dans le sommeil, il se leva, et prenant son nègre avec lui, il monta dans la chambre où dormaient ses filles et les égorgea toutes trois. Par la toute puissançe de Dieu, personne n'entendit rien, et lorsque le jour parut, El-Ouazzâni commanda à ses serviteurs de préparer les bagages et d'apprêter les mulets pour tout descendre à la ville. Les esclaves exécutèrent ses ordres et déménagèrent tout le bordj (1) à l'exception de la chambre des jeunes filles, car leur maître avait bien recommandé qu'on prit garde de les éveiller, attendu que lui-même et le nègre Salem les ramèneraient à Alger dans la journée.

Dès que tout le monde fut parti, le vieillard et le nègre prirent les trois cadavres, les ensevelirent et creusèrent dans le jardin trois fosses où ils les enterrèrent. Après cela, ils revinrent à la ville et El-Ouazzâni raconta partout qu'il avait envoyé ses filles à Milianah chez une parente. Peu de temps après, il partit avec le nègre Salem pour faire le pélérinage de la Mecque et personne ne le revit jamais.

Le jardin d'El-Ouazzâni resta vide et abandonné; la maison se lézarda et tomba en ruine. Nul être humain n'y reparut, mais elle fut hantée par les fantômes. Des voisins y virent circuler des lumières pendant la nuit et entendirent des cris et des gémissements, comme des voix qui demandaient grâce. L'on causa, et

(1) Bordj, maison de campagne.

l'épouvante se répandit tellement que nul n'osa plus s'aventurer à passer nuitamment de ce côté.

Il y avait à Alger deux jeunes gens peu crédules qui, entendant parler de ces apparitions nocturnes, se mirent à rire et formèrent le projet d'aller passer une nuit dans la maison d'El-Ouazzâni et d'y emmener avec eux un de leurs amis, joueur de *Kouitrah*, nommé Omar, pour qu'il leur tînt compagnie avec ses chants et son instrument.

On convint que chacun apporterait à manger, à boire et de la lumière et qu'on s'y rendrait isolément, afin de ne donner l'éveil à personne. Or, sachez qu'Omar était un jeune homme sage, instruit et craignant le Seigneur (que sa toute puissance soit exaltée !)

Quand les ténèbres furent venus, Omar se dirigea vers le jardin d'El-Ouazzâni ; il y arriva le premier, aucun de ses amis n'étant venu. Il se mit alors à parcourir la maison et le jardin : tout était vide et désert. Il n'entendit que la voix d'une chouette sur un arbre et les cris des chauves-souris dans les appartements.

Il passa ainsi deux heures à attendre ses amis, puis, voyant qu'ils n'arrivaient pas, il pensa qu'ayant eu peur, ils étaient restés chez eux. Il entra alors dans une des chambres du rez-de-chaussée, ajouta de l'huile à la lampe qu'il avait apportée et prépara son repas. Après avoir mangé, il accorda sa kouitrah et se mit à en jouer et à chanter.

Tout resta autour de lui dans le silence jusqu'au milieu de la nuit ; puis pendant qu'il était ainsi à jouer et à chanter, voici que tout-à-coup il entendit le plafond craquer au-dessus de sa tête et un bruit de pas dans la chambre du premier étage, bientôt des pas légers descendant l'escalier. Il se recommanda à Dieu, le très-haut, le miséricordieux, et, levant les yeux vers la porte de la salle, il vit trois jeune femmes dont le visage, d'une beauté de *houriah* (1), était blanc et livide comme la neige. Au lieu des haïks, elles portaient des linceuls ensanglantés ; à leur cou, étaient des colliers de perles d'une valeur inouie, aux poignets, des bracelets et aux chevilles, des *khoulkhals* (2) d'or d'un prix inestimable. Elles tenaient dans chaque main une orange et marchaient comme si une force invisible les eut entraînées. Omar comprit que c'était les filles d'El-Ouazzâni. En entrant, elles saluèrent le jeune homme avec un signe de tête, mais gardèrent le silence. Omar leur rendit

(1) Ce mot a été transcrit « hourri » en français.

(2) Khoulkhal, cercle d'or massif que les mauresques portent aux chevilles de leurs pieds. Les négresses les portent en argent, les bédouines en bois ou en corne.

ce salut et alors elles lui firent signe de recommencer à chanter et à jouer de la kouitrah. Il obéit et elles restèrent debout pour l'écouter, mais il paraissait sur leur visage une expression indiquant que ce chant ne leur convenait pas. Alors la plus jeune s'avança vers Omar et lui dit d'une voix rauque et voilée : O Omar! ce chant n'est pas convenable dans ce lieu, chante seulement sur un air vif :

« O jardin d'El-Ouazzâni, dans ton enceinte je ris, je chante,
« Et cependant c'est ici que ma tête a été coupée. »

Omar se prêta à ce désir et chanta comme elle le lui avait demandé. Alors la jeune fille se mit à tourner avec rapidité au milieu de la chambre, tout en jetant dans le mouchoir d'Omar des écorces de l'orange qu'elle tenait à la main ; puis accélérant la vitesse de sa danse, bientôt la sueur ruissela sur son pâle visage. Lorsqu'à la fin elle s'arrêta, ses sœurs dansèrent à leur tour, jetant également à Omar des fragments d'écorce d'orange.

Après qu'elles eurent cessé, la jeune fille qui avait parlé déjà s'approcha d'Omar et lui dit : « Sidi Omar, nous désirons que tu reviennes ici dans un an, à pareil jour. Jure-le et prends garde de violer ton serment, car si tu l'oubliais, c'est nous-mêmes qui irions te chercher. » Il répondit : « C'est entendu, par la tête du Prophète, j'obéirai. »

Alors les trois sœurs sortirent silencieusement comme elles étaient entrées. Elles ne marchaient pas, on eut dit des ombres glissant sur le sol. Omar resta seul et tout épouvanté ; il se mit à réfléchir à l'imprudence téméraire qu'il avait commise en venant dans ces lieux hantés par ces terribles apparitions. Mais sa frayeur fut plus grande encore lorsque quelques instants après, il entendit dans la chambre au-dessus de lui, les jeunes filles pousser des cris comme ceux d'une personne assassinée, et la chute successive de trois corps sur le plancher. Puis le bruit cessa et il n'entendit plus que la voix de la chouette dans le jardin.

A la fin, il s'endormit, et le soleil était levé depuis plusieurs heures quand il se réveilla. Il fit ses ablutions, récita la prière du fdjer (1) et rassembla ensuite les objets qu'il avait apportés. Il trouva tout dans le même état, à l'exception de son mouchoir dans lequel les filles d'El-Ouazzâni avaient jeté les écorces d'orange, il était rempli de pièces d'or. Il l'emporta et rentra à Alger.

Cependant sa frayeur se dissipa peu à peu, mais il garda le

(1) L'aurore, la première des cinq prières quotidiennes que prescrit le koran.



secret de ce qu'il avait vu et entendu. De temps en temps, il pensait aux pauvres jeunes filles, s'apitoyait sur leur sort et suppliait Dieu tout puissant (sa miséricorde est infinie !) de leur pardonner et de leur rendre leur premier état.

Lorsque l'année fut révolue, Omar se rappelant sa promesse, se rendit au jardin d'El-Ouazzâni. Aussitôt arrivé, il pria deux prosternations (1) et pleurant sur le sort des infortunées, il dit : O Dieu miséricordieux ! pardonne à ces chères âmes et délivre les du pouvoir de Satan le maudit. Il continua de réciter des prières jusqu'au milieu de la nuit, et comme on était en été, le jour n'était pas éloigné de paraître qu'il n'avait encore vu personne. Il s'en réjouit, loua le Seigneur et fit la prière du fdjer. Lorsqu'il se releva de la dernière prosternation, il aperçut les trois sœurs près de lui, dans la chambre ; mais à la place des linceuls sanglants qu'elles portaient l'année précédente, elles étaient revêtues d'habits magnifiques et la plus jeune était parée comme une mariée. Elles saluèrent Omar du même signe de tête, et la plus jeune s'avançant vers lui, prit sa main dans les siennes qui étaient sèches et glacées, et l'entraîna vers le jardin que les trois sœurs parcoururent jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées à un certain endroit où il y avait trois fosses ouvertes. Omar y jetant les yeux vit les linceuls que les jeunes filles portaient lors de leur première apparition. La plus jeune lui adressa la parole et l'on eut cru que cette voix sortait de dessous terre : O Omar, lui dit-elle, prends ces linceuls, brûle-les et prie encore. Omar avait sur lui le briquet qu'il avait apporté pour allumer sa lampe ; il rassembla des broussailles et des herbes sèches, y mit le feu et y jeta les linceuls qu'il avait retirés des trois tombes, puis se tournant vers l'Orient, il se prosterna et pria. Pendant qu'il priait, les filles d'El-Ouazzâni poussèrent simultanément un grand cri et tombèrent évanouies. Le jeune homme continna sa prière jusqu'à ce que les trois sœurs commencèrent à revenir à elles. Lorsqu'elles rouvrirent les yeux, leur langue se délia et elles se mirent en chœur à louer et à bénir le Seigneur. L'âme avait repris possession de leur corps. Omar s'émerveilla de la puissance infinie de Dieu (qu'elle soit exaltée !) et se réjouit beaucoup de ce bonheur inespéré.

Le jour s'avançant, les sœurs saluèrent le jeune homme, le remercièrent, et lui ayant appris ce qui leur était arrivé avec leur père, le félicitèrent de son courage et de sa fidélité. Elles le chargèrent ensuite d'aller à la ville chercher tout ce qui était néces-

(1) Les musulmans récitent leur prière sur un tapis qu'ils touchent de leur front en se prosternant au commencemont et à la fin.



saire pour rester à la campagne jusqu'à ce qu'il eut trouvé les moyens de leur faire quitter le pays. Elles lui dirent : « Achète tout ce que nous t'avons dit; n'épargne rien, car outre nos bijoux et nos bourses, nous savons l'endroit où notre père a enterré son trésor qu'il n'a pu emporter avec lui, craignant qu'après avoir eu connaissance de la cachette, le nègre Salem ne vint à l'assassiner pour s'approprier ses richesses.

Omar s'acquitta de toutes leurs commissions. Plusieurs jours se passèrent : chaque matin, il se rendait à la maison de campagne; puis, un jour, il annonça que tout était prêt pour le départ. Les jeunes filles le remercièrent avec effusion et la plus jeune lui dit : O Omar, tu nous a comblées de bienfaits; tu es la cause de notre retour à la vie. Que Dieu t'en récompense! Nous avons l'intention de n'emporter avec nous, de toutes nos richesses, que ce qu'il y a de plus léger, et seulement de quoi suffire à notre existence. Voici les actes et les titres de propriété; nous les avons trouvés avec le trésor de notre père. Tu es le maître de tout cela.

O Lellah! (1) je ne puis accepter ni votre bien ni celui de votre père : cela ne guérirait pas ma douleur ni mes chagrins. Lorsque vous serez loin d'ici, je n'aurai plus besoin de rien sur la terre. Dieu ne m'a pas voulu accorder ce que j'implorais de sa miséricorde et de sa bonté; je lui rends grâces et je me résigne; mais, avec sa permission, j'espère que bientôt je sortirai de ce monde. Les Français font en ce moment la guerre pour venir en aide au sultan de Stamboul (2), je vais m'engager comme soldat dans leur armée et je ferai en sorte que le fusil ou le canon ennemis me délivreront des peines qui ne finiront qu'avec ma vie.

La jeune fille, levant la tête, vit les yeux d'Omar pleins de larmes; elle lui dit : O ami! loue le Seigneur de ce qu'il a permis que je lise dans ton cœur. Tu crains de nous quitter, eh! bien, nous aussi, nous craignons de nous séparer de toi, et puisque ton désir est conforme aux nôtres, choisis pour épouse une de nous trois, nous consentons d'avance.

Omar lui répondit : O Lellah! comment pourrai-je faire un choix parmi vous? N'êtes-vous pas toutes trois également belles et charmantes? Je ne puis désigner celle-ci ou celle-là.

La jeune fille lui répondit : Parle sans crainte, tu as *l'aman* (3). Ne crains donc pas de nous offenser par ta franchise.

(1) Madame ou Mademoiselle.

(2) Omar fait allusion à la guerre de Crimée. La résurrection des trois mortes aurait donc eu lieu 145 ans environ après avoir été égorgées par leur père!...

(3) *L'aman* est le pardon ou plutôt l'amnistie de tout fait ou de toute parole répréhensible.



Eh ! bien, répondit Omar, celle que mon cœur a choisie, c'est celle qui m'a adressé la parole pendant cette nuit terrible.

Or sachez que c'était justement la plus jeune des trois sœurs, et elle s'en réjouit, car dès le premier instant elle avait aimé Omar. Ses sœurs partagèrent sa joie et son bonheur.

On convint de partir tous ensemble et de célébrer le mariage d'Omar et de Zorah (c'est le nom de la jeune sœur) dans la ville qui était le but de leur voyage, et dont on m'a fait jurer de ne révéler l'emplacement ni le nom à personne.

Ils partirent tous à la grâce de Dieu. J'ai su depuis que les denx autres sœurs ont trouvé là-bas à se marier convenablement et qu'ils vivent tous dans la prospérité et le bonheur,

MAIS DIEU LE SAIT MIEUX QUE PERSONNE !

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. AMBROISE CHALLE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE

Par M. Max. Quantin.

(*Lue dans la séance du 1er juillet 1883.*)

Messieurs,

La mort, en frappant d'une manière imprévue, au mois de février dernier, notre cher et regretté président, a fait dans nos rangs un vide qui sera difficile à combler. Nous l'avions vu encore, à la séance du 4 de ce même mois, présider notre compagnie avec toute la vigueur d'esprit et de parole qui lui était habituelle; analysant les ouvrages et les Bulletins nouveaux envoyés par les Sociétés correspondantes et mettant en relief ce qu'ils offraient d'intéressant pour nous, puis lisant un chapitre de son *Histoire du Comté de Joigny* où il dépeignait avec énergie les misères qui avaient frappé ce pays pendant l'invasion anglaise du xive siècle. Hélas! c'était le chant du cygne. Nous ne devions plus le revoir parmi nous.

Le récit d'une aussi longue vie que la sienne, particulièrement de son rôle dans les affaires publiques, réclamerait une plume plus autorisée que la nôtre. Il faudrait avoir été le contemporain de sa jeunesse, l'avoir suivi au barreau et avoir été mêlé avec lui à ces affaires du pays dans la pratique desquelles il s'est toujours appliqué à porter un esprit consciencieux et patriotique, alors même qu'il pouvait se tromper dans les mesures qu'il prenait ou qu'il conseillait.

Il faut donc limiter notre travail et nous borner presque exclusivement à exposer la part qu'a prise M. Challe aux œuvres intel-

lectuelles et scientifiques fondées ou développées dans notre pays; à parler des principaux Mémoires qu'il a publiés dans les Bulletins de notre Société, dans l'Annuaire du département, dans les Mémoires de la Société centrale d'Agriculture de l'Yonne et dans d'autres publications plus générales, dans celles de la Société française pour la conservation des monuments et dans les Procès-Verbaux des Congrès scientifiques de France, dans les Annuaires de l'Institut des provinces, etc.

Ce cadre sera déjà assez vaste et demandera, pour être bien rempli, des recherches dans plus de cent volumes où M. Challe a semé les fruits de son érudition et de sa science. En rédigeant cette notice je m'inspirerai du souvenir de l'ami qui me témoigna tant d'affection. Ce sera pour moi un devoir pieux que j'essaierai de remplir de mon mieux pour répondre à votre honorable confiance.

I

ORIGINE DE M. CHALLE. — SA JEUNESSE. — SA CAMPAGNE MILITAIRE. — SES FONCTIONS PUBLIQUES.

M. Ambroise Challe est né à Auxerre le 13 juin 1799, d'une famille de commerçants; son père lui fit donner une bonne éducation dans l'école secondaire ou collége dirigée par le vénérable dom Charles-Marie Laporte, ancien religieux bénédictin de Saint-Germain, dont le souvenir est demeuré profondément gravé dans la mémoire de son élève et de tous ses contemporains. Les succès du jeune Ambroise Challe dans ses classes sont consignés dans les palmarès du collége depuis 1809; ils annonçaient en lui une intelligence précoce et ouverte aux choses littéraires. Les événements de 1814 et de 1815 impressionnèrent vivement sa jeune imagination; le retour de l'île d'Elbe, le passage de l'empereur qu'il vit à Auxerre le 17 mars, le poussèrent à un acte d'enthousiasme patriotique incroyable à son âge. Il s'échappa du collége et partit pour Vesoul à l'insu de ses parents, ayant 2 fr. 15 c. dans sa poche, avec deux autres camarades plus favorisés que lui, pour s'engager dans l'armée. Refusé comme trop jeune et trop petit par le colonel du 6e hussards, qui lui répondit malhonnêtement : « Toi, tu n'es pas même assez grand pour faire un trompette (1) » (il n'avait pas seize ans), il fut mieux accueilli heureusemenl dans le 4e bataillon de la Haute-Saône, car il n'avait plus que 2 sous en

(1) Papiers de famille. Lettre de M. Challe datée de Vesoul, le 26 juillet 1849.



arrivant et avait dû payer son hôtelier, quatre jours après, avec un paquet de canelles enlevées à la boutique paternelle. Il fit alors la campagne de l'armée de l'Est commandée par le général Lecourbe, où son bataillon se distingua dans plusieurs combats contre les Autrichiens, aux environs de Belfort. Entrons ici dans quelques détails sur cet épisode de la vie de M. Challe, qui nous donnera l'explication de la fermeté et de l'énergie qu'il montra plus tard dans bien des circonstances.

Sa bonne humeur, son entrain l'avaient fait surnommer par ses camarades « le Petit Parisien, » parce qu'il avait les allures décidées d'un jeune homme de la capitale et qui contrastaient avec la gaucherie des montagnards du Jura. Ce surnom de Petit lui était bien donné, car il n'était encore qu'un enfant par son âge et par sa taille. M. Challe a raconté dans nos Bulletins l'histoire de cette mémorable campagne des frontières du Jura (1) et les combats auxquels il prit part. Après l'affaire de Bavilliers-sous-Belfort (8 juillet), le dernier des combats de cette campagne, et où le 4e bataillon de la Haute-Saône avait fait des prodiges de valeur (2), le général Lecourbe, qui avait déjà honoré ce corps en accordant le port de la grenade à tous les soldats, leur annonça qu'il voulait encore proclamer leur vaillance en donnant une croix à celui des hommes qui s'était le plus bravement conduit. Après le choix des deux premiers candidats, on arriva au troisième. « Alors, dit modestement M. Challe, l'un de nos hommes s'avisa de crier : « le Petit Parisien! » C'était une bouffonnerie, car, parmi tant et de si braves gens, le « Petit Parisien » n'était qu'un bien humble soldat et le plus humble de tous; néanmoins la motion passa, à la grande gaité de toute l'assistance, et le Petit Parisien fut présenté en troisième ligne (3). »

L'acclamation dont il était l'objet de la part de ses camarades était bien motivée, car sur son *acte de licenciement* délivré à Belfort le 28 juillet 1815, on lit ces mots d'une orthographe douteuse, mais qui n'en sont pas moins honorables : « Ce militaire c'est conduit avec distingtion (4). »

M. Challe revint alors dans sa famille qui le reçut à bras ouverts. On lui avait pardonné sa glorieuse équipée dont il avait dès le 14 mai demandé humblement, mais sans regrets de l'avoir faite,

(1) *Bulletin de la Soc. des Sciences* de 1880, la Campagne des frontières du Jura.

(2) Les *Victoires et Conquêtes*, t. XXX, p. 321.

(3) Bulletin de 1880, la *Campagne des Frontières du Jura*, p. 241.

(4) Papiers de famille.

pardon à son père par une lettre datée de Colmar quatre jours après son engagement. Dans cette lettre touchante et admirable de la part d'un enfant, pour ainsi dire, se révèle déjà la noblesse de sentiments, le patriotisme que nous avons vu tant de fois éclater chez M. Challe.

Il n'y oublie pas non plus, comme on le verra, son vieux maître Dom Laporte, et il charge son père de l'assurer « qu'il conservera toujours son souvenir dans son cœur (1). » Cette pièce témoigne encore de l'esprit guerrier qui animait ces braves populations de l'Alsace, chez lesquelles l'amour de la France a toujours été si énergique.

Voici les termes de sa lettre :

« Colmar, 14 mai 1815.

« Mon cher père,

« C'est un fils repentant qui prend la liberté de vous écrire pour solliciter le pardon d'une faute dont il sent maintenant toute l'énormité. Ce n'est que depuis quelques jours que la raison est rentrée dans mon esprit. Auparavant, je regardais comme quelque chose d'honorable pour moi mon voyage de Paris ; je n'y voyais qu'une très légère étourderie ; maintenant c'est bien autrement.

« Ne croyez pas, cependant, que c'est la misère dans laquelle je me trouve qui m'a ainsi éclairé, non ; je ne suis pas, il est vrai, ce qu'on appelle heureux, mais je suis content de mon sort. Je vais défendre ma patrie en danger et je périrai ou je reviendrai vers vous couvert des lauriers de la victoire. Si j'ai embrassé la carrière des armes, ce n'est pas que j'ai cru y trouver le bonheur. Je sais que de tous les états c'est le plus pénible, mais je sais aussi que c'est le plus honorable. En effet, quels services rend à la patrie un avocat, par exemple, un homme de lettres, un savant ? L'avocat, direz-vous, protège la veuve et l'orphelin, mais s'il le fait ce n'est que pour son intérêt particulier, et s'il rend service à l'Etat, il le fait dans l'intention d'augmenter sa fortune. Un savant étend la sphère des connaissances, mais ce n'est que dans l'espoir de s'enrichir. Le véritable militaire prodigue son sang pour la défense de sa patrie sans aucun intérêt particulier ; l'amour de son pays suffit pour le porter aux exploits les plus éclatants et devient le mobile de toutes ses actions. Je sais que tous les militaires n'ont pas ces sentiments héroïques, mais il en est encore un grand nombre qui les possèdent, et votre fils les conser-

(1) La preuve qu'il conserva toujours des sentiments affectueux pour son maître, c'est qu'à la mort de Dom Laporte, en 1829, il fit dans le *Mémorial* son éloge, en disant entre autres choses « qu'il était chéri de ses élèves comme un père », et, qu'il provoqua une souscription pour élever un monument à sa mémoire. Ce monument existe encore dans le cimetière de la ville, et on voit son médaillon, par Faillot, dans une chapelle de l'église Saint-Germain.



vera jusqu'à l'instant de sa mort. Oui, tant qu'une goutte de sang coulera dans mes veines, je la consacrerai à la défense de ma patrie. Cependant je conserve des remords d'avoir quitté des parents qui me voulaient tant de bien, et ces remords dureront jusqu'à ce que vous m'ayez accordé le pardon de toutes les fautes que j'ai pu commettre à votre égard.

« Je suis dans un régiment de volontaires, formé dans le département de la Haute-Saône, par les soins du brave M. de Marmier, chambellan de Sa Majesté. Il est incroyable avec quelle ardeur et quelle célérité les vieux guerriers sont venus joindre ce régiment. En trois jours 140 hommes furent rassemblés et envoyés à Strasbourg. Nous partîmes donc au nombre de 140, et maintenant notre troupe s'est grossie de plus du double.

« Ce matin nous sommes arrivés dans un village où nous avons fait une halte d'une heure ; au bout de ce temps nous avions enrolé 23 hommes qui sont partis de suite avec nous. Nous sommes logés dans un bourg à une lieue de Colmar, et la jeunesse des villages voisins accourt de tous côtés pour s'enrôler dans notre régiment. On voit des enfants de 12 ans nous suivre malgré nous, et parvenir enfin à obtenir la permission de nous suivre. Je vais vous rapporter un trait qui vous montrera le patriotisme qui anime l'Alsace entière. Je suis logé chez un brave paysan de 65 ans, privé de l'usage de ses jambes, qui m'a juré que s'il pouvait marcher il nous suivrait, mais que si l'ennemi entrait en France, il se ferait porter à l'entrée de son village et qu'il ne cesserait de combattre que lorsqu'il n'aurait plus de sang dans les veines ; et me montrant son fusil double et une ample munition de poudre et de balles : Voici, dit-il, de quoi les recevoir; je me suis privé pour faire cette acquisition, mais que me font de légères privations? Ses deux fils âgés l'un de 12, l'autre de 14 ans, se sont jetés à son cou en jurant qu'ils allaient partir avec nous.

« Je finis, il est minuit sonné, nous devons partir à trois heures ; je vais prendre un instant de repos, car nous avons fait dix lieues aujourd'hui et autant hier. Je vous prie donc de me pardonner et de voir pour moi M. Laporte, l'assurant que je conserverai toujours son souvenir dans mon cœur.

« J'ai eu le malheur de perdre aujourd'hui mon petit paquet, mais cette perte pourra se réparer. J'embrasse de tout mon cœur ma chère maman et mes frères et sœurs, surtout mon filleul. Présentez mes respects à ma cousine et à mon oncle, s'il est arrivé. Je sens que j'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais le temps presse et voilà deux nuits que je passe sans dormir.

« Je suis pour la vie,

« Votre dévoué fils,
« A. CHALLE. »

P. S. — Voici mon adresse :

« Challe, soldat à la 2e compagnie de chasseurs, du 1er bataillon (1) du 1er régiment de la Haute-Saône à Strasbourg, département du Haut-Rhin.

« Si vous avez la bonté de me répondre, je vous prie d'affranchir la lettre, car je suis sans argent. Ce qui est cause que j'ai tant d'ouvrage,

(1) Ce 1er bataillon devint le 4e bataillon de la Haute-Saône. Voyez *Bull. de la Soc. des Sciences*, 1880, p. 230.



c'est que mon fourrier et mon sergent-major, braves soldats, mais peu éclairés, me donnent leur besogne à faire en se réservant pourtant de toucher l'argent. L'empereur doit nous passer en revue à Strasbourg, je demanderai à entrer dans la jeune garde. Adieu. »

(Tiré de l'original, papiers de famille.)

M. Challe, qui était en rhétorique à son départ pour l'armée, ne termina pas ses études à son retour à Auxerre; il partit de suite pour Paris et s'y prépara à subir les examens du baccalauréat ès-lettres, dont il obtint le diplôme le 14 décembre 1815. Il se fit inscrire ensuite à l'Ecole de droit et fit un stage chez un avoué. — Reçu bachelier en droit le 14 juin 1819 et licencié le 19 février 1820, il fut installé comme avocat au barreau à Auxerre, le 28 du même mois. Il n'avait pas 21 ans.

Ce résultat obtenu aussi rapidement promettait, comme on le voit, pour l'avenir. Il y avait alors à la tête du barreau d'Auxerre deux hommes éminents et rivaux, MM. Bazin et Chardon (1). Leur mérite les aurait placés partout au premier rang. La première affaire que plaida leur jeune confrère montra chez lui des qualités de discussion, une éloquence naturelle qui les charmèrent. M. Bazin le félicita cordialement et lui prédit un brillant avenir en lui disant : « Jeune homme, vous irez loin. » Prédiction que le temps réalisa.

M. Challe commença dès ce moment cette carrière laborieuse qu'il continua toute sa vie, menant de front ses travaux d'avocat, ses fonctions gratuites et importantes dans l'instruction, dont il fut longtemps chargé, et ses études générales où l'histoire notamment occupait une large place. Déjà, en 1829, il avait compris l'importance de la science historique, et à l'occasion de la création à Dijon d'une école des Chartes, il signalait avec une justesse d'appréciation parfaite la nécessité d'organiser les archives des départements, ces dépôts précieux demeurés dans presque toutes les préfectures dans l'état d'abandon et de désordre où ils étaient depuis leur origine à la Révolution (2).

Nous n'avons pas pu le voir au temps de sa jeunesse dans l'exercice de son honorable profession, et tous ses contemporains, ses collègues dans les luttes oratoires sont morts avant lui. Cependant un de nos amis, qui a vu les derniers jours de cette brillante phalange et qui a laissé la robe de l'avocat pour la plume

(1) M. Chardon est devenu peu de temps après président du tribunal civil d'Auxerre, et M. Bazin, avocat depuis 1790, se retira dans le département de l'Aube quelques années après.

(2) *Mémorial de l'Yonne*, p. 107.

de l'historien, nous a tracé un crayon de M. Challe qui le peint bien et que nous reproduisons :

« La qualité maîtresse de M. Challe, c'était le travail, un travail opiniâtre. Il savait ses affaires comme on ne les sait plus. Il rendait ses adversaires laborieux : ou il fallait renoncer à la lutte, ou il fallait s'y préparer comme lui.

« Il était très-bien doué : il avait la parole agréable naturellement et obtint souvent aux assises des succès d'éloquence qui faisaient dire à M. Rouher, alors ministre de la justice, à M. Savatier-Laroche, représentant du peuple à l'Assemblée nationale, à la nouvelle que M. Challe allait se retirer du barreau : « Tant mieux ! je ne connais pas votre M. Challe, mais on le connaît à la Chancellerie. Il a fait acquitter tant de mauvais gredins. » — Boutade de criminaliste qui, dit M. Savatier-Laroche, vaut, ma foi, un bel éloge (1).

« S'il fût entré au barreau de Paris, il aurait bien vite dépouillé cet apprêt qui souvent nuisait à sa parole ; y aurait été un des premiers et des plus remarqués et aurait eu un succès considérable. »

Mais revenons un peu en arrière. Son esprit libéral, qui s'était manifesté dans le cours des dix années qui suivirent son entrée au barreau, signala M. Challe au gouvernement de Louis-Philippe, et, le 5 octobre 1830, il fut nommé, par ordonnance royale, conseiller municipal d'Auxerre et, le 23 du même mois, conseiller de préfecture de l'Yonne. Il fut aussi, à cette époque, élu capitaine de la garde nationale et fut confirmé dans ce grade par ses concitoyens en 1831 et en 1834.

Dès son entrée dans ces fonctions, M. Challe montra son dévouement à la chose publique. Nous n'en citerons qu'un trait. Une émeute des vignerons d'Auxerre, dirigée contre la perception des droits sur les vins, avait, dès le 16 août, amené la destruction des barrières d'octroi et des registres de recettes de l'impôt. Cette rébellion était restée impunie en l'absence de toute force armée organisée dans la ville.

Bientôt après, au mois d'octobre suivant, une autre émeute bien plus redoutable éclata sous prétexte de la cherté des grains. Les vignerons et une foule d'autres individus mirent au pillage les blés de la Halle et ceux de plusieurs propriétaires, et les vendirent à prix réduit. La garde nationale, convoquée pour arrêter le désordre, était demeurée impuissante. Le Conseil municipal, épouvanté, restait sans action. Alors, M. Challe proposa de de-

(1) Savatier-Laroche, *Quelques Profils auxerrois*, M. A. Challe, avocat. Auxerre, 1872, in-12.



mander du secours à la garde nationale des villes voisines, pour la protection du marché suivant, et offrit d'aller lui-même le chercher. Il fut fort mal reçu de ses collègues. « Je fus presque conspué, dit-il dans le récit qu'il a fait de ces émeutes populaires, on tournait mes paroles en dérision. Je raisonnais comme un jeune homme sans expérience (1). »

Il reçut cependant un meilleur accueil du préfet, et dès le lendemain il partit pour Joigny et pour Sens avec des lettres pour les sous-préfets. Il fut bien accueilli dans ces deux villes et tout le long de la route, et ramena deux jours après 300 hommes de bonne volonté qui rassurèrent les Auxerrois et les aidèrent à arrêter les chefs des révoltés.

Appelé ensuite devant la justice pour déposer des faits de rébellion auxquels il avait en vain essayé de s'opposer et non sans danger, comme officier de la garde nationale, au lieu d'aggraver la position des coupables, il l'atténua par des paroles d'indulgence et de pardon; mais il fallait un exemple et ils furent justement punis.

A la révolution de février, qui renversa si brusquement la monarchie de juillet qu'il avait fidèlement servie, et pour laquelle il n'avait pas craint, lors des élections de 1842, d'affronter l'impopularité qui frappait chez nous les défenseurs de ce gouvernement, M. Challe n'hésita pas à donner sa démission de ses fonctions laborieuses de conseiller de préfecture. Auparavant, il avait voulu remplir un dernier devoir en accompagnant seul le préfet, M. Saladin, qui vint le 25 février annoncer à la garde nationale assemblée sur la place Saint-Étienne la chute du gouvernement royal.

Aux élections pour le Conseil général du département en 1849, M. Challe fut élu membre de cette asssemblée pour le canton de Charny, qu'il y représenta jusqu'en 1870. Nous ne parlerons pas des services nombreux qu'il rendit à ce canton et dont les citoyens reconnaissants le réélisaient à chaque triennalité, ni des rapports qu'il fit au Conseil sur des sujets généraux d'intérêt public (2). Son expérience des affaires, son esprit lucide et son aptitude au travail l'avaient placé au premier rang parmi ses collègues, dans

(1) Bull. de la Société des Sciences, 1880, *Émeutes à Auxerre en 1830*.

(2) Citons seulement son rapport sur la création d'un dépôt de mendicité (session de 1852), et son rapport sur un Mémoire de M. Gimel, ancien directeur des contributions, intitulé *Etude sur la Division de la Propriété foncière dans le département de l'Yonne* (session de 1864). Ce dernier travail de M. Challe montre, au dire de l'auteur du livre, une haute compétence du sujet et une sûreté dans l'analyse d'une matière aussi ardue qui lui parut surprenantes.



cette assemblée qui renfermait les hommes les plus éminents. Nous ne rappellerons qu'un acte de cette partie de sa carrière qui nous intéresse. En 1850, notre Société voulut s'adresser au Conseil général afin d'obtenir une subvention pour l'aider à publier les Chroniques et les Cartulaires concernant le département. Cela paraissait bien hardi, car le Conseil général n'avait pas alors pour habitude de faire des libéralités aux Sociétés savantes. M. Challe, qui nous avait provoqués à faire cette demande, résolut de la défendre malgré le peu de faveur qu'il pressentait devoir obtenir. Nous lui fournîmes à l'appui de sa cause des armes qui pouvaient lui être utiles, et notamment un procès-verbal du Conseil général de la Côte-d'Or, dans lequel des allocations nombreuses étaient accordées aux Sociétés historiques, littéraires et même musicales de ce département. Après un plaidoyer qui semblait laisser froids ses auditeurs et avait même soulevé des critiques, M. Challe démasqua sa dernière batterie et, ouvrant le procès-verbal de la Côte-d'Or, il s'écria : « Voici, Messieurs, un pays où l'on ne nage pas en pleine Béotie; eh bien, voici comment on y traite les Sociétés qui s'occupent d'art et d'histoire du pays. » Et énumérant la longue liste des subventions que contenait le procès-verbal, il conclut vigoureusement à ce que le Conseil général de l'Yonne suivît cet exemple. Ses collègues, émus d'abord de l'exclamation de l'orateur, finirent par lui accorder ce qu'il demandait et notre subvention fut conquise.

Franchissons la période de l'Empire où M. Challe, élu membre du Conseil municipal d'Auxerre le 2 mars 1851, continua de l'être jusqu'en 1865, au grand profit des intérêts de la ville. Distingué en 1853 pour ses œuvres et son dévouement à la science et au pays, il reçut alors la croix de la Légion d'honneur. Nous nous arrêterons seulement un instant pour parler de son rôle comme maire de notre ville, charge qu'il accepta à la suite de la démission de son illustre prédécesseur, le baron Martineau des Chesnez, auquel il était digne de succéder (9 décembre 1865). Scrupuleux à remplir ses fonctions, il se rendait chaque jour à l'Hôtel-de-Ville. Là, il accueillait avec une bienveillance égale les plus pauvres comme les plus riches; ce qui fit ouvrir bien des yeux prévenus jusque-là contre lui, soit pour des causes politiques, soit à raison de sa tenue froide et réservée. Ah! comme il gagnait à être mieux connu! Son cœur, toujours ouvert à la sympathie, prompt à accueillir les bonnes idées, le montra alors sous son vrai jour et lui rallia bien des partisans. M. Challe était maire d'Auxerre lorsque, le 6 mai 1866, il eut l'honneur de recevoir l'empereur au concours régional. Il obtint alors la croix d'officier de la Légion

d'honneur. C'est sous son administration, en 1867, que furent créés les cours secondaires des jeunes filles. C'est à lui que nous devons aussi notre installation actuelle dans les bâtiments de l'ancien palais de justice, et celle de la Bibliothèque et des musées. Une autre œuvre à laquelle il prit une très-grande part est celle de l'érection de la statue du maréchal Davout dans notre ville. Au mois de janvier 1863, la Société avait été saisie de ce projet par M. Bonneville, un de ses membres. Un mémoire solidement rédigé, auquel avait contribué notre président, mit à néant les prétentions de la ville d'Avallon à être choisie pour recevoir ce monument, auquel elle n'avait aucun droit, tandis qu'Auxerre avait vu élever le maréchal dans son école militaire. Après de longs préliminaires, la statue fut érigée. le 28 juillet 1867, comme un monument national, sur l'esplanade du Temple dont elle est le glorieux ornement. Dans la cérémonie de l'inauguration, notre président prononça un discours inspiré par les plus nobles sentiments envers l'illustre maréchal, dont la fille, Mme la duchesse de Cambacérès, et ses fils qui étaient présents, furent profondément touchés. Ce fut là l'origine des relations que M. Challe ne cessa d'entretenir jusqu'à sa mort avec Mme la marquise de Blocqueville, autre fille du maréchal, et dont les conséquences devaient être si précieuses pour la ville, En effet, Mme de Blocqueville, reconnaissante des sentiments qu'Auxerre avait montrés pour la mémoire de son père, résolut de doter notre musée d'une collection d'objets d'art et de livres qui rappellerait à jamais le souvenir du grand maréchal, Elle fonda alors à grands frais le musée d'Eckmühl, qui est le plus beau joyau des musées d'Auxerre (1),

Les années suivantes furent employées par M. Challe à l'administration de notre ville, et il résigna ses fonctions à la révolution du 4 septembre pour rentrer dans la vie privée et se consacrer exclusivement aux études qui le consolaient des funestes événements dont nous étions les victimes.

Cependant le Maréchal Mac-Mahon, président de la république,

(1) Nous transcrivons ici une note qui se rattache au musée, et qui a bien son intérêt. — Mme de Blocqueville, en envoyant à M. Challe un exemplaire du catalogue de cette collection, y traça cette dédicace : « Affectueuse reconnaissance à M. Challe, qui a été la main et l'âme de ma chère fondation de souvenir et d'art à Auxerre.

« ADÉLAÏDE L. D'ECKMUHL,
« Marquise de Blocqueville.

« Paris, 16 novembre 1882. »



ayant encore fait appel à son patriotisme, M. Challe reprit la charge de maire le 19 février 1874, et la quitta définitivement le 3 mai 1876, au grand regret de ses agents de tout ordre vis-à-vis desquels (exemple rare!), quelle que fût leur opinion, il n'avait prononcé aucune révocation.

Nous ne terminerons pas ce court résumé de la vie publique de M. Challe sans en raconter un dernier épisode. Au mois de février 1871, au milieu de l'invasion, un préfet prussien occupait la préfecture d'Auxerre. Il imagina, pour punir le département de la rupture des ponts de Laroche et de Crécy opérée un mois auparavant par des gardes mobilisés, d'imposer sur les communes une taxe de 5 millions. La répartition faite, il voulut la faire confirmer par le Conseil général, seule autorité légitime qu'il reconnût, et il convoqua à cet effet cette assemblée à la préfecture. Onze membres du Conseil arrivèrent à Auxerre, mais, avant de répondre à l'invitation du préfet, ils se rendirent chez leur collègue, M. Challe, pour le consulter sur la gravité de la situation. Celui-ci s'écria énergiquement qu'il fallait résister, attendu que l'armistice couvrait tous les faits de guerre antérieurs. On se rendit à l'Hôtel-de-Ville où étaient M. Massot, président de la Commission municipale, des maires de plusieurs chef-lieux de cantons et d'autres citoyens. L'assemblée, encouragée par la parole de M. Challe, le chargea de rédiger séance tenante une protestation, puis elle se transporta à la préfecture, où cette pièce fut lue fièrement par son auteur au préfet, avec déclaration d'en appeler de son refus au grand chancelier et même à l'empereur. Le préfet autorisa l'envoi d'une députation à Versailles, mais les événements marchaient vite alors, les préliminaires de la paix étaient signés, une décision supérieure annula l'arrêté du préfet et le département fut exonéré de l'impôt des 5 millions. La résistance courageuse de M. Challe dans cette circonstance lui fit le plus grand honneur et cet acte couronna glorieusement sa carrière publique.

II

M. CHALLE ÉCRIVAIN, CORRESPONDANT DE L'ANNUAIRE DE L'YONNE.

Nous avons esquissé rapidement dans ses grandes lignes la vie publique de M. Challe, et signalé son initiative et sa résolution dans toutes les grandes circonstances. Nous allons aborder maintenant l'exposé de ses œuvres dans les Sociétés savantes dont il fit partie et dans l'Annuaire du département. Mais pour en comprendre et le nombre et l'étendue, il faut savoir comment il

travaillait. Une santé que rien n'altérait et que son énergie soutenait dans les rares indispositions qu'il éprouva dans sa vie, des habitudes matinales en toute saison, une puissance de travail que rien ne pouvait user, une grande intelligence servie par une solide mémoire expliquent l'étendue et la multiplicité de ses œuvres.

Une autre cause des succès qu'il a souvent obtenus dans les assemblées savantes où nous le verrons figurer, était due à son éloquence et à la lucidité de sa diction, et aussi à la distinction qu'il portait dans toute sa personne.

Le goût de M. Challe pour les travaux historiques s'était montré chez lui de bonne heure, comme nous l'avons vu précédemment. Il trouva même dans sa pratique d'avocat plus d'une fois l'occasion de l'exercer, notamment en 1834, dans un procès intenté à la commune de Sacy par les habitants du hameau de Vau-du-Puy, qui revendiquaient à leur chef-lieu la propriété de bois qu'ils prétendaient leur avoir été usurpés. Les documents du procès remontaient au XIIIe siècle et chaque partie s'armait de vieilles chartes pour se défendre. L'érudition que déploya M. Challe dans cette affaire nous parut alors surprenante; son mémoire est une vraie dissertation historique. Son adversaire, Me Lepère, se défendait aussi avec des titres qui paraissaient devoir être convaincants, mais ce fut en vain, ses pauvres clients furent expulsés définitivement des bois qu'ils réclamaient depuis des siècles.

Il était donc tout désigné pour écrire dans l'Annuaire historique que son respectable beau-frère, M. Perriquet, se proposait de fonder, en 1836, avec l'approbation de l'administration publique et l'appui du Conseil général du département (1).

Ce recueil, qui s'est placé au premier rang des ouvrages de son espèce, était une nouveauté dans le département où les travaux de l'esprit semblaient négligés depuis longtemps et n'étaient représentés que par le petit Almanach de Sens, dans lequel les Tarbé publiaient depuis 1765 des notices historiques encore consultées aujourd'hui.

(1) Pour composer la Commission permanente de l'*Annuaire*, on avait choisi les personnes les plus notables du pays, parmi lesquelles on voyait M. Chardon, président du tribunal civil, auteur d'une histoire d'Auxerre estimée; M. Chaillou des Barres, secrétaire du Conseil général; M. Gallois, juge au tribunal, qui devait être un des patrons de notre future Société et qui, après une longue et honorable carrière dans la magistrature, à la Cour d'appel de Paris, emploie encore ses loisirs à la culture des lettres.

L'Annuaire de 1837 vit les débuts littéraires proprement dits de M. Challe. Il avait, il est vrai, déjà avant 1830, essayé sa plume dans un journal politique important appelé le *Mémorial* et y avait écrit quelques articles de droit, de législation et de bibliographie, des comptes-rendus des sessions des cours d'assises et d'autres articles plus vifs sur les affaires du jour.

Malicorne-en-Gâtinais, Hautefeuille-sous-Malicorne, tel est le titre de cette première œuvre de M. Challe qui devait être suivie de tant d'autres. L'auteur allie dans cette notice une description élégante de ce pays qu'il connaissait bien, et où il possédait son beau domaine de la Grange-Rouge, avec un récit dramatique des vieilles légendes. Un épisode des guerres anglaises du XIVe siècle lui permet de faire le tableau lamentable que présentait alors le Gâtinais, où un chef de routiers, Robert Knowles, régnait en maître. Arnaud de Cervolles, que nous connaîtrons ailleurs davantage (1), y paraît également. Après ce tableau dramatique, l'auteur aborde des sujets plus riants et arrive à parler comme il convient des Séguier, seigneurs d'Hautefeuille, et surtout du président qui a, dans notre siècle, montré sur son siége un caractère si digne et si indépendant. Le portrait qu'il en fait et le récit de ses bienfaits à Malicorne forment repoussoir. « Le vieux baron de Malicorne, pillard et guerroyeur, ou bien encore l'astucieux et féroce Knowles, incendiaire et déprédateur : c'est là le XIVe siècle; le digne magistrat qui possède aujourd'hui Hautefeuille, fondant des hospices, construisant des monuments utiles secourant la misère de ses voisins et hâtant les progrès de la prospérité locale, c'est le temps présent, c'est la France en 1836. »

Dans ce premier travail se révèle déjà l'esprit général qui inspirera M. Challe en parlant du moyen-âge. Il est impressionné à la lecture des misères de ces temps, et son indignation d'honnête homme le porte à voir tout le mauvais côté des événements. Il ne met pas assez en relief l'énergie de nos ancêtres à résister à tous les fléaux, ni la vitalité qui leur a permis de se relever après chaque tempête et d'améliorer peu à peu leur condition. Il glorifie au contraire les temps modernes et voit dans l'avenir de vastes horizons de prospérité.

L'année suivante, M. Challe s'essaye à d'autres sujets. L'attention s'était portée depuis quelques années, à la suite de la réaction romantique et de la publication d'un livre fameux sur Notre-Dame de Paris, sur l'étude des monuments du moyen-âge. M. de

(1) *L'Archiprêtre, Épisode de la Guerre de Cent Ans au XIVe siècle*, par A. Chérest. Paris, 1879, in-8°.



Caumont, le premier et le grand vulgarisateur de l'archéologie en France, avait attiré l'attention de M. Challe, qui publia, en 1838, la première monographie de la cathédrale d'Auxerre. L'origine de ce monument, ses transformations successives dans le cours des siècles sous la haute direction des évêques, la construction de l'édifice actuel au XIIIe siècle y sont racontées. Il émet peut-être dans sa notice quelques opinions contestées aujourd'hui sur l'origine de l'ogive, dont le rôle n'est que secondaire dans le système d'architecture qui régna en France depuis ce temps jusqu'au XVIe siècle; mais à ce propos, il critique avec juste raison l'exagération que les romantiques apportaient alors dans leur admiration pour les monuments gothiques. Quoiqu'il en soit, il reste dans le vrai en répétant avec M. de Caumont : « Il faudrait être dépourvu de sensibilité et d'enthousiasme pour contempler sans émotion l'effet magique de nos belles églises du XIIIe siècle. »

L'année 1840 fut pour M. Challe l'occasion de parler d'un monument qui avait été le séjour des puissants comtes de Nevers et d'Auxerre du XIIe siècle, du château de Druyes, dont les ruines imposantes s'élèvent encore sur une hauteur et dominent le village de ce nom. Il esquissa à cette occasion la figure de plusieurs de ces grands barons, leur rôle bienfaisant, leurs chartes d'affranchissement des habitants d'Auxerre données dans ce lieu, la part qu'ils prirent aux croisades, et il y transporta la grande Mathilde de Courtenay dont on ne se souvient guère aujourd'hui et qui mériterait cependant plus d'hommages que certains personnages de nos jours. Il y a sous cette forme ingénieuse beaucoup de couleur locale.

Un épisode dramatique et terrible qui eut, au XVIe siècle, Druyes pour théâtre, compose la deuxième partie de la Notice dont nous parlons, et le récit qu'en fait l'auteur montre chez lui une plume déjà bien exercée et qui aime à vulgariser les souvenirs locaux pour ses lecteurs de l'*Annuaire*. C'est le récit lamentable de l'assassinat de Pierre Née, bailli de Druyes, qui avait refusé sa fille, la belle Romaine, à Louis Geuble, fils du seigneur du Boulay et membre d'une famille redoutée pour sa violence et sa férocité. La punition du crime fut terrible : les six meurtriers du bailli, condamnés à mort à Bourges, furent décapités, et la veuve de la victime rapporta les six têtes des criminels à Druyes et les fit planter sur la place du bourg, sur des poteaux entourant la croix commémorative de la mort de son mari. Ce récit dramatique, embelli par le vieillard qui le racontait à l'auteur, quoique

exagéré, puisqu'il n'y eut que deux coupables de décapités (1), n'en a pas moins d'intérêt, M. Challe excellait déjà dans les descriptions des scènes tragiques.

Les comtes de Sens attirèrent, en 1841, l'attention de M. Challe. L'histoire de ces grands vassaux si vite disparus dès le XI[e] siècle, et dont le fief avait été réuni à leurs domaines par les rois de France et par les archevêques de Sens, n'avait pas été faite encore. Il l'étudie à son origine à la fin du IX[e] siècle, depuis le duc de Bourgogne Richard le Justicier jusqu'au comte Rainard II (1055), époque où le roi fit rentrer la moitié du comté à la couronne. L'auteur anime le récit chronologique par des tableaux dramatiques des luttes des comtes avec les archevêques, et des peintures peu flatteuses des mœurs et des actes de certains de ces derniers, plus barons féodaux que prêtres. On voit encore percer chez lui ces tendances à saisir le côté tragique des événements dont l'histoire est remplie et qui sont empreints d'une couleur terrible.

En 1842, une étude sur Vallery, qui a appartenu aux Condé du XVI[e] siècle, lui permit de longues digressions sur les guerres civiles de ce temps où la reine Catherine, menacée dans son autorité par la ligue des grands seigneurs, jouait un jeu de bascule entre les partis. A ces pages qui sont empruntées aux auteurs généraux, fait suite une notice sur les tombeaux des princes de Condé inhumés à Vallery. L'intérêt de cette notice est réel et montre chez l'auteur des recherches étendues et une manière assurée d'écrire.

L'année suivante, M. Challe, se reposant de ses labeurs quotidiens du barreau par de nouvelles études, en publia une sur Jean Regnier, poète du XV[e] siècle et lieutenant du bailli d'Auxerre. Les œuvres de J. Regnier avaient été publiées en 1526 et les exemplaires en sont devenus tellement rares que l'on croyait qu'il n'y en avait qu'un exemplaire possédé par la Bibliothèque royale. Une édition nouvelle, publiée par M. Champollion-Figeac, a été l'occasion du travail de M. Challe. Il fit connaître aux lecteurs de l'*Annuaire* un de leurs concitoyens les plus sympathiques, et sut l'apprécier dans une esquisse littéraire rapide et qui éclaire chaque partie de l'œuvre. M. Challe revint encore sur Jean Regnier dans l'*Annuaire de* 1874, compléta par de nouveaux documents sa première notice et y ajouta des renseigne-

(1) Voy. *Arch. de l'Yonne*, Pièces hist., un procès-verbal du 17 juin 1553. Lancelot et Louis Gueuble furent seuls condamnés à mort.



ments sur la bibliographie de ce livre si réellement rare, qu'on n'en connaît que trois exemplaires (1).

Il fait à cette occasion une réflexion sur le peu de goût littéraire qui régnait alors à Auxerre, que nous ne pouvons nous défendre de citer, car, comme le dit l'auteur, il s'est bien développé depuis : « Je dois avouer que je n'en reçus guère que des compliments négatifs. Personne, me disait-on, ne pouvait s'intéresser à cette vieillerie. Le goût des vieux textes était en effel, alors, des plus rares. Il s'est un peu modifié depuis. » (*Annuaire de* 1874, p. 231.)

La plume de M. Challe s'exerça plusieurs fois encore à tracer la biographie des vieux auteurs, tels que l'abbé Lebeuf qu'il connaissait si bien (*Ann.* 1848); Odoranne, chroniqueur sénonais (*Ann.* 1857 et *Bull.* t. X); mais c'est surtout dans sa notice nécrologique sur M. Chaillou des Barres, dont nous parlerons plus longuement au chapitre III de cette notice, qu'il montra les qualités littéraires qui le distinguaient.

L'*Annuaire* de 1845 reçut de M. Challe une Notice sur le collége d'Auxerre écrite sous l'impression des luttes du moment entre le clergé et l'Université au sujet de l'enseignement. Fils zélé de l'*Alma mater*, il prit la plume pour attaquer ses adversaires et raconta avec une verve qui n'est pas sans empreinte de passion et des préjugés de sa première jeunesse que l'expérience devait dissiper, l'origine et l'histoire de son vieux collége, d'abord aux mains des Jésuites, puis, après leur expulsion en 1762, sous le régime de maîtres libres bientôt accusés de crimes et d'immoralité, comme on dit aujourd'hui, et condamnés par contumace à des peines terribles. A la suite de cet événement, on voit le Parlement protéger les victimes du parti de l'évêque de Cicé et les relever de la condamnation. La lutte acharnée continue ensuite dans la ville au sujet du collége, qui finit, en 1776, par être transformé en École royale militaire sous les Bénédictins. Il est probable qu'à quarante ans de distance, M. Challe, tout en blâmant avec raison la rigueur du jugement contumace du présidial d'Auxerre, ne se prononcerait plus aujourd'hui avec tant de sévérité contre l'institut des Jésuites.

L'*Annuaire* publia encore, dans les années suivantes, divers travaux de M. Challe, tels qu'une statistique de l'élection de Vézelay encore inédite, de Vauban (1866), une statistique du

(1) L'un de ces exemplaires existe à la Bibliothèque nationale, le 2e, plus complet que le précédent, appartenait au baron Pichon; il fut acheté à sa vente 7,000 fr. par le duc d'Aumale. Un 3e existe à la bibliothèque de Versailles.



comté d'Auxerre au XVII[e] siècle puisée aux archives de la Côte-d'Or (1853), des recherches historiques sur Fontanetum (1861), les élections municipales à Auxerre il y a cent ans (1866), et un article sur les fontaines d'Auxerre (1871). Cette chose d'intérêt public de premier ordre avait été de sa part l'objet d'études considérables au Conseil municipal lorsqu'il s'était agi de faire revenir les sources de Vallan dans la ville qui en était privée depuis plus de deux siècles.

III

M. CHALLE, MEMBRE ET PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE.

Le département de l'Yonne ne comptait, en 1847, qu'une Société savante, la Société archéologique de Sens, fondée en 1844. Quatre jeunes hommes réunis par l'amour de la science (1) résolurent alors de créer à Auxerre une autre association qui étendrait son action sur tout le département et qui porterait ses recherches sur les sciences naturelles autant que sur l'histoire du pays. Encouragés par des hommes honorables, M. le baron Chaillou des Barres, qui devait être le premier président de la future compagnie, M. Gallois, président du tribunal civil, ils firent appel aux travailleurs de bonne volonté qui, de tous côtés, répondirent à leur voix. M. Challe fut l'un des premiers, et bientôt la Société compta sur sa liste cinquante-trois membres : des lettrés, des fonctionnaires et d'autres hommes de diverses professions libérales. Le plus grand nombre, hélas! a cessé de vivre, mais leur souvenir est conservé par leurs travaux publiés dans nos Bulletins.

M. Challe ne devait pas tarder à s'intéresser vivement à la nouvelle compagnie. Au mois d'août 1847, la Société, préoccupée déjà d'un projet de publication des chroniques et des cartulaires départementaux, nomma une commission dont il fit partie, à l'effet de réunir les chartes et les manuscrits qui devraient entrer dans ces collections. Nous le voyons encore, dans cette petite salle de la bibliothèque (2) où la Ville nous avait donné l'hospitalité, se lever et, du haut de sa grande taille, dominer l'assemblée et apporter dans les discussions le fruit de ses études déjà profondes.

Nommé vice-président le 6 janvier 1850, en remplacement de

(1) MM. Cotteau, Courtaut, Déy et Quantin.

(2) Cet édifice a été démoli et remplacé par le Palais de Justice,



M. Gallois démissionnaire, il ne cessa pas, depuis ce jour, de veiller aux intérêts et à la prospérité de la Société. A cette séance-là même il lut et fit adopter un rapport fait au nom de la commission pour la publication d'une *Bibliothèque historique de l'Yonne*, dont la direction fut confiée à feu M. l'abbé Duru.

En l'absence du baron Chaillou des Barres, qui était souvent éloigné d'Auxerre, M. Challe présidait la Société et dirigeait les séances avec cette bienveillance qu'il montra dans tout le cours de sa carrière.

Les loisirs que lui avaient faits les événements de 1848 et la résolution qu'il prit à la rentrée de novembre 1853, à un âge peu avancé encore, de déposer sa robe d'avocat, lui donnèrent la liberté de se consacrer tout entier aux travaux littéraires, et il tourna son esprit vers une foule de sujets dont devait, pour une bonne partie, profiter notre Bulletin. Il serait trop long d'analyser ici tous les mémoires composés par M. Challe sur tant de matières d'histoire et d'archéologie inexplorées jusqu'à nous ou mal connues. Nous les classerons seulement par espèces, puis nous en analyserons ensuite les principaux.

Nous aurons encore à signaler la part qu'il prit dans la fondation et la direction de la Société centrale d'Agriculture de l'Yonne.

A mesure qu'il avançait dans la vie, M. Challe étendait ses relations avec les Sociétés savantes des départements (1). Il devint notamment membre de la Société française fondée à Caen par M. de Caumont, pour la conservation des monuments.

Mais revenons à notre Société et passons en revue les principaux travaux de M. Challe.

I. HISTOIRE. — *Des Œuvres musicales de l'abbé Lebeuf*, tel est le titre d'un mémoire où M. Challe montre la variété de ses connaissances. Il y discute avec érudition, en les réfutant, quelques-unes des appréciations de notre confrère, M. Chérest (2), sur les compositions liturgiques de Lebeuf. Il le défend d'avoir été pour quelque chose dans la suppression des anciens livres de chant du diocèse de Paris. « Lebeuf, dit-il, dans les morceaux de sa composition, s'est constamment efforcé de reproduire les formes et le caractère de ces restes vénérables de l'art du moyen-âge, sans se laisser entraîner à l'imitation de la musique moderne ou aux séductions de l'harmonie. »

Il a toujours eu pour le grand historien auxerrois une admira-

(1) Voir à la suite de cette notice la liste des Sociétés dont M. Challe a été membre.

(2) Bulletin de 1850, p. 29 et suiv.

tion qu'il nous fit partager, et qui se montre encore dans l'excellente biographie qu'il en a faite et qui est placée en tête de la deuxième édition des *Mémoires sur l'Histoire d Auxerre* (1).

Dans le Bulletin de 1853, il aborde l'étude des *Origines historiques de la ville d'Auxerre*, et dans une discussion lumineuse appuyée sur les meilleures autorités, il y réfute l'opinion de Lebeuf, de Chardon et de Leblanc, qui avaient placé dans cette ville ou dans les environs le Vellaunodunum des *Commentaires de César*. L'invraisemblance de cette attribution est nettement démontrée par M. Challe : « Il faut donc, dit-il, malgré la bonne envie que nous aurions d'avoir été battus chez nous par César, que nous renoncions à cette fantaisie et que nous nous décidions à laisser Vellaunodunum sur la route directe de Sens à Orléans. » Il partage l'opinion de M. Jollois que cette ville doit être placée sur le bord de la voie romaine et au bourg de Sceaux. Dans ce cas, la cité gauloise placée sur la hauteur serait, sous les Romains, descendue dans la vallée et aurait reçu le nom d'*Aquæ-Segestæ.*

Auxerre il y a cent ans est opposé aux *Origines*. C'est un tableau de mœurs et une description de cette ville mal et peu pavée alors. Ses diverses classes d'habitants, le commerce et les corporations de métiers, les luttes suscitées entre les partis religieux, tout cela forme un ensemble animé qui est complété par l'histoire scandaleuse de Myrton, nom allégorique de la fille du sieur Boyard-Forterre, riche négociant, et qui fut l'objet d'un poëme injurieux où toutes les rimes sont en *on*. L'auteur finit par cette conclusion : « Franchement, en interrogeant avec attention toutes les choses du siècle dernier, je serais tenté de penser que nous valons peut-être un peu mieux que nos grands-pères (2). »

En 1857, M. Challe prélude à ses grands travaux sur l'histoire générale des différentes parties du département, par une *Notice sur le siége d'Avallon* par le duc Philippe-le-Bon, en 1433, ville qui était défendue par un fameux chef de bandes appelé Forte-Épice. Cet épisode lui sert de cadre pour y placer une peinture des luttes terribles de ce temps suivies des misères des populations, comme il aime à les raconter.

Nous sommes arrivés à l'époque où M. Challe devait recevoir la récompense de son dévouement à la Société. La mort de notre premier président, M. le baron Chaillou des Barres, arrivée au

(1) *Mémoires concernant l'Histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse*, par l'abbé Lebeuf, continués jusqu'à nos jours par MM. Challe et Quantin. Auxerre, Perriquet, 1848-1855, 4 vol. gr. in-8°,

(2) Bulletin de 1855, t. X, p. 383 et suiv.

mois d'août 1857, peu de temps après la fête scientifique qu'il avait présidée au mois de juin à Avallon et à Vézelay, laissait vide un siége qui ne pouvait être mieux occupé que par M. Challe. J'avais l'honneur de présider la séance, le 5 novembre suivant, lorsqu'il fut élu à l'unanimité président. — Rappelons ici un souvenir de regret : parmi les assistants qui lui donnèrent leurs voix, je ne puis m'empêcher de nommer un de nos plus excellents collègues, M. Léon de Bastard, dont la mémoire nous est bien chère, et qui allait mourir en Chine peu d'années après.

En prenant possession du fauteuil, M. Challe nous rendit un compte intéressant du Congrès de Grenoble auquel il venait d'assister deux mois auparavant.

De ce jour jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans, il ne manqua pas plus de huit fois à présider notre compagnie. C'était pour lui un devoir qu'il tenait à remplir scrupuleusement (1).

Mais passons rapidement, autrement nous étendrions outre mesure cette analyse. Cependant nous parlerons encore de quelques travaux importants de notre savant président.

Il existe dans la sacristie de l'église Saint-Eusèbe, à Auxerre, un coffret renfermant des ossements qui passent depuis longtemps pour être des reliques de saint Germain, mais sans certitude authentique. En 1860, Mgr l'archevêque de Sens se détermina à faire étudier la question historique par la Société des sciences avant de se prononcer canoniquement. Une commission fut nommée en conséquence; elle choisit M. Challe pour rapporteur. Inspiré d'un amour pieux et patriotique pour l'illustre évêque son compatriote, il fit, avec l'approbation de ses collègues et après de mûres discussions, un rapport plein de clarté et d'érudition qui montre son aptitude pour les sujets les plus variés et les plus ardus, et où l'histoire des reliques de saint Germain depuis les Huguenots est exposée dans le plus grand détail (2). Il y met en relief les efforts et les recherches faits par Lebeuf pour arriver à établir l'authenticité de ces reliques; les débats suscités par les religieux de l'abbaye Saint-Germain, jaloux du rôle du Chapitre dans cette affaire; les intentions favorables de Mgr de Caylus arrêtées par sa mort et les vicissitudes éprouvées par ces pauvres ossements depuis 1754 jusqu'à nous.

Après un mûr examen des textes des anciens écrivains qui avaient parlé des reliques de saint Germain, de l'état des osse-

(1) La dernière fois qu'il y manqua, le 29 avril 1875, ce fut à la mort de son fils, M. Edmond Challe, notre regretté collègue.

(2) Bulletin, t. XVII, an 1863.



ments par les médecins et les chimistes, la commission, par l'organe de son rapporteur, a déclaré hésiter à affirmer que ces ossements fussent bien ceux de saint Germain. Ce rapport demeurera le dernier mot sur la question historique jusqu'à la découverte de nouveaux documents qui nous apprendront si les reliques de notre grand saint ont été ou non brûlées par les Huguenots en 1567, ou sauvées « par personnes pieuses, » ainsi que l'atteste la note sans signature, trouvée par Lebeuf en 1718, sur le coffret déposé à l'abbaye Saint-Marien d'Auxerre.

Le mouvement qui anima notre Société de 1857 à 1862 nous poussa à tenir des assises dans les principales villes du département, à l'exemple de la Société française de M. de Caumont. M. Chaillou des Barres et M. Challe ouvrirent à Avallon le premier de ces congrès au petit pied. Un concours nombreux de personnes notables nous y accueillit au mois de juin 1857. La Société des sciences se transporta ensuite à Vézelay pour visiter cette ville si riche en souvenirs et qui renferme le plus beau monument roman de France. M. Challe, devant ces lieux témoins jadis de si grands événements, nous fit une surprise et, laissant la prose pour la poésie (1), nous lut une pièce de vers intitulée les *Pèlerins de la Science à Vézelay*, dans laquelle se déroulent les grandes lignes de son histoire au milieu de la description du site et de l'église de la vieille cité. Voici ce morceau :

Quelle est sur cette âpre colline,
Contrefort avancé des grands monts du Morvan,
Au sein de ces remparts, de ces tours en ruine,
    La haute église au vaste flanc,

Dont la toiture aiguë et les flèches hardies,
Des siècles reculés monuments précieux,
Elancent vers le ciel leurs cîmes rajeunies,
    Par un art savant et pieux ?

Et quel est donc, au pied de ce grand sanctuaire,
Couché dans son oubli, ce bourg silencieux ?
C'est Vézelay, la ville au puissant monastère
    Dont l'église brille à vos yeux.

(1) Des contemporains nous ont raconté que, dans sa jeunesse, au palais, M. Challe s'exerçait souvent, avec deux de ses confrères, MM. Leclerc et Lescuyer, à cultiver les Muses. On se rappelle quels aimables esprits étaient ces deux Auxerrois. M. Leclerc, quoique d'une opinion politique différente, n'en avait pas moins été toujours dans les meilleurs termes avec M. Challe. — On attribue encore à M. Challe une cantate chantée par Dupré, au concert donné au théâtre le jour de l'inauguration de la statue Davout, le 28 juillet 1867. Voy. *Bull. de la Soc. des Sc.*, 1867, p. 44.



Salut ! ô vénérable et sainte basilique,
Qui de l'Europe entière a reçu tant de fois
Les pèlerins pressés sous ton vaste portique
Où s'inclinèrent tant de rois !

Salut ! nobles remparts, grand débris du vieux âge.
Où de la liberté sonnaient les fiers clairons,
Quant partout le dur joug d'un indigne servage
Courbait honteusement les fronts ?

Salut à vous aussi, colline consacrée,
Où pour la guerre sainte et l'honneur de la croix
Tonna de saint Bernard la parole inspirée,
Qui subjuguait les rois !

Nous venons contempler vos splendeurs éclipsées,
Soldats de la science et pèlerins des arts ;
Nous cherchons les secrets de vos gloires passées,
Au sein de vos débris épars.

De votre fondateur récitez-nous l'histoire :
Gérard de Roussillon, héros mystérieux,
Dont si souvent le barde a chanté la mémoire
Dans ses poëmes fabuleux.

Des moines, vos seigneurs, dites-nous la puissance,
Quand riches, fiers, hardis, ils vengeaient leurs revers,
Et levaient des soldats pour leur indépendance
Contre les comtes de Nevers ;

Quand les troupes du roi, les bulles du Saint-Père,
Foudroyaient, à leur voix, le complot redouté
Des vassaux insurgés contre le monastère
Criant : « Commune et liberté ! »

Dévoilez à nos yeux la date énigmatique
De cette antique nef, de ce chœur merveilleux,
Venez nous expliquer dans leur sens symbolique
Ces chapiteaux mystérieux.

Riches jadis des dons à sainte Madeleine,
Vous pleurez maintenant votre éclat aboli :
Racontez sa chronique et cette longue chaîne
De splendeurs tombée en oubli.

La loi de Dieu le veut. Après leur jour de gloire
Les plus nobles cités descendent au cercueil.
Sois fier, ô Vézelay, d'une grande mémoire,
Dors dans cet illustre linceuil !

Les arts, en relevant ta vieille cathédrale,
Ont préservé ton nom de l'oubli menacé ;
On viendra contempler sa structure royale
Et méditer sur ton passé.

En 1860, le 24 juin, une autre séance publique eut lieu à Auxerre avec le concours des Sociétés de Sens et d'Avallon. Après la lecture de plusieurs Mémoires, et notamment par M. Challe sur la bataille de Fontenoy, où il élucida complétement la question du lieu où cet événement s'accomplit, on se donna rendez-vous pour le lendemain à Fontenoy-en-Puisaye, où devait se faire l'inauguration d'un monument commémoratif de la bataille que se livrèrent en ce lieu, en 841, les enfants de Louis-le-Débonnaire. Nous n'avons pas à raconter ici cette solennité préparée depuis deux ans par M. Challe et la Société des sciences, en exécution d'un vœu de feu M. le baron Chaillou des Barres, et que M. du Havelt, son gendre, avait réalisé. Le Bulletin de 1860 est rempli des détails de cette fête où 7 à 8,000 personnes s'étaient données rendez-vous. Après un discours de M. Bravard, vicaire général de Mgr l'archevêque de Sens, qui fut très-remarqué, M. Challe, glorieux de son œuvre, prit la parole, peignit à grands traits le sujet et les suites de la bataille du 2 juin 841, et s'écria en finissant : « L'obélisque de Fontenoy est le monument de la fondation de la nationalité française. A ce titre, il sera cher à toute la contrée. Elle en sera fière comme d'un monument essentiellement national. »

En 1861, la Société s'étant concertée avec la Société archéologique de Sens, vint tenir une séance publique dans cette ville le 19 juillet. L'empressement à se rendre à la réunion fut très-grand. Les Sénonais nous reçurent parfaitement. M. Challe avait eu l'attention d'y lire une pièce intitulée : *Sens en 1797*, qui contenait la peinture des événements qui agitèrent alors cette ville au point de vue politique. Des coïncidences fortuites entre ce tableau et l'état de la ville en 1861 firent supposer chez l'auteur des intentions qui n'étaient pas dans son esprit, comme on put s'en assurer à l'audition qu'il fit de sa notice dans notre séance du mois d'août suivant. Notre président n'avait pas besoin de protester de l'honnêteté de ses intentions, il était incapable des arrières-pensées qu'on lui avait prêtées. Lorsqu'il attaquait, il le faisait en face et ouvertement.

Joigny fut la dernière ville du département où il nous conduisit, au mois de juillet 1862, à des assises scientifiques. L'assemblée siégea à l'Hôtel-de-Ville où nous avait reçus le maire, M. Couturat, c'était le jour de la fête patronale. Notre regretté président y lut un mémoire qui dut intéresser ses auditeurs. Empruntant sa matière à une notice de M. Jossier, il parla longuement aux Joviniens de leur compatriote Edme-Louis Davier, qui a écrit des annales restées manuscrites sur son pays et qui en fut aussi le bienfai-



teur; — de l'origine de Joigny et du surnom de *Maillotins* donné à ses habitants; — et d'Antoine Benoît, peintre et sculpteur en cire de Louis XIV. D'autres mémoires sur les comtes de Joigny et sur les établissements charitables mirent en lumière bien des faits intéressants.

M. Challe, notre moderne Lebeuf, continua ensuite chaque année de remplir nos Bulletins de notices sur divers sujets d'histoire locale dans lesquels il semait les trésors de son érudition ou de ses souvenirs. Nous en donnerons la liste à la suite de cette notice, pour ne pas l'étendre outre mesure. Arrêtons-nous seulement aux principales œuvres auxquelles il consacra de longues veilles et qui embrassent les diverses parties du département.

La première en date est son *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue*, qui parut en 1863. Le sujet était sérieux; il touchait à des questions qui divisent encore bien des esprits aujourd'hui et qui sont jugées diversement, selon le point de vue des auteurs qui les traitent. En effet, suivant qu'on se place au point de vue d'une autorité indiscutable ou à celui d'une liberté qui ose attaquer les principes qui étaient la base de la société au XVIe siècle, on arrive à des conclusions opposées. M. Challe, lui, juge les faits au nom de la tolérance et de l'humanité, tout en ne craignant pas de mettre au jour les causes déplorables et les désordres qui ont amené le succès de la Réforme, et de flétrir les violences et les crimes des deux partis.

L'histoire des guerres civiles du XVIe siècle, dans nos pays, écrite dans un esprit équitable qui rend justice à chacun, autant que les sources consultées sont exactes, tel est le livre de notre auteur, qui reconnait bien que la tolérance qu'il réclame n'existait aucunement dans les deux partis aux prises. Ses principes de tolérance nous paraissent cependant le porter trop facilement à condamner, sans en expliquer les causes, la sévérité des répressions contre les Réformés. Il ne tient pas assez compte de la rigueur des lois contre le sacrilége, qui était alors un crime puni de mort. D'autre part, l'indignation du peuple catholique explique encore, sans les justifier, ces massacres des Protestants qui en furent la suite ou qui furent quelquefois des représailles.

Les intrigues de cour qui agitèrent le règne des derniers Valois furent, suivant des écrivains impartiaux, les causes premières des guerres civiles. Les compétitions du pouvoir politique par les Condé, les Dandelot, les Coligny, suivis d'une partie de la haute noblesse (et qui avaient embrassé les doctrines des novateurs, les Calvin, les Théodore de Bèze, etc.), élevées contre les princes catholiques de la maison de Lorraine, qui soutenaient la reine Catherine de


AMBROISE CHALLE
1789-1883
Président de la
Société des Sciences de l'Yonne.
Maire d'Auxerre.
Gaujean sc.

Médicis et ses fils, ces compétitions et cet antagonisme qui avaient pour prétexte la religion et au fond le retour à l'indépendance féodale, firent éclater la guerre civile. Nos pays en furent, dit M. Challe, le théâtre dès 1562 : Sens et Auxerre virent massacrer les Protestants. En 1568, les catholiques d'Auxerre chassèrent ces derniers, qui s'étaient emparés de leur ville l'année précédente et y avaient commis mille désordres. La Saint-Barthélemy ne laissa pas de traces chez nous, peut-être parce que les Protestants étaient en fuite. Les ravages des bandes des deux partis continuent dans les années suivantes, et la politique équivoque de Henri III amène la formation de la Ligue dans laquelle les princes de Guise jouent un grand rôle. Nos pays entrent dans la Ligue avec ardeur; la noblesse y résiste et la guerre des villes et des châteaux recommence et montre le caractère énergique et militant de nos pères pour la défense de la foi catholique qu'ils accusent le roi de mettre en péril par sa faiblesse pour les Huguenots.

Nous ne pouvons pas suivre M. Challe dans le long récit de ces guerres politiques autant que religieuses dans leurs premières périodes et tout à fait religieuses dans les dernières. Il y faut reconnaître l'étendue de ses recherches et l'exactitude ordinaire de ses informations, puisées dans les auteurs contemporains et souvent aux sources originales. Son récit se continue jusqu'à l'édit pacificateur de Nantes (1598), dont il blâme la révocation et ses funestes conséquences. et se termine au XVIIIe siècle.

Cette œuvre avait ému certains membres de notre Société et soulevé des critiques de la part de l'un d'eux. M. Challe protesta qu'il avait été loin de sa pensée de blesser les consciences catholiques, mais que le devoir de l'historien est de dire la vérité. Les torts, les excès des hommes n'ont rien de commun avec la religion. « Si, dit-il, une grande partie du clergé du XVIe siècle s'est laissé entraîner par les passions violentes de son temps, l'auteur avait pris soin, dès l'introduction de son ouvrage, d'avertir qu'il ne fallait pas en faire peser la solidarité sur le corps tout entier, ni surtout en étendre la responsabilité au clergé d'aujourd'hui, à la sagesse et à la modération duquel il s'était plu à rendre hommage. » Il fit cette déclaration en termes mesurés, mais avec une conviction animée de ses sentiments de tolérance dont il protestait avoir toujours fait preuve dans son livre, et il termina aux applaudissements de l'assemblée qui l'écoutait en disant : « Je n'ai aggravé ni pallié les torts d'aucun des deux partis. » A la suite de ce débat, les adversaires d'un moment se sont rapprochés et ont oublié dans un concours commun pour le bien de leur pays ce dissentiment historique.

Terminons par un dernier mot sur cette œuvre capitale de notre président, qui lui a valu le second prix Gobert au concours de l'Institut en 1865; et ajoutons qu'elle est complétée par un très-grand nombre de pièces justificatives inédites choisies avec discernement et impartialité.

La Puysaie et le Gâtinais dans l'Yonne, tel est le titre d'un autre ouvrage de M. Challe qu'il publia en 1872, au milieu des préoccupations du moment. L'étude était devenue sa ressource en dehors de ses affections de famille, et il s'y adonnait entièrement pour oublier les tristesses que les malheurs de son pays lui causaient.

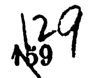
Ce nouveau volume fut composé, comme le déclare l'auteur, au moyen de nombreux documents originaux que renferment les archives publiques, et, comme il le dit, « cette exploration des faits dans leurs sources mêmes, c'est la méthode obligée de l'école historique d'aujourd'hui. » En parlant ainsi, il montrait qu'il savait de plus en plus employer ce procédé de travail qui consiste à n'accepter les écrits des auteurs antérieurs que sous bénéfice d'inventaire et de contrôle au moyen des documents originaux.

L'histoire de cette partie de l'ouest du département était encore peu connue. Un vieil auteur du XVIIe siècle, Dom Morin, en avait parlé; Du Bouchet, dans sa *Généalogie de la Maison de Courtenay*, avait publié une collection de chartes qui pouvait servir à composer cette histoire, et quelques-uns de nos confrères, MM. Déy et Smyttère, avaient éclairé par des notices certains points de son passé, mais un travail d'ensemble restait à faire. C'est ce que M. Challe a entrepris de mener à bien. L'histoire de la Puysaie proprement dite forme la première partie de son livre, et celle du Gâtinais et de la puissante maison de Courtenay qui le posséda longtemps, en forme la deuxième partie, qui est suivie de notices sur les dix-sept communes du département soumises autrefois à ces seigneurs. Tout ce travail est plein d'intérêt.

A peine l'histoire de la Puysaie était-elle publiée que M. Challe entreprenait celle du comté de Tonnerre (1).

Cette histoire était toute à faire, même après les monographies écrites par divers auteurs dans notre Bulletin. Il trouva là un sujet approprié à ses goûts. C'était une nouvelle pierre qu'il apportait à l'édifice de l'histoire départementale. L'origine gallo-romaine de Tonnerre, la suzeraineté de l'évêque de Langres sur cette ville et la biographie des comtes qui l'ont possédée depuis les temps féodaux jusqu'en 1789, forment un tableau intéressant qui est complété par des recherches sur le régime du comté sous

(1) Bulletin de 1875, t. XXXI.



tous les points de vue: droits du comte, châteaux, villes, monnaie, justices, fiefs, affranchissements, abbayes existant dans le comté, etc. L'auteur, pénétré de plus en plus de l'utilité des documents originaux, a enrichi son livre d'un certain nombre de pièces inédites et importantes.

Trois ans après, en 1878, M. Challe, infatigable, qui semblait avoir hâte de terminer les grands travaux dont il s'était tracé le plan sur l'histoire des principales divisions des anciennes provinces dont le département est composé, mit au jour une nouvelle œuvre dont l'importance indiquait des recherches préparatoires énormes, — ce qui ne l'empêchait pas, entretemps, de communiquer à la Société des mémoires sur divers sujets; et il avait 79 ans! — Ce nouveau livre a pour titre : « *Histoire de l'Auxerrois, son comté, son diocèse, etc.* (1). L'auteur, dans une introduction érudite, résume en quelques pages le plan et le but de l'ouvrage et ses sources principales. Le comté d'Auxerre avait eu avant lui ses historiens dans Dom Viole resté manuscrit, Lebeuf, le président Chardon et M. Leblanc, mais chacun à un point de vue différent et négligeant certains pays, certains côtés de l'histoire. M. Challe, venu après eux, a profité de leurs travaux, les a complétés et rectifiés au besoin. Pénétré de l'amour de son pays, il en parle avec un tendre intérêt (2) et s'écrie : « C'est au récit des luttes et des souffrances de leurs pères que les enfants apprennent l'abnégation, le courage et la résignation pour les jours de ces malheurs publics dont chaque siècle a sa part, dont aucun n'est exempt. La connaissance de toutes ces choses locales est un besoin pour ceux qui aiment leur berceau d'un amour filial. »

L'ouvrage se compose de deux tomes en deux parties seulement, sans subdivisions par chapitres, ce qui en rend la lecture difficile. L'auteur, qui avait si bien divisé ses ouvrages précédents, nous laisse le regret de cette lacune. La première partie commence aux temps gaulois et va jusqu'à la première réunion de l'Auxerrois à la couronne, sous Charles V; la seconde partie continue depuis cette époque jusqu'à 1789. Tout y est traité de main sûre, avec un esprit élevé et avec une forte érudition, fruit de méditations accumulées depuis un demi-siècle, et cette grande érudition est servie par une puissante mémoire que l'âge n'a point affaiblie. On peut appliquer à cet ouvrage le mot de Montaigne : « Ceci est un livre de bonne foi. » L'impartialité la plus grande règne dans les juge-

(1) Bulletin de 1878, note p. LXI.
(2) Introduction, p. 1.



ments de l'auteur, qui les prononce avec la sagesse et la maturité de l'expérience. Nous n'en citerons qu'un qui les résume tous et qui est la conclusion du livre (1) :

« En dépit de tant d'obstacles semés sur ses pas, ce pays avait constamment marché dans les voies d'un progrès qui, pour être lent, n'en était pas moins marqué de siècle en siècle. Malgré les périodes de défaillance qui se rencontrent dans les annales de son église, il a eu à toutes les époques de grands et illustres évêques, protecteurs des peuples, apôtres de la civilisation et de la paix, adversaires constants de toute oppression, appuis généreux et sympathiques du faible et du pauvre, amis des arts et de la science, qui ont enrichi leur diocèse par de splendides libéralités, et qui, par de salutaires et fécondes créations, qu'il ne faut pas juger selon les idées de notre siècle, mais selon l'esprit, les besoins et les possibilités de leur temps, se sont efforcés d'y favoriser à la fois l'adoucissement et l'amélioration des mœurs, le développement de l'instruction, l'activité du travail et de la production, et par suite le soulagement des misères publiques. Leurs noms méritent de rester éternellement dans le souvenir reconnaissant du pays. Chez plusieurs hauts et puissants barons auxquels la féodalité l'avait soumis, il trouva de vaillants et illustres hommes de guerre, toujours empressés de le défendre contre ses ennemis. D'autres, parmi lesquels le comte Pierre de Courtenay et sa fille, la grande comtesse Mathilde, tiennent le premier rang, ont montré une noble générosité pour le soulager dans ses misères, pour tendre une main secourable aux serfs des villes et des campagnes, pour relever leur condition, les appeler à la liberté communale, favoriser le commerce et encourager tous les genres de progrès. Quand, plus tard, il obtint un bailliage d'un ressort très-étendu, les magistrats de cette juridiction et les doctes et habiles jurisconsultes qui se pressaient autour d'elle, montrèrent toujours une noble et ferme indépendance, une intégrité traditionnelle, qui offraient à tous les droits méconnus les sûres garanties d'une protection efficace, en même temps qu'il y trouvait de précieux auxiliaires dans ses constants efforts vers la sécurité publique et la liberté. Enfin si, dans le XVIII[e] siècle, il fut vivement agité par des controverses religieuses, il vit, pour compensation, le goût des sciences et des lettres se développer avec ardeur dans son sein, et de ses glorieux enfants Lebeuf et Lacurne de Sainte-Pallaye, donner, par leurs savants et admirables travaux, le signal des profondes études sur l'histoire

(1) *Histoire de l'Auxerrois*, etc. Auxerre, 1878, p. 614.

nationale, dans lesquelles notre siècle a suivi leurs traces brillantes etleurs féconds enseignements (1). »

Après l'*Histoire de l'Auxerrois* dont il nous avait lu plusieurs parties, mais qui ne parut pas dans notre Bulletin, M. Challe aborda, en 1882, l'histoire du comté de Joigny, la dernière partie du département sur laquelle il n'avait encore rien écrit (2). Il n'y avait eu jusque-là que peu de travaux publiés sur ce pays. M. Challe n'hésita pas à faire les recherches nécessaires pour composer sa nouvelle œuvre. Les origines de Joigny, son existence connue au IXe siècle, l'érection du comté formé au Xe siècle d'une portion du comté de Sens, l'histoire des comtes depuis cette époque jusqu'en 1789, sont exposées avec la sûreté d'érudition habituelle à l'auteur. On y trouve aussi d'intéressants détails sur la ville, les événements de guerre dont elle a été plusieurs fois victime, et sur ses hommes illustres et ses institutions. Ce fut le dernier ouvrage composé par notre regretté président et qui terminait l'ensemble du plan qu'il s'était tracé. Il semble qu'après cela il ne lui restait plus rien à faire : nous croyons, au contraire, qu'il n'avait pas épuisé son programme, et que si Dieu ne l'avait pas appelé à lui il eût encore produit plus d'une œuvre digne des précédentes.

II. ARCHÉOLOGIE. — Sans être, comme l'histoire, l'objet des travaux de M. Challe, l'archéologie ne lui était cependant pas étrangère. Ses voyages en France et à l'étranger (3) lui avaient permis d'acquérir sur les arts et les monuments des idées générales dont il fit plus d'une fois l'application, surtout lorsqu'il fut devenu membre zélé de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Nous devrions peut-être placer ici le récit de ses rapports avec

(1) Déjà, dans ses ouvrages précédents sur les guerres civiles du XVIe siècle et la seconde édition des Mémoires sur le diocèse d'Auxerre de Lebeuf, publiés de concert avec nous en 1848, et dont il rédigea la partie de l'histoire civile aux XVIIe et XVIIIe siècles, M. Challe avait raconté ces périodes de l'histoire auxerroise. Il en a extrait les faits généraux et les a fait entrer dans son *Histoire de l'Auxerrois*.

(2) M. Challe avait publié sur le comté de Sens une notice dans l'*Annuaire* de 1841. Voir ci-dessus, p. 117.

(3) M. Challe avait voyagé en France, en Belgique, en Hollande, en Suisse, en Italie et sur les frontières d'Espagne. On a conservé de lui des lettres des plus intéressantes, notamment une datée de Gand (19 octobre 1832), où il raconte les préparatifs de la guerre entre les Belges et les Hollandais au moment du siége d'Anvers, et une autre pleine d'humour et d'enthousiasme que lui dicte son voyage d'Italie, Pompéï, sa visite de Naples et du Vésuve dont il parle longuement (Livourne, 28 octobre 1838).



cette Compagnie; nous préférons cependant les renvoyer à un paragraphe spécial.

La formation de notre musée archéologique fut plusieurs fois l'objet de ses soins et de ses libéralités, et la découverte de morceaux antiques le trouvait empressé d'y donner suite. C'est ainsi que, dans les dernières semaines de sa vie, il fit faire, à Agen, le moulage de deux plaques de bronze extrêmement intéressantes pour les origines de l'histoire des pays sénonais et auxerrois. Il n'eut pas, hélas! le plaisir de les recevoir et de les présenter à la Société.

Un *Rapport sur les fouilles à Fontenoy* (1853) fut comme une pierre d'attente pour le monument que la Société devait ériger en ce lieu. La même année, il fit aussi hommage d'un moulage de l'inscription d'un marbre romain d'Autun relatant les lieux d'Auxerre, Ouanne et Entrains (1), et en donna l'explication. Un cellier monumental du XIIIe siècle, découvert à Auxerre sur l'emplacement de la nouvelle halle au blé, fut l'objet d'une communication intéressante de sa part.

Citons encore une *Note critique du Dictionnaire archéologique de la Gaule*, pour rectifier certaines assertions sur le nom donné à Auxerre et sur une médaille gauloise d'Avallon (1867); une autre Note sur le retable de Lucy-sur-Cure, un des beaux morceaux de sculpture de notre musée, et dont il recherche de tous côtés l'auteur (1869); les fouilles de Saint-Aignan, près de Prégilbert, qui avaient mis au jour les vestiges d'édifices romains importants (1869); la description du beau chapiteau romain du musée d'Auxerre, orné de personnages sur les quatre faces (n° 56), dont il a donné une explication qui a été contestée.

III. BIOGRAPHIE. — La biographie départementale doit aussi à M. Challe quelques notices sur des chroniqueurs comme Odoranne, de Sens, à l'occasion duquel il esquissa curieusement la figure d'un moine artiste et chroniqueur du XIe siècle et qu'il encadra dans un tableau de cette époque peut-être trop peint en noir (2); sur Jean Regnier, poète auxerrois sur lequel il revint encore en 1874, bien qu'il eût déjà publié une partie de ses poésies dans l'Annuaire de 1843.

Trois membres seulement de notre compagnie ont reçu de lui l'hommage spécial d'un souvenir mérité : c'est d'abord l'excellent M. Muguet de Varange, qui avait l'intention de doter la ville d'Auxerre d'une collection de bons tableaux, intention qu'une

(1) Collection du musée lapidaire, n° 18.
(2) Bulletin, t. X.



brusque mort l'empêcha de réaliser (1853); M. le colonel Gelez de Noyers (1880), et enfin notre premier président le baron Chaillou des Barres. M. Challe avait été son ami pendant trente années et son conseil dans la publication du *Mémorial de l'Yonne*, journal hebdomadaire qui a paru pendant deux ans à la fin de la Restauration, et a eu une grande importance dans l'Yonne dans la lutte des libéraux contre le gouvernement.

En parcourant ces feuilles d'un temps déjà bien loin de nous, on est frappé de la différence de ton qui règne entre la presse d'alors et celle d'aujourd'hui. La première discutait longuement et d'une manière approfondie par la plume de M. Chaillou des Barres notamment, les questions sociales, politiques et administratives, mais elle demeurait toujours sur le terrain de la Constitution, n'attaquant jamais les bases de la société. On trouve bien dans le *Mémorial* des articles contre les fonctionnaires et même contre certains membres du clergé, mais jamais de ces doctrines hideuses et de ces excitations à la haine entre les classes de la société dont certains journaux sont remplis aujourd'hui.

M. Challe, à ce sujet, parlant du rôle de M. Chaillou des Barres dans le *Mémorial*, dont celui-ci était propriétaire, le défend et justifie aussi avec raison ses propres articles : « Car, dit-il, si l'on veut relire aujourd'hui de sang-froid ces feuilles légères qui déchaînèrent alors tant de colères, on se convaincra qu'elles ont rarement, et l'on peut ajouter pour les articles sortis de la plume de M. Chaillou des Barres, qu'elles n'ont jamais dépassé les limites d'une polémique permise par la loi et les convenances, et que jamais non plus elles n'ont attaqué ce qui avait droit à tous les respects. » (Bulletin de 1857.) L'affection qu'il portait à M. Chaillou des Barres a dicté à M. Challe bien des paroles émues et vraies.

En écrivant la biographie de M. Chaillou des Barres, il lui rend un hommage mérité. M. Chaillou des Barres avait occupé de hautes fonctions sous le premier Empire; il avait pris part aux luttes politiques contre la Restauration, quoiqu'avec mesure et modération; il avait rempli ensuite un rôle important sous le règne de Louis-Philippe. Son amour des lettres, déjà ancien, le porta alors à écrire l'histoire des grands châteaux de l'Yonne. M. Challe a sagement apprécié l'influence de M. Chaillou des Barres dans le département et sur notre Société des sciences.

IV. Bibliographie. — Outre les comptes-rendus fréquents des Bulletins des Sociétés correspondantes, faits oralement ou par écrit par notre président, lorsqu'il y trouvait quelque morceau ayant plus ou moins trait à notre histoire particulière, comme

une *Étude sur Pontus de Thiard*, poète de la pléiade du XVIe siècle, qui était de la famille des seigneurs du Mont-Saint-Sulpice (Bull. de 1861), il se plaisait encore à parler plus particulièrement des livres d'auteurs du département et à exprimer à cette occasion, surtout en matière d'histoire, ses opinions, qui n'étaient pas toujours conformes à celles de ces écrivains. Citons en ce genre les *Études statistiques sur la Navigation*, par M. Vignon (1853); les *Mémoires historiques sur la ville de Seignelay*, par l'abbé Henry Was (1856); les œuvres de Michel Lepeletier, analyse pleine de curieux détails sur ce grand conventionnel (1881). Ajoutons encore une étude sur les chroniqueurs sénonais Odoranne, Clarius, et particulièrement Geoffroy de Courlon, à l'occasion de la publication récente du texte de ce dernier auteur par M. Julliot, président de la Société archéologique de Sens. Il est sévère pour Geoffroy, dont il raconte les récits crédules, et n'en tient compte qu'à partir du Xe siècle jusqu'au XIIIe, époque où il a vécu. (Bull. 1881.)

V. CONFÉRENCES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES. — Nous ne devons pas oublier encore, parmi les travaux de notre président, de parler des Conférences provoquées en France, en 1864, par un éminent ministre de l'instruction publique, M. Duruy. L'année suivante, M. Challe amena la Société à répondre à cet appel du ministre. Dès le mois de janvier 1865, des conférences furent données au vieux Palais de justice devant un public empressé, et furent continuées chaque semaine pendant tout l'hiver. Après un exposé indiquant l'objet si utile de la nouvelle institution, les voies et moyens que la Société comptait employer pour le remplir, notre savant président donna un aperçu oral sur *les premiers siècles de l'Histoire d'Auxerre*. Plusieurs de ses zélés confrères l'imitèrent, aux applaudissements des auditeurs empressés d'entendre parler de sujets scientifiques, littéraires et historiques.

Les conférences ont continué avec succès pendant l'hiver de 1866. Interrompues en 1867 pendant la démolition de la salle où elles se tenaient, elles ont été reprises avec plus d'ardeur en 1868, dans la grande salle du nouveau palais. Notre dévoué président y prit encore deux fois la parole pour raconter l'histoire du vieux château des comtes d'Auxerre. Nous regretterons avec lui que les événements aient interrompu cette œuvre aussi utile aux travailleurs érudits qui y prenaient part qu'à leurs auditeurs, auxquels ils consacraient leur intelligence et leur science pour les éclairer et les intéresser (1).

(1) *Conférences faites à Auxerre*, publiées par M. H. Monceaux, 1868, in-8°.



IV

M. CHALLE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE DE L'YONNE.

L'activité de M. Challe n'était pas toute dépensée dans ses travaux littéraires. Il en employait une bonne partie dans une matière pour laquelle l'on aurait été loin de lui supposer du goût, l'agriculture. L'administration de ses domaines de la Puysaie et du Gâtinais était l'objet de ses soins les plus sérieux. Il y fit des expériences dont l'exemple était utile à ses concitoyens. Son esprit pratique lui fit bientôt prendre l'initiative de la création d'une Société centrale d'agriculture dans le département de l'Yonne, qui devait servir de trait d'union aux Comices agricoles répandus dans ce pays; 350 membres adhérèrent à cette fondation dès la première année, en 1856. Un comité fut formé ayant à sa tête M. le baron Chaillou des Barres; MM. Cordier, président de la Société d'agriculture d'Avallon; Précy, président de celle de Joigny; le marquis de Tanlay, président de celle de Tonnerre; Lecomte, maire de Villeneuve-la-Guyard, et ayant M. Challe pour secrétaire. 283 personnes, propriétaires, fermiers, négociants, etc., répondirent à l'appel du comité, et à la séance d'ouverture de l'assemblée, le 26 août de la même année, M. Challe exposa le plan et le but de la Société. Les statuts sont adoptés et les comités d'arrondissements reçoivent à l'élection leurs bureaux. M. Chaillou des Barres est élu président; MM. Challe et de Tanlay, vice-présidents, et le regrettable M. Rouillé, secrétaire.

Le Bulletin de la première année d'existence de la Société centrale contient des rapports de M. Challe: sur les travaux de drainage qu'il avait fait exécuter dans des terres près de Saint-Sauveur, et pour lesquels il obtint une médaille d'honneur; sur une proposition de M. Fourcault concernant la création d'une Société d'assurances mutuelles des récoltes contre la grêle. Il eut ensuite le regret d'annoncer à ses collègues la mort de leur président M. le baron Chaillou des Barres.

L'appréciation des rapports faits par M. Challe sur divers sujets d'intérêt agricole à la Société centrale serait hors de notre compétence, et nous en renverrons la liste au *Catalogue général* de ses œuvres qui accompagne la présente notice. Il nous suffira de résumer ici son rôle administratif. La Société, appréciant son activité et son zèle pour ses intérêts, lui confirma chaque année e titre de vice-président, qui l'autorisait, au moyen de sa rési-

dence au chef-lieu du département, de prendre l'initiative des mesures ordinaires d'administration. En 1872, cependant, il fut élu président, mais il reprit ses fonctions de vice-président l'année suivante et les conserva jusqu'en 1878. M. Challe contribua encore activement à l'organisation des concours régionaux ou spéciaux tenus à Auxerre en 1859, en 1866 et en 1874, et dans les chef-lieux d'arrondissement où la Société centrale se réunissait aux Comices.

Mais au mois de janvier 1878, il éprouva un grand découragement sur le sort de la Société qu'il avait fondée et sur le passé de laquelle il porta ses regards (Bulletin, séance du 4 janvier 1878). Il avait vu la politique se glisser dans ses rangs, malgré les efforts des bureaux qui s'étaient succédé. Des démissions nombreuses, un vote hostile du Conseil général, qui avait, en 1876, supprimé les primes des concours hippiques, et diverses autres causes l'amenèrent à proposer une dissolution suivant lui inévitable pour la dignité de l'assemblée. La question mise aux voix, sur 26 votants 14 furent pour le maintien et 12 seulement pour la dissolution. M. Challe, ainsi que le président, donnèrent leur démission à la suite de ce vote. De ce jour M. Challe rentra chez nous, pour ainsi dire, et y retrouva le calme « de ses chères études. »

V

M. CHALLE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS, ET DE L'INSTITUT DES PROVINCES.

M. de Caumont, l'illustre défenseur des monuments du moyen âge, qui a consacré sa vie à en propager et à en faire aimer l'étude par ses livres et ses enseignements oraux; qui, dès l'année 1830, avait fondé une Société archéologique étendant son action sur la France entière, avait, en 1850, choisi Auxerre pour la tenue de ses assises publiques. Nous avons tous pris part à cette solennité, qui attira une foule curieuse et avide d'entendre parler des monuments de nos pères par des savants qui, dans leur pèlerinage à travers les provinces, répandaient des idées nouvelles sur un passé oublié. Le congrès d'Auxerre, présidé par notre honorable président M. le baron Chaillou des Barres, fut le commencement des relations de M. Challe avec la Société française. Il y prit une part active dans tout le cours de la session, éclairant les discussions que faisait naître la vue des monuments avec cet esprit lumineux déjà mûri par de longues études, et prononça, à l'adresse des pionniers de la science, un discours de remerciements

rempli de nobles pensées et d'espérances pour l'avenir de l'archéologie française.

M. de Caumont, qui avait remarqué l'action de M. Challe dans le congrès, lui proposa d'entrer dans la Société française (15 juin 1850). Bientôt après (30 octobre 1851), M. Challe devint membre de l'Institut des provinces, puis sous-directeur pour le centre de la France (1860). Cette autre création de M. de Caumont avait pour but de relier entre eux les savants et les travailleurs des départements, laissés à leurs propres forces par le grand Institut, et de mettre en commun le fruit de leurs travaux. De ce moment, notre regretté président devint l'un des coopérateurs les plus dévoués de l'œuvre de M. de Caumont dans les congrès archéologiques et scientifiques que l'infatigable archéologue tenait tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Ces relations de M. Challe avec les savants de divers pays le firent élire membre titulaire ou correspondant de nombreuses Sociétés qui avaient pu apprécier son mérite (1).

Nous devons parler ici de l'action de M. Challe dans les congrès archéologiques et surtout dans les congrès de l'Institut des provinces. A l'exception des congrès archéologiques de Moulins, en 1854, et de Dunkerque, en 1860, où il assista, il préféra les grandes sessions où l'on traitait des questions générales sur les sciences naturelles et économiques, sur les matières industrielles et agricoles, et sur la littérature, la philosophie et les Beaux-Arts, au moins autant qu'on y parlait d'histoire et d'archéologie. Ces assemblées, formées de l'élite des savants des provinces où elles se tenaient ordinairement au mois de septembre, étaient vraiment le congrès scientifique de la France. Des savants étrangers, des personnages éminents dans l'ordre ecclésiastique, civil et militaire, les honoraient de leur présence et contribuaient à en augmenter l'importance. Les volumes de leurs procès-verbaux sont précieux à plus d'un titre, et seront toujours utilement consultés (2). Regrettons d'avoir vu disparaître cette grande et libre institution due à l'initiative de l'illustre de Caumont, et qui, fondée en 1833, lui avait survécu, quelques années encore après sa mort au mois de mai 1873.

Le premier congrès scientifique auquel assista M. Challe est celui d'Orléans (1851). Il y fut élu l'un des vice-présidents. Il y

(1) Voir à la suite de cette notice la liste des Sociétés dont M. Challe fut membre.

(2) Leur étendue est quelquefois considérable; chaque congrès a publié un ou deux volumes, et celui de Bordeaux cinq.



parla sur l'*Aquæ-Segestæ* de la carte de Peutinger et approuva l'opinion de l'abbé Dupont qui le fixe à Montbouis. Il signala l'existence, dans la commune de Saint-Martin-sur-Ouanne, d'une voie romaine qui conduisait d'Auxerre à *Aquæ-Segestæ*. Il émit ensuite l'opinion que c'est à la suite de la bataille de Fontenoy, en 841, que la coutume s'établit de permettre aux femmes nobles qui épousaient des roturiers de transmettre la noblesse à leurs enfants. Dans un autre ordre d'idées, il s'associe à M. l'abbé Tabouret, fondateur de la maison des Orphelins-de-Nazareth, à Orléans, pour obtenir du congrès un vœu tendant à faire accorder par les Conseils généraux des allocations pour les enfants des colonies agricoles.

Au congrès de Dijon (1854), où il siége au bureau, il réfute l'erreur de M. Mignard qui, dans une dissertation manuscrite sur la dernière campagne de César dans les Gaules, avait avancé qu'Auxerre est le Vellaunodunum des *Commentaires*.

Au congrès du Puy (1855), M. Challe présida les assises scientifiques de l'Institut des provinces où, après de longues discussions, il fut pris des décisions importantes.

A Grenoble (1857), M. Challe est nommé vice-président de la section d'archéologie et d'histoire où il se mêla souvent aux discussions, ce qui ne l'empêcha pas de parler sur diverses questions agricoles. Le congrès, ayant fixé la ville d'Auxerre pour sa session de 1858, il adressa aux membres réunis un discours éloquent pour les inviter à se rendre dans cette ville, patrie de Fourier, l'illustre préfet de l'Isère, dont le buste est placé dans la bibliothèque de Grenoble.

« Ceux d'entre vous, dit-il, qui nous honoreront de leur visite, peuvent compter sur l'accueil dévoué de notre hospitalité reconnaissante : un des membres de notre administration municipale (1) est venu ici pour vous en offrir l'assurance et vous apporter notre invitation officielle. La franchise bourguignonne s'efforcera de répondre dignement à la cordialité delphinoise. A l'an prochain donc, à Auxerre, Messieurs ! Souffrez que j'y donne rendez-vous aux amis des sciences physiques et mathématiques dans le pays de Joseph Fourier; aux littérateurs dans la ville épiscopale de Jacques Amyot; aux sectateurs des sciences médicales dans le département d'adoption de votre savant et vénéré compatriote, l'un de nos vice-présidents, M. le docteur Bally, dans la ville natale de Roux, l'une des gloires de la chirurgie française; enfin

(1) M. Laurent-Lesseré, adjoint au maire d'Auxerre.



aux amis des sciences historiques et archéologiques dans la patrie de Lebeuf. »

Le congrès d'Auxerre fut, vous le savez, Messieurs, le triomphe de M. Challe, qui en était le secrétaire général et le grand organisateur avec nos principaux collègues, MM. Chérest, Cotteau, Déy, de Bastard, Ribière, etc. La session fut ouverte par Mgr Mellon-Jolly, archevêque de Sens. Nous ne parlerons pas en détail du rôle de M. Challe dans le congrès, il devait être nécessairement considérable. Signalons seulement un mémoire très-étendu et très-savant qu'il lut pour établir l'antériorité de la cathédrale de Sens sur tous les édifices ogivaux connus en France, et une notice sur Raoul Glaber, chroniqueur du XIe siècle.

En 1861, la Société française avait inauguré à Dives (Calvados), sur un promontoire qui regarde la mer, un monument commémoratif du départ de Guillaume-le-Bâtard (an 1066) pour la conquête de l'Angleterre. M. de Caumont avait donné rendez-vous aux archéologues anglais et français à l'année suivante, pour inaugurer, dans l'église de la même ville, la liste des guerriers qui concoururent à cette expédition, l'une des plus importantes de notre histoire. Le 17 août 1862, le congrès, formé en séance académique internationale, où l'on remarquait le général de Courson, dont un ancêtre prit part à la conquête, le chevalier de Rossy, M. Léopold Delisle, M. Challe, et un grand nombre de notabilités de tous ordres, se réunit dans la vaste halle du XVe siècle. Après le salut de bienvenue de M. de Caumont et une allocution de M. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres de Caen, notre président prononça un discours où il raconta les rapports de la Bourgogne et de la Normandie avec l'Angleterre dès les premiers siècles du christianisme et dans les temps postérieurs. A propos de l'invasion de la Grande-Bretagne, il s'écria spirituellement : « Si la Bourgogne songe à une invasion, c'est l'invasion des vins « bourguignons dont l'Angleterre a délaissé l'usage depuis un « siècle et demi, à la suite des taxes douanières élevées comme « instruments de guerre contre Louis XIV. »

Trois semaines après, M. Challe, infatigable, était au congrès de Saint-Étienne (8 septembre 1862), où il fut élu président général; c'était la plus haute distinction que ses collègues pussent lui décerner. A la séance générale du 9 septembre, il remercia l'assemblée dans une allocution éloquente, où il rappela « que le congrès scientifique de France avait depuis vingt-neuf ans commencé sa carrière, qu'il avait sans cesse grandi dans l'opinion et sous la direction active et intelligente de son habile fondateur, et acquis chaque année de nouveaux droits à la reconnaissance

publique. Partout où il s'est montré, il a rapproché et rassemblé dans un glorieux faisceau les amis de la science que contenait la contrée, et, avec leur précieuse collaboration, il a semé sur son passage de vives lumières et creusé dans le pays un sillon lumineux dont l'éclat ne s'est plus éteint. »

A cette allocution que nous abrégeons, le congrès répondit par des applaudissements chaleureux.

Le congrès de Chambéry plaça M. Challe au nombre des vice-présidents généraux avec MM. Bouillet, de Caumont, Albert du Boys et Baruffy. Il y intervint notamment dans la grave question de la culture de la vigne et expliqua le succès obtenu dans le Midi au moyen de la charrue à vigne. Il parla encore au sujet du blé et s'opposa, par des raisons lumineuses, à la diminution de sa production proposée. Au banquet du casino d'Aix, auquel 180 membres assistaient, M. Challe répondit à un toast au congrès porté par le maire de cette ville, avec autant de tact que de talent par une improvisation dans laquelle il félicita ce magistrat de l'habileté de son administration, fit l'éloge des qualités de bonté et d'hospitalité qui distinguent la Savoie et dont le congrès recevait le témoignage. Il rappela les gloires scientifiques de ce pays, et adressa un hommage particulier à Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, « le prélat illustre qui, dans toute cette contrée témoin de ses vertus évangéliques, de sa bonté inépuisable, de sa charité infinie, de sa douce modestie, est si justement vénéré comme un saint apôtre, et que la France honore comme un savant de premier ordre. »

A cet hommage légitime, le docteur Dénarié, de Chambéry, secrétaire de la section des Beaux-Arts, littérature et philosophie, répondit par ces paroles émues que nous sommes heureux de reproduire :

« Merci, Monsieur Challe, au nom de la Savoie, merci! Vous avez su toucher nos cœurs savoisiens. Si je juge de l'émotion de mes compatriotes qui nous écoutent par celle qui fait battre mon cœur, cette émotion doit être profonde. Notre annexion a commencé le 14 juin 1860, mais, à dater d'aujourd'hui, grâce à vous, grâce aux sentiments que vous nous avez si bien exprimés, elle est faite d'une manière irrévocable, »

A Troyes (1864), M. Challe était encore un des vice-présidents généraux du congrès. M. Cotteau y fut vice-président de la section des sciences naturelles et y fit de savantes communications. M. Challe parla plusieurs fois sur des questions d'agriculture. Il ne négligeait pas non plus les choses historiques. Le procès-verbal mentionne ses observations sur les origines du christia-

nisme dans les diocèses de Sens et de Troyes. Il y défend l'opinion qui veut que nos contrées n'aient été évangélisées qu'au IIIe siècle, contre celle de plusieurs des membres de la section qui soutenaient que la prédication du christianisme y remonte au Ier siècle. Le procès-verbal, en appréciant sa discussion, en fait cet éloge : « M. Challe, avec cette méthode, cette précision de langage, cette logique inflexible dont il fait un usage si heureux, explique, à l'aide de profondes études qu'il a faites des origines du christianisme dans l'Auxerrois, que les prédications n'y commencèrent que vers l'an 259. » Les observations qu'avait faites M. Challe dans le cours du congrès, lui fournirent les éléments d'un compte-rendu des plus intéressants qu'il nous fit à la Société, à la séance du 7 août 1864.

Le congrès d'Autun, tenu en 1876, vit la fin des congrès scientifiques qui se tenaient, comme nous l'avons vu, depuis 1833. Il fut illustre entre tous. Le général Changarnier avait accepté la présidence générale; Mgr Perraud, évêque du diocèse, avait, à la messe du Saint-Esprit célébrée à l'ouverture du congrès, prononcé en chaire un discours éloquent pour saluer la bienvenue de l'assemblée. Le comte de Lautour-Lautrec, directeur général de l'Institut des provinces depuis la mort de M. de Caumont, dirigeait la session. M. Challe, qualifié « directeur provincial de l'Institut des provinces, » en fut encore élu l'un des vice-présidents généraux, et présida du 4 au 10 septembre les séances des 4e et 5e sections traitant d'histoire, d'archéologie, de littérature et des Beaux-Arts. Il y fit plusieurs communications : sur l'histoire de l'union des États de l'Auxerrois avec la Bourgogne en 1669; — sur l'industrie manufacturière en Bourgogne et notamment à Seignelay; — sur le fait et le droit de portage des évêques et notamment à Auxerre; — sur l'imprimerie dans cette ville du XVe au XVIIIe siècle. Il parla aussi sur le drainage et sur l'organisation des commissions de météorologie.

VI

M. CHALLE AUX CONGRÈS DE PARIS.

M. de Caumont ne s'était pas contenté de créer les congrès scientifiques qui devaient transporter leurs assises sur les divers points de la France. Il osa davantage et planta son drapeau à Paris même, en y fondant des réunions annuelles qu'il appela le *Congrès des délégués des Sociétés savantes.* C'est à partir de

1849 (1) qu'on vit s'ouvrir dans cette ville, rue Bonaparte, ces assemblées qui comptèrent jusqu'à 200 membres présents, composées des hommes les plus éminents des Sociétés de province, et qui se réunissaient aux vacances de Pâques pour discuter les questions générales les plus importantes sur les sciences, les arts, les lettres, l'agriculture, la statistique, l'archéologie, etc. Nous y voyons nos concitoyens les plus notables, MM. Raudot, Cotteau, Belgrand, V. Petit, de Clermont-Tonnerre, Blin, etc. M. Challe ne pouvait manquer d'y figurer. Nous l'y avions plusieurs fois délégué pour représenter la Société des sciences.

Dans ces assemblées, l'indépendance des opinions était entière, chacun pouvait s'y donner carrière et avancer et soutenir ses doctrines. Des discussions, vives quelquefois, mais dans lesquelles se faisaient jour les idées de tous, rendaient ces réunions très-intéressantes.

Le gouvernement impérial fut frappé de l'utilité de ces congrès d'hommes venus de tous les points de la France pour agiter pacifiquement toutes les questions de leur vaste programme. Un ministre de l'instruction publique, qui avait des idées de progrès, résolut d'imiter ce qu'un simple citoyen avait exécuté. Il disposait de moyens et de ressources qui manquaient à M. de Caumont, et il les mit en œuvre. A l'aide de ses comités des travaux scientifiques, composés de savants dans les diverses branches d'études, après un premier appel fait en 1858, il créa, au mois de novembre 1861, des réunions des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne. Ceux-ci furent invités à y venir lire des mémoires sur des sujets d'histoire, d'archéologie et de sciences positives. Des prix furent distribués solennellement aux meilleurs travaux. Les encouragements de toutes sortes ne manquèrent pas et contribuèrent chaque année à développer ces congrès officiels qui ont fini par demeurer maîtres de la place par la force des choses. M. Challe n'y assista qu'une seule fois en 1880, et y lut un mémoire sur les possessions des comtes de Champagne dans l'Auxerrois et le Nivernais pendant les XIe et XIIe siècles. Il y montra l'origine des droits de suzeraineté de ces comtes dans ces provinces, lesquels, outre les abbayes et les prieurés, s'étendaient sur des forteresses situées presque toutes sur une ligne droite de trente lieues de longueur, depuis Montbard (Côte-d'Or) jusqu'à Saint-Sauveur (Yonne), et qui coupe en deux le territoire de l'ancien Auxerrois.

(1) Le congrès des délégués des Sociétés savantes avait siégé à Orléans dès l'année 1846; il fut transféré à Paris à la demande d'un grand nombre de membres.



Les congrès de M. de Caumont à Paris continuèrent d'exister jusqu'à sa mort. Ils répondaient à un besoin de liberté et d'indépendance qu'on ne trouvait pas alors dans les congrès officiels ou que leurs programmes ne comportaient pas. L'*Annuaire de l'Institut des Provinces*, publié chaque année, reçut les mémoires et les procès-verbaux des sessions des congrès. Analysons rapidement ceux auxquels M. Challe contribua. Il assista aux congrès de Paris en avril 1860, 1861, 1862, 1865, 1866 et 1867 (1), et outre ses observations dans les discussions, il y coopéra d'une manière considérable. Il s'était chargé spécialement de rendre compte des travaux des Sociétés savantes et d'agriculture des départements, au moyen des rapports adressés par les secrétaires de ces compagnies ou des membres de l'Institut des provinces. L'examen et la coordination de ces documents, les observations qu'ils provoquaient, demandaient un travail énorme, et leur publication dans les Annuaires, plus de 150 à 200 pages par an. M. Challe fit ces comptes-rendus au milieu de ses autres labeurs, pendant sept années, de 1859 à 1865 (2). Ces tableaux des œuvres des Sociétés savantes des départements seront toujours utiles à consulter pour connaître l'activité intellectuelle en province à cette époque. Un autre de nos collègues, aujourd'hui notre président, M. Cotteau, faisait également, et continua depuis, dans les Annuaires, d'autres rapports savants sur les progrès accomplis chaque année en France dans l'étude de la géologie et de la paléontologie.

Terminons ce chapitre à l'honneur de la Société française proprement dite, en disant qu'elle continue toujours d'exister. Elle célébrera, dans ce présent mois de juillet, le cinquantième anniversaire de sa fondation, à Caen, où elle a pris naissance, et sous la direction de M. Palustre, le vaillant successeur de M. de Caumont, assisté de plusieurs des compagnons du grand maître, MM. L. de Glanville, Gaugain, J. de Laurière, Julien Travers, et de la Sicotière. Le programme de cette session est digne des précédents. Le congrès veut revoir ces monuments du Calvados

(1) Au congrès de 1862, qui était très-nombreux, M. Challe, un jour qu'il le présida, eut l'honneur de recevoir M. de Lesseps et de l'entendre raconter la marche des travaux du canal de Suez pour la jonction des deux mers, qui, disait-il, serait ouvert avant un an. M. Challe lui répondit comme il le méritait ; et lui fit voter par acclamation des remerciements par le congrès qui lui avait, dans plusieurs sessions antérieures, témoigné toute sa sympathie.

(2) En 1859, 56 Sociétés avaient envoyé leurs rapports, et 80 en 1860. Chaque année le nombre des rapports augmenta.



qui ont été l'objet des premières études de M. de Caumont et la source de ses inspirations archéologiques.

Nous sommes arrivé au terme de la carrière de M. Challe. Résumons-nous et jetons un dernier regard sur cette longue vie si bien remplie, si désintéressée et toujours animée de la préoccupation du devoir.

A seize ans, nous le voyons prendre les armes pour défendre sa patrie contre l'invasion; à vingt ans, il est avocat et se fait remarquer de ses collègues dès ses débuts. Dix ans après, appelé au Conseil municipal d'Auxerre, il se dévoue pour défendre ses concitoyens contre une émeute menaçante et va chercher au loin des secours efficaces. La révolution de février le trouva fidèle au gouvernement qu'il avait servi dix-huit ans. En 1854, il brave sans crainte l'épidémie du choléra et en reçoit la récompense.

Son mérite éminent avait attiré sur lui l'attention publique, et le gouvernement et ses concitoyens l'appelèrent à les servir au Conseil général, au Conseil municipal, puis à la Mairie, et dans les commissions et les conseils de l'instruction publique et des prisons. Il reçut aussi plusieurs distinctions honorifiques.

D'autre part, son activité se dépensait dans les Sociétés savantes et les congrès scientifiques. Les Mémoires de ces compagnies sont remplis de ses notices et de ses discours.

Lorsqu'en 1871 la France fut envahie, on trouva encore M. Challe sur la brèche pour résister à des exigences iniques de l'ennemi maître de la ville et du département.

Depuis la guerre, il avait concentré presque toute son activité sur notre Société. Levé chaque matin de très-bonne heure, il se mettait à la besogne et menait à bien les grands travaux qu'il avait projetés sur l'histoire du département.

La vie de M. Challe est pour nous un exemple permanent de dévouement au service de son pays dans toutes les circonstances où il a eu besoin de lui. En dehors des affaires publiques, nous l'avons vu semer partout les fruits de ses connaissances scientifiques, et diriger, pendant de longues années, notre Société dans une voie de prospérité que nous devons souhaiter et que nous espérons bien de suivre toujours avec son savant successeur.

Comme nous l'avons dit en commençant cette notice, au mois de février dernier, rien ne pouvait nous faire craindre pour la vie de notre cher président. Plein d'énergie et de courage, malgré ses 83 ans, il continuait ses travaux et il le fit ainsi jusqu'à la fin. Pendant une terrible épidémie de fièvre typhoïde qui sévit dans notre ville durant les derniers mois de 1882, il avait montré que

son grand cœur savait toujours compatir aux misères de ses concitoyens, comme il l'avait déjà témoigné par son dévouement pendant le choléra de 1854. Chaque jour on le voyait, dans son quartier d'Égléný, visiter avec une sollicitude émue tous les malades et surtout les pauvres, porter à ceux-ci des secours et prodiguer à tous des encouragements. Mais, quelques semaines après la fin de l'épidémie, il éprouva un réfroidissement qui le força à garder la chambre. La maladie, une congestion pulmonaire, fit des progrès rapides et il n'y eut bientôt plus d'espoir! Il conserva cependant jusqu'à la fin la plénitude de ses facultés, et dicta à sa fille désolée ses dernières volontés que sa main tremblante refusait de tracer, et dans lesquelles notre Société n'était pas oubliée. A cette heure suprême, le souvenir de ses vieux maîtres du collége, Dom Laporte et M. l'abbé Fortin, ranima sa pensée déjà tournée vers l'éternité; il accueillit pieusement les secours de la religion, cette dernière consolatrice, et mourut en chrétien (1).

Une assemblée nombreuse composée d'hommes de tous les partis et de toutes les conditions accompagna son convoi, et voulut, dans cette triste circonstance, lui donner une dernière marque d'estime et de regrets.

(1) M. Challe est mort le 28 février 1883.

APPENDICE

Liste des Fonctions publiques remplies par M. Challe.

Conseiller municipal de la ville d'Auxerre, nommé par ordonnance royale du 5 octobre 1830.

Conseiller de préfecture, le 23 octobre 1830.

Capitaine de la Garde nationale, 1830-1834. — Lieutenant en 1846.

Elu conseiller municipal de la ville d'Auxerre, le 2 mars 1851, a siégé jusqu'au mois de décembre 1865.

Elu conseiller général du canton de Charny en 1849, et en a rempli les fonctions jusqu'en 1870.

Il a fait partie, au Conseil général, de la Commission des établissements publics de 1849 à 1859 et en 1869 ; — de celle des bâtiments en 1861 ; — de celle de la vicinalité de 1865 à 1867 ; — de celle des attributions diverses en 1860, 1862 à 1864.

Nommé maire d'Auxerre par décret impérial du 9 décembre 1865, en fonctions jusqu'au 4 septembre 1870.

Membre puis président de la Commission de surveillance de l'Ecole normale, de 1834 à 1851.

Membre de la Commission des Prisons, de 1840 à 1870.

Membre du Bureau du Collége, de 1852 à 1870.

Membre de l'Académie puis du Conseil départemental de l'instruction publique, comme délégué par le conseil général du département et secrétaire dudit Conseil départemental, de 1851 à 1870.

Président de la Commission météorologique, de 1866 à 1879.

Nommé de nouveau maire d'Auxerre par décret du maréchal Mac-Mahon du 19 février 1874, et a rempli ces fonctions jusqu'au 13 mai 1876.

Distinctions honorifiques accordées à M. Challe.

Nommé Chevalier de la Légion d'honneur le 12 août 1853;
Officier d'académie le 16 mars 1865 ;
Médaillé de Saint-Hélène le 10 janvier 1866;
Officier de la Légion d'honneur le 6 mai 1866;
Officier de l'instruction publique le 1er août 1868.

A obtenu une médaille de bronze en récompense de son dévouement pendant le choléra en 1854 ;

Le deuxième prix Gobert de l'Académie des inscriptions, en 1865, pour son ouvrage intitulé les *Guerres du Calvinisme et de la Ligue* dans le Sénonais et l'Auxerrois.

Liste des Sociétés savantes dont M. Challe a été membre.

15 juin 1840. — Membre titulaire de la Société d'Agriculture de Joigny.

4 novembre 1844. — Correspondant de la Société archéologique de Sens.

1er août 1847. — Membre fondateur de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

15 juin 1850. — Membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

30 octobre 1851. — Membre titulaire de l'Institut des provinces.

1er décembre 1854. — Correspondant de la Commission des Antiquaires de la Côte-d'Or.

2 juin 1855. — Correspondant de la Société d'Emulation de l'Allier.

26 août 1856. — Membre fondateur et vice-président de la Société centrale d'Agriculture de l'Yonne; président en 1872. — Correspondant de la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

6 décembre 1858. — Correspondant de la Société de Statistique de Marseille.

8 décembre 1858. — Correspondant de la Société d'Agriculture d'Ile-et-Vilaine.

14 février 1861. — Correspondant de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

3 février 1863. — Correspondant de l'Institut archéologique liégeois.

3 décembre 1862. — Correspondant de l'Académie palermitaine.

24 septembre 1863. — Correspondant de la Société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angely.

4 février 1864. — Membre agrégé de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.

12 juin 1865. — Correspondant de la Société académique de Maine et-Loire, à Angers.

15 octobre 1865. — Correspondant de la Société d'Archéologie, etc., de Seine-et-Marne.

1er juillet 1880. — Délégué départemental de l'Yonne à la Société académique de l'Indo-Chine.

Articles publiés sous la signature C-e *dans le* Mémorial de l'Yonne, *journal politique imprimé à Auxerre (1829-1830).*

Numéro du 20 janvier 1829. — Résumé des travaux de la cour d'assises en 1828.

10 juin 1829. — Session de la cour d'assises du 25 mai 1829, p. 155.

31 août 1829. — Session du 17 août 1829, p. 250.

31 décembre 1829. — Session du 15 décembre 1829, p. 370.

27 mars 1830. — Session du 15 mars 1830, p. 99.

10 mars 1829. — Sur la réforme de l'enseignement primaire, p. 65.

20 mars 1829. — Notice nécrologique sur Dom Laporte, principal du collège d'Auxerre, et invitation à ouvrir une souscription pour lui ériger un monument, p. 78.

31 mars 1829. — Sur la réforme de l'instruction primaire, notamment à Chablis, p. 87.

10 et 30 avril 1829. — Sur M. le vicomte de la Bourdonnaye, maire d'Avrolles.

30 avril 1829. — Testament remarquable de M. Louis Crochot. — Institution d'une rosière. — Erection d'un mausolée. — Fondation de deux écoles et d'un prix pour l'auteur du meilleur ouvrage sur une des vertus morales, p. 122.

20 mai 1829. — Sur la commune d'Aigremont dont la propriété est baillée à titre emphytéotique à M. Dureau Delamalle, p. 141.

31 mai 1829. — Condamnation par le tribunal d'Auxerre, du maire et de l'adjoint de Saint-Bris, pour irrégularités dans la tenue de l'état-civil. — Lacunes dans la loi, p. 149.

20 juin 1829. — Réflexions sur l'administration de la ville de Sens et la vente de la Motte du Ciar, p. 171.

31 juillet 1829. — Compte-rendu d'une brochure intitulée réflexions sur le clergé, les élections et l'instruction publique, imprimée à Avallon, p. 219.

31 août 1829. — Sur les nouvelles listes électorales du département de l'Yonne, p. 251.

10 septembre 1829. — Manifeste du ministère congréganiste, p. 260.

30 septembre 1829. — Compte-rendu d'un voyage à Pompéi par l'abbé Romanelli, traduit de l'italien par M. P. (Préjean), suivi d'une notice sur la découverte d'un temple romain à Avallon en 1822. Auxerre, Gallot-Fournier, etc. — Compte-rendu par M. A. Challe, spécialement sur les antiquités trouvées auprès d'Avallon, p. 262.

30 novembre 1829. — Sur la compétence des conseils de préfecture, p. 342.

6 mars 1830. — Commune de Brosses. — L'intrigue au village. — Le petit Hildebrand, modèle d'éloquence de la chaire.

20 mars 1830. — Question de droit canonico-administratif. Un maire a-t-il le droit de faire sonner les cloches de l'église sans la permission du curé, p. 91.

3 avril 1830. — Sur une nouvelle Ecole des Chartes ouverte à Dijon, p. 107.

17 avril 1830. — Le tableau de Jeurat dans l'église de Lucy-sur-Cure objet de vandalisme, p. 123.

8 mai 1830. — *De l'humanité dans les lois criminelles*, etc., par M. de Molènes, procureur du roi; compte-rendu, p. 151. — Affaire du curé et de la fabrique de Saint-Bris, p. 153.

3 juillet 1830. — Pourvoi de M. le préfet en matière électorale, p. 228.

10 juillet 1830. — Guerre aux faux électeurs. — Avis aux électeurs maintenus dans leurs droits par arrêt de la cour royale, p. 234.

17 juillet 1830. — Monomanie politico-religieuse. La dame D... interdite par jugement du tribunal d'Auxerre, p. 245.

12 août 1830. — Que fera notre nouveau préfet ? p. 288. — A propos de la circulaire du nouveau préfet, M. Pompéi, p. 305.

4 septembre 1830. — Les vengeurs de la congrégation, réponse à un petit libelle publié sans nom d'auteur à Auxerre, contre le *Mémorial de l'Yonne*, p. 313.

18 septembre 1830. — Encore quelques mots sur l'urgent besoin d'une réorganisation administrative, p. 328. — Discours prononcé par le père François Gérard, laboureur à Saint-Martin, devant la garde nationale de sa commune pour l'élection des officiers et sous-officiers, p. 329.

23 octobre 1830. — De l'état de la ville d'Auxerre, à la suite de la seconde émeute des vignerons à propos des grains, p. 367.

Notices publiées par M. Challe dans l'Annuaire statistique du département de l'Yonne.

1837. — Malicorne en Gâtinais, Hautefeuille sous Malicorne.

1838. — La cathédrale d'Auxerre.

1839. — Le corps municipal et le bailliage d'Auxerre en 1783.

1840. — Druyes.

1841. — Les comtes de Sens.

1842. — Vallery.

1843. — Jehan Regnier, poète auxerrois du xv[e] siècle.

1845. — Le collége d'Auxerre.

1846. — Statistique de l'élection de Vézelay en 1696, œuvre inédite du maréchal Vauban.

1848. — Notice sur Jean Lebeuf, publiée en tête du 1[er] volume de la réédition de l'*Histoire d'Auxerre*, 4 vol. in-8°.

1853. — Documents statistiques sur les villes et les villages du comté d'Auxerre, en 1670.

1854. — Origines historiques attribuées à Auxerre. (Extrait du bulletin de la Société des Sciences de 1853).

1855. — Le Congrès archéologique de Moulins.

1856. — Auxerre il y a cent ans. (Extrait du bulletin de 1855).

1857. — Odoranne de Sens, écrivain et artiste du commencement du xi[e] siècle. (Extrait du bulletin de la Société des Sciences de 1856).



1858. — Le siège d'Avallon en 1433. (Bulletin de la Société de 1857). — Biographie de M. le baron Chaillou des Barres. (Bulletin de la Société de 1857).

1861. — Le véritable emplacement de la bataille de Fontanetum (Fontenoy-en-Puysaie), reproduction du bulletin de 1860.

1861. — Les budgets des villes et des chefs-lieux d'arrondissement du département de l'Yonne.

1866. — Les élections municipales à Auxerre il y a cent ans. (Bulletin de 1865).

1867. — Le maréchal Davout (Rapport sur les mémoires envoyés au concours pour le prix Crochot).

1871-1872. — Les fontaines d'Auxerre (Tiré du bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne).

1873. — Jehan Regnier, poète auxerrois du xve siècle.(Tiré du bulletin de la Société des Sciences de 1873).

Notices, Mémoires, etc., publiés par M. Challe dans le bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

1850. — Rapport sur le plan de la publication d'une bibliothèque historique du département, p. 9.

1851. — Des œuvres musicales de l'abbé Lebeuf.

1852. — Rapport sur les fouilles faites sur le bord du chemin de Fontenoy. — Note explicative d'une inscription romaine trouvée à Autun, relatant les lieux d'Auxerre, Entrains et Ouanne.

1853. — Etude critique sur les origines historiques attribuées à Auxerre. — Notice biographique sur M. Benoît-Frédéric Muguet, baron de Varanges.

1855. — Observations sur la population de la paroisse Saint-Pierre d'Auxerre au xviie siècle. — Compte-rendu des travaux du Congrès des délégués des Sociétés savantes, à Paris, tenu le 20 mars 1855, p. 138. — De l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc à Orléans, p. 139. — Auxerre il y a cent ans. — Entraves à la libre culture de la vigne au dernier siècle, p. 265.

1856. — Compte-rendu sur les mémoires historiques de la ville de Seignelay, par l'abbé Henry. — Note sur des opérations de drainage faites par M. Challe à Saint Georges. — Compte-rendu oral de la réunion des délégués des Sociétés savantes à Paris, p. 145. — Odoranne de Sens, écrivain et artiste du commencement du xie siècle. — Ponnessant (*Pons-Maxentius*). Pont sur la voie romaine d'Auxerre à Montbouy.

1857. — Le siége d'Avallon au xve siècle. — Notice biographique sur le baron Chaillou des Barres, président de la Société.

1858. — Note sur les débris de constructions gallo-romaines trouvés



près d'Auxerre, à 300 mètres de la fontaine de Sainte-Geneviève, sur les bords de la route nº 9. — Réflexions sur onze lettres adressées par Fourier à M. Bonard, son maître. — Un chroniqueur inédit de la ville de Sens (l'abbé Rousseau, curé de Saint Romain au XVIIᵉ siècle).

1859. — Description d'un cellier monumental existant sous la halle au blé d'Auxerre.

1860. — Note sur deux agrafes mérovingiennes trouvées à Villy. — Mémoire sur le véritable emplacement de la bataille de Fontanetum. — Discours à la séance publique du 24 juin 1860. — Autre discours à l'inauguration du monument de Fontenoy, le 25 juin. — Un document inédit sur la bataille de Cravan. — Rapport sur la traduction des œuvres complètes de Kalidasa, par M. Fauche.

1861. — Compte-rendu du congrès des délégués des Sociétés savantes et agricoles tenu à Paris au mois d'avril 1861. — Sens en 1797. (Séance publique tenue à Sens, le 19 juillet).

1862. — Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique tenue à Joigny le 5 juillet 1862. — Analyse de l'acte de capitulation de la ville de Saint-Florentin, en 1594.

1863. — Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais et les autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne. — Rapport sur la question des reliques de saint Germain. — Les opérations de guerre des protestants contre la ville de Sens et sa banlieue, en 1567. — Compte-rendu du congrès scientifique de Chambéry.

1864. — Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue (suite). — Observations sur l'église et le château de Guerchy, p. LVIII. — Compte-rendu du congrès scientifique de Troyes, tenu au mois d'août 1864.

1865. — Note sur le droit de portage exercé par les évêques d'Auxerre au moyen-âge, p. XIX. — Réponse à la critique de M Blin, sur l'*Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue*. — Les élections d'Auxerre il y a cent ans.

1866. — Sur l'emplacement de Genabum, réponse à M. Salomon. — Note sur les fouilles commencées sur l'emplacement de l'ancien palais des comtes d'Auxerre.

1867. — Note sur l'ancienne conduite d'eau de Sainte-Geneviève à Saint-Eusèbe, à Auxerre. — Note à propos d'une charte de rémission accordée en 1358 aux habitants de Saint-Martin-sur-Ouanne. — Note à propos du dictionnaire archéologique de la Gaule sur Autissiodorum, Autricum et Aballo. — Discours prononcé à l'inauguration de la statue du maréchal Davout. — Cantate chantée par Dupré au concert donné au profit des pauvres à la suite de l'inauguration de la statue de Davout. (Anonyme).

1868. — Note sur la valeur de l'argent à la fin du XIIᵉ et au commencement du XIIIᵉ siècle, p. XI. — Le budget de la ville d'Auxerre en 1678, p. XXXV.



1869. — Vézelay en 1567. — Fouilles de Donzy-sur-Ouanne, ruines romaines. — Fouilles de Saint-Aignan, ruines romaines de Lichy. — Description du rétable de Lucy-sur-Cure. — Compte-rendu de l'ouvrage intitulé *Géographie physique et agricole, etc. du département de l'Yonne*, par M. Dorlhac. — Compte-rendu de l'*Histoire généalogique de la maison de Chastellux*, par M. le comte H. de Chastellux.

1870. — Note sur l'ancien mur romain à Auxerre.

1871. — Notice sur le passage de l'ambassadeur turc à Sens en l'an V, et sa réception.— Rapport sur l'Étude statistique de l'instruction primaire en Europe, en France et dans le département de l'Yonne, de 1828 à 1868, par M. Brodier (p. xvi). — Une légende de saint Germain. — Un chapiteau gallo-romain du musée d'Auxerre. — Une pastorale au pays Basque.

1872. — La Puysaie et le Gâtinais dans le département de l'Yonne. — Analyse d'un mémoire de M. l'abbé Crosnier, concernant une inscription sur une plaque de bronze, découverte à Entrains.

1873. — Rapport sur l'étude géologique et agronomique du département de la Vienne, par M. de Longuemar (p. viii). — Jehan Regnier, poète auxerrois du xve siècle.

1874. — Les sociétés savantes dans l'Yonne.

1875. — Histoire du comté de Tonnerre. — Les archives de la Chambre des comptes du duché de Bourgogne, leurs révélations sur l'histoire de l'Auxerrois.

1876. — Analyse de l'*Histoire de Quarré-les-Tombes*, en 2 vol. in-8°, par M. l'abbé Henry, curé.

1877. — Mémoire sur Gy-l'Evêque et des antiquités romaines trouvées en ce lieu en 1877. — Préface de l'*Histoire du comté d'Auxerre*.

1878. — La ballade funèbre d'Angelbert sur la bataille de Fontanetum. — Rapport sur la situation du médailler de la Société des Sciences.

1879. — Rapport sur l'Etude statistique du département de l'Yonne, par M. Brodier. — Les possessions des comtes de Champagne dans l'Auxerrois et le Nivernais. — Le bois des Grands-Noms, souvenir du martyre de saint Prix et des vieilles superstitions de la Puysaie. — Le monogramme de Colbert, tableau du musée d'Auxerre. — L'horloge d'Auxerre.

1880. — La léproserie de Sainte-Marguerite, l'église de Saint-Siméon et le château des Choux.— Emeutes à Auxerre en 1830. — La salle d'Eckmühl au musée d'Auxerre. — Notice biographique sur M. Gelez, membre de la Société, et les archives de la ville de Noyers. — La campagne des frontières du Jura en 1815, par le général Lecourbe (à laquelle M. Challe prit part). — Analyse du journal des voyages et d'expéditions au Tonkin, par M. G. Duprez, dans le t. II des Mémoires de la Société académique indochine de Paris.

1881. — Chronique secrète de Saint-Germain d'Auxerre. (Les cent dernières années de cette abbaye). — Biographie autographe du colonel



Goureau. — Les chroniqueurs sénonais du moyen-âge, Odoranne, Clarius et Geoffroy de Courlon ; de la valeur de Geoffroy de Courlon. — Les œuvres de Michel Lepeletier, publiées en Belgique par son frère, en 1826. — Les voies publiques en France et spécialement en Bourgogne, jusqu'en 1790. (Extrait d'un ouvrage de M. Vignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées).

1882. — Le chanoine Blonde, chronique auxerroise du XVIIIe siècle. — Une grande action de guerre à Champlay en 1615. — Etude humoristique sur les mœurs des Auxerrois dans la dernière moitié du XVIIIe siècle. — Histoire de la ville et du comté de Joigny. — Exposé sur le musée d'Ekmühl et son administration.

Mémoires lus ou communications faites par M. Challe à la Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, publiés dans le bulletin.

1856. — Rapport au nom du comité de fondation à la Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, dans la séance du 26 août 1856.

1857, 1re année. — Communication sur des travaux de drainage en Puysaie. — Rapport sur la proposition de M. Foureau pour établir une société d'assurances contre la grêle dans le département. — Allocution à l'occasion de la mort de M. Chaillou des Barres, président de la Société.

1858. — Rapport sur les *entretiens familiers sur l'agriculture*, par Patinot.

1859. — Rapport sur les innovations tentées dans l'Yonne depuis quelques années, dans la culture de la vigne.

1861. — Mémoire sur la culture de la vigne dans le Bordelais et les transformations subies par cette culture.

1862. — Rapports : sur la création de bibliothèques cantonales; — Sur les moyens de favoriser dans l'Yonne la création d'établissements séricicoles; — Sur des expériences de labourage à vapeur sur un sous-sol de roche compacte.

1864. — Mémoire sur le mode de reproduction de la vigne, par le système Hudelot, le semis des bourgeons.

1868. — Rapport sur la notice de *l'homme dans ses rapports avec les animaux*, de A. Martin. — Notices sur la confrérie des vignerons de Vevay et sur l'industrie des fromages de Roquefort.

1869. — Observations sur la maladie de la vigne appelée *pourridée*, dans le midi de la France.

1872. — Indications sur la peste bovine près de la Puisaye.

1875. — Fait un cours d'histoire sur les différentes modes de tailler la vigne, employées dans l'Auxerrois de temp immémorial, et invite la Société à essayer ces procédés dans sa vigne d'essai. — Parle sur le projet de



fondation d'une station agricole à Auxerre. — Défend la culture de la vigne dans les plaines. — Parle sur le programme du concours qui aura lieu à Avallon, le 31 août. — Fait un rapport critique sur le projet de loi concernant les fermes-écoles. — Protestation contre la loi sur la taxe unique pour les vins, dans les villes au-dessous de 10,000 habitants.

1876. — Rapport sur la marche du phyloxera, d'après M. Maillefer. — Rapport de la Commission sur la réforme de la taxe des boissons. — Sur la carte agronomique de la commune d'Escamps, par M. Soret, instituteur.

1877. — Rapport contre la suppression, par le Conseil général du département, des primes allouées aux concours hippiques.

4 janvier 1878. — Fait un résumé historique du rôle et des travaux de la Société centrale depuis son origine, et donne ensuite sa démission de vice-président et de membre.

Travaux de M. Challe dans l'Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, et le Bulletin monumental de M. de Caumont.

1860. — Compte-rendu des travaux des Sociétés savantes pendant l'année 1859.

1861. — Compte-rendu des travaux des Sociétés savantes pendant l'année 1860, in-8°, 148 p.

1862. — Rapport sur les travaux et les publications académiques des provinces, pendant l'année 1861, in-8°, 214 p.

1863. — Rapport sur le même sujet en 1862, in-8°, 161 p.

1865. — Rapport sur le même sujet en 1863, in-8°, 194 p.

1867. -- Rapport sur le même sujet en 1864, in-8°, 126 p.

1872. — Notice biographique sur Victor Petit, archéologue et dessinateur, membre de la Société des Sciences de l'Yonne (dans le Bulletin).

Mémoires divers. — Politique. — Administration, etc.

Juin 1830. — Réponse à un écrit intitulé : Avis à MM. les électeurs. Auxerre, 30 mai 1830, signé Challe, avocat.— Joigny, imp. Zanotte, 1830.

1838. — A M. le rédacteur du journal d'Auxerre. Lettre à propos de la notice de M. Challe sur la cathédrale d'Auxerre, publiée dans l'Annuaire de 1838. Journal d'Auxerre, 20 février et 10 mars 1838.

1839. — Projet de faire passer au centre de la ville d'Auxerre, la route royale n° 6, de Paris à Chambéry. Observations présentées à l'enquête ouverte au sujet de cette route, 10 p. in-4°. — Auxerre, imp. Ed. Perriquet, 1839.

— M......... (Appel d'une commission pour défendre le projet de



faire passer la route nº 6 à travers la ville d'Auxerre), 2 p. in-4º, même imp.

— Nouvelles observations au sujet du projet de faire passer au centre de la ville d'Auxerre, la route royale nº 6, présentées à la commission d'enquête, 6 p. in-4º, même imp., 21 janvier 1839.

— Observations nouvelles présentées à M. le ministre des travaux publics, en réponse à l'avis de la commission d'enquête, au sujet du projet de faire passer au centre de la ville d'Auxerre la route royale nº 6. Signé : Hay, président; Maure, vice-président ; et Challe, secrétaire. — Auxerre, 1839, 13 p. in-4º, même imp.

(Cette question souleva une violente polémique à l'époque. M. Challe était le secrétaire de la commission qui demandait le passage à travers la ville. Les quatre opuscules précédents sont de lui.

15 juin 1842. — Lettre à MM. les électeurs de l'arrondissement d'Auxerre, signée Challe, avocat, candidat à la députation. — Perriquet, 1842, 3 p. in-4º.

6 juillet 1842. — Lettre à M. Larabit, ancien député de l'arrondissement d'Auxerre, signé : Challe, avocat. — Perriquet, 1842, 4 p. in-4º.

10 juillet 1842. — Réponse à MM. les anonymes qui s'intitulent le comité électoral (du parti Larabit), signé: Challe, avocat. — Auxerre, Perriquet, 1842, 4 p. in-4c. (Voir réponse du comité électoral et celle de Robineau-Desvoidy).

1844. — Chemin de fer de Paris à Lyon. — Résumé des observations présentées à la Chambre des députés par les délégués du département de l'Yonne. — Paris, Paul Dupont, 1844, 2 p. in-4º. (M. Challe, auteur du résumé).

1848. — Pétition des habitants d'Auxerre pour réclamer l'abolition des droits d'entrée sur les vendanges. — Auxerre, Perriquet, 1848.

30 mars 1849. — A MM. les électeurs du département de l'Yonne. Lettre signée Challe, avocat, membre du Conseil général du département. — Auxerre, Perriquet, 1849, 30 mars, 3 p. in-8º.

1851. — Rapport présenté au conseil municipal d'Auxerre par M. Challe, au nom de la commission des eaux (projet de l'établissement de l'aqueduc des eaux de Vallan, adopté par le conseil). — Imp. Perriquet, 16 p. in 8º.

1852. — Rapport adressé au préfet par la Commission départementale, instituée suivant arrêté du 14 mai 1852, sur la question de l'extinction de la mendicité dans l'Yonne. 13 p. in-8º. M. Challe, président et rapporteur.

1860. — Les budgets des villes, chefs-lieux d'arrondissement du département de l'Yonne, 32 p. in-8º. (Extrait de l'annuaire de 1861). — Discours au banquet annuel des anciens élèves du collége d'Auxerre par M. Challe, président. (*Constitution* du 13 mars 1860).

1861. — Sur le crédit agricole. (*Constitution* du 8 juin 1871).

1862. — Discours prononcé à Dives, à l'inauguration du monument



élevé par l'association normande et la Société française d'archéologie, en mémoire de Guillaume le Conquérant et de ses compagnons, qui conquirent l'Angleterre en 1066. (Extrait de la *Constitution*, journal de l'Yonne, août 1862).

1863. — Rapport au nom de la Commission instituée par la Société des Sciences de l'Yonne, pour l'érection d'une statue au maréchal Davout, à Auxerre. — Notice biographique, sommaire pour servir de programme au concours du prix Crochot, rédigée par la Commission, in-12. — Rapport à la Société des Sciences au nom de la Commission chargée de l'examen des mémoires envoyés au concours du prix Crochot, in-32.

1864. — Rapport sur le mémoire de M. Gimel, directeur des contributions directes, intitulé *Etude sur la Division de la Propriété foncière dans le département de l'Yonne,* 4 p. (Procès-verbal du Conseil général de 1864).

1868. — Observations présentées au conseil municipal d'Auxerre par M. Challe, maire, dans la séance du 2 août 1868, contre la proposition d'emprunt faite par la commission des finances. (La Commission y a répondu en 1869 par un rapport où elle conclut à un emprunt de 275,000 francs) — Auxerre, imp. G. Perriquet, 15 p. in-8.

1868. — Le château des comtes d'Auxerre. Discours prononcés dans les conférences faites à Auxerre les 17 et 24 janvier 1868, et publiées par M. H. Monceaux. — Auxerre, imp. Perriquet, 1868, in-8°, 61 p.

1869. — Observations produites au conseil municipal par M. le maire d'Auxerre, le 9 février 1869, en réponse aux nouveaux rapports de la commission de l'emprunt. — Auxerre, Perriquet, 1869, 18 p. in-8°.

Mémoires judiciaires.

1822. — A MM. les président et conseillers composant la Cour d'assises du département de l'Yonne, Oret-Dupré, ex-maréchal des logis chef et autres, signé: Challe, avocat à Auxerre. — Imp. Lecoq, 1822, 24 p. in-4°. (Catal. Ribière, 745).

1824. — Mémoire pour M. Legueux, avoué au tribunal d'Auxerre, en réponse au libelle intitulé : le sieur de la Bussière à ses juges, signé : Legueux, avoué, Challe, avocat. — Auxerre, Gallot-Fournier, 1824, 16 p. in-4°. (Catal. Ribière, 756).

1826. — A M. le préfet et à MM. les membres du conseil de préfecture de l'Yonne pour M. Orfray, entrepreneur de travaux du canal du Nivernais, signé : Challe, avocat. — Auxerre, imp. Lecoq 1826. 13 p. in-4°. (Catal. Ribière, 780).

1827.— Mémoire à consulter et consultation pour Mlle Delacourt, demeurant à Auxerre, contre M. J. P. Martin, ancien avoué, signé : Challe, avocat. — Auxerre, Lecoq 1827. (Catal. Ribière, 788), 28 p. in-4°.

1827. — Précis pour les époux Morin, contre la commune de Leugny et contre les époux Duché, en présence des héritiers Guyollot, signé : Leclerc et Challe, avocats ; Bert et Legueux, avoués. — Auxerre, Gallot-Fournier 1827, 11 p. in-4°. (Catal. Ribière 790).

1829. — Mémoire pour MM. les maires de Jaulges et de Chéu contre MM. les maires de Ligny et de Varennes, signé : Leclerc et Challe, avocats, Marey et Salomon, avoués.— Auxerre, Gallot-Fournier 1829, 50 p. in-4°. (Catal. Ribière, 809).

1829. — Précis pour M. Moyse-Mayer, négociant à Phalsbourg, affaire de remplacement militaire, signé : Challe, avocat, Saulin, avoué.— Auxerre, Perriquet 1829, 10 p. in-4°. (807 Catal. Ribière).

1830. — Copie du rapport fait par M. Challe, conseiller de préfecture, sur l'affaire du sieur Adnot, desservant de Leugny. — Auxerre, Perriquet 1830, 4 p. in-8°. (Catal. Ribière 845).

1831. — Extrait d'une sentence arbitrale, affaire Christophe-Auguste Pessard, contre Pierre Gousseau dit Paquié, par Raveneau, Chérest et Challe, avocats-arbitres. — Auxerre, Perriquet 1831, 17 p. in-8°. (Catal. Ribière, 859).

1835. — Précis pour la commune de Sacy contre la commune d'Essert (Affaire en revendication de bois) 29 p. in-4°. — Tribunal civil d'Auxerre. — Auxerre, Perriquet, 1835.

1836. — Mémoire pour la commune de Sacy contre les habitants du hameau de Vau-du-Puits, demandeurs (Affaire en revendication de la propriété de bois) 78 p. in-4°. — Tribunal civil d'Auxerre. — Auxerre, imp. Ed. Perriquet.

1837-1839. — Précis pour la commission administrative de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre contre M. Pierre-Frédéric Leblanc, ingénieur des Ponts et Chaussées, affaire en responsabilité de travaux de construction. 86 p. — Tribunal civil d'Auxerre et Cour.

1838. — Mémoire à consulter et consultation pour M. Roussel, propriétaire à Charny contre Roger, maréchal (question de fermage). 12 p.

1838. — Mémoire pour M. et Mme Echeman, appelant d'un jugement du tribunal de police correctionnelle de Troyes, contre M. le Procureur général, signé : Challe et Marie, avocats. — Auxerre, Perriquet 1838, in-4°, 42 p.

1839. — Précis pour la commission de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre contré M. Pierre-Frédéric Leblanc, ingénieur des Ponts et Chaussées.— Auxerre, Perriquet 1839, in-4°, 61 p.

1842. — Mémoire pour M. Jacques-Etienne Lorin de la Croix, appelant d'un jugement du tribunal d'Auxerre du 25 mai 1841, contre M. Jean Sem de la Salle, intimé. — Auxerre, Perriquet 1842, 21 p. in-4°. (Question d'échange de propriété ; Cour d'appel de Paris).

1842. — Mémoire pour 1° M. de Bogard, 2° Mme Marie-Suzanne-Renée-



Baril de Frauvilliers et neuf autres demandeurs, contre M. Pierre Ducros, receveur municipal et propriétaire à Auxerre, défendeur, signé : Challe et Lepère, avocats, Savatier-Laroche, avoué. — Auxerre, Gallot-Fournier, 1842, in-4°, 75 p.

1847. — Mémoire pour M. Précy, ancien notaire à Chassy, contre M. Soussignan, notaire au même lieu, signé Précy, Challe et Baroche, avocats. — Auxerre, Perriquet 1847, in-4°, 42 p. (Cour d'appel de Paris).

1847. — Précis pour M. Moncelot, notaire à Tonnerre, contre M. Chaudron, chimiste demeurant à Paris. Signé : Moucelot, notaire; Leroux, avoué ; et Challe, avocat. — Tonnerre, imp. Frottier, 1847, 14 p. in-4°.

1850 (?) — Résumé pour la compagnie des intéressés au flot de la Haute-Yonne contre Mme de La Rochejacquelein. (Tribunal civil de Clamecy, question de transport gratuit de bois sur l'Yonne au port de Clamecy), signé : Challe, avocat. — Auxerre, 1850 (?) Perriquet, in-4°, 22 p., in-4°.

NOTICE

SUR

L'AUTEUR DE LA CHRONIQUE DE SAINT-MARIEN

ET SUR UNE NOUVELLE ÉDITION DE CET OUVRAGE

Par M. Max. Quantin.

La grande collection des *Monumenta Germaniæ historica* vient de s'enrichir de la Chronique intitulée : *Roberti canonici Sancti-Mariani Autissiodorensis chronicon*, par les soins de M. O. Holder-Egger, de Berlin, et de M. le professeur Pr. Alfred Schone. Ce dernier était venu, en 1878, examiner très en détail notre manuscrit de Robert de Saint-Marien, dont je lui copiai certaines parties.

Cette nouvelle édition de la Chronique de Robert de Saint-Marien, dans laquelle l'auteur a déployé une érudition des plus savantes et y a ajouté des variantes (1) des divers manuscrits de cette Chronique et des notes sans nombre, nous a paru mériter de vous être signalée, surtout à cause de l'opinion nouvelle qu'il y émet sur le véritable écrivain de l'œuvre, et aussi parce que ce sujet offre un véritable intérêt.

Jusqu'à présent les savants avaient cru, sur la foi de l'abbé Lebeuf, que Robert Abolant, chanoine et lecteur de l'église cathédrale d'Auxerre, était l'auteur de la Chronique dont nous allons parler.

(1) *Monumenta Germaniæ historica*, t. XXVI, 1882. L'éditeur avertit, p. 226 (5), qu'il a emprunté aux autres manuscrits de la Chronique ce qui manque à la fin de celui de Saint-Marien : « Codices 2-4, in extrema tantum chronica parte ab an. 1203 in ms 1 deperdita et continuatione II, consulendi erant, antea rarissime varias eorum lectiones annotavi. » — Nous ferons remarquer qu'avant le milieu du XIIe siècle l'éditeur n'a souvent donné que des fragments de la Chronique.



Lebeuf, cependant, aurait pu être arrêté dans son opinion par les termes par lesquels N. Camuzat s'exprime en parlant de l'auteur de la Chronique. Il l'appelle « *autore anonymo, sed cœnobii S. Mariani apud Autissiodorum Regulæ Præmonstratensis monacho.* — Ce qui ne l'empêche pas, dans le corps du texte, de lui donner le nom de Robert (1).

Lebeuf, donc, grand ami des chanoines de Saint-Marien d'Auxerre, pratiquait fréquemment leur bibliothèque, et surtout le fameux manuscrit de la Chronique dite de Saint-Marien. Il en possédait un exemplaire imprimé de l'édition de Camuzat, qu'il annota souvent et dont il copia plusieurs parties qui existent encore à la Bibliothèque d'Auxerre annexées à cet exemplaire de l'édition de Camuzat, coté C 14 d. Nous allons entrer dans quelques détails sur ce volume, parce que tout ce qui émane de Lebeuf est intéressant, lors même qu'il s'est trompé dans ses appréciations.

Lebeuf a écrit au verso de la première feuille de garde, à la fin de son exemplaire de Camuzat, l'opinion de Moréri et de Dupin sur l'auteur de la Chronique, qui le nomment Robert d'Auxerre, et il n'y a pas ajouté de réflexions.

Fol. 84, r°, à l'an 1172, à propos de deux vers dans lesquels l'auteur fait allusion à sa prise d'habit religieux,

« Annus hic ipse mihi, sextus decimus fuit ævi,
« Quo mea Christe tuo, præbeo colla jugo, »

et dont nous parlerons plus loin, Lebeuf met en marge : « Il prit « donc l'habit en 1154. Non. Selon ces vers, c'est en 1172 qu'il « prit l'habit, âgé de 16 ans, ou plutôt il naquit en 1154 (lisez « 1156) et se fit religieux en 1172; ou bien *jugum* est la cléri- « cature. »

Il fait remarquer « que tous les vers qui sont ici, surtout aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, ont été faits par un autre auteur que celui qui a fait le fond de la chronique, car ils sont écrits en marge et d'une main plus récente dans le manuscrit de Saint-Marien. » (V° de la 2e f. de garde de la fin du volume.)

Lebeuf, qui avait trouvé dans Camuzat (p. 106, r°) le nom de Robert attribué à l'auteur par son continuateur, qui écrit à l'an 1211 :

« Huc usque perduxit chronica sua frater Robertus, »
ajoute en marge : « vir Historiarum notitia singularis. »

(1) Voir Camuzat, p. 106, v°, 4e note en marge, et à la table au mot *Robertus*.

Et plus loin, p. 106 v°, on lit : « Moritur fœlicis memoriæ frater Robertus. Hic egregie litteratus, sed eloquens erat impense, et in historiarum notitia nulli temporis sui secundus.... suit une page de panégyrique. Et en marge, de la main de Lebeuf : Était-il prieur, curé ou prêtre? — Cette note indique que Lebeuf n'avait pas encore alors d'opinion arrêtée sur l'auteur de la Chronique.

Lebeuf, en compulsant les Archives du chapitre cathédral d'Auxerre, avait été frappé de la présence répétée dans les chartes de la seconde moitié du XII° siècle, d'un personnage appelé Robert Abolanz, *lector* (1), ou Robert *lector* seulement. Il trouva même son testament daté de l'an 1205, dans lequel Robert annonce qu'il l'a fait « *antequam habitum præmonstratensis ordinis susciperem* (2). » Ce texte parut à Lebeuf un trait de lumière, et il ne douta plus que ce fût là l'auteur de la Chronique de Saint-Marien, le Robert qui l'avait écrite jusqu'en 1211 et dont la mort était annoncée en 1212. Il composa là dessus, avec toute son érudition, une dissertation publiée en 1729 dans les *Mémoires de littérature du P. Desmolets*, et attribua positivement la Chronique de Robert de Saint-Marien à Robert Abolanz.

La notice sommaire qu'il fit dans le Catalogue des écrivains auxerrois de ses *Mémoires sur l'Histoire d'Auxerre*, sur le même Robert de Saint-Marien, confirma sa dissertation précédente, et Robert Abolanz fut décidément pour lui l'auteur de la Chronique de Saint-Marien. Il avait déjà, mêmes *Mém.*, t. I, 826, à l'article de l'abbaye Saint-Marien, à propos de Robert Abolanz, écrit ces lignes : « Il y prit l'habit en 1205 et y finit la chronique *qu'il avait commencée pendant qu'il avait les Archives du chapitre à sa disposition.* »

Nous placerons ici la liste des chartes dans lesquelles figure Robert Abolanz avec le titre de *lecteur*, un des dignitaires du chapitre, pour faire bien connaître ce personnage.

1166, avril. Robertus lector. (Lebeuf, *Pr.*, n° 45.)

1179. Magister Robertus. (Cartul. de l'Yonne, II, p. 301.)

1180. Magister Robertus Abolanz, témoin. Charte de l'évêque d'Auxerre pour Saint-Marien. (Arch. de l'Yonne H, 1233, et Leb., *Pr.* n° 57.)

1181. Magister Robertus Abolanz. (Cartul. de l'Yonne, II, p. 327.)

1191. Testament d'Abbo, médecin, chanoine de Saint-Étienne: si quid residuum fuerit in dispositionem magistri Roberti et fratris Roberti de S. Maria. (Lebeuf, *Pr.*, n° 67.)

(1) Voyez plus bas la liste des chartes dont il s'agit.

(2) Lebeuf, *Preuves des Mémoires sur l'Histoire d'Auxerre*, n° 76.



1197. Robertus, lector. (Cartul. de l'Yonne, II, 479.)

1204, Décembre. Robertus lector, écrit la charte de remise de la main-morte des habitants d'Auxerre. (Lebeuf, *Pr.*, n° 75.)

1205. Ego Robertus Abolanz, peccator, presbyter, canonicus et lector B. Stephani (son testament) (Leb., *Pr.*, n° 76.)

1214. Robertus Abolanz, juge. (Cartul. de l'Yonne, III, n° 141.)

1250, 21 febr. Obitus magistri Roberti Abolanz, canonici et presbyteri. (*Obituaire* de 1250, Leb. I, 202, article du Lecteur.)

Nous ferons remarquer ici que dans toutes les chartes ci-dessus, Robertus Abolanz prend ou reçoit tantôt ce nom d'Abolanz, tantôt le titre de *lecteur;* tandis que, dans la Chronique, l'auteur est appelé Robert tout court.

La grande autorité historique de l'abbé Lebeuf servit de guide aux auteurs modernes qui ont parlé de l'auteur de la Chronique de Saint-Marien (1). Mais il n'avait pas connu la charte de 1214, de deux ans postérieure à la mort du véritable auteur de la Chronique, charte dans laquelle Robert Abolanz figure toujours comme vivant, de là la cause d'une erreur qui s'est perpétuée, comme on va le voir, jusqu'à nous.

La Biographie Michaud, dans un article assez étendu, fait, d'après Camuzat et Lebeuf sur les manuscrits de la Chronique de Saint-Marien, en donne pour auteur Robert, qu'il surnomme *Abolanz.*

Le savant Daunou, dans le t. XVII, p. 110, éd. 1832 de l'*Histoire littéraire*, à l'article de l'auteur de la Chronique de Saint-Marien, l'appelle Robert *Abolant*, et s'appuie sur Lebeuf et Camuzat. Sa notice est pleine d'érudition et bonne à consulter. Il énumère les divers manuscrits de la Chronique, les écrivains qui en ont parlé, les fragments publiés dans Duchesne, D. Bouquet, t. XXI, XXII et XXIII, etc.

Les choses en étaient là lorsque, il y a déjà bon nombre d'années, je trouvai, en classant le riche chartrier de l'abbaye Saint-Marien, une charte de l'an 1214, où Robert Abolanz figure comme juge dans une contestation entre ce monastère, d'une part, et Ponce et Marie, sa femme, fille de feu Thibaut d'Avigneau, de l'autre, sur la possession du cens du bois de Montaillemer. (*Cartulaire de l'Yonne*, III, p. 64.)

Cette découverte jeta dans mon esprit des doutes sur la paternité que Lebeuf et d'autres écrivains après lui donnaient à Robert Abolanz, de la chronique dite de Saint-Marien. Mais je n'eus pas

(1) Cependant le P. Laire, mieux avisé, ne lui donne que le nom de Robert. V. ci-dessous, p. 8.

alors l'occasion d'étudier cette question à fond, et je me contentai, dans la rédaction du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Auxerre*, de donner à l'auteur le nom de Robert (1). Ce n'est que dans ces derniers temps qu'elle fut élucidée par M. Holder-Egger qui, frappé de l'existence de Robert Abolanz en 1214, alors que Lebeuf et les autres écrivains le faisaient mourir en 1212, lui refusa formellement le titre d'auteur de la Chronique de Saint-Marien, et l'attribua à un autre Robert. Voici sa démonstration à laquelle nous adhérons :

Robert Abolanz, dans son testament daté de l'an 1205, déclare qu'il a fait cet acte avant d'entrer dans l'ordre de Prémontré. D'autre part, fait remarquer M. Holder-Egger, le vrai Robert, lorsqu'il dit, dans la Chronique, à l'an 1203, que Milon, son abbé, est mort, déclare bien haut avoir été aidé et excité par lui à composer sa Chronique (2) et qu'il le vénéra comme son père spirituel et l'assista dans ses derniers moments.

Robert avait vécu depuis longtemps dans le monastère de Saint-Marien, comme le prouve le distique de l'an 1172, cité p. 160; il interrompit le récit de sa Chronique en 1211, d'après le dire formel de son continuateur, et il mourut en 1212 (3). A cette occasion, celui-ci caractérise parfaitement le chroniqueur de Saint-Marien en disant : « Anno 1212, moritur felicis memorie « frater Robertus. Hic, egregie litteratus sed eloquens erat im- « pense et in historiarum noticia nulli temporis sui secundus. » (Manusc. de Saint-Marien, p. 324, et *Holder-Egger*, édition de 1882, p. 278.) Il y a donc là une personnalité bien caractérisée et bien distincte de celle du Robert Abolanz, lecteur du chapitre d'Auxerre depuis 1166 jusqu'en 1214.

Et quant à l'existence simultanée de deux Robert d'une importance notable à Auxerre à la fin du xii[e] siècle, cela est établi, dit M. Holder-Egger, par une charte de l'an 1191, où il est fait mention, après maître Robert (Abolanz), de frère Robert de Sainte-Marie (Hors des murs), maison qui dépendait de l'abbaye de Saint-Marien. Il est encore question de ce Robert dans les *Gestes des Évêques d'Auxerre* (an 1198-1207), à l'occasion de l'inobservation par lui d'un interdit jeté sur la ville d'Auxerre par

(1) V. Catal. des manuscrits de la Bibliothèque d'Auxerre, n° 132, *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne* de 1874. Le surnom même d'Abolanz a été conservé par inadvertance dans l'introduction de ce travail.

(2) M. Holder-Egger remarque, p. 223 (11), que, en 1203, la plus grande partie de la Chronique était composée.

(3) V. Camuzat, p. 106 v°, et Holder-Egger, p. 278, n[os] 30, 35.

le doyen de la cathédrale et que l'évêque défendait d'exécuter, ce qui le fit punir sévèrement par ce doyen. Ce Robert y est qualifié par l'écrivain de *magnœ gravitatis et nominis*, *prior Beatœ Mariœ-extra-muros*. Ce texte vient à l'appui de l'opinion de M. Holder-Egger; cependant cet auteur ne peut pas comprendre que Robert, frappé si durement que le racontent les *Gestes des Évêques*, par le doyen Guillaume, ait pu dire de lui, à l'an 1207 : « Autissiodorensi ecclesie unanimi electione preficitur Willelmus, decanus, etate quidem juvenis, sed morum senio prematurus. » M. Holder-Hegger suppose donc l'existence d'un troisième frère Robert, qui aurait été moine à Saint-Marien en même temps que les deux précédents.

Nous ne voyons aucune nécessité à cette hypothèse. La condamnation du prieur Robert par ordre du doyen d'Auxerre n'a rien qui soit en dehors des mœurs du temps. Le prieur de Notre-Dame-la-d'Hors n'était qu'un simple personnage en face du doyen du grand chapitre cathédral, et, dans le même ordre d'idées, nous voyons, à la même époque et à Auxerre, le comte Pierre de Courtenay, excommunié par l'évêque Hugues de Noyers, être obligé de porter sur ses épaules, au cimetière public, le cercueil d'un enfant mort qu'il avait fait enterrer dans la chambre de l'évêque.

Arrêtons-nous donc à ce Robert de Sainte-Marie, prieur de Notre-Dame-la-d'Hors, pour y reconnaître l'auteur de la Chronique dite de Robert de Saint-Marien, et concluons. Il est né en 1156; il a pris l'habit religieux en 1172; il a travaillé à la Chronique pendant la vie de l'abbé Milon, qui lui fournit un grand nombre d'ouvrages qu'il avait lui-même recueillis (1) et au moyen desquels, dit M. Holder-Egger, Robert put composer une œuvre qui le place parmi les chronographes du moyen-âge.

Terminons cette notice par la description paléographique du manuscrit de Saint-Marien et par la liste des autres manuscrits du même ouvrage conservés dans différentes bibliothèques.

Le manuscrit de Saint-Marien existant à la bibliothèque d'Auxerre, n° 132, est un grand in-folio vélin à deux colonnes. Il est écrit d'une minuscule de la fin du XIIe siècle au commencedu XIIIe, massive et de la même main depuis le commencement jusqu'à la page 310 inclus. Depuis là jusqu'à la fin, l'écriture est d'autres mains, quoique bien du même temps. Il est regardé

(1) Voir Holder-Egger, l'énumération des ouvrages que Robert a consultés.



comme l'autographe de Robert (1). On lit en haut de la première page, de la main du P. Laire : « C'est icy l'original de la Chronique (*sic*) dite de Saint-Marien. L'auteur étoit un moine de l'ordre de Prémontré demeurant à Auxerre, mort au commencement du XIIIe siècle et nommé Robert. Il a été imprimé à Troyes en 1608, mais très imparfaitement, ce qui rend précieux ce manuscrit. Ce manuscrit vient de la bibliothèque de l'abbaye Saint-Marien, connue sous le nom de Notre-Dame-la-Dehors en 1792; de là il a été déposé dans la bibliothèque publique de la ville d'Auxerre. »

Pages 5 à 61 (les quatre premières manquent). — Il commence par les Tables de la Chronique d'Hugues de Saint-Victor.

P. 63 à 77. — 1° Un beau chandelier symbolique à sept branches, avec explications; 2° tables généalogiques depuis Adam à Jésus-Christ.

P. 78. — Longue et savante note de Noël Damy (XVIe siècle) sur la vie de l'auteur, d'après le manuscrit. Il l'appelle Hugo, le fait naître à Auxerre en 1156, prendre l'habit religieux à Saint-Marien à l'âge de seize ans, en 1172, d'après le distyque écrit en marge du manuscrit, p. 306. Il composa, dit-il, par ordre de Milon, abbé du couvent, son ouvrage « summa certe diligentia et solertia et caractere non ineleganti, nisi quod sub finem languescit stilus et in deterius dictio mutatur, ut facile cernas. » Noël Damy constate que, de longtemps, le manuscrit de Saint-Marien était déjà incomplet et s'arrêtait à l'an 1203, « et cela, dit-il, par la négligence de nos prédécesseurs. »

P. 80. Préface. — L'auteur cite les sources nombreuses où il a puisé pour composer son œuvre. Il a, entre autres, pour les évêques d'Auxerre, consulté les *Gestes* de leur histoire. Il a été moins heureux pour les archevêques de Sens « quia eorum gesta minime potuimus invenire ». Il déclare qu'il a été grandement encouragé dans son travail par son vénérable abbé Milon. Il parle spécialement de son monastère en ces termes :

« Quedam etiam interseruimus ad locum nostrum Sancti videlicet Mariani ecclesiam proprie spectantia. »

P. 81-87. — Description des différentes parties de la terre. — Détails curieux sur l'Europe, sur la Gaule romaine; — sur les rois de France.

P. 88-92. — Liste des papes et des patriarches, des archevêques de Sens et de Bourges, des évêques d'Auxerre, de Troyes, de Paris, etc.

(1) Selon M. Holder-Egger, p. 224 (35), Robert y aurait travaillé au moins neuf ans.



P. 93-96. — Liste des cardinaux et évêques en Italie et ailleurs (écriture du XII[e] siècle, mais d'une autre main).

P. 97. — Commencement de la Chronique proprement dite : « In primordio temporis, ante omnem diem, Deus pater. » Le texte est de l'écriture de la première partie du manuscrit et se continue ainsi jusqu'à la p. 312. Le texte continue p. 313 à 324 d'une écriture minuscule de la fin du XII[e] et du commencement du XIII[e] siècle.

Il existe souvent en marge des renvois de la main de l'auteur, ou de mains différentes du XII[e] siècle. L'auteur entre dans de longs détails sur l'ordre de Prémontré fondé en 1120 (p. 290, 291); sur Ithier, restaurateur de l'ancienne chapelle de Saint-Germain, depuis Saint-Marien, vers 1125 (p. 292 et 296); sur l'établissement des Prémontrés à Dilo, en 1135 (p. 295); sur l'élection de l'abbé Milon et la translation de l'abbaye Saint-Marien à Notre-Dame-la-d'Hors (p. 305).

P. 306, en marge, à l'an 1172, le distique où l'auteur se fait connaître et que nous avons cité p. .

P. 307. — Notice sur sainte Alpais, vierge de Cudot, où l'auteur lui fait dire comment, dans ses extases, elle voyait le monde physique et surtout la terre en forme d'œuf, suspendue en l'air et entourée d'eau; opinion empruntée des Arabes qui avaient déjà démontré la sphéricité de notre globe : « Conspicatur universaliter mundum in modum pile forma tereti circonscriptum, solem terre majorem, terram velut ovum in medio pendulam et aquis undique circumcinctam. »

P. 311. — L'écriture du manuscrit change sans être bien différente et se continue ainsi jusqu'à la page 321.

P. 321-324. — Autre écriture du commencement du XIII[e] siècle. Le texte s'arrête à l'an 1203. M. Holder-Egger (p. 224) fait remarquer que depuis là (an 1203) « textus abruptus est, nonnullis foliis que certe finem Chronice usque ad an. 1211 continebant, deperditis (1). »

P. 325. — Une colonne un quart, écriture minuscule, d'une main différente des précédentes, quoique du XIII[e] siècle, où il est fait mention, entre autres choses, d'un miracle de Marie Madelaine qui ressuscita un mort à Limoges, lequel vint à Vézelay apporter sur l'autel de la sainte le suaire dont il avait été enveloppé.

P. 325, 2[e] col. — Articles de 1214 à 1217. Éphémérides; écriture du commencement du XIII[e] siècle.

P. 326. — Cinq éphémérides du XIII[e] et du XIV[e] siècles.

Notes marginales. — Le manuscrit de saint-Marien est rempli

(1) A la fin de la 3[e] col., p. 324, Noël Damy a écrit le mot *fames*, et « multa deficiunt. »

de renvois du texte, et de notes marginales et d'interlignes. M. Holder-Egger en compte de onze mains différentes, et toutes du XIIIe siècle; Robert, lui-même, en ayant écrit plusieurs, mais qu'il ne peut sûrement lui attribuer (1). Ces notes sont imprimées dans le texte de cet éditeur en caractères différents du corps principal.

Nous signalerons encore une note écrite au XV[e] siècle, page 64, au pied du chandelier à sept branches dont nous avons parlé : *Ego sum ex libris monasterii Sancti-Mariani*, qui montre bien l'origine de notre manuscrit et sa conservation ininterrompue dans la bibliothèque de Saint-Marien.

Nous avons cité plus haut une longue note de Noël Damy. Il y en a d'autres encore de sa main sur plusieurs pages du manuscrit.

— Liste d'autres exemplaires manuscrits sur vélin et papier de la Chronique de Robert de Saint-Marien, d'après M. Holder-Egger, qui les décrit en détail:

1° *Codex Montispessulanus*, n° 26. — Ce manuscrit a appartenu à l'abbaye de Pontigny, XIV[e] siècle, 155 folios vélin; a servi à N. Camuzat pour l'édition de la Chronique.

2° *Codex Montispessulanus*, n° 27, gr. in-fol., jadis à l'abbaye des Escharlis, puis à celle de Saint-Germain d'Auxerre; écriture élégante, sur deux colonnes, vers l'an 1225, 133 folios.

3° *Codex Vaticanus reginæ Christianæ*, n° 8, gr. in-fol., XIII[e]-XIV[e] siècles. — Le texte de Camuzat est tellement semblable à celui de ce manuscrit que M. Holder-Egger le regarde comme celui de Petau, et qu'il a été copié sur celui de Saint-Marien qui est l'autographe.

4° *Codex Trevirensis civitatis*, n° 1287 (CIX) in-fol., XV[e] siècle, d'une écriture négligée.

4° *Codex Stuttgarensis*, in-fol., XV[e] siècle, « est apographum Trevirensis. »

Lebeuf (Desmolets, l. l. p. 436) dit, d'après le P. Boyer, que, de son temps, il existait, dans l'abbaye Saint-André de Clermont, une Chronique de Robert écrite au XIII[e] siècle. On ignore ce qu'elle est devenue.

Il existe à la bibliothèque d'Auxerre, n° 133, un abrégé de la Chronique de Robert, écrite en 1475, petit in-4°. cursive, et provenant du chapitre cathédral de Sens, auquel il avait été légué par le doyen Fenel avec d'autres manuscrits. L'auteur l'attribue à un Hugue, chanoine de Saint-Marien, et s'exprime en ces termes :

(1) Holder-Egger, p. 224 (4°).

« Incipit prologus magistri Hugonis canonici Sancti-Mariani prope Autissiodorum » (cahier A), et à la fin : « explicit quoddam extractum abreviatum de Chronica magistri Hugonis canonici Sancti-Mariani prope Autissiodorum, per me S.N. in villa Autissiodorensi, anno Domini 1475, die mercurii XII mensis aprilis post Pascha. » Le rédacteur de cet abrégé a probablement donné le nom d'Hugues à l'auteur de la Chronique, parce qu'il l'avait lu en tête des tables de la Chronique d'Hugues de Saint-Victor, qui sont au commencement du manuscrit de Saint-Marien. Quant à son nom, ses initiales S.N. n'en donnent aucun éclaircissement.

A la suite de l'abrégé du manuscrit 133 sont des extraits d'auteurs latins et de divers autres écrivains.

Un texte semblable existe dans un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, n° 1321.

Nous mentionnerons encore, à la bibliothèque de Douai, un exemplaire de la Chronique de Saint-Marien, catal. n° 800, sous le titre BB. 1303, *Roberti Abolant sive Altissiodorensis chronicon*, in-4° parch., 96 ff. XIVe siècle. L'écriture est d'une seule main et le manuscrit s'arrête à l'an 1268. Il commence au f° 3.

N. Camuzat a publié la Chronique de Robert de Saint-Marien d'après les manuscrits de Pontigny (1a) et de Petau (3a), en 1609. Vers 1668, Le Venier, pénitencier de l'église d'Auxerre, préparait une nouvelle édition de la Chronique, mais il mourut en 1669 et son projet n'a pas eu de suite.

Après ce compte-rendu, il ne me reste plus qu'un vœu à émettre, c'est que la Société puisse bientôt publier *in extenso* le manuscrit de Robert de Saint-Marien de notre Bibliothèque, avec les compléments des autres manuscrits du même auteur qui sont conservés notamment à la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier. Elle rendrait, par cette publication, un véritable service aux érudits en général et spécialement à ceux de notre pays.

PROMENADES

ET

VISITES INDUSTRIELLES ET ARTISTIQUES

DANS LA VILLE, DANS LES FAUBOURGS, ET DANS LA BANLIEUE D'AUXERRE,

Par M. Desmaisons.

L'industrie et l'art se développent en France, à la fin du XIXe siècle, avec une rapidité et une énergie qui tiennent presque du prodige.

L'industrie proprement dite, celle qui fait servir aux besoins, au confortable, au luxe même de la vie, les matières premières fournies par la nature, donne lieu à des établissements sans nombre. Les travaux publics de différents ordres : chemins de fer, routes, canaux, monuments civils ou religieux, églises, palais, temples, musées, marchés, groupes scolaires, théâtres, fontaines, etc., se multiplient sur tous les points, comme par enchantement, et dans de remarquables conditions de tracé, d'agencement, d'élégance et de solidité.

Les temps sont loin, où l'homme ne pouvait compter que sur sa force mécanique propre, sur celle des animaux, de l'air et des cours d'eau. La conquête immense qu'il a faite, de la vapeur et de l'électricité ont étendu son domaine et accru ses forces dans des proportions telles, qu'on pourrait, à notre époque, regarder le mot *impossible* comme n'appartenant plus à la langue française.

Celui qui, ayant quitté sa patrie depuis vingt ans seulement, y rentrerait aujourd'hui, demeurerait certainement stupéfait en présence des changements, des améliorations et des perfectionnements qui se sont produits. Il ne pourrait, au premier abord, en croire ses yeux, et se penserait momentanément transporté dans le pays des merveilles.



Notre département n'est pas resté en arrière et il a suivi, sans trop d'hésitation, l'impulsion générale.

Si, par exemple, on se reporte à 1860, pour ce qui concerne l'emploi des machines à vapeur seulement, on constate que la force motrice engendrée par ces dernières, et utilisée dans les divers établissements industriels et agricoles de l'Yonne, était à cette époque de 385 chevaux (1). Elle s'élève à près de 3,000 au commencement de 1883.

Peut-être ne serait-il pas sans intérêt, pour les Auxerrois en particulier, de passer une revue sommaire de ce qui s'est accompli dans leur ville pendant ces dernières années, au quadruple point de vue: de l'industrie, de l'art, des constructions monumentales ou privées, enfin de l'extension de son enceinte.

On peut bien dire, sans être taxé d'exagération, qu'il en est des Auxerrois, comme de tous les habitants des villes un peu importantes, qui vont souvent chercher très loin des sujets de distraction et d'observation, et qui ne connaissent pas même ce qu'il y a de bon, de beau et de curieux à voir et à étudier dans leur propre résidence.

Ils ressemblent un peu à certains Parisiens, qui n'ont jamais visité les musées du Louvre, la Bibliothèque nationale, l'intérieur de Notre-Dame ou de Saint-Germain-des-Prés, Cluny, le Luxembourg, etc., etc...

Cette revue, comme je la comprends, pourrait faire l'objet de promenades ou de visites successives, dans lesquelles on se dispenserait d'un ordre absolument méthodique, et qui auraient légèrement le caractère de la flânerie. On s'éloignerait autant que possible de la sécheresse d'un inventaire, en mélangeant le grave au doux, l'utile à l'agréable, et parfois les éloges avec quelques bienveillantes critiques.

Nous supposerons que les promeneurs ou les flâneurs, approximativement placés au centre de la ville, prennent avec nous, pour se rendre au but de leur excursion, tantôt le chemin le plus court, tantôt le chemin des écoliers; jetant par ci, par là, un coup d'œil sur ce qu'il peut y avoir de remarquable le long des voies parcourues, évitant de passer trop souvent par les mêmes en nous rappelant que:

L'Ennui naquit un jour de l'uniformité!

Commençons, si vous voulez bien, par un des plus grands

(1) Voir, dans l'*Annuaire de l'Yonne*, la statistique que j'ai dressée à la fin de 1859.

établissements de la ville : la scierie mécanique et la fabrique de parquets de MM. Bernard-Lyon et Holfeld.

Pour arriver plus tôt, descendons la rue de la Madeleine (autrefois Martineau), sans nous arrêter à l'institution des jeunes orphelins créée par d'honorables négociants retirés, qui font un bel usage de leur fortune en en consacrant une partie à des œuvres de charité.

Traversons rapidement la place Saint-Mamert et la rue Chantepinot, quoique nos regards soient sollicités par les ruines d'une ancienne église et par les restes de l'hospice servant aujourd'hui de dépôt de mendicité.

Parcourons à l'ombre des tilleuls et des ormes une section du boulevard de Vaulabelle (autrefois de l'Éperon), et arrivons au n° 1 de la rue de Preuilly (chemin vicinal n° 163 d'Auxerre à Vincelles) sans nous laisser tenter, quant à présent, par les rives peu fleuries, mais très fétides, du cours d'eau de Rantheaume ou de Vallan.

Ajournons l'usine à gaz, récemment agrandie et perfectionnée, le pont Biron, tout frappant neuf, et même le joyeux Vauxhall, café-restaurant des *Vendanges de Bourgogne*, auquel les pâtisseries de l'habile Fatet ont assuré une renommée qui n'est pas près de lui faire défaut.

Nous pourrions même, s'il y a des dames avec nous, éviter la poudreuse avenue vicinale et pénétrer, avec une permission qui s'accorde toujours gracieusement, par l'ancien jardin Duthoo-Bertrand, nouvellement acquis par MM. Bernard-Lyon et Holfeld, dont la porte s'ouvre sur la route nationale n° 65, de Neufchâteau à Bonny-sur-Loire, latérale au boulevard Vaulabelle.

Toutes les fleurs, tous les arbustes ont disparu, nous sommes dans une véritable grande rue de près de 200 mètres de longueur, composée d'énormes piles de bois sciés et préparés pour être ensuite transformés en lames de parquet, comme nous l'expliquerons tout à l'heure.

Cette grande rue est occupée dans son milieu par une voie de chemin de fer, sur laquelle s'embranchent, avec leurs plaques tournantes, de nombreuses ramifications qui ne tarderont pas à se border elles-mêmes de piles semblables à celles de la principale artère de l'usine.

On se croirait dans une ville orientale quelconque, avec ses maisons qui s'élargissent à mesure qu'elles s'élèvent ; surplombant la voie publique, se rapprochant d'étage en étage par des encorbellements successifs, tels, que les habitants supérieurs pourraient se donner des poignées de mains si les maisons arabes



n'étaient pas complétement dépourvues de fenêtres à l'extérieur.

Ces dispositions, qui sont en Afrique dictées par le besoin d'ombre et de fraîcheur et par la crainte des tremblements de terre, n'ont pas ici la même raison d'être.

L'évasement des piles à leur sommet augmente par le fait les emplacements dont on peut disposer, et qui cependant atteignent près de 3 hectares, dont 60 ares sont couverts par des constructions. Les claire-voies ménagées dans l'empilage des planches ont pour but l'obtention d'une dessiccation que la facile circulation de l'air, rend plus rapide et plus efficace.

Ne nous laissons pas trop effrayer, à mesure que nous avançons, par les bruits insolites qui viennent frapper nos oreilles, par les grincements, les gémissements, les plaintes, les cris lamentables qui rappellent involontairement ceux des damnés de l'enfer du Dante, et vous font songer vaguement à cette inscription terrible : *Lasciate ogni speranza, o voi ch'intrate!*

Ce sont les scies circulaires qui vibrent en se raidissant sous l'immense effort qu'exige d'elles parfois l'équarrissage des énormes chênes, ces géants des forêts, successivement et incessamment amenés pour l'approvisionnement de l'usine.

Ce sont les scies qui, sous leurs formidables dents, vont réaliser *en quelques minutes* (avec une puissance qui peut, suivant la résistance et la dureté des bois, atteindre celle de 100 chevaux) le travail qu'une escouade de scieurs de long ordinaires mettrait plus d'une semaine à accomplir.

Nous voilà en face du bâtiment des machines, comme on l'appelle; il semble naturel de saluer d'abord le splendide appareil à vapeur qui communique, à tout ce qui nous entoure, la vie et le mouvement.

Le générateur, timbré pour une pression de six atmosphères, disposé dans un local distinct de celui de la machine proprement dite, se compose : 1° d'une chaudière en tôle de 14 mètres de longueur et de 1m50 de diamètre; 2° de deux bouilleurs de 13 mètres de longueur et de 0m70 de diamètre, communiquant avec la chaudière au moyen de quatre tubes inclinés qu'on nomme les cuissards.

A côté de la chaudière et dans le même massif de maçonnerie de briques qui constitue le fourneau, se trouve un réchauffeur, ou récipient dans lequel se rend l'eau refoulée par la pompe alimentaire, après avoir été amenée à une température de 30° à 40° par la condensation de la vapeur à sa sortie des cylindres.

Cette eau d'alimentation est fournie par un réservoir de 350 hectolitres, installé au-dessus des constructions renfermant

les générateurs et la machine, et peut, au besoin, à l'aide de tuyaux convenablement disposés, servir au fonctionnement des pompes à incendie. Ce même réservoir est toujours maintenu plein, autant que possible, par une pompe spéciale qu'actionne la machine en marchant.

Du réchauffeur l'eau parvient à la chaudière en passant par un injecteur Giffard, c'est-à-dire dans les meilleures conditions possibles, pour éviter toute pertubation dans l'ébullition et dans la production de la vapeur.

Un dôme où cette vapeur s'emmagasine, pour ainsi dire, surmonte la chaudière. De part et d'autre de ce dôme sont disposés les appareils de sûreté, tels que : soupapes chargées par l'intermédiaire de leviers, de poids s'opposant à leur soulèvement, tant que la pression de la vapeur ne dépasse pas le timbre règlementaire; sifflets d'alarme, flotteurs, manomètre, etc. De la partie postérieure partent les tubes qui doivent conduire la vapeur dans les étuves dont nous aurons à parler plus loin.

Disons de suite que le chauffage du fourneau s'opère de la façon la plus économique; on n'y emploie ni houille, ni coke, mais simplement la sciure de bois et les copeaux que l'usine fournit en quantités considérables et bien supérieures aux besoins. Cette circonstance, jointe à la condensation de la vapeur à sa sortie des cylindres, explique pourquoi on ne voit s'échapper de la cheminée ni ces nuages alternatifs de fumée noire et épaisse, ni ces panaches blancs dont l'émission produit un bruit bien connu.

Dans une vaste salle de 14 à 15 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, dont l'aspect sévère et le silence relatif contrastent singulièrement avec les mille bruits de l'usine, se trouve la belle machine horizontale sortant des ateliers de M. Charles aîné, de Saint-Denis. Elle date de 1880 et porte le n° 77.

Sa marche a réellement quelque chose de majestueux, et devant cet assemblage d'organes presque intelligents, on demeure étonné malgré soi. Les mouvements si doux et si harmonieux des tiges des pistons et des bielles puissantes qui font mouvoir l'arbre de couche; les évolutions calmes de cet énorme volant de 5 mètres de diamètre, véritable magasin de force pour vaincre les points morts; les curieuses excentriques du système Corliss; les tambours munis de courroies de plus de $0^{m}50$ de largeur, transmettant le mouvement, la force et des vitesses vertigineuses à tous les arbres, à toutes les poulies distribuées dans les diverses parties de l'établissement; enfin les oscillations de ce brillant régulateur à force centrifuge qui domine l'appareil et lui impose

son autorité, lorsqu'à raison d'une trop grande production de vapeur, ou d'une diminution dans les résistances à vaincre, l'ensemble du mécanisme prend une allure trop rapide, etc., tout cela conduit irrésistiblement à des sentiments d'admiration pour les inventeurs de ces merveilleux auxiliaires de l'homme!

On voit, à proximité de la machine, et en préparation, un appareil pour la production de l'électricité, destiné à assurer, dans un avenir prochain, l'éclairage du travail de nuit au moyen des petites lampes du système Edison.

Entre la grande salle et les étuves, existe un magasin dans lequel sont approvisionnées toutes les matières lubréfiantes, huiles, graisses, les courroies de rechange, etc....

En présence d'aussi splendides dispositions, on se reporte naturellement aux modestes commencements de cette industrie du travail des bois, qu'ont si largement propagée MM. Lyon et Bernard, et à laquelle M. Guilliet, notre compatriote, a apporté des perfectionnements si considérables par ses fécondes inventions.

On se souvient des timides essais tentés dans le principe pour la fabrication des parquets, puis, postérieurement, des établissements nomades spéciaux au débitage des bois blancs sur place. On se servait alors de scies circulaires mues par une machine locomobile de 8 chevaux, à détente, et donnant au besoin une force de 12 à 14 chevaux. C'était la troisième qui sortait des ateliers Cail et Cie; les locomobiles étaient alors dans leur primeur.

MM. Lyon et Bernard, sans se préoccuper des animosités violentes que soulevaient, parmi les scieurs de long de la vallée de l'Yonne, leurs procédés économiques, poursuivaient l'exploitation des belles plantations de peupliers du canal de Bourgogne et donnaient un exemple qui trouvait bientôt de nombreux imitateurs.

Revenant à Auxerre, en 1866, après avoir mené une existence presqu'aussi accidentée que celle des Squatters américains, ces courageux industriels se fixaient définitivement sur un point du grand immeuble qu'ils possèdent aujourd'hui. Ils commençaient à opérer plus en grand en installaut une machine fixe de 18 chevaux, à laquelle M. Lyon donnait les noms de *Marie-Gabrielle*, ceux de sa fille, qui devait devenir plus tard Mme Bernard.

Traversons maintenant le vaste hangar perpendiculaire à la rue de Preuilly et qui s'allonge de jour en jour en se rapprochant de la rive gauche de l'Yonne. Nous voilà sur l'emplacement où viennent de s'élever les nouveaux bureaux, de part et d'autre desquels s'amoncèlent incessamment ces immeuses approvisionnements de chênes de six mois de coupe, provenant non seulement des forêts du département de l'Yonne, mais encore des départements voisins et même de lointaines exploitations.

Il en faut des milliers de décistères pour suffire à une fabrication annuelle de 150,000 mètres superficiels de parquet, que permet l'outillage actuel, et qui s'expédient sur tous les points de la France, mais notamment sur Paris, dont les architectes apprécient particulièrement les provenances d'Auxerre.

Nous pouvons, du point où nous sommes placés, assister aux manœuvres qu'exige ou le laborieux entassement des arbres, ou leur bardage lorsqu'on les débite au moyen de scies à la main en billes ou segments de un, deux et trois mètres de longueur.

Ces dimensions ne sont pas arbitraires, elles sont déterminées par le plus ou moins de rectitude des tiges. Plus les arbres sont droits, plus les billes peuvent être longues, à la condition, toutefois, de correspondre à des multiples de 0m50, longueur ordinaire des lames de parquet. Les dispositions sont prises en vue des moindres déchets possibles.

Les billes sont saisies par des grues mobiles munies d'énormes tenailles, et portées, suivant leur grosseur, sur les bancs des scies circulaires qui sont au nombre de sept et dont les diamètres varient de 0m60 à 1m50. Les deux plus grandes sont employées à l'équarrissage des plus gros arbres, qu'on refend immédiatement sans les changer de banc, pour s'assurer qu'ils sont parfaitement sains à l'intérieur.

Les bois de dimensions ordinaires sont seulement équarris, parce qu'on peut, sans les refendre, reconnaître si le cœur ne contient ni roulures, ni nœnds vicieux, et on les transmet sans appréhensions au troisième banc, qui doit les diviser en plateaux ou madriers, dont l'épaisseur est calculée de manière à fournir un nombre exact de lames de parquet.

De ce troisième banc, les plateaux sont soumis aux scies de moindres diamètres, qui les subdivisent alors en planches d'une épaisseur de 0m025, qui est celle adoptée pour le parquet.

On voit que les diamètres des scies diminuent à mesure que leur travail exige des efforts moins considérables. Lorsque les lames ont pénétré dans les billes, on facilite leur action et on réduit leur frottement en insérant des coins à la partie supérieure des sections où elles font 6 à 700 tours à la minute (1).

Pendant l'opération de l'équarrissage et du débitage, les croûtes extérieures ou dosses, sont, au fur et à mesure qu'elles s'accrois-

(1) Les scies circulaires de 0m60 à 1m50 de diamètre sont d'un prix fort élevé. Nous étions, il y a peu d'années, tributaires de l'Angleterre, qui nous les vendait de 12 à 1,400 fr., et nous pouvons aujourd'hui nous les procurer en France pour 5 à 600 fr.

sent, enlevées après un certain choix. Il y en a dont on peut retirer encore quelques bois de service, pour des palissades, treillages, ou petits membres de menuiserie, et qui sont mises à part; les autres sont classées soit comme bois de chauffage, soit comme éléments susceptibles de fournir des charbons (1).

Rien n'est perdu, comme j'aurai probablement encore occasion de le répéter. On peut constater que les dispositions prises tendent à tirer du bois tout ce qu'il est possible de transformer en marchandises, et d'utiliser à un degré quelconque. Les écorces proprement dites, qui ne sont pas de celles qui peuvent produire du tan, sont abandonnées aux ouvriers pour leur chauffage.

La sciure, qui s'accumule en quantités prodigieuses autour des scies, est enlevée par des manœuvres spécialement chargés de ce travail. Elle est transportée en wagonnets et entassée à proximité du bâtiment des machines; on en emploie une partie au chauffage du générateur à vapeur, Il y en a un excédant tel, que pour 2 fr., on peut s'en procurer un énorme tombereau rendu à domicile.

A la sciure proprement dite, viennent s'ajouter les copeaux qui s'échappent des *Raboteuses* et des *Bouveteuses* dont nous allons nous occuper. Quand on n'a pas vu fonctionner ces curieux outils, il est difficile de se faire une idée de la rapidité avec laquelle s'encombrent leurs abords.

Il m'a été dit que MM. Bernard et Holfeld songent à appliquer un système de ventilation pour entraîner souterrainement, hors des ateliers, tous les déchets à l'état de sciure ou de copeaux.

Les planches étant débitées à l'épaisseur uniforme de 0^m025 sont successivement chargées sur des wagonnets et conduites aux étuves installées à proximité du bâtiment des machines.

Ces étuves sont au nombre de six, et séparées par une voie de chemin de fer. Ce sont des chambres obscures de 3 à 4 mètres de côté, sur 2^m50 à 3 mètres de hauteur, dans lesquelles ont fait arriver, après leur remplissage en planches disposées à claire-voie et la fermeture hermétique de leur unique baie, un jet de vapeur, au moyen des tubes ayant, comme je l'ai dit plus haut, leur point de départ à l'arrière de la chaudière.

(1) On peut voir, dans un vaste enclos situé à droite de la rue de Preuilly, en face de l'habitation de M. Bernard, une immense accumulation de bois provenant des équarrissages. Il y a là 15,000 stères environ, c'est-à-dire presque pour chauffer toute la population d'Auxerre. On a installé depuis peu, le long du chemin du moulin, une fabrique de charbon dont les produits, sans équivaloir précisément aux charbons de brin, ne sont pas moins très utiles à l'alimentation des ménages modestes qui les obtiennent à des prix réduits.

Les planches doivent demeurer trois ou quatre jours dans les étuves où, sous l'action de la chaleur, elles évaporent leur reste de sève qui se condense et qu'on dirige dans des récipients où elle se transforme en acide acétique que peuvent utiliser les tanneurs et les corroyeurs.

A leur sortie de l'étuve, les planches, complétement amorties et purgées des éléments de fermentation susceptibles de les faire *travailler* comme on dit vulgairement, sont replacées sur les wagonnets et dirigées sur les emplacements de plus de deux hectares, où elles sont empilées à claire voie et soumises à un séchage d'un an avant leur transformation définitive en *lames de parquet*.

Elles constituent ces pyramides tronquées et renversées, symétriquement disposées en grandes et petites rues, comme j'en ai dit un mot en commençant.

Lorsqu'arrivent à l'usine les commandes faites par de simples particuliers, par des architectes ou par des entrepreneurs spéciaux de parquets, de Paris ou d'autres grandes villes, on va prendre sur les piles, dent l'état de siccité est complet, les planches dont on a besoin, puis, par les mêmes moyens de transport que ci-dessus, on les ramène aux hangards où s'abritent les *raboteuses*.

Ces raboteuses, au nombre de trois, sont disposées sur la même ligne. Les cylindres-couteaux, ou les couteaux-cylindres, qui les constituent, marchent avec une telle rapidité (2,000 tours à la minute environ), qu'on a peine à les apercevoir, ou plus exactement qu'on ne les aperçoit pas. On voit bien quelque chose qui tourne, mais c'est comme un nuage qui passe devant les yeux.

Les planches présentées à l'outil par une de leurs extrémités, sont pincées entre deux cylindres, dont l'un, — celui qui est inférieur, — porte sur sa circonférence, des couteaux obliquement dirigés, et l'autre, — le supérieur, – présente des dessins en relief qui ont quelque analogie avec ceux des gaufriers. C'est ce dernier qui, marquant ses empreintes sur les faces supérieures des planches, les entraîne et les force à s'avancer vers le couteau fixe, ou la colombe, comme on l'appelle, pour recevoir un poli qu'on n'obtiendrait pas même à l'aide des meilleurs rabots ou varloppes.

C'est la colombe qui fait ces larges copeaux, semblables aux rubans que portent nos élégantes au sommet de leurs tournures ou de leurs *considérations*.

Au sortir de la *raboteuse*, les planches sont poussées, par celles mêmes qui les suivent sans interruption, sur une plate-forme horizontale, et traversent, par une ouverture pratiquée à cet effet, le gros mur séparant les ateliers respectifs des raboteuses et des scies à dresser.

Celles-ci ont pour mission de couper les planches *de largeur* (de les tirer de large, comme disent les ouvriers), de les dresser, de les dégauchir, de leur donner enfin le galbe des lames de parquet.

Après leur *mise en largeur* à peu près uniforme de 0m10 à 0m11, suivant l'état de conservation, la qualité et le plus ou moins de perfection des bois, les lames font l'objet d'un examen particulier et d'un choix avant d'être transmises aux outils qu'on appelle les *Bouveteuses* qui sont au nombre de quatre.

Ces *Bouveteuses* ou *Raineuses*, prennent leur nom des deux cylindres contenus dans leurs bâtis et qui sont disposés verticalement; l'un avec deux rangs horizontaux de bouvets ou petits ciseaux en forme de *bédanes;* l'autre avec un seul rang. Le premier est le bouvet mâle et sert à détacher les *languettes*, le second est le bouvet femelle qui creuse les *rainures*.

Les deux cylindres, tournant avec des vitesses de 1,500 à 2,000 tours par minute, sont d'ailleurs susceptibles d'un écartement à ressort qui peut varier suivant la largeur des lames qu'on introduit entre leurs dents.

Chaque lame est bouvetée avec une rapidité extraordinaire, en bien moins de temps que je n'en mets à écrire ces quelques mots. et avec un effort qu'on peut assez exactement comparer à celui d'une ménagère coupant un pain de beurre avec un fil de fer.

Un ouvrier menuisier mettrait certainement plus d'un quart d'heure pour effectuer le même travail avec une pérfeciion beaucoup moindre.

Il faut croire pourtant que cette perfection et cette vitesse laissent encore à desirer, puisque, lors d'une de mes visites, je vis sur les lieux notre inventeur si connu des divers outils à travailler le bois, M. Guilliet, d'Auxerre, qui, examinant ces bouveteuses dans leurs détails, cherchait à les doter de nouvelles améliorations.

En sortant des bancs des bouveteuses, les lames sont à peu près terminées. Il leur faut cependant passer aux bancs à rogner, où elles sont coupées avec des longueurs de 1m, 1m50, 2m. 3m, multiples de la dimension de 50 centimètres généralement adoptée pour l'établissement des parquets. Elles sont, plus tard, disposées soit en frises, soit en fougères, cela regarde le *menuisier-parquetteur*.

Les rognures, dont les longueurs varient suivant les retranchements qu'il est nécessaire d'opérer, peuvent encore être utilisées si elles atteignent 0m30, on les emploie à des parquets économiques pour magsins ou locaux en sous-sol très fréquentés et susceptibles de recevoir des chocs. Elles sont, dans ce cas, posées,

non sur des lambourdes, mais sur des aires en beton, en ciment ou en bitume.

Ce genre de parquet est très avantageusement appliqué dans les rez-de-chaussées, ou sur des points humides et malsains. Il coûte, comme je viens de le dire, moins cher que le parquet ordinaire.

On tire parti des plus petites rognures, dans un atelier spécial, voisin du grand hangar des scies circulaires à équarrir et à débiter en plateaux. Il y a là un tour à broches et à bondons, des arases et des travers de bois y sont d'ailleurs préparés pour la tonnellerie.

Des bancs à rogner, les lames de parquet sont conduites et entreposées dans les magasins de vente, où elles sont classées alors par sortes, par qualités, par dimensions. Lorsqu'on les en extrait pour être livrées, elles subissent l'examen d'un contremaître, qui veille à ce que les commandes expédiées ne contiennent aucune lame gauche, fendue, ayant des nœuds vicieux ou des traces d'aubier pouvant avoir échappé à une première investigation. Ces magasins sont dès aujourd'hui insuffisants, puisqu'ils ne peuvent abriter, dans l'attente de leur départ, que 3 à 4,000 m. superficiels de lames de parquet. On va leur annexer, dans un avenir prochain, les emplacements occupés par des écuries ou des logements de contre-maitres.

Aux ateliers principaux, dont je voudrais faire saisir la physionomie, ce qui n'est pas facile au milieu de ce va-et-vient des wagonnets, des grincements et des gémissements des scies, des ronflements des raboteuses et des bouveteuses; du roulement de ces innombrables poulies qui, à l'aide de courroies, communiquent dans tous les sens un infernal mouvement; à ces ateliers, dis-je, sont encore accolés : 1° une scierie à ruban pour le découpage des bois; 2° une menuiserie pour l'entretien et le raccommodage des divers outils et agrès; 3° enfin, une serrurerie, une forge et une rémoulerie, servant en même temps d'entrepôt pour les scies de rechange, pour les lames, couteaux et autres organes s'adaptant aux raboteuses, bouveteuses ou raineuses, etc.

Le repassage et l'affûtage se font à l'aide de meules en émeri comprimé, bien supérieures par leur cohésion illimitée aux meules de grès qu'on employait autrefois, et qui, en éclatant, donnaient lieu à de si terribles accidents.

En résumé, l'établissement de MM. Bernard-Lyon et Holfeld, qui n'emploie pas moins d'une cinquantaine d'ouvriers et de dix chevaux, et qui en exigerait bien davantage si les machines ne suppléaient pas très économiquement à la main-d'œuvre, occupe une des premières places dans l'industrie de notre département;

et mérite à tous égards la visite des personnes qui s'intéressent réellement au développement du commerce du bois et à l'écoulement avantageux des produits de nos forêts.

Les simples curieux, les flâneurs, les touristes amateurs, trouveraient là des sujets d'observation nombreux, et passeraient quelques bonnes heures à se rendre compte de bien des choses qu'ils ignorent peut-être, ou sur lesquelles ils n'ont pas d'idées suffisamment exactes.

Les dispositions actuelles sont en voie d'accroissement et il est très probable que bientôt la plus grande partie des bois en grume arrivera directement par la rive gauche de l'Yonne, à l'usine, qui, comme on dit vulgairement, craque dans son enceinte et cherche par tous les moyens possibles à faire une trouée sur le chemin de halage et sur les ports, pour économiser des frais de transports, transbordements, bardages et débardages.

Je ne terminerai pas cette notice succincte sans remercier vivement MM. Bernard-Lyon et Holfeld de la complaisance avec laquelle ils ont bien voulu me faciliter la visite de leurs très intéressants ateliers.

Ces notables industriels, qui n'ont jamais recherché les distinctions honorifiques, auraient pu, comme tant d'autres, et avec quelques droits, eu égard à la belle qualité de leurs produits, prétendre à des diplômes ou à des médailles. Ils se croient suffisamment récompensés par l'estime de leurs concitoyens, et par la bonne renommée commerciale qu'ils doivent à leur consciencieux travail, à la célérité, à la régularité, à l'exactitude qu'ils apportent dans la réalisation de leurs engagements.

Je dois aussi à mes collègues des excuses pour avoir abusé un peu de leur bienveillante attention, et je viens leur demander asile dans notre *Bulletin*, non seulement pour le modeste travail que je viens de lire, mais encore pour ceux du même genre que je pourrais leur communiquer plus tard.

A l'appui de ma requête, je pourrais dire que l'histoire locale ne se compose pas seulement de faits politiques, militaires, littéraires ou administratifs, mais que les industries diverses qui concourent, en somme, à la fortune et, dans une certaine mesure, à la célébrité d'un pays, méritent peut-être une petite place dans ses annales, et qu'il est d'ailleurs équitable de reconnaître qu'on leur doit autre chose que l'indifférence ou l'oubli.

CATALOGUE RAISONNÉ DU MUSÉE D'AUXERRE

AVERTISSEMENT

C'est à l'instigation bienveillante de feu M. Challe, notre vénéré président de la Société des sciences, et d'après les conseils de son éminent successeur, M. Cotteau, que nous avons entrepris la rédaction du Catalogue du Musée lapidaire de la ville d'Auxerre.

Nous avions, pour nous guider, le catalogue de 1868, dont l'auteur, M. Chérest, a indiqué lui-même les *desiderata* que son œuvre pouvait contenir, et a invité les hommes d'étude (ce sont ses propres paroles), à ce travail de rectification.

Nous avons conservé de son texte primitif toutes les parties qui nous ont paru concorder avec l'état actuel des connaissances archéologiques.

Certaines interprétations de textes épigraphiques ont dû être modifiées, et d'autres complétées. Il en est de même des descriptions de certains monuments dont l'origine et la nature étaient inconnues ou obscures, et que nous avons pu reconstituer, d'après les données postérieures à l'impression du premier catalogue.

Ce n'est qu'à partir du n° LVI que nous avons cessé de suivre le texte de M. Chérest. Le magnifique chapiteau gallo-romain qui est, sans contredit, l'objet le plus rare (il est peut être unique dans son genre) et le plus précieux du Musée d'Auxerre, nous a paru digne d'une description nouvelle basée sur les documents dont la science archéologique s'est enrichie depuis une dizaine d'années, sur le

culte et la théogonie celtiques assimilés au Panthéon romain par la politique du conquérant. Grâce aux attributs des divinités plus ou moins mutilées, qui décorent les quatre faces de l'abaque de ce chapiteau, il nous a été facile de rétablir leurs noms et leurs qualités, avec un degré suffisant d'authenticité.

Les objets inscrits sous les numéros suivants n'existaient pas encore au Musée et n'avaient, par conséquent, pu être catalogués.

Selon l'excellente méthode employée par M. Chérest, nous avons conservé le numérotage en chiffres romains aux monuments gaulois, gallo-romains et romains, et nous avons réservé les chiffres arabes pour désigner les objets du moyen-âge ou postérieurs, quelle que soit leur date ou leur provenance.

Les vignettes et les dessins dont ce catalogue a été enrichi sont dûs au crayon, aussi habile que consciencieux, de notre collègue, M. Eugène Vaudin, qui a bien voulu mettre à la disposition de la Société son talent d'artiste. Nous lui offrons ici le témoignage de notre sympathique reconnaissance pour l'aide intelligente et désintéressée qu'il nous a prêtée.

Auxerre, le 1er août 1883.

Les classificateurs du Musée lapidaire,

Max. QUANTIN, Dr C. RICQUE.

MONUMENTS LAPIDAIRES

(SALLE D'ENTRÉE)

PREMIÈRE SECTION

MONUMENTS GAULOIS ET GALLO-ROMAINS.

I. — Partie supérieure d'un **petit Autel cylindrique.**

Ce monument a été trouvé, en 1868, à Donzy, hameau de la commune de Saint-Martin-sur-Ouanne (Yonne), dans un jardin sur le bord de la rivière, au milieu de nombreux débris, dont la nature atteste l'existence, en cet endroit, d'une construction gallo-romaine importante (V. plus loin, n° VII), Il a la forme d'un chapiteau pseudo-dorique; mais la cavité ménagée dans le méplat supérieur et le canal qui, de cette cavité, aboutit à un orifice latéral, indiquent plutôt le couronnement d'un de ces autels domestiques comme il y en avait dans toutes les villas romaines (V. *Dict. d'Antiquités romaines* d'Antonin Rich, v° *Ara*). La délicatesse des ornements qui le bordent prouve aussi qu'il était destiné à être vu de près. C'est une guirlande d'oves, dont les unes s'échappent d'une gaine de feuillages et les autres d'une espèce de calice à double volute. Cpr. aussi la notice publiée par M. Challe dans le 1er semestre du *Bull. de la Soc. des Sciences de 1869.* — Donné, en 1869, par M. Challe, maire d'Auxerre et président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Hauteur, 0,25 ; diamètre, à sa partie la plus large, 0,50.

II. — Fragment tronqué d'une **Figure en haut-relief.**

Elle est assise dans une niche et couverte d'une double draperie qui retombe presque sur les pieds; elle tient une patère de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche. C'est une figure analogue à celle qui est cataloguée sous le n° VI. — Hauteur. 0,50 ; largeur, 0,40.

III. — **Petit Cippe funéraire** avec inscription : *Carabella Fidi socra* (Carabella, belle-mère de Fidis ou Fidius).

Ce petit cippe, très simple, mais presqu'intact, montre à la fois



le fronton imbriqué qui le couronne, et l'empattement à l'aide duquel on l'a jadis fixé dans le sol. Il a été trouvé à Auxerre en 1863, dans les fouilles nécessitées par la construction du nouveau Palais de Justice. V. la notice de M. Bourquelot, professeur à l'École des Chartes, sur les *Inscriptions antiques d'Auxerre*, p. 37. M. Bourquelot dit que Carabella est un nom inconnu en épigraphie romaine. C'est un nom gaulois qui signifie « Belle-Pomme », Kœr-Abal. On sait que la pomme était le fruit sacré et mystique des Gaulois. Elle doit être l'étymologie d'Avallon, Aballo, Aballonis, *Abal-lan*, pays de la pomme. — Donné par M. Piéplu, architecte du département. — Hauteur, 0,80 ; largeur, 0,25.

IV. — **Monument funéraire** de Jucunde, bas-relief, avec l'inscription : (*D.*) *M. Monumentum Jucunde, Juliani filiæ* (Aux dieux Mânes, monument de Jucunde, fille de Julien).



Ce monument funéraire a été trouvé à Auxerre en 1671, ainsi

que le constate l'inscription commémorative conservée sous le n° VIII. La face antérieure est creusée en forme de niche, avec pilastres latéraux et dôme en coquille (V. la même disposition dans un tombeau gallo-romain de Sens, *Bulletin arch. de Sens*, 1846, p. 50). Dans la niche, un bas-relief très saillant offre l'image d'une jeune fille. La tête est dégradée, le cou est orné d'un collier. La main droite tient un objet qui présente une grande analogie avec le bouquet de pavots qu'on remarque dans certains monuments funéraires (V. entr'autres le monument de *Materna*, *Antiquités monum.* de M. de Caumont, 2e partie, texte p. 260, et atlas, pl. XXVIII, fig. 13). La main gauche tient une de ces fioles appelées *Lacrymatoires*. Les draperies ne manquent pas d'élégance. Le monument de Jucunde a, de tout temps, attiré l'attention des antiquaires.— V. Montfaucon, *Supplément à l'Antiquité expliquée*, III, 38. — De Caylus, *Recueil d'Antiquités*, VII, 292. — Lebeuf, *Mémoires sur le diocèse d'Auxerre*, t. III, p. 9. — Bourquelot, *Inscrip. ant. d'Auxerre*, p. 33-34. — Donné par M. Lepère, avocat, ancien conseiller de préfecture. — Hauteur, 0,40; largeur, 0,60.

V. — **Petit cippe funéraire,** orné de fleurs en bas-relief, avec l'inscription :

D.M.BITVRI.X.VI
TALIS.FILIA

Aux dieux Mânes ! A Bitur, Decemvir, sa fille Vitalis.

M. Leblanc d'Avau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et le premier de nos contemporains qui se soit occupé des antiquités gallo-romaines d'Auxerre, a proposé de lire : *D. M. Bituri decemviri Talis filia* (Aux dieux Mânes de Biturus, decemvir, sa fille Talis). V. *Recherches historiques et statistiques sur Auxerre*, t. I, p. 61.

M. Bourquelot (Inscrip. ant. d'Auxerre, p. 36), a lu :

D.M.BITVRIX.VI
TALIS.FILIA

Aux Dieux Manes ! Biturix, fille de Vitalis.

Cette interprétation ne peut être admise pour diverses raisons : d'abord, dans toutes les inscriptions votives connues, le nom du défunt suit toujours la formule funéraire D. M. et est au génitif ou au datif. En second lieu, le point séparatif après BITVRI est très

visible, et nous ne pouvons comprendre qu'il ait échappé à M. Bourquelot.

BITVR est un nom très gaulois qui signifie homme divin (prêtre? Bith, divin et Our, homme. Ce radical Bith ou Beath se retrouve dans le nom du célèbre chef gaulois Bithuitus (Bith, divin ou consacré à, et Tuat, un des surnoms d'Hesus, que les Romains ont transformé en Teutatès).

Le cippe de Bitur a été trouvé à Auxerre à une époque et dans un lieu qu'on ne saurait préciser. M. Rougier de la Bergerie, préfet de l'Yonne sous le premier Empire, l'a fait disposer sur un socle avec l'inscription suivante :

A sa fille un Romain a consacré ces fleurs,
Qu'un père recueillit ; et, comme lui sensible,
Honorant les bons cœurs,
Sa main le rétablit sur ce tertre paisible.

7 mai, R..... L....., 1807.

Outre ce petit monument, M. de la Bergerie possédait encore un certain nombre d'objets gallo-romains, qu'il avait recueillis dans sa propriété du Verger, près Auxerre, et qu'il vendit, avec cette même propriété, à M. Marchand, le célèbre valet de chambre de l'empereur Napoléon Ier. Peu après, ce dernier consentit à les donner au Musée de notre ville. Ces détails, oubliés aujourd'hui, sont dus à l'obligeance de M. Leblanc, qui a surveillé le transport des objets donnés par M. Marchand, et qui signale, comme provenant de la même source, les nos VI, XIII, XXII, XXXI et LVI de notre collection actuelle.

VI. — **Statue** de personnage assis sur un siège à X, qui pose sur un socle orné de feuillages.

Cette statue, qui semble avoir été décapitée et avoir été ensuite surmontée d'une tête ajustée à l'aide d'un goujon, présente une certaine analogie avec la figure décrite sous le n° II. Comme cette dernière, elle est assise et drapée, tient une patère de la main droite et de la gauche une corne d'abondance ; on remarque en plusieurs endroits des traces de coloration, qui ne sont peut-être pas anciennes. C'est un des objets recueillis par M. de la Bergerie et donnés par M. Marchand. — Hauteur, 1,00 ; largeur du socle, 0,40.



VII. — Débris d'un Hypocauste.

Grande brique carrée, formant le plancher de l'Hypocauste, et petites briques, formant piliers au-dessous de la première, conformément à la disposition indiquée par M. de Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, 2e partie, atlas, pl. XXII, fig. 6. Ces débris proviennent de Donzy, près Saint-Martin-sur-Ouanne. — Cpr. ce que nous avons dit du n° I. — Donné par M. Challe.

VIII. — Inscription moderne commémorative de la découverte du monument de Jucunde.

Cette inscription est ainsi conçue : *Hoc monumentum Jucundæ, Juliani imperatoris filiæ, in lucem produxit restaurator hujus domûs, a fundamentis extractum, Erardus de la Châsse, canonicus Autissiodorensis, anno salutis 1671.* (Ce monument de Jucunde, fille de l'empereur Julien, a été mis au jour lors de la réparation

de cette maison, des fondations de laquelle il a été extrait par Erard de la Châsse, chanoine d'Auxerre, l'an de grâce 1671). Il y a ici une erreur. Si Jucunde eût été la fille de l'empereur Julien, l'inscription gravée sur son tombeau n'eût pas manqué de rappeler cette circonstance remarquable, et le monument eut été plus digne d'une personne d'une si haute naissance. Tout porte à croire que Jucunde était la fille d'un simple habitant du pays, nommé Julianus. Ajoutons que la maison, dans les fondations de laquelle Erard de la Châsse a trouvé ce monument, est assise sur l'ancien mur de la cité d'Auxerre. Elle porte aujourd'hui le n° 1 de la place de la Préfecture. — Donné par M. Lepère.

IX. — Partie inférieure d'un **Vase sépulcral** en poterie grossière.

Ce vase sépulcral a été découvert au Moulin-Rouge, près Auxerre. Bien que classé parmi les objets gallo-romains il est probablement d'origine gauloise. Outre des débris d'ossements brûlés, il renfermait deux bracelets et un style de bronze, qui ont été également déposés au Musée. — V. *Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 1868, Procès-verbaux, p. XVII. — Donné par M. Yver, banquier.

IX *bis*. — **Vase gaulois**.

Ce vase, qui a servi à une incinération, a été trouvé à Auxerre dans une sablière, à gauche de la route de Lyon, au bourg Saint-Gervais. Il est en terre noirâtre assez fine et est recouvert d'un second vase orné de bossages et de stries. Une chappe en terre plus grossière enveloppe le tout. On y a trouvé des os et des ustensiles de bronze. La dimension exceptionnelle de ce vase le rend très remarquable.

Hauteur, 0m36, — Diamètre, 0m50. — Circonférence, 1m50.

Voy. *Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, t. 32, p. 175.

Don de M. Fayollet. — Placé dans la grande salle du musée des tableaux.

X. — Fragment détaché du **Mur gallo-romain** de la cité d'Auxerre.

Ce fragment provient du mur gallo-romain qui traversait la place du nouveau Musée. Il en a été détaché avec soin lors du nivellement de cette place. On y remarque le blocage ordinaire en moellons noyés dans le mortier, avec revêtement extérieur en pierre

de petit appareil, et chaîne de briques, type du mode de construction des murs romains. Cet échantillon montre ce qu'étaient nos anciens murs dans la partie non revêtue de pierres de grand appareil. — Cpr. avec le mur gallo-romain de Sens, *Bulletin arch. de Sens*, 1846, pl. IV.

XI. — **Deux Chapiteaux** de colonnes doriques.

M. Quantin, dans son *Coup d'œil sur les Monuments archéologiques de l'Yonne* (Congrès archéologique de France, XVII[e] session, p. 231), raconte la découverte de ces deux chapiteaux de la manière suivante : « Chez M. Gallois, à côté de la préfecture, à « Auxerre (aujourd'hui rue Cochois, n° 2), en creusant le mur « romain, on a trouvé trois gros chapiteaux superposés, placés « sur le roc même. Ils servaient de base au blocage intérieur de « la muraille, et le parement ordinaire de pierres de taille les « énfermait. Deux de ces chapiteaux sont à la Bibliothèque... »

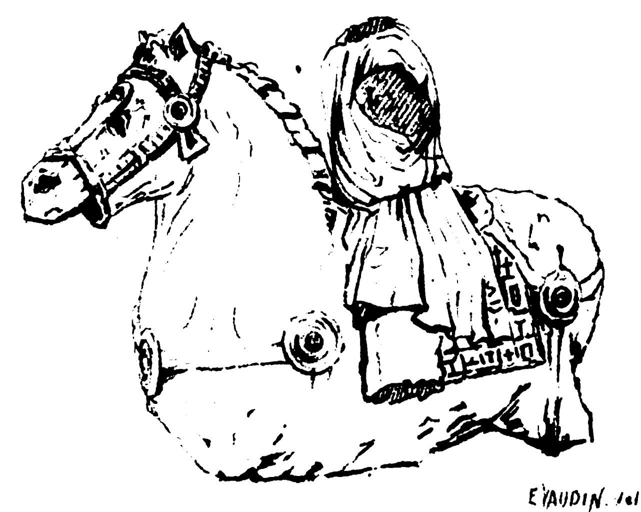
XII. — **Groupe funéraire** mutilé de deux époux.

L'une de ces statuettes, qui paraît être celle d'un homme, est complétement nue. Une étroite draperie, relevée sur l'épaule, couvre seulement une partie des jambes. Les bras sont mutilés, Le pied gauche s'appuie sur un objet qui ressemble à un sac dont l'orifice serait fermé par une ligature. L'autre statuette, qui paraît être celle d'une femme, est au contraire couverte d'une ample et longue draperie. La main gauche tient une corne d'abondance. Le pied droit repose sur un objet que son état de mutilation ne permet pas de reconnaitre, mais qui présente quelqu'analogie avec le sac précédemment décrit. Ce groupe a été trouvé à Bazarnes. en 1868. (V, *Rép. arch. de l'Yonne*, par M. Quantin, p. 74). Il présente une analogie curieuse avec un autre groupe catalogué sous le n° XVII. — Hauteur, 0,55 ; largeur, 0,50.

XIII. — Fragment de **Statue équestre** d'un Légionnaire romain.

Le 17 juillet 1799, dans un jardin situé à Auxerre, en face de l'écluse du Bâtardeau, on trouva les vestiges d'un atelier monétaire remontant aux premiers temps de l'occupation romaine. D'autres fouilles pratiquées dans le voisinage amenèrent la découverte de plusieurs objets antiques, parmi lesquels la statue équestre dont s'agit et le grand chapiteau catalogué sous le n° LVI. Ces deux derniers objets, recueillis par M. de la Bergerie, ont été

donnés par M. Marchand. (V. ci-dessus, nº V). Comparez *Recherches sur Auxerre*, par M. Leblanc, t. I, p. 38-40. — Le cavalier est très mutilé, mais le harnachement du cheval est à peu près intact et offre des détails curieux, notamment sur le frontal, le croissant syrien, sorte de médaille commémorative des guerres d'Orient, Est-ce un des centurions d'Aurélien ou de Probus, qui, à leur retour de Syrie, amenèrent leurs légions dans les Gaules pour combattre les envahisseurs Barbares ? Cette statue serait alors contemporaine de l'inscription votive cataloguée sous le nº XXII. On remarquera en outre que l'équipement du cheval est orné de phalères en guise de boucles, décorations militaires que, par une singulière habitude, les Romains faisaient porter au cheval et non au cavalier.



XIV. — **Cippe votif** avec l'inscription : [*A*]*ug*[*usto*] *sac*[*rum*] *Deo Mer*[*c*]*urio Am..us Celsus* [*A*]*mbioris* [*filius*] *ex voto sol*[*uto libenter*] *m*]*erito*]. (Consacré à Mercure, dieu Auguste, par Am...us Celsus, fils d'Ambiorix, par suite d'un vœu justement et librement accompli.)

Ce cippe, de forme octogonale, a été trouvé en 1848, près de Voutenay (Yonne), à côté des fondations d'un bâtiment qui, jadis, bordait la voie romaine d'Agrippa. L'inscription qu'il porte est incomplète. Nous la restituons, d'après M. Bourquelot. — V. *Inscrip. ant. d'Auxerre*, p. 29 ; V. encore sur la découverte de ce cippe le

Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne, t. II, p. 378. — Il a été donné par M. Baudoin, architecte à Avallon.

XV. — Fragments d'**Inscription** incomplète et inexplicable.

Ces fragments ont été découverts en 1850, à Auxerre, au faubourg Saint-Amatre. Ils proviennent de monuments gallo-romains dont les débris ont été utilisés par les chrétiens pour faire des cercueils. — V. dans le *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1850, p. 385, un article de M. Quantin qui constate cette découverte. L'inscription qu'ils portent paraît avoir eu deux lignes. A la première on lit : ...*in*...*o*..., à la seconde : *ar*..*tri*...*Dei*.

XVI. — **Fragment d'une tablette,** portant l'inscription D. M. C. I. et qu'entoure de deux côtés une bande d'ornements en bas-relief.

Il a été trouvé en 1823, lorsqu'on a construit le bâtiment alors destiné à la prison des femmes et qui forme aujourd'hui l'aile méridionale du Musée. — V. *Recherches sur Auxerre*, par M. Leblanc, t. I, p. 52, et t. II, p. 112. Les souvenirs de M. Leblanc lui permettaient d'ajouter aux indications de son livre quelques détails plus précis. La découverte a eu lieu près de l'endroit où le mur gallo-romain qui traverse la place se rapproche de la tour enclavée dans les bâtiments du Musée. Dans ce même endroit, on a remarqué toute une rangée d'assises dont la face interne était couverte de sculptures et d'inscriptions. Elles n'étaient pas noyées dans le massif de maçonnerie ; le bras glissait aisément entr'elles et le massif. La plupart ont été laissées en place ou réemployées. Peut-être un jour y trouvera-t-on la suite de l'inscription D. M. C. I. Dans l'état actuel, elle est indéchiffrable. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'ampleur et la beauté des caractères indiquent une époque où l'art romain n'avait pas encore subi les atteintes de la décadence. Comparez Bourquelot, *Inscrip. d'Auxerre*, p. 38. — Hauteur, 0,60 ; largeur, 0,80.

XVII. — **Groupe funéraire** mutilé de deux époux.

Ce groupe présente une certaine analogie avec celui que nous avons décrit sous le n° XII. Le personnage, placé à la droite du spectateur, et qui paraît être un homme, n'est recouvert que d'une étroite draperie. Le personnage à gauche, qui paraît être une femme, est au contraire complétement drapé. On remarque pourtant une différence caractéristique entre les deux groupes,

c'est qu'ici la femme se retourne vers l'homme et lui présente une patère dans laquelle il prend un objet impossible à reconnaître. Ce bas-relief a été trouvé à Auxerre, rue de Coulanges, dans les fondations d'un vieux mur où il avait été employé comme moellon, et il a été donné par le propriétaire, M. Rabuteau. — V. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1865, Procès-verbaux, p. XXXIX. — Hauteur, 0,30; largeur, 0,28.

XVIII. — **Moulage en plâtre** d'une inscription milliaire trouvée à Autun, indiquant les distances d'Autun à Auxerre par Ouanne et Entrains.

Ce moulage, qui intéresse la géographie ancienne de l'Auxerrois et des localités voisines, a été donné par M. de Fontenay, secrétaire de la Société éduenne et membre correspondant de la Société des Sciences de l'Yonne. — V. sur la signification et l'importance de l'inscription qu'il relate, un article de M. Challe, inséré au Bulletin de cette dernière Société, 1852, p. 378.

XIX. — **Morceau de frise**, bas-relief.

Il représente un Hippocampe ou cheval-marin étendant une de ses pattes vers un vase. On a lieu de croire que de l'autre côté se trouvait un second hippocampe faisant pendant au premier. C'est la reproduction assez grossière d'un motif de décoration que les sculpteurs romains ont multiplié à l'infini dans la frise des anciens édifices. — Cpr., comme type, celle du temple d'Antonin et Faustine, *Dictionnaire d'Antiquités*, de Rich, v° *Zophorus*. — Ce morceau est indiqué dans les anciens catalogues comme provenant des murs de la cité d'Auxerre, du côté des prisons.

XX. — **Statuette** mutilée d'Hercule, portant dans ses bras Hylas, enfant.

A gauche d'Hercule on remarque un bouc, à droite un caducée. Cette statuette, en grès ferrugineux. a été trouvée à Entrains (Nièvre). Recueillie par M. l'abbé Vée, elle a été donnée par lui à M, Quantin. Cpr. *Bull. de la Sc. des Sc.*, 1861, p. 7. La copie, de grandeur naturelle, se trouve dans le jardin du palais de Versailles. — Hauteur, 0,32.

XXI. — Partie supérieure d'un **Cippe funéraire**, bas-relief.

Ce fragment, grossièrement sculpté, se compose d'une tête en

bas-relief, encastrée dans un édicule du même genre que ceux où les anciens plaçaient les images de leurs ancêtres. — V. *Dictionnaire d'antiquités romaines*, de Rich, V^os *Ædicula et Imagines majorum*. Il a été trouvé à Auxerre, en 1868, dans un jardin situé sur la route départementale n° 4 et s'étendant jusqu'au chemin du port Gerbault (n° 3007 du cadastre) ; jardin dans lequel on a trouvé, à plusieurs reprises, des médailles, des débris de poteries gallo-romaines et même des débris de sculptures. — Donné par M. Ruelle, ingénieur civil à Auxerre. — Hauteur, 0,32 ; largeur, 0,25.

XXII. — Fragment d'**Inscription** : *Pro salute Dominorum, v*[*oto*] *s*[*oluto l*[*ibenter*] *m*[*erito*], *dedicavit Modesto et Probo co*[*nsulibu*]*s*. (Pour le salut de nos maîtres et seigneurs, par suite d'un vœu justement et librement accompli, X... (le nom manque) a dédié ce monument sous le consulat de Modestus et de Probus.

Cette inscription a été découverte à Auxerre, près de l'ancienne église de Saint-Amatre, avec les débris d'un autel criobolique. Lebeuf a rendu compte de sa découverte dans le *Mercure de France* du mois de mai 1731, p. 1045. — Cpr. Bourquelot, *Inscrip. ant. d'Auxerre*, p. 30-33. Elle est surtout curieuse parce qu'elle est datée : on sait, en effet, qne le consulat de Modestus et de Probus se rapporte à l'an 228 de notre ère. — Recueillie d'abord par André Mignot, chantre de la cathédrale d'Auxerre (V. de Caylus, *Monuments antiques*, t. VII, p. 294), elle a passé, nous ne savons comment, dans les mains de M. de la Bergerie, et elle a été donnée au Musée par M. Marchand. — V. ci-dessus n° V.

XXIII. — **Meules** à moudre le blé.

La provenance de ces meules à bras ne saurait être précisée. On sait pourtant qu'elles ont été trouvées à Auxerre ou dans les environs. — L'une, venant de Charny, donnée par M. Challe.

XXIV. — **Statue** mutilée de Pallas.

Cette statue, ainsi que divers autres objets catalogués sous les n°s XXV, XXVI et XXVIII, a été trouvée, en 1860, à Crain, dans le fond d'un puits. — V. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1861, p. 5. Le buste est couvert de la tunique et du pallium, avec la tête de Méduse sur la poitrine. — Donné par M. Frontier, conducteur des ponts-et-chaussées. (*Voir le dessin qui suit.*)



XXV. — Statuette et inscription, dont la première ligne porte ces mots : *Aug*[*ustæ*] *sacr*[*um*] *Dea*[*e*] *Minerv*[*æ*].... (Consacré à Minerve, déesse auguste....)



Ce petit cippe représente un personnage à chevelure et à barbe épaisses, vêtu d'une longue robe et debout dans une niche. Il tient de la main gauche une patère, et de la droite une urne d'où s'échappe de l'eau. La sculpture est grossière. Les caractères de l'inscription ne sont pas plus soignés, et la seconde ligne est à peu près indéchiffrable.— V. Bourquelot, *Inscrip. ant. d'Auxerre*, p. 29. Cet objet a été, comme le précédent, trouvé à Crain, en 1860, et donné par M. Frontier. — Hauteur, 0,50 ; largeur, 0,22.

XXVI. — Fragment d'**Inscription** gravée en trois lignes sur une petite plaque de pierre.

Cette inscription a été trouvée à Crain avec la statue de Pallas et autres objets. — V. *Bull. de la Soc. des Sc.*, 1861, pl. 2. Elle ne présente que des fragments de mots inexplicables. Cpr. Bourquelot, *Inscrip. ant. d'Auxerre*, p. 37.

XXVII. — Fragment de **Bas-Relief**, représentant **une Bacchante** tenant une cymbale, dans un cadre légèrement concave, surmonté d'une frise à feuilles d'acanthe.



Ce bas-relief, dont le modelé très élégant rappelle le bon style gréco-romain, a été trouvé à Auxerre, dans le mur septentrio-

nal de la cité gallo-romaine, près de l'ancienne Porte-pendante. — V. *Bull. de la Soc. des Sc.*, t. II, p. 163. Il a été décrit et commenté dans ce même Bulletin, t. X, p. 263 et suiv. — Hauteur, 0,60 ; largeur, 0,30.

XXVIII. — **Objets divers** trouvés à Crain.

Tous ces objets ont la même origine que ceux décrits sous les nos XXIV et suivants. On y remarque : un fragment de bras portant un bracelet au-dessus du coude ; une tête d'homme à chevelure et à barbe épaisses ; une tête de jeune faune qui ne manque pas d'élégance ; une tête casquée de légionnaire ; une tête de jeune homme ; enfin, la partie supérieure d'un pilastre surmonté d'un dauphin la tête en bas et repliant sa queue autour d'une hampe.

XXIX. — **Cippe funéraire,** avec le buste d'un personnage en bas-relief et au-dessus l'inscription : *D. M. Amori* (Aux dieux Mânes, monument d'Amor ou d'Amorus).

Ce cippe présente une analogie frappante avec celui qui est catalogué sous le n° XXXI. Tous deux proviennent d'un cimetière gallo-romain découvert à Entrains (Nièvre). Ils offrent la même disposition, le même caractère, et portent à leur sommet la même inscription. On en conclut qu'ils ont été consacrés au souvenir de deux membres d'une même famille. La figure sculptée sur celui-ci paraît être celle d'une femme ou d'une fille, tenant une patère et un vase à parfums de la main droite. Ils ont fait l'un et l'autre partie du cabinet de M. Paultre des Ormes, à Saint-Sauveur. — V. *Bull. de la Soc. des Sc.*, 1848, p. 421. A la mort de M. Paultre. ils ont été donnés par la famille. — Hauteur, 0,57 ; largeur, 0,40,

XXX. — Débris d'un **Monument,** portant sur une de ses faces l'image du Mercure gaulois, et sur l'autre celle de Vénus en haut-relief.

Ce monument, dont la destination primitive est incertaine (était-ce un cippe votif ? était-ce un autel ?...), a la forme d'un pilier rectangulaire. La troisième face, celle qui est appuyée contre le mur, ne porte plus aucune trace de décoration. Enfin la quatrième, celle qui fait face au spectateur, a été creusée par un paysan de manière à former une auge. Cependant, on distingue encore au sommet quelque vestige de sculpture représentant un lièvre

ou un lapin devant une feuille de chêne. Ce débris, plus curieux que beau, a été trouvé à Villy, près de Maligny. — V. *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 50. — Il a été donné à la Société des Sciences, en 1863, par M. Adhémar de Bastard.— V. *Bull. de la Soc. des Sc.*, 1863, Procès-verbaux, p. VIII. — Hauteur, 1,20; largeur, 0,50

XXXI. — **Cippe funéraire**, avec le buste d'un personnage en bas-relief, au-dessus l'inscription : *D. M.*, et au-dessous une autre inscription : *A*[*mori*] incomplète.

Voyez ce que nous avons déjà dit au sujet du cippe catalogué sous le n° XXIX. Celui-ci paraît offrir l'image d'un homme. On ne distingue que quelques lettres de l'inscription placée au-dessous du personnage (A) MORI TRICHI; la troisième ligne, qui est mutilée, est illisible. — Hauteur, 0,57; largeur, 0,47.

XXXII. — Fragment de **Bas-Relief** représentant le buste et la tête d'un personnage dans une niche.

Ce fragment a été trouvé en juin 1829, aux environs d'Auxerre, près du Pont de Pierre, en tirant vers Sommeville, avec les débris de la sépulture d'une famille gallo-romaine. — V. *Recherches sur Auxerre*, par M. Leblanc, t. I, p. 18. Il représente, dans une espèce de niche, « une petite statue grossièrement sculptée, avec « une chevelure très épaisse, portant une tunique à longues « manches, et sur cette tunique le *sagum gallicum*, la saie gau- « loise, à manches plus courtes, liée au-dessus des hanches avec « un ceinturon. » — Donné par M. Leblanc d'Avau, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées. — Hauteur, 0,35; largeur, 0,25.

XXXIII. — **Groupe funéraire** mutilé, représentant deux personnages debout.

Le personnage de gauche est revêtu d'une longue tunique, celui de droite porte une tunique courte. Tous deux tiennent une patère et une corne d'abondance. — Provenance inconnue. — On lit dans un ancien catalogue : « Il y avait à droite un troisième « personnage dont on aperçoit quelques vestiges. — Hauteur, 0,40; largeur, 0,30.

XXXIV. — **Tête d'enfant.**

Elle figure dans les anciens catalogues sous le n° 277, sans indication de provenance.

XXXV. — Fragment d'une **Tête de Bacchus** indien.

« Il a été trouvé, en 1848, lors des fouilles nécessitées par l'éta-
« blissement de la route de Courson à Toucy, entre la Maison
« Mignon (commune d'Ouanne) et Leugny. — Donné par M. Les-
« guillon, d'Ouanne, et M. Tonnelier, d'Auxerre. » — (Extrait de l'ancien catalogue, n° 326).

XXXVI. — **Monument funéraire**, avec l'inscription : *Frater et conjux parav.....* (Son frère et son épouse ont préparé ce monument).



Ce monument, très grossier, représente un personnage dont la tête a disparu en partie, qui porte une tunique courte et tient à la main une boite à parfums.—V. *Bull. de la Soc. arch. de Sens*, 1846, p. 52. Alors il était beaucoup plus complet qu'à présent, comme on

peut en juger par le dessin que Millin en a donné dans ses *Monuments antiques*. L'inscription est ainsi conçue : *Valerius Crassus* (?) *causarius ex milite Pretoriani. Frater et conjux parav*... (Valerius Crassus, soldat invalide de la milice prétorienne. Son frère et sa femme lui ont préparé ce monument). — Donné par M. Marchand, avec le surplus de sa collection. — Hauteur, 1,10 ; largeur à la base, 0,55.

XXXVII. — **Tuyaux gallo-romains** en poterie, ayant servi pour une conduite d'eau.

Ils sont remarquables par le vernis de couleur verdâtre dont ils sont tapissés intérieurement. Leur provenance exacte n'est constatée nulle part ; mais M. Quantin affirme qu'ils ont été trouvés à Auxerre, près et au bas de la promenade de l'Éperon, lors de travaux exécutés en cet endroit par les ponts et chaussées, pour l'amélioration de la route.

XXXVIII. — Divers échantillons de **Tuiles gallo-romaines.**

Ils ont été trouvés à Auxerre ou dans les environs et ne présentent aucune particularité remarquable.

XXXIX. — **Mortiers** en grès ferrugineux.

Ces mortiers ont fait partie du cabinet de M. Paultre des Ormes. Dans le *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1848, p. 422, M. Quantin les décrit en ces termes : « Douze cratères (notre Musée n'en « possède que quatre) en grès ferrugineux, de dimensions inégales, « et plus ou moins conservés, ayant deux anses grossières, et « quelques-uns un bec pour verser des liquides. Ces objets singu- « liers ont été recueillis dans les bois de Moutiers et de Saint- « Sauveur. M. Paultre y reconnaît des ustensiles druidiques : on « peut y voir des mortiers à faire l'huile ou à piler le grain. »

XL. — Débris d'une **Conduite d'eau gallo-romaine.**

Les tuyaux sont formés d'une espèce de beton qui a acquis une très grande dureté. Ils faisaient partie d'un aqueduc découvert en 1855, entre Mailly-la-Ville et Mailly-le-Château, sur la ligne du chemin de grande communication n° 39. Cet aqueduc avait une lieue de longueur. V. *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 36.

XLI. — Face antérieure d'un **Monument funéraire,** avec



bas-relief et l'inscription : *D. M. Catio Sabnio.* (Aux dieux Mânes. A Catius Sabnius ou Sabinius.)

Ce monument funéraire a été recueilli par M. Quantin, aux environs de Crain, dans l'emplacement d'un ancien cimetière abandonné, mais qui porte encore aujourd'hui le nom de *Champ aux Cercueils.*— V. *Bull. de la Soc. des Sc.*, 1861, p. 9-10. La pierre, après avoir été consacrée à perpétuer le souvenir d'un gallo-romain, Catius Sabinius, a été employée plus tard pour faire un couvercle de cercueil chrétien. Dans cette dernière opération, on a martelé le bas-relief primitif, qui représentait un personnage debout dans une niche. Cpr. Bourquelot, *Inscript. ant. d'Auxerre*, p. 36.

XLII. — **Cippe**, avec palme, vase et oiseaux, en bas-relief.

On a cru voir dans ce cippe un monument funéraire remontant aux premiers temps de la conversion de nos pays au christianisme. V. *Bull. de la Soc. des Sc.*, 1855, p. 224. Mais les ornements qui le distinguent se retrouvent sur une foule de monuments païens. — Sa provenance est inconnue. — Hauteur, 0,83 ; largeur, 0,32.

XLIII. — Fragment de **Statuette**, représentant Mercure avec son caducée.

Cette statuette, quoique fruste, est de la bonne époque romaine. Elle vient du cabinet de M. Paultre des Ormes, de Saint-Sauveur. V. *Bull. de la Soc. des Sc.*, 1848, p. 421. — Hauteur, 0,40.

XLIV. — Fragment de **Frise** avec ornements en bas-relief.

Il était encastré dans un pan de la muraille gallo-romaine d'Auxerre, rue Joubert, en face la rue de la Fécauderie. On l'en a retiré en bâtissant une maison sur l'emplacement même de la muraille.

XLV. — **Cippe funéraire** avec deux bustes d'homme encadrés dans une niche et l'inscription ; *M. Marti[i] et Junioris Joenalis* (pour *Juvenalis*) *fili* (pour *filii* ou *filiorum*). (Monument de Martius et de Junior, fils de Juvénal).

M. Bourquelot (*Inscrip. ant. d'Auxerre*, p. 35) a lu autrement cette inscription. Il croit que le premier mot est *Ivimari*, et il l'interprète en sous-entendant : *D. M. Dis Manibus Ivimari, etc.*

Mais le savant archéologue n'a pas remarqué qu'il y avait un *t* superposé à l'*i* de *Marti*. D'un autre côté, les premières lettres de la ligne ressemblent plus à deux *m* qu'aux deux syllabes *Ivi*... — Ce monument provient, dit-on, des anciennes murailles de notre cité. — Hauteur, 0,50 ; largeur, 0,32.

XLVI. — **Petit personnage assis**, grossièrement sculpté.

XLVII. — **Statuette** de Divinité gauloise, vêtue du sagum national.

XLVIII. — **Statuette** informe de Divinité gauloise.

XLIX.— **Statuette** fruste de dieu pénate gallo-romain, représentant un chat portant au cou le collier (Τορκοκη) gaulois.

Elle a été trouvée à Auxerre, en 1856, dans les fouilles que la Société des Sciences a fait exécuter au-dessous du faubourg Saint-Amatre, sur l'emplacement présumé de l'ancien Autessiodurum. V. *Bull. de la Soc. des Sc.*, 1857, p. 9. Cette statuette offre une très grande analogie de style et de matière avec le groupe isiaque mentionné plus loin sous le n° LVIII.

L. — Fragment de **Pilastre**.

On croit qu'il a été trouvé à Crain, avec les objets catalogués sous les n°s XXV et suivants. Cependant les moulures ne sont pas tout à fait les mêmes que celles du n° XXVIII, dont la provenance est certaine.

LI. — Fragment de **Statue** drapée.

Elle est revêtue d'une tunique et d'une toge. Le travail paraît avoir eu quelque mérite : mais la tête et les pieds manquent, de sorte qu'il est impossible de savoir au juste ce qu'elle représentait. Elle a été trouvée à Auxerre, en 1856, dans les fouilles du faubourg Saint-Amatre. (*Bull. de la Soc. des Sc.*, 1856, Procès-verbaux, p. xxxix).

LII. — **Tête de Cybèle** légèrement mutilée.

Trouvée à Auxerre, dans l'enclos de l'ancienne abbaye Saint-Julien ; elle a été donnée par M. Gérot.

LIII. — **Brique** avec des stries entrecroisées.

Cette brique est indiquée dans les anciens catalogues comme ayant été trouvée à Auxerre, dans les substructions d'une maison de la rue des Lombards, appartenant alors à Mme veuve Carrouge. — Elle a été donnée au Musée par M. Lorin, architecte.

LIV. — **Briques gallo-romaines** en forme de palets.

La provenance n'est pas constatée dans les anciens catalogues. On a seulement indiqué qu'elles étaient destinées à former les piliers de la cave d'un hypocauste. Nous reproduisons cette indication sans en garantir l'exactitude.

LV. — **Fragments** de nature et d'origines incertaines.

Quelques-uns de ces fragments doivent provenir des fouilles exécutées par la Société en 1857, sur l'emplacement de l'ancien Autessiodurum. — V. les anciens catalogues, nos 104 et suiv. de la seconde série de numéros.

LVI. — **Chapiteau composite**, orné de figures.

Ce chapiteau, très remarquable par sa facture large et ses belles proportions, est peut-être unique en son genre. Au centre de l'abaque, il porte sur ses quatre faces des statuettes en haut-relief, dont trois sont malheureusement mutilées. La seule intacte est celle de Mercure, l'Ogham gaulois, tenant de la main gauche son caducée et de la droite une bourse (n° 1).

N° 1



L'effigie de droite (n° 2) est celle d'une divinité fluviale, ainsi que l'indiquent les branches de sagittaires, plantes aquatiques, qu'elle porte dans ses deux mains. En raison de la proximité de la rivière du lieu où ce chapiteau a été trouvé, ce ne peut être que la déesse Icauna, citée par l'abbé Lebeuf.

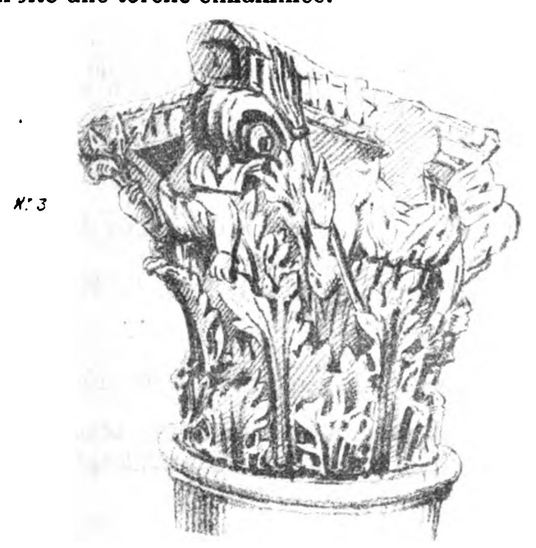
La figure de gauche est celle de Kamul, le Mars gaulois, tenant de la main droite sa haste et de la gauche son bouclier.

N° 2



La quatrième statuette (n° 3), dont la tête manque, est celle de Béïl, l'Apollon gaulois, dieu du feu et de la lumière, tenant de la main droite une torche enflammée.

N° 3



Hauteur, 0,60 ; diamètre inférieur, 0,40.

Trouvé près de l'écluse du Bâtardeau, à Auxerre.

Nous croyons devoir faire observer que le support n'a rien de commun avec ce chapiteau et n'est qu'un fût étranger, permettant d'examiner ce monument sous toutes ses faces.

LVII. — **Tête** du dieu gaulois Hesus.

Ce morceau de sculpture, de style énergique quoique grossier, représente le Dieu gaulois Hesus (*Euzuz le terrible*), dont la tête est ceinte d'une couronne de chêne, arbre qui lui était consacré. Trouvé à Saint-Aignan, près Sainte-Pallaye. — Donné par M. de Bonnaire.

LVII *bis*, etc. — **Fragments de Statues,** trouvés comme la précédente à Saint-Aignan, et donnés par M. de Bonnaire.

Lorsque l'on a creusé le canal du Nivernais on a trouvé près de la fontaine Saint-Aignan, au-dessous de Sainte-Pallaye, à l'endroit où la voie romaine traversait la rivière d'Yonne, de nombreux vestiges de constructions gallo-romaines, tels que débris de carreaux et de corniches en marbre, (V. *Recherches sur Auxerre*, par M. Leblanc, t. I, p. 35).

En 1868, les fouilles pratiquées pour les travaux du chemin de fer d'Auxerre à Nevers ont fait découvrir différents objets, qui ont été recueillis par M. de Bonnaire, et offerts par lui au Musée de la ville :

1° Tête de femme, dont la haute chevelure est réunie et nouée sur le sommet de la tête ;

2° Tête de jeune homme ;

3° Fragment de main tenant une patère pleine de fruits ;

4° Corne d'abondance ;

5° Fragment de bras orné d'un bracelet ;

6° Tronc de statue drapée, paraissant avoir appartenu à un groupe ;

7° Plaques en marbre ayant servi de dallage ou de revêtement ;

8° Fragments de colonnes doriques.

(V. la notice de M. Challe, dans le 1er sem. du *Bull. de la Soc. des Sc.*, 1869).

LVIII. — **Groupe isiaque** de style oriental.

Ce groupe, assez grossièrement sculpté, est, selon toute apparence, la copie revue et augmentée d'une idole phénicienne ou

égyptienne. Il représente la déesse Isis accroupie et allaitant Horus, dont elle supporte la tête avec sa main gauche ; la droite tient une pomme de lotus.

A droite de la déesse, un sphynx portant au cou le collier gaulois (*Torkokh*).



Les trois figures ont également le cou orné de ce même collier, emblême d'adaptation gauloise du culte oriental.

Ce monument est très précieux comme vestige du culte égyptien importé dans les Gaules.

La célèbre fête de la Vierge de l'Eau à Auxerre ne rappellerait-elle pas ce souvenir isiaque ; le christianisme, lors de son établissement dans nos pays, ayant dû, pour ne pas froisser les préjugés populaires, imiter la politique romaine qui consistait à s'assimiler la religion des peuples vaincus, et substituer le culte de la Vierge et des saints à celui des divinités païennes, adorées dans des localités spéciales ? C'est ainsi qu'en Bretagne nous trouvons plusieurs menhirs surmontés d'une croix ; et dans divers endroits des fontaines sacrées et même des chênes objets de pèlerinage à des saints qui ont succèdé à des idoles dont le christianisme n'eut pas réussi à détourner les populations du culte qui leur était rendu à certaines époques de l'année.

Ce groupe a été trouvé à Auxerre dans le chemin de ceinture, en 1871, et donné par M. Yver.

LIX. — Petite **Tête** en marbre d'Empereur romain.

Ce fragment de sculpture, d'un très beau style, est malheureusent un peu fruste. Il a été trouvé à Lucy-sur-Cure, et donné au Musée par M. le docteur Tonnelier.

LX. — **Fragment monolithe** d'une archivolte.

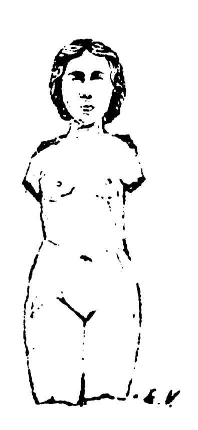


Ce fragment (côté gauche), d'un pilastre formant cintre, provient d'un monument funéraire trouvé à Saintes-Vertus, au lieu dit le *Champ-du-Beurre*.

Il représente : au centre, un génie funéraire pleurant; à gauche, dans le pilastre, un personnage debout, appuyé sur un arc et faisant une offrande. Le chapiteau est orné d'oves et de feuillages. — Hauteur, 0,75; largeur, 1,35.

Une autre partie de ce monument est encastrée dans le mur d'une maison à Saintes-Vertus.

LXI. — **Statue** mutilée de Vénus.



Trouvée à Gy-l'Evêque avec quatre têtes des personnages suivants :

LXI, *a*, *b*, *c*, *d*. — *a*, Tête de Mars, casquée et barbue ; *b*, Tête de faunesse, dont la chevelure est saisie par une main et dont la figure exprime une sensation de douleur ou d'ivresse ; *c*, Tête d'éphèbe ; *d*, Tête mutilée de femme ayant une longue chevelure.

LXII. — Petite **Meule romaine.**

Cette meule portative faisait, selon Polybe et Vègece, partie de la charge (*sarcina*) du légionnaire romain : le fantassin la portait avec sa charge et le cavalier la suspendait à l'arçon de sa selle.

Les distributions de vivres ayant toujours lieu en grains (orge et froment mêlés) le soldat romain devait broyer lui-même, pétrir et cuire sa ration journalière.

LXIII. — **Borne milliaire,** trouvée à Prégilbert, près de la voie romaine d'Autun à Troyes par Auxerre.

Cette borne, légèrement mutilée, a néanmoins conservé son inscription à peu près intacte :

IMP. CÆS. M. CAS
SI//NIO.TINA OIL
POSTVMO. P. F. INV.
AVG. P. MAX. GER
MAX. TR. P. COS. II. P. P.
AED. /// B. AB. AVG.
M. P. LXXIII.

que M. de Villefosse a interprétée ainsi dans la *Revue archéologique* de 1879 :

Imperatori. Cæsari. Marco. Cassianio Latinio Postumo. Pio. Felici. Invicto. Augusto. Pontifici. Maximo. Germanico. Maximo, Tribunitiæ. Potestatis. Consuli. Iterum. Patri. Patriæ.

Æduorum. Finibus. ab Augustoduno Millia Passuum LXXIII.

Hauteur, 0,75; largeur, 0,48.

Cette milliaire est la neuvième connue de l'Empereur Posthume, un des trente tyrans, qui régna dans les Gaules de 257 à 267 de notre ère. Il fut massacré à Mayence, qu'il venait de prendre d'assaut, par ses soldats, furieux de ce qu'il leur avait refusé le pillage de cette ville.

Voyez dans le *Procès-verbal du Congrès archéologique de France*, XXIV[e] session, tenue à Mende en 1858, p. 103, une inscription semblable gravée sur une colonne milliaire et dédiée à Posthume, l'an IV de son consulat, par la cité des Gabales.

LXIV. — Moulage, fac-simile de deux **Tablettes votives**.

Ces deux tablettes de bronze ont été trouvées au hameau de Tournon, près du chemin de Libos à Marmande (Tarn-et-Garonne), en 1880 (V. *Bull. de la Soc. des Sc.*, 1883, 1er sem.)

La première est relative à l'hommage fait par la cité de Sens à un gouverneur de la Grande Sénonie, Claudius Lupicinus, vers l'an 360 de notre ère. — Hauteur, 0,34 ; largeur, 0,21.



N° 1 TABLETTE VOTIVE DE LA CITÉ DE SENS,
a Claudius Lupicinus.

La seconde est un hommage fait au même personnage par la cité d'Auxerre, dont les habitants auraient voulu lui décerner des statues. — Mêmes dimensions.



N° 2 TABLETTE VOTIVE DE LA CITÉ D'AUXERRE, à Claudius Lupicinus.

LXV. — **Pierre** faisant partie d'un monument constatant la célébration des orgies bacchanaléennes à Auxerre.

L'inscription antérieure est ainsi conçue : ORGIA CELEBRANT LIBERI PATRIS. Il y a lieu de croire que cette inscription a été retouchée à une époque très rapprochée de nous.

Les inscriptions latérales qui n'existent qu'à l'état de fragments remontent probablement à la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne. On lit d'un côté : VA. IT

P.

ERENTE

ERERE

et de l'autre :

DIADEM

IPSIUS

VELAT

CUPIDINE

Ce monument, d'espèce très rare, a été découvert rue Saint-Régnobert, dans le mur d'une ancienne maison canoniale. Lebeuf, dans le *Mercure* de 1723, a signalé plusieurs monuments du culte de Bacchus à Auxerre, qui ont disparu aujourd'hui. Libanius, dans ses panégyriques, est le premier auteur qui ait parlé des vins de la Bourgogne. La pierre, outre son intérêt archéologique, a donc le mérite de nous édifier sur l'antiquité de la culture de la vigne dans l'Auxerrois.

(Cette note est due à M. Molard, archiviste du département et bibliothécaire de la ville d'Auxerre.)

Hauteur du cube, 0,76; largeur, 0,20.

A l'occasion de la publication des nombreux dessins faits par M. Eugène Vaudin, notre collègue, pour le catalogue du Musée lapidaire, nous rectifierons quelques-unes des erreurs qui se sont glissées dans les Procès-verbaux des derniers Bulletins de la Société, sur la qualification du caractère d'autres dessins dus au crayon de cet artiste.

Ainsi, l'*Artémise*, par Jean Cousin (Bull. de mai 1881, p. XVI), et le *Plan de Vincelles et Vincelottes en 1647* (Bull. de juillet 1881, p. XXII), sont des reproductions en photo-gravure, d'après des dessins au crayon ou des lavis à l'encre de Chine, exécutés par M. Vaudin.

La *Cheminée monumentale du Château de Guerchy* est aussi un dessin à la plume dû au talent de notre collègue, et non pas une photographie (Bull. de janvier 1883, p. V). (NOTE DES SECRÉTAIRES).

DEUXIÈME SECTION,

MONUMENTS DU MOYEN-AGE ET MODERNES

1. — **Bas-Relief** (style Renaissance) de la fin du XVIe siècle.

Ce bas-relief, en deux parties de dimensions à peu près égales, reproduirait, suivant les traditions locales, la bataille de Cravan, en 1423. Il représente des combats de cavaliers dans toutes les positions. Il provient de la façade d'une maison d'Auxerre, rue du Temple, n° 8. et a été acquis par la Société des Sciences de l'Yonne. Cette sculpture, quoique d'un style lourd, n'en est pas moins très mouvementée. — Longueur du 1er fragment, 3,25 sur 2,15 de hauteur. — Longueur du 2e fragment, 3,20 sur 2,15 de hauteur.

2-3-4. — **Retable** en pierre, orné de sculptures en bas-relief (XIVe siècle).

Ce bas-relief, qui était placé jadis devant le grand autel de l'église de l'abbaye de Crisenon, est composé de trois panneaux :

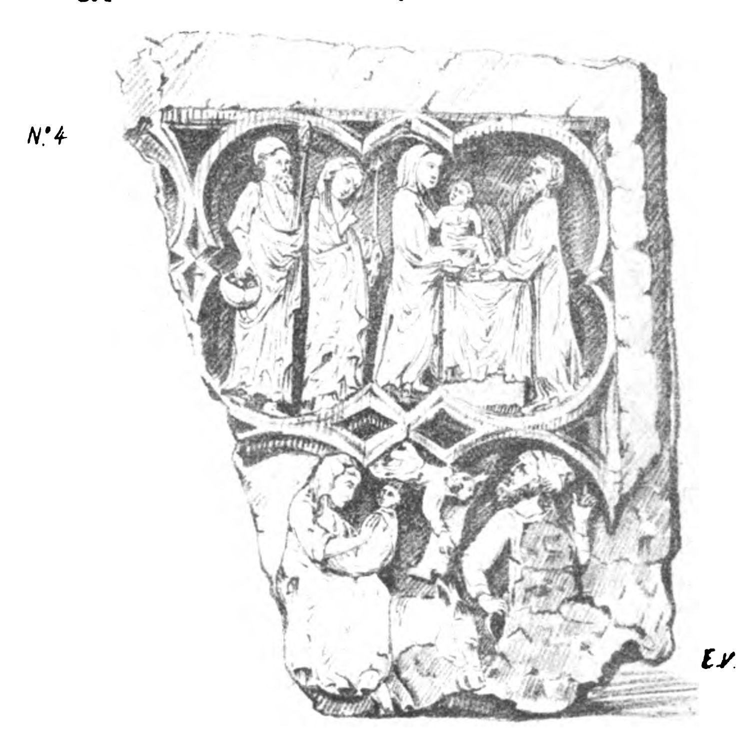
N° 2, en quatre médaillons représentant : 1° l'Annonciation ; 2° la Visitation ; 3° la Naissance du Sauveur ; 4° l'Adoration des Bergers, qui y est incomplète.



N° 3, un médaillon figurant les trois Rois apportant des présents à l'enfant Jésus assis sur sa mère



N° 4, sujet de la Présentation au Temple, et, au-dessous, la Fuite en Égypte. — Don de M. De Smyttère.



5. — **Bas-Relief** représentant un chiffre au milieu d'une guirlande d'olivier (XVIIe siècle).

Cette pierre, trouvée à Auxerre, dans la maison qui servait d'hospice au chapitre de la cathédrale (place Saint-Etienne), a été donnée au Musée par M. Duru.

6. — **Bas-relief colorié**, formant tableau, trouvé à Auxerre, dans une maison de la rue Saint-Pancrace (XVIe siècle).

Ce bas-relief représente trois écussons. dont celui du milieu, timbré d'une crosse épiscopale, contient les armes de François de Dinteville, évêque d'Auxerre. — Hauteur, 0,35; largeur, 0,72.

7. — **Buste** représentant un seigneur du temps de Louis XIII.

8-9-10. — Trois **Bas-Reliefs**, ornés d'entrelacs, de mascarons et d'armoiries (XVIe siècle).

Ces trois pierres sculptées, données au Musée par M. l'abbé Bernard, curé de Saint-Eusèbe, proviennent de cette église. Le n° 9 porte les armes de la famille Lemuet.

11. — **Tête de saint** (style du XIIIe siècle).

12. — **Pierre sculptée** ayant servi de support à une statue, représentant une tête barbue couronnée (XVIe siècle).

13. — **Statuette** de Saint-Antoine (style du XIVe siècle), provenant de l'abbaye de Marcilly, près Avallon.

14. — **Statuette** d'une Abbesse, même provenance (XIVe siècle).

15. — **Buste** de veilllard, trouvé à Auxerre (XVe siècle).

Ce buste, trouvé dans une maison située à l'angle des rues du Saulce et du Temple, sur l'emplacement de la chapelle de la Commanderie de Malte, représente un dignitaire de cet ordre en costume de chœur.

16. — **Ecusson** sculpté sur pierre, trouvé à Auxerre dans le même emplacement que le n° 5.

Il représente aux 1er et 4e, trois pieux fichés dans l'eau, et aux 2e et 3e, trois croix. — Don de M. Duru.

17. — **Tête d'Evêque**, à mître riche, du XIIIe siècle; don de M. Lepère père.

18-19. — **Mortiers** en pierre, l'un à bec et anses évidées.

Donné par M. Manifacier, qui les a trouvés dans les fouilles de sa maison, à Auxerre.

20. — **Couvercle** d'un Tombeau du IXe siècle.

Ce tombeau, orné d'une large croix pattée et de stries formant des compartiments, a été trouvé près du village de Fontenailles (Yonne), au climat appelé la *Retraite*. (V. *Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne*, 1865, séance du 18 juin). Les dessins dont il est gravé offrent une grande ressemblance avec ceux des tombeaux découverts en 1847 à Villiers-Vineux. (V. *Bulletin* même Société, de 1848 et 1849, note par M. Camille Dormois).

Donné par M. Lorin, architecte, et M. Loury.

21. — **Chapiteau roman** à feuillages appliqués et couronné de deux bandes cordées (XIe siècle).

22-23. — **Ornement** et **Cul-de-Lampe gothiques** (XVe siècle), provenant de la cathédrale d'Auxerre.

24. — **Chapiteau roman** (XIe siècle), très remarquable par son ornementation.

Il provient de l'antique prieuré de Moutiers, dépendant de l'abbaye de Saint-Germain. (V. *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 57). — Donné par M. Challe, ancien maire.

25. — **Chapiteau gothique** du XIIIe siècle.

Il provient de la cathédrale d'Auxerre, dont il ornait l'étage supérieur du transept sud, dans la portion construite vers 1215. — Donné au Musée par M. Piéplu, architecte chargé des travaux de restauration de la cathédrale.

26. — **Chapiteau corinthien** de la Renaissance.

27. — **Chapiteau roman**, trouvé à Auxerre, à côté de l'église Saint-Pierre.

Ce chapiteau, orné de rinceaux et de torsades perlées, a été donné au Musée par M. E. Leblanc, architecte, et par Mme Chenet,

propriétaire. — V. *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, 1847, p. 207.

28. — **Figure de Monstre** ayant servi d'ornement à l'extrémité d'une gargouille (xv[e] siècle).

Provient, comme le n° 24, du prieuré de Saint-Pierre, à Moutiers-en-Puisaye. — Donné au Musée par M. Métairie.

29. — Quatre **Tuyaux** en pierre forée pour conduite d'eau.

Ces tuyaux, trouvés dans un jardin appartenant à M. Th. Augé, à Auxerre, paraissent avoir fait partie d'une ancienne conduite d'eau qui, partant de la fontaine Sainte-Geneviève, se dirigeait vers la partie haute de la ville. — V. *Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, 1867; procès-verbaux, p. 24. Au moment où ils ont été découverts ils étaient emboités les uns dans les autres et scellés avec un ciment d'une extrême dureté. (Placés dans la cour).

30. — **Mortier** en pierre calcaire, orné sur sa face extérieure de bas-reliefs (feuillage et fleur de lys) (xii[e] siècle).

Ce mortier, provenant de l'église de Moutiers, avait dû être approprié par les moines à un usage différent de celui auquel il était destiné, car il est percé d'un trou au fond. — V. *Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, 1848, p. 422; description du cabinet de M. Paultre des Ormes, par M. Quantin.

31. — **Cul-de-Lampe gothique** du xiii[e] siècle.

Provient de la cathédrale d'Auxerre. Il servait à recevoir la retombée des arcs formerets de la haute voûte du chœur (côté sud). — Donné par M. Piéplu.

32. — **Petit Chapiteau gothique** du xiv[e] siècle provenant de la cathédrale d'Auxerre.

33. — Fragment d'**Ornement** du Tombeau d'une comtesse de Joigny (xiii[e] siècle).

Il provient des ruines du monastère de l'Enfourchure, près de Dixmont, dont la comtesse était fondatrice.

34. — **Chapiteau roman** du xi[e] siècle.

35. — **Chapiteau gothique** (xiii[e] siècle), provenant de la cathédrale d'Auxerre.

Il surmontait la colonnette qui divise en deux baies la porte



ouvrant sur le collatéral sud, et donnant accès à l'escalier des cryptes. — Donné par M. Piéplu.

36. — **Petit Chapiteau corinthien** de la Renaissance (XVIe siècle).

37. — **Cul-de-Lampe gothique** (XIIIe siècle). Provenant de la cathédrale d'Auxerre. Donné par M. Piéplu.

38. — **Débris** provenant du **Tombeau** de Claude de Chastellux (XVe siècle).





Ces portions de six statuettes et de fragments d'arcatures qui avaient été employés comme matériaux pour murer une baie dans les cryptes de la cathédrale, ont été recueillis par M. Quantin. — V. *Congrès archéol. de France*, XVIIe session, p. 236.

Les armoiries de la maison de Chastellux et le style de ces fragments ne laissent aucun doute sur leur origine. Ils proviennent du tombeau que Jean de Chastellux obtint du chapitre capitulaire la permission d'élever dans la chapelle absidale de la cathédrale, à son père Claude, le vainqueur de la bataille de Cravan. Ce tombeau fut restauré au XVIIe siècle, d'après Lebeuf, *Mém. sur le diocèse d'Auxerre*, t. II, p. 501. Démoli en 1793, ce tombeau a été refait en marbre en 1820, tel qu'il existe aujourd'hui et placé dans une chapelle basse à l'entrée du collatéral gauche du chœur de cette église.

39. — **Tympan** orné de sculptures en bas-relief (Xe siècle).

Ce tympan, très grossièrement sculpté, provient de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre et a été donné au Musée par la commission administrative de l'Hôtel-Dieu.

Il représente au centre : Daniel dans la fosse aux lions; à droite,

le Mauvais Riche que deux diables étranglent avec les cordons de sa bourse; à gauche, le Roi-Prophète David jouant du violon.

40. — Deux **Chapiteaux romans** du XIIe siècle.

Provenant de l'abbaye de Moutiers-en-Puisaye; recueillis et donnés par M. Quantin. — V. *Congrès archéol. de France*, XVIIe session, p. 216, et *Répertoire archéol. de l'Yonne*, p. 57.

41. — **Statue coloriée** du XVe siècle.

Elle représente un Diacre, portant l'Evangéliaire sous son bras gauche. Provient de l'église de Sacy. — Acquisition de la Société des Sciences de l'Yonne.

42. — **Statue** de sainte Claire (XVIIe siècle).

Provenant de l'église Saint-Eusèbe ; donnée par M. Challe, ancien maire.

43. — **Statue** de saint Roch (XVe siècle).

Le saint porte le costume des pèlerins. Sa main gauche tient un bourdon, et sa main droite tient celle d'un ange qui lui sert de guide. — Donnée par M. Challe, ancien maire.

44. — **Statue** de sainte Barbe.

La sainte dont la tête manque est représentée tenant une palme à la main et est adossée à une tour. — Donnée par M. Lepère père.

45. — **Statuette** de saint Denys (XIIIe siècle).

Cette statuette, représentant le saint, portant, selon la tradition, sa tête dans ses mains, a servi pendant la Révolution à orner une petite chapelle où les prêtres non assermentés célébraient la messe secrètement. — A été recueillie et donnée au Musée par M. Challe, ancien maire.

45 *a*. — **Statue** de sainte Anne enseignant la Sainte-Vierge, sculpture en bois grossière du XVe siècle).

Provient de l'église de Sacy. — Acquisition de la Société des Sciences de l'Yonne.

45 *b*. — **Statue** de saint Fiacre (XVe siècle).

45 *c*. — **Statue** d'une sainte tenant un livre de la main droite et une chaîne qui l'entoure de la gauche (XVIIe siècle).

Même provenance que les deux précédentes.



45 *d.* — **Statue** en bois d'une *Mater dolorosa* (xve siècle).

Même provenance que les précédents.

46. — **Inscription commémorative** de travaux exécutés dans l'ancienne église paroissiale de Saint-Loup d'Auxerre (1541).

Cette inscription découverte en même temps que celle qui porte le n° 55, sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Loup, est ainsi conçue :

« Jhesus Maria — 1541 — L'an mil V^{c}XLI, le IIIe iour d'avril, « cette présente a esté construicte pour servir de fondement pour « ce présent œuvre, par Pierre d'Arthé, Cire Choulard et Barthe- « lemy Rousseau, procureurs de céans. »

47. — **Inscription commémorative** de la fondation et de la dédicace de la chapelle de la Commanderie d'Auxerre (1530).

Cette inscription, acquise par la *Société des Sciences de l'Yonne*, est ainsi conçue :

« L'an de grâce MV^c et XXX, noble sire Messire Claude d'An- « cienville, chevalier de l'ordre de S. Jehan de Hierusalem, com- « mandeur d'Aucerre, abbé commandataire de S. Martin, Escuier « tranchant ordinaire du Roy, a faict faire ceste chapelle, laquelle « a été dédiée le XXVIe de mars MV^c XXXV. Priez Dieu pour « luy. »

Voyez sur cette chapelle, sur Claude d'Ancienville et sur cette inscription, les manuscrits de Dom Viole, t. III, p. 226, et *Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, t. II, p. 195.

48. — **Inscription funéraire** du xie siècle).

Cette inscription, découverte à Auxerre en 1862, dans les fouilles du Palais de Justice, sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Notre-Dame-la-d'Hors, fondé au viie siècle, est ainsi conçue :

« VII Kls Aprilis, Alcia, bonæ recordationis femina, animam « creatori Domino reddidit, corpus vero hic tumulari precepit, « pro cui venia lectoris precor, adsit oratio. »

(Le 7 des kalendes d'Avril, Alcia, femme de bon renom, rendit son âme au Créateur, et ordonna que son corps fut ici enterré. Lecteur, priez pour que Dieu lui fasse grâce!) — V. *Bulletin de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, 1862, Procès-verbaux, p. 43. — Donnée par M. Piéplu, architecte du departement.

49. — Fragment de **Pierre tumulaire** du xᵉ siècle.

Ce bas-relief, que M. de Caumont a jugé digne de figurer dans la 5ᵉ édition de son *Abécédaire d'Archéologie religieuse*, p. 102, a été trouvé par M. Quantin, en 1847, dans les démolitions du cloître de l'abbaye de Saint-Eusèbe d'Auxerre.

L'inscription est gravée au milieu d'un cadre rectangulaire orné de palmettes et de figurines ; il n'en reste que les caractères suivants :

DCCCCL... OBIIT... STE... Aux angles sont les emblêmes des quatre fleuves du Paradis, dont l'un est indiqué par le mot GEON, placé à côté d'une des figurines.

V. *Congrès Archéol. de France*, XVIIᵉ session, p. 244, et *Répert. Archéol. de l'Yonne*, p. 10. — Donné par M. Quantin.

50. — **Dalle tumulaire** d'enfant (xivᵉ siècle).

L'inscription est ainsi conçue :

CI.GIST.FELISEZ.FIZ.LORAN.MORON.

51. — **Dalle tumulaire** de Robert Foucher d'Auxerre (1532), provenant de l'église Saint-Eusèbe, et donnée par M. l'abbé Bernard, ancien curé.

L'inscription en caractères gothiques, très nets et très soignés, est ainsi conçue :

Ie suis Robert Foucher
Que la mort vinct toucher
Selon droict de Nature.
Tout nud me fault marcher
En estendant ma chair
Qui gist en pourriture.
Rien n'ay fors, pour armure,
Foy, baptesme, mérite
Et la passion dure
De Jesus qui est seure.
Pour me saulver tout quitte,
Quelque oraison petite,
Donnez moy mes amis.
Vostre fin est escripte
Par la Mort qui vous cite
Au poinct ou Dieu m'a mis.

MDXXXII

IIIe de Ianvier,
Au dard très furieux
De la Mort obvier
Ne sceut le trespassé
Qui gist cy soubs la lame.
Quiescat in pace
Et avec Dieu,
Soit l'âme.

Au-dessous l'on voit gravés un squelette et les armoiries du défunt. Nous ne possédons aucun détail biographique sur Robert Foucher, sinon qu'il était notaire royal dès l'an 1516. (*Archives de l'Yonne*, E 377.) Et nous savons aussi qu'au XVIe siècle, une famille de ce nom existait à Auxerre, et qu'en est issu un jurisconsulte distingué, Jehan Foucher, qui était probablement fils de Robert. — V. Lebeuf, *Mém. sur le Dioc.*, t. IV, p. 404, et *Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, 1855, p. 225.

52. — Fragment d'**Inscription tumulaire** (Xe ou XIe siècle).

Cette inscription trouvée à Auxerre sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Julien, est tellement fruste et mutilée, qu'on n'en peut lire que ces quelques mots :

VIII Kl... (O) BIIT ASSECVLO (pour *A Seculo*) ADIVTO.. DEVM EXORA... AMEN.

V. *Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, 1868, Procès-verbaux, p. 56.

Donné par M. Gérot.

53. — **Inscription funéraire** du XVIe siècle.

Elle est ainsi conçue :

« Pierre Arnolin, marchant apothicaire et Anthoine Arnolin,
« aussy marchant mercier de ceste ville d'Auxerre, frères, ont
« faict faire ce présent Sépulchre... pour eulx et pour leurs enfa...
« ....bre 1582. »

54. — **Dalle tumulaire** de Thomas de Carbonel (1556).

Cette inscription, surmontée des armoiries du défunt représentant trois oiseaux, est ainsi conçue :

« Hic Jacet nobilis et religiosus vir frater Thomas de Carbonel,
« Sacrista Beate-Marie de Monasteriis, qui media plus minus
« etate, morte preventus subitanea, diem clausit extremum, anno

« Domini M° D° LVI°, idibvs Martii — MARCI 13 — Videte, Vigilate
« et Orate.

[Ci-git noble et religieuse personne, frère Thomas de Carbonel, Sacriste de Notre-Dame de Moutiers, qui parvenu à peu près au milieu de la vie, fut frappé de mort subite, et a clos son dernier jour l'an du Seigneur 1556, aux Ides de Mars. MARS 13. Voyez, veillez et priez.]

55. — **Inscription commémorative** de travaux exécutés dans l'ancienne église paroissiale de Saint-Loup d'Auxerre (1541).

Cette inscription est ainsi conçue :

« Vénérable et discrète personne, maistre Pierre Tornemotte,
« chanoine de Sainct-Etienne, Trésorier de Nostre-Dame en la
« Cité et Curé de Sainct-Loup d'Aucerre, a asis la première pierre,
« l'an mil V XLI. »

Voyez sur Pierre Tournemotte, trésorier de Notre-Dame, *Lebeuf*, in-4°, t. I, p. 822.

56. — Fragment d'**Inscription** sur marbre noir (1658).

Cette inscription, qui est incomplète, est relative à une fondation pieuse instituée dans le couvent de Notre-Dame-des-Isles, à Auxerre, pour le repos de l'âme d'un bourgeois de cette ville, appelé Jean Morot.

57. — Fragment de la **Dalle tumulaire** d'Edme Panier, chroniqueur Auxerrois (1581).

Il ne reste de l'inscription que ces mots :

« ...gist honneste homme Edme Panier, marchand... »

Mais nous pouvons la restituer d'après Lebeuf, qui dans sa *Prise d'Auxerre*, p. 153, invoque le témoignage d'Edme Panier, sur les évènements des années 1567 et 1568, et s'exprime en ces termes :

« Cet auteur dont je ne citerai plus rien dans le reste de cette
« histoire, est inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Pèlerin,
« devant la place du curé, à droite en entrant, avec cette inscrip-
« tion :

« Cy-gist honneste homme Edme Panier, marchand hostelier
« d'Auxerre, qui décéda le XXVI° iour d'octobre 1581... et hon-
« neste femme Jehanne Chuby, femme dudict Panier. »

V. *Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, 1857, p. 300.

58. — Fragment d'**Inscription tumulaire** du XIIIe siècle.

On n'y distingue que ces mots: ...*Thomas de...* et au-dessous une grande fleur de lys gravée sur la pierre.

59. — **Inscription commémorative** sur marbre noir de la construction de la tour et du portail de l'église Notre-Dame-la-d'Hors (1643).

Elle est ainsi conçue :

« Du règne de Louis XIII, l'an du Seigneur MDCXLIII, le II d'a-
« vril, on a jetté les fondements de la tour de cette église, et le
« XI may de la même année, ce portail a esté commencé ; l'un et
« l'autre ont esté continués sous le règne de Louis XIV, et du
« temps des nobles Edme Bargedé, conseiller au siège présidial
« d'Auxerre, Edme Bérault, controlleur en la maison de la feue
« reyne Marguerite, et Pierre Enfer, marchand, procureurs de la
« fabrique de ceste parraiste (paroisse). »

Ces travaux étaient nécessités par la chute de l'ancien clocher, survenue en 1627. — V. Lebeuf, *Mém. sur le Dioc. d'Auxerre*, t. IV, p. 486.

59 *bis*. — **Grille** en fer forgé, formée de quatre bandes d'enroulements (XIIIe siècle).

Cette grille, qui provient de l'église Saint-Pèlerin d'Auxerre, a été donnée au Musée par M. Em. Leblanc. — Hauteur, 1m90, largeur, 0m96.

60. — **Clef de voûte** avec rosace sculptée (XVe siècle).

Cette clef de voûte a été trouvée dans les fouilles exécutées pour l'établissement du barrage de la Chainette. Elle était employée à protéger les talus de l'ile du moulin Brichoux contre l'érosion des eaux.

Elle provenait de l'ancienne église Saint-Marien, détruite en 1568, pendant les guerres de religion. — V. *Hist. des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Yonne*, par M. Challe, t. I, p. 155. — Placée dans la cour du Musée.

61. — **Tête** ornée d'une guirlande de lierre (XIIIe siècle).

Ce morceau de sculpture a été trouvé avec le précédent. — Placé dans la cour du Musée.

62. — **Dalle tumulaire** de Jean de Maligny et d'Agnès de Lignières, sa femme (XIVe siècle).

Cette dalle tumulaire et l'inscription gothique qui est gravée en bordure, ont été étudiées et décrites dans le *Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, 1858, p. 36.

Elle a été trouvée au château de Maligny, et donnée par M. le comte Léon de Bastard. — Placée dans la cour du Musée.

63. — Deux **Pierres sculptées** (style Renaissance).

Ces deux pierres qui formaient le tympan d'une fenêtre d'une ancienne maison d'Auxerre, ont été données par M. Rubigny, notaire. — Placées dans la cour du Musée.

64. — **Coffre** d'un tombeau en pierre.

Ce tombeau, dont les côtés sont ornés de bandes et de stries assez grossièrement sculptées, a été trouvé sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Loup, lors des fouilles et des nivellements nécessités par la construction de la maison servant d'habitation à l'aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. Sa date paraît devoir remonter au XIe ou au XIIe siècle, environ. — V. *Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, 1852. p. 262. — Placé dans la cour du Musée.

65. — **Dalle tumulaire** d'André de Monhenault (1724).

Cette dalle, qui provient de l'ancienne église Saint-Pèlerin, en a été retirée lorsqu'une partie de cet édifice a été appropriée pour servir de temple protestant.

L'inscription est ainsi conçue :

« R. R. Andreas de Monhenault, canonicus regularis Sancti-
« Petri, ecclesiæ Sancti-Peregrini per triginta annos circiter rector,
« pastor vigilantissimus, agnoscens oves suos et amanter cogni-
« tus... Obiit Iunii... ætatis... anno 1724. Requiescat in pace. »

[Révérend André de Monhenault, chanoine régulier de Saint-Pierre, curé de l'église Saint-Pèlerin pendant trente ans, environ, pasteur très vigilant, connaissant bien ses brebis et avantageusement connu d'elles ; il mourut ... juin ... âgé de ... l'an 1724, qu'il repose en paix].

M. Chérest, qui a vu cette dalle en place et intacte, y a pu lire les passages qui manquent aujourd'hui : « ... il mourut le 1er juin, âgé de 63 ans, l'an 1724. » — V. dans les *Mém. sur le Dioc. d'Au-*

xerre, t. I, p. 100, la notice biographique que Lebeuf a consacrée à André de Monhénault.

Donnée par M. Lorin, maire d'Auxerre. — Placée dans la cour du Musée.

66. — **Pierre sculptée** avec inscription (1602).

Cette pierre, rectangulaire, à cadre saillant, provient d'une maison de la rue de Trois Manteaux, à Auxerre, appartenant à Mme veuve Lair.

L'inscription est ainsi conçue :

S. IO. S.
(Sanctus Johannes Sanctus).

PORTA PATENS ESTO NVLLI CLAVDARIS HONESTO. 1602.

Largeur, 0,60; hauteur, 0,40.

67. — **Cul-de-Lampe** en pierre (1665).

Il représente un écusson portant les attributs de la corporation des charpentiers, accosté de deux guivres, avec la date 1665 et en chef les lettres I. D. T.

68. — **Pierres sculptées** (style de la Renaissance).

Ces deux morceaux de sculpture figurant des moulures, provenant des ruines de la commanderie de Tourbenay, commune d'Escolives, ont été donnés par M. Quantin.

69. — **Inscription** sur dalle calcaire (xvie siècle).

Cette dalle, qui provient de l'église Saint-Pierre d'Auxerre, représente, en haut, un ange tenant le tableau sur lequel est gravée l'inscription, et de sa bouche paraît sortir une bandelette, sur laquelle on peut lire : Jesus...

L'inscription, qui est un véritable monitoire, suivi des commandements de Dieu, est ainsi conçue :

Toutes gens qui se dirent bons xpens (chrétiens),
Salut, sachés que vous ne faictes riens
Se ne savés les poins de vostre loy.
Le doulx Iesus le vous mande par moy,
Les poins de la loy xpiène (chrétienne) :
Croyre ung Diev te conuient fermement,
Sans le iurer en vain auculnement.
Les dimanches et fettes doys garder ;
Aux antiens pères l'honeur porter.

Homicide faire ne consentir.
Ne doys aussy ne larron devenir.
Fuys l'ordure de forniquation ;
Ne mentir fault par quelque occasion ;
De ton prochain la femme souhaitter ;
Ne prendre ses biens ou convoitter.
D'iceulx la loy retien bien ces dix vers,
Dis iureras ces commandemens divers.
Comprens-en deulx des quieux la loy dépens,
Le premier et dernier : l'omnipotent
Dieu, de tout cuer ayme et ton pouuoir.
De ton semblable en tel amour auoir.
Contiens toi-maime et ainsy vis,
Tu aquereras de leger paradis.
Prie Dieu pour celuy qui m'a donné.

70. — Moulage d'un **Bas-Relief** Renaissance, représentant une bataille.

Placé sur la porte d'une maison, rue Château-Gaillard, 4, à Auxerre. Longueur, 1m, largeur, 0m25. — Donné par M. Legueux.

71. — Moulage d'un **Bas-Relief** Renaissance, représentant la scène de Jésus commandant aux vents et aux flots sur le lac de Génézareth.

72. — **Statue** d'*Ecce Homo* en pierre (xve siècle). Haut., 1m40.

Achetée par la Société des Sciences de l'Yonne et provenant de l'église de Sacy.

73. — **Pierre sculptée** provenant de l'ancien couvent des Capucins d'Auxerre (xviie siècle).

Ce fragment, qui ornait la grande porte du monastère, figure un cartouche contenant les armoiries de Félix Chrétien, chanoine d'Auxerre, ainsi conçues : « Écartelé 1 et 3 d'or fretté de sinople ; 2 et 4 au chef de gueules ; d'azur à la bande componée d'argent et de sable. »

74. — **Crosse de chapiteau** à feuillages, xiiie siècle (cathédrale d'Auxerre).

75. — **Inscription funéraire** sur ardoise (1776).

Cette dalle tumulaire, donnée au Musée par M. Horiot, contient



l'épitaphe de Louise-Catherine de la Magdeleine de Ragny, abbesse de Saint-Julien d'Auxerre.

76. — **Chapiteau** gothique d'un beau style du XIIIe siècle, provenant de la cathédrale d'Auxerre.

77. — **Plaque commémorative** de la mort de plusieurs membres de la famille Martineau.

1° De René Martineau, originaire du Mans, médecin des rois François II et Charles IX, mort en 1573, à Auxerre; et de Marie Boucher, sa femme; 2° de Claude, son fils, président du tribunal de l'Election d'Auxerre, mort en 1651; 3° de Nicolas, fils du précédent, président du même tribunal, mort en 1661.

L'écusson des Martineau est gravé en haut de la plaque.

78. — **Génie funéraire** (XVIIe siècle). Sur le socle les armes des Martineau d'Auxerre.

Provient de l'ancien cimetière de Saint-Eusèbe. — Donné par M. Challe.

79. — **Débris de cheminée** (XVIIe siècle), provenant de l'ancien château de Beaulche.

1° Morceau de chapiteau d'ordre composite;
2° Masque antique à feuillages;
3° Fragment d'écusson aux armes des Mancini-Mazarin, seigneurs de Beaulche.

80. — 4° **Tête de Christ** à large nimbe (XVIIe siècle).

Sculpture d'un très bon style, provenant d'une maison sise rue Bezan, à Auxerre. — Hauteur, 0^{m}63. largeur, 0^{m}44.
Donné par M. Foussadier.

81. — Deux **Mortiers** à anses rustiques trouvés à Auxerre.

82. — Deux **Pierres sculptées** (XVIIe siècle).
Ces fragments proviennent de l'ancienne église des Cordeliers.

83. — **Tête casquée** de soldat (XVIe siècle).

Morceau de sculpture d'un style large et énergique. — Donné par M. Thiney.

84. — **Devant d'Autel** en bois sculpté et peint, de la fin du XVIe siècle.

Ce tableau qui provient de l'église de Vermanton, représente les scènes de la vie et du martyre des S. S. Nicolas, André et Laurent, et un crucifiement. — Acquisition de la Société des Sciences de l'Yonne.

85. — **Mortier** trouvé dans la creusée de la rue de Paris, à Auxerre. — Don de M. Demay.

86. — **Statue** mutilée de sainte Geneviève (XVIe siècle).

Donnée par M. Boivin, peintre à Auxerre.

87. — **Plaque de cheminée** (XVIIe siècle).

Elle porte un écusson entouré de feuillages vigoureux. Sur l'écu une fasce chargée d'une étoile et d'une rose, en chef, un croissant et une pointe, une feuille de trèfle et une autre figure indéterminée.

Provient d'une maison de la rue de la Madeleine, à Auxerre. — Don de M. Flamand.

88. — Deux **Fragments** : Morceau de volute ionique et partie supérieure d'un pilastre à masque et fleurs Renaissance.

89. — **Dalle tumulaire** du docteur Housset, portant cette inscription sur marbre noir :

« De M. Etienne-Jean-Pierre Housset, docteur en médecine de Montpellier, médecin honoraire des hôpitaux civils et militaires d'Auxerre, médecin du roi pour les épidémies dans la généralité de Bourgogne, des académies et sociétés savantes de Paris, Montpellier, Dijon, etc.; à l'exemple de trois de ses ayeux, il se rendit utile à l'humanité par une pratique éclairée et par un grand nombre d'inventions.

« Il honora la médecine par de nombreux ouvrages précieux et fut un des plus grands physiologistes du XVIIIe siècle.

« Bon fils, bon époux, bon père, excellent citoyen, médecin désintéressé, charitable et religieux.

« Il mourut le 20 novembre 1810, après 55 ans d'exercice, et emportant les regrets de sa famille et des savans français et étrangers. »

(Provient du cimetière de la ville).

90. — Large **Mortier** de pierre à demi cassé.



91. — Moulage d'un **Médaillon** d'un chapiteau de l'église de Vézelay.



Il représente une reine assise, tenant de la main droite un drapeau, et de la main gauche l'image d'une église. — Légende : *Sum modo fumosa, sed ero post hæc speciosa.*

Sculpture du xie siècle, rappelant la restauration de l'église après un incendie. — Diamètre, 0,23.

92. — Fragments de **Pilastre** du xive siècle.

93. — **Chapiteau roman** (xiie siècle).

94 et 95. — **Chapiteaux gothiques** xiiie siècle).

96. — Partie supérieure d'un grand **Clocheton** à larges crosses (xiiie siècle), provenant de la cathédrale d'Auxerre.

97 et 98. — **Chapiteaux gothiques** (xiiie siècle).

99. — **Chapiteau gothique** (xve siècle).

100. — **Lampe de sanctuaire**, style Renaissance.

Cette lampe à suspension est en marbre blanc délicatement sculpté. — A été trouvée à Lucy-sur-Cure. — Donnée par M. Cotteau, président de la Société des Sciences de l'Yonne.

101. — **Statue** d'évêque (xvie siècle).

Sculpture grossière; le personnage nu sauf la ceinture et le pallium; bras cassés. Style Renaissance. Provient de l'église de Sacy. — Acquisition de la Société des Sciences.

102. — **Poteau d'angle** (xvie siècle).

Ce poteau, qui provient d'une maison de la place de la Bibliothèque, porte la date 1571. Il représente des fleurs encadrées, et en haut deux écussons, l'un portant un calice et deux burettes, l'autre 4 rangs de besans. — Donné par M. Challe, ancien maire.

103. — **Edicule** de style Renaissance.

Ce morceau de grande dimension, accompagné de colonnes ioniques, provient de l'église Saint-Eusèbe d'Auxerre. (Placé dans la cour du musée).

104. — **Plaque de cheminée** en fonte, ornée d'un écusson, parti à sénestre de Macheco et à dextre de la Nétumière, timbré d'un héaume de baron.

105. — **Amphore** en terre rouge oblongue (xviiie siècle).

Hauteur : 0^m^80 ; provenant de l'abbaye Saint-Marien d'Auxerre. Don de M. Laurent.

106. — Partie d'une **Plaque de cheminée** aux armes de France et de Navarre.

Cette plaque représente au centre un vaste trophée d'armes surmonté d'une couronne royale et la date 1729. Provient du collège d'Auxerre.

107. — **Plaque de cheminée** au monogramme du Christ en saillie et la date 1689. Provient du collége d'Auxerre.

108. — Deux **Corniches** en bois, ornées d'un cordon, style gothique, xvie siècle.

L'une porte au centre un écu à la bande accostée de deux am-

phystères, armes de l'évêque d'Auxerre, Jean Baillet; l'autre un écu portant à dextre deux coqs, à gauche un seul coq, et perchés sur un arbre. Longueur, 1m90.

109. — Un **Bandeau** de bois, sculpté de fleurs dans des guirlandes, XVIe siècle Renaissance.

110. — **Socle** de pierre, portant ces mots : *Pozé par Vienenet* [c] *a* [i] *ee*, XVIIIe siècle.

Trouvé dans les décombres des fossés de la ville d'Auxerre.

111. — **Poteau d'angle** en bois, du XVIe siècle.

Ce morceau, orné de branches de vigne et de raisins, et d'une corniche à moulures gothiques, provient d'une maison démolie au coin de la rue Joubert et de la rue des Bons-Enfants, à Auxerre.

112. — **Statue** de saint Denys, évêque, portant une chasuble violette (XVe siècle).

Provient de l'église de Sacy. — Acquisition de la Société.

113. — **Fronton** d'un cippe funéraire, représentant les insignes du métier de charpentier (XIXe siècle).

114. — **Bombarde**, de la seconde moitié du XIVe siècle, avec son coin à manche en bois appelé *Laichat*.

Cette arme se compose d'une volée en barres de fer forgé soudées et assemblées par des anneaux. A la culasse était une fourche dont les branches étaient réunies à leur extrémité par une traverse. Entre la culasse et la traverse s'adaptait la chambre à feu, boite mobile en tôle contenant la charge de la pièce. Le Laichat se plaçait sur la chambre à feu pour l'assujettir. — Don de M. Jouan, sculpteur à Rouen.

115. — **Enseigne** en fer forgé, du XVIIIe siècle, composée de rosaces et d'une longue tige à feuille recourbée. Long., 2m40.

Provenant de l'hôtel du Léopard, à Auxerre.

116. — **Chapiteau composite**, de bon style XVIe siècle, provenant de l'église Saint-Eusèbe d'Auxerre.

117. — Quatre **Colonnes cannelées**, du XVIe siècle; deux ioniques, deux composites.

Hauteur totale de la colonne ionique 2m67 ; de la colonne composite, 2m75. Provient de l'église Saint-Eusèbe.

118. — Cadran solaire, du XVIIIe siècle.

Ce petit monument forme un polygone à jour en pierre blanche, à huit compartiments, où sont gravées des deux côtés les heures du Soleil, suivant l'inclinaison successive de la Terre. Le tout est relié par trois autres bandes de pierre également gravées. — Provient de la maison de campagne des Jésuites d'Auxerre, à Saint-Georges. — Hauteur, 0m70, diamètre, 0m63.

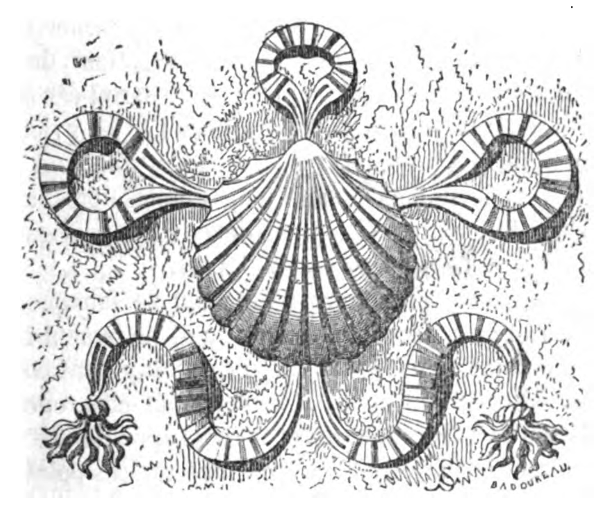
119. — Pierre commémorative de la fondation du couvent des Capucins d'Auxerre.

Sur la face principale du cube, au centre, une croix, et aux angles quatre écussons des armes de l'évêque Fr. de Donadieu, du chapitre cathédral, de la Ville et de (?)

En bas, la date : 1606.

Sur le côté droit, un écusson portant un chevron, avec deux lézards, accompagné de deux bustes de femmes en chef, et d'un aigle en pointe. Cet écusson est celui de l'illustre Antoine Leclerc de la Forêt.

Sur le côté gauche, un autre écusson portant une tour crénelée avec 3 étoiles 2 et 1.



ORNEMENT DE LA GALERIE DE LOUIS XII A L'ARCHEVÊCHÉ DE SENS.

QUESTIONS

D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ANCIENNES

SOULEVÉES PAR *LES COMMENTAIRES DE J. CÉSAR*,

ET

SE RATTACHANT AU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

OU A SES ENVIRONS

Par M. U. Richard.

AVANT-PROPOS

Appelé par un travail tout local (1) à fixer notre opinion sur certains passages très controversés des *Commentaires*, qui offrent pour nos pays un grand intérêt, nous avons dû rechercher, dans la plupart des auteurs qui ont traité ces questions, la solution qu'en a donnée chacun d'eux, puis choisir, parmi ces solutions, celles qui nous ont paru les plus rationnelles et y joindre les raisons qui ont fixé notre choix ; et c'est ainsi que sont nées ces pages, que nous destinions d'abord à de simples notes, mais dont le cadre, s'étant peu à peu élargi, au-delà de nos prévisions, nous a décidé à en faire l'objet d'un travail à part.

Assurément, notre prétention n'est point de faire autorité en ces matières, ni de rallier des opinions aussi nettement tranchées et si contradictoires le plus souvent, que celles qui ont été émises. Malgré ces réserves on nous trouvera peut-être encore bien outrecuidant d'oser même formuler un avis après tant d'éminents auteurs, qui se sont prononcés avant nous sur ces points et dans un sens tout contraire au nôtre, mais nous avons pensé que chacun était libre de se faire une opinion à soi et de se mettre, même

(1) Etudes historiques sur le canton de Seignelay.

après les maitres en ces matières, à la recherche de la vérité; puisque la vérité est une et que les auteurs dont s'agit ne peuvent se mettre d'accord.

Si, dans ces recherches, nous n'avons fourni ni un grand talent d'exposition, ni une érudition profonde, ce qu'on ne saurait nous refuser, c'est la plus complète indépendance morale et la plus entière bonne foi dans nos déductions; et c'est soutenu par cette double pensée, que nous venons aujourd'hui soumettre notre travail à l'appréciation de nos lecteurs.

La plupart des questions ici traitées, lesquelles se rattachent aux années 54, 53 et 52 avant l'ère chrétienne, auraient pu sans doute l'être séparément; mais comme en histoire tout s'enchaîne et que les événements postérieurs ne sont fort souvent que la conséquence de ceux qui les ont précédés, il nous a paru difficile de nous restreindre à ces questions sans les relier ensemble par un résumé historique de cette conquête qui leur serviront de préambule et d'explications préalables, afin de faire mieux ressortir leur importance et aussi la logique de nos conclusions.

I.

DÉBUTS DE LA CONQUÊTE DES GAULES. — ÉTAT DE LA GAULE. — RELATIONS ET ALLIANCE DES ÉDUENS AVEC ROME. — MIGRATION DES HELVÈTES. — LEUR DÉFAITE. — GUERRE CONTRE ARIOVISTE.

Comment et par qui les Romains furent-ils introduits dans la Gaule celtique? Quel rôle les Éduens jouèrent-ils dans cette conquête? Quelle place occupait dans nos pays cette nation, ainsi que celle des Senons, leurs voisins les plus proches? Enfin, d'où venait le peuple Boyen, à la suite de quels événements et sur quelle partie du territoire éduen furent-ils installés? Telles sont les multiples questions que nous allons essayer de résoudre.

D'abord à propos des Éduens, de leur influence et de leur action dans l'œuvre de la conquête, il est notoire que ce furent eux qui, les premiers, appelèrent l'intervention romaine dans les affaires de la Gaule et qui, avec les Rêmes, favorisèrent le plus la conquête, par l'appui moral et même les secours matériels qu'en maintes circonstances ils prêtèrent à César.

Pendant longtemps, paraît-il, le peuple éduen avait occupé dans le centre de la Gaule une situation prépondérante, due peut-

être à leur ancienneté comme premiers occupants de la contrée, ou, peut-être encore, à leur développement intellectuel et aux nombreuses peuplades clientes, qu'ils avaient su grouper autour d'eux.

Toujours est-il qu'une guerre heureuse soutenue par ce peuple contre les Séquanes, unis aux Arvernes, leurs plus puissants voisins, les avait rendus comme les arbitres de la Gaule. Peut-être même avaient-ils abusé de leur supériorité pour détacher de la confédération séquanaise, afin d'en grossir la leur, quelques peuplades jadis dépendantes de celle-ci ; car, nous disent les *Commentaires*, trop faibles pour lutter contre les Éduens, qui possédaient les clientèles les plus nombreuses et jaloux de reprendre leur ancien rang, les Séquanes eurent la malencontreuse idée d'appeler à leur aide Arioviste (1), le puissant roi des Suèves, qui exerçait alors la même prépondérance sur les Germains d'Outre-Rhin.

Celui-ci ne s'était point fait prier longtemps, et franchissant le fleuve avec quinze mille guerriers choisis parmi les plus vaillants de sa nation, il avait vaincu les Éduens dans plusieurs batailles, et notamment à Magétobric (2).

Mais cette victoire n'avait guère été plus avantageuse aux Séquanes qu'aux Éduens. Car si ces derniers s'étaient vus forcés de payer des indemnités de guerre et surtout de livrer de nombreux ôtages aux mains du roi germain, celui-ci, une fois entré chez les Séquanes, n'en voulait plus sortir, et après s'être fait adjuger un tiers du territoire pour lui, ses compagnons d'armes et aussi pour des multitudes de ses congénères, qui sans cesse passaient le Rhin pour l'y rejoindre, voilà qu'il en demandait encore un autre tiers pour vingt-quatre mille Harudes, ses alliés. De sorte qu'au lieu de rivaux et de voisins incommodes, les Séquanes se trouvèrent à la merci d'un hôte plus incommode encore. En outre, quelques tribus dès longtemps leurs clientes, gênées par cette race étrangère ou répugnant à son alliance, se rangèrent d'elles-mêmes dans la clientèle des Éduens et des Rêmes, surtout quand ils furent devenus notoirement les alliés du peuple Romain.

Quant aux Éduens, après avoir, dans deux combats successifs

(1) Alterius Factionis principes erant Ædui, alterius Sequani. Hi quum per se minus valerent, quod summa auctoritas antiquitus erat in Æduis, magnæ qui eorum erant clientelæ, Germanos atque Ariovistum sibi adjunxerant. (*Comment. de Bello Gallico*, livre VI, § 12).

(2) On pense généralement que c'est Montbéliard.

et désastreux, perdu toute leur noblesse, leur sénat et leur cavalerie, ils s'étaient vus forcés en outre de livrer comme ôtages l'élite de leurs jeunes concitoyens, et de s'engager par serment à ne pas redemander ces ôtages et à ne jamais s'allier au peuple romain.

Chez les Éduens, comme cela avait eu lieu chez la plupart des autres peuples de la Gaule, il semble qu'une révolution assez récente avait substitué le système oligarchique au pouvoir monarchique, de même que celui-ci avait précédemment supplanté l'influence druidique, et à l'époque où se passaient ces événements le pouvoir y était électif et sous la dénomination de Vergobret, il se trouvait aux mains du druide Divitiac.

Celui-ci, issu d'une famille riche et puissante du pays et de plus chef du parti druidique, que la chute de la royauté avait remis en honneur, avait au cœur une ambition toute patriotique, c'était de rendre à son pays, tant par les armes que par l'éclat de la civilisation, la prépondérance dont il avait joui jusqu'à la dernière guerre contre Arioviste. Aussi, après la double victoire de ce dernier, avait-il préféré résigner ses fonctions et s'exiler volontairement, plutôt que de souscrire aux dures conditions de la paix que les Éduens se résignaient à accepter. Ce fut vers l'Italie qu'il dirigea ses pas et à Rome qu'il se lia d'amitié avec César, encore au début de sa carrière; ce fut là qu'ébloui par la puissance militaire de la Rome républicaine aussi bien que par les splendeurs de sa civilisation déjà si raffinée, il rêva, lui aussi, pour sa patrie, une gloire égale et de semblables institutions, et l'alliance de sa patrie avec Rome devint l'objet de tous ses vœux.

César aussi avait jeté les yeux sur cette grande et belle contrée, mais dans des vues bien différentes de celles de Divitiac, en qui il cultivait un instrument utile à ses desseins, bien plutôt qu'une amitié réelle et désintéressée. Il venait, en effet, d'être nommé pour cinq ans, avec le titre de proconsul, au gouvernement de la Gaule subalpine et transalpine, qui ne comportait alors de cette dernière que ce qu'on appelait vulgairement la province romaine, c'est-à-dire la partie des Gaules comprise entre les Alpes, le Rhône supérieur, les Cévennes, les Pyrénées et la Méditerranée. Comme sans doute il méditait déjà les grands projets politiques qu'il introduisit plus tard dans la constitution romaine, son ambition alors était de se faire dans cette province un nom illustre qui grandît son prestige aux yeux du peuple romain et qui, comme général, lui conquît l'estime et les sympathies de ses soldats. Aussi, à peine investi de son commandement, l'occasion s'étant doublement offerte de satisfaire son ambition, il n'eut garde de la laisser échapper. C'était d'une part l'émigration helvète et de l'autre le

protectorat des Séquanes et des Éduens, rapprochés par un même sentiment de haine contre Arioviste.

Dès son arrivée chez les Allobroges (1) il apprit que la puissante confédération des Helvètes, refoulée dans ses montagnes (la Suisse actuelle), par un mouvement des peuples d'Outre-Rhin, dont nous parlerons bientôt, projettait d'émigrer dans la Gaule occidentale et d'aller s'établir sur les bords de l'Océan, au pays des Santons (2). C'était presque un complot tramé en l'absence de Divitiac par trois personnages illustres : L'éduen Dumnorix, le séquanais Castix et l'helvétien Orgetorix, qui chez les Helvètes, les Séquanes et les Éduens occupaient le premier rang parmi la noblesse de ces pays. Tous trois avaient, pour mener à bien leurs projets, contracté entre eux une alliance secrète. Ils devaient, grâce aux mécontents, comme il s'en trouve en tous pays, s'emparer du pouvoir, rétablir en leur faveur l'autorité royale, et forts de leur mutuel appui, dominer ou soumettre à leurs armes tout le reste de la Gaule et au besoin chasser les Romains de la Province.

Mais pour que cette alliance fût en mesure de porter tous ses fruits il fallait, pensaient-ils, que l'émigration des Helvètes au pays des Santons fût un fait accompli, aussi la favorisèrent-ils de tout leur pouvoir. Ce complot, habilement conçu et dirigé, eût peut-être réussi sans l'intervention romaine. De là la haine sourde de Dumnorix contre César, comme nous le verrons ultérieurement, en dépit de l'amitié qui semblait lier celui-ci à son frère Divitiac, amitié feinte ou réelle, dont il eut lui-même plus d'une fois occasion de bénéficier.

Mais il est temps de faire connaître à son tour ce personnage ambitieux et remuant. Dumnorix, s'il faut en croire les *Commentaires*, était encore enfant lorsque son frère Divitiac prit le parti de s'expatrier. Devenu majeur et maître d'un patrimoine considérable, il le dépensa follement en prodigalités qui le rendirent l'idole de la populace, et grâce à la faveur dont il jouissait auprès d'elle, il ne tarda pas à se faire adjuger à vil prix la perception des deniers publics, au moyen desquels il sut, par d'impudentes concussions, restaurer sa fortune compromise et redevenir puissamment riche. Il en usa largement pour se créer parmi ses concitoyens un parti qui souvent contrebalança celui de l'alliance romaine, dont son frère était l'un des membres les plus influents et qui finit, comme nous le verrons plus tard, par entraîner toute la nation éduenne dans la défection.

(1) Hommes des hautes terres (Savoie et Dauphiné).

(2) Les Santons habitaient les environs de Saintes ou la Saintonge.



D'autre part, Dumnorix avait su par des alliances de famille avec Castix, auquel il donna sa sœur en mariage, et avec Orgetorix, dont il épousa la fille, de même qu'avec les Bituriges, dont un des plus grands personnages avait épousé sa mère, cimenter des unions politiques et augmenter les chances de réussite du complot dont nous avons parlé.

Malheureusement pour ce projet, l'helvétien Orgetorix, accusé de projets liberticides, fut arrêté, condamné à mort, puis délivré par ses partisans, puis finalement trouvé mort volontairement ou par la main de ses ennemis, ce qu'on ne saurait dire, et cela enleva au complot un de ses éléments les plus actifs. Mais malgré tout, l'élan une fois donné, les projets d'émigration qu'il avait provoqués chez les Helvètes n'en furent point ralentis, et l'époque arrivée de l'exécuter, voulant s'enlever tout esprit de retour, ils livrèrent aux flammes leurs douze principales villes et leurs quatre cents villages.

Même ils persuadèrent à quelques peuples de leur voisinage, peut-être leurs clients, de les suivre dans l'Ouest. De ce nombre était une forte peuplade de Boyens établie sur le haut Danube. Au jour dit, toute la population helvète, que César n'évalue pas à moins de 368,000 âmes, dont 92,000 combattants, s'ébranlant tout-à-coup, se mit en marche vers sa destination.

Soit que la mort d'Orgetorix eût changé les dispositions de ses alliés, soit plutôt que les Séquanes et les Éduens, informés comme les Helvètes du complot liberticide dont nous avons parlé, eussent pris des mesures pour l'empêcher d'aboutir, toujours est-il que les Séquanes, sollicités une première fois par les Helvètes de leur donner passage à travers leur pays, s'y étaient nettement refusés. Les Allobroges, auxquels ils s'adressèrent ensuite, leur firent aussi, sous la dictée de César, une réponse analogue. Mais comme ils avaient brûlé leurs vaisseaux, c'est-à-dire leurs demeures, comptant sur leur nombre et leur valeur, ils ne s'en mirent pas moins en marche sous la conduite du vieux Divicon, qui avait déjà combattu les Romains et ils se dirigèrent par la rive gauche du Rhône vers le pays des Allobroges, bien décidés à le traverser de gré ou de force. Mais César y avait pourvu en couvrant cette rive d'ouvrages militaires faciles à défendre, si bien qu'ils durent y renoncer. De nouveau ils s'adressèrent aux Séquanes, qui cette fois se laissèrent enfin persuader, et qui leur livrèrent passage à travers les défilés du Jura, d'où ils ne tardèrent pas à déboucher dans la vallée de la Saône, qu'ils se mirent en devoir de traverser.

Les Éduens, qui n'avaient pas suivi l'exemple des Séquanes, ne



pouvant seuls s'opposer à leur migration, invoquent l'aide de César, qui accourt aussitôt de la province, trop tard il est vrai, pour empêcher le passage de cette rivière, mais assez tôt pour y culbuter leur arrière-garde, qui se composait particulièrement de Tigurins. Traversant ensuite à quelque distance au-dessous d'eux et dans une seule nuit la Saône, qu'ils avaient mis vingt jours à traverser sur des radeaux, il les rejoignit et se mit à harceler leur marche à travers le territoire éduen, marche d'autant plus lente qu'ils étaient encombrés de bagages. Mais il n'osa pas leur livrer bataille avant d'avoir reçu de ce dernier peuple des vivres et de la cavalerie, qu'ils lui avaient promis et que les menées de Domnorix, toujours favorable aux Helvètes, retardaient sans cesse.

Ce retard et une occasion manquée de leur livrer bataille dans une position favorable qu'il avait fait occuper d'avance, l'ayant indisposé contre ses alliés, César se proposait d'aller leur demander raison de leur conduite, lorsque l'ennemi s'apercevant du mouvement rétrograde de l'armée romaine, qu'il attribuait à la peur, crut devoir suspendre sa marche et se mettre à sa poursuite; mais lui, rangeant alors son armée en bataille dans un lieu favorable, accepta le combat, et après des prodiges de valeur de part et d'autre, il resta maître du champ de bataille (1).

Quelques tribus dispersées tentèrent pendant la nuit d'échapper à sa poursuite, mais il les rejoignit et les força toutes à rentrer dans leur pays et à regagner leurs pauvres montagnes. Une seule tribu auxiliaire, celle des Boyens, qui s'était jadis jointe à eux, obtint de César, sur la demande des Éduens, surtout à cause de leur réputation de bravoure, dont ils avaient d'ailleurs donné des preuves dans le dernier combat, de rester sur les confins du pays éduen, où il leur fut concédé des terres et où bientôt ils purent jouir des mêmes droits et libertés que les anciens habitants (2).

(1) Les historiens ne sont encore pas d'accord sur le point où put être livrée cette bataille, mais comme quelques-uns le placent au Mont-Mort, dans les environs de Beaune et au nord de cette ville, bien que nous n'ayons aucun document à leur opposer, il nous semble que s'ils ont passé la Saône aux environs de Châlon, comme on le présume, c'est les faire remonter bien trop au nord pour les ramener ensuite dans les monts du Charolais, qu'ils devaient traverser pour gagner l'ouest. Si donc on devait adopter Mont-Mort, il faudrait admettre d'abord qu'ils débouchèrent du Jura vers Dôle et qu'ils traversèrent la Saône aux environs de Saint-Jean-de-Losne.

(2) Boios, petentibus Æduis, quod egregiâ virtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent, concessit; quibus illi agros dederunt, quosque



A cette première campagne contre les Helvètes en succéda bientôt une autre contre les Suèves, grande confédération germanique, repoussée elle aussi sur le Rhin, lors de la grande émigration des Cimbres et qui, trouvant en deçà de ce fleuve une région plus à son goût, tentait depuis longtemps de venir s'y établir.

Nous avons vu plus haut que les Séquanes leur en avaient offert l'occasion dans la guerre que ces derniers avaient eu à soutenir contre les Éduens, et que vainqueurs de ceux-ci ils n'y avaient guère gagné qu'un changement de domination, car ils s'étaient à leur tour mis sous la sujétion de leurs nouveaux alliés, encore plus exigeants que leurs propres vainqueurs.

Aussi les Éduens, tout en plaidant auprès de César leur propre cause, y avaient-ils introduit par voie d'incidence celle des Séquanes, en lui démontrant que le plus grand trouble apporté en Gaule à la suite de leur dernière guerre venait précisément de l'introduction de ces étrangers dans leur pays, et que s'ils n'osaient s'en plaindre ouvertement, de peur d'encourir la colère d'Arioviste, ils n'en souffraient pas moins ; qu'en un mot, César rendrait à la Gaule un signalé service en les repoussant au-delà du Rhin, qu'ils n'avaient franchi que sous la foi d'un traité violé par eux, puisqu'ils y étaient restés en dépit de leurs promesses.

César, qui ne demandait pas mieux que de se rendre une seconde fois le champion des Gaulois, afin d'en être plus tard l'arbitre, saisit avec ardeur cette nouvelle occasion, et la guerre des Suèves fut résolue.

Mais comme cette entreprise n'a guère de rapport avec la région qui nous occupe, qu'il nous suffise de dire qu'après avoir cherché un faux prétexte pour la leur déclarer, il alla les chercher jusque dans le pays qu'ils occupaient et qu'après une bataille décisive dans les environs de Besançon il les poursuivit jusqu'au-delà du Rhin ; après quoi, au lieu de rentrer dans la province, il fit comme Arioviste et établit lui-même ses légions dans le pays des Séquanes, où il leur assigna leurs quartiers d'hiver.

C'est ainsi que dans une seule campagne il se rendit à la fois le protecteur et l'arbitre des vainqueurs et des vaincus, c'est-à-dire des Séquanes et des Éduens, et qu'il prit chez ces derniers, grâce à l'amitié qui paraissait l'unir à Divitiac, une position prépondérante en Gaule.

postea in parem juris libertatisque conditionem, atque ipsi erant, receperunt. (Cæsar, ibid., liv. I, § 28.)



II.

DES BOYENS. — DE LEUR ORIGINE. — DE LEURS PÉRÉGRINATIONS ET DU LIEU DE LEUR INSTALLATION.

La question de l'installation des Boyens au pays éduen a soulevé bien des controverses et évoqué bien d'autres questions que nous allons essayer de résoudre successivement.

Et d'abord quelle était l'origine de ces peuples, que l'histoire nous signale en tant de contrées différentes : sur les bords de l'Elbe, sur ceux du Danube, sur les rives de la Garonne, sur celles du Pô, dans la Styrie et jusque dans l'Asie. Cette question demanderait à elle seule de longs développements, que ne comporte pas la tâche que nous nous sommes assignée et qui d'ailleurs seraient étrangers au sujet que nous voulons traiter ici.

Qu'il nous suffise donc de dire, avec la plupart des auteurs qui ont traité cette question, et notamment M. Amédée Thierry, l'éminent historien des Gaulois, qui, le premier peut-être, a essayé de remonter aux sources de leur histoire, que la souche primitive de ce peuple était l'une des trois grandes nations dont se composait la grande famille ethnographique des Kimris, qui, dans les siècles antérieurs, s'étaient établis sur les rives méridionales de la Baltique, tandis que les Kimris proprement dits ou Cimbres avaient, avec les Teutons, leurs congénères, pris possession de la Chersonèse cimbrique et de ses abords, et que les Bolgs, Belges ou Volces avaient déjà franchi le Rhin et pénétré en Gaule à la suite d'autres rameaux de même race qui les auraient précédés dans la presqu'île armoricaine. Une troisième fraction de cette race populeuse se serait établie dans le bassin supérieur de l'Elbe, qui de leur nom a pris et conservé celui de Bohême (1), encore bien qu'ils en aient été chassés plus tard par les Marcomans.

C'est à cette dernière fraction de Boïi ou Boyens (2) que se ratta-

(1) Boiohemum; en allemand, Boioheim.

(2) Suivant notre savant collègue le docteur Ricque, chirurgien-major au 82e de ligne, ce nom de *Boii* n'était qu'un surnom qui voulait dire *terrible*, comme celui des *Ambrons*, *Ambre*, en gaulois Amhra, signifie les vaillants et celui d'Helvètes, en gaulois Elhbet, qui veut dire les pasteurs, sans que ce soit là un nom ethnique. A cela nous croyons pouvoir répondre que si dans l'origine cette dénomination ne fut pas un nom propre de peuple, à coup sûr il l'était devenu au temps de César.

chent vraisemblablement ceux dont nous avons à nous occuper. Mais par suite de quels événements furent-ils amenés dans les parages de la Suisse et, de là, à faire cause commune avec les Helvètes, au point de se joindre à eux dans leur projet d'émigration à l'ouest de la Gaule. C'est ce qu'il importe d'examiner.

Tous ceux qui ont étudié l'histoire de ces temps reculés savent que vers les années 101 à 113 avant notre ère il y eut en Germanie et en Gaule une grande perturbation causée par l'émigration des Cimbres et des Teutons. « Un événement terrible, dit M. Amédée « Thierry, vint bouleverser les demeures de ces peuples. Par suite « d'un tremblement de terre ou mieux d'un soulèvement du fond « de la Baltique. Cette mer, sortie de son lit, envahit et submergea « une partie de ses rivages et, sous ce coup imprévu, ces deux « peuples, que l'épouvante et la nécessité avaient chassés de ces pa-« rages, durent chercher ailleurs une autre résidence ». Mais derrière eux le pays était occupée par d'autres peuplades, leurs congénères ou non, qui leur refusèrent la place nécessaire pour une nouvelle installation, et c'est les armes à la main qu'ils durent se frayer un chemin parmi elles. De ce nombre furent les Boyens, qui, leur ayant opposé une plus grande résistance, les forcèrent à se rejeter à l'ouest et à gagner les bords du Rhin à travers les sombres retraites de la forêt hercinienne, d'où ils passèrent en Gaule.

Toutefois, bien que maîtres du terrain qu'avaient voulu leur disputer les Cimbres, les Boii de l'Elbe supérieur ne reçurent pas moins un grand ébranlement de ce choc, qui rejeta une grande partie de leur confédération dans le bassin du Danube; c'est donc à ceux qui occupaient la partie supérieure de ce bassin qu'appartenait vraisemblablement la peuplade que de bons rapports de voisinage ou la nécessité d'une commune défense firent s'associer avec les Helvètes et participer à leur projet d'émigration en Gaule.

Quant à leur installation au pays éduen, la question est plus spécieuse encore; car, bien qu'ils soient plusieurs fois nommés dans les *Commentaires*, on n'est encore nullement fixé sur le lieu précis de leur établissement, pas plus que sur l'emplacement de leur principal oppidum, que certaines éditions des *Commentaires* ont nommé Gorgovia et la plupart des auteurs modernes Gorgobina, nom que nous adoptons volontiers, ne serait-ce que pour la distinguer de la Gergovia des Arvernes (1).

(1) Un auteur allemand, André Frigel, dans sa collection des diverses ditions des *Commentaires*, a trouvé pour l'oppidum Boyen Gergoviam,



Au sujet de cette installation nous devons dire cependant que, sur la foi de Marlianus, écrivain du XVIe siècle, la plupart des auteurs qui, depuis, ont traité ce sujet, ont admis la partie du territoire éduen située au-delà de la Loire entre les Arvernes et le bec d'Allier, voire au-delà de cette rivière, vers les confins des Bituriges, de sorte qu'ils auraient eu pour limites, au sud, à peu près celles du département de la Nièvre, plus une petite partie de celui de l'Allier, et c'est, selon toute vraisemblance, dans cette région que se trouvait Gorgobina, leur principal oppidum que les uns placent à Saint-Pierre-le-Moutier, d'autres à la Guerche, quelques-uns même jusqu'à Moulins, mais le plus sérieux de tous paraît être jusqu'ici M. l'abbé Crosnier (1), qui, dans une dissertation fort remarquable, le fixe à Saint-Parize-le-Châtel. Il est vrai que sa qualité d'ancien curé de cette localité a pu le rendre moins désintéressé dans la question, mais cela n'atténue en rien la valeur de ses arguments. C'est donc celui-là que nous adopterons de préférence.

Au surplus, quel que soit le point précis où chaque auteur place cet oppidum, tous sont à peu près d'accord pour le fixer dans les environs du bec d'Allier, par la bonne raison que ce fut en revenant de défendre ses compatriotes, menacés par une diversion de César, comme nous le verrons dans la suite, que Vercingétorix, se dirigeant vers les Bituriges, voulut s'emparer de Gorgobina et qu'il en entreprit le siège. Aussi prendrons-nous ce point pour objectif quand nous étudierons la question des célèbres étapes de Vellaunodunum, Genabum et Noviodunum, que parcourut César, alors qu'il marchait en toute hâte pour lui porter secours.

Mais est-ce le seul point où se montrent les Boyens et n'est-ce que là que l'on puisse chercher cette population que César n'évalue pas à moins de trente-deux mille âmes ? Nous ne le pensons point et voici nos raisons.

On a dit, pour expliquer les parages du bec d'Allier et leur séjour entre la Loire et cette rivière, que cette région était limitrophe des Arvernes, et que ceux-ci étant les plus irréconciliables ennemis des Éduens, il était naturel que ces derniers missent entre eux deux cette peuplade belliqueuse qui leur devait d'avoir été épargnée par César, et serait pour eux sans nul doute une cliente des plus fidèles.

Gergobiam, Gorgobiam et Gorgobinam. Pour celle des Arvernes il n'a trouvé que Gergoviam et Gergobiam.

(1) Président de la Société nivernaise des Sciences et Arts, qui a publié dans le Bulletin de cette Société une dissertation qui semble corroborée, d'ailleurs, par le texte même des *Commentaires*.



Sans mettre en doute la valeur de ce raisonnement, nous dirons à notre tour que les destins, comme les flots, sont changeants et qu'une peuplade à demi, sinon tout à fait barbare, obligée de subir les volontés de son vainqueur et de ses alliés, pourrait bien ne pas se montrer bien longtemps reconnaissante d'une faveur, toute dans l'intérêt de ses patrons, d'où la conséquence qu'à la première occasion de mécontentement que lui donneraient ces derniers, et même au moindre avantage qu'ils croiraient trouver dans une alliance avec les Arvernes, ils pourraient très bien changer de patronage, ce que favorisait singulièrement leur situation isolée au delà de la Loire qui, dans cette région, les séparait du gros de la nation éduenne et qui pouvait leur devenir, à un moment donné, une véritable ligne de défense contre celle-ci.

Il est donc assez présumable que, plus intelligents de leur propre intérêt, et prévoyant cette fâcheuse éventualité, ils ne laissèrent pas toute cette population agglomérée sur un seul point de leur territoire, et pour ainsi dire sous la main de leurs ennemis, mais que, sans déposséder en leur faveur les anciens habitants de cette région, ils y placèrent une notable partie de ce peuple. Quant au surplus, ce fut sur une partie de leur territoire, et naturellement vers le moins peuplé, qu'ils le dirigèrent, sans déposséder davantage les populations éduennes dès longtemps fixées en ces mêmes parages. Or, nous croyons pouvoir, avec quelque certitude, indiquer comme lieu de cette seconde installation la région orientale du pays éduen, celle par où ils confinaient aux Carnutes et aux Sénons, voire quelque peu aux Bituriges. C'est donc principalement dans les vallées du Nohain, de la Vrille et du Beuvron que nous fixerons ces Boyens de l'ouest qui, par celles de l'Aron et de l'Ixeure, pouvaient conserver leurs communications avec leurs congénères du sud, ce qui n'empêchait pas les Éduens de la vallée de la Loire de conserver leurs primitifs établissements. Et en effet le texte même des *Commentaires* ne nous confirme-t-il pas cette sorte de mélange des anciens et des nouveaux habitants, dans l'empressement que mirent les Éduens à concéder aux Boyens les mêmes droits juridiques et civils dont jouissaient leurs propres concitoyens (1).

Que si quelqu'un trouvait cette affirmation bien hypothétique, nous dirions que nous ne sommes ni les premiers ni les seuls qui ayons soutenu cette thèse, et si la logique des faits empruntés aux *Commentaires* nous fait admettre comme placé au sud de la Loire l'oppidum Boyen de Gorgobina et partant une notable por-

(1) Voir note 2 de la page 238.

tion de ce peuple, serait-ce une raison pour ne pas admettre qu'une autre fraction, non moins importante peut-être, se soit fixée au nord-ouest de la Loire, dans la région que nous venons d'indiquer, ce que confirme encore un texte de Pline, qui place les Boyens entre les Éduens, les Senons et les Carnutes (1), d'où nous serions presque fondés à regarder l'Auxerrois comme lieu de leur installation et ses habitants, pour partie du moins, comme d'origine boyenne.

Cette dernière proposition, émise une première fois par M. Paultre des Ormes, a été depuis soutenue par M. Challe, l'éminent historien de l'Auxerrois, de regrettable mémoire, qui, se fondant comme lui sur le texte de Pline, rapproché du mot Cambiovicences (2) qui, sur la table théodosienne ou carte de Peutinger, couvre le territoire des deux cités gallo-romaines de Nevers et d'Auxerre, y voit volontiers l'emplacement attribué par les Éduens à la nation boyenne.

Pour nous, nous ne serons point aussi larges et notre conviction est qu'Auxerre, aussi bien que Nevers, et vraisemblablement Cosne, sans parler d'une foule d'autres lieux secondaires, sont d'origine éduenne et étaient déjà depuis longtemps, ainsi que leurs environs, occupés par une population sédentaire de cette même race, alors que les tribus boyennes vinrent peupler à leur tour les vallées de l'Aron et du Beuvron et jusqu'aux vallons arrosés par la Vrille et le Nohain, c'est-à-dire une grande partie de l'espace montueux et boisé qui s'étend des rives de la Haute-Yonne jusqu'au cours moyen de la Loire, qui, de Gien à la Charité, les séparait des Bituriges, la seule nation du voisinage que Pline n'ait point mentionnée dans son énumération, c'est-à-dire encore toute la région qui, dans la suite, a formé le pays de Puisaye.

Et, en effet, que de noms caractéristiques dans cette région, qui semblent corroborer cette opinion; ne serait-ce que cette dernière dénomination de Puisaye, qui, par sa consonnance même, semble comme une corruption de Boïsaie (pays des Boyens) et dont aucune explication plus sérieuse ne nous a jusqu'ici expliqué l'origine.

De même celle de Bouhy-le-Tertre, qui semble avoir été comme le véritable oppidum de cette région et qui a tant d'analo-

(1) Lugdunensis Gallia habet..... intus Ædui fœderati, Carnuti, Boii, Senones, Aulerci qui cognominantur Eburovices et qui Cenomani, Meldi liberi, Parisii, etc. (Pline, *Hist. Nat.*, liv. IV).

(2) M. Challe pense que le mot Cambiovicences tire son étymologie de Cambio ou Campio, qui aurait la même signification que champion et de

gie avec le nom même des Boii, ne serait-ce pas à sa primitive importance qu'il dut celle que, dans la suite, il a conservé, paraît-il, sous la domination romaine, en demeurant comme la station militaire et le séjour préféré du gouverneur romain de cette même région, bien qu'Entrains, qui en était proche, fût beaucoup plus populeux que cette localité. C'est du moins ce qui semble ressortir des actes de saint Pèlerin, où nous lisons que le premier apôtre de l'Auxerrois, saisi par les soldats du gouverneur, à Entrains, où il était venu prêcher la nouvelle doctrine, fut emprisonné, jugé et décapité à Bouy (1).

Quant à la ville d'Auxerre, nous pensons, avec MM. Chardon (2), Challe et Quantin, tous auteurs très compétents en ce qui touche les origines de cette ville, dont ils ont constamment cultivé l'histoire, non seulement qu'elle fut d'origine éduenne et non sénonaise, mais encore qu'elle formait une peuplade distincte en dépit des affirmations contraires de M. Déy (3), dont les raisons ne nous ont pas paru assez concluantes pour les adopter. Toutefois, il faut s'entendre sur les mots peuple qu'il emploie et peuplade que nous adoptons, car si M. Déy veut dire qu'elle ne fut pas un peuple dans toute l'extension du mot, ayant non seulement son autonomie, mais encore une sorte de suprématie sur d'autres peuplades, si peu nombreuses qu'on ne les suppose, comme en exerçaient les Éduens, les Sénons, les Séquanes et autres grandes

vicem præstare, s'acquitter d'un devoir. Ne serait-il pas plus naturel de voir dans vicenses l'adjectif de vicus et de le traduire par habitants des bourgs (champions des Éduens, si l'on veut).

(1) In territorio ipsius civitatis (Autrici), ad locum qui Interamnus dicitur..... Autrico cunctum fratrum relinquens officium..... Ipse cum festinatione maximâ Interamnum perrexit..... Jussit eum proconsul Baugiaco loco, ubi nunc temporis custodia obscurissima habebatur, vinctum retrudi in carcerem... Prolata sententia a militibus pugnis atque cæsus.... alcibus abstracto à pestifero milite gladio, capite est punitus.... (Passim, Acta sancti Peregrini e variis scriptoribus. — *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 125).

(2) Toutefois nous croyons fermement que M. Chardon se trompe quand il étend le pays des Senons jusqu'aux monts éduens, car même en supposant, ce qui n'est pas, que l'Auxerrois eut fait partie du Sénonais, sa limite méridionale serait loin encore d'atteindre les monts du Morvan. Mais nous craignons fort que cet auteur n'ait émis cette opinion que sous l'influence de son idée fixe de placer à Auxerre le Vellaunodunum des *Commentaires*, ce que nous n'admettons nullement, comme nous le dirons en son lieu.

(3) Géographie ancienne du département de l'Yonne, par M. Déy. (Bull. de la Soc. archéol. de Sens, année 1861, p. 100 et suiv.).



agglomérations gauloises, nous serons de son avis, car nous ne reconnaissons point cette autorité à Auxerre, même sur la fraction des Boyens que nous plaçons dans la Puisaye; en effet, ils ne furent distraits du pays éduen que lors de l'érection en cité de l'Auxerrois, auquel se rattacha ce second pagus. C'est pourquoi nous préférons employer pour le désigner le mot peuplade à celui de peuple, qui semble y àjouter cette idée de suprématie. Mais cela n'empêche nullement que nous lui reconnaissions une personnalité distincte, ayant son chef-lieu d'une antiquité incontestable, ce qu'atteste un monument lapidaire de la plus haute importance puisqu'il porte la date du consulat d'Aulus Hirtius et de Caïus Vibius Pansa, qui remonte à l'année 43 avant Jésus-Christ; et quant à son territoire, nous savons qu'il est qualifié de pagus, ce que César lui-même reconnaît être une circonscription territoriale en usage chez les Gaulois, qui correspond toujours à une peuplade soit autonome, comme les Meldi (dits liberi), soit unie à un peuple plus puissant par des liens de clientèle, mais n'en ayant pas moins son existence propre à part de ce peuple. Quant à l'objection tirée de ce que le nom de cette peuplade ne figure ni dans César, ni dans Pline, Strabon ou Ptolémée, cette omission qui, sans doute, n'est pas la seule, ne prouve pas plus contre son existence distincte que contre celle de la ville elle-même, qui fut trouvée assez importante, par son antiquité même plutôt que par son étendue, pour en faire, au IIe ou IIIe siècle, le chef-lieu d'une cité nouvelle, empruntée partie au territoire de la cité d'Autun et partie à la Sénonie ou IVe lyonnaise, à laquelle Auguste avait rattaché l'Auxerrois lorsqu'il créa cette nouvelle distribution des provinces. Quant aux motifs qui ont pu le rendre autonome et lui faire secouer les liens de clientèle qui pouvaient jadis unir la peuplade auxerroise au peuple éduen, ne serait-ce pas une raison suffisante que cette installation, assurément pratiquée sans son assentiment, d'une fraction de Boyens non seulement dans son voisinage, mais peut-être même sur une partie de son propre territoire, qu'elle restreignit d'autant, et cela nous explique pourquoi Auguste, en rangeant cette peuplade sous la direction administrative de la IVe lyonnaise, répondit peut-être au sentiment même et aux désirs du peuple auxerrois.

Pour ce qui est de la désignation ethnographique de cette peuplade nous n'hésitons pas à lui donner la qualification d'Autricienne, puisqu'il est avéré que son chef-lieu est d'origine gauloise et qu'il portait la dénomination d'Altrick ou Autric, d'où les Romains ont fait Autricus ou Autricum (1).

(1) Ce nom était celui de la ville gauloise assise alors sur les bords du

Mais il n'est pas prouvé que cette affinité de l'Auxerrois avec le Sénonais existât avant l'arrivée de César, et nous avons tout lieu de croire, au contraire, qu'elle ne se consomma qu'après la division de la Gaule en dix-sept provinces, par suite de laquelle l'Auxerrois se trouva rattaché à la IV° lyonnaise ou grande Sénonie, tandis que le reste du pays éduen fut rangé dans la première.

Nous savons aussi que la cité d'Auxerre ne figure pas parmi les *soixante civitates* du temple de Lyon, mais qu'elle est d'une érection postérieure, ainsi que celle de Nevers. Quant à son évêché, quoique postérieur à celui de Sens, il date de la fin du IIIe siècle, tandis que celui de Nevers ne prit naissance qu'au VIe. Jusque-là, sans doute, la circonscription de l'évêché de Nevers se rattachait à celui d'Autun, et si la plus grande partie des Boyens habitant au nord-est de la Loire furent réunis à la *civitas* ainsi qu'à l'évêché d'Auxerre, c'est que déjà cette circonscription diocésaine avait été tracée par les travaux apostoliques des successeurs de saint Pèlerin, avant que la cité de Nevers n'eût pris naissance.

Donc, pour nous résumer, nous dirons que la peuplade boyenne, divisée en deux et installée par le peuple éduen sur deux parties distinctes de son territoire, était d'origine kimrique et formait une branche ou rameau détaché de la grande confédération des Boii, qui donna son nom à la Bohême. Quant à son installation au territoire éduen nous sommes fondé à croire, sur l'autorité de Pline et de la table théodosienne, qu'une partie tout au moins de cette peuplade fut placée par les Éduens entre la Loire et le massif du Morvan d'une part, entre l'Auxerrois proprement dit et le Nivernais de l'autre, et que la partie afférente au premier, rattachée à son évêché comme à sa cité, conserva néanmoins dans la langue populaire sa personnalité distincte, connue aujourd'hui encore, sous le nom de Puisaye, que nous pensons venir, par corruption de langage, de Boïsaie.

Quant à l'Auxerrois proprement dit, qui en est essentiellement distinct, il est d'origine éduenne et n'a pu avoir avec le Sénonais d'autres rapports que ceux d'une alliance transitoire dans les temps qui précédèrent ou suivirent de près la conquête, ou encore

ruisseau de Ranthcaume. En se transportant plus tard sur la colline septentrionale il prit celui d'Autriciodurum ou mieux Autriciodunum, qui par corruption de langage, au IIIe siècle, prit la forme d'Autessiodorum ; au moyen-âge, quand notre langue nationale commença à se dégager de son enveloppe latine, il s'appela Autcèdre, d'où sont venus successivement Auceurre, puis Auxerre.

ceux d'une administration générale s'étendant à toute la IVe lyonnaise ou grande Sénonie, à laquelle il se trouva rattaché par Auguste.

III.

SECONDE PÉRIODE DE LA CONQUÊTE. — SOUMISSION DE LA GAULE-BELGIQUE ET DES PEUPLES DU NORD-OUEST. — SOULÈVEMENTS PARTIELS ET LEUR RÉPRESSION.

Notre intention, nous l'avons dit en commençant, n'est pas de suivre César pied à pied dans toutes les campagnes qu'il employa a réduire la Gaule. Aussi ne ferons-nous qu'esquisser rapidement celles qui suivirent le refoulement des Helvètes dans leur pays et celui des Suèves en Germanie. Mais nous nous attacherons plus particulièrement à exposer la physionomie de ses expéditions des années 54 et 53 avant notre ère, comme se rattachant plus spécialement à notre région.

Tant que César ne s'était présenté aux yeux des Gaulois que comme un auxiliaire contre des peuples ambitieux et remuants, ou étrangers à la Gaule, comme les Helvètes et les Suèves, on put assurément le regarder comme un allié précieux; mais l'illusion fut de courte durée et bientôt son immixtion constante dans les affaires de ceux dont il se disait plus particulièrement l'allié et le protecteur fit ouvrir les yeux aux autres et les mit en défiance contre cet étranger qui prétendait leur commander en maitre; de là leurs efforts suprêmes pour échapper à sa domination.

Mais peu importait à César, car la haine comme la flatterie servaient également ses desseins, et ceux qui ne coururent point au-devant de la servitude n'en éprouvèrent pas moins les effets de son impérieuse et implacable volonté. Tels furent les peuples aquitains et armoricains dont il crut devoir successivement réprimer les velléités belliqueuses ou indépendantes.

Les Rêmes, qui, jusqu'à la fin, furent ses alliés les plus fidèles, lui ouvrirent le chemin de la Gaule-Belgique. Avec leur aide et celle des Eduens il commença, par la bataille de l'Aisne, à briser la ligue formée contre lui par les Bellovaques, les Suessions, les Ambiens, les Attrebates et les Véromanduens (1). Puis il s'at-

(1) Tous ces peuples se trouvaient réunis dans l'espace compris entre la Seine et le Rhin. Les Bellovaques, aux alentours de Beauvais; les Suessions, autour du pays de Soissons; les Ambiens, autour d'Amiens; les Nerviens, dans le Hainaut; les Attrebates, auprès d'Arras; et les Véromanduens, dans le Vermandois

taqua aux Aduatiques (1), peuples germaniques descendant de ces Cimbres et de ces Teutons dont Marius avait arrêté la course dévastatrice dans les environs d'Aix en l'an 102 avant notre ère. Tous durent faire leur soumission, et cette campagne eut un tel retentissement, que même des tribus d'outre-Rhin lui envoyèrent d'humbles députations pour solliciter son alliance ou sa protection contre d'autres peuplades puissantes comme les Suèves et les Marcomans dont elles avaient à se plaindre.

Néanmoins, ne s'en fiant pas aux apparences, César, avant de se rendre en Illyrie, où il avait résolu de passer l'hiver, avait distribué sept de ses légions au nord de la Loire; quant à la huitième, il l'envoya hiverner parmi les tribus montagnardes du Valais, où elle faillit être exterminée. En même temps que cette nouvelle lui était portée, il apprenait d'autre part que toute l'Armorique était soulevée et en armes. Ce fut donc l'occasion d'une nouvelle campagne, entreprise particulièrement contre les Vénètes (2), peuple essentiellement maritime et naturellement défendu par les rochers et les nombreuses retraites que présentent les côtes accidentées de la Bretagne française, aussi offrit-il une grande résistance; mais, attaqué au moyen de bateaux plats que César fit construire exprès, il dut bientôt se rendre et paya sa résistance par la perte d'une grande partie de son sénat et de sa population qui fut vendue à l'encan.

Dans ce même temps, Sabinus avait dispersé la coalition des Aulerques, des Eburovices, des Unelles et des Lexoviens (3), et Crassus avait pénétré jusqu'à la Garonne, où il avait battu les Sotiates (4), commandés par Adcantuarus. Dans la Belgique, rien n'avait bougé, si ce n'est les Morins et les Ambiens (5), dont César ajourna la répression jusqu'à l'année suivante.

Mais au début de l'année 56 avant notre ère, ayant appris qu'une foule de Germains, connus sous le nom d'Usipètes et de Tenchtères, refoulés par les Suèves, avaient passé le Rhin pendant l'hiver et occupé les terres des Ménapiens, il partit à l'improviste et, les ayant surpris vers le confluent de la Meuse et du Rhin, il les anéantit presque entièrement.

(1) Les Aduatiques habitaient les environs de Tongres.

(2) Les Vénètes habitaient les environs de Vannes et toute la côte occidentale et si accidentée du Finistère et du Morbihan.

(3) Les Aulerces se subdivisaient en Cénomans (environs du Mans), et Éburovices, alentours d'Évreux; les Unelles habitaient le Cotentin, et les Lexovii, le pays de Lisieux.

(4) Les Sotiates occupaient l'Armagnac.

(5) Les Morins habitaient le Boulonnais et les Ambiens, les environs d'Amiens.



D'autre part, ayant su que les Eburons et les Coudruses, clients des Trévires, avaient invoqué l'aide des Germains, qui sans cesse passaient le Rhin et commençaient à s'établir en Gaule, il se rendit en toute hâte chez ces peuples et força les Germains à repasser le fleuve. Puis, l'ayant franchi lui-même, il se rendit chez les Ubiens (1) dont il fit ses alliés, après quoi il se tourna menaçant du côté des Suèves qui, peu soucieux d'éprouver une seconde fois la puissance de ses armes, crurent prudent de faire retraite et de s'enfoncer dans les sombres profondeurs de la forêt Hercinienne.

Ensuite, pour punir les Bretons insulaires des secours qu'ils avaient prêtés aux Armoricains, leurs congénères, il se décida à franchir une première fois le Tractus Nervicanus (détroit du Pas-de-Calais) et à opérer une descente dans l'île de Bretagne. Cette première tentative, il est vrai, fut loin d'être décisive; car, trahi par les éléments, il dut rentrer en Gaule sans avoir obtenu les résultats qu'il en espérait; aussi se promettait-il bien d'y revenir compléter son œuvre.

Mais déjà la Gaule s'agitait sourdement et plusieurs nations du centre, qui n'avaient point encore fait acte d'hostilité vis-à-vis de lui, commencèrent à prendre une attitude plus réservée, sinon ouvertement hostile, contre les prétentions du proconsul à la domination générale qu'il affectait sans cesse à l'égard de tous. Jusqu'ici, en effet, nombre de ces peuples, soit qu'ils l'eussent acceptée, comme les Eduens, les Rêmes et d'autres encore, soit qu'ils l'eussent plus ou moins docilement subie, comme les Trévires, les Senons et les Carnutes, et aussi plusieurs peuples de l'Armorique, tous en général s'étaient tout d'abord pliés aux exigences de César. L'ancien parti monarchique en avait même profité pour relever la tête et, grâce à la protection du proconsul, plusieurs des familles nobles qui avaient régné sur diverses cités s'étaient fait réintégrer dans leurs positions précédentes.

C'est ainsi que nous voyons, chez les Carnutes, Tasget, descendant des anciens rois du pays, rétabli par César au trône de ses pères, y afficher une telle arrogance vis-à-vis de ses sujets et une déférence si servile pour les ordres de César qu'après trois ans de règne ils profitèrent du moment où celui-ci était pour la seconde fois descendu dans l'île des Bretons, pour s'en débarrasser. De même chez les Senons où Cavarin, frère de Moristag, leur dernier roi, s'était également fait réintégrer dans ce poste et pour les

(1) Les Ubiens, le territoire de Cologne.

mêmes causes avait failli avoir le même sort. Là même où le titre de roi n'avait pas été rétabli, des hommes nouveaux désignés par le conquérant étaient devenus les maîtres du pouvoir et les exécuteurs de ses volontés.

Mais quand il fut bien avéré que non content d'avoir favorisé la contre-révolution, il ne manquait aucune occasion de s'immiscer lui-même dans le gouvernement intérieur des cités gauloises, et qu'il manifesta hautement la prétention de dicter ses volontés dans les assemblées générales du pays qu'il convoquait lui-même au gré de son caprice, la méfiance d'abord, puis une sourde résistance à ces tendances despotiques ne tardèrent pas à se manifester de toutes parts par des actes d'insoumission et des conspirations locales.

Dès le commencement de l'année 54, en effet, un vaste complot tramé par Ambiorix, chef des Eburons, qui s'était entendu avec le trévire Indutiomare et probablement avec le sénonais Accon, ainsi que la plupart des chefs gaulois les plus patriotes de chaque pays, avait résolu un soulèvement général pour le printemps suivant, pendant que César serait retenu hors de la Gaule par sa seconde expédition dans l'ile de Bretagne. Prévenu de ces projets hostiles par de vagues rapports, il crut pouvoir y obvier en appelant et retenant près de lui tous les chefs Gaulois qu'il pensait lui être les plus contraires, et surtout ceux qui, antérieurement, s'étaient les plus compromis.

De ce nombre était l'éduen Dumnorix qui, impatient de secouer le joug romain, travaillait ses compatriotes pour y créer un parti qui devait, à un jour donné, annihiler l'influence de celui qui tenait si fidèlement à l'alliance romaine. Retenu près de César, il travailla également les chefs gaulois retenus comme lui au camp romain dans une demi-captivité; il leur insinua que César ne les emmenait avec lui que dans le but de se défaire d'eux soit pendant la traversée, soit en les exposant le plus possible aux coups de l'ennemi après leur traversée dans l'ile, et il les excita à ne pas attendre l'embarquement pour se dérober à ces intentions malveillantes. Ces propos étant parvenus aux oreilles de César, il le fit mander devant lui et lui en fit de graves reproches en ajoutant sans doute force promesses en récompense de sa fidélité; mais, prévoyant bien, par l'insistance que Dumnorix mettait à réclamer pour lui-même l'exemption de ce voyage, qu'il ne pourrait jamais l'attacher à sa cause, il se contenta de le faire surveiller de près. Malgré cela, le jour de l'embarquement arrivé, Dumnorix profita du désordre inévitable qu'amène forcément une telle opération pour déjouer la surveillance qui pesait sur lui et s'échappait du

camp avec un petit nombre de ses clients ou serviteurs. Cela parut à César de si mauvais augure que, suspendant alors l'embarquement, il lança à sa poursuite un groupe de cavaliers avec ordre sans doute de le ramener mort ou vif. Cet ordre ne fut que trop bien exécuté, car, rejoint à quelque distance et attaqué vigoureusement, il eut beau se réclamer à ses persécuteurs du titre d'ami de César et d'allié du peuple romain, il n'en fut pas moins impitoyablement massacré. Terrifiés par ce meurtre, les autres chefs n'osèrent bouger et l'embarquement put continuer.

Mais il n'en fut pas de même de ceux qui, moins connus de César, étaient restés en Gaule, et particulièrement de quelques ardents patriotes de la classe populaire qui, moins en évidence, avaient pu échapper à son action. Aussi, à peine eut-il franchi le détroit que de nouvelles révoltes se déclarèrent sur divers points. Ce furent d'abord les Carnutes qui, dans un complot tramé discrétement, s'étaient, comme nous l'avons vu, défait de leur roi Tasget en suscitant une émeute dans laquelle il périt, sans qu'il y eût aucun notable de compromis, tant le secret fut bien gardé.

Chez les Senons, le grand patriote Accon avait aussi entrainé tous les plus influents de la cité d'Agendicum dans une conspiration contre Cavarin, celui-ci fut, dans une assemblée publique, déclaré déchu du trône et ses biens furent confisqués. Comme chez les Carnutes, sa mort même avait été résolue; mais, prévenu à temps, il put s'enfuir et passer la frontière sans avoir été atteint; de là, il se rendit auprès de César, déjà de retour de son expédition, pour se plaindre des agissements de ses concitoyens.

Accon avait été, sans nul doute, aidé en cela par Drapès, un de ses compatriotes, homme d'une naissance moins élevée, mais d'une rare énergie et que sa haine des Romains avait rendu très influent sur la classe populaire, où il recrutait ses adhérents, car le continuateur de César nous dit qu'il était à la tête d'une foule d'hommes perdus, d'esclaves auxquels il avait promis la liberté, de bannis de tous pays et même de brigands (1). Aussi, pendant qu'Accon dirigeait le mouvement politique et était l'âme du complot, lui, Drapès, en était l'ouvrier infatigable. Vraisemblablement c'était lui qui s'était chargé de susciter l'émeute dans laquelle Cavarin devait disparaître, comme Tasget chez les Carnutes, sans qu'on pût attribuer sa mort à qui que ce fût en particulier. De même aussi, ce coup étant manqué, ce fut lui sans doute qui, à

(1) Collectis undique perditis hominibus, servis ad libertatem vocatis, exsulibus omnium civitatum adscitis, receptis latronibus, etc. (De Bello Gallico, livre VIII, § 30).

la tête de ses bandes populaires, le poursuivit jusqu'à la frontière du Sénonais.

Toutefois, les principaux Sénonais, voyant que Cavarin n'avait pu être atteint et prévoyant le funeste effet de ses rapports sur l'esprit de César, se hâtèrent de députer vers ce dernier pour justifier leur conduite; mais César ne se contenta point de cette démarche et renvoya les députés leur dire qu'ils eussent à venir se justifier en personne, ce qu'ils se gardèrent bien de faire, prévoyant qu'il les garderait comme ôtages et peut-être comme victimes désignées de sa vengeance, en punition des attentats commis contre sa créature.

Dans le même temps, deux chefs éburons, Ambiorix et Cativolcus, excités par les Trévires, suscitent dans leur pays un soulèvement général contre la légion commandée par Salvinus et Cotta que César avait envoyée hiverner à Aduatuca, principale ville de ce peuple. Trompés par les faux rapports des deux chefs éburons, surtout par Ambiorix, qui se donnait pour ami et obligé de César, ils croient réellement, comme on le leur disait, toute la Gaule en insurrection et les légions de César en marche sur la province; alors ils prennent eux-mêmes la funeste résolution de se fier aux protestations d'Ambiorix et d'évacuer leur camp pour rejoindre les autres légions. Mal leur en prit, car à peine sortis du camp et engagés dans les vallons boisés et marécageux des Éburons, ils se voient entourés et harcelés par une foule d'ennemis de plus en plus nombreux qu'ils sont obligés de combattre, et bientôt, écrasés par le nombre, chefs et soldats, presque tout y périt.

Enflés par ce facile succès, les deux chefs éburons vont souffler la révolte chez les Nerviens (1), et peu s'en fallut que la légion de Quinctius Cicéron, placée chez eux, ne subit le même sort; mais assiégé dans son camp et sans communication possible avec le dehors, son chef ne se fia point aux rapports vrais ou mensongers d'Ambiorix, et pendant près de quinze jours il soutint vigoureusement l'effort des assiégeants. Enfin, César, averti, arriva juste à temps pour le dégager après avoir fait subir un rude échec aux barbares qui voulaient lui interdire l'approche du camp assiégé.

Terrifiés par cette victoire, les Trévires n'osèrent bouger et, malgré la résolution prise par Indutiomare d'attaquer le lendemain le camp établi chez les Rèmes, sous le commandement de Labienus, il jugea prudent de se retirer à la hâte chez les siens;

(1) Les Nerviens occupaient le Hainault et le Cambrésis.



mais, encouragé ensuite par la récente révolte des Senons, il ne désarma point et pendant tout l'hiver ce ne furent que préparatifs pour un soulèvement général. Aussi, quand au printemps suivant César convoqua une assemblée générale des Gaulois à Samarobriva (Amiens), où il avait passé l'hiver dans le crainte de nouveaux troubles, les Trévires, comme les Senons et les Carnutes, s'abstinrent de s'y rendre et hâtèrent davantage au contraire les préparatifs de la résistance.

César, inquiet de cette abstention, qui indiquait une intention hostile à ses desseins, résolut d'en avoir aussitôt raison, et, suspendant l'assemblée, il lui donna rendez-vous à Lutèce des Parisii (1). Puis il partit à marches forcées contre les Senons, qu'il regardait comme les fauteurs et l'âme même de cette résistance.

A cette nouvelle, Accon, sentant qu'il était trop compromis pour obtenir son pardon, précipita le mouvement, et, pour mieux accentuer la révolte, envoya à toutes les populations du Sénonais l'ordre de se retirer dans les places fortes et autres lieux de refuge. Mais la promptitude de l'arrivée de César ne leur permit point de le faire, car cet ordre était à peine arrivé à sa destination que déjà lui-même était aux portes de Sens et que les principaux de cette cité sollicitaient leur grâce en se mettant sous la protection des Éduens.

César, pressé d'en finir avec eux pour passer à d'autres et d'ailleurs n'ayant pas de temps à perdre, accepta leur soumission et parut se contenter de leurs explications; mais, en attendant qu'il eût le loisir de rechercher les coupables, il se fit livrer cent ôtages au nombre desquels dut se trouver Accon. Quant à Drapès, il avait, lui aussi, tenu en vain la campagne; embusqué dans les passages difficiles, il harcelait les troupes romaines, contrariait leurs marches, interceptait leurs convois de vivres, pillait leurs bagages; mais tout cela n'avait eu aucun résultat sérieux et César, méprisant ces attaques impuissantes, dut néanmoins regretter qu'il n'eût pu être livré à sa vindicte, car il ne l'eût certes pas plus épargné qu'Accon. Il ne se montra pas plus rigoureux avec les Carnutes qui, eux aussi, s'étaient mis sous la protection des Rêmes et qui n'eurent pas à subir d'autres conditions.

Quant aux Trévires, la division de ce peuple en deux partis politiques qui se contre-balançaient, l'un propice et l'autre hostile à l'alliance romaine, avait fini par paralyser son action et par

(1) Lutetia, capitale des Parisii, se trouvait alors toute entière renfermée dans l'île de la cité, l'une des cinq que formait alors le cours de la Seine, là où se trouve aujourd'hui Paris.



suspendre la lutte commencée de concert avec les Senons et les Carnutes.

Deux grandes personnalités s'y partageaient les esprits et y exerçaient leur influence : c'était Indutiomare, le chef des patriotes, aux mains duquel était le pouvoir. Celui-ci, réunissant un conseil armé (1) y fait déclarer son propre gendre, Cingétorix, chef du parti adverse, ennemi de la patrie et sur cette accusation confisquer et vendre ses biens ; puis il y développe son plan de campagne qui consistait à tendre la main aux Senons et aux Carnutes en ravageant le territoire intermédiaire des Rêmes où se trouvait Labiénus avec deux légions ; mais, ajoute-t-il, il lui faut avant tout attaquer et, si c'est possible, enlever d'assaut le camp romain.

Labiénus, dont le camp était fortifié et assis dans une excellente position, pouvait défier tous les efforts des assaillants ; aussi en profita-t-il pour dresser un piége à son ennemi, dans lequel celui-ci tomba maladroitement. Prévenu par Cingétorix, il feignit de craindre cette attaque et s'abstint de répondre aux provocations d'Indutiomare, qui se renouvelaient chaque jour ; puis, par sous-main, il demanda aux peuples voisins de la cavalerie qu'il introduisit subrepticement dans le camp à l'insu d'Indutiomare, et un jour que celui-ci l'avait encore inutilement provoqué et que, suivant son habitude, il se retirait en désordre, plein de mépris pour la prétendue couardise des Romains, Labiénus lança à sa poursuite cette cavalerie avec ordre de ne s'attaquer qu'à lui et de ne blesser aucun autre ennemi avant qu'il ne fût mis à mort ; ses ordres furent ponctuellement exécutés ; rejoint et atteint par ceux qui le poursuivaient, il dut succomber sous le nombre de ses assaillants.

La mort, on pourrait dire l'assassinat d'Indutiomare, provoqua la retraite des Nerviens et des Éburons qui étaient venus grossir son armée et amena chez les Trévires eux-mêmes le triomphe du parti romain, ce qui, tirant César d'inquiétude de ce côté, lui permit d'aller tenir l'assemblée à Lutèce ainsi qu'il l'avait promis.

Une fois cette assemblée congédiée, César put s'occuper enfin du châtiment des coupables, peuples ou individus dont le patriotisme s'était affirmé de la façon la plus énergique. Il commença par les Éburons qui, non contents d'avoir massacré la légion de Sabinus et Cotta, avaient encore soulevé les Nerviens et encouragé

(1) Dans ce conseil, réuni en vertu d'une loi publique, tous les jeunes gens devaient se rendre en armes, et celui qui arrivait le dernier était égorgé en présence de tous, au milieu de cruels supplices.



les Trévires en leur envoyant des renforts. Les ayant cernés de trois côtés au moyen de trois légions placées chez les Trévires, sous le commandement de Labiénus, il fit ensuite avancer celui-ci dans le voisinage des Ménapiens pendant que Trébonius s'approchait des Aduatiques et que lui-même se portait sur l'Escaut où il espérait rencontrer Ambiorix qui, disait-on, s'y était retiré. En même temps il envoyait à Aduatica même (1), au beau milieu du pays ennemi, une légion avec tous ses bagages, qui devait y occuper le camp établi l'année précédente par ses malheureux lieutenants.

Se voyant cerné de toutes parts et dans l'impuissance de lutter avec toutes ses forces réunies contre un si formidable ennemi, Ambiorix avertit ses concitoyens de pourvoir à leur sûreté et de se disperser dans les forêts et les marécages aux retraites presque inaccessibles, de sorte que César ne trouvant point d'armée pour lui résister et craignant de compromettre le salut de ses soldats en les exposant par petits groupes dans cette guerre de buissons, aima mieux faire traquer les habitants par les peuplades sauvages du voisinage qu'il convia au sac et au pillage de ce malheureux peuple. Celles-ci ne se firent pas prier, mais cette combinaison faillit lui être funeste, car d'autres peuplades d'outre-Rhin, entre autres les Sicambres, les Usipètes et les Tenchtères, alléchées elles aussi par l'appât du pillage, ne tardèrent pas à accourir et, arrivées chez les Éburons, se laissèrent persuader qu'elles auraient plus d'avantage à s'attaquer aux Romains dont le camp, leur dit-on, gorgé de richesses n'avait qu'une légion pour le défendre. Flattés de cet espoir, les Germains se dirigent vers Aduatica. Par extraordinaire, au moment où ils s'en approchaient, cinq cohortes qui étaient sorties pour fourrager n'avaient laissé pour la garde du camp que les malades de diverses légions, dont 300 à peine rétablis, purent soutenir le choc de la cavalerie germaine qui faillit pénétrer dans le camp et l'enlever d'emblée; mais l'ordre rétabli et les cohortes arrivées du dehors s'étant fait jour pour y pénétrer à travers les rangs ennemis, ceux-ci, voyant leur coup manqué, se hâtèrent de regagner le Rhin avec le produit de leur pillage antérieur et sauvèrent ainsi le camp d'Aduatica.

A la suite de cet événement, César hâta l'exécution de son dessein. Bientôt ce fut une véritable chasse à l'homme et en même temps les bourgs, les villages et jusqu'aux chaumières isolées du pays Éburon furent livrés aux flammes, tout y fut saccagé, pillé,

(1) Aduatica répond au pays de Tougres,

et, jusqu'au blé sur pied qui servit de pâture aux chevaux, tout contribua à la ruine complète du pays, de telle sorte, nous dit César lui-même, que le petit nombre des habitants qui ne furent point pris ou tués dût périr de misère et de faim.

Après ce bel exploit, plus digne, dit l'historien des Gaulois, d'un chef de brigands que du généralissime d'une grande nation, César ramena son armée à Durocortorum (Reims). Puis, jugeant utile de porter un dernier coup à l'esprit de révolte, il voulut instruire publiquement l'affaire des Senons et des Carnutes. A cet effet, il y convoqua une assemblée générale des Gaulois, et là, en présence de ses dix légions sous les armes, il les constitua sous sa présidence juges du sort des révoltés. En face d'un tel appareil la réponse ne pouvait être douteuse. Aussi le malheureux Accon, signalé sans doute plus particulièrement à l'attention du proconsul, fut comme la victime expiatoire choisie pour sa vengeance et condamné à périr suivant la coutume des aïeux, c'est-à-dire à être suspendu à un poteau, la tête prise dans une fourche, et à y être battu de verges jusqu'à ce que mort s'ensuivit (1).

Quant à ses complices sénonais ou carnutes, comme Drapès, dont nous savons les efforts infructueux, et Gutruat qui, chez les Carnutes, avait joué un rôle analogue, ainsi qu'un grand nombre d'autres qui n'avaient pu être saisis et livrés comme ôtages et qui n'avaient pas attendu leur sentence pour échapper à la vindicte de César, il leur interdit le feu et l'eau, sorte d'excommunication civique qui les mettait hors la loi et rendait responsable de leur fait quiconque leur procurait des vivres ou les recevait sous son toit.

Alors seulement, pensant la Gaule suffisamment terrifiée par la sévérité implacable de ces exécutions, César crut pouvoir aller passer tranquillement en Italie la saison d'hiver pour y tenir les commices et s'y faire proroger dans le commandement des Gaules. Mais auparavant il voulut pourvoir par lui-même à la distribution de ses légions sur le territoire conquis et suivant le plus ou moins de crainte que les peuples pouvaient lui inspirer encore.

C'est ainsi, dit le texte des *Commentaires*, qu'il en plaça deux sur les confins des Trévires, deux chez les Lingons, et les six autres sur les confins des Senons proprement dits (2). Après quoi il partit pour l'Italie.

(1) Nudi hominis cervicem inseri furcæ, corpus virgis ad necem cædi (Suetone ; Nero Claudius Cæsar, § 42).

(2) Duo legiones ad fines Trevirorum ; duo in Lingonibus, sex reliquas in Senonum finibus Agendici, in hibernis collocavit. (César, de Bello gallico, livre VI, § 44).



IV.

QUESTION DES CAMPS ROMAINS DU SÉNONAIS ET PARTICULIÈREMENT DE CEUX SIGNALÉS DANS LES VALLÉES DU SERAIN ET DE L'ARMANÇON.

D'après ce que nous avons dit au chapitre précédent, six légions romaines sur les dix que César avait sous ses ordres, furent installées sur les confins du Sénonais (in finibus Senonum). Mais quel fut l'emplacement de ces légions ou mieux des camps dans lesquels elles durent s'enfermer pour passer en toute sécurité l'hiver qui précéda la campagne de l'an 52 avant notre ère ? Voilà une question que plus d'un auteur s'intéressant à notre histoire locale a dû se poser, et cependant nous ne sachions pas que beaucoup se soient astreints à la résoudre.

Appelé nous-même par une étude de ce genre à nous poser la même question, nous n'avons pas cru devoir l'éluder entièrement. Toutefois, n'ayant pas sous la main tous les moyens d'investigation nécessaires pour en donner une solution complète, nous allons néanmoins essayer d'y apporter quelque lumière et d'en fixer au moins quelques-uns ; quant au surplus nous laisserons à d'autres auteurs mieux informés que nous, la faculté d'être plus affirmatifs à leur égard.

Et d'abord nous dirons que nous aussi nous avons été frappé par la rédondance du texte des *Commentaires*, qui ne se contente point de dire *in finibus Senonum* mais qui y ajoute le mot *d'Agendici ;* or devons-nous lire en suivant mot à mot *in finibus Agendici Senonum* tel qu'il est inscrit dans le texte, ou y voir une inversion de *in finibus Senonum Agendici* suivant l'usage si fréquent de la langue latine, en traduisant dans le premier cas sur les confins de Sens des Senons, et dans le second, sur ceux des Senons de Sens. Quoique peu sensible en apparence, la différence de signification nous paraît évidente, et certains auteurs, grands partisans de Sens l'ont si bien compris qu'ils ont traduit par la *banlieue de Sens* tandis que d'autres, et nous sommes de ceux-là, ont traduit simplement par les *confins du Sénonais*, à quoi nous avons cru pouvoir ajouter les mots *proprement dits*, qui nous paraissent nécessaires pour expliquer précisément cette rédondance des termes *Agendici Senonum.*

Sens, à la vérité, comme toute ville d'une certaine importance, eut sa banlieue, c'est-à-dire une portion de territoire se rattachant plus particulièrement à cette ville et ressortissant plus directement

de son administration soit civile soit ecclésiastique, banlieue qui s'étendait à peine à quelques kilomètres de ses murs.

Or, est-ce donc dans une circonscription aussi restreinte que César eut pu loger ses six légions ? Nous ne le pensons pas, et en voici les raisons : Passe encore de loger, mais les y ravitailler eut été sinon impossible du moins fort difficile, sans affamer du même coup la ville elle-même, qui, si peu populeuse que nous la supposions à cette époque, était tout au moins la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui ; que si la région cultivée qui l'entourait alors pouvait suffire à son alimentation ordinaire, peut-on supposer qu'elle eut pu suffire à alimenter tout un hiver un surcroit de population aussi considérable que celui des six légions de César. En effet, d'après les plus sérieux calculs faits à cet égard, nous savons que l'effectif de chaque légion s'élevait de 3,500 ou 4,000 hommes de troupes régulières, sans compter les valets d'armée et les conducteurs des impedimenta, qui pouvaient surélever ce chiffre de quatre ou cinq mille hommes par légion, soit pour l'ensemble, au bas mot, vingt-quatre à vingt-cinq mille bouches à nourrir dans un espace qui en temps ordinaire pouvait peut-être à peine alimenter les quatre ou cinq mille dont se composait la population gauloise de cette ville, et il ne faut pas oublier que les préoccupations belliqueuses de l'année précédente avaient pu influer d'une façon fâcheuse sur les travaux agricoles et diminuer notablement les récoltes.

Mais il est une raison plus concluante encore. Était-il donc nécessaire, pour contenir une ville de cinq à six mille âmes, d'un pareil déploiement de forces, et ne suffisait-il pas d'une ou deux légions, c'est-à-dire de huit à dix mille hommes sous ses murs pour lui en imposer suffisamment, car il est indubitable qu'en en exigeant des ôtages. César avait dû exiger aussi la remise des armes, comme nous le verrons faire plus tard à Vellaunodunum et à Noviodunum.

Pour nous donc, il est certain que plus habile général qu'on ne voudrait le supposer, César au lieu de concentrer toutes ses forces sur un même point du Sénonais et de les y tenir dans l'inaction, les répartit au contraire sur plusieurs points de cette région alors beaucoup plus vaste que celle comprise de nos jours sous cette dénomination, puisqu'elle comprenait non-seulement le Sénonais actuel (pagus Senonensis) ou pays des Senons proprement dit, mais encore plusieurs peuplades limitrophes, leurs clientes ou leurs alliées, dont le territoire reçut depuis les noms de Pagus Pruvinensis au nord de la Seine, de Pays Troyen (Pagus Trecassinus) à l'est, d'Auxerrois (Pagus Autissiodorensis) au sud, et de

Gâtinais (Pagus Wastinensis) à l'ouest, dont l'ensemble joint à quelques peuples libres ou détachés de la grande Confédération Sénonaise, comme les Meldi et les Parisii, fut rangé plus tard par Auguste, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, sous la dénomination générale de IVe Lyonnaise ou grande Sénonie.

Il est donc indubitable pour nous qu'après avoir installé une ou deux de ses légions sous les murs même d'Agendicum, la capitale des Senons, César dut placer les autres sur les confins des mêmes Senons de Sens, c'est-à-dire du Sénonais proprement dit, ce qui nous explique les mots d'Agendici Senonum, qui sans cette interprétation sembleraient faire double emploi dans le texte des *Commentaires*.

Mais sur quel point de ce territoire plus étendu que la banlieue de Sens et moins vaste que la grande Sénonie, furent installées ces légions, c'est ce qui nous reste à examiner.

D'abord en admettant, comme nous venons de le dire, qu'il y en eut deux au plus dans la banlieue de Sens, nous n'hésitons point à fixer l'emplacement du camp construit par elles au sud de la Vanne au lieu dit le Grand-Camp, où l'on voyait naguère encore s'élever la motte du Ciar, désignation qui dans le vieux langage de nos pères, voulait dire le tertre de César, c'est-à-dire le prætorium. Nulle place en effet dans les alentours de Sens n'était plus propice pour un tel établissement, assez près de la ville pour lui en imposer et protégé contre toute entreprise de sa part par la rivière de Vanne, couvert du côté de l'ouest par le large cours de l'Yonne, il n'était abordable qu'au sud et à l'est, mais de ce côté un vaste horizon le protégeait contre toute surprise, et d'ailleurs les légions romaines pouvaient défier l'ennemi en rase campagne grâce à leur tactique et à la supériorité de leurs armes.

Quant au pont, que l'on suppose avoir été établi par César et dont nos contemporains ont dit avoir vu les pilotis subsister encore dans le lit de l'Yonne, il y a quelques années, il peut se faire qu'il ait existé dès l'époque de la conquête et que ce fut sur ce pont que passèrent les légions que César, après les avoir réunies sur ce point, emmena au siège d'Avaricum, mais il put à plus forte raison subsister ou être établi longtemps après la conquête, pour relier ce camp avec d'autres établissements militaires ou civils qui ne tardèrent pas à s'élever dans la suite sur la rive gauche de l'Yonne et en face même de ce point ou sur les hauteurs voisines, au pied desquelles passa bientôt la voie romaine d'Autun à Lutèce par Autricum, Bandritum et Condate (1).

(1) Autricum, Auxerre, Bandritum, Bassou, et Condate, Montereau.
Nous devons à l'obligeance de M. Poncelet, — chercheur infatigable

D'autres camps analogues durent être également placés sur ces mêmes confins des Senons proprement dits, mais plus près de la frontière, dans la direction des Carnutes ou des Parisii, qui non moins que les Senons, devaient bien inspirer quelques craintes à César d'après leurs propres agissements pendant l'année qui venait de s'écouler. Où ceux-là purent-ils être établis, fût-ce à Provins, dans les environs de Nemours ou de Fontainebleau, nous ne savons, et n'ayant aucune donnée certaine qui nous permette d'en fixer l'emplacement, nous nous abstiendrons de tout commentaire à leur égard.

Reste un troisième point que des données plus sérieuses nous permettent de regarder comme étant très probablement celui où une légion tout au moins, si ce n'est deux, fut envoyée par César pour prendre ses quartiers d'hiver, à la fin de la sixième campagne, dont nous avons raconté les tristes exploits, car si nous ne nous trompons, le nom même d'Éburo-Briga, où nous le plaçons, est fait pour en évoquer le souvenir.

D'où vient, en effet, ce nom que la Table théodosienne dite Carte de Peutinger nous signale comme le point d'intersection des

d'objets antiques et dont la collection privée, outre qu'elle renferme une quantité d'objets d'une grande rareté et d'une valeur inestimable, est encore, par la variété même de ces objets, un véritable musée, à la fois artistique et archéologique, souvent visité par de hautes notabilités scientifiques, nous devons, disons-nous, à son obligeance, la communication gracieuse du dessin d'un projectile romain en plomb, trouvé à Sens, portant gravé le nom de T. Labiénus, ce qui nous prouve bien l'identité de l'Agendicum gaulois avec la ville actuelle de Sens, ce qui n'exclut pas la possibilité, comme le soutient M. Poncelet, de la co-existence, ultérieurement à l'époque de la conquête, d'un ou de plusieurs autres groupes de population presque exclusivement romaine, auxquels ce nom aurait été étendu, tant sur la rive droite de l'Yonne, en amont du confluent de la Vanne, où se trouve la Motte du Ciar que sur la rive gauche, aux abords de la voie romaine d'Autun à Lutèce, ainsi qu'il est dit plus haut ; groupes que pouvait relier entre eux un pont spécial, en supposant même qu'un pont gaulois existât déjà sur l'emplacement du pont actuel, en face de l'Agendicum gaulois.

Le projectile dont s'agit, trouvé à Sens même, dans un jardin de la rue Mi-Pavée, située dans le haut de la Grande-Rue et près des anciennes murailles de la ville de Sens, qu'habitait alors M. Poncelet, a été recueilli et offert par lui à l'empereur Napoléon III, à destination du musée de Saint-Germain, où on le voit figurer aujourd'hui. Nous en donnerons le dessin dans un coin de la carte de la Gaule centrale, que nous nous proposons de joindre à notre travail des campagnes de Jules César dans nos pays.



grandes voies romaines de Lyon à Wissant par Auxerre et Troyes, dite voie d'Agrippa, et de Sens à Alise en Auxois ou Langres par Tonnerre ?

Si nous consultons l'étymologie gauloise de ce nom, nous y trouvons deux mots celtiques : d'abord un radical, Éburo, dont la signification nous échappe, mais que nous retrouvons dans le nom de deux peuples dénommés par César : les Aulerques Éburovices, qui habitaient les environs d'Évreux et qui sont ainsi distingués des Cénomans qui eux, occupaient les environs du Mans, puis les Éburons proprement dits, dont nous venons de raconter la sanglante et impitoyable répression. Puis, nous avons la terminaison Briga, qui semble avoir la même signification que Briva, qui en celtique, comme le mot Bridge dans la langue anglo-saxonne et celui de Brück en allemand, signifie pont. Or, serait-il si déraisonnable de présumer qu'une des légions employées à cette sauvage répression, ramenée dans ces lieux pour y prendre ses quartiers d'hiver, y ait ramené avec elle un groupe de malheureux Éburons qui, échappés au fer de leurs persécuteurs, avaient pu être faits prisonniers, et qu'employés pendant cet hiver à la construction d'un pont sur l'Evre ou le Créanton, laissèrent leur nom de triste souvenir, attaché au séjour de leur captivité et que les cabanes construites provisoirement pour les abriter contre les rigueurs de l'hiver s'étant transformées dans la suite en un village permanent, celui-ci ait pris le nom de *Pont des Éburons*.

Voilà pour l'étymologie ; passons à l'inspection des lieux et surtout à l'opportunité de cet emplacement.

Voici d'abord en quels termes le décrit consciencieusement et *de visu* l'auteur que nous venons de citer : « La colline, qui porte « aujourd'hui encore le nom de Camp de Barcenna (nom inconnu « dans les *Commentaires*, mais qui peut être celui d'un lieutenant « ou d'un tribun de César à qui aurait été confiée la garde du « camp), a environ trois lieues de circonférence. Sa surface assez « plate est couverte de vignes et de terres labourables. A la pointe « qui fait face au pont d'Avrolles est une éminence de vingt pieds « d'élévation, qui traverse la montagne dans l'endroit le plus « étroit. Devant ce tertre se trouve une sorte d'esplanade qu'on « appelle la Camp de Barcenna. Malgré la culture des vignes, on « remarque encore de larges fossés, des plates-formes, des terras- « sements de plus de cent pieds de longueur sur quarante de « largeur, en talus. Le hameau des Pomerats, qui pourrait être le « Pomærium (1) des camps romains, est à mi-côte de cette mon-

(1) On appelait *Pomærium*, chez les Romains, le boulevard extérieur ou

« tagne, au bas de laquelle coule le ruisseau d'Èvre ou le Créan-
« ton (1). »

Voilà pour l'aspect des lieux. Quant à l'opportunité, elle n'est pas douteuse, et le croisement que nous verrons s'opérer plus tard au village d'Avrolles, sis au pied de cette colline, de deux voies romaines des plus considérables, nous prouve déjà l'importance de ce lieu au point de vue de la conquête. Ce sera bien autre chose si nous envisageons sa situation sur le territoire sénonais à une distance très rapprochée et à peu près égale du pays Éduen et du pays Lingon, dont le premier finissait à Venossa (Venouse) et le second commençait à Liviniacus (Ligny), et aussi du pagus Trecassinus, qui s'avançait jusque vers Alsonus (Auxon) — et nous nous demandons si parmi les camps du Sénonais établis à l'issue de cette campagne, il pouvait y en avoir de plus favorablement placés pour surveiller à la fois tous ces peuples. Aussi sommes-nous convaincu que ce fut là l'emplacement d'une ou deux des six légions dont parle César et que l'étymologie même du nom antique d'Avrolles nous est une indication précieuse de son origine, de la date et aussi du mode de sa fondation.

Mais ce camp n'est pas le seul dont les traces aient été signalées dans la région qui nous occupe, car nous trouvons dans le même auteur la description d'autres ouvrages ou terrassements qu'il donne aussi comme portant l'empreinte romaine, et comme répondant bien à l'assiette de campements tels que ce peuple savait

intérieur, c'est-à-dire la partie en dedans ou en dehors des murs, où il n'était permis ni de bâtir ni de cultiver.

(1) Ce nom d'Èvre donné au Créanton et adopté par l'abbé Henry, dans ses *Mém. sur Seignelay*, t. I, p. 42, ne nous paraît pas justifié, puisque les plus anciens titres qui le rapportent le nomment Urbanus ou Orbanus, celui de Créanton, au dire de M. Lemaistre, lui viendrait d'un riche marchand de bois qui l'aurait utilisé pour le flottage. En vain M. Pierre, ancien curé de Champlost, qui a fourni quelques renseignements à Pasumot, et qui le premier a scruté l'étymologie d'Eburobriga, nous dit que le pont jeté sur ce ruisseau entre Venizy et Saint Florentin, c'est-à-dire plus d'une lieue au-dessus d'Avrolles, s'appelle le *Pont d'Èvre* et qu'un climat du voisinage s'appelle aussi les Èvres. Nous ne voyons pas bien quel rapport peut exister entre ce nom et celui d'Avrolles, qui au siècle passé se nommait *Esvrolles*, traduction évidente du latin *Ebroliæ*, nom sous lequel il est désigné dans une bulle d'indulgence de l'année 1502, qui est le plus ancien titre portant son nom. On le trouve aussi sous celui d'Hébrola dans les vieux titres du chapitre de Sens, de sorte que si l'on veut trouver un rapport entre ce nom et celui d'Èvre, on serait tout aussi bien fondé à dire que ce nom vient d'Ébrola plutôt que l'inverse.



les dresser, d'après les indications que nous donne l'historien Polybe (1).

Et d'abord parlons du camp de Seignelay. Voici comment l'abbé Henry s'exprime à son sujet :

« On voit, dit-il, au midi de Seignelay, un tertre élevé de cent « pieds au-dessus du niveau des terres et qui pût avoir autrefois « plus de cent toises de circonférence. C'est sur cette éminence « que l'on a bâti les châteaux de Seignelay. Aux deux côtés « à 150 toises environ, sont deux fossés qui ont chacun 72 pieds « d'ouverture et 20 de profondeur ; je les ai mesurés (ajoute-il, « pour donner plus d'autorité à son dire). Ils s'avancent en ligne « directe vers le midi jusqu'à 270 toises. On dit que celui du

(1) L'historien Polybe, en effet, nous a tracé la description exacte d'un camp romain permanent, c'est-à-dire de ces retranchements établis par les légions en pays conquis pendant le temps qu'elles n'étaient point en marche ou en opérations militaires, et de cette description il ressort que tout camp établi pour une légion formait un carré parfait.

En tête du camp était une éminence quelquefois naturelle et le plus souvent artificielle, construite ou appropriée par la main des légionnaires, laquelle mesurait ordinairement 100 pieds carrés, dont la tente du général en chef ou de son lieutenant occupait le milieu, et cet espace se nommait le Prétoire (*Prætorium*).

Si le camp était établi pour deux légions, il formait alors un carré long, dont le prætorium et ses accessoires occupaient le milieu.

De chaque côté du prétoire étaient également réservés deux espaces semblables, quoique de dimensions moindres. Dans l'un se distribuaient les vivres et se tenait le marché, c'était le *Forum;* dans l'autre se faisait la paye aux soldats. c'était l'*Ærarium*. Le tout était environné de trois côtés par les tentes de la cavalerie ; celles des Romains faisant face au prétoire et celles des alliés tournées du côté du rempart.

Quant au reste du camp il se développait sur le quatrième côté séparé du prétoire par deux larges rues transversales entre lesquelles s'élevaient, à une distance égale, les tentes des tribuns, ordinairement au nombre de six par légion ; vis-à-vis chacune de ces tentes se profilaient six rangées de trois tentes, séparées entre elles par des passages où l'on pouvait circuler librement et chaque rangée par une vaste rue coupée de place en place par d'autres dans un sens transversal et circonscrivant ainsi la place de chaque cohorte, avec cette différence, toutefois, que la rue longitudinale du milieu faisait face au prétoire comme celle qui, au dedans du rempart, entourait l'ensemble des tentes, étaient de beaucoup plus larges que celles de l'intérieur du camp.

Quant à l'enceinte, elle se composait de fossés creusés dans le sol sur un plan rectangulaire et de remparts élevés à l'intérieur au moyen des déblais du fossé et assez loin des tentes pour que celles-ci ne fussent pas exposées aux projectiles meurtriers ou incendiaires de l'ennemi.

« couchant a servi de chemin couvert pour faire passer des « troupes. Ces fossés sont moins profonds à l'extrémité, parce que « le terrain sablonneux en a rempli le fond. Là un autre fossé « d'environ 300 toises les joint ensemble. Ce dernier a été en « partie comblé pour former l'ancien parc. Le fossé du levant se « nomme aujourd'hui le canal, et celui du couchant les ruelles. « Cette enceinte comprend une lieue gauloise de circonférence et « offre visiblement les traces d'un camp romain ; le tertre est le « donjon où l'on dressait la tente du général..... Le nom de Cas- « trum donné par Raoul Glaber au château de Seignelay en 990, « semble venir des restes de ce camp, encore visibles (1). »

Si réellement il y a là, comme cela paraît assez vraisemblable, les traces d'un camp romain, nous ne pouvons guère l'attribuer qu'à l'époque de la conquête, car un quart de siècle, à peine, s'était écoulé que déjà une magnifique voie romaine partant de Lyon, devenue la capitale des Gaules et aboutissant à Itius Portus (Wissant, près de Boulogne-sur-Mer), traversait nos pays et passait à plus de trois kilomètres du castrum de Seignelay, et assurément s'il eut été postérieur à l'établissement de cette voie, c'est moins loin de son passage qu'il eut été établi, et non à une telle distance.

Il n'est pas jusqu'au nom de Seignelay qui ne prête à cette supposition et qui n'évoque, lui aussi, le souvenir d'un camp romain. Car encore bien que lors de sa première apparition, dans un titre écrit datant du VIIIe siècle, il soit dénommé *Sigliniacum*, nous n'en sommes pas moins frappé de ce radical *siglini* qui semble évidemment le fait d'une mauvaise prononciation de *Signili* qui nous explique le mot signum inscrit le premier dans la *Carte des Barons de Seignelay*, et sans admettre de confiance la légende vraie ou fausse qui le fait venir de *signum lœtum* (signe joyeux), exergue inscrite, dit cette carte, au frontispice d'une tour bâtie ou appropriée en chapelle par saint Ebbon, archevêque de Sens, en souvenir d'une grande victoire qu'il aurait remportée en ce lieu sur les Sarrazins ; nous admettrions très bien que ce nom lui vînt des aigles romaines, *signa*, plantées ou déposées sur le prétorium pendant tout le temps de l'occupation de ce camp, qui semblerait par là avoir été la résidence d'un chef supérieur, peut-être de César lui-même. Au surplus, indépendamment de l'heureuse situation de ce camp, qui dominait les deux vallées du Serein et de l'Yonne, il pouvait facilement se ravitailler dans le village gaulois d'Ariacum (Héry),

(1) (*Mémoires hist. sur Seignelay*, par l'abbé Henry). — Les mesures anciennes en pieds et pouces, employées par l'auteur, répondent, comme on sait, le pied à un tiers de mètre et la toise à six pieds, ou deux mètres.

qui se trouvait à un kilomètre à peine à l'est de ses remparts, et dont nous pensons avoir suffisamment prouvé l'existence antérieurement à la conquête romaine (1). Il le pouvait également dans ceux de Piene ou Piena (Pien), et dans celui de Gorgiacum (Gurgy), situés sur le cours du ruisseau de Senotte et à son confluent dans l'Yonne, village que nous soupçonnons fort d'être aussi d'origine gauloise.

Mais nous n'en avons pas fini avec les traces de campements observées dans ces parages, car en voici un troisième que le même auteur nous a signalé en ces termes, près de la Malmaison, au territoire d'Ormoy:

« Dans l'angle de la route de Cheny et de l'ancien chemin de « Sens (2), dit-il, on montre au sud-ouest un camp romain dont « les restes sont encore visibles; c'est une terrasse carrée de « 24 toises sur chaque face et élevée de 10 pieds; le camp établi « en bas est enfoncé de 3 pieds et est fermé alentour par une « forte levée de terre qui peut s'élever jusqu'à 5 pieds. Au cou- « chant ce camp s'étend jusqu'à 38 toises du tertre; au nord et « au midi à 7 toises seulement. Les maisons et le chemin qui se « trouvent au levant ont détruit les anciennes dispositions. Il se « nomme dans le pays la Motte de la Malmaison (3). »

Comme on le voit par ce qui précède, ce nouveau campement est loin d'avoir l'ampleur de ceux d'Avrolles et de Seignelay, mais sauf ce détail, il répond assez bien lui-même aux dispositions décrites par Polybe. Peut-être ne fut-il établi qu'à l'usage d'un certain nombre de cohortes, ou bien fit-il partie d'une série de petits camps semblables échelonnés, à la suite les uns des autres, sur divers points de cette presqu'ile formée par le confluent de l'Yonne et des deux rivières du Serein et de l'Armançon, qui pouvaient par elles-mêmes mettre les troupes logées dans ces parages

(1) Conjectures sur les origines du village d'Héry, premier chapitre d'une notice inédite sur ce pays, lu en séance publique de là Société des Sciences de l'Yonne.

(2) Rien de moins prouvé que ce soit là un ancien chemin gaulois se dirigeant d'Auxerre à Sens. Mais comme il venait de Beaumont et que c'est le point où notre auteur veut absolument placer l'antique Bandritum, que d'accord avec plusieurs auteurs nous plaçons à Bassou, il a cru devoir le donner comme chemin de Sens.

(3) C'est sans doute par analogie aux forteresses du moyen-âge, composées le plus souvent d'un châtel ou demeure plus ou moins confortable et d'une enceinte de fossés avec terre levée à l'intérieur, que la tradition locale nous a transmis ce nom, car nul manoir ni demeure féodale, que nous sachions, n'a existé en cet endroit, qui fut toujours la propriété des seigneurs de Seignelay.



à l'abri des surprises de l'ennemi, quand même il n'y aurait point eu les camps de Seignelay et d'Avrolles, postés comme deux citadelles avancées sur la rive opposée de ces cours d'eau.

D'ailleurs, cette idée d'une série de campements dans ces parages, qui peut paraître bizarre au premier aspect, est encore corroborée par d'autres traces de terrassements observées dans les bois, au-dessus des Baudières, hameau dépendant d'Héry, et que traversa plus tard la voie romaine d'Agrippa, dont nous avons parlé ci-dessus. « Là aussi, dit le même historien, sur la rivière et « à l'entrée du bois on remarque des levées de terre qui ont pu « former des redoutes. » Et ailleurs : « Le tertre, au levant des « Baudières, entre Sainte-Radegonde et Pontigny, se nomme le « Mont, ou Camp de César, nom qu'on donne, nous dit-il, à toutes « les places où les Romains ont campé. »

Assez comme cela, s'écriera-t-on peut-être, votre auteur ne voit partout que camps romains, qui n'ont sans doute existé que dans son imagination. Pour nous, tel n'est pas notre avis ; nous supposons même qu'il n'a pu tout voir, et qu'en dehors de ceux signalés à notre attention, il est encore nombre d'endroits aujourd'hui cachés sous les bois ou aplanis par une culture continue et le déblai des terres jadis amoncelées en forme de retranchement, qui pourraient être encore signalés dans ces mêmes parages.

C'est qu'en effet, si l'on suppose, — et c'est à prouver cette hypothèse que nous consacrons l'un des chapitres qui vont suivre, — si l'on suppose, disons-nous, qu'à un moment donné César eut la nécessité de réunir toutes ses forces sur un même point et d'y séjourner quelque temps, on ne s'étonnera plus de voir trois ou quatre vestiges de campements, situés non loin les uns des autres et pouvant au besoin se prêter main-forte. C'est au contraire le petit nombre de ces ouvrages qui nous étonne.

Mais, après dix-neuf siècles écoulés, l'état des lieux a pu facilement être modifié du tout au tout et nous ne craignons nullement de passer pour ridicule en proposant l'idée que les hauteurs du Mont-Saint-Sulpice et de Lordonnois aient été, elles aussi, couronnées d'ouvrages semblables, et même il n'est pas jusqu'aux hauteurs de Pien (actuellement hameau de Sougères-sur-Sinotte), qui ont pu se trouver dans le même cas comme poste encore plus avancé que Seignelay du côté d'Auxerre.

Mais sans vouloir errer d'hypothèse en hypothèse tenons-nous-en aux ouvrages déjà si nombreux que nous venons de décrire d'après des témoignages non suspects, et qu'on peut vérifier aujourd'hui encore, bien que l'état des lieux se modifie et se transforme de jour en jour, effaçant de plus en plus les marques du passé.

D'ailleurs, indépendamment de ces terrassements, les traces de l'occupation romaine, postérieures il est vrai à cette époque, mais assez nombreuses et assez caractéristiques pour ne pouvoir être mises en doute, prouvent assez que nos pays ont pu, lors de la conquête, jouer un grand rôle, passif sans doute, mais non moins intéressant pour cela, dans l'histoire de cette conquête, placés comme ils l'étaient sur les limites des trois puissantes peuplades que déjà nous avons nommées plus d'une fois, les Éduens, les Senons et les Lingons.

Que si même nous voulions remonter plus haut que la conquête romaine, ou bien étudier les dernières convulsions de la civilisation qu'elle importa dans la Gaule, sous les coups répétés des barbares d'outre-Rhin, et les yeux fixés sur la carte de cette contrée, rechercher quels furent les chemins les plus pratiqués par ces grandes invasions des Celtes, des Kimris, comme, plus tard, des Franks et des Germains, nous serions frappé de la situation toute exceptionnelle qu'occupe ce coin de territoire, limité par l'Yonne à l'ouest, puis par le confluent du Serein au sud et celui de l'Armançon au nord.

La plupart de ces invasions, qu'elles vinssent directement de l'est par la vallée du Danube, les défilés des Vosges, la partie moyenne du Rhin ou bien des embouchures mêmes de ce fleuve, nous les voyons presque toutes arriver sur le plateau de Langres, d'où elles se partagent en trois courants distincts. Les unes s'en vont au nord-ouest, par les vallées de l'Aisne, de l'Oise, de la Marne, de l'Aube et la rive droite de la Seine, peupler ou ravager la partie orientale de ce riche bassin; d'autres, au contraire, descendent directement au sud par la vallée de la Saône et du Rhône; d'autres enfin, et ce sont les plus nombreuses, par la rive gauche de la Seine et la partie méridionale de son bassin, en descendant les vallées de l'Armançon et du Serein, qui viennent précisément converger à ce même point, puisqu'une lieue à peine sépare les confluents de ces deux cours d'eau. Après quoi ces peuplades, franchissant l'Yonne, s'en allaient gagner les rives de la Loire et le sud de la Gaule.

Donc, comme on le voit, il n'y eut guère de situation pire que celle de nos pays, sans cesse foulés par ces passages répétés de Barbares, qui leur laissèrent à peine deux ou trois siècles de répit sous les premiers empereurs, et qui, pendant tout le reste se virent en proie aux dévastations et brigandages de ces races diverses.

Mais ce serait sortir de notre sujet que d'entamer ce chapitre; qu'il nous suffise donc d'avoir indiqué d'avance le point de rallie-

ment que dût occuper César dans une des situations les plus critiques de sa carrière, et réservons pour bientôt le soin de préciser davantage son habile stratégie, en étudiant à son tour la dernière période de la guerre des Gaules et cette célèbre campagne de l'an 52 par laquelle fut si brillamment terminée la conquête de nos pays pour la gloire incomparable de notre heureux vainqueur.

V.

TROISIÈME ET DERNIÈRE PÉRIODE DE LA CONQUÊTE DES GAULES. — SEPTIÈME CAMPAGNE DE J. CÉSAR, SON DÉBUT ET SES PRINCIPALES PHASES.

Nous avions précédemment laissé César, partant pour l'Italie, tranquille pour ses légions victorieuses, qu'il laissait bien munies dans les quartiers d'hiver, qu'il leur avait assignés lui-même, et pensant la Gaule terrifiée par son inflexible rigueur à l'égard des révoltés; aussi pouvait-il, avec quelque apparence de raison, regarder la guerre des Gaules comme terminée quand tout au contraire elle était à la veille de se réveiller plus terrible et plus opiniâtre que jamais.

En effet, la sanglante répression des Éburons, comme le supplice d'Accon et de ses complices, au lieu d'effrayer les Gaulois, n'avait eu d'autre résultat que de porter leur irritation à son comble. Aussi, tous se voyant désormais à la merci du conquérant, n'en devinrent que plus circonspects et plus dissimulés à son égard, mais non moins ardents dans leurs entreprises.

Ce ne furent donc, pendant tout l'hiver, que réunions clandestines au fond des forêts, que conciliabules nocturnes, où chacun remémorait publiquement le courage malheureux et les tortures physiques ou morales des victimes immolées ou mises hors la loi par ce cruel vainqueur.

On y déplorait amèrement les libertés perdues, en s'excitant mutuellement à la vengeance. Mais le danger d'une action isolée et la promptitude de la répression avaient porté leurs fruits et poussé les Gaulois à s'unir, cette fois, dans une entente commune, en soufflant de toutes parts l'idée d'une insurrection générale, qui devait, assurait-on, écraser d'un seul coup, sous le nombre, toutes les légions romaines, ou tout au moins les chasser du pays et leur en fermer à jamais l'accès.

Les Carnutes surtout, se signalent par l'ardeur de leur propagande et leur dévouement patriotique. Ils prêchent la concorde et

invitent tous les peuples à mettre, comme eux, de côté toute visée ambitieuse. Ils ne demandent point le commandement pour eux-mêmes, mais ils jurent sur les drapeaux (serment le plus solennel à leurs yeux), d'obéir sans conteste à quiconque obtiendra la majorité des suffrages et assumera sur sa tête le périlleux honneur de diriger la lutte. Pour eux, ils ne réclament que celui de donner les premiers le signal de l'insurrection.

Tous les députés présents applaudissent à ces sentiments et répètent solennellement le même serment, tant ils ont à cœur leur indépendance, sentiment qui eut toujours le privilége de passionner cette race belliqueuse. Il n'est pas jusqu'aux Éduens eux-mêmes qui ne s'associent au moins partiellement à ce généreux entrainement, eux à qui César vient de confier la garde des ôtages de toute la Gaule. Il faut dire aussi que même chez ce peuple le parti national avait fait assez de progrès pour contre-balancer déjà celui qui était au pouvoir et qui tenait encore pour l'alliance romaine. Le meurtre de Dumnorix, qui en avait été la plus brillante personnification, n'avait fait que l'irriter et grossir ses rangs, et il n'est pas jusqu'à la nouvelle attitude de Divitiac qui ne lui servit d'encouragement. En effet, malgré son admiration constante pour la grandeur et la puissance de Rome, le meurtre de son frère avait fini par lui dessiller les yeux et par le désabuser des faux semblants d'amitié que lui prodiguait César. Reconnaissant enfin que ses grandes et patriotiques aspirations pour étendre l'influence de sa propre nation sur le reste de la Gaule au moyen de l'alliance romaine, n'avait en somme abouti qu'à préparer, et à favoriser l'asservissement de toutes les nations gauloises sans en excepter sa propre patrie, le cœur brisé de remords, sans doute, il avait fini par quitter, pour n'y plus jamais reparaitre, la scène politique où il avait joué un si grand mais si triste rôle. Quant aux patriotes Éduens, peut-être espéraient-ils, grâce à l'ancienne prépondérance de leur nation, se voir déférer le commandement suprême dans la révolte qui se préparait.

Mais, soit doute sur leur sincérité, soit antipathie pour leur esprit de domination, quand le moment arriva de nommer ce chef, le choix des conjurés tomba sur un jeune patriote, Arverne de nation, dont la réputation commençait à peine à se faire jour, mais qui ne tarda point à attirer tous les regards au point de se faire acclamer comme le libérateur futur du sol gaulois, et, de fait, il ne tint pas à lui seul de ne pouvoir ajouter ce titre à celui de généralissime que lui conférèrent bientôt tous les peuples du centre de la Gaule.

Avant de présenter à nos lecteurs cette noble et énergique

figure de Vercingétorix, qu'il nous soit permis de parler de sa nation.

On a pu s'étonner, en effet, de n'avoir point vu, pendant les cinq ou six années précédentes, figurer les Arvernes parmi les adversaires, non plus que parmi les alliés de César. A peine en est-il question au premier livre des *Commentaires*, comme alliés des Séquanes contre les Éduens, au sujet de la guerre qui précéda celle d'Arioviste contre ces derniers, et comme accusés d'avoir, eux aussi, de concert avec les Séquanes, appelé en Gaule le roi germain. Et cependant nous ne pouvons considérer ce silence de César à l'égard de ce peuple comme le résultat de son dédain pour cette nation, qui, à peine un demi-siècle avant son arrivée en Gaule, avait fait ses preuves en s'alliant, comme les Ruthènes, avec les Allobroges contre les légions de Rome, sous le consulat de Domitius Ahénobardus. Il est vrai que les trois alliés avaient été battus et qu'après avoir réduit le pays des Allobroges en province romaine, le consul Fabius Maximus, son successeur, l'avait augmentée de toutes les peuplades ou tribus alliées ou clientes des Arvernes et des Ruthènes, qui habitaient au sud des Cévennes et avait affaibli d'autant la puissance de ces derniers; mais ils n'en étaient pas demeurés moins redoutables et, si César n'en dit mot jusqu'ici, cela tenait uniquement à ce que les Arvernes eux-mêmes n'avaient encore fait aucun mouvement qui pût lui causer quelqu'inquiétude. Il y avait à cela plusieurs raisons, mais la principale c'est que le parti oligarchique, alors au pouvoir dans cette cité, commençait comme partout à être battu en brèche par le parti patriote, que travaillaient quelques ambitions locales, et que se mettre en état d'hostilité vis-à-vis de César, uni aux Éduens, leurs plus grands ennemis, c'était provoquer, de la part de ces deux adversaires, de redoutables éventualités, dans lesquelles le moins qu'ils pouvaient perdre était leur propre pouvoir.

Ils se souvenaient, en effet, de la façon inique avec laquelle la politique romaine, dans la personne du consul Fabius, s'était jouée de la parole donnée à leur roi Bituit et ils craignaient sans doute que pareil sort ne leur advînt (1). Aussi avaient-ils jugé prudent de ne point rompre leur traité et de mettre une sourdine aux menées du parti adverse. Mais l'heure devait aussi sonner bientôt où le parti patriote allait, comme chez les Éduens, avoir raison de leur résistance.

(1) On sait que sous prétexte d'une conférence au sujet de la paix, le roi Bituit et son fils Congentiat, avaient été traîtreusement transportés à Rome puis emprisonnés à Albe, d'où ils ne furent extraits que pour orner le triomphe du vainqueur des Allobroges.



Déjà même la tentative de Celtil, puissant chef de clan et père de Vercingétorix, pour rétablir la royauté abolie depuis la captivité de Bituit, avait failli aboutir; mais il l'avait payée de sa tête et tout était rentré dans l'ordre. Nous allons voir bientôt qu'ils n'eurent pas si facilement raison du fils.

Une grande nouvelle en effet venait de parvenir chez les Arvernes. On y apprenait que les Carnutes avaient donné, comme ils l'avaient promis, le signal de l'insurrection.

Deux hommes déterminés, Cotuat et Conétodon, avaient pénétré nuitamment dans la ville carnute de Genabum et avaient fait main basse sur tous les citoyens romains que le commerce y avait attirés et qui y résidaient, entr'autres le chevalier Cita, que César y avait préposé à l'intendance des vivres. Tous avaient été massacrés et leurs maisons dévalisées. Cette nouvelle, partie le matin de Genabum, et arrivée le soir même chez les Arvernes, malgré la distance d'environ cent soixante mille pas (1) qui les en séparait, ne manqua pas de provoquer de grandes rumeurs, et aussitôt le parti patriote de s'en emparer pour provoquer de nouvelles agitations sous les instigations de Vercingétorix qui poussait à la guerre contre les Romains.

« Doué, dit Florus, d'une haute stature, d'une figure fière et « intelligente, d'un regard étincelant et terrible dans le combat, « son aspect imposant et jusqu'à son nom même était fait pour « inspirer l'effroi! »

Peut-être avait-il figuré pendant cet hiver dans toutes les assemblées clandestines dont nous avons parlé plus haut et s'y était-il fait remarquer par une chaleur de patriotisme qui l'avait signalé déjà aux partisans de l'insurrection. Toujours est-il qu'à peine la nouvelle du massacre de Genabum lui fut-elle parvenue qu'il rassembla ses clients et n'eut pas de peine à exciter leur ardeur, nous disent les *Commentaires*. Mais comme, sans doute, on le tenait à l'œil, dès qu'on eut connaissance de ses projets belliqueux, les principaux Arvernes, au nombre desquels se trouvait son oncle Gobanition, ne voulant pas courir les mêmes aventures, le chassent de la ville. Pour lui, il ne se rebute pas et recrutant dans la campagne une troupe d'ardents patriotes comme lui, que César appelle des vagabonds et des hommes perdus (*egentium ac perditorum*), il ne tarde pas à entraîner dans son parti tous ceux de ses compatriotes qu'il rencontre, en les exhortant à prendre les armes, pour la défense de la liberté commune; puis à leur tête, pénétrant dans Gergovie, il en chasse à son tour ceux qui l'avaient chassé, et se laisse décerner le titre de roi par ses partisans.

(1) Plus de 226 kilomètres.

Aussitôt investi de ce nouveau titre, il députe de toutes parts dans les tribus Arvernes, aussi bien que chez leurs clients, pour les conjurer de lui rester fidèles. En peu de temps, il s'attache par des alliances les Sénons, les Parisii, les Pictons, les Cadurciens, les Turons, les Aulerces, les Lémovices, les Andes (1) et autres peuples qui bordent l'Océan, qui tous lui défèrent, d'un commun accord, le commandement suprême.

Les Carnutes, engagés par leur serment, se rallient à cette ligue déjà formidable; quant aux Bituriges, qui n'attendaient sans doute que l'exemple des Éduens pour se prononcer, en apprenant que Vercingétorix arrive de leur côté pour presser leur décision, ils demandent ou font semblant de demander le secours des premiers. Ceux-ci, jaloux sans doute de se voir évincés du commandement suprême, qu'ils ambitionnaient, suspendent leur décision; mais à la fin pourtant, poussés par les lieutenants de César, qui les pressent de répondre à cette demande, ils envoient de ce côté quelques corps de cavalerie et d'infanterie. Mais, soit crainte réelle sur les dispositions de leurs voisins, soit que travaillés déjà par le parti de l'indépendance, ils y mettent du mauvais vouloir, toujours est-il qu'arrivées à la Loire, ces troupes reviennent bientôt sans l'avoir traversée, disant aux affidés de César qu'ils n'ont osé la passer de peur d'être trahis par les Bituriges.

Vercingétorix, de son côté, fixe le nombre des combattants, fantassins et cavaliers, que chaque nation doit lui fournir et réclame surtout le plus grand nombre possible de ces derniers. Puis il envoie le Cadurcien Luctère, homme plein d'audace, contre les Ruthéniens provinciaux et lui-même se porte chez les Bituriges, afin de faire cesser leur indécision.

A la nouvelle de ces événements, César, qui était encore en Italie, quitte Rome et se hâte d'accourir dans la Transalpine; mais une fois dans la Province il se trouve dans une grande perplexité. Ira-t-il rejoindre ses légions dans le nord de la Gaule, au risque d'exposer sa personne aux plus grands dangers, puisqu'il en est au point de douter des Éduens eux-mêmes, dont il lui faut traverser le territoire? Ou bien ordonnera-t-il à ces mêmes légions de venir le rejoindre dans la Province, au risque plus grand encore de les voir massacrer pendant le trajet, comme il était arrivé précédemment de celles de Sabinus et Cotta chez les Éburons?

(1) Les Parisii habitaient les alentours de Paris et avaient pour capitale Lutetia (Paris); les Pictons, Poitiers et le Poitou; les Cadurciens, Cahors et le Quercy; les Turons, Tours et la Touraine; les Aulerciens, le Maine, les environs d'Évreux; les Andes, l'Anjou; les Lemovices, le Limousin, etc.



Mais s'il est une circonstance où se révéla le génie militaire de César, si fécond en ressources et si prompt dans l'exécution de ses projets, c'est assurément dans le moment critique où nous sommes arrivés. Car son plan est vite arrêté, et, à peine conçu, il passe à l'exécution.

En effet, à peine arrivé en Gaule, il imagine, pour tromper l'attention de l'ennemi et lui donner le change sur ses intentions, de filer sur Narbonne, qu'il rassure contre les menées de Luctère, qui déjà avait soulevé contre les Romains les Nitiobriges et les Gabaliens (1). Il place des garnisons chez les Ruthéniens provinciaux (environs d'Albi), dans les principaux passages des Cévennes et jusque chez les Tolosates (Toulouse), puis revenant rapidement sur ses pas avec toutes les autres garnisons qu'il peut recruter dans la province il arrive subitement chez les Helviens (Vivarais), d'où, franchissant les Cévennes avec toutes ses recrues et le peu de légionnaires qu'il a sous la main, il parvient à travers six pieds de neige sur les confins des Arvernes où il sème la terreur en y portant l'incendie et la dévastation.

Ces derniers, épouvantés de ses rapides progrès, que, pris à l'improviste, ils ne peuvent arrêter, envoient courrier sur courrier à Vercingétorix, alors chez les Bituriges, pour se plaindre à lui de ce qu'il les laisse sans défense, à la merci de l'ennemi, pendant qu'il va soulever ou secourir d'autres nations moins exposées qu'eux-mêmes. Celui-ci, pour donner satisfaction aux siens, se porte rapidement à la défense de leurs foyers.

C'était là tout ce que voulait César; car pendant que toute la Gaule avait les yeux tournés du côté des Arvernes, lui, quittant subitement son camp, qu'il confie à la garde du jeune Brutus, se rend rapidement à Vienne, qu'il ne fait que traverser, et d'où, avec un groupe de cavalerie qu'il a amené d'Italie, il gagne le nord à marches forcées. Il traverse incognito et sans s'arrêter de jour ni de nuit les confins du pays Éduen par la vallée de la Saône qu'il remonte et arrive enfin chez les Lingons, où il retrouve en bonne situation les deux légions qu'il y a laissées.

Une fois là, il donne à celles qui étaient chez les Trévires l'ordre de le rejoindre, puis ralliant en passant ou rappelant à Sens celles qu'il a mises sur les confins des Sénons il arrive sous leur capitale au moment où on le croyait encore dans la province.

Vexé d'avoir été ainsi joué par son adversaire, Vercingétorix quitte de nouveau ses compatriotes et revient prendre position chez les Bituriges, mais chemin faisant il croit devoir s'emparer

(1) Environs d'Agen et Gévaudan.

de Gorgobina, oppidum des Boyens, qui, à l'exemple des Éduens, leurs patrons, persistaient dans leur fidélité à l'alliance romaine, et il en entreprend le siège.

César ne tarda pas à en avoir connaissance et cette entreprise, nous dit-il, le mit dans un grand embarras. L'hiver durait encore et menaçait de se prolonger, et malgré sa répugnance à entrer en campagne plus tôt que de coutume de peur que les vivres ne vinssent à manquer par suite de la difficulté des transports, il craignait, en laissant ses troupes dans leurs quartiers jusqu'à la fin de la saison, de laisser succomber l'oppidum Boyen, avant d'avoir pu le secourir; et si cela arrivait, l'effet moral que cet abandon pouvait produire sur les autres peuples ses alliés et notamment sur les Éduens, patrons des Boyens, était, pensait-il, capable de les détacher de son alliance. Aussi n'hésite-t-il pas et préfère-t-il braver tous les obstacles plutôt que de s'aliéner les esprits en se déshonorant. En conséquence, il engage les Éduens à lui envoyer des vivres sur son passage, et en même temps qu'il avertit les Boyens de son approche il les exhorte à lui rester fidèles et à soutenir vaillamment l'attaque des ennemis. Enfin, laissant à Sens deux légions, avec les bagages de toute l'armée, il se met en marche, et, ajoute-t-il, il se dirige vers les Boyens (*ad Boïos proficiscitur*).

C'est alors que commence réellement cette fameuse campagne de l'an 52, qui peut se diviser en trois phases distinctes, dont deux particulièrement intéressantes pour notre région.

La première phase, heureuse comme l'avaient été ses précédentes campagnes, semble lui promettre de rapides succès, car il enlève coup sur coup et presque sans résistance les trois oppida de Vellaunodunum, Genabum et Noviodunum. Puis après un siège un peu plus long, entrepris dans de mauvaises conditions locales, succomba à son tour, sous les yeux mêmes de son adversaire, la grande et forte place d'Avaricum, capitale des Bituriges.

La seconde phase, moins directement intéressante pour nos contrées, mais non moins heureuse à son début que la première, assure à César la coopération apparente des Éduens, mais elle se termine par un grave échec sous les murs de Gergovie, le formidable oppidum des Arvernes, dont il est obligé de lever le siège après un assaut célèbre demeuré infructueux.

Enfin à la troisième phase se rattache la défection définitive des Éduens, la retraite récipitée de César, qualifiée à tort de fuite et même de déroute par des auteurs trop partiaux pour être justes. Sa jonction avec Labiénus sur la frontière du Sénonais, ses derniers efforts pour échapper, avec toutes ses légions réunies, aux



étreintes de l'insurrection qui l'enserre de plus en plus et enfin sa rencontre finale avec son redoutable adversaire qui croyant trouver dans Alésia une autre Gergovie s'y renferme et offre ainsi à César une occasion inespérée de rétablir sa fortune chancelante et de triompher cette fois encore des prodigieux efforts accomplis par la Gaule pour recouvrer son indépendance.

Tel est le cadre dans lequel viennent se placer les questions historiques et géographiques qui nous restent à étudier.

Commençons donc par étudier les questions géographiques qui se rattachent au début de cette campagne. Ensuite nous suivrons César au siège d'Avaricum, de là à Decize et enfin sous Gergovie, après nous étudierons plus spécialement sa retraite sur le Sénonais et finalement nous aborderons sa dernière marche sur Alésia ainsi que le combat de cavalerie qui précéda l'investissement de cette place.

VI.

PREMIÈRE PHASE DE LA SEPTIÈME CAMPAGNE. — QUESTIONS GÉOGRAPHIQUES SE RATTACHANT AU DÉBUT DE CETTE CAMPAGNE. — VELLAUNODUNUM, GENABUM, NOVIODUNUM.

Des quatre places assiégées par César au début de cette campagne une seule échappe à la discussion, c'est celle d'Avaricum (Bourges). Quant aux trois autres elles ont été, de la part de tant d'éminents auteurs, l'objet de si brûlantes controverses, que ce n'est pas sans une certaine hésitation que nous nous hasardons à les soulever de nouveau, surtout quand, après les avoir étudiées consciencieusement dans la plupart et les plus sérieux de ces auteurs, nous nous voyons obligé de nous ranger parmi ceux qui forment la minorité.

C'est dire que nous adoptons et croyons pouvoir fixer d'ores et déjà *Vellaunodunum* à *Triguères* et non à Château-Landon, Sceaux ou Beaune-la-Rolande; *Genabum* à *Gien* et non à Orléans, et *Noviodunum* à *Sancerre*, au lieu de Neuvy-sur-Barrangeon ou Neung-sur-Beuvron.

Si, pour la seule question de Genabum, qui d'ailleurs entraîne la solution des deux autres, nous nous trouvons avoir contre nous un grand nombre d'auteurs, tous à la vérité sont loin d'être aussi sérieux les uns que les autres, et d'avoir le même poids dans la question, car il en est qui ne l'ont point étudiée par eux-mêmes et qui se sont contentés de répéter leurs devanciers sans produire aucun argument nouveau. D'autres, et ce sont les esprits passion-

nés et prévenus, qui, mûs par un étroit esprit de clocher, sacrifient volontiers la vérité historique à leur idée fixe et ne mettent rien au-dessus de leur patriotisme local. Enfin, il y a les esprits sérieux et dont la bonne foi ne saurait être suspectée, mais dont la clairvoyance a pu être mise en défaut parce que, s'appuyant sur des données fausses ou erronées, ils y rapportent toute leur argumentation.

Pour nous qui n'avons pas de parti-pris dans cette étude, mais bien un extrême désir d'arriver à fixer notre opinion sur ces points si débattus en sens contraires, nous avons suivi dans leurs textes mêmes les plus sérieuses et les plus savantes de ces dissertations, et nous les avons confrontées ainsi que leurs conclusions, entre elles d'abord, et ensuite avec le texte même de César, sur lequel elles s'appuient toutes, et nous avons enfin basé nos propres conclusions sur des vraisemblances telles que nous ne pouvons en admettre d'autres que celles qui précèdent.

Peut-être ferions-nous sagement de nous en tenir à cette affirmation pour ne pas allonger notre travail et ne pas fatiguer nos lecteurs par la repétition d'arguments déjà produits tant de fois de part et d'autre, mais nous avons pensé qu'une simple affirmation, qui ne serait pas appuyée de preuves, ou tout au moins de raisons sérieuses de crédibilité, ne saurait être considérée comme suffisante.

Force nous est donc de reprendre ces questions pour notre propre compte et de résumer ce grand débat, en ne reproduisant toutefois que les principaux arguments, produits pour ou contre les localités en cause, afin que chacun de nos lecteurs puisse se les poser à son tour et fixer sa conviction comme nous avons fixé la nôtre.

Cela dit, suivons pas à pas la marche de César, les *Commentaires* à la main.

Précédemment nous l'avons vu à Agendicum (Sens) dans une très grande perplexité, ne sachant s'il doit ménager ses légions en n'entrant en campagne qu'à la saison favorable, ou s'il doit, au contraire, sacrifier leur repos aux nécessités politiques qui s'imposent à lui, et secourir ses alliés dans la crainte de les voir passer à l'ennemi. C'est à ce dernier parti qu'il s'arrête et le dernier mot du dilemne qu'il se pose est, comme nous l'avons vu, son départ pour le pays des Boyens (*ad Boïos proficiscitur*).

Là-dessus, pas de discussion possible, car le texte est clair, précis, et l'on pourrait croire que tout le monde doit tomber d'accord. Et pourtant, il s'est trouvé des auteurs pour mettre en



doute la sincérité de César (1) et qui, même, ont osé avancer que Vercingétorix n'avait pas plus assiégé Gergovie, des Boyens, que César n'avait eu pour but de la secourir, et la raison qu'on en donne, c'est que si l'on devait admettre cet objectif à l'expédition de César, ce dernier ne serait certes pas allé faire une promenade militaire au pays des Carnutes et des Bituriges, où il était exposé, comme l'événement le lui a prouvé, à rencontrer des populations belliqueuses, très hostiles à ses projets et qui pouvaient l'arrêter de longs mois pendant lesquels l'oppidum boyen eut eu cent fois le temps de succomber.

Sans admettre ces prémices, nous en admettons parfaitement les conclusions, et c'est là notre principal argument contre la marche que d'autres auteurs font exécuter à César par Château-Landon, Orléans et Neuvy-sur-Barangon; avec cette différence pourtant, que loin de nous inscrire en faux contre le texte de César, nous l'adoptons au contraire de confiance (2).

Si donc César nous dit qu'il partit pour le pays des Boyens avec toutes ses légions, — sauf les deux auxquelles il confiait, à Sens,

(1) Suivant Jacques Maissiat, auquel nous faisions ici allusion, le texte des *Commentaires* n'est point une histoire ordinaire de la guerre des Gaules, mais une sorte de plaidoyer de César répliquant aux inculpations que ses adversaires politiques restés à Rome et peu au fait des mœurs comme de la géographie des Gaules, ne manquent pas de lui décocher, pour diminuer sa valeur dans l'esprit des Romains, aux yeux desquels il tend, lui, à se grandir sans cesse. De là, nous dit-il, les erreurs dans lesquelles nous jette volontairement ce texte si l'on veut le prendre à la lettre, parce que, prétend-il, c'est souvent le contraire de ce qu'il dit qu'il faut croire, quelque habileté qu'il mette à nous induire en erreur. Et partant de cette base d'argumentation, nous voyons, en effet, Maissiat sans cesse occupé à accuser César de fausseté, même dans les passages les plus nets de ses *Commentaires* dès qu'ils ne favorisent pas et à plus forte raison quand ils contredisent sa fameuse thèse d'Alésia, que contre toute vraisemblance il veut obstinément placer à Izernon.

(2) En effet, si parfois nous devons nous mettre en garde contre ses appréciations politiques, nous le regardons quant aux faits qu'il raconte comme l'auteur le plus sûr et le mieux informé. Certes il ne manquait pas à Rome d'envieux ni d'ambitieux jalousant sa gloire, même parmi ceux qui avaient servi sous ses ordres et partant, qui témoins oculaires de ses faits et gestes, n'auraient pas manqué de fournir à ses ennemis toutes sortes de démentis à ses *Commentaires*, ce que nous ne trouvons nulle part dans les auteurs contemporains et ce qui nous force à le tenir pour un auteur sérieux et non pour un faussaire de la vérité historique; que si un seul de ses contemporains, Asinius Pollion, cité par Maissiat, dit : que *les Commentaires ont été composés avec peu d'exactitude et peu de*

a garde des impedimenta, — c'est que c'est effectivement là qu'il se dirige, et les raisons si concluantes qu'il nous donne de cette expédition nous paraissent des plus admissibles; mais, comme l'auteur en question, nous ne pouvons admettre sa promenade militaire au pays des Carnutes et des Bituriges et nous pensons au contraire qu'il alla tout d'abord, ainsi qu'il nous le dit, droit à son but (ad Boïos).

Que si maintenant il trouve sur son chemin quelques oppida qui lui barrent la route, et qui ne veulent pas lui ouvrir leurs portes, il sera toujours libre de les tourner ou de les assiéger, s'il suppose que leur résistance ne sera pas de longue durée, mais du moins s'il ne s'y arrête pas il n'aura pas l'air de subir un échec, puisqu'il ne passerait outre que pour arriver plus tôt à son but.

Dans le cas contraire, n'est-ce donc que pour abuser ses alliés, les Éduens et les Boyens, qu'il ordonne aux premiers *de lui préparer des vivres* sur son passage et qu'il recommande aux seconds *de tenir ferme contre l'ennemi et de lui rester fidèles jusqu'à son arrivée, qu'il indique comme prochaine* (1). Puisque, en réalité, il se dirige vers les Carnutes et les Bituriges par Orléans, au risque d'allonger sa route de près de 100 kilomètres, et de s'exposer à tous les retards possibles dans une telle saison et par un pays aussi boisé et aussi marécageux que l'Orléanais et le Berry, le premier surtout, dont la mauvaise disposition des habitants lui est connue, qui peuvent lui susciter toutes sortes d'embûches et peut-être même renouveler les désastres de l'année précédente. Or une telle marche, pour un général aussi expérimenté que César, nous semble le comble de l'imprévoyance, et d'ailleurs elle est en contradiction formelle avec ses intentions si clairement exprimées dans le chapitre X du livre VII de ses *Commentaires*.

Suivons-le donc pas à pas dans sa marche sur Gorgobina.

Le lendemain, nous dit-il, *il était arrivé à Vellaunodunum, oppidum des Senons, qu'il résolut d'attaquer, pour ne point laisser d'ennemis en arrière qui pussent intercepter ses convois de vivres.* On nous dira peut-être que c'était là une vaine préoccupation,

respect pour la vérité, César ayant d'ordinaire rapporté ses propres actes d'une manière erronée ou à dessein, ou par défaut de mémoire, ce n'est là qu'une accusation vague à l'appui de laquelle il ne cite aucun fait, et que par conséquent on peut toujours mettre en suspicion.

(1) Itaque cohortatus Æduos de supportando commeatu, præmittit ad Boïos, qui de suo adventu doceant, hortenturque ut in fide maneant atque hostium impetum magno animo sustineant.



puisqu'il comptait sur les Éduens pour lui en fournir; mais pour nous ce n'est point une objection sérieuse, car les Éduens étaient loin encore, et jusqu'à ce qu'il fût arrivé dans leur voisinage, il lui fallait se préoccuper d'assurer ses communications, même à travers le Sénonais, avec la ville de Sens, d'où il pouvait aussi tirer des subsistances, grâce aux légions qu'il y avait laissées.

Le voilà donc arrivé devant Vellaunodunum. Or, qu'est-ce que Vellaunodunum ? C'était, nous dit César, un oppidum des Sénons.

Si, sous le rapport de sa nationalité, Triguières était plus particulièrement dans le Sénonais proprement dit, étant du ressort même de la ville de Sens, Château-Landon, Sceaux et Beaune-la-Rolande se trouvaient, eux aussi, dans le doyenné de Gâtinais, dépendant du même diocèse, et si la circonscription ancienne représentée par ce doyenné ne faisait pas alors partie intégrante de la cité gauloise d'Agendicum, elle s'y rattachait tout au moins par des liens de clientèle et comme nous ne voyons pas qu'il soit fait mention, de ce côté, d'aucune peuplade séparant les Senons des Carnutes, nous avons tout lieu de croire que les tribus qui fondèrent ces trois localités étaient d'origine sénonaise. Donc jusqu'ici rien qui puisse nous faire donner la préférence à l'une des trois plutôt qu'à Triguières et réciproquement.

Quant à la qualité d'oppidum qui est donnée à Vellaunodunum, nous avons vu plus haut qu'il faut entendre par ce mot « un lieu fortifié », que ce fût une ville ou un simple lieu de refuge préparé pour la défense. Nous ne savons si Château-Landon, Sceaux ou Beaune-la-Rolande offrent dans leur voisinage des reliefs qui se prêtent mieux qu'à Triguières à cette supposition, ni s'ils en ont conservé quelques traces encore apparentes; mais à Triguières, non seulement elles existent, mais encore elles y semblent des plus caractéristiques, si nous en croyons l'intéressant mémoire de M. Petit, de Château-Renard (1).

Mais revenons au texte des *Commentaires : La circonvallation*, entreprise par César autour de Vellaunodunum, *fut achevée en deux jours* (intervalle de temps assez court et qui répond bien aux

(1) Nous ne reproduirons pas la copie textuelle, qu'a fournie cet auteur à l'appui de son mémoire, d'une description de l'oppidum de Triguières, faite par un capitaine d'état-major, envoyé de Paris vers les années 1859 à 1861 pour vérifier l'état des lieux et en faire un rapport à l'empereur Napoléon III, au moment même où il s'occupait de sa *Vie de César*; mais il nous sera bien permis d'en citer quelques extraits et de dire que nous trouvons là tous les caractères de ces constructions gauloises que César nous décrit au chapitre XXIII du livre VII de ses *Commentaires* et avec

dimensions restreintes de cet oppidum que nous donne le rapport inséré partiellement dans la note ci-dessous, qui l'évalue à neuf hectares superficiels). *Le troisième jour*, ajoute-t-il, *la place proposa de se rendre.* Alors César laissa à son lieutenant Trébonius le soin de faire à l'ennemi les conditions de la reddition, qui étaient de livrer tous ses chevaux, les armes et six cents ôtages; quant à lui, *il marcha de suite sur Genabum, au pays des Carnutes, où il arriva le lendemain.*

Du texte qui précède il résulte que Vellaunodunum était à égale distance d'Agendicum et de Genabum, puisqu'il employa le même temps, soit deux jours, pour l'un comme pour l'autre trajet, ce qui répond encore parfaitement à la position de Triguières, qui est à neuf lieues (trente-six kilomètres) de Sens comme de Gien, la distance de l'une à l'autre de ces deux villes étant de dix-huit lieues. Si nous opérons de même sur la direction d'Orléans nous trouvons que le trajet total est de vingt-quatre lieues (quatre-vingt-seize kilomètres), dont la moitié, soit douze lieues, tombe

lesquelles nous a familiarisés M. Bulliot, l'éminent président de la Société éduenne, par les fouilles qu'il a dirigées avec tant de persévérance dans les ruines de l'antique Bibracte (Mont Beuvray).

Nous y relèverons donc les passages suivants:

« A 50 ou 60 mètres au-dessus de la vallée s'élève une colline dite le « Bois de la Garenne. Quoique les hauteurs voisines soient légèrement « arrondies, les flancs de celle-ci paraissent avoir été taillés en talus par « la main des hommes pour en augmenter la pente. On rencontre d'abord « un massif considérable de terre de l'autre côté duquel se trouve un « fossé dont la largeur au niveau du sol est de vingt mètres environ. « Au-delà du fossé le terrain s'élève insensiblement jusqu'au plateau « supérieur.

« Si l'on examine ensuite avec attention le parapet ou masse couvrante « et le fossé, on reconnaîtra, malgré le taillis épais, que la colline a été « coupée vers le milieu de la pente par un large fossé qui se prolonge « de l'est à l'ouest à peu près perpendiculairement à la direction des « ravins de la Dardenne ou de la Musardière, et que les terres de ce « fossé ont été rejetées du côté du sud, où elles forment un rempart épais « de neuf à dix mètres de hauteur d'escarpe. La crête du rempart s'abaisse « vers les extrémités, conservant toujours à peu près sa hauteur au-dessus « du fossé où le talus extérieur va se raccorder avec les talus qui termi- « nent la colline à l'est et à l'ouest, formant ainsi une enceinte continue « qui a à peu près la forme d'un carré, dont l'angle est considérablement « arrondi et dont le fossé a environ trois cents mètres de longueur, ce « qui lui donne une superficie de neuf hectares à peu près.

« Plusieurs fouilles exécutées sur la crête du parapet ont mis à décou- « vert les vestiges d'un mur qui avait probablement régné tout autour de

dans les environs de Sceaux, quant à Château-Landon et Beaune-la-Rolande, ils se trouvent plus rapprochés, le premier de Sens et le second d'Orléans d'environ huit kilomètres, ce qui fait un trajet de seize kilomètres plus long que l'autre, selon la ville qu'on adopte pour point de départ, ce qui donne quarante pour l'une et cinquante-six pour l'autre. Toutefois nous admettons volontiers qu'une étape de sept lieues pour des troupes aussi aguerries que celles de César n'avait rien d'anormal, malgré que l'étape du soldat romain ne fut que de seize à vingt kilomètres, et que, dit-on, il portât en marche jusqu'à cent livres pesant. Toutefois on nous accordera bien que, si peu qu'il eût perdu de temps au départ comme à l'arrivée, tant pour la mise en marche que pour le campement, surtout si l'on y joint les difficultés de la marche, dans une telle saison et par des chemins gaulois, ce qui n'est pas peu dire, on pourra encore être tenté de donner la préférence à celui de Gien, qui ne comptait que dix-huit lieues ou dix-huit kilomètres par étape.

Mais puisque nous voici arrivés à Genabum, voyons d'abord ce qui s'y passa, puis nous tâcherons de dégager son identité de toutes les controverses soulevées à son occasion.

Les habitants de Genabum, nous dit César au chapitre XI, livre

« l'enceinte. Au milieu de ses débris on a trouvé des cendres, du charbon « et quelques clous en fer oxidés ; une seule médaille a été découverte à « 25 ou 30 centimètres de la surface du sol dans une fouille au pied du « talus intérieur, et *c'était une médaille gauloise*. On a également retrouvé « le mur d'enceinte sur la face orientale, un peu au-dessous de la crête « du talus, mais nous n'en avons découvert aucune partie sur le talus « de la face opposée au midi.

« Les crampons de fer oxidés trouvés dans les fouilles nous paraissent « avoir servi à lier entre elles les poutres, qui, conjointement avec de « grosses pierres, constituaient alors les murs d'un oppidum ; le bois a « disparu à la suite des temps, les pierres et le fer sont seuls restés. »

Quant au nom même de Triguières, ajoute M. Petit, il est tiré de la nature même des lieux, car suivant l'interprétation qu'en aurait donnée M. Bullet, professeur de théologie et doyen de l'Université de Besançon, il viendrait de *Trig*, habitation, et de *gwers* ou *guel*, rivière. D'où, suivant le même auteur, César voulant rendre ce nom compréhensible à ses concitoyens, n'aurait rien trouvé de mieux que de le transformer par une périphrase celtique où il fit entrer les mots *Well*, qui signifie fortification, rempart ; *lau*, qui veut dire eau, confluent ; la diphthongue *Ou*, qui signifie bord, précédée de la lettre N pour éviter l'hiatus, ce qui donnait *Wel-lau-nou*, auquel il ajouta *dun* ou *dunum*, comme à tous les pays situés sur une éminence.

VII de ses *Commentaires*, ne faisaient, au moment où il arriva sous leurs murs, que d'apprendre le siège de Vellaunodunum et se préparaient à y envoyer du secours. Pour lui, aussitôt arrivé sous les murs de ce nouvel oppidum, il se contenta d'y établir son camp, remettant au lendemain à commencer les travaux du siège. Mais, comme cette ville avait un pont sur la Loire, craignant, nous dit-il, que les assiégés n'en profitassent pour évacuer la place pendant la nuit, il fit veiller deux légions sous les armes. Bien lui en prit; car, vers minuit, il est averti du fait qu'il avait prévu. Aussitôt il met le feu aux portes et introduit ses soldats par cette brèche; aussi, peu de Génabiens purent échapper à leurs coups, car les issues et le pont étaient trop étroits pour la multitude affolée des fuyards qui s'y entassaient. Au lever du jour César fait piller et brûler la ville, abandonne le butin aux soldats, puis, après avoir traversé la Loire, il s'avance chez les Bituriges (1).

Encore une fois, qu'est-ce que Genabum? Est-ce Gien? Est-ce Orléans? Parmi les nombreux auteurs qui se sont occupés de cette question, la plupart de ceux qui tiennent pour Orléans se basent sur les considérations suivantes :

1° Orléans occupe la place que les itinéraires assignent à Cenabum ou Cenab, et non Genabum, différence de nom qui a son importance dans la question, comme nous le verrons plus loin.

2° L'identité de Cenab avec Orléans s'est trouvée récemment confirmée par un monument lapidaire de la plus haute importance.

3° Orléans est en plein pays carnute et Gien est en pays sénonais, ou tout au moins dans la Puysaie, puisqu'avant 1789 il faisait partie du diocèse d'Auxerre.

4° De tout temps Orléans a eu une toute autre importance que Gien, ce qui prouve son ancienneté et sa supériorité sur cette dernière localité.

5° De temps immémorial Orléans a eu son pont sur la Loire et l'on ne peut démontrer que Gien-le-Vieil ait jamais eu un pont, et quant au nouveau Gien on sait que le pont actuel ne date que d'un temps relativement très moderne.

6° Enfin Cenabum, au dire de Strabon, était le principal empo-

(1) Oppidum diripuit atque incendit, prædum militibus donat, exercitum ligarius transducit atque in Biturigum fines pervenit. (Pervenit, venireper, venir par, à travers, ne peut se traduire en bon français que par s'avancer chez), autrement il y aurait progreditur, aggreditur, ou bien contundit.



rium des Carnutes. Or, Gien, dans la position excentrique qu'il occupe relativement au territoire de ce peuple ne saurait revendiquer ce titre.

A toutes ces raisons, les partisans de Gien, et nous nous rangeons parmi eux, peuvent facilement répondre, et c'est ce que nous allons faire. A nos lecteurs de juger qui a tort ou raison et de quel côté se trouve la vraisemblance.

Pour nous donc, sans revenir sur les raisons stratégiques tirées de la situation même d'Orléans et de Gien par rapport au trajet de Sens à Saint-Parize-le-Châtel, admis comme emplacement de Gorgobina, ou pour plus de latitude au bec d'Allier, trajet que le chemin par Orléans allonge de près de cent kilomètres; sans revenir non plus sur la contradiction évidente de cette affirmation avec le texte même de César, qui, si nous savons le comprendre, fait entrer ses légions sur le territoire des Bituriges, qui limitait la Loire à l'issue même du pont de Genabum, tandis qu'Orléans était éloigné de plus de quinze lieues de ce territoire, double raison qui, pour un grand nombre, serait regardée comme péremptoire en faveur de Gien, nous allons reprendre une à une toutes les objections ci-dessus et y répondre suivant notre conviction.

Et d'abord, que disent les itinéraires? Celui d'Antonin, le premier en date, et celui qu'on regarde généralement comme étant de deux cents ans postérieur au sac de Genabum, nous donne les distances entre certaines villes, dont la position actuelle ne fait doute pour personne et dont, par conséquent, les distances mesurées passent pour être d'une exactitude parfaite (1), d'où il suit que les mêmes mesures données pour les villes détruites ou dont l'identité n'est point encore admise, doivent être également acceptées de confiance, car cet itinéraire place Genabum à Orléans et non pas à Gien. Cette thèse serait à coup sûr la plus concluante de toutes, puisqu'il s'agit d'une preuve mathématique, si elle ne reposait dès son point de départ sur une erreur de fait. En effet, disent les partisans de Gien, nul ne peut nier l'exactitude des chiffres donnés par les itinéraires, ni contester à Orléans l'emplacement de Cenabum, c'est ce que nous admettons, nous aussi, en ayant soin de ne pas le confondre avec Genabum.

(1) L'itinéraire d'Antonin, cité par Danville et appliqué à la voie romaine d'Autun à Paris par la vallée de la Loire, s'exprime ainsi : Brivodurum. — Belca XV. — Cenabum XVIII. — Salioclitam XXII. — Lutetiam XXIV. — La table théodosienne, ou carte de Peutinger, qui est de beaucoup postérieure au premier, tout en fournissant les mêmes données, y ajoute la distance de Tours à Orléans par ce chiffre: Cæsarodunum LI.

Or qu'était-ce que Cenabum ? Est-ce le Genabum de César ? Ou bien est-ce quelqu'autre ville des Carnutes ? Ou encore une colonie fondée par les Génabiens échappés au massacre de leur ville, comme l'a inféré notre savant abbé Lebeuf (1) ? Là est toute la question.

Quant à la table Théodosienne, dite carte de Peutinger, malgré la grossièreté de son tracé, la mauvaise orthographe des noms qu'elle comporte, et même l'inexactitude de certains chiffres, — carte qui, suivant le *Dictionnaire biographique de Feller*, au mot

(1) Dans une lettre sur ce sujet à M. Fenel, de Sens, en date du 28 octobre 1740, Lebeuf dit : « Le sieur Danville, géographe, me donnera quelque chose sur les grands chemins de l'empire en France. Il « me réfutera sur ce que j'ai dit de Genabum, je m'y attends bien. Je n'ai « pas prétendu réformer ce qu'avait écrit M. Lancelot, puisque j'ai marqué « que j'ai écrit avant lui, je dirai pour me justifier que *je persiste* à croire « que Gien représente l'ancien Genabum de César, mais que le pont de « cette dernière ville étant détruit et brûlé, fut transporté plus bas, où « l'on a bâti Orléans ; que c'est pour cela que les chemins romains y « aboutissent ; qu'au reste je n'ai publié ma pièce que pour combattre les « *fausses raisons* des Orléanais et non pas celles qui leur sont favorables. »

Dans une seconde lettre au même du 8 janvier 1741, Lebeuf ajoute : « D'ailleurs je ne me suis pas engagé à prouver que Gien ait été ville « sous la domination des Romains. Ils détruisirent le Genabum et le « rebâtirent où est Orléans. Quant à ma dissertation sur Genabum, je « l'avais réservée pour mon *Histoire d'Auxerre*. Si ce n'était que quelques « académiciens qui l'avaient vue me dirent que détruisant plusieurs des « fausses notions des Orléanais concernant le Genabum de César, elle « méritait d'être publique, sauf à revoir si le Canapum (*sic*) de l'itinéraire « devait être où est Orléans, ou bien dans une route vers le Gâtinais ; je « l'ai donc donnée là-dessus, mais dans le dessein de ne me pas trop « entêter, par rapport à l'Itinéraire, qui est postérieur au siècle de « César. »

Comme on le voit, loin de se rétracter, comme le veulent encore aujourd'hui certains membres de la Société archéologique de l'Orléanais, il persiste, au contraire, avec ses amis les Académiciens, à dire que les premiers sont dans l'erreur au sujet du Genabum de César, qu'ils veulent placer à Orléans.

« Je ne suis pas l'inventeur de ce Genabum, dit-il encore ailleurs, c'est « une ancienne tradition des habitants de Gien que j'ai suivie. Je l'avais « lue dans les manuscrits des quelques écrivains de cette ville ; je l'ai « trouvé confirmée dans les *Mémoires de Trévoux*, en 1709. N'ayant rien « vu paraître pendant dix-huit ans qui la détruisît, j'ai embrassé, en 1727, « le parti de la reconnaître.

« Dom Duplessis, en 1733 et 1736, convient de l'antiquité de la tradition

Peutinger, peut être regardée comme l'œuvre d'un soldat, plus préoccupé des distances à parcourir et des campements où il doit faire étape, que d'un travail géographique sérieux; nous voulons bien, nous aussi, tenir pour exacts la plupart des chiffres qu'elle marque entre les diverses localités qui y sont signalées, puisqu'ils sont d'accord avec l'itinéraire d'Antonin et les données modernes, encore bien que son authenticité comme œuvre du temps de Théodose reste encore à prouver (1), ce qui en atténue singulièrement l'autorité.

Comme on le voit, l'objection tirée des itinéraires, même supposés exacts, toute captieuse qu'elle soit, ne résout pas la question de l'identité de Genabum et d'Orléans, et le triomphe des partisans de cette ville est bien précaire tant qu'ils n'auront pas fait la preuve que Cenabum est la même ville que le Genabum des *Commentaires*, car il ne manquait pas en Gaule, même au temps de César, de localités portant le même nom, sans que pour cela il fût possible de confondre leur identité, et à plus forte raison quand les noms sont diversement orthographiés. Est-ce que nous n'avons pas en témoignage de cette assertion celui d'Autricum appliqué à Chartres et à Auxerre, comme nous l'avons démontré, Gergovia à l'oppidum des Boyens et à celui des Arvernes, Noviodunum à Nevers, à Sancerre et à Noyon, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer (2).

« de ceux de Gien touchant la Génobie vers Gien-le-Vieil; il croit qu'après « la prise et l'incendie de Genabum (qu'il place, lui aussi, à Orléans), la « plus grande partie des habitants qui échappèrent au vainqueur remonta « la Loire et alla fixer sa résidence auprès de Gien.

« Guillaume Gayan, savant Barnabite de Montargis, qui avait fort « étudié les antiquités du Gâtinais, admet, lui aussi, deux Genabum, dans « une lettre écrite en 1657; mais ne serait-ce point plutôt le Genabum, « Gien, qui étant trop éloigné de la capitale des Carnutes, fut abandonné « par ses habitants, lesquels descendirent plus bas sur la Loire et se « transplantèrent en un lieu plus propice à servir d'entrepôt, ce qui y « aurait fait aboutir plusieurs chemins que rien n'oblige absolument à « croire construits dans le même temps. » (Voir *l'Abbé Lebeuf*. — Recueil de lettres publiées par MM. Quantin et Chérest, t. II, p. 282 et 294).

(1) Cette carte, qu'on prétend avoir été donnée à Peutinger par Conrad Cester, qui l'aurait trouvée dans un monastère d'Allemagne, fut l'objet d'une magnifique édition publiée à Vienne en 1753, où elle parut enrichie de notes et dissertations. Mais de Peutinger au règne de Théodose, auquel on l'attribua, il s'était écoulé 1100 ans, et 1500 depuis l'expédition de Jules César, et nul n'a jamais pu dire qui en était le véritable auteur, ni à quelle époque il vécut; peut-être est-ce l'itinéraire d'Antonin qui en a fourni les éléments.

(2) Aussi quel que soit le dédain que professe l'honorable M. Bouchet de

La même objection s'élève contre la fameuse inscription Cenab, trouvée sur un fragment de pierre, à Orléans même, en 1865, dont nous n'avons point intention de nier le rapport qu'elle peut avoir avec cette ville, mais qui ne nous prouve rien quant à l'identité d'Orléans avec le Genabum des *Commentaires*.

Que si les Orléanais allèguent l'importance relativement beaucoup plus grande que de temps immémorial Orléans a pu avoir comparativement avec Gien, cela ne saurait encore être produit comme une preuve de son identité avec le Genabum de César.

Combien, en effet, de villes plus importantes que Gien et même qu'Orléans qui, jusqu'à l'époque de César, et même beaucoup plus tard, ont brillé d'un vif éclat et qui, aujourd'hui, si elles ne sont pas totalement détruites, sont tout au moins bien déchues de leur antique splendeur et parfois même réduites à l'état d'humbles bourgades, tandis que d'autres, qui ne sont nées pour ainsi dire que d'hier, sont aujourd'hui des plus florissantes. Est-ce qu'il n'en fut pas de même à toutes les époques de l'histoire. Il ne faut, en effet, pour cela qu'un heureux ou malheureux concours de circonstances, comme le séjour plus ou moins prolongé ou les faveurs d'un puissant personnage, ainsi que cela est arrivé pour Orléans, qui, dit-on, a été agrandie et embellie par l'empereur Aurélien, qui aimait à y résider et dont elle aurait adopté le nom.

Quant à Gien, que de causes qui nous sont connues, sans parler de celles que nous pouvons ignorer, qui ont pu contribuer à l'anéantir. jusqu'à lui faire perdre son ancien nom pour lui attribuer celui d'un nouveau village bâti, sinon sur ses ruines, du moins assez près d'elles pour qu'une sorte de hameau ou de faubourg rattaché à ce nouveau village ait conservé, dans le nom de Genabie, le souvenir de la ville détruite, qui aurait pris, depuis, la dénomination de Gien-le-Vieil.

Parmi ces causes ne pouvons-nous pas citer au premier rang la prise et le sac de cette malheureuse ville, non seulement écrasée une première fois par le massacre, le pillage et l'incendie, mais dont les ruines, pour ainsi dire encore fumantes, devinrent, l'année suivante, l'assiette d'un camp où les légionnaires mis en quartier

Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais, pour les auteurs assez peu sérieux (suivant lui), pour admettre l'existence possible de deux localités portant ces noms presque identiques à quelques lettres près, nous n'hésitons nullement à nous ranger avec eux, surtout quand nous trouvons dans leurs rangs un nom tel que celui de notre savant Lebeuf, et nous n'hésitons pas davantage à regarder ces deux localités comme contemporaines, sinon comme issues l'une de l'autre, mais dans tous les cas, à donner la priorité à Gien-le-Vieil.



d'hiver ne trouvèrent rien de plus commode que de démolir ce qui restait des anciennes habitations, dans lesquelles ils ne purent se loger, tout ce qui put alimenter leur chauffage, sans parler même de la terreur que leur nom seul devait inspirer aux anciens habitants, leurs victimes de l'année précédente. Et dans ces conditions, quoi d'étonnant que ces malheureux, se regardant, par leur extrême éloignement d'Autricum (Chartres), leur capitale, trop hors de portée pour être secourus en cas de besoin, aient abandonné, sans esprit de retour, ces tristes ruines et soient venus rebâtir à Orléans un autre Genabum auquel il auraient donné le même nom ou un nom analogue leur rappelant le souvenir de la mère-patrie, et cette nouvelle résidence, tout en leur offrant la facilité d'exercer sur la Loire leur ancienne industrie, les mettait davantage à portée de leurs congénères en les éloignant des cruelles légions qui les avaient décimés (1).

Pour ce qui est du pont de Gien-le-Vieil, que les partisans d'Orléans, et notamment certains membres de la Société archéologique de cette ville (2), nient avoir jamais existé, nous ne voyons

(1) La preuve nous en est fournie par le livre VIII des *Commentaires*, où nous lisons : « Qu'à peine les Carnutes (encore une fois prêts à s'in« surger l'hiver qui suivit la prise d'Alésia) eurent-ils connu l'approche de « César, que craignant le sort des autres peuples, ils abandonnèrent les « villes et les bourgs où la nécessité leur avait fait dresser de chétives « cabanes pour passer l'hiver, et ils se dispersèrent de côté et d'autre. « César, y est-il dit, ne voulut point exposer ses soldats à toutes les « rigueurs de la saison la plus rude ; il établit son camp à *Genabum*, « *Oppidum des Carnutes*, et logea ses soldats soit dans les habitations « gauloises, soit sous des tentes recouvertes à la hâte d'un peu de chaume. « Cependant il envoya sa cavalerie et l'infanterie auxiliaires partout où « l'on disait que l'ennemi s'était retiré. Son espoir ne fut pas trompé ; la « plupart des nôtres revinrent chargés de butin. Les Carnutes, accablés « par la rigueur de l'hiver, frappés d'effroi, chassés de leurs demeures, « sans oser s'arrêter nulle part, ne pouvant même, dans leurs forêts, « trouver un abri contre d'affreuses tempêtes, se répandirent, après une « perte considérable, chez les nations voisines. — (César, *Guerre des Gaules*, livre VIII, chap. V). Ce tableau, écrit textuellement de la main même du continuateur de César, est-il assez concluant ?

(2) Ce pont a fait vers 1863 à 1865 l'objet d'une discussion aussi vive que passionnée entre M. Breau, ingénieur chargé de travaux hydrauliques sur la Loire, et en résidence à Gien, dont il se fit le champion, et les membres d'une commission scientifique nommée par la Société archéologique de l'Orléanais, à l'effet de vérifier les assertions de cet ingénieur. Nous n'avons pu nous procurer les mémoires publiés par M. Breau, tant en brochures que dans un journal du lieu, mais il nous a suffi de lire le

pas sur quelle preuve ils fondent leur négation. Il a pu certainement exister un pont au temps de Jules-César, dont on ne puisse aujourd'hui retrouver aucune trace; car s'il ressort des *Commen-*

rapport de la Commission et d'autres mémoires publiés à ce sujet, pour que nous puissions savoir que M. Breau soutenait l'existence, jusqu'au commencement de ce siècle, de travaux de maçonnerie dans le lit de la Loire, lesquels auraient été enlevés vers 1816 par deux conducteurs des Ponts-et-Chaussées des noms de Mathieu et Berruyer, et il fondait son assertion sur le dire de certains témoins encore existants, de cette opération et sur la tradition locale, qui voulait que ce fussent là les soubassements de l'antique pont de Genabum. Probablement aussi M. Breau avait pensé que ces substructions n'avaient point été si totalement enlevées qu'on n'en pût encore retrouver quelques traces, ce en quoi il se trompait, car de nombreux sondages opérés dans cette partie du fleuve par les soins de cette commission ayant donné des résultats négatifs, elle en avait bruyamment triomphé, mais ce fait n'excluait ni les dires des témoins, quant aux substructions enlevées, ni les affirmations de la tradition locale. Pour cette dernière, sans doute, elle pouvait être erronée quant à la date de ces travaux, qui certainement pouvaient être postérieurs à Jules-César, mais c'est en vain que par une contre-enquête, où l'esprit de parti se manifesta dans toute sa vivacité, disons presque avec une bonne foi douteuse, ladite commission chercha tous les moyens possibles de faire surgir des contradictions et presque la négation des dires de la première enquête. Elle dut néanmoins en constater la confirmation, ce qu'elle fit d'assez mauvaise grâce, en ces termes : « La Com-
« mission, dit M. Marchand, son rapporteur, n'a pas l'intention de nier
« l'existence de vestiges d'anciens ouvrages de nature inconnue, dans le
« lit de la Loire, en face de Gien-le-Vieil ; elle n'a aucune hésitation à
« répéter que les affirmations des témoins interrogés, bien que contra-
« dictoires, ne manquent pas d'un certain intérêt. Libre à chacun, dit-il
« encore, de voir dans ces vestiges les fondations d'une culée ou d'une
« pile de pont gaulois, romain ou du moyen-âge, ou ceux d'un moulin,
« d'une usine, d'une estacade, d'un barrage, d'un *duit* ou de tout ce qu'il
« voudra. La Commission se borne à dire qu'elle ne voit pas dans ces
« vestiges la forme ordinaire d'une culée de pont. »

La Commission pouvait sans doute dire cela des quelques restes encore visibles sur la rive gauche, mais pouvait-elle en dire autant des ouvrages détruits et émettre un doute si peu désintéressé quand elle avait entendu plusieurs témoins oculaires si affirmatifs, dont l'un d'eux, entre autres, s'exprime ainsi : « J'ai vu du côté de la rive gauche, vers Port-Galié (*),
« quatre à cinq gros murs. Le premier à une dizaine de mètres de la rive
« et les autres à environ quinze mètres les uns des autres, disposés dans

(*) Port-Galié. — Ce nom vient-il de Portus Galiæ, comme le veulent les uns, ou, selon d'autres, de Portus Galeæ, sorte de bac, bateaux longs pour transborder personnes et marchandises; ce nom est lui-même assez caractéristique.

taires que le pont de Genabum ne fut point détruit lors du sac et de l'incendie de cette ville, à cause de l'intérêt même que César avait à le conserver pour retraverser la Loire au retour de son expédition; qui nous dit que lors de sa retraite de Gergovie, alors que la Gaule, conjurée contre lui, cherchait à lui fermer ses issues, ce pont n'ait pas été non seulement coupé, mais détruit au point qu'il lui fut impossible de le rétablir, s'il voulait opérer sa retraite par cette même direction.

Il y a plus même, en admettant, comme le veulent les partisans de Gien, que les murs, ayant toutes les apparences de piles de pont, qui existaient encore dans le lit de la Loire d'où elles ont été enlevées au commencement de ce siècle, soient réellement les vestiges d'un ancien pont, que cela même n'impliquerait pas davantage que ce fussent là les restes de l'antique pont de Genabum, qui, ainsi que la plupart des ponts gaulois, pouvaient être en bois; mais il est prouvé que non seulement des murs, mais aussi des pieux en bois ont été extraits du fleuve en face de Gien-le-Vieil, et dès lors comment les partisans d'Orléans peuvent-ils encore s'inscrire en faux contre ce témoignage si important dans la question; même quand ces piles, dont on parle, seraient celles d'un second pont datant de l'époque où furent construites les voies romaines qui s'y croisaient, comme celle de Sens à Bourges et celle d'Autun à Orléans par Briare.

Le savant géographe Danville, le plus sérieux peut-être de tous les auteurs qui ont admis Orléans pour le Genabum de César, et qui, de la meilleure foi du monde, n'a vu, comme nous, dans cette question qu'un intérêt purement géographique, a été, croyons-nous, influencé par ce dire de Strabon qu'il a pris à la lettre, à savoir que Genabum était l'emporium des Carnutes, et comme Strabon écrivait une cinquantaine d'années au plus après Jules-César, il y a tout lieu de croire qu'il parle du même Genabum, encore bien que dans la langue grecque il l'appelle Cœnabum, Emporium ou Emporion. Or le mot, dans la langue grecque, signifie à la fois champ de foire ou marché, halle ou entrepôt, mais s'en suit-il de là que Genabum fût le champ de foire ou mieux le mar-

« le sens du courant, sur la même ligne en travers du lit de la Loire, « ressemblant à des piliers de pont. Il y a de cela environ cinquante ans. « Ces murs, dans les basses eaux, étaient recouverts d'une épaisseur « d'eau d'environ dix centimètres. Le témoin ajoute qu'il a vu pendant « plusieurs années le service du balisage, dirigé par MM. Mathieu et « Berruyer, démolir ces maçonneries et même arracher des pieux. » (Déposition de Marchenoir-Blondin du 20 novembre 1863).

ché exclusif des Carnutes et partant qu'il dût être placé au centre de cette nation. Nous pensons, nous, au contraire, rendre mieux la pensée de l'auteur en ne voyant dans le mot Carnutes que la désignation du territoire sur lequel il se trouvait, et que loin de lui être défavorable, la position excentrique de Gien sur la limite du pays Carnute favorisait singulièrement les transactions qui pouvaient s'y opérer entre les quatre principaux peuples auxquels il confinait : les Carnutes d'abord, puis les Senons, les Éduens et les Bituriges, sans parler de la facilité des arrivages par la haute et la basse Loire des denrées commerciales qui pouvaient venir de plus loin; mais ceci lui était commun avec Orléans.

Enfin Danville ajoute qu'il s'étonne que notre savant Lebeuf ait pu appliquer à Gien ce que les anciens ont dit de Genabum, puisque, dit-il, Gien est du diocèse de Sens et que César nous le montre chez les Carnutes, c'est-à-dire dans l'Orléanais. D'abord Danville se trompe, car ce n'est pas au diocèse de Sens, mais à celui d'Auxerre que Gien fut rattaché, mais ensuite cette objection ne nous arrête pas plus que les autres, précisément à cause de la position excentrique de Gien sur la limite des trois diocèses correspondant à trois peuplades distinctes. En effet, tout en admettant qu'en thèse générale la plupart des divisions administratives de l'empire aient servi de cadre aux circonscriptions diocésaines, il est évident qu'il y a eu des exceptions; mais ici même, qui nous dit qu'après avoir fait tous trois partie de la IVe lyonnaise, la délimitation des cités nouvelles d'Orléans et d'Auxerre n'ait pas subi une modification et qu'il n'ait pas été attribué à la dernière une parcelle du territoire Carnute, quand ce peuple, qui avait donné tant de soucis à César, était déjà jugé trop considérable pour ne faire qu'une cité, et qu'on le divisa en deux, l'un ayant Chartres et l'autre Orléans pour chef-lieu.

Ensuite, il était d'usage que la chrétienté naissante se rattachât à l'apôtre qui, le premier, l'avait évangélisée; or, qu'y aurait-il d'étonnant que, dans leurs courses apostoliques, saint Pèlerin ou ses successeurs, qui baptisaient non seulement sur les bords de l'Yonne, mais jusque dans la Puysaie, à Entrains et les environs, aient poussé jusqu'à la Loire, dans le pays des Boyens, et qu'ils l'aient dépassé en venant jusqu'à Gien et au-delà, puisque Nevoy était lui-même du diocèse d'Auxerre. Même après la chute de l'empire romain, quand fut passé le flot de l'invasion barbare et que s'établirent les nouveaux pouvoirs, nous voyons saint Germain, saint Amatre et leurs successeurs, par suite de leurs immenses possessions territoriales personnelles, investis souvent, soit par les patrices, soit par les rois mérovingiens, du pouvoir

temporel sur toute la région où s'exerçait leur influence dominicale et épiscopale à la fois. Or, qui sait si dans ce temps ou bien au temps du roi Gontran, qui régna à la fois sur la Bourgogne et l'Orléanais, il n'y eut pas une confirmation, aux mains des évêques d'Auxerre, de cet état de choses, jusqu'à l'époque où Charles-Martel, qui, pour récompenser ses leudes de leur assistanee dans sa guerre contre les Sarrazins, crut devoir les payer avec les biens ecclésiastiques, qu'il prit en effet sans façon aux mains des évêques. Serait-il donc impossible que jusque là les évêques d'Auxerre aient été les détenteurs et les seigneurs temporels de Gien; rien de tout cela n'exclut la situation antérieure de cette localité en pays Carnute.

Ainsi donc, pour en finir et résumer cette intéressante question de Genabum, nous dirons que si Orléans peut, à bon droit, revendiquer la dénomination antique de Cenaburn ou Cenab, et si cette localité est bien celle des Itinéraires, cela ne prouve en aucune façon que ce soit là le Genabum des *Commentaires*, et que Gien est assurément mieux fondé dans cette dernière prétention, d'abord parce qu'il est presque en droite ligne sur le chemin que César se propose de parcourir, tandis qu'Orléans le rallongerait de près de cent kilomètres; puis, parce que l'importance relative que ces deux villes ont pu avoir de tout temps entre elles ne signifie rien dans la question, attendu que si Orléans a eu toutes les chances possibles d'un développement rapide, Gien, de son côté, a eu toutes les chances contraires pour l'empêcher de sortir de ses ruines. En outre, quoiqu'en disent les Orléanais, Gien-le-Vieil a eu son pont sur la Loire, ou alors qu'on nous explique ces murs ayant l'apparence de piles de pont qui sont restés jusqu'au commencement de notre siècle dans le lit de ce fleuve, dont elles obstruaient le cours, puis au-delà de ce pont était le territoire des Bituriges, tandis que d'Orléans il faut parcourir 15 lieues pour les trouver, ce qui est contraire au texte de César. Enfin, nous pensons avoir suffisamment démontré que Genabum était mieux placé à l'extrémité qu'au centre du pays Carnute pour être l'Emporium ou marché général des peuples anciens de cette région et que s'il fut, pour un temps, distrait, tant au point de vue spirituel qu'au point de vue temporel, de l'Orléanais, cela ne prouve nullement qu'il n'ait point été jadis en pays Carnute. Donc, pour nous, Gien est le vrai Genabum des *Commentaires*.

Passons maintenant à la dernière localité en contestation. Mais une fois Genabum fixé à Gien, la question pour les deux autres se trouve singulièrement simplifiée, car nous n'avons plus à les chercher sur la route d'Orléans, mais bien sur la ligne la plus directe

possible qui, passant par Gien, va de Sens au bec d'Allier, que nous avons pris pour objectif, quelle que fût d'ailleurs la position précise de Gorgobina.

Aussi, de même que nous avons placé Vellaunodunum à Triguières, nous n'hésitons pas davantage à placer Noviodunum à Sancerre. Toutefois il est bon de voir ce que disent les *Commentaires* à son sujet.

César, nous disent-ils, avait décidé qu'il assiégerait Noviodunum qui, sans doute, faisait mine de vouloir se défendre. Mais, effrayés par la prise successive et rapide de Vellaunodunum et de Genabum, ses défenseurs, redoutant la même éventualité et n'ayant aucun espoir d'être secourus à temps, députent vers lui pour obtenir leur pardon et se remettent à sa discrétion. César, toujours pressé d'arriver au terme de son entreprise et de délivrer Gorgobina, qu'il croit toujours assiégée par Vercingétorix, accepte leur soumission et, à peine arrivé sous les remparts de Vellaunodunum, il y envoie des centurions et quelques soldats pour prendre livraison des ôtages, des armes et des chevaux qu'il leur avait imposés. C'était déjà fait en partie, quand, tout à coup une rumeur circule dans la place; on vient d'apercevoir au loin, du haut des remparts, la cavalerie gauloise qui, du sud, venait rapidement à son secours. Aussitôt l'espoir renaît dans les cœurs, les agite, et, sans plus de réflexion, les défenseurs, suspendant leur livraison, ferment les portes, courent aux armes et c'est à peine si les centurions, tirant leur épée, ont le temps de s'emparer d'une issue par où ils s'échappent sains et saufs de la place.

Le camp Romain était sans doute établi vers le nord, dans les environs de Verdigny, de sorte que, masqué par la colline qui portait l'oppidum, on ne pouvait, comme du haut de celle-ci, voir arriver la cavalerie gauloise qui débouchait dans la plaine du côté de Ménétréol, de sorte que l'alarme donnée seulement par les fugitifs donna à peine à la cavalerie romaine le temps de sauter en selle et de se mettre en bataille, ce qui occasionna sans doute un peu de désordre et fut cause qu'elle faiblit d'abord sous le choc de l'impétuosité gauloise. Aussi César nous dit qu'il fut obligé d'envoyer à son secours six cents cavaliers germains qui rétablirent le combat et mirent en fuite cette dernière.

Terrifiés par cette défaite et ne voyant pas apparaitre le gros de de l'armée de Vercingétorix, les défenseurs de l'oppidum, changeant aussitôt de détermination, s'emparent des plus compromis qui avaient soulevé le peuple et les livrent à César, qui voulut bien ne pas sévir davantage et se contenter de leur soumission.

En présence de ce récit nous nous demandons s'il est parmi les

localités qui lui sont opposées un seul point où l'aspect des lieux réponde aussi bien que Sancerre au texte des *Commentaires*, et nous ne le pensons pas.

César était à peine maître de la place que sans doute se montra à l'horizon le gros de l'armée gauloise; car le conquérant, ne doutant plus alors de la levée du siège de Gorgobina et libre désormais de ce souci qui l'avait tant préoccupé, put changer sa marche et méditer d'autres entreprises, comme le siège de Bourges, la plus forte place des Bituriges, dont il ne se trouvait pas très éloigné.

Mais maintenant que voici nos deux adversaires en présence, va se dérouler une nouvelle phase de cette mémorable campagne, qui fera l'objet du chapitre suivant.

VII.

SECONDE PHASE DE LA SEPTIÈME CAMPAGNE DE JULES-CÉSAR EN GAULE. — NOUVELLE TACTIQUE DE VERCINGÉTORIX. — SIÉGE ET PRISE D'AVARICUM. — MOUVEMENT POLITIQUE CHEZ LES ÉDUENS. — EXPÉDITION DE LABIÉNUS CONTRE LES PARISIENS. — CÉSAR A DECISE. — SA MARCHE SUR GERGOVIE. — INCIDENTS ET LEVÉE DU SIÉGE DE CETTE PLACE. — DÉFECTION DÉFINITIVE DES ÉDUENS.

Les événements qui se rattachent à cette seconde phase sont pour ainsi dire étrangers au but que nous nous sommes proposé en écrivant cet opuscule, car, à l'exception des faits particuliers à la nation éduenne, comme ils se sont passés la plupart loin de notre région, ils n'ont par là même qu'un intérêt secondaire pour nos pays. Toutefois, comme tout s'enchaîne dans cette célèbre campagne de l'an 52 et que la fameuse retraite de Gergovie, que certains auteurs ont comparée à celle de Moscou, n'est que la conséquence de l'insuccès de César sous cette place et des incidents de ce siége mémorable, force nous est d'en donner au moins sommairement connaissance à nos lecteurs.

On pourrait à bon droit s'étonner qu'après la reddition de Noviodunum, César n'ait point poussé droit à la rencontre de son ennemi dont il venait de culbuter la cavalerie sous les murs même de cette place, et l'on est quelque peu surpris de le voir brusquement changer de direction sans un mot d'explication à ce sujet.

Cette affaire terminée, nous disent, en effet, les *Commentaires*,

César se dirigea vers Avaricum, la plus grande et la plus forte place des Bituriges, car il comptait que la prise de cette place le rendrait maitre de tout le pays.

Ce n'est que plus loin qu'il nous apprend, pour ainsi dire comme épisode de cette campagne, le conseil tenu dans le camp gaulois par Vercingétorix, et l'énergique résolution qui y fut prise.

César a-t-il eu un motif de ne pas s'expliquer à ce sujet? Nous n'en voyons point d'avouable. Mais, en tout cas, nous qui ne sommes pas tenu à la même réserve, nous allons tâcher de tirer cette situation à clair.

On nous dira sans doute qu'une fois la présence de Vercingétorix dûment constatée, et la certitude acquise à César que Gorgobina était délivrée de la pression de son ennemi, il n'avait plus le même intérêt à s'y rendre et qu'il pouvait alors changer sa direction et marcher du côté où l'appelait un plus grand intérêt, comme la possession d'Avaricum, capitale du pays des Bituriges; mais il nous semble que, malgré toutes ces raisons, César ne dédaignait pas tellement son adversaire que, le sachant sur son horizon, il pût ainsi lui tourner le dos et s'en aller tranquillement entreprendre un siége qu'il pouvait remettre à plus tard.

Tout au contraire nous pensons, nous, que César, averti des nouveaux projets de Vercingétorix, projets d'ailleurs dont il ne put douter longtemps en voyant tout à coup, le même jour, la flamme des incendies s'élever de toutes parts autour de lui et qui allait réduire en désert une contrée des plus fertiles, n'osa s'engager plus avant dans le sud à la poursuite d'un ennemi qui avait déclaré ne pas vouloir compromettre le salut de la Gaule par des combats en rase campagne, mais qui était déterminé à le fuir en faisant le désert autour de lui, car c'eût été pour lui risquer le salut de ses légions; aussi, au lieu de courir l'incertain, ayant appris par ses espions qu'Avaricum avait seule échappé à la résolution désespérée qui, de toutes les autres villes de ce pays ne devait plus faire que des monceaux de ruines, ce fut tout naturellement vers elle qu'il dirigea ses pas, dans l'espoir que Vercingétorix viendrait à son secours et qu'ainsi il pourrait trouver une occasion de le combattre. Le siége d'Avaricum, au lieu d'être un but déterminé et prémédité d'avance, ne fut donc en quelque sorte qu'un piége auquel d'ailleurs Vercingétorix, tout en l'observant de près, ne se laissa point prendre.

Que s'était-il donc passé dans le camp de Vercingétorix? Consterné sans doute de la rapidité avec laquelle César avait eu raison des trois oppida de Vellaunodunum, Genabum et Noviodunum,

il avait réuni en conseil tous les principaux chefs ses subalternes ou ses auxiliaires et là, leur démontrant le danger de se mesurer en rase campagne avec des troupes aussi aguerries et disciplinées que celles de César, il leur dit qu'il était d'urgence d'adopter une autre tactique et inutile de se renfermer dans des murailles si vite démantelées qui n'offraient qu'une résistance éphémère. Le moyen qu'il proposa pour détruire son ennemi en détail fut de l'affamer et de ne s'attaquer qu'aux fourrageurs lorsque, par petits groupes isolés, ils s'en iraient aux provisions, et surtout de détruire ces provisions partout où les légions romaines seraient susceptibles de les atteindre, surtout dans la direction du pays Boyen (1) sur lequel César comptait sans doute pour les ravitailler. Quant aux Éduens, des pourparlers entre le parti patriote et le jeune chef arverne avaient paralysé leurs promesses antérieures, et César savait qu'il ne pouvait guère en attendre des approvisionnements.

C'est en effet ce que nous apprend César quand il nous dit que les Éduens, peu zélés, ne lui étaient pas d'un grand secours et que les Boyens étaient trop pauvres et leur récolte épuisée non seulement par eux-mêmes, mais aussi par le passage sur leur territoire de l'armée arverne. Enfin, comme dans ces circonstances l'intérêt personnel joue toujours un très grand rôle, Vercingétorix ne se borna pas à engager les populations à détruire tous les grains et fourrages qui seraient exposés aux razzias de l'ennemi, il proposa à l'assemblée une résolution suprême, c'était de mettre les habitants dans l'impossibilité de dissimuler quoi que ce fût, en décidant comme mesure d'ordre public pour le salut commun l'incendie des villes, bourgs, villages ou écarts que l'ennemi pourrait atteindre dans ses incursions et de ne pas même conserver les places de refuge qui ne seraient pas en situation de résister aux efforts des assaillants.

C'était assurément beaucoup demander, et quoiqu'en dise l'auteur d'Alésia, dont nous parlerons plus loin, si les tribus rurales de cette époque ne faisaient pas beaucoup de cas de leurs chétives cabanes, il pouvait n'en être pas de même des habitants des villes et bourgs qui étaient plus confortablement logés. Mais à ceux-là mêmes il démontrait comme *ultima ratio* que si cette détermination leur paraissait dure et barbare, il serait encore plus dur pour eux de voir leurs femmes et leurs enfants traînés en esclavage et d'être eux-mêmes égorgés, sort inévitable des

(1) Vicos atque ædificia incendi opportere hoc spatio, a Boia quoque versus, quo pabulandi causa adire posse videantur.

vaincus. Aussi la haine du nom romain était devenue si générale, qu'il ne se trouva personne pour protester contre cette mesure, et dans un même jour plus de vingt villes ou bourgs des Bituriges furent livrés aux flammes comme nous venons de le dire. Seule la ville d'Avaricum, quoique d'une défense encore douteuse, sut, malgré l'avis de Vercingétorix, trouver grâce devant cette inflexible assemblée et sa défense fut confiée à des hommes d'élite.

C'est donc à la suite de ce conseil, dont César ne tarda pas à savoir le résultat, que fut décidé, dans sa pensée, le siége d'Avaricum, où peut-être il espérait arriver avant que la défense n'en fut complétée, ce qui nous indique et son brusque changement de marche et l'espèce de dédain qu'il observa vis-à-vis l'armée gauloise qui, dit notre texte, le suivait à petites journées. Mais, quelque célérité qu'il mît à y parvenir, à son arrivée sous les murs de cette ville, elle était déjà en état de défense.

Nous n'entrerons pas dans les détails, d'ailleurs fort intéressants, de ce siége, ce qui nous entraînerait trop loin; qu'il nous suffise de dire que l'armée de Vercingétorix prit position à seize mille pas de la place, afin sans doute d'être plus libre de ses mouvements pour la guerre de buissons que ce dernier se proposait de faire aux fourrageurs de l'armée romaine.

De la forte position qu'il avait choisie, le chef gaulois ne laissait aucune occasion de tomber à l'improviste sur ces fourrageurs, aussi la disette dans le camp romain fut-elle extrême; mais, nous dit César, la patience et le courage des soldats se montra dans cette circonstance des plus héroïques.

Nous ne citerons qu'un seul épisode parmi les nombreux faits dont ce siége fut l'occasion, car il nous montre César commençant à douter, non de lui-même, ni de la valeur des siens, qu'il avait toutefois mise à l'épreuve, mais bien de la constance de sa fortune, ce qui le fit résister et à ses propres préméditations et aux ardentes demandes de ses soldats.

Il avait appris par ses éclaireurs qu'après avoir rapproché son camp d'Avaricum, Vercingétorix en était parti avec un groupe de cavalerie et d'infanterie légère, méditant un de ces coups de main comme il n'était pas rare qu'il en infligeât aux pourvoyeurs de l'armée romaine. Il était allé, en effet, dresser une embuscade dans un lieu où les légionnaires devaient aller fourrager le lendemain. César crut devoir profiter de cette absence pour surprendre le camp gaulois laissé sans chef.

Étant donc parti au milieu de la nuit, il était au lever du jour en face du camp gaulois situé sur une éminence et dont le séparait un marais de 18 mètres de large. Mais les Gaulois, avertis à temps,

cachent aussitot leurs bagages dans la forêt et se rangent en bataille sur la hauteur. Ce que voyant César, il fait déposer les sacs et préparer les siens au combat; mais ensuite, sous le vain prétexte qu'il ne voulait pas exposer tant de braves à la mort, bien qu'ils réclamassent à grands cris la permission de combattre, il jugea prudent de les faire rentrer dans leur camp.

Le vrai mot de l'affaire, c'est qu'en voyant l'air martial et déterminé des Gaulois, rangés, comme il dit, par familles et par cités, bien défendus par le marais dont ils gardaient toutes les issues, avec l'avantage d'un lieu dominant d'où ils pouvaient facilement culbuter les assaillants s'ils tentaient de le traverser, il jugea, en général prudent, que faire cette tentative, c'était compromettre toute la suite de ses opérations, et bien qu'il ait traité leur démonstration belliqueuse de vaine parade, c'est à lui-même et à ses dispositions qu'on pouvait retorquer cette qualification. Cette fois donc il eut réellement, et pour la première fois peut-être, peur d'être vaincu.

Toutefois, revenu à Avaricum, le siége fut poussé avec vigueur, et cette fois encore l'art des Romains, si féconds en ressources, eut encore raison du nombre et de la vaillance des défenseurs, non moins que de la solidité des murailles que César nous décrit tout au long (1).

La prise d'Avaricum ne laissa pas que d'affecter les Gaulois; mais Vercingétorix, sans se laisser abattre par ce nouveau revers, n'en reprit que plus d'ascendant sur les siens, leur remontrant qu'il avait prévu juste quand il les dissuadait de défendre cette ville et en leur disant qu'en dépit de leur victoire les Romains n'en avaient pas moins perdu beaucoup de monde, qu'ils étaient déjà

(1) Voici, nous dit César, quelle est à peu près la forme des murailles dans toute la Gaule : des poutres sont posées en longueur, à la distance de deux pieds ; elles sont liées en dedans par des traverses et remplies de terre. Les intervalles sont, sur le devant, revêtues de grosses pierres. A ce premier rang, ainsi formé, on en ajoute un second, en gardant toujours les mêmes intervalles, de manière que les poutres ne se touchent point et qu'elles soient supportées par les pierres placées entre chaque rang. L'ouvrage est ainsi continué jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur voulue. Ces rangs de poutres et de pierres, ainsi entrelacées en échiquier, sont, par la variété même, assez agréables à l'œil, et ils ont surtout de grands avantages pour la défense des places ; car la pierre les défend du feu, et le bois des ravages du bélier. Les poutres ont ordinairement 40 pieds de long, et, attachées en dedans l'une à l'autre, elles ne peuvent se disjoindre ni se rompre. — (César, *De Bello Gallico*, chap. VII, § 23, traduction Artaut).

réduits par la faim, et qu'obligés bientôt de fuir honteusement, ils seraient exposés, grâce à sa propre prévoyance, à ne trouver nulle part de cité qui veuille leur donner asile. Enfin il engage toutes les cités gauloises qui voudront se joindre à lui pour le salut du pays à ne faire qu'un seul corps auquel, dit-il, le monde entier ne saurait résister. Il ne néglige pas non plus les moyens de protéger les siens contre l'intrépidité des soldats romains et, pour la première fois, il suggère aux Gaulois d'imiter les Romains dans l'art de retrancher leur camp, précaution jusque-là inusitée parmi eux.

Pendant le siége d'Avaricum, César avait eu connaissance de grands changements politiques opérés chez les Éduens, ce dont il n'avait pu douter en les voyant manquer à la parole qu'ils lui avaient donnée de le fournir de vivres pendant son expédition. Il apprit, en effet, que le parti national qui, depuis quelque temps, contrebalançait celui de l'alliance romaine, avait eu un succès relatif aux dernières élections du Vergobret. Deux candidats s'étaient trouvés en présence : l'un, ouvertement porté par la noblesse et le parti druidique, avait nommé Convictolan; tandis que l'autre, favorisé en dessous main par Valétiac, le dernier Vergobret avait pu, dans des réunions clandestines, assurer à Cotus, frère de ce dernier, un nombre de voix égal, sinon supérieur, à celui obtenu par son adversaire, de telle sorte que tous deux se regardaient comme légalement investis de l'autorité suprême, bien qu'il fût contraire aux lois du pays que deux membres d'une même famille siégeassent en même temps au sénat ou se succédassent dans une même magistrature.

César, sollicité par le parti druidique, qui tenait encore pour l'alliance romaine, d'interposer son autorité entre les deux candidats, accepta, une fois Avaricum tombée en son pouvoir, ce rôle de médiateur qu'il aimait tant à remplir chez ses alliés, et bien qu'il lui tardât, nous dit-il, de marcher à l'ennemi et de le poursuivre dans les bois et les marais où il se retranchait, il ne crut pas devoir manquer cette occasion de rétablir chez le peuple éduen l'autorité du nom romain déjà fort compromise par le développement croissant du parti national. Comme il était contraire aux lois éduennes que le magistrat élu se transportât hors de la circonscription territoriale de la cité, il dut s'y rendre lui-même et convoquer à cet effet, à Decise, le sénat et les deux prétendants. Mais, a-t-il soin d'ajouter, presque toute la nation s'y trouva réunie; ce qui prouve bien quelle importance elle attachait à la solution de cette question.

Ce fut dans ces conflits d'opinions que se firent remarquer deux jeunes Éduens, que nous verrons bientôt jouer un double rôle



dans la défection de leur nation; l'un, qui avait nom Épérédorix, était d'une ancienne famille noble du pays, et l'autre, nommé Viridomar, quoique d'une naissance obscure, avait été recommandé à César par Divitiac lui-même et tous deux se disputaient la faveur du proconsul, en attendant qu'ils le trahissent de concert. Suivant toute apparence, chacun d'eux avait, dans l'élection du Vergobret, suivi l'impulsion des idées admises dans la caste à laquelle il appartenait, et tandis que le premier s'était montré le champion déterminé de Convictolan, le second, au contraire, avait chaudement embrassé la cause de Cotus. Ainsi en était-il de toute la nation, qui se trouvait partagée en deux camps, celui des nobles et de leur clientèle, et celui des hommes nouveaux à qui répugnait l'alliance romaine et que nous avons vu conspirer dans l'ombre et tendre la main à l'insurrection gauloise en interceptant ou empêchant l'envoi des convois de vivres destinés aux légions romaines.

Comme on pouvait s'y attendre, ce fut en faveur du candidat de la noblesse et du parti druidique que se prononça César, espérant sans doute se l'attacher d'une façon indissoluble, puisque de son alliance seule avec César semblait dépendre son maintien au pouvoir. Quant au parti national, il n'y pouvait compter, car en se déclarant contre son candidat, c'était montrer par là même le peu de sympathie qu'il avait pour lui. Toutefois, en gardant près de lui Viridomar et en le comblant de faveurs, il espérait sans doute se rallier par son entremise quelques puissantes influences dans ce parti. Mais ce fut en vain qu'il fit des avances aux uns et aux autres en les exhortant à oublier leurs divisions intestines et que, par de flatteuses promesses, il les invita à l'aider dans sa guerre contre les Arvernes, leurs anciens rivaux, dans l'espoir qu'il les récompenserait dignement de leurs services. D'ailleurs il sentait si bien l'inanité de ses efforts en ce sens qu'il jugea prudent de faire décider, séance tenante, l'envoi, comme auxiliaires de ses propres troupes dans l'expédition qu'il projetait au pays des Arvernes, de toute la cavalerie éduenne, qui se composait surtout de la noblesse du pays, et de dix mille fantassins recrutés parmi les autres classes de la nation. De cette façon du moins il les aurait sous sa main et s'en ferait comme autant d'ôtages en cas de rébellion pendant son absence. Puis, cette affaire réglée, il partit de Decise et gagna bientôt les bords de l'Allier, au-delà duquel l'attendait Vercingétorix, qui se proposait de lui en disputer le passage.

Mais avant de le suivre dans cette expédition, il est bon de dire un mot d'une autre mission qu'il donna à Labiénus, en lui con-

fiant le commandement de quatre légions sur les dix dont se composait son armée.

Cette mission consistait à marcher contre les Senons et les Parisii (1). Les Senons, bien qu'il se soit contenté de les nommer, n'étaient donc point dociles encore, malgré les sévères avertissements que leur avait donné le supplice d'Accon et l'arrêt de proscription lancé contre ses complices. Peut-être que Drapès, profitant de l'éloignement de César, tenait de nouveau la campagne et bloquait dans leur camp les deux légions que celui-ci avait laissées à Agendicum pour la garde des impedimenta; quoiqu'il en soit, grâce au silence des *Commentaires*, nous en sommes réduit aux conjectures.

Quant aux Parisii (2), qui jadis n'avaient formé qu'une seule nation avec les Senons leurs voisins, ils s'étaient unis aux Aulerques également leurs voisins ainsi qu'à d'autres peuples du voisinage, et tous, d'un commun accord, avaient préposé à leur tête l'aulercien Camulogène. Labiénus, arrivé à Sens, y rétablit l'ordre, qui avait pu y être quelque peu troublé, puis, laissant seulement les recrues nouvellement venues d'Italie à la garde du camp et des bagages, il partit avec les quatre légions mises sous ses ordres pour étouffer dans son germe ce nouveau foyer de révolte. A en croire les *Commentaires*, Camulogène, trouvant Lutèce favorablement placée dans son île et, de plus, défendue dans ses abords par des marais s'étendant sur les rives de la Seine, s'y serait établi de manière à en disputer le passage. Comme il est avéré que ce fut par la rive gauche de la Seine que Labiénus gagna le pays des Parisii, il semble qu'il y aurait lieu de voir dans ces marais la vallée de la Bièvre dont le talweg est aujourd'hui, ainsi que les abords de la Seine, singulièrement modifié; mais certains auteurs prétendent qu'il faut entendre par-là les rives de l'Essonne, près de Corbeil. Toutefois c'est là une question que nous n'entreprendrons pas de résoudre. Qu'il nous suffise de dire qu'après avoir tenté de franchir ce passage au moyen de claies et fascines, Labiénus, ayant fini par reconnaître son impraticabilité, remonta nuitamment le cours de la Seine jusqu'à Melonodunum (Melun),

(1) IV, Legiones in Senones Parisios que Labieno ducendas dedit. (César, *De Bello Gallico*, liv. VII, § 34).

(2) Petit peuple des rives de la Seine, limité par les Senons, les Meldi, les Aulerques, les Éburovices et les Carnutes, et dont le chef-lieu, Lutetia, bâtie dans une île de la Seine (aujourd'hui île de la Cité), a pris plus tard le nom même de ce peuple et est devenue, en débordant sur les deux rives du fleuve, la capitale de la France et l'une des villes les plus populouses de l'Europe.



ville des Senons, alors située, elle aussi, dans une île de la Seine. Là, s'étant saisi d'une cinquantaine de bateaux, il les joignit ensemble, les chargea de soldats et, les abandonnant au courant, pénétra dans l'île, qui se rendit sans combat. Ayant ensuite rétabli le pont qui avait été récemment coupé, il fit passer toutes les troupes sur la rive droite du fleuve. Ensuite, arrivé en face de Lutèce, dans un marais qui a donné son nom à un quartier de la ville moderne et qui en défendait les approches, et se voyant dans l'impossibilité d'attaquer la ville non plus que les ennemis campés sur la rive gauche, il crut devoir user d'un stratagème pour passer sur cette rive. De son côté, Camulogène, sachant ce qui s'était passé à Melun et redoutant pour Lutèce le sort qu'avait déjà subi sa voisine, l'avait brûlée entièrement et, après avoir coupé les ponts, attendit son ennemi sur la rive opposée, prêt à lui disputer le passage du fleuve.

Celui-ci, après avoir distribué les bateaux, amenés de Melun, à des chevaliers romains, les leur fit conduire en aval de Lutèce pendant la première veille de la nuit, puis, laissant cinq cohortes à la garde du camp, il donne aux cinq autres ordre de remonter la rive droite du fleuve en faisant le plus de bruit possible, et de même pour les barques qui, parallèlement, devaient le remonter aussi, tandis que lui-même partait avec trois légions rejoindre les barques en aval, puis bientôt, profitant d'un orage, il traversa avec celles-ci sur l'autre rive. Camulogène, trompé par ces divers bruits, croit que l'armée romaine tente de passer le fleuve sur trois points différents et, divisant son armée en trois corps, s'apprête à défendre le passage; mais Labiénus l'avait devancé et, s'avançant sur la rive gauche avec ses trois légions, culbute d'abord l'aile droite des Gaulois; l'aile gauche tint bon plus longtemps et se défendit avec un courage digne d'un meilleur sort, car elle n'y laissa qu'un monceau de cadavres, presque tout y périt, jusqu'au vieux Camulogène qui fut trouvé parmi les morts.

Cette affaire terminée, Labiénus eût peut-être marché contre les Bellovaques qui, ayant eu vent des événements du sud de la Gaule, levaient des troupes et se préparaient à la guerre; mais, ayant eu, lui aussi, une vague connaissance de ces mêmes événements, il crut, nous disent les *Commentaires*, devoir renoncer à ses projets et ramener au plus vite ses troupes à Agendicum où étaient restés tous les bagages de l'armée, afin de rejoindre César avec toutes les troupes confiées à son commandement.

Que s'était-il donc passé dans le sud de la Gaule? De graves événements sans doute; mais, avant d'en arriver là, il est bon de remonter en arrière et de reprendre César où nous l'avons laissé,

c'est-à-dire partant de Decise pour marcher contre les Arvernes. Tout d'abord, pour rejoindre son adversaire, il chercha à passer sur la rive gauche de l'Allier; mais Vercingétorix avait pris soin d'en faire couper tous les ponts et se tenait lui-même sur cette rive opposée pour lui en disputer le passage. Impatienté d'une telle persévérance, il fait cacher vis-à-vis d'un pont à moitié détruit et à la faveur d'un bois qui les dérobe aux observations de l'ennemi, une partie de ses légions, puis ordonne aux autres de s'avancer à la distance d'un campement ordinaire; une fois l'ennemi hors de sa vue, il rétablit à la hâte ce pont et rappelle les légions envoyées en avant, lesquelles, revenues sur leurs pas, traversent à leur tour la rivière. Dès lors, Vercingétorix, se voyant joué par son adversaire et ne voulant pas, suivant sa combinaison, engager une bataille dans un lieu qui pouvait lui être défavorable, pousse droit à Gergovie et peut ainsi choisir aux abords de la place une position formidahle qui défendait la seule entrée praticable de cet oppidum, ce qui le mettait ainsi en état de se ravitailler sans cesse.

Peu de temps après, César arrivait aussi devant la place, mais voyant, nous dit-il, qu'elle était située sur une très haute montagne, dont l'accès était défendu de toutes parts, il désespéra de l'enlever de force. Assurément nous pouvons mettre en doute sa sincérité, car s'il en eût été ainsi, serait-il resté des semaines en sa présence, y aurait-il entrepris tant de travaux et eût-il de gaité de cœur tenté cet assaut demeuré célèbre et qui lui fut si fatal? Mais il n'entre pas dans notre plan de retenir bien longtemps nos lecteurs devant cette place ni de les faire assister à toutes les péripéties du siége non plus qu'aux actes héroïques de l'attaque et de la défense, malgré tout l'intérêt qu'ils pourraient y trouver. Cependant nous ne pouvons passer sous silence un grave épisode qui, comme à Avaricum, se passa loin de la place assiégée et qui faillit précipiter la défection des Éduens, mais que César, averti à temps, put conjurer encore.

Devons-nous croire, comme l'insinue César, que l'or des Arvernes ait eu assez de puissance sur l'âme de Convictolan pour le pousser non seulement à un acte d'ingratitude envers César, auquel il devait la confirmation de son élection, mais encore à tramer personnellement un complot dans le but de soulever la nation éduenne contre lui, en faisant cause commune avec les Arvernes, de tous les peuples gaulois les plus anciens comme les plus constants rivaux des Éduens? Il nous dit, en effet, que Convictolan s'était abouché avec quelques jeunes gens, entre autres Lidovicus, auxquels il aurait représenté l'abaissement de

la nation éduenne depuis qu'elle était rivée à l'alliance romaine; si on en croit César, il leur aurait dit que, « nés libres, ils « étaient faits pour commander et non pour obéir aux Romains, « dont l'expulsion de la Gaule n'était retardée que par leur seule « fidélité; que pour lui, s'il avait quelque obligation à César, il « n'avait, après tout, obtenu que ce qu'exigeait la justice! »

Que Convictolan ait regardé l'immixtion de César dans une question toute de politique intérieure, comme lui ayant été à lui-même plus nuisible qu'utile, en ce sens qu'elle avait pu détacher de lui tous ceux qui, même ayant voté pour lui, n'en avaient pas moins conservé au fond du cœur le sentiment de leur dignité patriotique, et qui, s'ils avaient bien voulu l'honorer de leurs suffrages, n'avaient pu goûter ensuite qu'il ne dût son élévation que grâce à la pression d'un despote étranger, nous le croyons sans peine; mais, de là à le rendre le principal fauteur de la révolte éduenne et à lui mettre dans la bouche les paroles d'excitation qu'on vient d'entendre, nous hésitons à le croire et nous présumons que tout en pactisant avec Litavicus qui, en réalité, était l'âme de ce complot, il dut lui-même demeurer circonspect et qu'en même temps qu'il encourageait par son abstention ces menées qu'il n'entravait pas, bien qu'il en eût connaissance, il devait d'autre part se ménager auprès de César un retour de faveur pour le cas où le complot échouerait, et, par suite, nous ne serions pas éloigné de croire que ce fut lui qui, par l'entremise d'Épéridorix, fit connaître à César les détails du complot, bien que celui-ci n'en dise mot.

Quoiqu'il en soit, Litavicus fut chargé de la conduite des dix mille auxiliaires que les Éduens avaient promis à César de lui envoyer, et parmi eux il eut soin d'enrôler la jeunesse, mieux disposée que les anciens à prêter l'oreille à ses suggestions. Une fois en route, il représente à ses soldats le triste rôle qu'on leur fait jouer dans l'intérêt seul des Romains, en faveur desquels ils vont de ce pas sacrifier leur vie et leur liberté, alors que, sans leur fidélité, ceux-ci seraient déjà expulsés du territoire gaulois.

Puis, joignant la ruse à ses insinuations, Litavicus fait amener au milieu d'eux des hommes auxquels il a fait la leçon et qui leur racontent que César, sur un simple soupçon de connivence avec les Arvernes, a fait périr toute la noblesse éduenne, et qu'eux-mêmes n'ont échappé qu'avec peine.

A ce récit, les Éduens conjurent Litavicus de pourvoir à leur salut. Que voulez-vous que je fasse, leur dit-il, sinon me joindre avec vous aux Arvernes pour venger nos frères ; et, sans plus tarder, afin de les compromettre davantage, il désigne à leur colère des citoyens

romains qui se croyaient en sûreté sous son escorte. Ceux-ci sont aussitôt massacrés avec rage ; le convoi de vivres destiné au camp romain est pillé, et des messages sont envoyés incontinent pour soulever toute la nation. Bientôt, en effet, les mêmes scènes se répètent tant à Bibracte, où Convictolan lui-même, suivant César, excite le peuple à des excès qui ne lui permettent plus d'implorer la clémence du proconsul, qu'à Cabillonum (Châlon-sur-Saône), où un tribun, Marcus Aristius, est, sous promesse de la vie sauve, invité à sortir de la ville avec tous les négociants romains qui s'y trouvaient, puis poursuivi et dépouillé ainsi que ses compagnons, dont plusieurs y perdirent la vie.

Déjà Litavicus et sa troupe étaient en marche vers leur nouvelle destination, quand César est averti du complot par Épérédorix, qui, s'il ne le tenait pas de Convictolan, pouvait l'avoir appris des frères de Litavicus, qui s'étaient chargés, eux, de provoquer les Éduens qui se trouvaient dans le camp romain, à une désertion générale.

A cette nouvelle, César, comprenant aussitôt le désastreux effet moral que cette défection va nécessairement produire sur le reste de la nation, n'hésite pas à quitter nuitamment son camp et à partir silencieusement avec quatre légions, sans bagage, à la rencontre de cette troupe, en prenant soin de se faire accompagner par Épérédorix et Viridomar, que les révoltés croyaient morts, afin de prouver aux plus mutins qu'on avait abusé de leur crédulité.

En effet, dès qu'il eut atteint ce corps d'armée, il se contente d'entraver sa marche, mais sans le combattre, et il commande aux deux chefs Éduens de se montrer sur le front des troupes, afin d'user de toute leur influence sur leurs compatriotes pour les dissuader de leur projet de trahison. Ceux-ci, en les apercevant, reconnurent la fausseté des récits qui leur avaient été faits. Alors, jetant leurs armes, ils implorent à grands cris la clémence du proconsul, puis se remettent à sa discrétion ; si bien que Litavicus, abandonné de tous fut réduit à s'enfuir au camp des Arvernes, suivi de ses seuls clients. César s'empresse alors de rentrer à son camp avec toutes ses troupes régulières et auxiliaires, et il y arrivait le lendemain avant le lever du jour.

Il était grand temps, car chemin faisant il reçut de son lieutenant Fabius, qu'il avait préposé à la garde du camp, l'avis que celui-ci avait été attaqué par une nuée d'ennemis, et qu'il ne pourrait plus tenir si les légions absentes mettaient le moindre retard à revenir. Comme on peut s'en douter, c'était l'arrivée de Litavicus dans le camp des Arvernes qui avait provoqué cette attaque en l'absence de César et de la plus grande partie de ses légions.



Quant à ce dernier, malgré les amendes honorables que lui firent tardivement les Éduens, en protestant que la nation n'était pour rien dans les émeutes qui avaient eu lieu et dont quelques citoyens romains s'étaient trouvés victimes, il ne s'y laissa point prendre, et tout en feignant de ne pas rendre la nation responsable des fautes de quelques-uns, il n'en conçut pas moins de graves inquiétudes pour l'issue de cette campagne, et dès ce moment, nous dit-il, il médita le projet de s'éloigner de Gergovie et de rejoindre Labiénus, afin de parer à tout évènement, et au besoin d'opérer, avec toutes ses troupes réunies, jusques dans la Province, une retraite dont l'idée lui avait été suggérée, nous dit-il, par la crainte d'une défection générale, bien plus que par la crainte d'être vaincu, ou même de paraître s'enfuir, comme on devait le lui reprocher plus tard (1). Mais il préféra attendre une occasion plus favorable pour l'exécuter.

Or ce ne fut pas une occasion qui se présenta, mais bien une nécessité absolue, après l'échec qu'il subit bientôt sous les murs de la place et que nous allons raconter brièvement.

Quelques jours après, en effet, comme César avait remarqué un point faible dans la défense,il apprit que les Gaulois, craignant de le voir s'emparer d'une colline qui devait les prendre à revers, y avaient massé un grand nombre de leurs troupes ; il voulut en profiter pour tenter un assaut décisif. Pendant qu'à l'aide des Éduens il faisait un simulacre d'attaque et d'investissement de la colline en question, pour les confirmer dans leurs appréhensions, il dissimula ses propres légions et les fit passer de l'autre côté de la place assiégée, puis lançant à l'assaut sur le point faible l'élite de ses soldats, il les fit soutenir par d'autres non moins désireux de se signaler.

L'ardeur des premiers faillit être couronnée de succès, car déjà trois redoutes étaient tombées au pouvoir des premières cohortes et même quelques Centurions avaient franchi le rempart, quand les assiégés, revenus de leur stupeur et voyant leur petit nombre, leur tinrent courageusement tête jusqu'à ce que Vercingétorix, prévenu de ce qui se passait, eût pu se porter à leur secours et culbuter à son tour les assaillants, qu'il poursuivit jusque dans la plaine. Les pertes subies dans cette tentative avortée furent

(1) C'est sur cette déclaration de César, que l'inventeur d'Izernore, Jacques Maissiat, appuie tout son système. Si César, dit-il, prête à ses adversaires cette idée de fuite, c'est qu'il a réellement fui, et un peu plus il qualifierait de déroute cette retraite où César nous paraît, à nous, avoir déployé la plus habile tactique.

énormes, car César n'accuse pas moins de 46 centurions et 700 soldats laissés parmi les morts ou au pouvoir de l'ennemi. Il cite parmi les assaillants des prodiges de valeur et d'audace que nous ne pouvons insérer dans ce récit et pour lesquels nous renvoyons le lecteur aux *Commentaires*. Ce jour là César dut forcément reconnaitre qu'il serait impuissant à emporter d'assaut un si formidable oppidum, qu'il ne pouvait investir complètement avec un si petit nombre de légions, et c'est alors que finalement il se décida à la retraite.

Mais pour ne pas paraitre fuir, comme il l'avait manifesté auparavant, il ne voulut pas lever son camp aussitôt après cet échec, tout sanglant qu'il fut. Au contraire, pendant les deux jours suivants, il parut vouloir recommencer l'entreprise et provoquer les Gaulois à descendre dans la plaine, en faisant sortir toutes ses troupes hors du camp et en les rangeant en bataille dans un lieu favorable où il pensait bien que l'ennemi ne viendrait pas le chercher. Mais bien que Vercingétorix, de son côté, vint fièrement aussi se poser en face, dans une position équivalente, tout se borna à quelques escarmouches de cavalerie, après lesquelles César faisait rentrer ses troupes dans le camp. Alors, nous dit-il, pensant avoir assez fait pour rabattre la jactance des Gaulois, il leva définitivement son camp pendant la nuit et se mit en marche vers le pays Éduen, sans que l'ennemi, ajoute-t-il, songeât même à le poursuivre.

Toutefois, disons que s'il y eut jactance du côté de quelqu'un, ce fut bien, à coup sûr, du côté de César, et si sa retraite ne peut être qualifiée de fuite, par l'habileté avec laquelle il sut mettre en défaut ses ennemis, il faut avouer qu'elle en eut bien l'air, à voir la précipitation avec laquelle elle s'exécuta. Quant aux escarmouches de cavalerie, qu'il dit lui avoir été favorables, il nous permettra de ne pas y trouver les éléments d'un grand succès, car il n'aurait pas manqué de les faire soutenir par son infanterie, afin d'essayer une bonne fois d'en finir, en bataille rangée, avec son adversaire, dont son départ allait doubler le prestige.

On pourrait s'étonner que Vercingétorix ne l'ait point aussitôt poursuivi l'épée dans les reins et essayé de culbuter au moins son arrière-garde lors du passage de l'Allier, mais il était tout naturel que, redoutant quelque ruse de guerre et parfois un retour offensif qui put le surprendre dans une position défavorable, Vercingétorix, en général prudent, ait cru devoir bien s'assurer auparavant du départ de l'armée romaine, et c'est ainsi que celle-ci put prendre l'avance et passer l'Allier sans coup férir.

Mais c'est ici que se produisit l'événement le plus grave de toute la campagne. A peine cette rivière était-elle franchie sur un pont

que César avait fait rétablir à la hâte, qu'on apprit que toute la cavalerie éduenne, rejointe par Litavicus et captée par lui, s'était enfuie pour soulever le pays éduen avant son arrivée. En effet, le transfuge gaulois, qui n'avait pas les mêmes raisons de prudence que Vercingétorix, n'hésita point à s'élancer sur les traces de l'armée romaine, de sorte qu'il put la rejoindre vraisemblablement au moment du passage de l'Allier, et qu'il dut profiter des lenteurs et des embarras de ce passage pour fuir avec elle sur la rive gauche de cette rivière, jusqu'à ce qu'il pût trouver un pont facile à rétablir ou un gué commode pour la traverser à son tour et gagner le pays éduen.

Ce furent encore Épérédorix et Viridomar qui apprirent à César cette fâcheuse nouvelle ; ces deux Éduens, que nous avons vus naguère si empressés à servir ses projets, n'avaient cette fois d'autre but que de tromper sa confiance. Ils lui demandent, en effet, eux aussi, la permission de le quitter pour le devancer dans leur pays, afin, lui disent-ils, de paralyser le pernicieux effet de la défection de leur cavalerie et de rappeler leur nation au sentiment du devoir.

Bien que, nous dit-il, il eut des motifs de mettre en doute leur sincérité, César fit semblant de croire à leurs protestations et les laissa partir après leur avoir donné ses instructions. Toutefois, ce qui nous induirait à penser que César parle sincèrement, c'est qu'à peine étaient-ils partis qu'il abandonne aussitôt les rives de l'Allier pour se rejeter brusquement de côté, dans la direction du nord-est, afin de gagner la Loire bien au-dessus de Nevers et même de Decize, sur un point où sans doute il pressentit qu'on ne l'attendait pas.

Pour eux, une fois à Nevers, s'étant enquis de l'état du pays et sachant que Litavicus avait été bien accueilli par le peuple et par les chefs de la nation, qui, réunis à Bibracte, avaient proposé aux Arvernes un traité d'alliance : ils n'hésitent plus, jettent le masque, et pour racheter leur servilité passée, se précipitent dans des excès contraires. La ville de Nevers avait été choisie par César pour le séjour forcé des ôtages de toute la Gaule, qui s'y trouvaient réunis. Il y avait aussi rassemblé toutes les subsistances, les deniers publics, une partie de ses équipages et ceux de l'armée, et aussi des chevaux nouvellement venus d'Espagne et d'Italie. A peine arrivés ils n'ont rien de plus pressé que d'y soulever la populace, d'y faire massacrer la garnison préposée à la garde des ôtages, ainsi que tous les marchands ou résidents romains, de s'y partager leurs dépouilles, les deniers publics et les chevaux ; puis, après avoir envoyé les ôtages à Bibracte, ils

détruisent toutes les subsistances qu'ils ne peuvent emmener par bateaux, et finalement réduisent la ville en cendres pour qu'elle ne puisse servir aux Romains ; après quoi, effrayant le pays au moyen de leur cavalerie, qu'ils lancent de toutes parts, ils lèvent des troupes dans les alentours et placent des postes nombreux tout le long de la Loire, afin sans doute d'en empêcher le passage à César aussitôt qu'il se présenterait.

Ils l'attendirent longtemps, mais en vain, car, ainsi que nous l'avons dit, il avait éventé leurs projets et s'était joué d'eux en gagnant la Loire bien au-dessus de ces parages.

VIII.

RETRAITE DE GERGOVIE. — MARCHE FORCÉE DE CÉSAR AU-DELA DE L'ALLIER. — PERPLEXITÉ DE VERCINGÉTORIX. — PASSAGE DE LA LOIRE. — MARCHE SUR LE SÉNONAIS. — LIEU OU S'OPÉRA LA JONCTION DE CÉSAR ET DE LABIÉNUS, ET QUESTIONS GÉOGRAPHIQUES QUI S'Y RATTACHENT.

Si la marche de César allant au secours des Boyens est demeurée incertaine, malgré ou peut-être à cause des nombreuses controverses auxquelles elle a donné lieu, celle qui suivit son départ de Gergovie, quoique moins chaudement discutée, n'a été jusqu'ici que bien vaguement déterminée. C'est donc à élucider cette phase intéressante de la VII[e] campagne que nous allons consacrer les pages suivantes.

Où s'opéra le passage de l'Allier et la défection définitive des Éduens, qui, nous le savons, eut lieu au moment de cette opération ? Par quelle voie César gagna-t-il la Loire ? Où exécuta-t-il le passage de ce fleuve ? Par quel chemin gagna-t-il ensuite le Sénonais ? Et sur quel point de ce pays alla-t-il attendre Labiénus ? Telles sont les multiples questions qu'il s'agit de résoudre.

Quant au passage de l'Allier, tout ce qu'en disent les *Commentaires*, c'est qu'il doit être fixé à trois jours de marche de Gergovie, mais quelle marche ? Assurément elle dut être rapide et commencée nuitamment, n'être suspendue que le temps suffisant pour prendre les repas et un peu de repos. Toutefois il ne faut pas oublier la difficulté des chemins, surtout en ces pays de montagnes, et avec la charge énorme que portait le soldat romain, que nous avons dit ailleurs évaluée à 50 kilogrammes pesant. Aussi, en supposant que cette marche fut de vingt à vingt-cinq kilomètres,

nous croyons ne pas trop nous éloigner de la vérité, et cela nous amène au-dessus du confluent du Valençon, petit affluent de la rive droite de l'Allier, qui s'y jette aux environs de Varennes.

En remontant quelque peu ce petit cours d'eau, il ne tardait pas à déboucher dans la longue vallée de la Bèbre, dont il put couvrir son flanc droit et arriver ainsi sur la Loire un peu en amont de Bourbon-Lancy.

Mais, disent certains auteurs (1), est-il possible d'admettre que sa marche n'ait point été inquiétée et qu'il soit ainsi parvenu jusqu'à la Loire sans coup férir. Pour nous, qui n'avons pas les mêmes raisons intéressées de nous défier des *Commentaires*, nous admettons sans peine cette marche exécutée, non sans fatigues ni sans inquiétudes de la part des Romains, mais du moins sans entraves autres que les difficultés naturelles du passage dans une vallée abrupte et peu fréquentée.

En effet, comme nous l'avons dit au chapitre précédent, Vercingétorix avait de bonnes raisons pour ne pas croire tout d'abord sérieusement au départ de l'armée romaine, et il ne voulut point, en quittant de suite les fortes positions qu'il occupait aux abords de Gergovie, se risquer à subir les chances d'une ruse de guerre et d'un retour offensif de son adversaire dans un lieu plus désavantageux. Ce n'est donc que plus tard, le lendemain peut-être, et quand ses éclaireurs l'eurent bien assuré qu'effectivement l'armée romaine était en retraite, qu'il dut se hâter de la rejoindre pour entraver autant qu'il lui serait possible sa marche, et essayer de la détruire au moins partiellement dans les passages difficiles.

Mais l'armée gauloise, toute familiarisée qu'elle fût avec le pays, n'était ni plus agile ni moins pesamment armée, et dans tous les cas avait pour le moins un jour de retard sur celle de César, de sorte qu'elle ne put rejoindre cette dernière avant le passage de l'Allier.

Tel n'est pas l'avis de Jacques Maissiat, qui veut, envers et contre tous, que César, après avoir subi sous Gergovie une affreuse déroute, ait fui devant la poursuite de son adversaire, qui, dit-il, lui poussait l'épée dans les reins. Une preuve, insinue-t-il, que l'ennemi le rejoignit dès le passage de l'Allier, c'est la fuite de la cavalerie éduenne emmenée par Litavicus, qui auparavant se trouvait avec Vercingétorix, dans le camp, sous Gergovie.

Pour nous, la présence de Litavicus en vue de l'armée romaine au moment du passage de l'Allier ne prouve rien quant aux mouvements de l'armée gauloise, car Litavicus n'avait pas d'armée à

(1) Entre autres Jacques Maissiat.

conduire, et du moment qu'il eut connaissance du départ des Romains, il n'eut qu'à sauter en selle et partir immédiatement sur leurs traces, suivi seulement des gens de sa clientèle, de sorte qu'il dut gagner presque une journée d'avance sur l'armée gauloise.

Ensuite, si nous ne voyons point cette dernière atteindre les Romains, il y a à cela plus d'une raison à donner. Sans parler même de l'ordre qui régnait toujours parmi les légions romaines, dans les marches comme dans les combats, et qui facilitait la rapidité de leurs évolutions, chose que savait fort bien Vercingétorix, on peut, sans crainte de se tromper, prêter à celui-ci tout un plan de campagne improvisé sur les rapports qui lui parvinrent de la nouvelle direction oblique que prenait l'armée romaine après la fuite de la cavalerie éduenne.

Déjà il n'était bruit de toutes parts que de l'échec de l'armée romaine sous Gergovie, suivi de sa retraite précipitée, et quand on la sut se dirigeant vers l'est, il n'y eut plus de doute dans les esprits que César ne voulût au plus vite gagner la vallée de la Saône en franchissant les Cévennes ou les monts du Charolais, leur prolongement, pour se réfugier dans la Province.

Nous pensons, nous, que plein de cette idée que tout le monde prêtait au général romain, Vercingétorix dut alors se jeter directement à l'est, afin de le devancer dans ces montagnes que César eut dû franchir pour gagner la vallée de la Saône, et qu'il l'y attendit longtemps en vain. Il est probable que c'est à cette circonstance seule que ce dernier dût de ne pas être inquiété dans sa marche des rives de l'Allier à celles de la Loire, non plus qu'au-delà de ce fleuve dont Vercingétorix, trop en retard, n'avait pu songer à lui disputer le passage.

Que César lui-même, sous le coup des événements, ait pu envisager cette éventualité comme une porte de sortie dans l'impasse où il était menacé de se trouver en remontant dans le nord, à la rencontre de Labiénus, nous n'en serions nullement surpris; et nous ne sommes pas forcé de le croire sur parole, quand il nous dit que « rétrograder sur la Province était chose qu'il n'eût point « voulu faire, même dans le cas le plus urgent, attendu que c'eût « été se couvrir de honte et s'exposer aux plus grands périls à « cause du passage des Cévennes et du mauvais état des che- « mins; alors surtout qu'il avait tout à craindre pour Labiénus « dont il s'était séparé et pour les légions dont il lui avait confié « le commandement. » Mais, si cette pensée lui vint, nous croyons qu'il sut la repousser et, comme il le dit, envisager de sang-froid le devoir qui lui incombait.

Sans doute, César, dictant après coup cette phase si critique de sa carrière militaire et surtout après le merveilleux succès qui avait terminé cette campagne devant Alesia, ne voulait pas endosser la honte d'avoir même songé à fuir et à abandonner son lieutenant dans une aussi périlleuse situation, et l'on peut toujours arguer contre lui que, puisqu'il l'a écrit, c'est qu'il y a songé et que, dans le cas contraire, il n'aurait pas senti le besoin de s'en disculper. Mais le devoir de l'historien est d'être juste et nous le serons envers César. Celui qui a mérité le nom de grand capitaine n'était pas le premier venu ni de la race des poltrons, comme il a su le prouver dans de nombreuses occasions, et il eût pu sans doute effacer de ses *Commentaires* la phrase qui précède, sans que personne de nos jours eût songé à l'accuser de ce qu'il qualifie lui-même d'infamie; mais il ne faut pas oublier qu'à Rome, devant le peuple si facile à tromper, les plus grosses calomnies étaient parfois bien accueillies et ses adversaires ne se faisaient pas faute d'en débiter sur son compte; et comme sa marche précipitée vers la Loire semblait donner un semblant de vérité à cette idée de fuite, il n'y a rien d'étonnant qu'il se soit cru dans la nécessité d'expliquer sa pensée et de fermer ainsi la bouche à ses adversaires.

Quoiqu'il en soit, combinée ou non, sa marche sur la Loire n'en fut pas moins, sinon un trait de génie, tout au moins une habile opération qui, en déroutant les prévisions des Éduens comme de Vercingétorix, lui permit de franchir la Loire sans trop de difficulté et de rejoindre son lieutenant sans qu'aucun ennemi ait eu le temps ou la puissance de s'opposer à sa marche.

En effet, parvenu sur les bords du fleuve, il eut la bonne fortune de trouver un endroit guéable où toute son armée put le traverser ayant de l'eau jusqu'aux aisselles, grâce au concours de la cavalerie qu'il avait fait placer en amont pour rompre le courant.

Une fois sur la rive opposée, où nul ne s'attendait à le voir arriver, n'y trouvant à sa rencontre que des populations effrayées et sans armes, qui se hâtèrent à sa vue de fuir dans les forêts du voisinage, abandonnant à sa discrétion et leurs demeures et tout ce qu'elles contenaient, il en profita pour laisser ses soldats se

(1) Nam ut... iter in Provinciam converteret, id ne metu quidem necessario faciendum existimabat, quum infamia atque indignitas rei, et oppositus mons Cevenna viarumque difficultas impediebat, tum maxime quod abjuncto Labieno atque iis legionibus, quas unâ miserat, vehementer timebat. — Cæsar, *De Bello Gallico*, liv. VII, § 56.

restaurer copieusement, grâce à l'abondance trouvée dans ces campagnes, et goûter quelques jours d'un repos dont elles avaient si grand besoin (1).

Une fois ses troupes rassasiées, où César va-t-il tourner ses pas?

Nous venons de voir que, du côté de la Province, le chemin lui était fermé tant par le souci de son propre honneur que par les difficultés naturelles ou artificielles du passage des Cévennes que son adversaire allait occuper ou faire occuper avant qu'il ne pût atteindre ces montagnes.

Ira-t-il se porter rapidement sur Bibracte pour ne pas laisser à l'insurrection éduenne le temps de se fortifier, dans l'espoir qu'un grand coup frappé au cœur de cette nation pourrait la terrifier et peut-être la faire rentrer dans le devoir? Agir ainsi eût été hasardeux, car il fallait pour cela s'emparer promptement de

(1) Frumentumque in agris et copiam pecoris nactus, repleta iis rebus exercitus, iter in Senones facere instituit.

Suivant Jacques Maissiat, que nous nous voyons encore obligé de contredire, ce n'est pas quelques jours seulement que César serait resté, non dans ces parages seulement, mais aussi dans la vallée de la Saône, où il lui fait exécuter capricieusement, pendant de longs mois, une sorte de promenade militaire, toute paisible, depuis Lyon et Mâcon jusqu'aux environs de Dijon, sans aucun souci du sort de son lieutenant, qu'il s'en va attendre fort paisiblement dans les environs de cette dernière ville, le tout pour ne pas supprimer tout-à-fait le *per extremos Lingonum fines* des *Commentaires* et dans le but unique, ou mieux, selon l'idée fixe de cet auteur, qui veut absolument l'amener à Izernore, son Alésia à lui. C'est, on l'avouera, jouer par trop sur les mots avec un texte aussi clair et aussi précis que celui de César, que nous citerons en son lieu. D'ailleurs toute son argumentation repose sur la fausse interprétation des mots *in agris*, qu'il traduit par *dans les champs*, quand ils ne peuvent signifier autre chose que *dans les campagnes*, ce qui comporte les fermes et les villages aussi bien que les champs cultivés, et d'ailleurs, rien dans le texte ne nous autorise à penser qu'après avoir franchi le fleuve aux premiers jours de printemps, au moment de la fonte des neiges qui avaient fait gonfler la Loire, il ait attendu là ou ailleurs que la moisson fût mûre pour en nourrir ses soldats. Il a fallu à Maissiat tout l'aveuglement de son idée fixe pour ne pas lui laisser comprendre le non-sens qu'il commet quand il prête si gratuitement à César la pensée d'attendre la moisson pour restaurer ses troupes, qu'il nous dépeint dans un tel état de lassitude et de dénuement, sans parler même de la parfaite tranquillité dans laquelle, contre toute vraisemblance, l'auraient laissé ses ennemis, que par une contradiction étrange, il nous montre acharnés à sa perte. Mais nous n'avons voulu relever ce fait que pour donner une idée des exagérations dans lesquelles tombe continuellement cet auteur.



cet oppidum non moins formidable que celui de Gergovie. En faire le siége, il n'y pouvait songer, sous peine de voir arriver bientôt sur ses pas ces robustes Arvernes avec lesquels il avait récemment appris à ses dépens qu'il fallait compter, et se mettre deux ennemis sur les bras eût été imprudent; c'en était déjà trop d'un avec ses légions réduites au minimum de leur contingent tant par les combats sous Avaricum et Gergovie que par les fatigues d'une marche rapide, le froid de ce rude hiver et aussi les privations de toutes sortes que cette guerre de Scythes leur avait fait subir. Enfin se dirigera-t-il, par la rive droite de la Loire et le Gâtinais, du côté de Lutèce ou d'Agendicum afin d'y rallier son lieutenant, les recrues et les bagages qui se trouvaient encore dans cette ville? Mais en suivant cette voie, c'était rentrer dans le désert qu'avaient préparé sous ses pas les deux Eduens que nous connaissons par la destruction des subsistances, la ruine et l'incendie des édifices, et exposer de nouveau ses troupes au supplice de la faim et à des souffrances de toute nature.

César avait-il pesé toutes ces considérations, ou bien fut-il, cette fois encore, bien inspiré par son audace habituelle? Toujours est-il que, toutes ces directions laissées de côté, il dut, entre ces deux dernières, marcher droit à son but, qui était, nous dit-il, *de joindre le Sénonais*, ce qu'il fit par le chemin le plus court qui se trouva à la fois être le plus sûr.

En effet, entre le massif des monts éduens et la rive droite de la Loire se trouvent deux ou trois vallées où circulent de petits cours d'eau se dirigeant en des sens divers, bien que voisins par leurs sources et qui prennent naissance sur un plateau d'une altitude fort modeste, si on le compare à la Montagne-Noire (en langage gaëlique *mor-wen*) qui s'élève à l'est; ce sont, au sud, les vallons de l'Aron et de la Canne son tributaire, puis, au nord, celles du Beuvron et la longue vallée de l'Yonne qui le reçoit à Clamecy; vallées ou vallons alors fort pauvres et presque dénués de population, où erraient encore, peut-être, quelques tribus à demi-nomades de ces Boyens que nous avons vus établis dans ces parages par Jules César lui-même à la demande des Éduens, et qui étaient loin de songer à lui en disputer le passage.

C'est donc, pensons-nous, par l'une ou l'autre de ces vallées qu'il atteignit les rives de l'Yonne et la peuplade autricienne, puis dans les environs d'Autric (Auxerre) qu'il franchit l'Yonne, et une fois sur la rive droite de cette rivière, il lui fallut à peine une demi-journée de marche pour atteindre le Serain, qui servait de limites au Sénonais.

Mais si telle est notre opinion, nous n'ignorons pas non plus

qu'il est des auteurs d'une grande autorité et plus sérieux que Maissiat, dont nous avons plus haut exposé la thèse impossible, qui ont pensé autrement, encore bien que ces auteurs n'aient, il est vrai, traité cette question qu'au point de vue du combat de cavalerie qui précéda l'investissement d'Alesia.

C'est, d'un côté, l'impérial auteur de la *Vie de Jules César*, plus à même que qui que ce soit d'être bien renseigné par les nuées d'auxiliaires qu'il employa ou qui se prêtèrent à l'envi à lui fournir toutes espèces d'informations (1), et, d'autre part, c'est l'auteur anonyme d'*Alesia*, savante *Étude sur la septième campagne de Jules César en Gaule*, publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1858, et dont la compétence stratégique n'est déniée par personne.

Le premier hasarde Joigny comme point d'arrivée de César sur le Sénonais, sans nous dire par quelle voie il y parvint et sans indiquer son point de ralliement avec Labiénus; puis il nous les montre partant des environs de Langres, c'est-à-dire du milieu du pays Lingon, pour gagner la frontière orientale de ce pays, qu'à l'instar des partisans de l'Alesia franc-comtoise et d'Izernore il considère comme celle indiquée par l'*extremos fines* des *Commentaires*. Nous verrons plus loin tout ce qu'a d'anormale cette position que lui fait adopter la prétendue découverte, sur les rives de la Vingeanne, du champ de bataille où eut lieu l'engagement de cavalerie dont nous allons nous occuper bientôt, parce qu'on y aurait trouvé de nombreux tumulus, ainsi qu'une notable quantité de fers de chevaux qu'on présume remonter à l'époque romaine, comme si la Gaule entière n'était pas semée de toutes parts de champs de bataille et de ces tristes débris.

Quant au second, préoccupé avant tout de chercher aux environs d'Alise en Auxois une position stratégique qui répondit aussi bien que possible et aux distances et aux exigences topographiques du texte de César et sur laquelle il pût fixer ce champ de

(1) Si par le fait d'une autorité à laquelle nul ne résiste et que chacun au contraire s'empresse de servir, une tête couronnée a parfois de puissants moyens d'investigation, elle n'en est pas pour cela plus assurée de se faire adjuger tous les éléments nécessaires pour constituer d'une façon indiscutable la vérité historique. Que de flatteurs, en effet, qui cherchent à plaire au maître en abondant dans son sens dès qu'ils peuvent pressentir sa pensée, et qui sacrifient volontiers le culte du vrai aux convoitises de leur ambition, et combien d'autres qui, impuissants par eux-mêmes à faire triompher une opinion, ne manquent pas une si belle occasion de la placer sous un puissant patronage.



bataille, il s'est arrêté de préférence au pays plat situé au nord-est de Châtillon-sur-Seine, entre les rives de l'Aube et celles de l'Ource, mais pour y amener César il croit devoir le faire remonter à quelque cent kilomètres au nord du Sénonais jusque dans le pays des Rêmes, où il lui fait prendre position non loin des rives de la Marne aux alentours de Vitry-le-Français; ce serait donc là que, suivant cette version, Labiénus serait allé rejoindre son chef.

C'est là une opinion que nous ne pouvons partager, quelle que soit l'autorité de ce savant écrivain et la compétence stratégique plus incontestable encore que nous lui reconnaissons, et pour combattre sa thèse, nous ne pouvons fournir des arguments plus spécieux que ceux qu'il a mis lui-même entre nos mains.

On sait que, tandis que César, parti des bords de la Loire, allait rejoindre son lieutenant vers le Sénonais, ainsi qu'il nous le dit lui-même dans ses *Commentaires* (*iter in Senones facere instituit*), les Éduens, dans l'espoir de ressaisir leur ancienne prépondérance, convoquèrent à Bibracte (1) une assemblée générale des Gaulois, où Vercingétorix lui-même fut invité à se rendre pour y conférer sur la direction nouvelle des hostilités, et cela dans l'espoir qu'ils pourraient l'évincer de son commandement et lui substituer l'un des leurs. Mais ces menées n'avaient abouti qu'à le confirmer presque unanimement dans son poste.

Nous savons aussi que de tous les peuples de la Gaule trois seulement n'avaient point répondu à l'appel patriotique qui leur

(1) Nous pensons qu'au sujet de cette localité si célèbre, il est bon de ne pas passer outre sans un mot d'explication. Car on le sait, les avis sont encore partagés. Longtemps, en effet, Autun, comme Orléans pour Genabum, contestait au Mont Beuvray l'emplacement de l'antique Bibracte; et aujourd'hui encore il est un certain nombre d'auteurs qui hésitent à l'en déposséder. Cependant après les fouilles si considérables, si persévérément et si intelligemment conduites par M. Bulliot, l'éminent président de la Société éduenne, siégeant dans la ville même d'Autun, nous pensons qu'il n'est plus permis de douter que le Mont Beuvray n'ait été, dans les temps antiques et surtout à l'époque de Jules-César, le principal oppidum des Éduens. C'est ainsi d'ailleurs qu'il est qualifié dans le VIII[e] livre des *Commentaires* par le continuateur de César, tandis que dans le VII[e], celui-ci se contente de le nommer, sans le qualifier. Mais n'était-ce qu'un oppidum, c'est-à-dire un lieu de défense et de refuge en même temps qu'un lieu de réunions politiques, c'est ce qui fait doute encore, surtout en présence des découvertes de temples et d'ateliers industriels, faites dans son enceinte. Aussi est-il difficile d'admettre qu'il n'y eût pas là une ville antique dont Autun ne fut sans doute que l'héritière, tant du nom que de la population.

avait été adressé de Bibracte : c'étaient les Rêmes, les Lingons et les Trévires; les premiers toujours fidèles à l'alliance romaine à laquelle ils devaient leur élévation à une sorte de suprématie qu'ils affectaient sur la Gaule-Belgique, et les derniers tenus en respect par la crainte que leur inspiraient les Germains d'outre-Rhin qui menaçaient d'envahir leur territoire. Quant aux Lingons qui, pas plus que les Rêmes, ne s'étaient encore laissé entraîner dans aucun des mouvements antérieurs qui s'étaient produits chez leurs voisins les Senons et les Trévires, peut-être par crainte des Éduens et des Rêmes spécialement chargés de les surveiller, ils avaient cette fois une raison de plus de ne pas bouger, c'était précisément la présence chez eux ou dans leur voisinage immédiat de toutes les légions romaines réunies et s'apprêtant à reprendre le chemin de la Province.

Or si nous devons croire l'auteur anonyme d'Alésia, César dut prolonger sa retraite jusque chez les Rêmes pour les retenir dans le devoir ainsi que les Lingons leurs voisins, ou au besoin pour les protéger contre leurs ennemis communs et aussi dans le but de s'y faire délivrer des subsistances pour ses troupes. Enfin, chez ce peuple, nous dit-il encore, César était mieux placé que chez les Lingons, car il pouvait profiter de la neutralité que gardaient les Trévires pour s'y faire envoyer de la cavalerie germaine qu'il attendait pour renforcer la sienne. Pesons donc un peu toutes ces raisons.

D'abord on avouera que, si les Rêmes et les Lingons n'avaient point répondu à l'appel parti de Bibracte, et si, comme il est présumable, César en avait reçu des protestations de dévouement, fussent-elles mensongères, point n'était besoin pour lui de s'implanter chez eux pour s'assurer de leur fidélité, il suffisait qu'il se tint dans leur voisinage. Or, un premier fait à constater, c'est que pas une ligne des *Commentaires* ne nous autorise à penser qu'il existât chez les Rêmes, pas plus que chez les Lingons, de ces esprits remuants ni de ces affidés du parti national que nous avons pu tant de fois constater chez les Éduens comme chez tant d'autres, susceptibles d'entraîner ces peuples à l'insurrection. Et même, dans le but de paralyser les efforts que ne manqueraient pas de faire auprès d'eux les autres peuples dans un but semblable, ne suffisait-il pas de sa présence dans leur voisinage et surtout sur leur frontière, la plus exposée aux attaques ou aux efforts de l'ennemi, pour les tranquilliser et être lui-même tranquille de ce côté. Quant à vivre aux dépens de ses alliés, ce n'eût pas été la moindre cause qui eût pu les détacher de lui s'il y avait eu parmi eux quelques éléments de défection,

Aussi notre anonyme ne s'y trompe point, car il avoue lui-même qu'*en laissant ses légions chez les Senons*, *il avait l'avantage de vivre sur le pays ennemi et d'épargner à ses alliés le fardeau d'une armée à nourrir*, *considération fort importante*, ajoute-t-il.—Enfin, à l'égard de la cavalerie germaine qu'il attendait, n'était-il par plus naturel pour lui d'épargner à ses soldats les fatigues d'une centaine de kilomètres inutiles, plutôt que de ménager celles de la cavalerie germaine qui pouvait le joindre sur les confins du Sénonais tout aussi bien que dans le pays des Rêmes, puisqu'elle n'avait plus à traverser qu'une peuplade alliée de César.

Mais il est d'autres objections que propose notre savant anonyme, toutes marquées au coin des plus sages prévisions; mais auxquelles, nous aussi, nous croyons pouvoir répondre facilement. Si, nous dit-il, la résolution de César était de vivre aux dépens de ses ennemis, que n'allait-il directement à Agendicum rejoindre son lieutenant et y réparer ses forces grâce aux approvisionnements qu'il y avait laissés? « Car, ajoute-t-il, il ne faudrait pas « croire qu'on pût vivre alors chez une peuplade insurgée aussi « facilement que le ferait une armée ennemie dans nos villages « modernes, car les Gaulois nos ancêtres ne faisaient alors guère « plus de cas de leurs pauvres cabanes que les Arabes de nos « jours ne font de leurs gourbis; » (une fois le cri de guerre entendu, ils prenaient sans doute soin d'emporter toutes leurs provisions de bouche et celles de leurs bestiaux dans les lieux de refuge qui étaient à leur proximité.) — « Enfin, nous dit-il encore, « le Sénonais n'était-il pas épuisé déjà par le séjour prolongé des « six légions que César y avait placées l'hiver précédent? »

Pour répondre à ces objections, nous pourrions certainement arguer de l'idée qu'ont émise certains auteurs, que c'était à Sens même ou dans sa banlieue qu'avaient été placées ses légions et que cette banlieue étant épuisée, force lui avait été de chercher sur les frontières de ce peuple une région moins dépourvue de ressources. Mais sans nous déjuger et tout en maintenant notre première assertion, que ce ne fut pas seulement au centre du pays, mais sur son pourtour que ces légions auraient été réparties, nous répondrons que, depuis longtemps déjà, nos ayeux avaient cessé l'état nomade et que, quelque misérables et dénuées d'apparence que fussent alors les demeures de nos ancêtres, elles n'étaient pas si complétement dénuées de ressources qu'elles ne renfermassent d'année à autres des provisions en grains et fourrages, qui permissent à leurs habitants d'attendre la récolte suivante, et qu'à moins d'être prévenus d'avance, il leur était difficile de tout sauver sous le coup le plus souvent d'une sur-

prise subite, tant les marches de César offraient d'imprévu. Et quant au séjour des légions pendant l'hiver précédent, ce n'était pas la présence d'une ou deux légions sur un point quelconque de ce vaste territoire qui pouvait avoir si complétement épuisé les alentours par un campement de quelques mois. Donc rien de toutes ces objections ne saurait exclure la possibilité d'un nouveau séjour de César et de son armée et de son ravitaillement, tout au moins sur les confins des Senons et du pays éduen, ce dernier naguère encore son allié et, de plus, dans le voisinage des Lingons qui n'avaient point encore abandonné sa cause.

Donc, pour en finir avec cette question du lieu précis où s'opéra la jonction de César avec Labiénus, ce fut assurément sur les confins du Sénonais, puisque César le dit en toutes lettres.

Que si l'on devait admettre sa marche du côté des Rêmes et suivant l'auteur anonyme déjà cité, admettre que le combat de cavalerie qui fait l'objet de toutes ses préoccupations ait eu lieu sur les bords de l'Aube, point n'était besoin de le faire aller jusqu'à la Marne pour y attendre son lieutenant; il lui suffisait d'aller jusqu'à la Seine où il pouvait attendre Labiénus, qui alors, remontant la Vanne jusqu'à ses sources, débouchait ensuite dans la vallée de la Seine dans les environs de Troyes ou au-dessus, où l'eût certainement attendu César, non plus sur les frontières du Sénonais proprement dit, mais toujours sur celles de la grande Sénonie.

Pour nous, en attendant que dans un prochain chapitre nous ayons démontré que ce ne fut point sur les rives de l'Aube, mais bien entre le Serain et l'Armançon qu'il nous faut placer le combat de cavalerie en question, nous ne ferons pas faire à César un chemin inutile et nous disons d'ores et déjà que c'est dans la partie inférieure de ces dernières vallées, c'est-à-dire sur presque toute l'étendue actuelle du canton de Seignelay, que César, en débouchant par Auxerre de sa longue retraite de Gergovie, vint, pour la seconde fois, par un séjour plus ou moins prolongé, donner quelque repos à ses troupes en attendant l'arrivée de son lieutenant, et cela pendant que ses ennemis s'évertuaient à soulever toute la Gaule contre lui en lui fermant, comme il le dit lui-même, tous les chemins qui pouvaient favoriser son retour vers la Province et l'Italie et lui en faire tirer des secours (1), le regardant déjà comme bloqué au centre de la Gaule en-deçà des monts éduens et de la Côte-d'Or, dont ils occupaient et avaient fortifié tous les principaux passages.

(1) Cæsar.... interclusis omnibus itineribus, nulla re ex Provincia atque Italia sublevari poterat. — César, *de Bello Gallico*, liv. VII § 44.



Au surplus, qu'on ne croie pas que ce soit arbitrairement que nous adoptons ce point de préférence à tout autre. On doit se rappeler, en effet, suivant ce que nous en avons dit précédemment, d'après l'historien de Seignelay, que c'est dans ces parages même que se trouvent les traces de terrassements nombreux signalés dans nos pays et que les traditions locales attribuent aux Romains, ce que nous avons tout lieu de croire sérieux, puisque leur aspect, bien que fort effacé aujourd'hui, répond encore aux dispositions militaires des Romains, telles que nous les décrit l'historien Polybe.

D'ailleurs cette région, par sa configuration topographique, ne se prête-t-elle pas d'elle-même à une pareille supposition et n'est-ce pas un vrai retranchement naturel que cette presqu'ile formée par le concours de trois importants cours d'eau : le Serain, l'Armançon et l'Yonne, au milieu desquels s'élèvent comme deux observatoires naturels les collines du Mont-Saint-Sulpice et de Lordonnois et que flanquent extérieurement comme des postes avancés trois autres collines encore plus élevées, celles de Seignelay, d'Avrolles et de Bassou, qui semblent en défendre les approches et dont les deux premières portent encore à leur sommet des traces de campement? Peut-être en découvrira-t-on aussi quelque jour sur la troisième, au pied de laquelle on présume qu'était assise jadis l'antique cité de Bandritum.

Comme on le voit, rien ne manque à cet ensemble pour en faire un séjour merveilleusement propre au repos et à la sécurité dont les troupes de César avaient besoin après le dernier trajet exécuté par elles avec non moins de fatigues et de rapidité sans doute que dans celui qui avait précédé le passage de la Loire. Les mêmes craintes subsistant toujours pour le double but qu'il poursuivait : celui de faire au plus tôt sa jonction avec Labiénus et ensuite d'échapper le plus vite possible à ses ennemis dont le nombre va s'accroissant sans cesse, et de se frayer enfin un chemin vers l'Italie.

Quant à Labiénus, nous dit le texte des *Commentaires*, à peine revenu de Lutèce à Agendicum, il y prit les recrues ainsi que les bagages de l'armée qu'il y avait laissés et rejoignit César. Que si l'on se demande par quelle voie ? Nous en connaissans trois qui pouvaient également le conduire à ce but. La première qu'emprunta plus tard la voie romaine d'Auxerre à Sens et à Lutèce, suivait la rive gauche de l'Yonne et amenait Labiénus en face des confluents de l'Armançon et du Serain d'où il se trouvait en vue des campements de César. La seconde suivant la rive droite, offrait peut-être moins de sécurité à cause des hauteurs qui lon-

gent une certaine partie de son parcours et que découpent, çà et là, des gorges profondes donnant sur la forêt d'Othe. Enfin il en était une troisième, plus courte, mais non moins dangereuse, puisqu'elle traversait cette forêt et qu'elle se prêtait, elle aussi, aux embuscades que ne devaient pas lui ménager Drapès et ses nombreux affiliés.

Cette dernière que devait aussi suivre un jour une autre voie romaine, celle de Sens à Alise, passant par Arces et Cerisiers, débouchait sur le camp d'Éburobriga, dans le voisinage de Saint-Florentin, que M. Rossignol, le vaillant Champion de l'Alesia bourguignonne, indique comme point de départ de l'armée romaine. Nous pensons, nous, que des trois il choisit la première et que ce fut par elle qu'il rallia César et peut-être même le camp d'Avrolles où il put séjourner quelque temps, jusqu'au jour où toutes les légions réunies s'ébranlèrent enfin dans la direction de la Province ; mais de nouveaux succès, fort imprévus il est vrai, l'empêcheront de l'atteindre, comme nous allons le voir au chapitre suivant.

IX.

DERNIÈRE PHASE DE LA SEPTIÈME CAMPAGNE. — PRÉPARATIFS DE VERCINGÉTORIX POUR COUPER LA RETRAITE AUX ROMAINS. — MARCHE DÉFINITIVE DE CÉSAR VERS LA PROVINCE. — SA LIGNE DE RETRAITE. — COMBAT DE CAVALERIE. — RETRAITE DE L'ARMÉE GAULOISE SUR ALESIA ET INVESTISSEMENT DE CETTE PLACE. — CONCLUSION.

Avant de suivre César sur la voie de son double triomphe, voyons un peu où en était l'insurrection gauloise.

Dès que l'assemblée de Bibracte eût confirmé Vercingétorix dans le commandement suprême et qu'elle s'en fût fiée à lui du soin de diriger les hostilités, celui-ci, qui s'était vu discuter par les Éduens une autorité si justement acquise et qui, peut-être, n'avait dû qu'à sa présence ainsi qu'à son prestige personnel la confirmation de ce commandement, crut devoir prendre ses précautions, et de même que les Éduens, maîtres des ôtages de toute la Gaule, avaient voulu user de cet avantage pour peser sur les autres nations et lui enlever son titre, de même aussi il exigea lui-même de toutes les nations combattant sous ses ordres, des ôtages qui lui garantissent leur parfaite obéissance.

Mais nous ne doutons pas que cette mesure ne fût particulière-

ment dirigée contre les Éduens, qui, nous dit César, souffraient avec peine de se voir subordonnés aux Arvernes; Épérédorix et Viridomar, surtout, en étaient particulièrement vexés et ne lui obéissaient qu'à regret.

Toutefois, pour ne pas trop humilier cette nation en la faisant combattre sous ses ordres directs, il composa avec les Éduens et les Ségusiens (1), voisins de la Province, un corps d'armée de dix mille fantassins et de huit cents chevaux, dont il donna le commandement au frère d'Épérédorix afin de porter la guerre chez les Allobroges, dont il sollicita en même temps, par l'argent et les promesses, le soulèvement et la coopération.

Quant à Épérédorix lui-même et à Viridomar, ils se trouvaient peut-être parmi les ôtages ou retenus près de lui afin de pouvoir mieux les surveiller,

Aux autres nations il demanda quinze mille cavaliers, comptant particulièrement sur cette arme pour vaincre César, qu'il voyait mal pourvu sous ce rapport et réduit à en tirer de la Germanie. Avec cela, pensait-il, il lui serait facile de couper les vivres aux Romains et de détruire leurs fourrageurs. Il adjure aussi tout le monde, surtout ceux des régions les plus exposées aux incursions et au passage de l'ennemi, de détruire les récoltes et de brûler les édifices qui peuvent être de quelque utilité à ce dernier. C'est un sacrifice, sans doute, leur dit-il, mais c'est le prix de la liberté et l'indépendance gauloise.

Il donne en même temps ordre aux Gabaliens (2) de se porter chez les Helviens, restés fidèles à César, et aux cantons Arvernes les plus proches d'appuyer les premiers. Il confie aux Ruthènes (3) et aux Caduranes (4) la mission de ravager le pays des Volces arécomices (5), dès longtemps déjà soumis aux Romains.

Pour lui, il s'occupe activement de fermer, à l'aide de ses auxiliaires, les principaux passages des monts éduens et de la Côte-d'Or qui peuvent offrir à César une issue vers la Province. Il fait fortifier et approvisionner dans ces parages tous les points avantageux et susceptibles de défense. Mais c'est surtout vers Alesia sur le mont Auxois, véritable forteresse naturelle et facile à défendre, qu'il dirige ses plus nombreux approvisionnements en tous genres, et qu'il ajoute encore aux points faibles de sa défense par des tranchées et des murailles qui doivent la rendre imprenable.

(1) Province du Lyonnais.
(2) Pays du Gévaudan.
(3) Rouergue et environs de Rodez.
(4) Le Quercy, environs de Cahors.
(5) Bas-Languedoc.

Quand, enfin, tous ces préparatifs furent achevés et que la cavalerie, levée dans toutes les parties de la Gaule, se trouva réunie il se départit peut-être de ses résolutions premières, et, au lieu d'éviter la lutte en bataille rangée, il crut sans doute pouvoir se porter lui-même au devant de son adversaire jusqu'au débouché de ces montagnes, afin de le mieux observer, et aussi dans le but de choisir un terrain plus propice aux évolutions de cette cavalerie, sur laquelle il comptait sans doute beaucoup pour lui donner la victoire.

Ce terrain une fois reconnu, ayant sans doute appris la marche en avant de César, il s'y porta rapidement et, distribuant sa cavalerie en trois corps distincts, il l'y établit sur trois points différents. En arrière était son infanterie qui, suivant sa déclaration, devait soutenir et encourager moralement les efforts de sa cavalerie, mais qu'il voulait ménager pour la guerre de montagnes qu'il s'apprêtait à soutenir. Nous verrons bientôt ce qu'il advint de ces dispositions, toutes marquées au coin de la plus sage prévoyance.

César, de son côté, n'était pas non plus sans préoccupations en voyant cet orage insurrectionnel s'amonceler contre lui et lui fermer tous les chemins pouvant le conduire vers la Province. Il n'ignorait sans doute pas davantage les résolutions prises dans l'assemblée de Bibracte et l'activité infatigable de son adversaire avait de quoi lui donner à réfléchir. Toutefois, maintenant qu'il avait toutes ses troupes réunies, confiant encore dans sa bonne fortune, il se décida à marcher résolument vers la Séquanie, afin, nous dit-il, de porter plus facilement secours à la Province (1).

Dans cette déclaration encore, César peut nous paraître suspect de non sincérité, car évidemment ce qui le préoccupait le plus, ce n'était pas la Province pour elle-même, mais bien son propre salut et celui de son armée, et s'il se dirigeait de ce côté c'était avant toutes choses pour s'y défendre d'abord, y refaire son armée décimée sans doute par tant de combats meurtriers, par des marches non moins pénibles et enfin pour y préparer sa revanche.

Quoiqu'il en soit, c'est là le prétexte qu'il nous donne et rien ne nous empêche de croire que c'est tout d'abord vers le pays des Séquanes qu'il se dirige, quitte à passer ensuite dans la Province si les circonstances l'exigeaient ultérieurement. Car en gagnant ce pays, c'est-à-dire la rive gauche de la Saône, il évitait de traverser dans toute sa longueur le pays éduen qui, sur la rive

(1) Quam Cesar in Sequanos, per extremos Lingonum fines, iter faceret quo utilius subsidium Provinciæ ferri posset.



droite de cette rivière, se prolongeait jusqu'au-delà de Mâcon. Mais pour atteindre la Séquanie il y avait plusieurs chemins qu'il pouvait prendre; comme il arrive souvent, le plus sûr était le plus long, c'était celui par le territoire lingon, c'est-à-dire par le Châtillonnais et le Duêmois, ou le pays dit de la montagne et les hauts plateaux de Saint-Seine, et pour y arriver il fallait traverser l'Armançon presque dès son point de départ, en aval de Tonnerre, ou, s'il en suivait d'abord la rive méridionale, le passer plus tard entre Nuits et Perrigny pour suivre ensuite sa route par Arrans, Touillon, Lucenay, La Ville-Neuve, Chanceaux, Prenois et Dijon, d'où il pouvait déboucher sur la Saône, entre Auxonne et Saint-Jean-de-Lône.

Il pouvait encore marcher plus directement sur Dijon par la Brenne en traversant le pays des Mandubiens et en se dirigeant par Viteaux et Sombernon sur la vallée de l'Ouche qu'il atteignait vers Fleurey. Mais outre que la Montagne offre dans ces parages des passes assez difficiles, il n'était pas sans savoir les préparatifs faits à Alesia, située presque sur cette voie, ce qui pouvait la lui faire regarder comme d'autant plus impraticable.

Enfin restait un troisième chemin, plus au sud : c'était la ligne du Serain, vallée étroite, encaissée et remplie de difficultés, mais qui lui offrait cet avantage de déboucher sur la Saône beaucoup plus au sud, c'est-à-dire vers Châlons d'où il pouvait rapidement se porter sur la Province par Louhans, La Vallée-du-Sévron, Cézeriat, Pont-d'Ain et Lagnieu, après avoir traversé Saulieu, Arnay-le-Duc et Chagny. C'était ce qu'on eut pu appeler passer sur le ventre de son ennemi, car cette voie, en même temps qu'elle l'éloignait de ses alliés les Lingons, le rapprochait beaucoup de Bibracte, qui était le principal foyer de l'insurrection éduenne.

Mais, si César était toujours prudent, parfois il ne manquait pas d'audace, et cette voie n'était sans doute guère plus difficile que celle que nous venons de lui voir suivre dans sa dernière retraite par le Nivernais et le bas Morvan. Aussi était-il homme à l'entreprendre dans la pensée que les dangers mêmes que cette route offrait pour lui, pouvaient avoir fait négliger sa défense et, par une marche rapide comme il avait coutume de faire, il pouvait espérer encore échapper une fois de plus à la perspicacité de son ennemi.

Mais on ne prend pas deux fois le loup dans un même piège, et c'était sans doute sous l'influence de cette même pensée que Vercingétorix s'était, comme nous l'avons vu, porté à sa rencontre. En effet, du point où il avait pris position, il pouvait, en obliquant quelque peu à droite ou à gauche, intercepter l'une ou l'autre de

ces routes, selon qu'il le verrait prendre telle ou telle direction; et de la sorte il évita à César l'embarras du choix.

Celui-ci, comme nous l'avons déjà dit, dès la sortie même de ses campements, à l'extrémité des vallées du Serain et de l'Armançon, se trouvait sur la frontière des Lingons, qui commençait à Ligny-le-Châtel. Il n'avait donc, pour répondre au texte des *Commentaires* et rester sur l'extrémité de cette frontière, qu'à suivre la vallée du Serain, où elle se trouve pour ainsi dire jalonnée par les villages de Villy, Poinchy, Milly, Chichée, Poilly, Sainte-Vertu, Môlay, Annay, Noyers, Grimault, Annoux, L'Isle, Blacy, Talcy, Santigny, Pisy et Vignes; au-delà commençait, avec la région montagneuse, le pays des Mandubiens, que cette frontière contournait à l'est.

Que si, maintenant, nous nous plaçons au point de vue stratégique, il nous paraît évident que ce fut ou par Maligny et Chablis ou par les hauteurs de Varennes, Méré, Collan, Viviers, Yrouerre, Fresnes et Moulins qu'il débuta dans sa marche vers le pays des Séquanes.

Parvenu au-delà de ce dernier point et se sachant attendu autour d'Alise, il n'allait sans doute pas tarder à prendre sa direction définitive par l'une des deux voies latérales : celle de la haute Seine ou celle du Serain, que nous avons signalée plus haut, lorsqu'arrivé à la hauteur de Pasilly il trouva son chemin barré par les trois camps de cavalerie gauloise qui se trouvaient sur les hauteurs voisines, celui de droite en avant d'Étivey, celui de gauche à l'ouest de Sarry, et celui du centre un peu à droite de ce village.

Nous ne répéterons pas pour notre propre compte, à propos du combat qui fut la suite de cette rencontre, la réfutation si sagace et si péremptoire que l'auteur d'*Alesia*, déjà cité par nous, a faite des lieux proposés pour ce champ de bataille par les partisans de l'Alesia franc-comtoise, lesquels, pressés par les exigences du texte des *Commentaires*, ont cru devoir l'interpréter par l'extrémité orientale du territoire lingon et le placer sur les bords mêmes de la Saône, sans réfléchir que le but de César eût été atteint par cela seul qu'il se fut trouvé sur la Saône. En effet, échappé aux embûches de ses ennemis et vainqueur dans ce combat, il n'aurait plus eu qu'à poursuivre sa route chez les Séquanes, par la rive gauche de la Saône, sans aller chercher à Alaise, en plein Jura, à la poursuite de son adversaire, des difficultés beaucoup plus grandes.

Les mêmes réflexions s'appliquent à l'auteur de la *Vie de César*, qui, par un non-sens incompréhensible, fait pire encore, car des

rives de la Vingeanne il le ramène à la poursuite de ce même ennemi, vaincu seulement dans sa cavalerie, au milieu de ces mêmes montagnes dont naguère il avait hâte de sortir, et cela au risque d'y trouver cette fois son tombeau. Un pareil acte, de la part de César, nous paraîtrait de la dernière imprudence, pour ne pas dire d'une folle témérité.

Enfin nous ne reviendrons pas non plus sur ce que nous avons dit nous-même de la thèse favorite de l'auteur anonyme d'Alesia, qui place le lieu de ce combat auprès de Courban, entre les vallées de l'Aube et de l'Ource, ce à quoi nous n'aurions fait aucune objection, s'il n'était contredit par César lui-même, car il faudrait alors faire marcher ce dernier par les plateaux de la rive droite de l'Armançon en lui faisant gagner l'Aube; mais alors que deviennent les *extremos fines*, puisque ce serait en plein pays lingon qu'il marcherait (1).

(1) Ces pages étaient déjà sous presse quand nous est tombé sous les yeux un opuscule dont nous ignorions l'existence et qui émane d'un de nos collègues, le colonel du génie Goureau (*), travail que nous ne pouvions laisser dans l'ombre, bien qu'il donne, lui aussi, une solution différente de la nôtre.

Après avoir fait partir César de Nevers, pour rejoindre Labiénus (ce que nous avons démontré plus haut être tout-à-fait inadmissible eu égard aux circonstances dans lesquelles nous l'avons vu effectuer le passage de la Loire), il le fait gagner le camp d'Éburobriga, près de l'Armançon, où il attend son lieutenant ; puis de là le dirige, comme Danville, par la rive méridionale de cette rivière, jusqu'au-delà de Tonnerre, en suivant un ancien chemin gaulois venant de Sens, qui, dit-il, a dû précéder l'établissement de la voie romaine tracée plus tard sur le même parcours. Au-delà de Tornodorum (Tonnerre), ce chemin se bifurquait sur Andematunum (Langres), d'une part, et de l'autre sur Alésia. Ce dernier embranchement se poursuivant sur Augustodunum (Autun), ou mieux sur Bibracte (Mont-Beuvray), par Semur (**), et Sidolocum (Saulieu), devait être la voie suivie par l'armée gauloise lorsqu'elle était venue prendre position aux alentours d'Alésia, ce qui avait pu être connu de César et ce qui l'avait peut-être déterminé à contourner le pays des Mandubiens par la frontière des Lingons.

A partir de sa bifurcation sur Alise, la voie gauloise, puis romaine, de

(*) *Recherches sur la bataille de cavalerie entre les Gaulois et les Romains*, par Charles Goureau, colonel du génie en retraite ; travail publié en 1864 par le Bulletin de la Société d'Études d'Avallon, dont il faisait partie, ainsi que de celle des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, qui a publié de remarquables études entomologiques de ce même auteur.

(**) Le colonel Goureau fait précéder Saulieu de Semur bien qu'aucune voie romaine aboutissant à Alise (et cependant elles sont nombreuses), ne soit indiquée, que nous sachions, par Semur, localité qui ne nous paraît être devenue de quelque importance que postérieurement à l'établissement de ces voies.

Mais nous avons la satisfaction de l'avoir pour àuxiliaire dans une seconde hypothèse que, sur les pas de d'Anville et de Rossignol, il a cru devoir étudier aussi et qui, sauf quelques variantes

Sens à Langres traversait Tanlay, Gland (*), Gigny et Laignes, d'où, par Étrochey, Brion et Louesme, elle gagnait la capitale du pays lingon.

C'est donc cette dernière direction qu'aurait prise César, suivant le colonel Goureau; c'est à Gland qu'il aurait passé la nuit, la veille de la bataille, et sur le territoire de Jully qu'elle se serait livrée le lendemain.

Mais nous ne pouvons mieux faire que de citer textuellement le passage de cet auteur, qui est relatif à ce combat :

« César, nous dit-il, ayant passé la nuit à Gland, en part le matin et « débouche dans la plaine par Gigny, ayant à sa droite la colline de « Jully (**) distante de deux kilomètres. Tandis qu'il était en marche, la « cavalerie gauloise, divisée en trois corps, paraît inopinément, deux « corps sur ses flancs et le troisième en tête pour l'empêcher d'avancer. « A cette nouvelle il partage aussi sa cavalerie en trois corps et l'envoie « contre l'ennemi. César arrête les légions, fait placer les bagages entre « elles, etc....

« On peut conjecturer après cela, ajoute notre auteur, que César tra- « versait la plaine de Jully en trois colonnes, l'une sur la route (lisez la « voie gauloise), les deux autres à droite et à gauche, à une notable dis- « tance de la première ; que les bagages sont entrés dans les deux vides « laissés entre les trois colonnes et que les deux légions qui les escor- « taient ont fermé le carré, qui était plus long que large ; je suppose qu'il « avait au moins un kilomètre de large sur deux et demi de long. On peut « encore conjecturer que le premier corps gaulois, formé des Éduens, « est arrivé par Ravières et a occupé la colline de Jully, située à l'entrée « de la plaine, que les deux autres ont pris, l'un par Asnières, l'autre par « Arrans, Verdonnet, Fontaine-les-Sèches, pour attaquer la tête et la « gauche, tandis que le premier chargeait la droite. Les cavaliers ger- « mains s'étant emparés de la colline de Jully et ayant coupé le chemin « de Ravières, les Éduens, qui combattaient en avant de ce monticule, se « sauvèrent comme ils purent, laissant trois de leurs généraux entre les « mains de l'ennemi. Les deux autres corps, menacés d'être tournés,

(*) Le même auteur, qui s'est également occupé d'étymologies celtiques dans un opuscule publié en 1866 dans le Bulletin de la même Société d'Études d'Avallon, pense que Tanlay et Gland sont deux noms celtiques dérivés, le premier de *Tan*, feu, ou *Tann*, chêne, et le second de *Glan*, pur, saint; de même, dit-il, Tornodorum vient de *Torn* et signifie l'eau de Torn ; enfin le nom de Barcenna, signalé à Avrolles, viendrait de *Bar*, sommet, et de *Sena*, nom d'une divinité (peut-être celle des Senons) ; et quant à Éburobriga, il lui donne la signification de montagne d'Évor (Evor Bourduine) ; nous pensons, quant à ce dernier nom, que notre propre explication vaut au moins la sienne. Au lecteur à en juger.

(**) Est-ce celle indiquée par le Signal de Gigny, haute de 332 mètres, ou celle au nord-ouest de Jully, haute de 228 ? Nous ne savons.

de peu d'importance, est celle qui nous semble le plus se rapprocher de la vérité.

D'Anville, ainsi que Rossignol, semblent, en effet, faire acheminer César vers la Séquanie exclusivement par les rives de l'Armançon, et dans ce cas, nous dit l'auteur d'Alesia, ce serait vers Ancy-le-Franc qu'aurait eu lieu cet engagement; « car, ajoute-t-il, il ne « devait pas y avoir moins de six lieues ni plus de douze entre « les bivouacs gaulois et Alesia. Si la distance eût été plus grande « il eut été difficile que César arrivât devant la place le lendemain « du combat; si elle est plus petite, on s'étonne que sa cavalerie « n'ait pas atteint cette ville le soir même. Enfin, nous dit-il « encore, il y a de ce point jusqu'à Autun vingt-quatre lieues et « vingt-trois seulement jusqu'à Sens; or, il faudrait admettre que « Vercingétorix aurait quitté Autun le jour même où César se « mettait en marche et avant de rien savoir des mouvements du « proconsul, ce qui semble peu probable (1). »

Pour nous, reprenant tous les termes de cette proposition, nous

« s'enfuirent aussi par les chemins qu'ils avaient suivis en venant et « n'éprouvèrent pas un désastre aussi grand que le premier, parce qu'ils « étaient seulement suivis en queue. »

Vercingétorix, que notre auteur suppose campé sur la Brenne, se serait mis en bataille sur les collines situées devant lui, ayant sa gauche à Rougemont, et sa droite du côté de Montbard, où s'arrêtèrent les Germains.

Cette disposition de la bataille, qui trahit assurément la compétence d'un colonel du génie, n'a que deux côtés faibles : c'est d'abord la contradiction qui lui est opposée par l'auteur d'Alésia, non moins compétent, et qui dit que *le terrain coupé de bois et de ravins entre Gland, Sennevoy-le-Haut et Stigny, par la disposition des lieux ne répond qu'imparfaitement à l'idée qu'il s'en était faite*, lui aussi, ce qui semblerait dire qu'il ne s'est pas contenté de consulter la carte, mais qu'il aurait vérifié le fait sur les lieux mêmes. En second lieu, c'est qu'en plaçant cette action sur le territoire de Jully, ells s'éloigne déjà trop (quoiqu'à la vérité moins encore que Courban et Brion), de la frontière du pays lingon, que nous avons pris pour guide. Ce qui nous confirme dans l'idée que nous émettons en faveur d'Étivey, lequel répond très bien à la situation exposée par les *Commentaires* en comprenant l'*ab dextro latere* par la droite des Gaulois et non celle des Romains.

(1) Nous ne comprenons pas que notre anonyme ait cru devoir répéter, après d'Anville, l'hypothèse inadmissible que César fut à Sens, pas plus sans doute que Vercingétorix n'était à Autun, car, cette hypothèse écartée, qu'est-il besoin de supputer les distances partant de ces deux villes? C'était plutôt d'Alésia, où sa présence était nécessaire pour y préparer la résistance, que devait partir Vercingétorix, comme notre anonyme l'a

commençons par nous séparer de d'Anville et de tous ceux qui ont admis la marche de l'armée romaine exclusivement par les rives de l'Armançon. Outre que, comme le dit fort judicieusement l'auteur d'Alesia, « il y a difficulté à trouver sur les bords de cette « rivière une position qui réunisse les conditions indispensables « pour qu'on puisse lui appliquer le récit de César, » il y a surtout une considération stratégique qui ne lui a point échappé, c'est « qu'il faudrait faire marcher les Romains par sa rive « méridionale et y adosser l'infanterie arverne (ce qui, ajoute-t-il, « n'est pas en contradiction absolue avec le texte des *Commen-* « *taires*), puis la déployer sur la crête au-dessus de Perrigny. » Or, il n'est guère admissible qu'un général tel que César ait suivi la vallée de l'Armançon sans occuper en même temps les hauteurs où il était sans cesse exposé à voir apparaître son ennemi pour le gêner dans sa marche et lui causer des pertes. Dans cette hypothèse donc, c'est la rive droite qu'il aurait dû suivre, mais encore une fois, suivant le dire de notre anonyme, le terrain de ce côté ne se prête nullement aux exigences du texte des *Commentaires*.

En outre, comme nous l'avons indiqué plus haut, ce n'est pas le cours de l'Armançon mais bien celui du Serain qui marque l'extrémité du territoire Lingon, *l'extremos fines*, qu'il nous faut chercher avant tout. C'est donc, suivant nous, sur cette dernière ligne que nous devons fixer le passage de l'armée romaine.

Mais comme une armée, surtout en pays ennemi, ne suit pas d'ordinaire un ravin, et qu'au-dessus de Ligny la vallée du Serain est de plus en plus encaissée et resserrée par les collines ou plateaux avoisinants et que le passage par la rive droite eut été fort souvent très difficile pour la marche de l'armée, nous admettrons bien volontiers que ce fut par les hauteurs dominant cette même rive que dut nécessairement s'avancer l'armée romaine, afin de mettre cette rivière entre elle et le territoire éduen, qui s'étendait sur l'autre rive. Aussi est-ce par ces mêmes hauteurs que nous l'avons conduite jusqu'à Pasilly où, suivant notre savant stratégiste, dut commencer le combat, qui se termina, dit-il, par l'occupation des hauteurs en arrière d'Étivey, qu'avait tourné la cavalerie germaine.

fort bien pensé, quand il le fait marcher dans la direction de Châtillon-sur-Seine. Et quant à César, nous savons que ce n'est point à Sens qu'il alla rejoindre Labiénus, mais qu'au contraire ce fut ce dernier qui le rejoignit sur les confins du Sénonais, et le chapitre précédent nous a édifié sur le point précis de leur rencontre.



En effet, si l'on jette les yeux sur la carte de l'état-major (1), on sera frappé de l'analogie complète de cette position avec celle décrite par les *Commentaires*. En arrière d'Étivey court, en effet, un ravin ou vallon assez profond pour y dissimuler un corps de cavalerie qui, parti dẹs environs de Sanvignes, a pu tourner Étivey et déboucher au pied (2) de la colline que couronne la ferme des Champs-Charlots et qui nous semble répondre parfaitement au *summum jugum* cité par César.

Mais ici vient naturellement se placer l'objection que soulève notre savant anonyme, c'est la difficulté de placer l'infanterie arverne que, pendant le combat de cavalerie, nous ne voyons nullement prendre part à l'action et qui, suivant lui, reste adossée à un cours d'eau quelconque. Nous ferons toutefois remarquer en passant que le texte dit *ad flumen,* ce qui ne veut pas dire tout-à-fait sur le bord, mais dans la direction et ce que nous traduirions volontiers par en avant d'un cours d'eau. Or quel est ce cours d'eau ? Suivant lui ce serait l'Armançon et c'est *sur la crête* au-dessus de Perrigny qu'il faudrait la faire déployer.

Ici encore, nous différons d'avis, et nous croyons, pour notre part, que c'est le ruisseau d'Anstrudes ou de Bornant qu'il nous faut entendre. Quant à l'emplacement même de son camp, nous le placerions volontiers entre le hameau des Souillats, sur la commune d'Anstrudes, et le château des Cornes, sur celle de Châtel-Gérard; car César prête, à tort ou à raison, à Vercingétorix l'intention, non de faire participer son infanterie au combat qui va s'engager, mais de lui faire prêter son appui moral en la rangeant en bataille en avant de son camp comme encouragement sans doute pour sa cavalerie, et afin d'en imposer aux Romains eux-mêmes, ce qui laisse supposer que ce camp, comme l'infanterie elle-

(1) Nous avouerons en effet que comme l'auteur d'Alésia, c'est sur cette carte seulement que nous avons pu faire l'étude de ce terrain, n'ayant pas comme pour les campements de la vallée du Serain, une notion suffisante et *de visu* des accidents particuliers de ce territoire. Mais son ensemble nous paraît très facile à comprendre, pour peu qu'on soit familiarisé avec la topographie si exacte de cette carte.

(2) Nous disons au pied, car il n'est pas présumable que la cavalerie germaine ait jugé nécessaire de monter au sommet de cette colline, qui mesure 353 mètres d'altitude, tandis que la moyenne des hauteurs au-dessus d'Étivey n'est guère que de 312 à 315 mètres. Et d'ailleurs, nous savons que le mot *jugum* signifie plutôt ligne de faîte que le sommet à pic ou arrondi d'une montagne ou d'une colline comme celle dont nous parlons et qui se rend plus généralement par l'expression latine de *Cacumen*.



même, pouvait être en vue du champ de bataille, et pourtant nous ne le pensons pas, tout au moins pour l'emplacement du camp.

Quant à l'infanterie elle-même, les hauteurs d'Étivey devaient nécessairement être masquées à sa vue, sans quoi, en voyant déboucher par là la cavalerie germaine, elle ne fût pas restée impassible et l'arme au bras; mais elle se serait efforcée de paralyser l'action si funeste de celle-ci, alors qu'elle prenait à revers et jetait le désordre dans l'aile droite de la cavalerie gauloise. C'est pourquoi nous pensons qu'elle devait être, non du côté de Perrigny, mais bien du côté de Châtel-Gérard.

Nous ne savons si César a bien compris les dispositions de son adversaire quand il lui prête l'intention que nous venons de dire, mais nous avons, nous, des raisons de ne pas envisager ainsi les choses, dans cette circonstance surtout, car il nous semble que si l'infanterie de Vercingétorix ne prit point part à l'action, c'est tout bonnement parce qu'elle arriva trop tard pour porter un secours efficace à la cavalerie gauloise déjà en déroute.

En effet, si nous calculons les distances parcourues par les armées romaines et gauloises, nous verrons que cela était difficile. Supputant le centre des campements romains dans la vallée du Serain et de l'Armançon, placé au Mont-Saint-Sulpice, nous avons environ 45 à 50 kilomètres pour gagner Sarry ou Soulangis, que nous pouvons regarder comme le centre de la bataille, et de ce point à Alise, environ 34 à 35 kilomètres. Or, quand César atteignit Pasilly, il en était à son troisième jour de marche, car il faut bien calculer une demi-journée consacrée, le premier jour, au rassemblement et à l'ordonnancement dans sa marche, d'une armée si nombreuse, qui se chiffrait par quarante ou cinquante mille hommes, avec tous ses bagages. Elle ne put donc fournir le premier jour une étape ordinaire et dut, le premier soir, pour passer la nuit, déplier ses tentes aux alentours de Méré ou en arrière de Chablis, si elle prit d'abord par la rive du Serain, et le second soir ne put guère dépasser Sambourg et Fresnes, tout au plus si ses têtes de colonnes avaient atteint Moulins. Ce n'est donc que le troisième jour au plus qu'elle se trouva à la hauteur de Pasilly, en vue des camps gaulois.

De son côté Vercingétorix ne put guère apprendre que le matin du second jour la marche en avant de César; tout au plus en put-il être averti dans la nuit, mais trop tard pour entrer lui-même en campagne.

Ce n'est donc que le lendemain au matin, c'est-à-dire le second jour, que Vercingétorix a marché à la rencontre de son adversaire. Sans doute sa cavalerie put facilement franchir les huit à

neuf lieues qui la séparaient de Sarry, c'est-à-dire du champ de bataille qu'il avait sans doute choisi d'avance pour y développer plus facilement cette cavalerie, que les *Commentaires* nous disent si nombreuse. Mais il n'en fut pas de même de son infanterie, qui dut ce jour-là camper dans les environs de Saint-Remy, si nous supposons que l'armée gauloise ait suivi le cours de la Brenne et ensuite celui de l'Armançon. Mais nous croyons que Vercingétorix, trompé par les rapports qui lui étaient parvenus et qui lui signalaient César comme suivant le cours du Serain, parce qu'il aurait campé le premier soir au-dessous de Chablis, et présumant qu'il essayait encore une fois de tromper sa vigilance en gagnant la vallée de la Saône par celle du Serain, c'est-à-dire par Saulieu, Arnay-le-Duc et Châlon, comme nous l'avons indiqué plus haut, se porta aussitôt de ce côté par Lentilly, Champ-d'Oiseau, Villaine, Viserny, Athie, Moutiers-Saint-Jean, Fain-les-Moutiers et Anstrudes, et tandis que sa cavalerie gagnait de suite Sarry par Châtel-Gérard, son infanterie dut le premier soir camper entre Athie et Moutiers-Saint-Jean, sur les bords du Réome, et ce n'est que le lendemain assez tard qu'elle dut arriver vers Châtel-Gérard, en vue de la bataille engagée dès le matin, après avoir eu soin de placer son camp au lieu que nous avons indiqué plus haut, c'est-à-dire fort en arrière de Châtel-Gérard et sur sa ligne de retraite au cas où elle serait forcée de se replier sur Alise, ce qui arriva. Mais probablement qu'au moment où elle arrivait ainsi en vue des deux armées, la cavalerie germaine venait déjà de rejeter l'aile gauche des Gaulois sur le centre et celui-ci sur l'aile gauche, de sorte que la déroute étant devenue générale, l'infanterie gauloise n'eut que le temps de retourner à son campement, qu'elle ne fit sans doute que traverser pour reprendre aussitôt le chemin d'Alise, abandonnant peut-être ses bagages, qui furent une cause d'embarras pour sa fuite, ce qui explique les trois mille hommes que César dit avoir taillés en pièces, jusqu'au bord du cours d'eau où la nuit le surprit et où s'arrête sa poursuite. Est-ce le ruisseau d'Anstrudes, en-deçà duquel avait été assis le matin même le camp de Vercingétorix ? Ou bien est-ce l'Armançon, au bord duquel il avait campé la veille ? C'est ce que nous n'oserions affirmer ; toutefois si la déroute commencée vers midi fut continuée jusqu'à la nuit, il est assez présumable que ce fut l'Armançon, et quant à la colline où César dit avoir laissé ses bagages à la garde de deux légions, ce fut ou bien celle du hameau des Souillats, ou encore celle de Fain-lès-Moutiers, l'une au nord-ouest et l'autre à l'est et en face d'Anstrudes.

Le combat de Sarry avait été désastreux pour la cavalerie gau-

loise, surtout pour les Éduens qui sans doute formaient l'aile droite tournée par la cavalerie germaine, car César nous parle de plusieurs chefs éduens faits prisonniers, mais il n'en coûta pas moins cher aux Romains, car la cavalerie gauloise fit honneur à son patriotisme et dut rendre plus d'une fois la victoire douteuse, puisque César avoue que plusieurs fois il dut faire appuyer la sienne par ses cohortes enseignes déployées, et sans doute que ses pertes furent grandes aussi, bien qu'il ne nous les indique pas.

D'Athie à Alise la distance n'était pas considérable, et César, suivant toujours les traces de l'armée gauloise, put y parvenir dans la matinée du lendemain, reconnaître la place et ouvrir dès le soir même de ce jour ces lignes de circonvallation qui devaient isoler son ennemi du reste de la Gaule et le réduire par la famine plutôt que par la force ou le courage; car, ainsi que l'a fort bien dit l'éminent auteur d'Alésia, ce fut moins un siége qu'un blocus, que César entreprit au moyen de travaux merveilleux, où le génie romain sut déployer ses ressources les plus fécondes tout en résistant aux efforts des assiégés comme à ceux de l'armée de secours qu'il lui faudra bientôt écraser à son tour.

Mais nous n'entrerons point dans les détails de ce long siége, qui n'a qu'un rapport indirect au but que nous nous sommes proposé en écrivant ces pages. De même, comme il n'entre point non plus dans notre plan de recommencer les interminables discussions qui ont eu lieu à propos de l'emplacement d'Alésia, et que d'ailleurs nous ne saurions ni si bien dire, ni prouver si péremptoirement que M. Rossignol et notre anonyme, l'insuffisance du rapport existant entre la description des lieux fournie par les *Commentaires* avec ceux que produisent les partisans d'Alaise et encore moins celui d'Izernore. Nous disons d'ores et déjà que nous adoptons pleinement les conclusions des premiers, et nous nous bornerons simplement, ici, à exposer, sur des considérations plus générales, les bases de nos convictions à cet égard.

Prenant donc la situation de César dans son ensemble et résu- r ant toute cette campagne, nous le voyons dès le début en face de la plus formidable insurrection qui l'eut encore menacé depuis qu'il avait entrepris la conquête des Gaules, et obligé pour rejoindre ses légions enfermées dans le centre de ce pays, de faire une démonstration dans le sud, qui n'a d'autre but que de tromper son ennemi et de se faciliter à lui-même le moyen d'arriver jusqu'à elles.

Une fois à Sens nous le suivons de succès en succès militaires et politiques à la fois jusque sous les murs de Gergovie. Mais à



partir de ce moment la situation change; arrêté longtemps devant cette place par les difficultés nuturelles que présentait l'étendue de cet oppidum, qu'avec ses six légions seulement il ne pouvait songer à investir totalement, et qui, partant, pouvait facilement être ravitaillé par la seule issue accessible que défendait l'armée arverne, campée de ce côté dans une position admirablement choisie; dérangé en outre par la nécessité d'étouffer une défection partielle des Éduens qui menaçait de s'étendre à toute la nation; et enfin repoussé avec d'énormes pertes dans une tentative d'assaut demeurée infructueuse, César prend enfin le parti de la retraite. Vainement pendant deux jours encore il essaiera d'en imposer à l'ennemi par des simulacres de provocation à un combat qu'il ne veut pas risquer, il est obligé de lever son camp nuitamment avec l'intention avouée de se rendre directement chez les Éduens et vraisemblablement à Nevers, où il a mis ses approvisionnements et tous les ôtages de la Gaule sous la garde d'une garnison romaine; mais voilà qu'au passage de l'Allier il apprend que la défectlon des Éduens est consommée et qu'il n'a plus que deux moyens ne sortir de la situation difficile où il se trouve: ou bien fuir directement sur la Province en franchissant les collines du Charollais, dont les passages lui sont connus, et par là même abandonner son lieutenant victorieux sous Lutèce à ses seules ressources, ce dont il se défend à juste titre comme d'une infamie; ou bien poursuivre sa marche au nord vers le Sénonais, en traversant hardiment la région la moins peuplée du pays éduen, et alors il pourra ainsi gagner la région frontière du Sénonais qui touche aux Éduens et aux Lingons; et effectivement, c'est à ce dernier parti qu'il s'arrête, et c'est de ce dernier point qu'il va gagner Alésia par l'extrémité méridionale du territoire lingon, aux abords duquel doit nécessairement se trouver cette place.

Or, comment avec une telle donnée préalable peut-on admettre qu'Alésia soit au-delà de la Saône, c'est-à-dire au-delà du massif éduen ou des monts de la Côte-d'Or et croire que Vercingétorix, avec la formidable armée qu'il a levée dans toute la Gaule, ait été assez maladroit pour avoir laissé échapper sain et sauf son rival, à travers cette région montagneuse qui lui offrait tant de chances de succès en lui permettant de l'écraser partiellement; surtout avec l'intention que nous lui connaissons d'éviter les rencontres en rase campagne, mais de l'affamer et de le détruire en détail. On ne saurait comprendre assurément une tactique aussi inconsidérée que celle qu'on lui prête, c'est-à-dire d'avoir abandonné cette position superbe pour aller se porter en avant de la Saône pour y attendre César, qui ne demandait pas mieux que d'accepter un

combat en rase campagne, où la supériorité des armes et de la tactique romaine lui assuraient presque d'avance le succès.

La seule chose, donc, qui puisse nous étonner, c'est qu'il ait, par son combat de cavalerie, dérogé à cette règle de conduite et prêté ainsi le flanc à une défaite qui ne pouvait manquer de produire sur ses troupes un effet moral des plus fâcheux et même atténuer son autorité, déjà trop contestée par d'ambitieux rivaux ; mais il faut dire ici, à la décharge de Vercingétorix, que se voyant à la tête d'une cavalerie si nombreuse et si bien disposée (1), qu'il ne pouvait guère employer utilement dans les montagnes, il crut devoir aller lui-même au-devant de l'ennemi, chercher un terrain plus propice pour en tirer parti. De là la raison principale de cet engagement, dont nous pensons avoir fixé l'emplacement de la manière la plus sûre, parce qu'elle nous semble la plus rationnelle et la mieux en rapport avec le texte des *Commentaires*.

Pour ce qui est d'Alésia et de son investissement, qui fut la conséquence du combat en question, nous renverrons nos lecteurs au texte même de César et aux nombreux auteurs qui en ont raconté toutes les péripéties. Nous dirons seulement qu'après une constance héroïque et des efforts surhumains pour briser le cercle de fer dans lequel sut l'étreindre son adversaire, cette malheureuse place dut succomber et avec elle le dernier boulevard de l'indépendance gauloise.

Quant à Vercingétorix, ayant dû s'avouer vaincu, il le fit avec une grandeur d'âme qu'on ne saurait trop admirer, car il crut devoir aller s'offrir de lui-même à son vainqueur comme la victime expiatoire de cette grande insurrection. Il est fâcheux pour la mémoire de César qu'une égale grandeur d'âme n'ait point répondu à tant de générosité, et qu'après l'avoir traîné à sa suite comme le dernier des captifs, puis laissé mourir à petit feu dans les froides ergastula de la prison mamertine, il n'ait trouvé rien de mieux, après son orgueil triomphal satisfait, que de le faire froidement étrangler dans sa prison.

Aussi, quel qu'ait été son génie militaire et l'incomparable renommée que la conquête des Gaules et ses triomphes politiques (dus en grande partie à la coopération des légions gauloises qu'il sut attacher à sa fortune), valurent à cet homme vaniteux, sans morale et sans cœur, cet acte de froide cruauté, restera toujours à nos yeux comme un stigmate indélébile, qui ternira à jamais sa mémoire !

(1) On sait en effet que, la veille du combat, fut prise par les Gaulois l'énergique résolution de ne pas rentrer dans leurs foyers et de ne plus revoir leurs femmes, leurs enfants ni leurs parents, s'ils n'avaient traversé deux fois les rangs de l'ennemi ; ce à quoi chacun s'engagea par le plus saint des serments.



ÉPILOGUE.

Nous pourrions et peut-être devrions-nous nous arrêter ici pour ne pas lasser la patience de nos lecteurs, car nous avons vidé à peu près toutes les questions historiques ou géographiques, sujets de nombreuses controverses, sur lesquelles nous avions éprouvé le besoin de nous édifier par nous-même.

Mais comme nous avons tenu également, en assumant cette tâche, à ne laisser dans l'ombre aucun des faits signalés par les *Commentaires* et qui pouvaient intéresser nos pays, nous avons cru utile d'y ajouter un mot pour savoir comment s'était terminé ce terrible drame de la conquête, qui devait courber nos aïeux, pendant quatre siècles durant, sous le joug romain et transfuser dans le nôtre, aussi bien que dans nos mœurs, une partie de leur sang et de leur esprit, surtout l'esprit militaire.

Si, en effet, la Gaule avait été écrasée et démoralisée par la chute d'Alésia, elle n'était pas encore réduite pour cela. Aussi se préparait-on de toutes parts à renouveler, pendant l'hiver, les conciliabules des années précédentes. Mais César y avait pourvu en dispersant ses légions sur toute la surface du territoire, de manière à les diriger même pendant l'hiver sur les points les plus menaçants.

C'est ainsi que de Bibracte, où il avait fixé sa résidence, ayant appris que, changeant de tactique, les Gaulois, au lieu de réunir leurs forces, voulaient lui faire disperser les siennes en se soulevant partout à la fois, César jugea à propos de les terrifier par son arrivée subite aux lieux où il était le moins attendu, et voilà pourquoi, en plein hiver, il tomba tout-à-coup sur les Bituriges avec la treizième légion, qui était campée chez eux, et la onzième, qui en était proche, ne laissant que deux cohortes à la garde des bagages. Il est à croire qu'il avait été trompé par les rapports qui lui avaient été faits, car il est dit dans les *Commentaires* que les légions ne trouvèrent que des hommes cultivant leurs champs sans défiance et qui furent facilement écrasés avant d'avoir pu se réfugier dans leurs oppida. D'ailleurs, César avait défendu d'incendier les villages, comme cela se faisait auparavant, ce qui favorisa leur surprise et aussi la razzia qu'il y fit de plusieurs milliers de captifs. Ceux qui purent échapper se réfugièrent chez les nations voisines.

Mais là aussi César arrivait à marches forcées et ne leur donnait pas le temps de se réunir, ce qui ne permettait pas aux peuples

alliés de faire défection, et les autres voyant ceux-ci jouir d'une paix relative, venaient forcément à composition en lui livrant leurs ôtages; à la vérité ce n'était pas sans fatigues pour ses soldats que s'accomplissaient ces cruels exploits et ces nombreux déplacements, surtout en plein hiver, moment où d'ordinaire les légions se reposaient des fatigues d'une campagne précédente, mais les largesses de César les en indemnisaient, car il leur promit 200 sesterces, et aux centurions 2,000 écus.

Cette excursion chez les Bituriges et peuples circonvoisins n'avait duré que quarante jours. Ce fut bientôt le tour des Carnutes, qui retirés dans leurs forêts, se montraient encore réfractaires au joug romain. César partit aussitôt avec les sixième et quatorzième légions, placées sur la Saône, et envahit leur pays. Ceux-ci abandonnant les villes et les bourgs où ils avaient dressé leurs tentes, se dispersèrent de part et d'autre. Les ayant poursuivis, partout où ils tentaient de se réunir, ils durent, eux aussi, se réfugier chez leurs voisins.

A la suite de cette expédition, il ramena ses troupes camper à Genabum, dont elles achevèrent la destruction en brûlant, pour se chauffer, ce qui subsistait encore des ruines de cette malheureuse ville.

Bientôt les Bellovaques, eux aussi, recommencèrent à se réunir en armes sous la conduite de Corréus et de l'attrébate Commius, puis ils attaquèrent les Suessions, alliés des Rèmes. Alors rappelant la onzième légion, les deux commandées par Fabius et une de celles que commandait Labiénus, César se mit en marche sur ces nouveaux ennemis, auxquels s'étaient joints les Ambiens, les Aulerciens, les Calètes, les Veliocanes et les Attrébates. Ceux-ci le tinrent quelque temps en respect, mais après la mort de leur chef Corréus, tué dans une ambuscade qu'il avait dressée lui-même, il put disperser les autres, qui demandèrent la paix.

Mais ici se passa un fait qui n'est pas à la louange du nom romain. Comme l'attrébate Commius était le seul qui ne voulait se fier à qui que ce fût, dit le continuateur de César, Labiénus crut pouvoir se défaire de lui par un véritable assassinat avec guet-apens; ne voulant pas l'inviter à venir à son camp, de peur qu'il ne s'y refusât ou qu'il ne prit ses précautions, il lui députa Volusenus Quadratus avec quelques centurions d'élite, sous prétexte d'une proposition de paix. Volusenus lui ayant pris la main en l'abordant, le centurion qui devait le frapper à mort se troubla et manqua son coup, et quoique blessé, Commius put s'échapper en jurant que de sa vie il ne paraîtrait plus devant un romain. Poursuivi jusque dans ses dernières retraites, il dut s'avouer vaincu, mais il se retira chez les Germains d'outre-Rhin, où il finit ses jours.

César s'attaqua ensuite au territoire d'Ambiorix, c'est-à-dire aux Éburons, déjà si anéantis l'année précédente, et que la seule approche des Romains faisaient fuir au fond de leurs retraites, et de propos délibéré il y renouvela encore une fois les désastres de l'an 53 en détruisant hommes et animaux, si impitoyablement, que, dit l'auteur déjà cité, il dut rendre Ambiorix odieux aux populations sur lesquelles il avait attiré tant de maux.

Chez les Sénons comme chez les Carnutes, mêmes procédés et mêmes résultats, c'est-à-dire que les bandes commandées par Gutruat et Drapès, qui tenaient encore la campagne, furent obligées, devant la poursuite incessante des légions romaines, d'évacuer le pays et de se réfugier dans l'ouest, où, se joignant à l'armée de Dumnacus, chef des Andes, elles allèrent assiéger Duratius, chef des Pictons, qui, enfermé dans Lemonum (Poitiers), sa capitale, tenait toujours pour les Romains. Fabius, averti par ce dernier, accourut au secours de cette place, en fit lever le siège et poursuivit Dumnacus jusque sur la Loire, où il lui infligea une sanglante défaite. Mais sans lui laisser ensuite de répit, il le poursuivit jusqu'au-delà de la Loire, où, après l'avoir chassé du territoire angevin, qu'il soumit, il prit les Carnutes à revers et força également ces derniers à se soumettre et à livrer des ôtages.

Bientôt après arrivait également chez ces derniers César luimême, de retour de son expédition chez les Bellovaques. Mais voyant que les Carnutes redoutaient sa vengeance, il parut d'abord se contenter de l'extradition de Gutruat, l'un des chefs qui avait causé le plus de mal aux armées romaines et qui après s'être longtemps soustrait aux recherches, ne lui fut sans doute livré que sous la condition qu'il aurait la vie sauve, car nous dit le continuateur des *Commentaires*, César fit violence à son naturel et eut la main forcée par ses soldats, qui lui demandaient vengeance ; il leur fut donc livré pour être, comme Accon, battu de verges jusqu'à ce que mort s'en suivit, après quoi ils lui tranchèrent la tête.

C'est à la suite du combat sur la Loire que l'indomptable sénonais Drapès, à la tête de quatre à cinq mille fuyards, se mit avec le cadurcien Luctère, en marche sur la province méridionale dans le but de la ravager. Caninius les suivit de près, mais eux s'étant arrêtés chez les Cadurciens, se renfermèrent dans l'important oppidum d'Uxellodunum, où Caninius vint pour les assiéger, et cela malgré les habitants, qui redoutaient avec raison le sort d'Alésia. Luctérius et Drapès, s'en étant rendus maitres, y laissèrent une partie de leurs troupes et se répandirent avec le reste dans les environs pour y ramasser toutes les provisions possibles, qu'ils

voulaient introduire dans cette place réputée imprenable, eu égard à l'escarpement des rochers sur lesquels elle était bâtie. Un effort de Luctère, dans le but d'y introduire un convoi de vivres, fut si malheureux, que ses troupes dispersées ne purent même rejoindre son camp. Celui-ci, laissé à la garde de Drapès et négligemment posé dans une plaine au bord d'une rivière, fut attaqué subitement par la cavalerie germaine et par les légions romaines, déjà maîtresses des hauteurs avant que les Gaulois ne fussent prévenus de leur arrivée. Aussi le désastre fut complet et Drapès lui-même y fut fait prisonnier (1).

César ne tarda pas à arriver en personne sous les murs d'Uxellodunum, qui se défendit énergiquement, mais bientôt investie complètement, la faim et la soif surtout aidant (2), cette ville fut forcée de se rendre, après une héroïque défense digne d'un meilleur sort. Cette fois encore César donna un nouvel échantillon de sa froide cruauté, Sous prétexte d'intimider les autres peuples qui pouvaient être tentés d'imiter cette héroique défense, il fit couper les mains à tous ceux qui y avaient pris part.

Après ce nouvel exploit, il partit pour l'Aquitaine, où personne ne songea à lui résister, et de là s'en alla passer à Narbonne le reste de la saison.

Mais auparavant il avait distribué ses légions dans leurs quartiers d'hiver. Nous savons que cette fois il en mit quatre dans la Gaule-Belgique, deux chez les Éduens, deux chez les Turons, et enfin deux autres chez les Lémovices. Comme les *Commentaires* ne désignent point les lieux de la Gaule-Belgique où furent placées les quatre premières et que nous savons l'admirable position stratégique occupée par Seignelay, sur la frontière éduenne, comme par Avrolles sur celle des Senons, toutes deux dans le voisinage des Lingons, y aurait-il présomption à dire que le premier de ces points et peut-être les deux, reçurent à cette occasion chacun une de ces légions. Mais pour ne pas nous exposer au reproche de

(1) Les *Commentaires* ne nous disent point si César se contenta, à l'égard de Drapès, du cruel supplice qu'il infligea aux défenseurs de la place, et nous ne savons comment cet intrépide Sénonais finit ses jours.

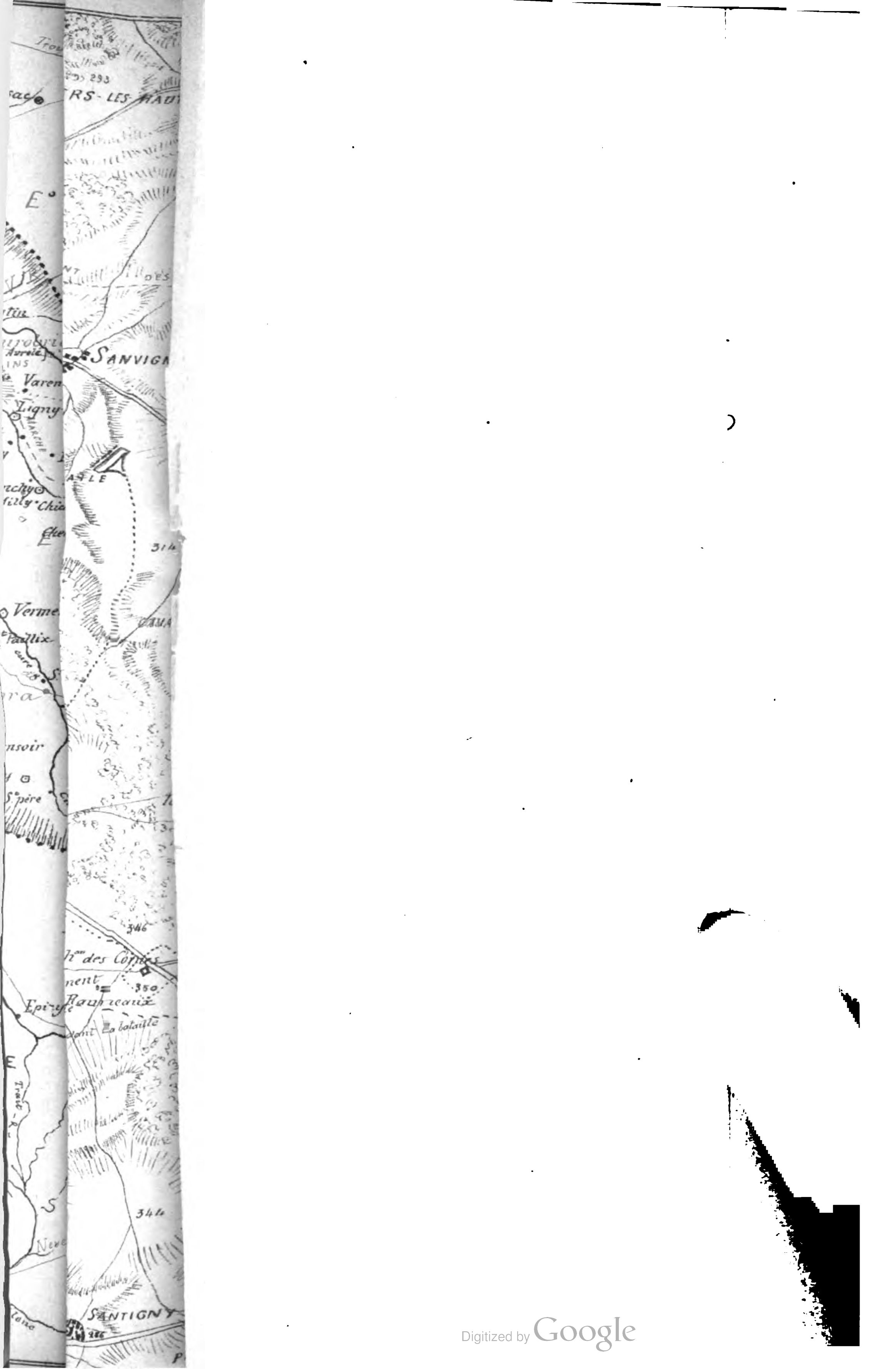
(2) La place, par une heureuse chance, se trouvait posséder dans le creux des rochers qui formaient son enceinte, une fontaine permanente dont les Romains ne pouvaient interdire l'accès aux assiégés à cause des projectiles de toutes sortes qu'ils faisaient pleuvoir sur eux. César voyant de quel secours cette source était aux assiégés, entreprit d'énormes travaux souterrains pour en détourner le cours. Il y réussit, et de ce jour-là, croyant à l'abandon de la divinité tutélaire, qu'ils pensaient jusque-là leur être favorable, le désespoir les prit et la place se rendit elle-même.



partialité, en faveur de cette région, nous nous contenterons de poser la question sous les yeux de nos lecteurs sans même essayer de la résoudre.

Plus d'une fois sans doute il put y avoir encore dans nos pays quelques soulèvements partiels, mais comme ce ne furent que des accidents sans portée, et qu'ils ne se rattachent point à l'histoire de la conquête, nous allons terminer ce sujet par une simple réflexion qui nous a été plus d'une fois suggérée par la lecture des *Commentaires*.

On s'étonne, en effet, que la Gaule n'ait point profité de la guerre civile qui surgit aussitôt après pour recouvrer son indépendance. La réponse est bien simple : c'est d'abord qu'elle était épuisée d'hommes et de subsistances par six à huit années de luttes perpétuelles, qui en avaient consommé une si grande quantité, sans lui permettre de réparer ses pertes par une production plus abondante ou simplement normale; et, en second lieu, c'est parce que tout ce qui restait de jeunesse en état de porter les armes fut enrôlé par César, pour marcher contre Pompée et ses lieutenants, et que les faveurs et les largesses même dont cette armée fut l'objet, aussi bien que ses triomphes sur les légions romaines qui lui étaient opposées, lui semblaient à la fois comme un dédommagement de ce qu'avait souffert son propre pays, et comme une revanche de la race gauloise contre ses propres vainqueurs. Joignons à cela la grande versatilité du caractère gaulois, qui passe si facilement d'un extrême à l'autre, et qui, après avoir si vigoureusement combattu les brutalités de la conquête romaine, se laissa ensuite bien vite séduire par le brillant côté de sa civilisation, et l'on aura l'explication de cette prompte assimilation, qui fit de la race gauloise la plus sérieuse et la plus docile conquête de Rome.


293
Ligny
Vermeaux
Paulix
346
350
Epiry
341
SANTIGNY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1883.

II

SCIENCES NATURELLES

Mo. J. P

DE PARIS AU JAPON

A TRAVERS LA SIBÉRIE (1)

Compte-rendu par M. Henri MONCEAUX.

Puisque nous avons la bonne fortune d'avoir pour compatriote et collègue un voyageur dans la grande acception du mot, un *globe trotter*, comme disent les Anglais, il nous faut le suivre au moins par la pensée et applaudir les récits de ses excursions mouvementées qui ont pour théâtre tantôt le nord, tantôt le midi le plus lointain de la surface terrestre.

Bien des fois déjà, dans cette salle, a retenti le nom de M. Edmond Cotteau, le frère de notre éminent président. Je ne m'attacherai donc point à faire l'éloge d'un homme que vous connaissez, qui a toutes vos sympathies et dont notre Bulletin a plusieurs fois publié des uvres remarquables.

Vous avez bien voulu me désigner pour faire une analyse du dernier ouvrage de notre collègue. En prenant la plume, j'ai senti combien cette tâche, que j'avais crue très-simple, était lourde et difficile à remplir, et les obstacles sans nombre qu'a rencontrés le voyageur pour traverser la Sibérie, je les retrouve pour faire ce modeste compte-rendu.

(1) *De Paris au Japon à travers la Sibérie*, voyage exécuté du 6 mai au 7 août 1881, par Edmond COTTEAU, chargé par le Ministre de l'instruction publique d'une mission scientifique en Sibérie et au Japon, 1 volume contenant 28 gravures et 3 cartes. Paris, Hachette, 1883.

Nous ne sommes plus, en effet, dans l'Inde et à Ceylan, ces beaux pays du soleil que M. Cotteau parcourait il y a quatre ans. La terre sacrée célébrée par les poètes, cette légende des rives du Gange où la rose et le jasmin entrelacent leurs rameaux et prodiguent leurs parfums dans un printemps perpétuel, ne sont plus là pour nous inspirer.

Il nous faut aujourd'hui parler de la Sibérie, sujet bien froid pour des Bourguignons, et nous avons bien peur de rester complétement dans le sujet!

Telles étaient les réflexions qui nous assiégeaient lorsque nous avons ouvert le livre de M. Edmond Cotteau; mais, disons-le bien vite, le récit du charmant conteur a eu bientôt raison de notre répugnance, tout au moins de notre hésitation à le suivre dans les régions glaciales.

C'est aussi qu'il ne s'agit plus de la Sibérie des neiges décrite par Pallas, Müller, Chappe d'Auteroche, Victor Maignan et d'autres savants observateurs. C'est la Sibérie parée de fleurs et de verdure, découverte aujourd'hui pour la première fois et que nous présente M. Cotteau.

Comme vous le savez, Messieurs, le but de notre collègue était d'étudier la route directe de Paris au Japon dans la partie qui traverse la Sibérie et la Transbaïkalie, en longeant les frontières de la Chine, la Mongolie et la Mandchourie.

Aujourd'hui tout le monde sent l'utilité et la nécessité de relier les pays et les peuples les plus éloignés en supprimant les obstacles et rapprochant les distances par des routes bien étudiées; aussi le voyage de notre collègue offrait-il tout le charme de la découverte d'une voie nouvelle, quoique cette voie existât déjà, mais avec quelles difficultés de parcours? Il y a certainement un grand intérêt à bien connaître cette route vers les pays de l'extrême Orient qui offriraient des avantages incalculables pour nos relations avec le Japon, la Chine et la Cochinchine. Le gouvernement l'a compris et a confié à M. Cotteau le soin d'étudier la voie directe de Paris au Japon en même temps que les questions géographiques et ethnographiques qui s'y rattachent.

Si vous le voulez bien, nous suivrons M. Ed. Cotteau dans ce voyage de près de 15,000 kilomètres et nous signalerons avec lui les faits les plus importants de son exploration. Mais comme sa mission réelle commence au-delà de Saint-Pétersbourg, nous laisserons le voyageur dépasser la grande capitale du Nord et les plaines monotones de la Russie pour arriver avec lui à Nijni-Novgorod, le 17 mai, à l'embouchure du Volga avec la rivière Oka, aussi large que le grand fleuve lui-même. Nijni-Novgorod

est un grand centre commercial célèbre par ses foires, alimentées au moyen du Volga et de la mer Caspienne, par les marchandises de la Perse et de l'Asie. Le réseau des chemins de fer russes qui, plus au sud, franchissent hardiment le Volga, a déjà poussé jusqu'à Orenbourg, limite des steppes Kirghises, une branche destinée à le prolonger un jour à travers les plateaux de l'Asie centrale. Mais ici, sur la route directe de la Sibérie, il s'arrête, en face même de Nijni-Novgorod ; nous le retrouverons, il est vrai, 1,500 kilomètres plus loin, à Perm, où un tronçon de voie ferrée traverse l'Oural, mais là il faudra dire adieu aux facilités des lignes ferrées. « En été, nous dit M. Cotteau, une navigation à vapeur très-rapide rend cette interruption moins sensible. Mais pendant l'hiver, il faut au moins une semaine en traîneau pour franchir cette distance, en voyageant jour et nuit et quelquefois davantage, lorsque la route est défoncée par le dégel. »

Pour parcourir les 407 kilomètres qui séparent Nijni de Kazan, force est donc à notre collègue de s'embarquer sur un petit bateau à vapeur. C'est là qu'il fait connaissance avec les divers types des races qui peuplent la Sibérie.

« Que de types curieux et variés parmi les passagers de la troisième classe! s'écrie-t-il. Toutes les races qui peuplent la Russie, du Caucase à la Finlande, de la Pologne à l'Oural, semblent s'être donné rendez-vous sur le ponton d'embarquement. Que de costumes pittoresques! mais aussi que de guenilles graisseuses et de barbes incultes! Aujourd'hui le temps me manque, mais combien de choses intéressantes j'aurai à noter, à étudier et à décrire par la suite! Au milieu de la foule circulent deux ou trois nonnes vêtues de noir et portant une haute coiffure cylindrique d'où se détache un long voile dans les plis duquel elles sont drapées. A tous ces pauvres gens, elles offrent à baiser les *icones* (saintes images), en échange de quelques kopeks. Je les avais déjà rencontrées souvent, soit aux stations des chemins de fer, soit aux escales des bateaux, où elles ne manquaient pas de venir à bord pour y faire leur tournée plus ou moins fructueuse. »

Il nous faudrait citer toutes les pages où M. Cotteau s'étend sur la description du pays, les rives du Volga, ce grand fleuve qui atteint déjà 1,800 mètres de largeur à Nijni, et les mœurs des peuplades variées qui habitent ces contrées. Les limites de ce compte-rendu nous interdisent de trop nombreuses citations et nous le regrettons infiniment, car c'est là seulement que l'on peut juger le talent d'observation et l'art de tout dire en peu de mots qui caractérisent l'œuvre de notre collègue.

Kazan, que l'on rencontre plus loin, est une grande ville de plus

de 100,000 âmes, parmi lesquelles on compte 15,000 Tartares vivant au milieu des Russes, mais dans un quartier spécial. La ville possède une université renommée, une bibliothèque de plus de 80,000 volumes, un observatoire, un jardin botanique, un musée géologique et même un cabinet de médailles. Les langues orientales, la jurisprudence, l'histoire, les sciences naturelles et la médecine y sont enseignées. On y compte plus de 500 étudiants. Une cinquantaine d'étudiantes suivent aussi les cours et de préférence ceux de médecine. Ce dernier fait, qui nous surprend au premier abord, dit M. Cotteau, n'a rien d'étonnant dans une contrée où depuis longtemps il existe des gymnases ou établissements d'instruction secondaire à l'usage exclusif des enfants du sexe féminin. On ne sait pas assez en France que de ce côté la Russie nous a devancés.

A Kazan, l'ancienne capitale du royaume tartare, les difficultés commencent pour le voyageur qui, ne connaissant pas un mot de la langue russe, aurait été fort embarrassé s'il n'eût fait la connaissance d'un ancien officier de marine parlant fort heureusement le français.

De Kazan le voyage se fait encore en bateau jusqu'à Perm, chef-lieu d'un gouvernement, peuplé de deux millions et demi d'habitants et dont la surface égale les deux tiers de la France. Les deux côtés de l'Oural sont compris dans cette province que ses mines de charbon et de métaux précieux ont rendue si prospère.

A Tchoussovoy, près Perm, M. Cotteau a eu l'heureuse chance de visiter, sous la conduite d'ingénieurs français, une fonderie des plus importantes dont les produits permettront au gouvernement russe de continuer les chemins de fer de ces contrées déjà bien éloignées.

C'est là que le voyageur a la bonne fortune de coucher dans un lit, remarque qu'il ne manque pas de faire, car ce sera la dernière fois de tout son voyage jusqu'à ce qu'il ait atteint la mer du Japon.

A Ekaterinbourg, chef-lieu de la province située au-delà de l'Oural, on retrouve la sollicitude du gouvernement russe pour les études supérieures et l'enseignement secondaire. En outre d'une quinzaine d'écoles primaires que renferme cette ville, on y compte une dizaine d'établissements d'instruction subventionnés par l'Etat, parmi lesquels un gymnase classique, une école des sciences usuelles, un gymnase de filles, une école des mines, une école de district, une école préparatoire pour le séminaire ecclésiastique, une école d'arrondissement des mines, etc.

Nous insistons sur ces détails qui nous font voir sous un tout autre aspect cette Russie qu'on nous signale toujours comme un

pays barbare et dont cependant la sollicitude pour l'instruction et les hautes études s'étend jusqu'aux villes de la Sibérie.

D'Ekaterinbourg à Tiumen, le voyage se fait en tarantasse, sorte de voiture non suspendue, mais très-solide, la seule employée pour les voyages d'été en Sibérie, lorsqu'on ne peut s'embarquer sur les fleuves. A Tiumen, M. Cotteau a pu pénétrer dans la vie intérieure d'un négociant sibérien et étudier les mœurs de l'un de ces nababs de la Sibérie qui ne connaissent point leur fortune. Malheureusement, ne sachant pas la langue russe, bien de choses ont dû échapper à l'observateur qui nous donne cependant des détails fort intéressants.

A partir de Tiumen, la route se fait par eau sur la Toura, le Tobol, et l'Irtich, affluents du grand fleuve qu'on remonte à partir de Simarova pour ne plus le quitter qu'à Tomsk. On rencontre Tobolsk, l'ancienne capitale de la Sibérie, ville très-curieuse, mais bien déchue de son ancienne prospérité, aujourd'hui que la grande route de la Chine l'évite en passant plus au sud. M. Cotteau la décrit et continue son voyage en remontant l'Ob, ce grand fleuve qui, des monts Altaï sur la frontière de Chine, va se jeter dans l'Océan Glacial et la mer de Kara. Il a aussi, sur le steamer, tout le loisir d'examiner la nature et le paysage sibériens si différents dans la période d'été de ce qu'ils sont l'hiver, et il décrit avec tant d'ampleur et de poésie ce qu'il voit et ce qu'il sent, qu'on se prend à regretter de n'être point son compagnon de voyage.

« Ce soir, nous dit-il, le coucher du soleil a été splendide. J'avais admiré bien des fois, à d'autres époques et sous d'autres latitudes, la richesse des couleurs dont se pare l'horizon au moment où le soleil vient de le quitter; à Ceylan notamment, j'avais été frappé de la magnificence de ce phénomène; mais je ne sais vraiment pas si, dans ces contrées boréales, l'impression que je ressens n'est pas encore plus vive; en tout cas, elle est de plus longue durée. Un merveilleux rideau de nuages d'azur, frangé de pourpre et d'or, continue à flotter dans l'atmosphère longtemps après que l'astre du jour a disparu. A la place de la nuit qui développe si rapidement ses voiles sous les tropiques, une douce lumière crépusculaire éclaire ici la nature de ses reflets vert pâle, tandis que nous glissons paisiblement sur la nappe argentée de l'immense fleuve, au milieu des îles innombrables qui obstruent son cours. On ne voit plus le soleil, on le devine seulement à la lueur rosée qui l'accompagne dans sa course au-dessous de l'horizon et qui, après minuit, grandissant peu à peu, ramène la clarté du jour. »

Arrivé à Tomsk, riche et grande ville de 30,000 âmes, M. Cotteau

est obligé d'échanger les douceurs de la navigation fluviale contre les rudes secousses du voyage en tarantasse, le célèbre véhicule sibérien dont il ne cesse de se plaindre; aux fatigues de la route vont s'ajouter les privations de toute espèce, qui deviennent bien difficiles à supporter lorsqu'on n'a pas même la perspective d'un repas quelconque pour réparer ses forces épuisées par une course infernale sur des routes non entretenues et à peine tracées. Heureux encore si un accident de voiture ne vient point arrêter le voyageur et le faire échouer pendant de longues heures dans quelque village dénué de toute ressource. Mais la bonne humeur bourguignonne ne quitte jamais notre collègue, qui prend les choses philosophiquement en vrai voyageur habitué à tout et qui en a vu bien d'autres. Il profite au contraire de ce repos forcé pour nous donner la description de la contrée.

« Le village où nous sommes échoués, nous dit-il page 207, est pareil à tous ceux que j'ai déjà vus en Sibérie; je n'en referai pas une nouvelle description. A l'une des extrémités est planté un poteau surmonté d'une planchette sur laquelle sont inscrits le nom du village, le nombre d'hommes et de femmes qui l'habitent, celui des chevaux et des têtes de bétail. Tout autour, sur une largeur de 5 à 600 mètres, s'étend une zone de pâturages entourée d'une enceinte palissadée. Sur la grande route s'ouvre une barrière gardée par un pauvre homme auquel on donne un ou deux kopeks quand on passe en voiture.

« Au-delà commence la forêt. La campagne ressemble à un parc aux vertes pelouses émaillées de mille fleurs, dont les nuances dominantes sont fournies par les trolles orangés, les pulsatilles violettes et les myosotis d'un bleu tendre; çà et là se trouvent des massifs de bouleaux et de grands pins isolés. Beaucoups d'arbres morts de vieillesse restent encore debout, étendant au loin leurs rameaux desséchés, squelettes blanchis de la forêt. D'énormes troncs, noircis par le feu, pourrissent sur le sol, à demi-cachés sous les hautes herbes. Au milieu de ces grands bois, à l'abri du vent, pullulent des myriades de moustiques. Forcé de battre en retraite pour échapper à leurs piqûres douloureuses, je reviens sur la route, où un air frais et vif met en déroute leurs légions insatiables.

« Là je m'amuse à observer les curieuses évolutions des zizels ou gerboises. Ces intéressants petits quadrupèdes sont de la taille d'un gros rat; ils vivent par colonies et affectionnent les terrains arides, sablonneux et découverts. Les talus de la route sont criblés de leurs terriers..... Plus loin, des troupes de chevaux en liberté caracolent dans les herbages; les jeunes poulains gambadent autour de leurs mères et se livrent à de joyeux ébats. »



En vérité, en lisant ces pages, on se croirait bien loin de la Sibérie; il nous faudra désormais modifier entièrement notre opinion sur ces contrées lointaines qu'on nous disait déshéritées de tout et qui, fertiles malgré l'absence de toute culture, n'attendent que des bras pour rendre à l'homme intelligent et laborieux le centuple de ses efforts.

Arrivé à Irkoutsk le 22 juin, M. Cotteau y séjourne pour s'y reposer durant quelques jours et se préparer à la dernière partie de son voyage. Irkoutsk est une grande ville, chef-lieu du gouvernement de ce nom, dont la population se compose pour les deux tiers d'exilés polonais ou de leurs descendants. Le voisinage des monts Baïkals et l'exploitation des riches mines d'or qu'ils renferment ont fait de cette ville un centre très-important où les nombreux millionnaires sibériens viennent dépenser un argent dont beaucoup ne savent que faire. M. Cotteau nous donne à ce sujet des renseignements curieux. Bien intéressants aussi sont les détails recueillis par le voyageur sur les mines d'or et sur le transit des marchandises de Chine, principalement les thés, transit qui aboutit à Irkoutsk. Malheureusement, le gouvernement russe n'est point encore parvenu à établir des communications rapides et directes qui permettraient aux deux grandes routes commerciales qui se rejoignent à Irkoutsk, celle de Pékin d'abord, puis celle de Vladivostok qui aboutit à la mer du Japon et à la baie de Nagasaki, d'être suivies et parcourues toute l'année : ces deux lignes feraient une concurrence énorme au transit par l'Inde et le canal de Suez. Et pourtant on estime à quelques millions de roubles seulement la dépense nécessaire pour rendre navigable l'Angara, grande et belle rivière qui met en communication le Baïkal avec l'Yénisséi, et pour creuser le canal projeté entre Atchinsk et l'Yénisséi. Cette immense ligne fluviale, complétée par les réseaux des chemins de fer russes, deviendrait l'artère principale du commerce de l'extrême Asie avec l'Europe.

On retrouve à Irkoutsk tous les grands établissements scolaires signalés déjà dans les villes sibériennes importantes, et jusqu'à une Société de géographie dont les membres ont fort bien accueilli M. Cotteau. Quelques jours plus tard, le voyageur continuait son itinéraire à travers les monts Baïkals et le lac de ce nom jusqu'à la petite ville de Verkhné-Oudinsk, chef-lieu de ce district, située sur la rive droite de la Sélenga, près son confluent avec la rivière Ouda. Nous sommes ici au centre des riches mines d'or auxquelles la petite ville doit toute son importance et sur lesquelles le voyageur n'a pas manqué de recueillir des renseignements circonstanciés et dignes du plus haut intérêt.

Ici aussi nous avons quitté la grande route entre l'Europe et la Chine pour suivre celle de l'Amour, qui se prolonge dans la direction de l'est en obliquant un peu vers le nord. Le paysage va différer essentiellement de celui de la Sibérie et la végétation en est complétement dissemblable.

« La flore de ces hautes vallées de l'Amour est du plus grand intérêt pour les botanistes; le caractère de la végétation n'est plus le même que sur le revers opposé des monts Stanovoï; la plupart des plantes qu'on y rencontre diffèrent de celles qui croissent dans le bassin de l'Yénisséi et de la Léna. On a appelé cette région le jardin de la Sibérie. Le fait est que nulle part je n'ai vu, sur un espace restreint, une aussi grande variété de fleurs magnifiques, dont beaucoup étaient nouvelles pour moi. Au milieu d'une légion de superbes fleurs d'ornement qui mériteraient toutes d'être citées, j'ai remarqué de grandes véroniques bleues et de ravissantes touffes de sedums blancs et roses. De beaux lis jaunes, rouges ou tigrés, semblables à ceux que nos horticulteurs cultivent avec tant de soins, croissent ici naturellement; on les rencontre à profusion sur le penchant des collines déboisées. Mais pourquoi faut-il qu'on ne puisse jouir paisiblement du plaisir d'admirer ces belles choses? Les taons et les moustiques ne me laissaient pas un instant de repos; plus d'une fois j'ai dû renoncer à pénétrer sous bois et jeter les fleurs que j'avais cueillies, pour me défendre contre leurs attaques. »

A Tchita, ville située près des monts Yablonnoï, M. Cotteau s'arrête quelques jours et fait de nouveau connaissance avec la large hospitalité sibérienne. Aussi, en sortant du palais du gouverneur, peut-il répéter en toute justice le dicton sibérien : *C'est la France qui produit les vins et c'est la Sibérie qui les boit.*

D'autres surprises l'attendent encore; beaucoup de personnes du sexe auxquelles il est présenté parlent bien français et demandent au voyageur ébahi des nouvelles de Paris, des théâtres et même du ténor à la mode, le célèbre Capoul.

De Tchita à Stretensk, lieu où l'on abandonne enfin le tarantasse pour s'embarquer sur la Chilka et gagner le grand fleuve Amour, il n'y a plus que 380 kilomètres qui sont franchis en cinq jours et autant de nuits.

Les bords de la Chilka, parcourus rapidement en steamer, sont extrêmement pittoresques, nous dit M. Cotteau : « C'est la Suisse sibérienne avec cette différence qu'ici les montagnes sont moins élevées; elles n'en offrent pas moins une succession de ravissants points de vue. Des rochers granitiques se dressent à une hauteur de 200 à 300 mètres; leur sommet est couronné de noirs sapins;

à leur base s'ouvrent de profondes cavernes où l'eau s'engouffre en bouillonnant. Plus loin, c'est un tableau d'un autre genre : au premier plan, les maisons d'un petit village alignées sur la berge; puis une échappée sur des prairies légèrement ondulées, venant mourir au pied de hautes collines boisées, qui semblent former comme une barrière naturelle autour de l'habitation des hommes. La splendide forêt, un instant interrompue, reprend bientôt possession de son empire et se précipite, véritable avalanche végétale, le long des pentes abruptes, jusque dans les eaux du fleuve. »

En descendant la Chilka, le voyageur rencontre les stations d'Oust-Kara, près de laquelle se trouve la colonie pénale la plus importante de la Sibérie. Rappelons en passant qu'il nous est donné des renseignements intéressants sur la déportation en Sibérie en plusieurs passages du livre.

Plus loin, le narrateur adresse un dernier adieu à la Chilka, cette grande rivière presque aussi large que le Saint-Laurent au Canada, et dont les eaux rapides l'amènent dans le bassin supérieur de l'Amour.

« A mesure que nous avançons, le site devient de plus en plus sauvage. Sur la rive gauche, un groupe de rochers dénudés, d'une élévation considérable et surplombant le fleuve, semble placé là comme une borne gigantesque, et, en effet, la Chine est devant nous. Nous sommes près du village d'Oust-Strelka; voici à notre droite l'embouchure de l'Argoun; les forêts qui se profilent un peu plus loin font partie du territoire chinois. L'horizon s'élargit; des remous et des tourbillons se forment au milieu du courant; les eaux jaunâtres de l'Argoun viennent se mêler aux eaux plus claires de la Chilka et forment un petit delta autour de grandes îles basses. C'est ici que, géographiquement, commence l'Amour, appellation dérivée des mots *Ya-Mour* (grand fleuve), dont les riverains du cours inférieur se servent pour le désigner.

« Il est alors sept heures du soir; tous les passagers sont montés sur le pont pour jouir de ce beau spectacle. Le temps est superbe; on jette quelques kopeks dans le fleuve; le capitaine me dit que c'est l'usage sibérien; les personnes qui naviguent pour la première fois sur l'Amour ont l'habitude de lui faire cette offrande. »

M. Cotteau continue son voyage et décrit toujours avec le même charme le bassin de l'Amour dont les richesses agricoles non exploitées sont incalculables et ses rives pittoresques qui forment la limite des deux grands empires chinois et russe. Le fleuve, démesurément large et parsemé d'îles nombreuses, poursuit son cours au milieu d'une plaine immense. De populeux villages se développent le long de la rive chinoise, formant une succession presque

continue de maisons entourées de jardins potagers et à demi-cachées sous de grands ormes, des noyers, des pommiers sauvages et des peupliers. Cette vue contraste heureusement avec les habitations des Russes, qui commencent toujours par détruire les arbres quand ils veulent se fixer quelque part, et n'ont garde d'en replanter.

Nous aurions bien le désir de continuer à suivre le voyageur pas à pas, mais nous avons déjà dépassé les bornes d'un simple compte-rendu et nous avons donné suffisamment la note de l'ouvrage de M. Cotteau. Aussi, à notre grand regret, nous le laisserons naviguer seul sur le grand fleuve. Nous arrivons avec lui à Khabarovka, ville militaire fondée tout récemment au confluent de l'Amour et de l'Oussouri. A cet endroit, le fleuve atteint une largeur moyenne de 8 kilomètres, et pourtant 1,200 kilomètres le séparent encore de son estuaire à Nikolayevsk!

Khabarovka est le chef-lieu des immenses provinces russes dont les côtes sont baignées par l'Océan Pacifique et qui ne renferment pas moins de 1,850,000 kilomètres carrés avec un développement de côtes de 12,000 kilomètres. Mais, contrairement à ce que le voyageur avait trouvé dans les autres chef-lieux des provinces traversées, il n'existe aucun hôtel dans cette capitale d'une province trois fois et demie grande comme la France. C'est que Khabarovka n'est encore qu'un gros village peuplé de militaires et de fonctionnaires russes, de quelques colons ou marchands exilés et d'ouvriers mandchoux.

Pour continuer son voyage et atteindre enfin l'objectif tant désiré, le port de Vladivostok, où il s'embarquera pour le Japon, M. Cotteau est obligé de remonter l'Oussouri, grand fleuve presqu'aussi large que l'Amour dans lequel il se jette à Khabarovka. C'est encore un trajet de 850 kilomètres à faire en steamer, en longeant la Mandchourie chinoise. Les peuples au milieu desquels on passe sont ignorants et bornés; leurs désirs ne vont pas au-delà de leurs besoins lesquels sont très-restreints. Aussi, tout en étant toujours dans un pays aux terres noires si fertiles et si riches en produits de toutes sortes, les habitants ne savent ou ne veulent point en tirer parti pour l'exportation, ne ressentant point le besoin d'un argent dont ils ne sauraient que faire. Ce n'est donc point avec de pareils peuples qu'on pourra jamais coloniser sérieusement ces contrées qui sont destinées à un grand avenir, si jamais le courant de l'émigration européenne se dirige de ce côté.

A Kamen-Rybolov, on abandonne la navigation fluviale et le voyage jusqu'à Vladivostok s'achève par un trajet de 153 kilo-



mètres par terre et 92 par eau sur le Souifoun, cours d'eau relativement étroit si l'on compare sa largeur de 400 mètres aux 8 kilomètres de l'Amour; mais le fleuve s'élargit bientôt d'une manière respectable et le voyageur peut atteindre sans encombre la Corne d'or de Vladivostok, d'où quelques jours après il pouvait se rendre à Nagasaki en traversant la mer du Japon.

Ici nous quittons M. Cotteau pour le retrouver dans quelque temps, si vous le voulez bien. Cette fois encore nous voyagerons avec lui dans les contrées de l'extrême Asie, le Japon, la Chine et la Cochinchine, et la guerre imminente du Tonkin fera, des souvenirs et des nctes qu'il nous promet bientôt, un volume tout d'actualité qui sera lu avidement

A la relation d'aujourd'hui, quelle conclusion donnerons-nous? Sans doute, les voyages exécutés rapidement, comme tous ceux de M. Cotteau, ne peuvent nous donner qu'un faible aperçu des pays parcourus et ne nous initient que bien imparfaitement aux mœurs des peuples qui sont en possession du sol. Mais dans l'espèce, nous savons, grâce à l'intelligent voyageur, tout ce que nous avons intérêt à connaître :

1° La voie par terre vers la Chine et le Japon est facile à établir d'une manière économique et durable.

2° Contrairement à toutes les idées qui, jusqu'ici, ont eu cours en France, la Sibérie, dans toutes les parties qui avoisinent l'empire chinois, est un pays très-fertile et très-riche auquel il sera facile de donner des voies de communication; ce n'est qu'une question d'argent et de bras.

Aussi le commandant militaire de Khabarovka avait-il raison lorsque, s'autorisant de la sympathie de la Russie pour la France, il disait à M. Cotteau : « Quand vous serez rentré chez vous, ne manquez pas de raconter ce que vous avez vu. Dites bien que la Sibérie est meilleure que sa réputation. Seulement, nous manquons de bras ; nous avons besoin de négociants, d'industriels et de colons. Engagez vos compatriotes à venir nous voir ; envoyez-nous des émigrants ; ils seront bien reçus chez nous. »

LA GÉOLOGIE

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE ROUEN EN 1883

ET COMPTE-RENDU DU CONGRÈS

Par M. Cotteau.

La ville de Rouen avait été choisie, ceite année, par l'Association française, pour y tenir sa douzième session. J'ai insisté déjà plus d'une fois sur l'intérêt que présentent ces grandes assises de la science, soit pour le pays où elles ont lieu, soit pour les nombreux étrangers qui s'y rendent. L'importance de la ville de Rouen, la réputation exceptionnelle de ses antiques monuments, la richesse de ses musées, sa proximité de Paris et la certitude de trouver à se loger confortablement dans ses nombreux hôtels, avaient attiré beaucoup de monde. Aussi, le 16 août, lors de la séance d'inauguration, la vaste salle du théâtre était entièrement remplie.

Le Président de l'Association, M. Frédéric Passy, a ouvert le congrès. Dans un discours très bien fait, il nous a exposé l'histoire de l'Économie politique. Je ne puis résister au désir de vous citer quelques passages concernant l'une des plus hautes illustrations de notre département, le maréchal Vauban. Après avoir parlé d'Oresme, l'honnête conseiller du roi Charles V, de Jean Bodin qui jette de premières lueurs sur le régime des impôts, pour lesquels il réclame le consentement des sujets ; de Montchrétien de Vateville, auteur d'un traité d'Économie politique, publié en 1615, ouvrage sans valeur et qui n'est guère qu'une suite de dissertations banales, parfois même anti-économiques, et de louanges en style trop fleuri à l'adresse du jeune roi et de sa mère, « d'un « autre caractère, dit M. Passy, sont les deux puissantes figures « que nous rencontrons ensuite, et avec lesquelles on peut dire « que l'économie politique fait réellement et dignement son

« entrée dans le monde, Boisguilbert et Vauban, ...
. . . . Tous deux, au reste, devenus économistes de la même « façon, par explosion de bon sens, de justice et d'humanité, tous « deux possédés du même amour de leur pays (c'est pour Vauban « que Saint-Simon a créé le mot de *patriote*), tous deux pénétrés « de la même pitié pour les souffrances des petits, de ce menu « peuple pour lequel le grand maréchal se sent obligé, d'hon- « neur et de conscience, de représenter à sa Majesté que de tout « temps on a pas eu assez d'égard; tous deux enfin, transportés « de la même indignation contre les fourberies des grands, contre « les pilleries des traitants, contre la vie de bohême des Inten- « dants (l'expression est de Fénélon) . . . .
. . . . . . Fénélon, Bossuet, Racine et Massillon avaient « plus ou moins vu les choses; ils avaient dénoncé au roi, avec « un courage dont on ne leur a pas assez tenu compte, des maux « *capables d'abîmer entièrement l'État*; ils lui avaient dit que les « peuples mouraient de faim, et que *la France entière n'était* « *plus* (c'est encore Fénélon qui parle), *qu'un grand hôpital désolé et* « *sans provisions*. Ils n'avaient pas comme Boisguilbert et comme « Vauban, cherché à remonter aux causes et à formuler les re- « mèdes; ils n'avaient pas, à côté de ce corps saignant, que Bois- « guilbert appelle le cadavre de la France, institué à la fois une « enquête infatigable pour mesurer le mal, une analyse savante « pour en relever les symptômes, une médication énergique et « intelligente pour y rappeler la vie. C'est là ce que Vauban « et Boisguilbert ont fait, et ce sera leur éternel honneur. »

« C'est, on le sait, à la matière des impositions que s'est « particulièrement appliqué Vauban, et son mérite n'est pas tant « d'avoir fourni, pour l'assiette et la perception des deniers pu- « blics, un plan digne d'attention, que d'avoir, le premier, — et en « cela il est supérieur à Boisguilbert, — formulé avec autorité, les « principes sur lesquels doit reposer tout bon système d'impôts.
. . . . Que l'on compare ces principes à ceux que devait « énoncer, soixante-dix ans plus tard, Adam Smith, et qui restent « aujourd'hui encore la règle indiscutée de la matière, et l'on « sera frappé de la ressemblance. La proportionnalité de l'impôt « tout au moins et son universalité sont nettement posées, et « nous voici loin de cette déclaration soi-disant fière de la no- « blesse de l'Artois, en 1662, proclamant qu'il serait de la der- « nière infamie qu'un gentilhomme payât l'impôt. » . . . .
. . . . Vauban, quoiqu'il en soit, n'eut guère gain de cause: « trop de gens — il en a dressé la liste et elle est longue — étaient « intéressés à repousser l'égalité devant les charges publiques.

« La cour en rugit, dit Saint-Simon, et de ce moment, ses ser-
« vices, sa capacité militaire unique en son genre, ses vertus,
« l'affectation que le roi y avait mise, jusqu'à croire se couronner
« de lauriers en l'élevant, tout disparut à l'instant de ses yeux;
« il ne vit plus en lui qu'un insensé pour l'amour du public, et
« qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, et par
« conséquent à la sienne. La *Dîme Royale* fut mise au pilon, et
« l'on n'est pas bien sûr que la mort d'un tel serviteur n'ait pas
« trouvé le grand roi insensible, ou se croyant, par dignité, obligé
« de feindre de l'être. »

Pendant plus d'une heure, M. Passy a tenu l'assemblée attachée à sa parole, et malgré l'aridité apparente du sujet, ce discours rempli d'aperçus ingénieux, écrit dans un style élégant et facile, a été souvent interrompu par les applaudissements.

Le Maire de la ville de Rouen a souhaité ensuite la bienvenue aux membres du congrès, puis M. Gariel, remplaçant le secrétaire-général, M. Perrier, professèur au Muséum de Paris, qui faisait alors partie de la mission scientifique chargée, sous la direction de M. Milne Edwards, d'explorer sur le *Talisman*, les profondeurs de l'Océan atlantique (1), a rendu compte des événements survenus dans l'Association française, depuis le congrès de La Rochelle ; il a rappelé notamment la mémoire de quelques-uns des collègues que nous avons perdus dans le courant de l'année, du docteur Parot, membre de l'Académie de Médecine, et qui devait être, à Rouen, le Président de la section de Médecine ; de M. Gruner, inspecteur général des Mines ; du docteur Bertillon, l'un des membres les plus assidus de nos sessions ; du docteur Bocquillon, agrégé de la faculté de médecine de Paris, secrétaire de la section botanique au congrès de La Rochelle, et dont le compte-rendu a publié les derniers travaux. M. Gariel signale également la mort de notre bien regretté collègue, Léon Berthelot, secrétaire-adjoint, au congrès de La Rochelle, de la même section de botanique, à laquelle il avait présenté aussi plusieurs notices, et qui s'éteignait si malheureusement, quelques mois après, loin de la France, pendant le cours d'une mission scientifique au Sénégal.

M. Masson, trésorier de l'Association, nous a ensuite donné lecture de son rapport sur l'état des finances. Après avoir salué

(1) Le discours de M. Perrier, remarquable comme tous les travaux du savant professeur, est relatif aux explorations à de grandes profondeurs et sera publié dans les comptes-rendus du Congrès, parmi les mémoires de la section de zoologie.

avec reconnaissance la mémoire de M. Brunet, qui, cette année, a enrichi notre actif d'un legs de 108000 francs, M. Masson présente quelques considérations sur le passé financier de l'association et sur son état actuel. En 1873, le revenu, en y comprenant les cotisations, était de 15000 fr., et le capital de 136000 fr. Aujourd'hui, le budget ordinaire se solde par 85000, et au taux actuel des valeurs, le capital dépasse 500000 fr. Sur le revenu de 85000, 39000 ont été consacrés à l'impression de volume du congrès d'Alger, et 14000, distribués en subventions pour l'encouragement des recherches scientifiques. N'est-ce pas là une preuve, dit M. Masson, que dans notre pays, et contrairement à ce que l'on répète si souvent, l'initiative privée peut fonder quelque chose de grand et de puissant, quand elle se met au service d'une cause dont chacun, en dehors de tout esprit de parti, peut apprécier l'importance et l'utilité. M. Masson compare ensuite l'association française à l'association britannique, à laquelle nous avons emprunté, avec son titre, les principales dispositions de son organisation intérieure, et nous montre qu'en douze années nous sommes arrivés au même développement que notre sœur aînée, qui compte cinquante-deux ans d'existence, et dont les revenus, comme les nôtres, s'élèvent à 85000 francs. Nous avons même un plus grand nombre de membres : trois mille cinq cents sont inscrits sur les listes anglaises, tandis que nous en comptons plus de quatre mille.

Nous avons tous applaudi de grand cœur aux paroles de notre trésorier. Assurément la prospérité de l'Association scientifique française est incontestable ; le nombre de ses membres est considérable ; son capital et ses revenus se sont accrus rapidement et dans une très large proportion. Cette prospérité toujours croissante, démontre que l'association répond à un véritable besoin, et les progrès qu'elle a réalisés, en si peu d'années, font pressentir ceux que l'avenir lui réserve. Cependant je dois signaler un fait qui m'a frappé, et sur lequel j'appelle toute l'attention des hommes éminents placés à la tête de l'association. Le nombre des savants qui suivent nos réunions ne s'augmente pas. Les spécialistes, les professeurs distingués font souvent défaut, et plusieurs, qui assistaient à nos précédentes sessions, ne viennent plus. Cette abstention regrettable a été remarquée.

A Rouen, l'affluence des membres était plus grande peut-être qu'à aucun autre congrès ; aux séances générales, aux conférences, les salles étaient encombrées ; aux excursions, il y avait foule, et souvent on était obligé de refuser les membres qui tardaient trop à s'inscrire, mais les séances des sections étaient

beaucoup moins suivies : quelques-unes parmi les plus importantes, les sections de chimie, de zoologie, de physique, étaient à peu près désertes ; c'est à peine si les sections de géographie et de botanique ont pu former leur bureau. Il faut absolument que cet état de choses se modifie : Si les congrès persistent dans la voie où ils paraissent vouloir entrer, ils dégénèreront vite en une réunion de touristes, aimant certainement la science, désireux de visiter un pays dans les meilleures conditions possibles, et d'y faire des excursions pittoresques et intéressantes ; mais l'association manquera son but principal, qui est l'avancement des sciences. Si les notabilités de la science s'abstiennent peu à peu de venir, les mémoires présentés n'auront plus la même importance, et le volume remarquable que l'association publie tous les ans, perdra bientôt une partie de sa valeur scientifique.

Voilà le mal. Espérons qu'il ne sera que momentané ; espérons que les savants qui nous sont restés fidèles en entraîneront d'autres, et que tous comprendront l'utilité d'une œuvre qui a déjà rendu de si grands services à la science ; il faudrait qu'il en fût des congrès de l'association française comme des réunions de la Société helvétique, auxquelles, chaque année, tous les savants de la Suisse, sans exception, à quelque branche de la science qu'ils appartiennent, se font un devoir d'assister.

La section de géologie que j'avais l'honneur de présider, compte, comme les autres sections d'histoire naturelle, beaucoup moins de membres qu'à La Rochelle et à Reims. Je citerai, parmi ceux qui ont participé à nos travaux, M. Vilanova, professeur de géologie au muséum de Madrid, MM. Bougery, Bucaille, Clouet, Desnoyers, Ducrocq, Gouverneur, Guyerdet, Lemoine, Lennier, Marchand, Robineau, Schlumberger. Malgré notre petit nombre, nos séances n'en ont pas moins été très occupées et intéressantes, grâce surtout au zèle des géologues de la région, MM. Bucaille, Lennier et Marchand.

Dans la première séance, la section a complété son bureau en nommant président d'honneur M. Vilanova, vice-présidents, MM. Bucaille, Lennier et Schlumberger ; M. Raoul Fortin a été désigné comme secrétaire.

Je résumerai la plupart des communications qui nous ont été faites : M. Bucaille, de Rouen, nous a parlé surtout de la géologie locale : Dans une première note, il a montré la répartitition des Echinides que renferme le système crétacé de la Seine-Inférieure. Le nombre des espèces étudiées par l'auteur s'élève à cent treize, réparties dans vingt-quatre genres. Les étages néocomien, albien et aptien n'offrent dans la région qu'un dévelop-

pement très restreint et ne contiennent pas d'Echinides ; mais les étages cénomanien et turonien sont très riches. Cinquante espèces ont été recueillies dans l'étage cénomanien ; presque toutes sont caractéristiques des zones dans lesquelles on les rencontre ; deux espèces seulement, *Cidaris hirudo* et *rothomagensis* paraissent remonter dans l'étage turonien, et encore, pour M. Bucaille, leur gisement cénomanien est-il très douteux. La faune de l'étage turonien a des rapports plus étroits avec la faune de l'étage sénonien, et plusieurs espèces sont communes. Cependant, ici encore, la plupart des types occupent un niveau constant, et ne franchissent pas les limites de certaines assises. La note de M. Bucaille est, pour ainsi dire, le résumé stratigraphique de l'importante monographie qu'il vient de publier sur les Echinides fossiles de la Seine-Inférieure.

M. Bucaille a ensuite appelé l'attention de la section sur quelques espèces de fossiles crétacés des environs de Rouen, appartenant, soit à des espèces déjà connues, soit à des espèces nouvelles ; il nous a fait voir combien les Ammonites variaient suivant leur âge ; il a pu désarticuler, sur un même individu, un grand nombre de loges, et nous démontrer, pièces en main, quelles modifications les espèces de ce genre éprouvent dans leur développement, et combien les individus jeunes diffèrent parfois des exemplaires adultes. Dans une troisième communicalion, M. Bucaille nous a entretenus de ce puissant dépôt de sable et de limon, qui, placé à 100 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, recouvre une grande partie des plateaux de la région, et atteint, sur quelques points, une épaisseur considérable. M. Bucaille nous a montré, associés à des ossements quaternaires, les silex taillés qu'on rencontre dans ce dépôt. Les uns épais, massifs, lancéolés, très visiblement retouchés sur les bords, appartiennent au type de Saint-Acheul, et ont été recueillis dans la partie inférieure du limon. Les autres présentent la forme de lames, de couteaux, de grattoirs, de flèches, et ont été trouvés, non pas à la surface, mais dans la partie supérieure du dépôt. Ces deux séries de silex sont séparées par un petit lit de gravier qui parait être la limite entre les deux époques.

M. Clouet, professeur de chimie à l'école de médecine de Rouen, a présenté une étude sur la chaux phosphatée naturelle du département de la Seine-Inférieure. On avait déjà constaté que l'étude des phosphates de ce département pouvait offrir un intérêt spécial (*Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 1858, p. 1182), mais on ne connaissait encore la composition que d'un nombre très restreint de gisements. M. Clouet a voulu

combler cette lacune, et son travail prouve qu'en étudiant attentivement l'époque crétacée, on peut retrouver, dans la Seine-Inférieure, des lits plus ou moins riches dans tous les étages de la craie. Le gault lui a présenté deux gisements particuliers, à la Hève et à Villequier ; il en a rencontré plusieurs dans le niveau inférieur, moyen et supérieur de l'étage cénomanien. Dans l'étage turonien, beaucoup moins riche, M. Clouet n'a jusqu'à présent signalé des phosphates que dans le niveau inférieur ; il en a analysé deux bancs visibles à Rouen. Les lits phosphatés abondent surtout dans les couches inférieures ou moyennes de l'étage sénonien, et l'auteur en indique plusieurs à Saint-Valery, à Dieppe, au Petit-Quévilly et à Elbeuf. Dans les tableaux qui terminent et résument ce savant mémoire, M. Clouet a fixé le gisement de chaque banc phosphaté et son altitude exacte au-dessus du niveau de la mer ; il a donné l'analyse de la moyenne de ses échantillons, en notant, pour chacun d'eux, les quantités précises d'eau, de résidus insolubles, de chaux, de fer, d'alumine et enfin d'acide phosphorique.

M. Lennier, directeur du muséum d'histoire naturelle du Havre, a fait une communication très intéressante sur la géologie et la zoologie de la baie de Seine. Après avoir exposé à grands traits la géologie de l'ensemble du fleuve, M. Lennier nous a fait connaitre les modifications énormes qui se sont produites dans les attérissements de la baie de Seine, depuis une époque relativement rapprochée de nous. Dans les tranchées exécutées pour le creusement du canal de Tancarville, on a constaté à l'intérieur des terres, à plus de 12 kilomètres de l'endroit où elles vivent actuellement, la présence de balanes adhérentes à des rochers crétacés, démontrant ainsi que la mer les avait baignés pendant longtemps. Ces rochers sont aujourd'hui recouverts par des alluvions de plus de 6 mètres d'épaisseur. Les débris d'un bateau de pêche enfoui dans la vase, et trouvés près de là, peuvent servir à fixer l'époque à laquelle la mer pénétrait encore dans ces parages. Sur d'autres points, c'est un phénomène différent qui s'est produit : par suite de la direction des courants, de la configuration des côtes, la mer a franchi ses anciens rivages et s'est étendue au loin, sur des terres habitées et cultivées. Les faits que nous a exposés M. Lennier sont détachés du grand travail qu'il prépare, concernant les changements éprouvés par la baie de Seine, et l'influence exercée par ces modifications sur les stations des poissons et des mollusques.

M. Schlumberger a communiqué une note sur le dimorphisme des foraminifères. Ce fait curieux a été constaté chez des espèces

vivantes et fossiles appartenant à des types très distincts. M. Schlumberger, à l'appui de son mémoire, indépendamment de sujets préparés avec soin et vus au microscope, a mis sous les yeux de la section des modèles en plâtre considérablement grossis, permettant à tous d'apprécier le résultat de ses observations minutieuses et délicates.

J'ai présenté le résumé de mon travail sur les échinides tertiaires de Saint-Palais (Charente-Inférieure). A quelques kilomètres au nord de Royan, sur le bord de la mer, existe un lambeau de terrain tertiaire reposant, en stratification discordante, sur les banc usés et polis de la craie sénonienne. Ce dépôt remonte à l'époque éocène, et abonde surtout en échinides. J'ai décrit vingt et une espèces. Sur ce nombre, treize sont propres au gisement de Saint-Palais; huit espèces ont été recueillies dans d'autres localités connues, et déterminent d'une manière certaine la place que ce terrain occupe dans la série stratigraphique. Parmi les espèces les plus intéressantes, on peut signaler un *Micropsis* nouveau, *M. Orbignyi*, remarquable par la petitesse de ses tubercules; le *Goniopygus pelagiensis*, espèce fort rare, dernier représentant d'un genre si abondant à l'époque crétacée; un *Sismondia*, *S. Archiaci*, très variable dans sa taille et sa forme; le *Gualtieria Orbignyi*, que distinguent la disposition de ses aires ambulacraires et la présence, autour du péristome, de protubérances irrégulières, donnant à la face inférieure un aspect si étrange. Le genre le plus abondant, est le genre *Echinolampas*, qui renferme cinq espèces, dont trois sont propres au gisement de Saint-Palais.

M. Peron a envoyé des observations critiques sur un groupe de fossiles mal connus de la craie supérieure des Pyrénées, de l'Aquitaine et de la Hollande. M. d'Archiac avait cru devoir établir, pour ces coquilles, le genre *Orthostoma*. M. Peron, après avoir fait l'historique des espèces assez nombreuses placées successivement dans ce genre, démontre qu'on s'est mépris sur leurs caractères zoologiques, qu'il s'agit de véritables nérites à bord crénelé, et qu'on doit les retrancher du genre *Orthostoma*, appelé lui-même à disparaître de la méthode. Les échantillons bien conservés, et recueillis par M. Peron dans des localités précises, ne laissent aucun doute sur la solution de cette question, importante au point de vue paléontologique.

Sous ce titre : *Recherches sur les terrains anciens des Asturies et et de la Galice*, M. Barrois a publié un très beau volume, édité en 1883, par la *Société géologique du Nord*. J'ai donné lecture d'une note qui résume les faits principaux contenus dans cet ouvrage, Le travail se divise en trois parties : dans la première, la litho-

logie, l'auteur examine d'abord les roches schisteuses et argileuses, les phyllades cambriens, les schistes grossiers quartzeux, puis les calcaires qui sont de haut en bas, dans les Asturies, le calcaire carbonifère, le marbre griotte, campanien ou amygdalien, les calcaires dévonien et cambrien et les mimophyres du terrain permien. M. Barrois étudie ensuite les roches cristallines massives qui traversent les terrains stratifiés du nord-ouest de l'Espagne, les granits dont il démontre l'influence sur les roches qui les entourent, les porphyres quartzifères, la micropegmatite, et signale, dans les monts cantabriques, des filons de diorite et de diabase. L'auteur consacre un chapitre à l'examen des kersantites quartzifères récentes, et montre les rapports que ce groupe présente avec les kersantites de Bretagne et de Nassau ; elles en diffèrent surtout par certains caractères qui attestent leur origine moderne. Aux environs d'Ynfiesto, leur âge géologique est facile à déterminer : la roche y traverse les schistes et les grès houillers ; sa postériorité au terrain carbonifère est donc nettement démontrée. Au sud du bassin crétacé d'Ynfiesto, l'origine des kersantites est encore plus récente ; elles pénètrent les couches crétacées et ont apparu entre l'éocène et le miocène, lors des grandes dislocations qui produisirent le massif des Pyrénées. Les principales roches recueillies par M. Barrois ont été étudiées au microscope, et les éléments dont elles se composent sont reproduits dans des planches coloriées. La deuxième partie de l'ouvrage concerne la paléontologie. Indépendamment des espèces figurées par M. de Verneuil, l'auteur décrit et figure un grand nombre d'espèces nouvelles, appartenant principalement aux groupes des coralliaires, des mollusques et des trilobites. Le total des formes organiques connues dans les terrains paléozoïques de l'Espagne s'élève environ à 620 espèces ; sur ce nombre, 385 sont dues aux recherches personnelles de M. Barrois. L'auteur insiste sur les caractères paléontologiques propres à chaque étage, et montre les rapports qui existent entre ces faunes diverses et celles qui ont été constatées, aux mêmes époques, dans d'autres régions. La troisième partie est spéciale à la stratigraphie. S'appuyant sur les nombreuses coupes qu'il a relevées et sur les fossiles qu'il a recueillis, M. Barrois fixe la succession des étages et leur extension géographique.

« L'ouvrage de M. Barrois, ai-je dit en terminant, est une monographie complète des terrains des monts cantabriques. C'est un travail d'un haut intérêt, non seulement pour la connaissance des terrains anciens de l'Espagne, mais encore pour l'étude générale des terrains paléozoïques de tous les autres pays. » La section de géologie, frappée de l'importance de cet ouvrage et du

soin avec lequel il a été édité par la Société géologiqne du Nord, a émis à l'unanimité le vœu que l'Association souscrivît pour un certaint nombre d'exemplaires.

M. Vilanova communique le résultat de ses recherches sur le terrain nummulitique de la province d'Alicante. Très développé sur le versant sud des Pyrénées, dans les provinces de Gerona, de Tarragone et de Lerida, le terrain nummulitique manque dans les provinces de Barcelone et de Valence, mais acquiert de nouveau une grande puissance, aussitôt qu'on pénètre dans celle d'Alicante : son étendue superficielle est considérable, et sur certains points il atteint une épaisseur de près de 2000 mètres; il prend souvent des formes alpines, et les couches se présentent presque verticales et très découpées au sommet des montagnes. Reposant presque toujours directement sur le trias, ce terrain se compose de bancs calcaires à sa partie supérieure, et à la base, de couches marneuses très riches en fossiles, notamment en échinides, dont les espèces sont aussi variées que les individus sont nombreux.

M. Vilanova a bien voulu me confier ses échinides de la province d'Alicante, au fur et à mesure qu'ils ont été recueillis. Leur étude m'a vivement intéressé : sur les trente-cinq espèces déterminées, plusieurs déjà connues, se retrouvent dans d'autres dépôts nummulitiques, et viennent relier le terrain éocène de cette partie de l'Espagne à celui des Pyrénées, des Alpes et du Vicentin. Beaucoup d'autres espèces sont nouvelles et propres jusqu'ici aux localités où elles ont été recueillies. Parmi ces dernières, je citerai un *Micropsis* nouveau, un *Holectypus*, plusieurs *Echinolampas* et un *Echinanthus*.

J'ai résumé une note envoyée par M. de Reuil, sur l'*Iguanodon* de Bernissart. La découverte de ce gigantesque reptile, exposé depuis quelque temps dans la cour du musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles, est un fait paléontologique des plus importants. Cet animal étrange, remarquable par sa grande taille, sa tête de saurien, ses pattes d'oiseau, sa queue démesurément allongée, fait partie de l'ordre des Dinosauriens. L'individu du musée de Bruxelles atteint 5 mètres de hauteur, et sa longueur est d'environ 7 mètres 30; il a été trouvé à Bernissart, entre Mons et Tournay, vers la frontière française, à la base du terrain crétacé, dans une couche appartenant au terrain wealdien. Près de Bernissart, il existe un charbonnage : comme on exécutait des travaux de recherches en creusant une galerie à travers bancs, pendant l'année 1878, des ossements furent signalés à la profondeur de 322 mètres. M. Fargès, directeur du charbonnage, homme

dévoué à la science, s'empressa de placer sous bonne garde, ce dépôt de fossiles. Le musée de Bruxelles fut averti : M. Dupont, son éminent directeur, constata la situation des ossements qui se trouvaient à différents niveaux, dans une argile noirâtre, stratifiée, et séparée de la paroi par quelques mètres d'éboulis, provenant du terrain houiller. Les fouilles commencèrent ; vingt-deux squelettes d'iguanodon furent découverts sur un espace relativement restreint. Pour extraire ces ossements de la gangue où ils étaient renfermés, pour les protéger par une couche de de plâtre, les transporter à Bruxelles, les solidifier dans un bain de gélatine, restaurer et monter le squelette qu'on admire aujourd'hui, il a fallu trois années de soins et de travaux assidus, tout le zèle de M. Dupont, toute l'intelligence et la sagacité du contrôleur des ateliers, M. Depauw. Indépendamment des vingt-deux iguanodon qui sont à peu près complets, le même gisement a fourni au musée de nombreuses tortues terrestres et fluviatiles, des batraciens, des crocodiles entiers, une énorme quantité de poissons d'eau douce dont plusieurs sont nouveaux ou n'avaient pas encore été signalés dans le terrain wealdien, et de plus, une série considérable de plantes.

Comment tous ces iguanodon ont-ils été enfouis, non loin les uns des autres, couchés sur le flanc, et sans que leurs ossements aient été postérieurement remaniés ? Les iguanodon, sans doute, vivaient dans la région : animaux essentiellement herbivores, ils s'aventuraient, pour chercher leur nourriture, sur les rives marécageuses du cours d'eau, qui, à l'époque wealdienne, traversait la contrée ; ils entraient dans la vase ; quelques-uns s'y enfonçaient, et, en raison de leur énorme pesanteur, pénétraient d'autant plus profondément, qu'ils faisaient de plus grands efforts pour se retirer ; ils mouraient étouffés, dans la position même où on les retrouve aujourd'hui, à différents niveaux, suivant que les dépôts formés sur les bords du fleuve s'élevaient successivement.

M. l'ingénieur Petiton qui, l'année dernière, au congrès de la Rochelle, avait donné de précieux renseignements sur la géologie de la Cochinchine, a étudié, au point de vue de leur composition et de leur texture, les roches qu'il a recueillies, et a fait connaître, pour la plupart d'entre elles, le résultat de cet examen microscopique.

M. Lemoine a rendu compte des fouilles qu'il continue, avec tant de patience et de savoir, dans les terrains éocènes des environs de Reims ; il signale la découverte de nouveaux mammifères d'une taille lilliputienne, les *Adaspisorex*, animaux grimpeurs dont les dents, disposées d'une manière particulière, ne sont visibles qu'à



la loupe; M. Lemoine en distingue quatre ou cinq espèces. L'infatigable chercheur a rencontré de nouveaux débris du *Gastornis Edwardsi*, qui contribuent à compléter le squelette de cet oiseau gigantesque, et quelques ossements d'*Arctocion*, dont la configuration dénote, chez ces animaux curieux, un développement énorme du système nerveux.

M. Guyerdet, chargé de l'exécution de la carte géologique de l'Orne, a reproduit sur le tableau les coupes qu'il vient de relever, et qui nous montrent la superposition des terrains jurassiques et des terrains anciens, superposition souvent très-compliquée, par suite du renversement presque complet de certaines couches.

A la suite des séances, trois excursions géologiques ont été faites aux environs de Rouen; M. Marchand a rendu compte des deux premières. La section a visité d'abord, dans la direction de Sotteville, non loin du Jardin des Plantes, une grande carrière ouverte dans la craie à *Micraster cortestudinarium* (étage sénonien moyen). Certaines assises renferment en grande quantité le *Micraster* qui les caractérise, associé à des huitres, des térébratules, des rhynchonelles et quelques *Echinocorys*. La craie a 18 à 20 mètres d'épaisseur; elle est exploitée comme pierre à chaux. Certains bancs fournissent des moellons qui durcissent à l'air et sont employés comme pierre à bâtir. La surface est ravinée et présente des poches irrégulières, des puits plus ou moins profonds, remplis de sables et d'argiles ferrugineux dont la couleur rougeâtre contraste avec la blancheur de la craie. Au-dessus de cette carrière, le dépôt quaternaire se trouve en place; les argiles sont employées à la fabrication de la tuile, et les silex roulés sont enlevés pour ferrer la route. Quelques silex taillés, du type de Saint-Acheul, ont été rencontrés dans ces argiles, mais ils y sont fort rares. En revenant à Rouen, la section a visité la belle collection géologique et paléontologique de M. Marchand, très bien installée dans un pavillon construit exprès pour la recevoir. Avant d'y arriver, nous nous sommes arrêtés quelques instants à l'église du prieuré de Saint-Julien, très curieux spécimen de l'art roman. La nef, avec ses lourds piliers, ses chapiteaux couverts de plantes et d'animaux fantastiques, ses arcades surbaissées et onduleuses, rappelle un peu l'architecture arabe et parait appartenir à la fin du XI[e] siècle.

Le seconde excursion avait pour but la visite de la montagne Sainte-Catherine, localité classique pour l'étude de la craie. Au sommet de la montagne, au-delà du village de Bon-Secours, à 118 mètres d'altitude, nous visitons la briqueterie de M. Lefèvre, placée au milieu des argiles qui l'alimentent et atteignent environ

17 mètres de puissance. Cette masse argilo-sableuse représente le dépôt quartenaire dont nous a parlé M. Bucaille dans une de nos séances et repose sur les argiles à silex; à 13 mètres environ, de hauteur, elle présente un petit lit onduleux de cailloux de grès siliceux de couleur noirâtre, plus ou moins anguleux, toujours à peu près au même niveau. Ce puissant dépôt quaternaire a été constaté sur un grand nombre de points fort éloignés; il ne se montre jamais à moins de 100 mètres d'altitude et renferme, suivant M. Bucaille, un certain nombre de silex taillés; les uns, du type de Saint-Acheul, se trouvent vers la base, bien au-dessous du lit onduleux de petits cailloux noirâtres; les autres, en forme de couteaux et de grattoirs, ont été recueillis dans les argiles supérieures. Pendant notre excursion, M. Marchand a retiré du milieu des argiles supérieures, à 1 mètre 50 centimètres de profondeur, un couteau en silex bien taillé et de belle dimension.

En descendant, nous avons vu successivement se développer les argiles à silex plus ou moins remaniées à leur partie supérieure, quelques affleurements de la craie à *Micraster cortestudinarium*, puis la craie turonienne et ses nombreuses assises, avec *Micraster breviporus*, *Cyphosoma radiatum*, *Discoïdea infera*, *Rhynchonella Cuvieri*, et enfin, vers la base de la montagne, la craie cénomanienne, si riche en fossiles et objet de nombreuses exploitations. C'était une promenade non seulement intéressante sous le rapport géologique, mais ravissante à tous les points de vue! Le temps était splendide. Sur la droite de la route, la roche, taillée souvent presque à pic, permettait d'étudier les différentes couches de la craie et d'y recueillir les espèces caractéristiques. A gauche, nous dominions la magnifique vallée de la Seine: le fleuve se déroulait au-dessous de nous avec ses îles verdoyantes, ses bouquets d'arbres, ses nombreuses usines; au fond et bordant l'horizon, s'étendait la ville de Rouen dont on distinguait parfaitement les promenades, les ponts, les larges quais et les monuments que dominaient, çà et là, les clochers aigus de ses vieilles églises, et par-dessus tous, la flèche en fer de la cathédrale. Vue de près, dans l'intérieur de la ville, cette flèche de métal forme, avec les pierres grisâtres qu'elle surmonte, un contraste regrettable; mais, à pareille distance, elle se confondait avec les autres parties de l'édifice et apparaissait dans toute sa hardiesse et sa beauté!

La troisième excursion a eu lieu à Caudebec, et c'est M. Lennier qui en a rendu compte. Dans cette course, les membres de la section ont pu constater la faille importante de Villequier qui met en contact la craie blanche et les argiles kimméridgiennes; ils ont

examiné successivement le sénonien, le turonien, le cénomanien, la gaize, les étages albien et néocomien et l'étage kimméridgien. Dans presque toutes ces couches ils ont recueilli d'intéressants fossiles.

Dans la dernière séance, mes collègues m'ont nommé président de la section de géologie, pour le congrès de Blois, en 1884.

Pendant la durée du congrès, des promenades générales, plutôt pittoresques que scientifiques, ont été organisées. J'ai suivi la seconde de ces excursions; elle avait pour but de visiter, à Barentin, une grande filature de lin et de coton, puis les ruines de l'abbaye de Jumièges et la petite ville de Caudebec. A six heures du matin, à la gare de la rue Verte, environ trois cents membres du congrès prenaient place dans un train spécial, et à sept heures, on arrivait à Barantin. L'usine de M. Badin, l'une des plus importantes des environs de Rouen, est parfaitement installée dans un vaste parc planté de beaux arbres, orné de vertes pelouses, de massifs de fleurs et traversé par un cours d'eau. Pendant plus de deux heures, le directeur de l'usine nous en fit très aimablement les honneurs et nous parcourûmes successivement toute la série des magasins, des ateliers où s'élaborent les fils destinés à être tissés; de nombreuses machines mues par la vapeur fonctionnent sur tous les points; plus de quinze cents ouvriers, ouvrières et enfants sont employés dans la fabrique. La plupart sont logés dans nne cité ouvrière appartenant à M. Badin. Je visitai avec beaucoup d'intérêt ces maisons très propres, plus ou moins grandes suivant les familles qui y logent, toutes accompagnées d'un petit jardin et s'élevant sur les bords du parc. C'est un vrai village avec ses marchands, ses salles d'asile et ses écoles. Les enfants ne sont jamais employés dans les ateliers avant l'âge de dix ans; passé cet âge, tout en travaillant et en étant rétribués, ils vont encore à l'école pendant plusieurs heures par jour.

A dix heures, nous reprenons le train spécial, salués par la fanfare de l'usine, à laquelle notre président adresse de chaleureux remerciements. A onze heures, nous déjeunons à Duclair: dans un vaste grenier décoré de feuillage, on se presse, on s'entasse sur des siéges improvisés, autour de tables branlantes, et ce n'est pas sans peine que le maître d'hôtel parvient à satisfaire nos trois cents estomacs affamés!

Au sortir de table, quelques-uns descendent vers la Seine qui coule au pied du bourg et peuvent voir arriver le *mascaret*, correspondant à l'une des plus fortes marées de l'année. Duclair est déjà éloigné de la mer et le phénomène a beaucoup moins d'in-

tensité qu'à Caudebec; il est curieux cependant : l'eau sale et bouillonnante envahit les rives du fleuve dont le niveau, en quelques minutes, s'élève de plus d'un mètre.

Nous remontons en chemin de fer. A la station de Yainville, nous trouvons des voitures qui, en vingt minutes, nous conduisent à Jumièges. Les ruines de la célèbre abbaye sont une propriété privée renfermée dans un parc; elles offrent un aspect des plus pittoresques; les voûtes de l'église sont effondrées; quelques arceaux cependant se sont maintenus, et leur élévation, leur hardiesse, leur élégance, attestent la beauté de cet édifice qui date des XIIe et XIIIe siècles; le sol est partout jonché de piliers à moitié brisés, de chapiteaux, de statues recouvertes de mousse; une végétation exubérante a tout envahi : le lierre tapisse les murailles; les ronces, la clématite s'échappent des fenêtres; des arbres souvent énormes croissent dans la nef, dans le chœur, dans les chapelles. Cette verdure imprime à ces ruines un effet saisissant, encore augmenté, ce jour-là, par le soleil splendide qui en éclairait les moindres détails.

A quatre heures, notre train spécial nous amène à Caudebec. Après avoir admiré quelques instants la Seine si large et si belle en cet endroit, nous nous rendons à l'église qui est une véritable merveille. Le curé, prévenu de notre arrivée, nous attendait sur le seuil, accompagné du Suisse revêtu de ses plus beaux ornements et muni de sa hallebarde; il nous souhaite la bienvenue et l'orgue joue en notre honneur pendant que nous visitons l'église. L'édifice est du XVe siècle (1416-1454); la nef est remarquable par ses élégantes proportions, par la hardiesse du pilier terminal placé au fond du chœur et soutenant l'abside, par ses chapelles très ornementées, par ses vitraux d'une conservation surprenante et d'un éclat incomparable, par son baptistère en bois, œuvre d'art de la fin du XVIe siècle; mais ce qui attire surtout l'attention, c'est l'extérieur de l'église, c'est son triple portail si artistement fouillé, couvert d'innombrables personnages, de fines colonnettes, d'arabesques délicates et originales; c'est la tour si richement ornementée, haute de 63 mètres et terminée par une tiare qui constitue la flèche et couronne la pyramide. Bien que cette façade appartienne à des époques bien distinctes, les différents styles s'harmonisent entre eux et forment, comme l'a écrit l'abbé Cochet, un ensemble vraiment admirable!

Le maire de Caudebec nous reprend ensuite : après avoir visité avec lui une blanchisserie modèle, nous nous sommes rendus au musée cantonal établi à l'hôtel de ville dans deux salles, mises à la disposition de la Société du musée par la municipalité. Nous

avons remarqué dans les vitrines une série des oiseaux du pays, un herbier et des collections d'insectes; les roches et les fossiles des environs de Caudebec m'ont particulièrement intéressé. Les étages cénomanien, albien, néocomien et kimméridgien sont représentés par leurs espèces caractéristiques, presque toutes nommées par M. Bucaille, de Rouen. Un des objets les plus curieux est une côte de baleine, trouvée dans les alluvions les plus récentes des environs de Jumièges. Le musée possède également les mollusques terrestres et d'eau douce du canton, des silex taillés recueillis dans les environs et une série complète des bois du pays. La salle du rez-de-chaussée est consacrée à l'archéologie et renferme un sarcophage gallo-romain, des chapiteaux, des statues et des fragments de sculptures appartenant à diverses époques. Le petit musée de Caudebec, qui n'existe que depuis 1879, est déjà fort intéressant et d'une incontestable utilité, non seulement pour les habitants du pays, mais aussi pour les étrangers désireux de connaître et d'étudier les productions naturelles et archéologiques du canton. Nous ne saurions adresser de trop vives félicitations aux hommes pleins de zèle et de dévouement qui ont réuni et classé ces diverses collections. A dix heures, nous étions de retour à Rouen.

Indépendamment du musée de peinture, la ville de Rouen offre à ses visiteurs un muséum d'histoire naturelle et une collection d'antiquités : donner une idée, même très incomplète, des richesses que contiennent ces collections, serait sortir du cadre de cette notice; nous ferons remarquer seulement qu'il n'existe à Rouen, en ce qui touche l'histoire naturelle, aucune collection publique locale proprement dite. Les oiseaux, les mammifères, les reptiles du département sont disséminés dans la collection générale. Quant aux autres objets, aux insectes, aux mollusques, aux roches, aux fossiles, etc., ils sont bien placés dans des vitrines spéciales et renferment même des séries importantes et des spécimens d'une grande rareté, mais ils sont relégués dans de petites salles basses, mal éclairées, qu'on n'ouvre pas au public. La faute n'est pas assurément au conservateur, qui ne peut disposer que d'un local insuffisant, mais à l'administration municipale qui, jusqu'ici, n'a pas compris que, dans une ville comme Rouen, au milieu d'une contrée aussi intéressante sous tous les rapports que la Normandie, une collection départementale devait être largement installée et ouverte à tous. S'il est utile d'étudier les productions des autres pays, il est important surtout de connaître les animaux qui vivent dans la contrée, les plantes qui croissent naturellement dans la région, les roches qui constituent

le sol et les fossiles qui caractérisent chacune de ses couches : c'est là une lacune regrettable, aussi; dans la séance extraordinaire de la *Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, lorsqu'on m'a fait l'honneur de me donner la parole, j'ai insisté avec force sur la nécessité d'installer et d'organiser, dans cette grande ville, un musée local digne de la Normandie.

Je dirai quelques mots de deux collections particulières que j'ai examinées avec le plus vif intérêt : la collection géologique et paléontologique de M. Bucaille, et la collection entomologique de M. Lhotte. Depuis de longues années, M. Bucaille s'occupe de réunir les roches et les fossiles de la Seine-Inférieure et des départements voisins : la série qu'il a recueillie est magnifique. Malheureusement le temps m'a manqué pour étudier avec détail toutes ces richesses, et je me suis occupé seulement des échinides, dont M. Bucaille a publié la monographie dans un remarquable travail. Ils sont extrêmement nombreux et pour la plupart admirablement conservés. J'ai été très heureux de voir les types des espèces nouvelles décrites et figurées par l'auteur. J'étais beaucoup moins compétent pour apprécier la collection des lépidoptères de M. Lhotte; je la crois cependant très importante. J'ai été frappé surtout du nombre infini de petites espèces (microlépidoptères), recueillies par M. Lhotte, et de la conservation des individus, éclos sous ses yeux et provenant, pour la plupart, de chenilles élevées par lui. Une série très complète de chenilles de toutes grosseurs, soufflées et préparées avec le plus grand soin, et ayant conservé leur couleur, grâce à un procédé nouveau, complètent cette belle collection. M. Bucaille et M. Lhotte sont négociants l'un et l'autre; ils n'ont pu consacrer à l'étude de l'histoire naturelle que le temps laissé par des affaires importantes : on doit leur savoir d'autant plus de gré d'être arrivés à un pareil résultat.

J'ai visité à plusieurs reprises, en compagnie de son savant et aimable conservateur, M. Gaston Le Breton, le musée de céramique. C'est assurément la plus belle collection de faïences rouennaises qui existe au monde. Que de spécimens rares et intéressants, pièces de la première époque signées et datées; grands plats et assiettes avec fond jaune ocre, décorés d'arabesques et d'amours peints en camaïeu bleu; pichets à cidre à décors polychromes, dont la panse est ornée de sujets ou de rinceaux; assiettes rayonnantes, assiettes avec médaillons réservés et garnis de fleurs, ayant au centre un air noté avec paroles; plateaux à anses tantôt à lambrequins, tantôt avec personnages; écritoire de bureau avec galerie à jour formée par des balustres; ravissantes

jardinières aux formes les plus variées; puis, dominant tout cela, les trésors du musée: ces deux sphères et globes soutenus par des lions que surmontent des têtes de génies en ronde-bosse, chefs-d'œuvre peints par Chapelle en 1725, et, à côté, ces deux colonnes de cheminée style rocaille, en forme de vases, que décorent des sujets mythologiques et des paysages entourés de fleurs! Quelle profusion de richesses aujourd'hui introuvables!... Les vitrines en sont encombrées et l'œil ébloui ne sait où se reposer.

A la suite de la collection des faïences de Rouen, sont classées méthodiquement les faïences d'autres pays, et ensuite les porcelaines. Parmi les pièces de Delft, je citerai un plat à décors chinois d'une grande intensité de coloris, et un violon en faïence, pièce extrêmement rare et admirablement peinte; les vitrines de Moustiers, de Marseille, de Strasbourg, contiennent également des objets exceptionnels. Celle consacrée aux faïences de Nevers est fort riche, elle renferme des pièces signées et datées de l'époque de Conrad, un beau plat Louis XIV avec sujet polychrome, des faïences bleues avec fleurs et oiseaux en blanc fixe, et, à la place d'honneur, une vase de même décor, mais fort rare par l'emploi du jaune qui lui sert de fond. Toutes ces raretés et beaucoup d'autres sont assurément trop à l'étroit dans la galerie actuelle, et lorsque l'habile conservateur les aura classées et exposées dans le nouveau local qu'on leur prépare, on pourra bien plus facilement apprécier leur mérite.

Les réunions des sections, les excursions, les visites aux musées et aux collections absorbaient tout notre temps, et c'est à peine si j'ai trouvé quelques instants pour revoir en courant ces magnifiques monuments qu'on rencontre à chaque pas et qui font de Rouen une des villes les plus curieuses de France: en première ligne la cathédrale, élevée du XIII[e] au XVI[e] siècle, et qui, malgré la variété des styles, est un superbe édifice, avec son riche portail, ses deux tours élancées, sa vaste nef éclairée de splendides vitraux; l'église Saint-Ouen, qui domine la masse de verdure du jardin de l'Hôtel-de-Ville et dont la tour centrale, l'une des merveilles du style gothique, mesure 82 mètres de hauteur; Saint-Maclou, bâtie au XV[e] siècle, si remarquable par sa façade composée de cinq arcades ogivales et par ses portes en bois sculpté qui ont pris, avec les siècles, le ton de l'ébène poli; le palais de justice, que j'avais parcouru avec détail, il y a quelques années, et dont je me rappelais parfaitement la façade flanquée de colonnettes, d'élégants clochetons et d'une petite tourelle octogonale, la haute toiture d'ardoise sur laquelle se découpent d'immenses lucarnes, a salle des pas perdus aux vastes dimensions et dont la voûte,

décorée de nervures et de rosaces, ressemble à la coque retournée d'un navire, et la salle d'assises ornée de caissons et de riches pendentifs. Depuis vingt années que je n'avais vu Rouen, la physionomie de la ville a bien changé. Si ses principaux monuments sont restés debout, que d'autres ont disparu! que sont devenues toutes ces vieilles maisons sculptées, aux pignons en bois, aux toits aigus, tous ces antiques et sombres hôtels? Où sont ces rues étroites, irrégulières, d'un aspect si pittoresque? Elles ont disparu pour la plupart, au grand désespoir de l'archéologue et de l'artiste, cherchant en vain ces vieux quartiers qui leur offraient tant de sujets d'études! Mais si l'archéologie a beaucoup perdu, d'un autre côté l'hygiène, la salubrité publique y ont bien gagné : des rues larges et droites, bordées de beaux magasins, traversent aujourd'hui la ville; des places publiques plantées d'arbres, des squares ornés de massifs de verdure et de fleurs disposés avec beaucoup de goût par M. Varennes, le directeur des jardins de Rouen, s'étendent de tous côtés. Plus de 50 millions ont été, dit-on, employés à cette œuvre de transformation.

La veille de mon départ, je profitais de quelques heures que j'avais encore à moi pour visiter le jardin botanique; il me parut un peu désert, en raison sans doute de son éloignement de la ville; c'est cependant un beau jardin : ses grands arbres, ses larges allées en font une agréable promenade. La collection générale des plantes, nommées avec soin et bien venantes, fait honneur au directeur, M. Bardel. Comme je l'ai déjà dit pour la géologie et la zoologie, je regrette qu'un emplacement spécial n'ait pas été consacré à la botanique régionale, afin qu'on puisse se faire rapidement une idée de la flore du pays, ainsi que cela a lieu à La Rochelle, par exemple.

En dehors du congrès, je fus très aimablement invité à visiter, aux environs de Rouen, de fort belles collections de fleurs. La première, dans le château de M. de Germiny, renferme des serres magnifiques d'orchidées; la seconde, chez M. Schlumberger, au château d'Ethieux, contient une curieuse série de plantes grasses, notamment de *Cereus* et de *Phillocactus*. Je fis, à cette occasion, la connaissance de M. Weber, médecin militaire principal à Rouen, qui a fait des cactées une étude approfondie et les connait parfaitement. Les rapports que j'ai eus avec ce savant distingué sont pour moi l'un des meilleurs souvenirs du congrès de Rouen.

NOTICE SUR LE GENRE CATURUS

ET PLUS PARTICULIÈREMENT

SUR

LES ESPÈCES DU LIAS SUPÉRIEUR DE L'YONNE

Par M. H. E. Sauvage,

Correspondant de la Société géologique de Londres.

I.

DU GENRE CATURUS.

Agassiz a désigné sous le nom de *Caturus* des poissons à formes régulières, bien proportionnés, généralement trapus, ayant la caudale grande, équilobe et fortement échancrée ; cette nageoire est garnie de fulcres ; la dorsale, très avancée, est opposée aux ventrales ; les écailles sont minces, petites, de forme rhomboïdale ; les mâchoires sont armées de dents grosses, coniques ; les vertèbres sont courtes, fort larges, très serrées, surmontées d'apophyses qui s'inclinent en arrière dans la partie caudale ; les côtes sont grêles, tandis que les osselets interapophysaires sont robustes (1).

Le genre *Caturus* est placé par Agassiz parmi les Sauroïdes homocerques à caudale fourchue, et non loin des *Pachycormus* ; nous allons rapidement examiner la place que ce genre doit réellement occuper dans la série.

Nous rappellerons tout d'abord que M. Th. Huxley a établi cinq sous-ordres pour les poissons Ganoïdes, et que ces sous-ordres ont pour types l'Amia, l'Esturgeon, le Lépisostée, l'Acanthodes, le Polyptère, formant les sous-ordres des Amiadées, des Chondros-

(1) *Recherches sur les poissons fossiles*, t. II, 2e part., p. 115.

téidées, des Lépidostéidées, des Acanthodidées, des Crossoptérygidées (1).

Le sous-ordre des Lépidostéidées comprend, par M. Huxley, tous les Ganoïdes hétérocerques à écailles rhomboïdales, pourvus de nageoïres non lobées, ayant des rayons branchiostèges distincts, un préopercule et un sous-interopercule. Pictet (2) regarde comme faisant partie des Lépidostéidées, pour lui famille de son sous-ordre des Ganoïdes rhombifères, des poissons qui constituent, pour ainsi dire, l'état normal de leur ordre et sont caractérisés par des dents coniques, des écailles grandes ou de moyenne grandeur, et par la présence d'une seule anale. MM. Huxley et Pictet ont, d'ailleurs, réuni dans un même groupe deux des familles établies par Agassiz : les Sauroïdes, à dents crochues, et les Lépidoïdes, à dents obtuses ou en brosse, pour en former le groupe des Lépidostéidées.

C'est dans ce dernier groupe, limité ainsi que nous l'avons fait en 1875, c'est-à-dire en en retranchant les Chéirolépidinées, que l'on doit placer les *Caturus* ; nous avons d'ailleurs fait remarquer que chez certains poissons du groupe des Lépidosteidées, la colonne vertébrale est bien ossifiée, ainsi qu'on le voit dans la famille des *Lépidotidæ*, tandis que chez d'autres la corde dorsale est protégée par des demi-vertèbres séparées; tels sont les *Caturidæ* (3).

M. A. Günther a récemment divisé les Ganoïdes en huit sous-ordres, savoir : *Placodermi* (*Pterichthys*, *Coccosteus*); *Acanthodini* (*Acanthodes*, *Chiracanthus*); *Dipnoi* (*Lepidosiren*, *Ceratodus*, *Dipterus*, *Phaneropleuron*) ; *Chondrostei* (*Acipenser*, *Polyodon*); *Polypteroidei* (*Polypterus*, *Osteolepis*, *Cœlacanthus*, *Holoptychius*) ; *Pycnodontoidei* (*Pleurolepis*, *Pycnodus*, *Gyrodus*); *Lepidosteoidei* (*Lepidosteus*, *Macrosemius*, *Pachycormus*, *Tetragonolepis*, *Lepidotus*, *Aspidorhynchus*, *Palœoniscus*, *Platysomus*); *Amioidei* (*Amia*, *Caturus*, *Thrissops*).

Pour M. A. Günther (4) les *Pachycormus* sont placés parmi les Lépidostéidées, tandis que les *Caturus* sont des Amiadées. Malgré l'autorité incontestable qui s'attache aux travaux du savant

(1) *Preliminary essay upon the systematic arrangement of the fishes of the Devonian Epoch* (*Mem. Geol. surv. Unit. Kingd.*, Déc. X ; 1861).

(2) *Traité de paléontologie* ; 2e éd., t. II.

(3) *Essai sur le faune ichthyologique de la période liasique, suivi d'une notice sur les poissons du Lias de Vassy.* (*Bibl. école des Hautes-Études*; t. XIII ; 1875).

(4) *An introduction to the study of fishes*, p. 368.

ichthyologiste anglais, nous pensons cependant que les *Caturus* sont des Lépidostéidées et non des Amiadées, ces deux groupes étant compris ainsi que le fait M. Günther.

Chez les Amiadées de l'époque actuelle (l'Amia est le seul représentant vivant de ce groupe), il existe quatre pièces au battant operculaire, tandis que l'interopercule manque chez les Lépidostéidées. Or, chez les *Caturus*, soit qu'on étudie les espèces figurées par Agassiz, ou mieux encore, les *Caturus velifer* et *Caturus segusianus*, si bien conservés, représentés par Thiollière (1), on ne trouve pas la place d'un interopercule, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'examen de la tête du *Caturus velifer*, Thioll., du Jurassique supérieur du Bugey, tête dont nous figurons une restauration (2).

Cette tête est grosse et ramassée; la gueule est largement fendue, armée de dents nombreuses, fortes et pointues; le dessus du crâne est un peu bombé.

A la face supérieure, le *frontal principal*, 1, forme la voûte du crâne; il occupe la même position que nous lui connaissons chez les poissons osseux; le crâne étant court, le développement de cet os est médiocre; une pointe que présente la partie inférieure du frontal, représenterait le frontal postérieur. Chez le *Caturus velifer*, en effet, cette pointe est en rapport avec l'arcade orbitaire et surplombe la fosse dans laquelle se trouve l'aile orbitaire du sphénoïde; mais l'os que l'on serait tenté de regarder comme le frontal postérieur est largement séparé de l'os qui représente, en tout ou en partie, le temporal, de telle sorte qu'il est à penser que le frontal postérieur fait défaut ou est tout au moins caché par diverses pièces osseuses (3).

En avant du frontal principal se voit l'*ethmoïde*, 3, qui présente deux pointes dans sa partie postérieure, une s'intercalant entre le frontal principal et le nasal, l'autre passant sous un des orbitaires; la pointe antérieure de l'os est en rapport avec l'intermaxillaire.

La voûte crânienne est complétée en avant par le *nasal*, 20, qui s'étend sous forme d'une languette recouvrant l'intermaxillaire, le frontal principal et l'ethmoïde.

Au-dessous de ce dernier os se trouve le *frontal antérieur*, 2,

(1) *Description des poissons fossiles provenant des gisements coralliens du Jura dans le Bugey;* 2e livraison.

(2) Pl. I, fig 1.

(3) La notation suivie est celle donnée par Cuvier (Cuvier et Valenciennes, *Histoire naturelle des poissons*, t. I, pl. 1, 2).

qui s'articule avec l'intermaxillaire et se trouve en rapport avec une partie du palatin.

A la partie postérieure de la voûte crânienne, se voit le pariétal, 7, qui est sur le même plan que le frontal principal, avec lequel il est directement articulé, n'étant pas séparé de lui, ainsi qu'on le remarque presque toujours chez les poissons osseux, par l'*occipital supérieur*, 8, dont nous ne voyons que la crête. L'*occipital* externe, 9, forme le fond de la fosse qui est recouverte par le frontal principal comme par un auvent.

Au-dessus du battant operculaire, se trouve un os large, *st*, à bord postérieur légèrement concave, à bord inférieur directement en rapport avec l'opercule. Cette pièce est un os cutané, surajouté, l'analogue des deux pièces que chez les *Palæoniscus* M. Ramsay Traquair désigne sous le nom de *supratemporal* ou de *post-temporal* (1). La première de ces pièces, l'antérieure, forme, en effet, le rebord de la voûte crânienne et se trouve en rapport par sa partie inférieure avec l'opercule, en avant avec le pariétal, qui continue directement en arrière le frontal principal et avec une pièce, prolongation des orbitaires postérieurs, pièce que M. Traquair désigne sous le nom de *squamosal* ou de *dermal-pteroic*. Cette dernière pièce, qui est certainement un os cutané, est représentée chez le *Caturus* par les deux os, 21, qui représentent les osselets que l'on voit occuper la même place chez beaucoup de Téléostéens. Chez le *Palæoniscus*, le post-temporal recouvre une partie de l'opercule et se trouve en rapport avec la partie supérieure de l'épaule, l'omoplate pour Cuvier, le supraclavicule pour Traquair.

Les os orbitaires, *o*, sont bien développés, et au nombre de quatre pièces : une antérieure, une supérieure, une postérieure, une inférieure; cette dernière plus grande que les autres.

L'*intermaxillaire*, 17, porte de fortes dents; il se prolonge supérieurement par une pointe entre le nasal et l'éthmoïde; son bord dentaire est court. Le *maxillaire*, 18, qui lui fait suite, est fort, long et porte des dents dans toute son étendue.

A la partie postérieure de la tête nous voyons l'*opercule*, 38, qui est grand, à bord supérieur un peu concave, se prolongeant antérieurement en pointe; le *sous-opercule*, 32, a le bord antérieur concave, l'inférieur arrondi; le *préopercule*, 30, est assez large; il se continue en haut jusqu'à la chaîne du squammosal, dont il n'est séparé que par un faible intervalle. Il n'y a évidemment pas

(1) *On the structure and the affinities of the Platysomidæ*. (*Trans. Royal Sosiety of Edinburg*, t. XXIX; 1879).



de place pour un interopercule, tout réduit que puisse être cet os.

Il nous reste à déterminer les os qui composent l'arc maxillo-crémastique.

Nous voyons d'abord, directement en avant du préopercule, un os, 26, étendu presque perpendiculairement et remontant très haut. Cet os présente vers sa partie inférieure, et en arrière, un rebord assez saillant avec une facette articulaire pour l'angulaire, 36, de la mâchoire; il s'articule également avec l'articulaire, 35, dans toute l'étendue du bord postérieur de ce dernier os. A cause de ces articulations, l'os 26 représente, au moins dans sa partie inférieure, le *jugal* ou *hypotympanic*.

Chez les Téléostéens, au-dessus de ce jugal, se trouve un os plat et mince que Cuvier regarde comme le corps du *tympanal* ou de la caisse dépouillé de ses facettes articulaires. On serait tenté de regarder l'os *pt* comme le représentant de ce tympanal, refoulé en avant par suite du développement exceptionnel que le jugal a pris en hauteur; cet os recouvre, il est vrai, une partie de la fosse au fond de laquelle se trouve l'aile du sphénoïde, et l'on pourrait expliquer ce fait par la position que l'os a été obligé de prendre, refoulé qu'il est en haut et en avant, venons-nous de dire. Nous préférons penser cependant que l'os 26 représente à la fois le *jugal* et le *tympanal*, soudés ensemble, à moins qu'une suture de séparation entre les deux os, rendue peu visible par la fossilisation, ne nous ait échappé; dans cette manière de voir l'os noté *pt* serait le *prétympanique*.

Entre la partie postérieure du maxillaire supérieur, le jugal en arrière et le prétympanique en haut, se trouve une pièce osseuse, 24, à bord postérieur arrondi, que l'on ne peut déterminer que comme un *transverse*, dont la pointe passerait sous la pièce qui est en avant d'elle pour aller se souder avec le ptérygoïdien.

L'assimilation des pièces 24 et *pt* n'est, du reste, il faut le remarquer, pas exempte de critique; par suite de la fossilisation, les os sont écrasés, de telle sorte que toute cette partie de la face semble être sur un même plan avec la portion postérieure du maxillaire, bien qu'elle ait été certainement sur un plan plus profond.

La *mandibule*, 34, est longue, robuste, armée de dents fortes et crochues. L'*articulaire*, 35, qui est remarquablement court, s'articule dans toute l'étendue de son bord postérieur, qui est concave, avec le bord arrondi du jugal, avec lequel se trouve également en connexion, comme d'habitude, l'*angulaire*, 36.

Les rayons branchiostèges, *br*, sont nombreux; nous en comp-

tons 14. Les antérieurs sont courts, peu dilatés ; il n'en est pas de même pour les deux derniers, qui sont larges. Le dernier est même remarquablement long, et par suite de la fossilisation, est venu se loger entre le sous-opercule, une partie de l'opercule et l'épaule; la partie antérieure des deux rayons *br* est forte.

L'épaule se présente sous forme d'un arc peu élargi. Elle se compose en haut d'un os, 46, qui est court. et se trouve en rapport avec la pièce que nous avons regardée comme l'analogue du post-temporal du *Palæoniscus*; cette pièce de l'épaule est nommée *sus-clavicule* par Traquair ; elle correspond au *sus-scapulaire* de Cuvier. La pièce intermédiaire, 47, occupe la place du *scapulaire*, Cuvier, ou, en partie, de la *clavicule*, Traquair. Quant à la pièce inférieure, 48, on ne peut y voir que l'*huméral*, Cuvier.

Une tête de *Caturus furcatus*, Ag., provenant de Cerin, et faisant partie de la collection de l'École des Mines, bien qu'écrasée, nous fournira cependant quelques renseignements qui pourront compléter ceux que nous venons de donner (1).

Nous voyons que les mâchoires sont armées de dents fortes et pointues, lisses et brillantes, s'étendant sur toute la longueur du maxillaire supérieur ; il nous semble que des dents semblables existaient au palais. Le sphénoïde est grêle dans sa partie moyenne, dilatée en palette à son extrémité antérieure. Nous retrouvons, comme dans la pièce précédemment étudiée, l'os cutané au-dessus de l'opercule, ce dernier os, le préopercule, le sous-opercule ; pas plus sur cette tête que sur celle qui a été décrite plus haut, nous ne voyons trace d'interopercule. Le jugal occupe la même place et s'articule avec la mandibule ; nous voyons en avant de lui le transverse et le prétympanique : au-dessus du maxillaire supérieur est un palatin long, assez élargi dans sa partie moyenne, un peu recourbé sur lui-même, en rapport avec le transverse dans sa partie postérieure. L'épaule est robuste. Les rayons branchiostèges sont nombreux, 22 environ, les derniers étant plus longs que les autres.

Lorsque nous étudierons le *Caturus Chaperi*, Svg., espèce du Lias supérieur de l'Yonne, nous verrons que le tympanal est parfaitement distinct du jugal, et que ces deux os ont sensiblement la même position que chez les Téléostéens de l'époque actuelle; ce fait nous donne à penser que sur la tête de *Caturus velifer* dont nous avons essayé la restauration, la suture entre ces deux os a disparu. La forme du jugal est, du reste, différente entre le *Caturus Cotteaui* et le *Caturus Chaperi*, deux espèces du même

(1) V. pl. I, fig. 2.

gisement, de telle sorte que la forme du jugal et du tympanal ne peut être regardée comme pouvant fournir de caractère générique, ainsi que nous l'avions cru tout d'abord.

Chez les *Caturus* la partie centrale de la colonne vertébrale n'est pas ossifiée et a toujours disparu par la fossilisation, de telle sorte qu'on ne retrouve, comme pièce osseuse, que les hœmapophyses et les neurapophyses.

L'Amia a le squelette complètement ossifié ; de plus, ainsi que l'ont montré Franque (1), Stannius (2), Hyrtl (3), A. Duméril (4), la colonne vertébrale présente cette disposition singulière qu'entre deux vertèbres complètes se trouve une vertèbre intercalaire, semblable à celles entre lesquelles elle est intercalée, avec cette différence toutefois qu'elle ne possède pas d'apophyses épineuses, ni supérieure, ni inférieure.

Chez les *Caturus*, la notocorde persiste pendant toute la vie, et de l'arc vertébral il n'est resté après la fossilisation que les arcs hémaux et neuraux; cette disposition est des plus nettes sur les pièces que nous figurons, ainsi que sur celles qui ont été représentées par Thiollière. Nous savons, il est vrai, que les Lépidostées ont le squelette complètement ossifié, de même que les Amia, de telle sorte que le degré d'ossification de la colonne vertébrale ne serait pas un caractère suffisant pour placer le genre *Caturus* dans un groupe plutôt que dans tel autre.

Les *Thrissops* et les *Leptolepis*, classés par M. A. Günther parmi les Amiadées, ont toutefois le squelette complètement ossifié, tandis que de l'avis même du savant ichthyologiste anglais, on trouve parmi les Lépidostéidées des animaux chez lesquels le degré d'ossification de la colonne vertébrale est peu avancé. Nous citerons entre autres les Palœoniscidés et les Platysomidés, chez lesquels la notocorde persiste, tandis que les arcs vertébraux s'ossifient; les Sphœrodontidés, qui n'ont pas l'anneau vertébral complètement fermé; chez les Stylodontidés et chez les Sauridés eux-mêmes l'ossification des vertèbres n'est pas complète.

Les Amia ont une dorsale qui s'étend sur la plus grande partie du dos; chez les Lépidostées, la nageoire, qui est courte, est reculée très en arrière. Nous devons dire que la longueur et la position

(1) *Afferuntur nonnulla ad Amian calvam accuratius cognoscendam; Diss. inaug.* Berolini ; 1847.

(2) *Handbuch Zool; Fische ;* 2e éd., p. 21 ; 1854.

(3) *Ueber Wirbelsynostosen und Wisbelsuturen bei Fischen; Deukschrift. k. Akad. Wissensch.*, t. XX ; 1862.

(4) *Histoire naturelle des poissons*, t. II, p. 400 ; 1870.

de la dorsale ne peut fournir de caractère d'un ordre élevé, car dans des groupes anatomiquement voisins, cette nageoire peut occuper sur le dos toutes les positions, être longue ou courte.

Un caractère d'une certaine importance est tiré de la présence ou de l'absence des fulcres. Les fulcres font défaut chez l'Amia, ainsi que chez les Leptolépidés *(Thrisrops, Leptolepis);* ils existent, au contraire, chez les *Caturus*, ainsi que chez tous les *Lepidostoidei,* soit vivants, soit fossiles, à la seule exception du genre *Pachycormus*.

Ainsi qu'on le voit sur la figure du *Pachycormus macropterus*, du Lias, figure donnée par Agassiz (1), ainsi que sur la pièce très bien conservée représentée par nous (2), les *Pachycormus,* avec de nombreux rayons branchiostèges, ont une plaque gulaire, de même que les *Amia*, tandis que cette plaque fait défaut chez les *Caturus*, de même que chez tous les *Lepidosteoidei*. Pour cette raison, nous placerions les *Pachycormus* parmi les *Amioidei*, au lieu de les laisser avec les *Lepidosteoidei*, tandis que c'est dans ce dernier groupe que nous classerions, au contraire, les *Caturus*.

De l'étude anatomique que nous venons de faire, il semble que les *Caturus* doivent prendre place dans les *Lepidosteoidei*; il est possible de donner la diagnose suivante du genre :

CATURUS, Agassiz, 1833.

Poissons de forme ovalaire, régulière. Une seule dorsale courte, opposée ou presque opposée aux ventrales, qui sont sensiblement à égale distance des pectorales et de l'anale, ses nageoires étant peu développées. Caudale grande, équilobe, largement échancrée; premier rayon garni de fulcres.

Écailles très minces, petites, brillantes; une ligne latérale composée d'écailles petites, entières, munies d'un tube dans toute leur longueur.

Bouche largement fendue, armée de dents fortes et pointues. Maxillaire portant des dents dans toute sa longueur et formant la plus grande partie de la mâchoire; intermaxillaire court, continué directement par le maxillaire; dents au palais (?). Une large pièce osseuse au-dessus de l'opercule; pas d'interopercule. Rayons branchiostèges nombreux; pas de plaque gulaire.

Colonne vertébrale se relevant fortement dans le lobe supérieur de la caudale, non ossifiée à son centre, les hœmapophyses et les neurapophyses étant seul ossifiées.

(1) *Poissons fossiles*, t. II, pl. 59 *a*.

(2) *Note sur le genre Pachycormus* (*Bull. Soc. Lin. de Normandie*, 3e sér., t. VII; 1883).



Le genre *Caturus* est particulier aux terrains jurassiques et se trouve surtout abondamment vers les parties supérieures de cette formation; les espèces, au nombre de trente, sont les suivantes :

Caturus Meyeri, Münster. Lias du Rawensberg.
— *Bucklandi*, Agassiz. Lias de Lyme-Regis.
— *stenospondylus*, Sauvage. Lias supérieur de l'Yonne.
— *Chaperi*, — — —
— *Cotteaui*, — — —
— *stenoura*, — — —
— *pleiodus*, Agassiz. Oolithe de Stonesfield.
— *velifer*, Thiollière. Kimméridgien inférieur de l'Ain.
— *segusianus*, — — —
— *furcatus*, Agassiz. Kimméridgien inférieur de l'Ain, de Solenhofen, de Kelheim (1).
— *elongatus*, Agassiz. Kimméridgien inférieur de l'Ain, de Solenhofen, de Kelheim.
— *latus*. Münster. Kimméridgien inférieur de l'Ain, de Solenhofen, de Kelheim.
— *brachyurus*, Agassiz. Solenhofen.
— *macrurus*, — Solenhofen et Kelheim.
— *macrochirus*, — — —
— *branchiostegus*, — Solenhofen.
— *brevicostatus*, Münster. —
— *maximus*, Agassiz. Solenhofen et Kelheim.
— *angustus* Münster. Solenhofen.
— *augustissimus*, — —
— *ovatus*, — —
— *granulosus*, — Solenhofen et Kelheim.
— *obovatus*, — — —
— *intermedius*, — Solenhofen.
— *ferox*, Winckler. —
— *brevis*, — —
— *cyprinoides*, Wagner. Kelheim.
— *contractus*, — —
— *pachyurus*, Agassiz. Kelheim et Solenhofen.
— *angustus*, — Portlandien de Garsington, près Oxford.

Agassiz a décrit sous le nom de *Caturus similis* un fragment de mâchoire provenant de la craie blanche de Kent : il est fort dou-

(1) D'après M. A. Wagner, cette espèce doit être réunie au *Caturus macrodon*, du même niveau.

teux que cette espèce appartienne au genre *Caturus*; elle se distinguerait « par l'uniformité de ses dents, qui sont régulièrement espacées et proportionnellement plus courtes que dans les autres espèces du genre (1). »

II.

DESCRIPTION DES ESPÈCES TROUVÉES DANS LE LIAS DE L'YONNE.

CATURUS STENOSPONDYLUS, Sauvage.

Nous avons décrit, sous ce nom (2), une espèce qui se distingue nettement par sa forme trapue et renflée, la ligne du ventre étant un peu plus bombée que celle du dos. La plus grande hauteur du corps se trouve un peu en arrière de l'attache des pectorales ; elle est contenue un peu plus de trois fois dans la longueur totale du corps.

La tête est assez grosse; sa hauteur est contenue une fois et demie dans la longueur. Le museau est gros et obtus; la bouche est largement fendue, les deux mâchoires étant d'égale longueur; les dents sont égales, courtes et peu fortes, contrairement à ce que l'on voit chez les autres espèces du genre. L'œil est arrondi, situé très en avant, séparé de l'extrémité du museau par un espace un peu plus grand que son diamètre; l'orbite est comprise cinq fois environ dans la largeur de la tête.

La colonne vertébrale, peu robuste, se trouve placée au milieu de la hauteur du corps; les vertèbres, qui sont nombreuses, sont environ au nombre de soixante-dix. Les côtes sont longues, nombreuses, et s'étendent jusqu'au niveau de l'anale; elles sont grêles. Les neurapophyses correspondantes sont grêles, longues, recourbées en avant sous la dorsale ; au niveau de l'anale on remarque que les apophyses, tant les supérieures que les inférieures, sont robustes, bien moins longues que les apophyses précédemment indiquées. Les premières apophyses inférieures sont moins longues que les autres, pressées les unes contre les autres et figurent des côtes; les hœmapophyses suivantes s'inclinent en arrière de plus en plus, de telle sorte qu'au niveau de la terminaison de l'anale elles sont couchées presque horizontalement les unes contres les autres.

Les pectorales sont grandes, falsiformes, à premiers rayons bien plus longs que les suivants; nous comptons vingt-deux rayons à

(1) *Poissons fossiles*, t. II, 2e part. p. 118.

(2) *Bibl. école des Hautes-Etudes ; sc. nat.*, t. XIV, pl. 3.



ces nageoires. Quelques traces très frustes montrent que les ventrales s'attachaient a égale distance des pectorales et de la base de la caudale, près de l'anale, sous la moitié de la longueur de la dorsale.

L'anale est reportée très en arrière, et commence sous la terminaison de la nageoire du dos; elle se termine à une distance de la caudale égale à sa propre longueur; la nageoire est presque aussi longue que haute, fortement tronquée; les rayons, au nombre de vingt-cinq, sont divisés à leur extrémité; ils sont formés d'articles grêles et placés bout à bout. Les osselets interapophysaires qui les rapportent sont courts, assez robustes, un peu tordus sur eux-mêmes; les deux osselets antérieurs sont de beaucoup les plus longs.

La dorsale s'attache bien plus près du pédicule caudal que de l'extrémité du museau, presque à égale distance de la caudale et du bord postérieur de la tête. La nageoire est plus longue que haute, assez fortement tronquée, composée de forts rayons, au nombre de vingt-neuf ou trente. Les osselets interapophysaires sont un peu inclinés en avant, les postérieurs étant légèrement tordus et moins longs que les osselets antérieurs; on voit quelques osselets inermes en avant de la nageoire.

La caudale est longue et se trouve comprise un peu plus de deux fois et demie dans la longueur totale du corps. La nageoire est falciforme, échancrée jusque près de sa base, de telle sorte que le pédicule qui la supporte est grêle. On compte au moins trente-deux rayons au lobe inférieur et trente-six au lobe supérieur; tous ces rayons sont minces et ne se divisent que près de leur extrémité; les rayons de la partie médiane sont très courts, et la nageoire rappelle celle de certains Scombéroïdes, des Thons, par exemple.

Le corps était revêtu d'écailles très minces, petites, ovalaires, portant de très fines stries concentriques d'accroissement.

Les principales dimensions sont les suivantes :

Longueur totale, 0,320; hauteur maximum, 0,100; longueur de la tête, 0,075; longueur de la caudale, 0,085.

Münster a indiqué, sous le nom de *Caturus Meyeri,* une espèce du Lias de Werthern, dans le Rawesberg, qui parait se rapprocher beaucoup de celle que nous venons de décrire. Cette espèce, qui ne nous est connue que par une courte citation faite par Agassiz est de grande taille, trapue et renflée, et se distinguerait de toutes les autres par ses apophyses vertébrales très resserrées.

Caturus Chaperi, Sauvage.

Pl. II, fig. 1.

Cette espèce, qui ne nous est connue que par un seul exemplaire, parfaitement conservé du reste, se distingue essentiellement du *Caturus stenospondylus*, du même gisement, par la forme plus allongée, la tête plus longue; elle est, sous le rapport des proportions, intermédiaire entre cette dernière espèce et le *Caturus Colteaui*, que l'on trouve au même niveau.

Le corps est ovalaire, régulièrement allongé, en fuseau; la ligne ventrale est un peu plus arquée que la ligne dorsale; la hauteur maximum, reportée un peu en arrière des pectorales, est contenue un peu moins de quatre fois dans la longueur totale du corps.

La tête est assez grande, sa longueur étant comprise trois fois et un tiers dans la longueur du corps; le chanfrein est peu incliné, régulièrement bombé. Le museau est obtus, la mâchoire supérieure paraissant être un peu plus courte que l'inférieure. La gueule est largement fendue, armée de dents fortes et pointues, disposées suivant une seule rangée, un peu plus fortes en avant, moins fortes cependant que chez les espèces du jurassique supérieur.

La partie antérieure de la mâchoire est formée par un court intermaxillaire; le maxillaire, qui est peu haut, s'élargit postérieurement. L'opercule et le sous-opercule sont grands et leur bord postérieur est arrondi. Le postemporal est allongé dans le sens de la longueur et borde en entier l'opercule, ainsi que nous le voyons chez les espèces du jurassique supérieur. Le tympanal est assez grand, plus haut que large, rétréci en son milieu; il est parfaitement distinct du jugal, ce qui nous fait croire que lorsque nous avons étudié la tête du *Caturus velifer*, la suture qui séparait ces deux os a disparu par la fossilisation. La forme du tympano-jugal est, du reste, très différente chez le *Caturus velifer* et chez le *Caturus Chaperi*. Le jugal, facile à reconnaitre à l'articulation qu'il donne à la mandibule, a la forme que nous lui voyons chez la grande majorité des Téléostéens, c'est-à-dire qu'il est élargi en haut, rétréci en bas, au point de l'articulation mandibulaire. La tige du sphénoïde est longue et grêle, cet os ne se dilatant que peu dans sa partie antérieure. Le transverse, qui est large en arrière, se prolonge un peu en pointe en avant; il a sensiblement même forme que chez le *Caturus velifer*. Les palatins sont hauts. L'œil est peu grand, entouré de plaques orbitaires assez étroites.

Le pariétal occupe la même place que chez le *C. velifer*; cet os est orné de stries assez prononcées; il en est de même pour le frontal principal. Le nasal est assez large. Les os de l'épaule sont robustes.

La colonne vertébrale est composée de vertèbres courtes et nombreuses; nous comptons vingt-sept vertèbres abdominales et vingt-six caudales, soit cinquante-trois vertèbres. Les côtes sont nombreuses, longues et déliées. Les neurapophyses correspondantes sont grêles. Toutes les apophyses, tant supérieures qu'inférieures, sont, du reste, très grêles et s'inclinent fortement en arrière, au point d'être couchées les unes sur les autres dans la partie postérieure du corps.

La dorsale n'est représentée que par quelques traces; cette nageoire s'insère en arrière, plus près de l'origine de la caudale que de la partie postérieure de la tête, probablement en arrière de la base des ventrales. Il existe en avant de la dorsale une série d'osselets interapophyses assez robustes.

Le pédicule caudal est peu élevé et supporte une nageoire profondément échancrée, à lobes égaux; la longueur de la nageoire est contenue quatre :ois et demie dans la longueur totale du corps; les rayons, au nombre de cinquante-trois environ, sont peu robustes, très déliés à leur extrémité.

L'anale est composée d'environ vingt-cinq rayons; cette nageoire, qui est peu élevée, est soutenue par des osselets interapophysaires robustes et assez longs, dont le premier est long et recourbé.

Les pectorales sont falciformes, composées de vingt rayons grêles et peu divisés.

Les écailles, dont il reste quelques traces, sont minces et petites; la ligne latérale est, dans la partie antérieure du corps, située à égale distance de la colonne vertébrale et de la ligne du dos.

Les principales dimensions prises sur l'exemplaire figuré sont :

Longueur totale du corps, 0,235; hauteur maximum du corps, 0,060; longueur de la tête, 0,073; longueur de la caudale, 0,053. Distance de l'extrémité du museau à l'origine de la dorsale, 0,120; distance entre l'attache de la pectorale et l'origine de l'anale, 0,080. Longueur de la pectorale, 0,034.

Le *Caturus* que nous venons de décrire a été recueilli par M. Maurice Chapes, à qui nous sommes heureux de dédier l'espèce, dans le Lias supérieur de l'Yonne. L'exemplaire figuré fait partie de la collection de l'École des Mines.

Caturus Cotteaui, Sauvage (1).

Depuis que nous avons décrit cette espèce, nous n'avons reçu aucun nouvel exemplaire ; nous transcrirons, dès lors, en partie, la description que nous avons déjà donnée.

L'exemplaire sur lequel a été établie l'espèce est long de 0,290.

Le corps est en forme d'ovale allongé, la ligne du ventre étant à peine plus bombée que celle du dos. La hauteur maximum, reportée au devant des ventrales, est contenue près de quatre fois dans la longueur, caudale non comprise; elle égale la longueur de la tête.

La hauteur de la tête est contenue une fois et un tiers dans sa longueur; la ligne rostro-frontale, un peu bouchée, continue régulièrement la ligne générale du dos. Les deux mâchoires sont de même longueur; la gueule est largement fendue, armée de dents serrées, fortes et pointues. L'œil est placé en arrière du milieu de la tête; il est arrondi et son diamètre est compris un peu moins de quatre fois dans la longueur de la tête. Le bord postérieur de l'operculle se raccorde au sous-opercule par une courbe très régulière. C'est par erreur que dans notre première description ous avons indiqu é un interopercule; nous avions pris pour cet os le sous-opercule et pour l'opercule la plaque post-temporale. Le jugal est élevé et occupe la même position que chez le *Caturus velifer*. Le transverse a également presque même forme que chez cette dernière espèce. Le palatin est allongé. Les os de l'épaule sont larges.

Comme chez toutes les espèces du genre, la colonne vertébrale n'est pas ossifiée à son centre. Les vertèbres sont fort étroites et partout très nombreuses; nous comptons trente vertèbres abdominales et quarante-deux vertèbres caudales, soit soixante-douze vertèbres; les côtes, au nombre de vingt-sept à vingt-huit, sont faibles ; les neurapophyses correspondantes sont courtes et grêles; il en est de même pour les apophyses épineuses de la région caudale ; celles-ci paraissent s'incliner beaucoup moins en arrière que chez le *Caturus stenoura*.

Les pectorales sont courtes et leur base est peu large ; la nageoire est à peine tronquée; étendue, elle n'arrive pas jusqu'aux ventrales; nous comptons 17 rayons, dont les premiers sont les plus gros.

Les ventrales s'attachent beaucoup plus près de la base des

(1) Loc. cit., pl. I, fig. 1.

pectorales que de l'origine de l'anale; les nageoires, très grêles, ne sont composées que de cinq ou six rayons.

L'anale commence presque à égale distance du pédicule de la caudale et de l'attache des ventrales; l'espace qui s'étend derrière elle a un peu moins de la longueur de la nageoire. Celle-ci est basse, composée de rayons qui vont graduellement en diminuant de hauteur; le nombre de ces rayons est de 34; ils sont soutenus par des osselets peu forts, mais assez longs.

La nageoire dorsale a disparu. On voit seulement des osselets interapophysaires, au nombre d'environ 40, qui sont longs, recourbés et comme pliés en avant; ils arrivent au niveau des neurapophyses correspondantes, sur lesquels ils s'appuient. Le nombre de ces rayons ne peut nous indiquer ni la position, ni la grandeur de la dorsale; ainsi que nous le voyons, en effet, chez le *Caturus Chaperi*, ils commencent bien en avant de la nageoire.

Le pédicule de la caudale est grêle; cette nageoire est profondément échancrée; nous comptons 28 rayons à chaque lobe.

Les écailles sont très minces; par leur réunion elles formaient une série de bandes étroites, longitudinales, parallèles.

Les principales dimensions prises sur l'exemplaire type sont les suivantes :

Longueur totale du corps, 0,260; hauteur maximum, 0,060; longueur de la tête, 0,060; hauteur du pédicule de la caudale, 0,024; longueur des pectorales, 0,029.

CATURUS STENOURA, Sauvage (1).

(Pl. II, fig. 2.)

Depuis que nous avons établi cette espèce pour deux poissons trouvés dans le lias supérieur de Vassy (Yonne), M. Maurice Chaper a trouvé, dans le même gisement, un nouvel exemplaire admirablement conservé dans certaines de ses parties et montrant, en certains points, la couleur que devait probablement présenter ce poisson. Cet exemplaire, remarquable à tous égards, a été généreusement donné par M. Chaper à la collection paléontologique de l'Ecole des mines.

Le corps est allongé, près de cinq fois et demie plus long que haut, de formes régulières et élancées. La tête est allongée. Nous ne pouvons toutefois en indiquer exactement les dimensions, les os ayant joué les uns sur les autres dans la partie postérieure. Le

(1) Loc. cit., pl. I, fig. 2.

museau paraît être obtus, les deux mâchoires ayant même longueur.

La colonne vertébrale est peu forte, composée d'un grand nombre de vertèbres, non ossifiée à son centre; toutes les apophyses, tant supérieures qu'inférieures, sont grêles et fort inclinées en arrière. La colonne vertébrale se recourbe fortement dans le lobe supérieur de la caudale.

La caudale n'est représentée que par quelques traces qui montrent que cette nageoire s'insère sensiblement au milieu de la longueur totale du corps; on peut compter 22 osselets interapophysaires peu forts, vers le milieu de la longueur du dos.

La caudale est longue, profondément échancrée; elle fait à peu près le quart de la longueur du corps; nous y comptons environ 57 rayons; les rayons médians sont plus divisés que les autres.

L'anale est contenue par des osselets interapophysaires au nombre de 22; ces osselets sont assez longs, peu robustes, légèrement inclinés en avant; la nageoire paraît avoir été peu haute et se terminer à une distance de la base de la caudale égale à sa longueur.

Par suite de l'écrasement de la tête, les pectorales ont glissé en arrière et ne se trouvent plus dans leur véritable position. La nageoire est assez longue, falciforme, les premiers rayons étant beaucoup plus allongés que les autres; on compte 25 rayons, assez fortement divisés à leur extrémité.

Le corps est recouvert d'écailles petites, de forme sensiblement carrée, mais légèrement arrondie aux angles, disposées en rangées transverses assez fortement onduleuses; au niveau de l'anale, nous comptons 17 écailles dans une rangée transversale au-dessus de la ligne latérale. Le nombre des rangées d'écailles est de plus de 150 dans la longueur du corps, jusqu'à l'origine de la caudale. A la partie antérieure du corps, les écailles situées au-dessous de la colonne vertébrale paraissent être un peu plus grandes que les autres. La ligne latérale, parfaitement visible, se trouve, dans la partie antérieure du corps, située à peu près à égale distance de la colonne vertébrale et de la ligne du corps, puis s'incline peu à peu pour se terminer au niveau du milieu du lobe supérieur de la caudale. Cette ligne latérale se compose d'écailles de forme ovalaire, entières, portant un tube simple sur toute leur longueur. Ces écailles sont en même nombre que celui des rangées d'écailles auxquelles elles correspondent.

En tous les points où les écailles sont conservées, le poisson a une belle couleur violacée très brillante, qui pourrait être la trace de la coloration primitive.

Les principales dimensions prises sur l'exemplaire que nous étudions sont :

Longueur totale du corps, 0,300; longueur de la caudale, 0,063; longueur des pectorales, 0,040; hauteur maximum du corps, 0,050; hauteur du pédicule caudal, 0,024; distance de la base de l'anale à la base de la caudale, 0,050.

L'exemplaire sur lequel nous avons établi l'espèce, bien que moins bien conservé dans certaines de ses parties que celui que nous venons de décrire, nous donne toutefois quelques renseignements complémentaires. Voici les principaux points que nous pouvons noter sur l'exemplaire appartenant au musée d'Auxerre, et qui nous a été communiqué par M. G. Cotteau :

Le corps est en forme de fuseau allongé; le profil du ventre étant toutefois assez courbe, tandis que la ligne du ventre est plus droite; le pédicule central est grêle et rétréci, plus rétréci qu'on ne l'observe généralement chez les espèces du jurassique supérieur.

La tête est assez grosse, et sa longueur est plus grande que la hauteur du tronc, étant comprise trois fois et demie dans la longueur du corps, sans la caudale; son profil supérieur est bombé. Le museau est gros, obtus; la bouche est assez largement fendue; les dents sont grêles, longues, subulées; le bord de la mâchoire est formé par un intermaxillaire court et par un long maxillaire, et non par un intermaxillaire se plaçant sous forme de languette sous le maxillaire, ainsi que nous l'avons dit par suite d'une fausse interprétation des parties que nous avions sous les yeux. La mandibule est robuste, armée de dents plus grosses et plus serrées que celles de la mâchoire supérieure, au moins dans sa partie postérieure. L'appareil operculaire porte des ponctuations disposées en stries rayonnantes.

La colonne vertébrale est peu forte. Les côtes sont nombreuses, 28 paires environ, très grêles, un peu arquées et inclinées en arrière; les neurapophyses qui leur correspondent sont minces. Les hémapophyses de la région caudale, d'abord un peu grêles, deviennent plus fortes dans la partie postérieure du corps; il en est de même des neurapophyses qui commencent à devenir plus robustes vers l'attache de la dorsale. Toutes ces apopbyses sont très inclinées et se couchent les unes sur les autres dans la partie postérieure de la colonne vertébrale; l'extrémité qui s'attache au centrum est élargi.

EXPLICATION DES FIGURES.

Planche I.

Fig. 1. Tête restaurée de *Caturus velifer*, Thioll., Kimméridgien inférieur de Cerin (Ain).

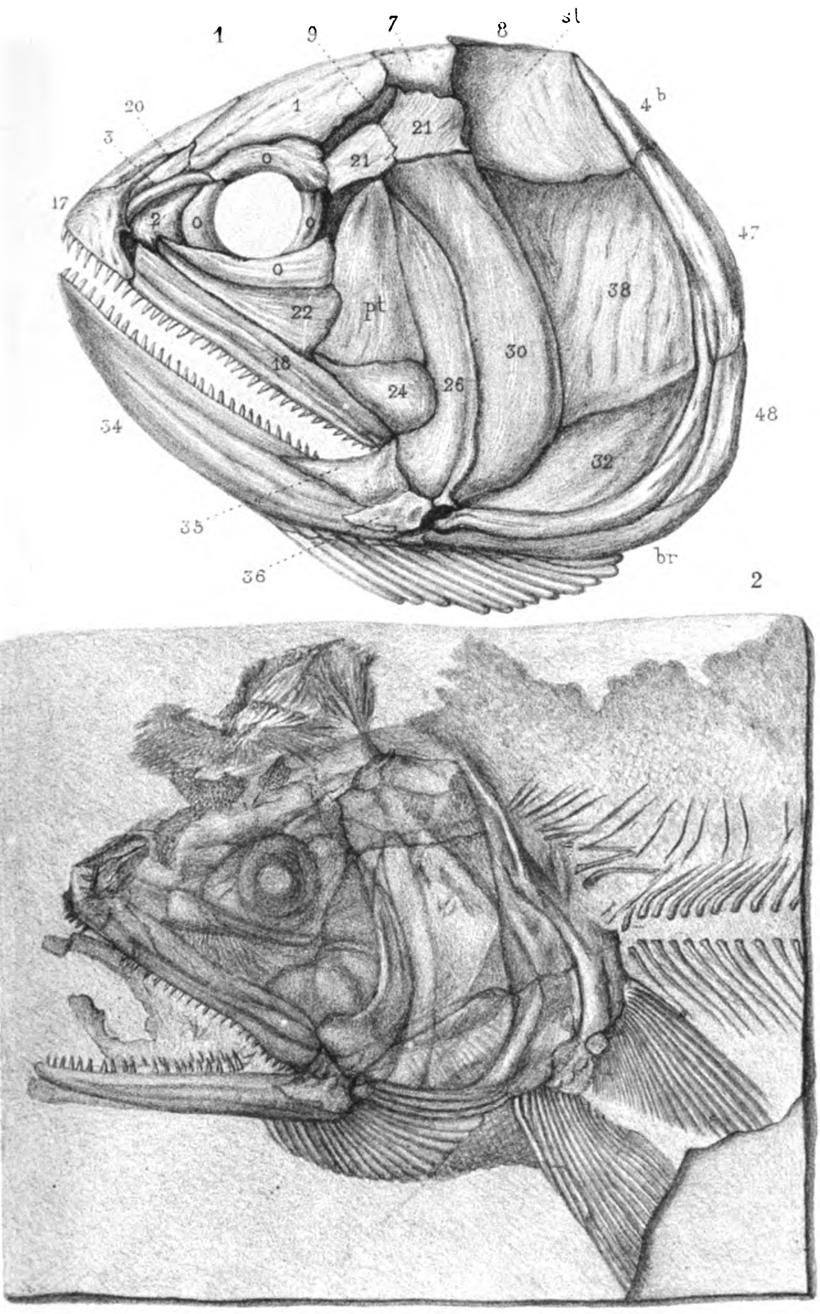
1, *Frontal principal;* 2, *frontal antérieur;* 3, *ethmoïde;* 7, *pariétal;* 8, *occipital supérieur;* 9, *occipital externe;* 17, *intermaxillaire;* 18, *maxillaire;* 20, *nasal;* 22, *palatin;* 24, *transverse;* 26, *jugal;* 30, *préopercule;* 32, *sous-opercule;* 34, *dentaire;* 35, *articulaire;* 36, *angulaire;* 38, *operculaire;* st, *post-temporal;* o, *orbitaire;* pt, *prétympanique;* br, *rayons branchiostèges;* 46, *sus-clavicule, sus-scapulaire:* 47, *clavicule, scapulaire;* 48, *huméral.*

Fig. 2. Partie antérieure du corps de *Caturus furcatus,* Agass. Cerin (Ain).

Planche II.

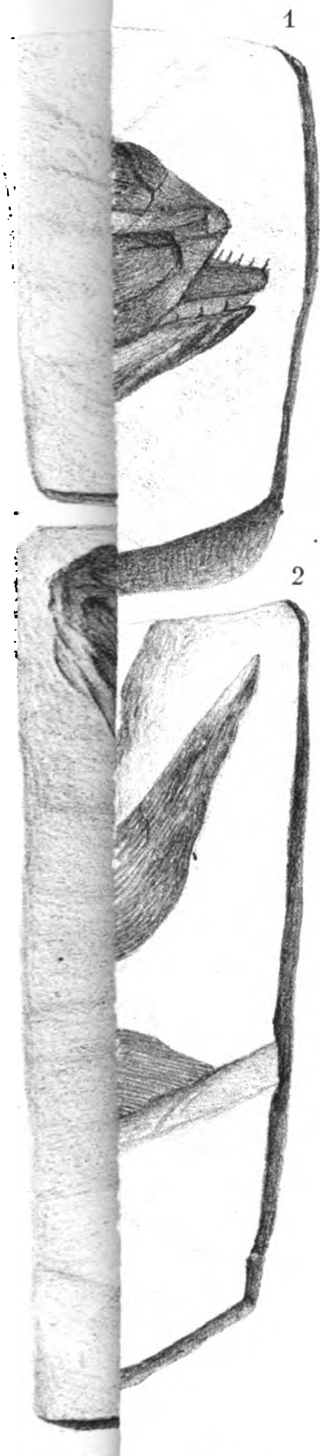
Fig, 1. *Caturus Chaperi,* Sauvg. Lias supérieur de l'Yonne.

Fig. 2. *Caturus stenonra,* Sauvg. Même gisement.



H. Formant del. Imp. Becquet fr. Paris.

1. Caturus velifer, Thioll. _ 2. Caturus furcatus, Ag.



H. Fo[illegible] Becquet fr. Paris.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE

Année 1883

—

III

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

SÉANCE DU 14 JANVIER 1883.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le président annonce à l'assemblée la mort prématurée de l'un des plus jeunes membres de la Société. M. Berthelot, licencié ès-sciences et géologue distingué, venait à peine d'arriver au Sénégal, où il faisait partie de la mission scientifique organisée récemment par le gouvernement français. Il est mort victime des suites d'une insolation contractée dans l'une de ses premières excursions scientifiques. La Société s'associe aux regrets exprimés par M. le président, qui rappelle que M. Berthelot, né et élevé à Auxerre, avait vu ses premiers pas dans la science dirigés par notre collègue M. Cotteau.

Correspondance. — M. Challe lit une lettre émanant des secrétaires de la réunion des officiers de Fougères (Ille-et-Vilaine). Une bibliothèque est annexée à ce cercle militaire et les livres dont la Société pourrait disposer en sa faveur seraient reçus avec reconnaissance. Cette lettre est envoyée à M. le bibliothécaire de la Société, qui verra s'il est possible d'envoyer quelques livres.

La correspondance imprimée contient les ouvrages suivants :

I. *Envois des Ministères.*

— Journal des Savants, octobre, novembre et décembre 1882.

— Répertoire des travaux historiques, 1882. nos 1 à 4.

— Revue des Sociétés savantes, 7e série, t. VI.

— Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques, 1882, 2e fascicule.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

AUXERRE. — Bull. de la Soc. médicale de l'Yonne, année 1882. Auxerre, 1881.

BRUXELLES. — Bull. de la Soc. belge de Microscopie, novembre 1882.

CAEN. — Mém. de l'Acad. nationale de Caen, 1882.

CHAMBÉRY. — Revue savoisienne, octobre 1882.

CLAMECY. — Bull. de la Soc. scientifique et artistique de Clamecy, 1880 et 1881.

CONSTANTINE. — Bull. de l'Acad. d'Hippone, nº 9, 1882.

DIJON. — Mém. de l'Acad. de Dijon, 1881-1882.

— Bull. de la Soc. d'horticulture de la Côte-d'Or, 1882, nº 5.

LA ROCHELLE. — Ann. de la Soc. des Sciences nat. de La Rochelle, 1881, 1 vol. et atlas.

MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère, septembre 1882.

METZ. — Mém. de l'Acad. de Metz, 1879-1880.

NANTES. — Ann. de la Soc. acad. de Nantes, 1882.

PARIS. — Bull. de la Soc. des Amis des sciences, 1882.

POITIERS. — Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres 1882.

III. *Envois divers.*

PROT. — Archives de la ville d'Avallon, 1 vol. in-4º, 1883.

— Revue historique, année 1882.

— Revue de Champagne et de Brie.

Revue d'Alsace, 3e trim., 1882.

— M. le président signale dans la Revue des Sociétés savantes les documents extraits des archives départementales de l'Yonne, concernant l'existence d'associations économiques ou de tempérance à Auxerre, pendant le XVIe siècle, et envoyés au comité des travaux historiques par notre collègue M. Molard.

Un autre document de l'année 1300 a été également envoyé au comité par M. Molard. Il s'agit de la prohibition de l'église à un chanoine d'Auxerre, *Egidius de Querris*, présumé atteint de la lèpre. La copie envoyée par le savant archiviste de l'Yonne est accompagnée d'un commentaire dans lequel il retrace l'histoire du chapitre de la cathédrale d'Auxerre.

— M. le président donne ensuite des détails complémentaires sur l'inventaire des archives d'Avallon, rédigé par notre collègue M. Prot, et qui vient d'être publié aux frais de la ville.

Les membres de la Société qui ont souscrit pour recevoir un exemplaire de cette bonne publication, sont invités à le retirer auprès de M. le bibliothécaire de la Société.

Nomination. — M. Munsch, notaire à Auxerre, présenté à la dernière séance, est nommé membre titulaire.

Présentations. — M. l'abbé Loriferne, curé de Saint-Aubin-Château-Neuf, est présenté comme membre titulaire par MM. G. Cotteau et Challe.

— M. Musset, docteur en médecine, résidant à La Roche-Saint-Cydroine, est également présenté comme membre titulaire par MM. Pottier et Vincent.

— Enfin, M. l'abbé Rance, professeur de théologie à la faculté d'Aix, est présenté comme membre correspondant par MM. Challe, Quantin et Cotteau.

Il sera statué sur ces présentations à la séance de février.

Bienfaiteurs de la bibliothèque municipale. — M. Molard, bibliothécaire de la ville, expose ensuite que, par suite d'une délibération du Conseil municipal de la ville d'Auxerre, décidant l'érection, dans la bibliothèque municipale, d'une plaque commémorative, qui porterait les noms des principaux donateurs, il a été chargé de préparer la liste des noms. Il soumet cette liste à la Société en la priant de la compléter et de la modifier si de nouvelles indications sont apportées par les membres de la Société. La nomination d'une commission spéciale étant décidée, MM. Desmaisons, Monceaux et Quantin sont désignés pour en faire partie avec M. Molard et préparer un rapport qui sera lu à la prochaine réunion et envoyé à la municipalité.

Communications. — M. le président communique à la Société un document historique et archéologique des plus importants pour la contrée, publié en 1881 dans la revue archéologique et dont il n'a eu connaissance que tout dernièrement. Il s'agit de la découverte faite dans le Midi, à Villeneuve-sur-Lot, de trois tablettes de bronze revêtues d'inscriptions bien conservées remontant au IVe siècle. Sur deux de ces tablettes et une partie de la troisième, les inscriptions ont pu être déchiffrées et on n'a pas vu sans étonnement qu'il s'agissait d'un personnage ayant occupé une haute position dans nos contrées et ayant rendu de grands services aux villes d'Auxerre, de Sens et d'Orléans.

Ces tablettes sont des diplômes d'honneur délivrés par les trois villes que nous venons de citer à Claudin Sulpicius, personnage consulaire.

M. Challe lit la description de ces tablettes et donne des détails sur leur découverte. Il est prié de rédiger une notice spéciale à ce sujet et il annonce qu'il s'est mis en relation avec le conservateur du musée d'Agen pour obtenir un moulage de ces plaques qui figureront avec honneur dans notre musée.

— M. le président soumet à l'assemblée un projet de règlement pour la bibliothèque de la Société dont l'importance s'accroit tous

les jours. Ce règlement établi par le bureau est adopté. Il est ainsi conçu :

RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Article 1er. — L'usage des livres de la bibliothèque de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne est réservé aux membres seuls qui la composent.

Art. 2. — L'entrée en est formellement interdite à toute personne étrangère à la Société, à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un membre titulaire.

Art. 3. — Les membres composant le bureau ont droit d'entrée dans la bibliothèque sans être accompagnés du bibliothécaire; les livres qu'ils désireront emporter seront inscrits par eux à leur nom sur le registre tenu à cet effet.

Art. 4. — Les membres titulaires résidants et non résidants sont autorisés à emporter à domicile les volumes dont ils auront besoin, qui leur seront délivrés par le bibliothécaire ; cette faculté n'est pas accordée aux membres correspondants.

Art. 5. — Le nombre des volumes à emporter ne peut excéder le nombre de trois.

Art. 6. — La durée du prêt ne doit pas dépasser deux mois.

Art. 7. — Les ouvrages emportés doivent être inscrits par celui qui les emprunte sur le registre des prêts, dont il est parlé plus haut, conformément aux indications qu'il comporte.

Art. 8. — Ne peuvent être emportés de la salle de la bibliothèque, à moins d'une autorisation du Bureau, les manuscrits, les incunables, les livres rares ou richement reliés, les volumes d'estampes, les ouvrages usuels, tels que dictionnaires historiques, biographiques, etc.

Art. 9. — Il est interdit de calquer les estampes et les miniatures, de porter le compas sur les cartes, sur les plans, de mettre des notes ou traits soit à l'encre soit au crayon sur les marges des volumes et de plier les pages.

Art. 10. — Nul ne peut, sans autorisation du Bureau, copier un manuscrit de la bibliothèque pour le faire imprimer en dehors des publications de la société.

Art. 11. — Tout membre, qui ne peut rendre les livres empruntés, ou qui les rend en mauvais état, est tenu de les remplacer à ses frais, et si ce remplacement n'est pas possible, de réparer le tort causé à la bibliothèque, suivant l'estimation faite par le Bureau.

— La séance est terminée par la lecture, faite par M. Vaudin, d'une

notice qu'il a préparée sur le château de Guerchy et ses cheminées monumentales. La photographie de l'une des cheminées est jointe à la description de notre collègue, qui exprime l'espoir que les débris de l'ancien château qui rappelle tant de souvenirs seront acquis et conservés par un amateur éclairé.

La séance est levée à 3 heures et demie.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1883.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. Cotteau annonce que notre regretté collègue M. Berthelot, dont la mort au Sénégal a été annoncée à la dernière réunion, avait pris des dispositions testamentaires; il laisse à la Société ses collections, et ses livres à la Bibliothèque d'Auxerre. Les fossiles et les livres qui se trouveront en double seront, d'après sa volonté, attribués à la collection du collége.

Correspondance. — M. le président communique à l'assemblée une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 27 janvier, faisant connaitre le programme des questions de la section des sciences économiques et sociales mises à l'ordre du jour au Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu à la Sorbonne en 1883.

— Une seconde circulaire annonce que la vingt-unième réunion des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, du 27 au 31 mars prochain. Des bulletins de circulation seront accordés, comme à l'ordinaire, aux membres de la Société qui seront délégués à ces réunions. M. le président invite les personnes qui sont dans l'intention d'y assister, à se faire inscrire le plus tôt possible chez M. le secrétaire.

— La correspondance imprimée contient la première livraison du bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon, janvier-février 1883, et en outre les publications suivantes :

I. *Envois des Ministères.*

— Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1882. nº 3.

— Revue des travaux scientifiques, t. II, nº 10.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Annecy. — Revue savoisienne, novembre 1882.

Amiens. — Bull. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1882, nº 3.

BAR-LE-DUC. — Bull. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, t. II.

BOSTON. — Mémoirs of the Boston Society of natural sciences, t. III, nos 4 et 5.

— Proceding of the Boston Society, vol. 21.

BRUXELLES. — Bull. de la Soc. belge de Microscopie, n° 3, 1883 et Annales.

— Bull. de la Soc. belge de Géographie, 4e trim. 1882.

BUFFALO. — Proceding of Buffalo Society of natural sciences, 1882.

CINCINNATI. — Proceding of the American association of the advancement of Sciences Cinnati, 1880.

CONSTANTINE. — Mém. de l'Acad. d'Hippone, n° 10.

GENÈVE. — Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève, 2e série, t. I.

HEIDELBERG. — Verandlungen der natur. vereins zu Heidelberg, 1882.

LE MANS. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sciences et Arts de la Sarthe, 1881 et 1882, 4e fascicule.

— Revue hist. et arch. du Mans, nos 1, 2, 3, 1882.

— Bull. de la Soc. des Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aisne, t. IV, re liv.

NEW-YORK. — Transaction of the New-York, Acad. of Sciences, vol. 1, 1881-1882.

— Annals of the New-York, Acad. of Sciences, nos 7, 8, 9.

— List of duplicates in the library of the Acad. of Sciences of New-York.

ORLÉANS. — Bull. de la Soc. arch. de l'Orléanais, t. VII, n° 113.

PARIS. — Bull. de la Soc. philomathique de Paris, t. VI, 7e livr., 1881-1882.

ROUEN. — Bull. de la Soc. libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de Rouen, 1881-1882.

SAINT-OMER. — Mém. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie, 124e livr.

STRASBOURG. — Bull. de le Soc. des Sciences, Agric. et Arts de la Basse-Alsace, 1882, 4e fascicule et bull. mensuel, janvier 1883.

TROYES. — Collection de documents inédits sur la ville de Troyes, t. II.

WASHINGTON. — Annual report of the Smithsonian institution, 1863, 1864, 1865.

Dons. — M. le président montre plusieurs monnaies destinées au musée, une gauloise et d'autres de Néron et de Domitien, trouvées par M. Lechiche, dans une fouille qu'il a fait exécuter pour la construction d'une maison, rue Gérot, à Auxerre.

Cette fouille se trouve à peu près au tiers de cette rue, sur l'emplacement même de la voie romaine d'Autun à Boulogne. Cette voie romaine mesure 9 mètres de diamètre sur 2 mètres d'épaisseur. Sur un des côtés de cette voie on a trouvé deux murs parallèles séparés par un intervalle de 0,60 c., entre lesquels étaient des cendres avec des débris de fer ayant subi une première fusion.

Nominations. — MM. Loriferne et Musset, présentés à la dernière réunion, sont nommés membres titulaires.

M. l'abbé Rance est nommé membre correspondant.

Présentation. — M. Paul d'Hurtebise, propriétaire à Mailly-le-Château, est présenté comme membre titulaire par MM. Edmond et Gustave Cotteau. Il sera statué sur cette nomination à la séance de mars.

Comptes et budget. — M. le président présente au nom du bureau les comptes de l'exercice 1882. L'examen en est renvoyé à une commission, composée de MM. Bonneville, Rétif et Limosin.

Le projet de budget de l'exercice courant est en même temps présenté et adopté dans les conditions suivantes :

BUDGET DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE 1883

RECETTES

§ I. Solde de compte 1882.	1	Reliquat en caisse au 31 déc. 1882.	1438	40
	2	Cotisations arriérées.............	120	»»
§ II. Produits ordinaires..	3	Cotisations de 223 membres à 12 fr.	2676	»»
	4	Cotisations de 10 nouveaux membres et diplômes, à 18 fr.	180	»»
§ III. Publications........	5	Produits des publications.........	50	»»
§ IV. Capitaux placés.....	6	Arrérages de rente 4 1/2..........	200	»»
§ V. Recettes diverses ...	7	Subvention du Conseil général	1000	»»
	8	Subvention de la Ville...........	600	»»
	9	Recettes imprévues	100	»»
		Total des recettes..	6364	40

DÉPENSES

§ I. Passif.	1	Solde du compte d'impressions restant dû au 31 décembre..........	2151	50
§ II. Publications.........	2	Impression du Bulletin (2e semestre 1882 et 1er semestre 1883).......	1850	»»
	3	Planches	500	»»
§ III. Frais de bureau....	4	Frais de bureau et d'affranchissemt	300	»»
	5	Frais de recouvrements	50	»»
	6	Garçon de salle	300	»»
§ IV. Jetons de présence..	7	Acquisition et rachat de jetons	300	»»
§ V. Collections..........	8	Entretien du Musée et fouilles.....	900	»»
§ VI. Dépenses imprévues	9	Dépenses imprévues..............	12	90
		Total des dépenses..	6364	40

Communications et lectures. — M. Quantin, au nom de la commission chargée de préparer la liste des bienfaiteurs de la bibliothèque municipale, qui devront figurer sur les plaques commémoratives dont l'érection a été décidée par le Conseil municipal, lit un rapport qui est approuvé, sauf quelques modifications qui sont

indiquées. Le rapport sera adressé à M. le Maire de la ville pour être soumis au Conseil municipal.

— M. Challe fait ensuite l'analyse d'une notice fort bien faite, que vient de publier notre collègue M. Konarski, conseiller de préfecture à Besançon, sur un savant jurisconsulte, avocat au bailliage des Vosges, originaire de nos contrées, et qui vécut au XVIe siècle.

Florentin Thierriat, après avoir changé l'épée contre la toge, avait été se fixer en Lorraine dans la petite ville de Mirecourt. C'est là qu'il composa plusieurs ouvrages de jurisprudeuce fort oubliés aujourd'hui, mais qui à l'époque de leur apparition, établirent d'une manière solide la réputation de profond savoir de l'auteur. Rien ne faisait alors présager la fin tragique de leur auteur. Mais à la suite d'une querelle survenue en 1607, sur une futile question de préséance, Thierriat publia un *Discours de la préférence de la noblesse aux officiers*, où il tournait en ridicule la vanité, la sottise et l'ignorance de certains magistrats. Il n'en fallait pas tant, à cette époque, pour soulever des haines qui se traduisirent par des représailles terribles. On persuada au duc de Lorraine, Charles III, que Florentin Thierriat se moquait à la fois, dans sa pièce satirique, et de l'autorité du duc et de la religion; bref, le malheureux avocat fut convaincu du crime de lèse-majesté divine et humaine. Déchu même du bénéfice réservé aux gentilshommes de mourir par la hache, Florentin Thierriat fut pendu ignominieusement, expiant ainsi, en réalité, son libelle contre la magistrature.

Ces faits que rappelle notre collègue étaient déjà connus; les travaux du jurisconsulte ont été analysés avec soin; ce qui n'a jamais été élucidé, c'est la première partie de la vie de Thierriat; c'est en un mot son origine et l'histoire de sa jeunesse. Reprenant pied à pied les travaux publiés en Lorraine sur ce sujet, M. Konarski, sans se décourager par l'aridité du sujet, a reconstitué la plus grande partie de l'existence de son personnage; il est parvenu à établir son origine et à le rattacher aux Thierriat d'Auxerre et de Saint-Florentin; c'est de cette dernière ville qu'il est sorti. M. le président fait le plus grand éloge du mémoire de notre collègue, qui s'est montré dans son travail tout à la fois logicien serré, énergique chercheur, écrivain rempli d'humour et de tact.

— Après cette communication, M. Challe lit à l'assemblée un fragment de l'histoire de Joigny et de ses comtes au XIVe siècle, travail qui doit paraitre au bulletin en cours de publication

Après cette lecture la séance est levée.

SÉANCE DU 11 MARS 1883.

PRÉSIDENCE DE M. DE MARSILLY.

A l'ouverture de la séance M. le président annonce que le bureau a cru devoir retarder de huit jours la réunion de la Société en signe du deuil inopiné qui l'atteint dans la personne de son vénéré président. Puis il prononce l'allocution suivante :

Appelé, par la mort de notre bien aimé et regretté Président et par le désir de M. Cotteau, à présider aujourd'hui la séance, je crois devoir commencer par rendre à M. Challe le juste tribut d'éloges et de regrets qui lui est dû et vous proposer les mesures suivantes consacrées à son souvenir :

1° Charger le bureau de témoigner à la famille par une lettre envoyée au nom de la Société la part que nous prenons à sa douleur;

2° Faire imprimer dans le Bulletin le discours prononcé par M. Cotteau sur la tombe de notre vénéré président ;

3° Demander, pour être imprimée dans le Bulletin, à un de ses collègues et amis de la première heure, le plus à même de l'apprécier par la similitude de ses travaux, une notice biographique sur M. Challe.

M. Challe était un homme de bien, un beau caractère et une belle intelligence ; il a gardé jusqu'à sa dernière heure toutes ses facultés et son dévouement à notre Société; un de ses derniers actes a été de lui léguer une somme de 4,000 francs, soit au taux actuel 167 francs de rente environ. Sa mémoire nous restera chère; et nous nous rappellerons tous longtemps l'exposition lucide et intéressante qu'il faisait, au début de chaque séance, des ouvrages reçus par la Société dans le cours du mois.

M. Cotteau donne lecture ensuite de la lettre qui lui a été adressée par Mme Limosin, fille de M. Challe. Cette lettre est ainsi conçue :

Auxerre, le 10 mars 1883.

A Monsieur le premier Vice Président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,

Monsieur,

Veuillez être mon intermédiaire auprès de la Société des sciences et lui faire savoir qu'à sa dernière heure mon regretté et vénéré père m'a chargée d'acheter au nom de cette Société et de lui remettre un titre de rente 3 0/0 au capital de 4,000 francs, « en reconnaissance, m'a-t-il dit, du grand honneur que la Société lui a toujours fait, en le maintenant si longtemps à sa tête. » Le titre, déjà acheté, vous sera remis aussitôt que les formalités nécessaires auront été remplies.

Veuillez aussi, Monsieur le Vice-Président, remercier au nom de ma mère, au mien et à celui de toute ma famille les membres du bureau et de la Société des marques de sympathie et de regrets qu'ils ont bien voulu

témoigner pour la perte de celui que nous pleurons, et qui avait consacré avec bonheur une partie de sa vie et de sa haute intelligence au développement et à la prospérité de cette Société qu'il aimait tant.

Agréez, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

A. LIMOSIN.

L'assemblée, s'associant aux vœux exprimés au nom du bureau par M. le général de Marsilly, arrête les résolutions suivantes :

1° Le bureau sera chargé de témoigner à la famille toute la part que la Société des sciences de l'Yonne prend à sa douleur;

2° Le discours prononcé par M. Cotteau, au nom de la Société, sur la tombe de son Président, sera inséré au Bulletin ;

3° Enfin notre collègue, M. Quantin, sera prié de rédiger la notice biographique qui devra rappeler les nombreux travaux et les éminentes qualités de M. Challe.

Renouvellement du bureau. — Les pouvoirs du bureau nommé pour deux ans étant expirés, M. le Président annonce que l'élection pour ce renouvellement aura lieu le second dimanche d'avril.

— M. le secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance de février, lequel est adopté.

Correspondance. — La correspondance manuscrite contient une lettre de M. le bibliothécaire du Cercle Saint-Simon, établi depuis quelque temps, 215, boulevard Saint-Germain, à Paris. A cette lettre est joint un exemplaire du Bulletin publié par cette association scientifique, pour lequel l'échange est demandé. Cet échange est accordé.

— La correspondance imprimée se compose des ouvrages suivants, parvenus au bureau pendant le mois qui vient de s'écouler :

I. *Envois de Ministères.*

— Journal des Savants, janvier et février 1883, in-4o.

— Nouveau Dictionnaire de géographie universelle, par Vivien de Saint-Martin, 20e fascicule, in-fo, 1882.

— Romania, t. XI, octobre 1882.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

ALGER. — Bull. de la Soc. des Sc. nat. et de climatologie de l'Algérie, année 1882.

ANNECY. — Revue savoisienne, décembre 1882.

ARRAS. — Mém. de l'Acad. des Sc., Lettres et Arts d'Arras, 2e série, t. XIII, 1883.

BESANÇON. — Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs, 5e série, 6e volume, 1881.

BRUXELLES. — Bull. de la Soc. belge de géographie, 6e année, 1882, no 4.



BRUXELLES. — Bull. de la Soc. belge de microscopie, t. IX, nº 4.

CLERMONT-FERRAND. — Bull. hist. et scient. de l'Auvergne, nº 14. août-décembre 1882.

DIJON. — Bull. de la Soc. d'Horticult. de la Côte-d'Or, 3e série, t. VIII, novembre et décembre.

DRAGUIGNAN. — Bull. de la Soc. d'Agr., du Commerce et de l'Indust. du département du Var, 7e série, t. V, 3e livraison.

LANGRES.— Cartulaire du prieuré de Vignory, publié sous les auspices de la Soc. hist. et archéol. de Langres, par J. d'Arbaumont, in-8º, 1882, avec pl.

LIÉGE. — Bull. de l'Institut archéologique liégeois, t. XVI, 3e livraison, 1882.

GUÉRET. — Mém. de la Soc. des Sc. nat. et archéol. de la Creuse, t. V, 2e bull., 1883.

LA ROCHELLE. — Bull. de la Soc. linnéenne de la Charente-Inférieure, 6e année, 1882, nº 17.

LIMOGES. — Nobiliaire du Limousin, par l'abbé Navaud, t. 1, 1882, publié sous les auspices de la Soc. archéol. et hist. du Limousin.

— Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin, t. XXX, 1re livr.

MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agr., Indust., Sc. et Arts de la Lozère, octobre et novembre 1882.

METZ. — Bull. de la Soc. d'Hist. nat. de Metz, 2e série, 15e cahier, 2e partie, 1880.

PARIS. — Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Paris, t. V, 3e série, juillet-novembre 1882.

— Bull. de la Soc. géol. de France, 3e série, t. II, janvier et février 1883.

— Ann. de la Soc. franç. de Numismat. et d'Archéol , t. IV, 2e livraison, 1874.

— Revue hist., t. XXI, mars-avril, 1883.

— Société hist., et Cercle Saint-Simon, bull. nº 1 (boulevard Saint-Germain, 215).

POLIGNY. — Bull. de la Soc. d'Agr., des Sc. et Arts de Poligny, 1882, septembre-décembre.

SAINT-QUENTIN. — Mémoires de la Soc. Acad., des Sc., Belles-Lettres, Agric. et Indust. de Saint-Quentin, 4e série, t. IV, 1882.

SOISSONS. — Bull. de la Soc. archéol., hist. et scient. de Soissons, t. XI, 2e série, 1880.

TOULOUSE. — Mém. de l'Acad. des Sc., Inscrip. et Belles-Lettres de Toulouse, 8e série, t. IV, 1er et 2e semestres, 1882, et Annuaire pour l'année académique 1882-83.

III. *Envois des auteurs et envois divers.*

BILLAUT. — Recherches statistiques sur la population des 485 communes de l'Yonne, pendant 80 ans (1801-1881). Extrait de l'*Annuaire de l Yonne*, 1883, p. 93-127.

DESMAISONS. — Du service hydraulique, par M. Desmaisons (Extr. de l'*Annuaire de l'Yonne*, 1883, p. 27-78).



DUCHÉ. — Notice sur M. le docteur Paradis, ancien Président de la Soc. médicale de l'Yonne, par M. le dr Duché, secrétaire général, in-8°, 12 p. (Extr. du Bull. de la Soc. méd. de l'Yonne, 1882).

— Le Pélerin, 10 mars 1883.

BELFORT. — Revue d'Alsace, février 1883.

ARCIS-SUR-AUBE. — Revue de Champagne et de Brie, janvier 1883.

Nomination. — M. Badin d'Hurtebise, propriétaire à Mailly-le-Château, présenté à la séance de février, est nommé membre titulaire.

Présentation. — M. Queulain, directeur des usines à gaz d'Auxerre, Joigny et Tonnerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Cotteau et Vaudin. Il sera statué sur cette nomination conformément au règlement.

Lecture. — M. de Marsilly fait ensuite le rapport suivant sur les ouvrages de M. le colonel Ratheau, offerts à la dernière réunion par notre collègue, M. Prudot, son neveu :

Notre collègue, E. Prudot, a offert dans l'une des dernières séances à la Société, pour sa bibliothèque, les ouvrages suivants, de son oncle, feu le colonel du génie Ratheau :

1° *Etude sur la fortification polygonale*, 2 vol. in-4°, un de texte et un de planches, 1862.

2° *Traité de fortification*, 2 vol. in-8°, un de texte, un de planches. 1866.

3° *Attaque et défense des places fortes*, 2 vol., un de texte in-8° et un de planches in-f°, 1877.

4° *Instruction sur la fortification des villes, bourgs et châteaux*, traduction de l'ouvrage d'Albert Dürer, in-8°, 1870.

5° *Monographie du château de Palus*, in-4°, 1860.

6° *Monographie du château de Leucate*, in-4°, 1863.

7° *L'Algérie à tire-d'ailes*, un vol. in-18, 1879.

Je n'ai pas ici à faire l'éloge du colonel Ratheau et de sa capacité, elle ressort suffisamment de ce fait, qu'il a été professeur de fortifications successivement aux écoles de Saint-Cyr, d'application de Fontainebleau et supérieure de la guerre. Je me bornerai à passer rapidement en revue les ouvrages dont je viens d'énumérer les titres.

Le *Traité de fortification* est le cours qu'il a professé à Saint-Cyr, complété par de nouveaux développements qui le mettent au courant des progrès réalisés jusqu'en 1865 par le perfectionnement des armes à feu.

L'ouvrage *Attaque et défense des places*, est le cours professé à l'Ecole d'Application de l'artillerie et du génie, mis au courant des progrès les plus récents et enrichi d'études particulières à l'auteur.

Tout en adoptant les idées de Vauban dans ce qu'elles ont de vrai et d'essentiel, le colonel Ratheau a du s'occuper de la fortification polygonale préconisée vers la fin du siècle dernier par de Montalembert et adoptée avec différents perfectionnements par l'Allemagne entière. C'est à la suite de ces recherches qu'il a publié son *Etude sur la fortification polygonale*,

ouvrage plein de faits et de documents. Les Allemands ont bien pris les idées de Montalembert, mais ils en ont nié l'origine française et ont été la chercher dans l'œuvre d'une de leurs gloires nationales, Albert Dürer, plus connu comme peintre que comme géomètre; car aux XVe et XVIe siècles l'art des fortifications, comme celui de l'architecture, rentrait dans le domaine de la géométrie. Le colonel Ratheau a cherché à faire justice de cette prétention, et il a été ainsi conduit à traduire et publier le traité d'Albert Dürer, imprimé en 1527. Il y a dans ce livre des aperçus curieux pour un archéologue, mais rien de nouveau, je crois, pour l'époque où il a été écrit. Il y aurait un intérêt réel à comparer l'ouvrage d'Albert Dürer aux traités byzantins qui faisaient loi de son temps, et notamment à un traité de poliorcétique dont la traduction a paru, il y a quelques années, dans les Mémoires d'une de nos Sociétés correspondantes, celle de Besançon ou de Grenoble, je ne me rappelle plus laquelle, ni l'année et le titre précis de la traduction. Rien d'étonnant d'ailleurs dans ces rapprochements: l'art d'attaquer et de défendre les places est une science d'observation dont les préceptes dépendent de l'armement et varient peu aux époques où cet armement ne progresse que lentement.

Les monographies des châteaux de Palus et de Leucate sont dues à un autre ordre d'idées. Le colonel Ratheau s'est inspiré de l'opinion exprimée par Viollet-le-Duc dans son *Essai sur l'architecture militaire au moyen-âge*. Manquant de moyens suffisants pour la réaliser, il a cherché à en réunir quelques matériaux. Ces monographies, fort bien faites et accompagnées de planches, sont d'autant plus utiles, que les constructions dont elles sont l'objet tendent à disparaître.

L'*Algérie vue à tire-d'ailes* est le récit d'une excursion de trois mois faite en 1878 dans notre colonie. La lecture en est à la fois facile, attrayante et instructive. L'auteur a beaucoup vu et bien vu avec des guides sûrs; son ouvrage contient quantité de renseignements et des jugements d'une grande indépendance sur la colonie et les colons. J'ai beaucoup pratiqué les affaires algériennes pendant une partie des dix ans que j'y ai passés; et bien que près de trente ans se soient écoulés depuis lors je crois pouvoir affirmer la vérité de la plupart des opinions du colonel Ratheau.

— M. Quantin présente à l'assemblée le fac-simile des deux tablettes de bronze du IVe siècle, découvertes à Villeneuve-sur-Lotet intéressant un personnage qui remplit des fonctions publiques à cette époque dans les villes d'Auxerre, Orléans et Sens. Ces fac-simile, fort bien exécutés, permettent de se rendre un compte exact des inscriptions qui y sont relevées et dont M. Challe, notre regretté président, avait fait ressortir l'importance. M. Quantin donne lecture en même temps de la notice qu'il a préparée sur ce sujet.

— La séance est terminée par la lecture faite par M. Cotteau d'un chapitre inédit de l'ouvrage que va bientôt publier son frère, M. Edmond Cotteau, et intitulé *Un touriste en Extrême-Orient*. Dans ce chapitre, M. Cotteau retrace les incidents de son séjour à



Yeddo, la capitale du Japon, cet empire extraordinaire à demi barbare et à demi civilisé. Après cette lecture, qui intéresse vivement l'assemblée, la séance est levée.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1883.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU, VICE-PRÉSIDENT.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président donne connaissance de la correspondance.

— M. Rétif, dans une lettre dont il est donné lecture, fait part de la mort de son beau-père, M. Henri Gallois, membre de la Société, décédé le 17 mars dernier. M. le président exprime tous les regrets de la Compagnie pour l'un de ses membres les plus studieux.

— M. le bibliothécaire de la réunion des officiers de Sousse (Tunisie), écrit à M. le président pour demander que la Société veuille bien envoyer à titre gracieux quelques ouvrages qui viendraient aider à la fondation de la bibliothèque en formation à l'usage des officiers de la garnison.

Il est décidé que le bulletin de la société sera envoyé à l'avenir à la réunion des officiers de Sousse.

— M. Maillet, notre collègue, photographe à Auxerre, écrit pour aviser les membres de la Société que les portraits des sociétaires disposés dans un album spécial, lui ont paru peu nombreux. Afin de compléter cet album et voulant apporter son œuvre utile, il offre de faire gratuitement le portrait de chaque membre dont la carte n'aura pas été placée encore dans l'album.

— La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut envoie le programme du concours de 1883, établi par cette société.

Legs Challe. — M. le président annonce que le titre de la rente léguée par M. Challe vient de lui être remis par M. Limosin. Les remerciements ont été adressés à la famille, au nom de la Société, par le bureau tout entier.

— M. Martelière, conservateur du musée de Vendôme, a adressé à M. le secrétaire, pour la bibliothèque de la Société, un exemplaire d'une petite pièce de vers devenue très rare aujourd'hui et qui eut une grande vogue à Auxerre et à Noyers, au commencement du siècle. C'est le *Voyage de l'avocat Mignon de Noyers à Paris, lors de la fête du 14 Juillet*, poëme héroï-comique en quatre chants. Paris, an X, 1802. Des remerciements seront adressés à M. Martelière pour son envoi gracieux et tout spontané.

Correspondance imprimée. — La correspondance imprimée comprend les ouvrages suivants :

I. *Envois des Ministères.*

— Journal des Savants, mars 1883.
— Revue des travaux scientifique, t. II, n° 11, Paris, 1883.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Amiens. — Bull. Soc. des Antiq, de Picardie, t. XIV, 2e série, 1882.

Angers. — Ann. de la Soc. d'Horticulture de Maine et Loire, 1882, 3e et 4e trimestre.

Angers. — Bull. Soc. hist. et agric. d'Angers, 1882, 2e semestre.

Annecy. — Revue savoisienne, janvier et février, 1883.

Bastia. — Bull. Soc. hist. et nat. de la Corse, février-juin, 1882, 6e fascicule.

Beauvais. — Mém. de la Soc. acad. d'Archéologie, Sciences et Arts du départ. de l'Oise, t. XI, 2e et 3e partie, 1881 et 1882.

Bône. — Académie d'Hippone. Assemblée générale du 15 février 1883, in-8°.

Bourges. — Mémoires de la Société des Antiquaires du centre, 1882, Xe volume.

Bruxelles. — Bull. Soc. belge de géographie, 6e année, 1882, n° 5.

— — Bull. Soc. belge de microscopie, t. IX, n° 5, 1882-88.

Chalon-sur-Saone. — Bull. et mém. de la Soc. des Sc. nat. de Saône et Loire, 1876, n° 2.

Dijon. — Bull. Soc. d'hort. de la Côte-d'Or, t. IX, janvier et février 1883.

— — Mém. de la Commission des Antiquités du départ. de la Côte-d'Or, t. X, 1re livraison, 1878-1882, in-4°.

Liège. — Bull. de l'Institut archéologique liégeois, t. XVI, 2e livraison, 1882.

Mende. — Bull. Soc. d'Agr., Indust., Sciences et Arts de la Lozère, décembre, 1882.

Mons. — Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Programme du concours de 1883.

Montauban. — Bull. Soc. archéologique de Tarn-et-Garonne, t. X, 1882, 4 fascic. in-8°.

Paris. — L'*Investigateur*, journal de la Société des études historiqnes, ancien Institut historique, 48e année, 1882, t. LIV.

— — Annales du musée Guinet. Revue de l'histoire des religions, 3e année, t. VI, n° 6, Paris, 1882.

Saint-Louis. — Missoury historical society of Saint-Louis, publ. n° 7, janvier 1883.

Soissons. Bull. Soc. archéol. de Soissons, t. X, 2e série, 1879.

Toulouse. — Bull. Soc. franco-hispano-portugaise de Toulouse, t. III, 1882, nos 2 et 3.

— Mémoires de la Société archéol. du midi de la France, t. XII, 4e livraison, 1883, in-4°.



— Bull. de la Soc. archéol. du midi de la France, du 18 avril au 15 juillet 1882, in-4°.

VENDÔME. — Bull. Soc. archéol., scientifique et littéraire du Vendômois, t. XXI, 1882.

III. *Envois des Auteurs et envois divers.*

ED. COTTEAU. — De Paris au Japon, à travers la Sibérie, voyage exécuté du 6 mai au 7 août 1881, par Ed. Cotteau, chargé par le ministère de l'instruction publique d'une mission scientifique en Sibérie et au Japon. Paris, Hachette, 1883, in-8°, 450 p. 28 grav. et 3 cartes.

C. LASNIER. — *Flore de l'Yonne,* description des plantes croissant naturellement ou soumises à la grande culture dans le département. 3e édition, revue et considérablement augmentée, par M. E. Ravin, ph. ancien directeur du jardin botanique de la ville d'Auxerre.

Revue d'Alsace, janvier-mars 1883, t. XII. Belfort.

Revue de Champagne et de Brie, février et mars, 1883.

RANCE. — Etude sur Hugues de Noyers et Pierre de Courtenay, par l'abbé Rance, professeur de théologie à la faculté d'Aix, 1883.

A propos de cet ouvrage, M. Quentin fait le compte-rendu suivant :

M. l'abbé Rance, notre collègue, professeur à la faculté de théologie d'Aix, emploie les loisirs que lui laissent ses travaux ordinaires à des recherches d'érudition dont l'histoire doit profiter. Il a déjà publié dans la *Revue des questions historiques* de 1882 et 1883, des lettres inédites de Fénelon à l'abbesse de Remiremont, Marie-Christine de Salin, qui font connaître ce saint personnage d'une manière intime. M. Rance nous adresse aujourd'hui une étude sur Hugues de Noyers et Pierre de Courtenay, dont les éléments sont puisés dans un manuscrit de la bibliothèque nationale (F. Français 11583). Ce travail, sans offrir rien de bien nouveau à l'historien, présente cependant sur le caractère de ces deux personnages qui furent si longtemps adversaires, des détails intéressants. L'épisode de l'excommunication du comte Pierre de Courtenay par l'évêque Hugues de Noyers et ses suites dramatiques sont exposés avec développement. L'auteur groupe autour de ce récit des aperçus sur l'histoire auxerroise qui seront lus avec plaisir par nos concitoyens.

— MM. de Marsilly et Monceaux sont chargés de faire deux rapports, l'un sur la 3e édition de la *Flore de l'Yonne* par M. Ravin, l'autre sur l'ouvrage de M. Edmond Cotteau, présenté par M. le président et intitulé : *de Paris au Japon à travers la Sibérie.*

Nomination.— M. Queulain, directeur de l'usine à gaz d'Auxerre, présenté à la séance de mars, est nommé membre titulaire.

Présentations. — M. Leclerc de Fourolles, magistrat à Châlons, est présenté comme membre titulaire par MM. Bonneville et Cotteau.



— M. Raison, ingénieur à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Cotteau et Monceaux.

Communications et lecture. — M. le président donne quelques détails sur la réunion des délégués des Sociétés savantes qui a eu lieu à la Sorbonne. En ce qui concerne les réunions de la section de géologie, les seules auxquelles il ait pu assister, il n'y a rien de bien saillant à signaler au point de vue géologique, et la seconde partie de la séance devant être occupée par le renouvellement du bureau, il ne s'étend point davantage sur ce sujet.

— M. Desmaisons fait ensuite un rapport sur le classement et l'inventaire des médailles et monnaies romaines du Haut et Bas Empire et consulaires existant dans le médailler de la Société.

— M. Manifacier fait un rapport semblable en ce qui concerne le classement et l'inventaire des monnaies étrangères du même médailler.

Le classement sera continué et il le sera avec d'autant plus de facilité que la bibliothèque municipale a acquis des livres spéciaux qui manquaient jusqu'ici et permettront ainsi un classement plus facile et plus rapide.

Renouvellement du bureau. — Il est procédé au dépouillement du scrutin pour le renouvellement des membres du bureau.

Ce dépouillement donne les résultats suivants.

62 membres ont pris part au vote. Ont obtenu :

1° Pour la présidence : M. Cotteau, 60 voix. — M. de Marsilly, 1 voix. — M. Quantin, 1 voix.

2° Pour la vice-présidence : M. de Marsilly, 60 voix. — M. Desmaisons, 37. — M. Savatier-Laroche, 19. – M. Quantin, 3. — M. Cotteau, 1. — M. Monceaux, 1. — M. Ricque, 1. — M. Limosin, 1.

3° Pour le secrétariat : M. Savatier-Laroche, 42 voix. — M. Monceaux, 33. — M. Prot, 33. — M. Molard, 12. — M. Richard, 1. — M. Desmaisons, 1. — M. Debreuze, 1.

4° Pour les archives : M. Demay, 59 voix. — M. Molard, 1. — M. Limosin, 1.

5° Pour la trésorerie : M. Angenoust, 58 voix. — M. Desmaisons, 1. — M. Rétif, 1.

MM. Monceaux et Prot ayant obtenu le même nombre de voix, il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin au dépouillement duquel il est constaté sur 50 votants, pour M. Monceaux, 27 voix, pour M. Prot, 23 voix.

En conséquence de ce qui précède, M. le président déclare le bureau constitué et composé de la manière suivante pendant deux ans:

Président : M. Cotteau.

Vice-présidents : MM. Desmaisons et de Marsilly.



Secrétaires : MM. Monceaux et Savatier-Laroche.
Archiviste : M. Demay.
Trésorier ; M. Angenoust.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

SÉANCE DU 6 MAI 1883.

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU.

Le procès-verbal de la séance précédente étant lu et adopté, M. le président prononce l'allocution suivante et remercie les membres de la Société de l'avoir appelé à la présidence.

Mes chers Collègues,

Je vous remercie du grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider notre Société ; j'en suis à la fois heureux et fier. Seulement je suis effrayé de la tâche que vous venez de me confier ; j'en suis effrayé surtout quand je considère les éminentes qualités de l'homme auquel je vais succéder, son aptitude à toutes choses, son dévouement sans bornes aux intérêts de notre Société. Je trouve que mon rôle va être bien difficile ; ce qui me rassure un peu et me fait accepter sans hésiter mes nouvelles fonctions, c'est que je compte sur l'aide, sur l'appui des hommes distingués qui composent le bureau et que vous m'avez donnés comme collaborateurs ; c'est que je compte surtout, mes chers collègues, sur vous tous, sur votre concours bienveillant et indulgent.

— Il est annoncé ensuite qu'un tableau dressé d'après les tables des bulletins des Sociétés savantes parvenues dans le mois précédent, sera rédigé par M. l'archiviste et affiché à l'entrée de la salle à chaque réunion.

— M. Rétif communique à la Société un extrait du procès-verbal de la séance du 10 mars 1883 de la Société d'Emulation du Doubs, qui lui a été transmis par son frère et qui contient un passage concernant notre regretté président M. Challe. Il est donné lecture de cette pièce que nous reproduisons ici :

Le secrétaire croit de même utile de donner une marque de sympathie à la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à l'occasion de la mort de son vénéré président, M. Ambroise Challe, décédé à Auxerre, le 1er mars 1883, dans sa 84e année.

Savant et écrivain distingué, il avait produit un grand nombre d'œuvres, dont plusieurs considérables, notamment une histoire du Calvinisme et de la Ligue qui lui avait valu le grand prix Gobert. D'ailleurs, notre éminent confrère M. Cotteau, en rendant sur la tombe du défunt un éclatant hommage à ses vertus et à ses talents, résumait en quelques mots sa carrière si bien remplie. « M. Challe, disait-il, n'était pas seulement un

avocat de premier ordre, un administrateur hors ligne, un historien de grande valeur; c'était avant tout un homme de bien dans l'acception la plus complète du mot. »

Les membres présents s'associent à ce témoignage rendu à la mémoire d'un des représentants les plus distingués de la science provinciale et décident que mention en sera faite au procès-verbal.

— La Société charge M. Cotteau d'adresser en son nom des remerciements au président de la Société d'Emulation du Doubs.

Correspondance imprimée. — Les ouvrages suivants sont parvenus au bureau depuis la dernière réunion.

I. *Envois des Ministères.*

— Comité des travaux historiques et scientifiques. Rapport au Ministre et arrêtés. Paris, imp. nationale 1883, in-4°.

— Journal des Savants, avril 1883.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Bône. — Académie d'Hippone. Bull. du 24 mars 1883.

Chalon-sur-Saône. — Mém. de la Soc. d'Arch. de Châlon-sur-Saône, t. VII, 1re partie, 1883.

Colmar. — Bull. Soc. d'hist. natur. de Colmar, 22e et 23e année, 1881 et 1882.

Dijon. — Bull. d'Hist. et d'Archéol. religieuse du diocèse de Dijon, janvier et avril 1883, 2e lixraison.

Draguignan. — Bull. Soc. d'Etudes archéol. et scient. de la ville de Draguignan, t. XII, supplem. 1878-1879, t. XIII, 1880-1881.

Lyon. — Bull. Soc. linnéenne de Lyon, janvier 1883.

— Bull. Soc. botanique de Lyon, janvier, 1882.

Mende. — Bull. Soc. d'Agr. ind., Sc. et Arts du départ. de la Lozère, janvier et février 1883.

Modène. — Academia di Scienze, Lettere et Arts in Modena. Opere presentate nel 1881-1882, in-4°.

Nantes. — Bull. Soc. Arch. de Nantes et du dép. de la Loire-Inférieure, t. 21, année 1882.

Paris. — Bull. Soc. zoologique de France, année 1882, 5e partie, bis.

Ce volume contient un travail de M. Cotteau sur les échinides nouveaux ou peu connus, p. 406-424. Il faut aussi y signaler la *Faune malacologique* des environs de Paris par le Dr Jousseanne, 9e article.

Paris. — Bull. Soc. Géol. de France, 3e série, t. XI (feuille 10-14).

— Société historique et Cercle Saint-Simon. Bulletin n° 9, Paris, 1883.

— Bull. de l'Association scientifique de France, décembre 1882, avril 1883.

— Revue historique, t. XXII, mai-juin 1883.

— Annuaire de la Soc. française de Numismatique et d'Archéologie, t. IV, 3e livr. t. I, 2e série, 1877 et 1878, 1re et 2e partie.

Romans. — Bull. d'hist. ecclésiast. et d'archéol. religieuse des diocèses



de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, 3e année, septembre-décembre 1882 et janvier-février 1883.

Saint-Omer. — Soc. des Antiquaires de la Morinie. Bull. historique, 32e année, janvier-mars 1883.

Saint-Quentin. — Soc. industr. de Saint-Quentin et de l'Aisne. Bulletin n° 28, février 1883.

Saintes. — Bull. de la Soc. des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, IVe volume, 2e livraison, avril 1883.

Vannes. — Bull. Soc. polymathique du Morbihan, années 1881 et 1882.

Versailles. — Mémoires de la Soc. des Sc. naturelles et médicales de Seine-et-Oise, de 1874 à 1882, t. XII, 1883.

Vesoul. — Bull. Soc. d'Agr. Sc. et Arts du départ. de la Haute-Saône, 3e série, n° 13, 1882.

III. *Envois divers.*

Arcis-sur-Aube. — Revue de Champagne et de Brie, avril 1883.

Joigny. — Bulletin semestriel de la Société d'Agriculture de Joigny. 43e année 1882.

Lausanne. — Bull. Société Vaudoise des Sciences naturelles, n° 88, décembre 1882.

Le Mans. — Bull. Soc. d'Agr., Sciences et Arts de la Sarthe, 2e série, t. XXI, 1883, 1er fascicule.

Lottin de Laval. — Manuel complet de lottinoplastique, l'art du moulage de la sculpture en bas relief et en creux, mis à la portée de tout le monde, etc., par M. Lottin de Laval. Paris, 1875, in-18.

Nancy. — Journal de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, 31e année, 1882.

— Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine et de Musée historique de Nancy, 1882.

New-York. — Transaction of the New-York. Academy of Sciences. March-Mey 1882, vol. nos 6, 7 et 8.

La revue d'Alsace contient un compte-rendu des bulletins de la Société, année 1882, notamment sur le *Dictionnaire des patois de l'Yonne* de M. Jossier.

Ce compte-rendu détaillé est renvoyé à l'examen de notre collègue M. Quantin.

— M. de Marsilly fait le compte-rendu suivant sur l'ouvrage de M. Ravin, déposé à la dernière séance ;

M. Lasnier a offert à la Société un exemplaire de la troisième édition de la *Flore de l'Yonne* par l'un de nos collègues M. Ravin. La seconde édition était épuisée depuis plusieurs années et le besoin de la nouvelle édition se faisait sentir. Celle-ci est toujours rédigée d'après les données de la *Flore du Centre de la France* de M. Boreau ; mais elle a reçu de notables amémeliorations. Cinquante espèces (1448 au lieu de 1398) ont été ajoutées par suite des recherches postérieures. M. Ravin y a adjoint la description des caractères essentiels des familles et des genres. L'im-



pression en est plus belle et le volume a été porté de 334 à 424 pages. Somme toute, c'est un bel et bon livre à placer dans les bibliothèques.

— M. Cotteau offre pour la bibliothèque de la Société :

1° Le premier fascicule des Echinides fossiles de l'Algérie qu'il publie en ce moment en collaboration avec MM. Gauthier et Peron (in-8°, 79 p. avec 8 planches. Terrains jurassiques. Paris, Masson, 1883).

2° La livraison 61 de la paléontologie française. (Echinodermes réguliers du terrain jurassique).

3° Echinides nouveaux ou peu connus par G. Cotteau (Extrait Bull. Soc. zool. fr. t. VII, 1882, in-8° 19 p. et 2 pl.)

4° Note sur les Pseudodiadema du terrain jurassique, par M. Cotteau. in-8°, p. 8-12 (Extr. Bull. Soc· géol. fr., 3° série, t. XI, 6 novembre 1882).

5° Musée départemental d'histoire naturelle de la Rochelle, notice par M. Cotteau (Extr. Bull. Assoc. française pour l'avancement des Sciences. Congrès de la Rochelle, 1882).

6° Note sur les Echinides de l'étage sénonien de l'Algérie, par M. Cotteau (Extr. Bull. Soc. géol. fr., 3° série, t. X, p. 341-346, 17 avril 1882).

Nominations. — M. Leclerc de Fourolles, juge suppléant à Châlons, et M. Raison, ingénieur à Auxerre, présentés à la séance dernière, sont élus membres titulaires.

Présentations. — M. l'abbé Vosgien, curé de Bleigny-le-Carreau (Parrains: MM. Quantin et Ricordeau) ;

— M. Collet, ancien secrétaire général de la préfecture de police à Paris, rue Nouvelle, 1 (Parrains, MM. le Dr Ricque et Monceaux);

— M. Desnoyers, conservateur des hypothèques à Auxerre (Parrains : MM. Cotteau et Desmaisons) ;

— M. de la Brûlerie, contrôleur à Joigny (Parrains : MM. Demay et Lelorrain), sont présentés comme membres titulaires.

Il sera statué sur ces nominations à la séance de juin, conformément au règlement.

Dons. — M. Guélon, propriétaire à Gy-l'Evêque, a envoyé pour le Musée plusieurs médailles romaines du bas Empire à l'effigie de Posthume et autres, trouvées à Gy-l'Evêque.

— M. Brun offre 1° un bouton métallique trouvé à la Croix aux Moines, dont l'usage et l'époque sont à déterminer ; 2° un fragment de statuette en terre cuite trouvé sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Loup.

Lectures. — M. le Dr Ricque donne lecture à la Société d'un conte intitulé : *Les trois Mortes ressuscitées.*

C'est un conte populaire traduit de l'arabe vulgaire par M. le Dr Ricque. Rempli de fraîcheur et de grâce naïve, ce conte captive les suffrages de l'assemblée et fait honneur aussi bien à l'imagination africaine qu'au traducteur qui l'a si bien rendu.



— M. G. Cotteau fait ensuite lecture d'un chapitre de l'ouvrage de son frère, ouvrage en préparation et qui a pour objet son séjour au Japon. Il décrit cette fois la ville de Tockio, où il séjourna deux jours, et s'étend sur tout ce qu'il a été à même d'observer dans cette ville, le palais d'été de Mikado et ses jardins avec leurs maisons rustiques, leurs lacs, leurs allées ombreuses. Le jardin d'acclimatation situé dans la même ville, n'a pas moins de 67 hectares et est très bien entretenu. M. Edmond Cotteau fournit encore sur les mœurs et habitudes japonnaises des observations qui offrent le plus grand intérêt.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 3 JUIN 1883.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance de mai, M. le président annonce que la famille de M. Challe, se proposant d'offrir à la Société pour la salle de ses réunions un buste de notre regretté président, la pose de ce buste sera inaugurée en juillet dans une séance spéciale, où M. Quantin donnera lecture de la biographie à laquelle il met en ce moment la dernière main.

M. le président annonce que notre nouveau collègue, M. Leclerc de Fourolles, vient d'obtenir la médaille d'or d'une valeur de mille francs au concours institué par la Société cynégétique sur le meilleur projet de loi sur la chasse.

Correspondance imprimée. — La correspondance imprimée contient :

1° Une circulaire du comité de souscription à la statue du général Chanzy;

2° Une circulaire de la Société académique de Metz;

3° Une circulaire de la Société académique de Dijon.

Ces deux dernières circulaires donnent le programme des prix qui seront décernés par ces Société en 1883 et 1884.

4° Une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique transmettant un questionnaire se rapportant aux observations météorologiques et principalement aux coups de foudre et aux moyens en usage pour protéger de la foudre les monuments publics.

— M. Cotteau offre, au nom de son frère, un numéro de la *Revue politique et littéraire* contenant un article sur le Tonkin.

— Il offre en son nom personnel une note sur les *Échinides juras-*

siques de l'Algérie, présentée à l'Académie des Sciences le 23 avril 1883, et imprimée dans les compte-rendus de cette Académie (in-4°, 3 p.).

Il est ensuite donné connaissance par M. le secrétaire des ouvrages parvenus au bureau pendant le mois et dont voici la liste :

I. *Envoi des Ministres.*

— Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, par M. Vivien de Saint-Martin. 21e fasc. Paris, Hachette, 1883.

— Romania, Recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XII, janvier 1883.

— Revue des travaux scientifiques, t. III, n° 1.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Annecy. — Revue savoisienne, n° 4, 30 avril 1883.

Auxerre. — Bull. de la Soc. médicale de l'Yonne, t. XXIII, année 1882.

Bastia. — Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de Bastia ; juillet à décembre 1882, janvier à mars 1883.

Belfort. — Revue d'Alsace ; avril, mai, juin 1883.

Bone. — Acad. d'Hippone. Bull. n° 3, 5 mai 1883.

Bruxelles. — Bull. de la Soc. belge de Microscopie, nos 6 et 7, mars et avril 1883.

Brunn. — Verhaudlungen der naturforschenden Vereines in Brünn XIX et XX band 1880 et 1881, in-8°, 2 vol. — Bericht der meteorologischen Commission der naturforschenden Vereines in Brünn 1881.

Chalon-sur-Saône. — Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Chalon-sur-Saône, t. VII, 1re partie, 1880.

Chateau-Thierry. — Annales de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry, année 1881.

Clermont-Ferrand. — Bull. hist. et scient. de l'Auvergne, publié par l'Acad. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Clermont, n° 15 ; janvier à mars 1883.

Orléans. — Bull. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais, t. VII, nos 114 et 115, 3me et 4me trim., 1882.

Paris. — Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Paris, t. 6, 3me série, janvier à mars 1883.

— Bull. de la Soc. géol. de France, 3me série, t. II, f. 15-17, pl. 5 et 7 ; janvier-mars 1883.

— Bull. de la Soc. zool. de France, 1883, 1re et 2me partie.

— Soc. hist. et Cercle Saint-Simon. Bull. n° 4.

— Association française pour l'avancement des Sciences, Informations et documents divers, n° 35.

Poitiers. — Bull. de la Soc. des Antiq. de Poitiers, 4me trim., 1882.

Poligny. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de Poligny ; janvier-février-mars 1883.

Strasbourg. — Bull. de la Soc. des Sc., Agr. et Arts de la Basse-Alsace, mai 1883.



TOULOUSE. — Bull. de la Soc. des Sc. phys. et nat. de Toulouse, t. V, 1879-80, 1re liv.

III. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie, mai 1883.

Dons. — M. Brun offre pour la bibliothèque de la Société la feuille de la carte de Cassini intéressant l'Avallonnais et les contrées limitrophes à la Nièvre.

— M. Lorin a envoyé pour la collection de géologie un fossile de Portland (Natice à déterminer).

Nominations. — Sont nommés membres titulaires : MM. l'abbé Vosgien, curé de Bleigny-le-Carreau ; Collet, ancien secrétaire général à la préfecture de police; Desnoyers, conservateur des hypothèques à Auxerre; De la Brûlerie, contrôleur des contributions à Joigny.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. Bourgoin Edouard, sculpteur-décorateur, à Paris, rue de Ponthieu, 53, et à Saint-Bris. M. Bourgoin est né à Auxerre et il est présenté par MM. Cotteau et Quantin ;

M. Leclerc, négociant à Auxerre, présenté par MM. Cotteau et Munier;

M. Dejust, négociant à Auxerre, présenté par MM. Cotteau et Munier ;

Enfin M. Barat Albert, d'Auxerre, clerc de notaire, demeurant à Paris, rue Descartes, 11, est présenté comme membre correspondant par MM. Barat, Molard et Monceaux, et M. Moreau père, ancien agent de change à Paris, présentement à Fère-en-Tardenois (Aisne), également présenté comme membre correspondant par MM. Monceaux, Cotteau et Demay.

Comptes de 1882. — Il est donné lecture du rapport suivant, de la commission des comptes, présenté par M. Bonneville au nom de cette commission :

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois, le premier juin,

MM. Rétif, Bonneville et Limosin, composant la Commission des comptes de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, se sont réunis pour l'examen des comptes de ladite Société pour l'exercice de 1882, présentés par M. Angenoust, trésorier;

Vu ces comptes, desquels il résulte qu'au 31 décembre dernier,

Les recettes s'élevaient à quatre mille soixante francs quarante-quatre centimes, ci.. 4.060 fr. 44

Et les dépenses s'élevaient à deux mille cinq cent soixante dix francs, ci.. 2.570 »»

D'où un excédant de mille quatre cent quatre-vingt-dix francs quarante-quatre centimes, ci.................... 1.490 fr. 44



Vu les pièces justificatives produites à l'appui de ces comptes;
Après examen et vérification;
Attendu que le tout leur a paru régulier et concordant;
Proposent l'approbation pure et simple desdits comptes.

BONNEVILLE, G. RÉTIF, LIMOSIN.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Lectures. — M. Monceaux donne lecture à la Société du compte-rendu qu'il a été prié de faire sur le dernier ouvrage de M. Edmond Cotteau, et qui est la relation de son voyage de France au Japon, en traversant la Sibérie pendant la période d'été.

— M. Desmaisons donne lecture d'une notice qu'il a préparée à propos d'une médaille à l'effigie d'un évêque italien, provenant de la collection Edmond Challe.

— M. Quantin donne communication d'une notice sur Saint-Just, martyr auxerrois, dont le culte se retrouve en Beauvaisis et dont une statuette existe encore dans une niche sur la façade d'une maison de la rue du Temple, à Auxerre.

Après ces diverses communications la séance est levée.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1883.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Cette séance étant consacrée spécialement à la cérémonie d'inauguration du buste de M. Challe, le dépouillement de la correspondance, les nominations de nouveaux membres et les communications scientifiques sont renvoyés à la séance d'août.

En présence de la famille de notre regretté président et d'une nombreuse affluence de membres de la Société, le voile qui recouvrait le buste destiné à perpétuer son souvenir dans la salle des réunions est enlevé, et M. Cotteau prononce l'allocution suivante:

Messieurs,

Nous avons aujourd'hui une séance exceptionnelle. Le bureau a décidé que, pour cette fois, afin de donner une plus grande solennité à notre réunion, nous renoncerions à nos travaux habituels: la lecture du procès-verbal, la nomination et la présentation des membres, la correspondance, etc., seront remises à la prochaine séance. Cette réunion sera entièrement consacrée à l'inauguration du buste de notre illustre et regretté président et à la lecture de sa biographie, faite par M. Quantin.

Le buste remarquable que nous avons sous les yeux, d'une ressemblance si frappante, d'une attitude si digne et si naturelle, exécuté par un artiste distingué, nous a été offert par la famille de M. Challe et a été installé par ses soins. Grâce à ce don généreux, il nous semblera que

notre cher président ne nous a pas quitté ; il assistera à nos séances ; il présidera, pour ainsi dire, à nos travaux ; il stimulera notre zèle, il encouragera les débutants, les jeunes surtout, comme il aimait à le faire ; il maintiendra toujours parmi nous cet esprit de concorde et de conciliation qui était une de ses nombreuses et éminentes qualités, et concourra ainsi, même après sa mort, à la prospérité d'une Société qu'il avait fondée, et pour laquelle il avait tant d'amour !

Au nom de tous les membres de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, je remercie la famille de M. Challe.

Dans une notice biographique écrite pour la circonstance, M. Quantin retrace ensuite la vie de M. Challe et ses succès au barreau d'Auxerre; il passe en revue ses nombreux travaux scientifiques, presque tous consacrés à l'histoire locale, travaux qui avaient fait classer le président de la Société des Sciences de l'Yonne parmi les hommes les plus distingués de la science provinciale.

Cette lecture, écoutée avec le plus grand intérêt, occupe toute la séance.

SÉANCE DU 12 AOUT 1883.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant lu et adopté, M. le président donne connaissance de la correspondance imprimée, laquelle contient, outre les ouvrages envoyés par les auteurs ou les Sociétés correspondantes, et dont la liste est insérée plus loin, les circulaires suivantes adressées par M. le Ministre de l'instruction publique :

1° Instruction du bureau central météorologique pour l'observation des phénomènes périodiques des animaux et des végétaux ;

2° Programme du Congrès de la Sorbonne en 1884, comprenant cinq parties distinctes répondant aux cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques, à savoir :

1° Section d'histoire et de philologie ;

2° Section d'archéologie ;

3° Section des sciences économiques et sociales ;

4° Section des sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques ;

5° Section des sciences naturelles et des sciences géographiques.

A chacune de ces sections correspondent des questions que le Comité désirerait voir traitées par quelques-uns des membres des Sociétés provinciales.

Les membres de la Société qui désireront en prendre spécialement connaissance pourront s'adresser à MM. les secrétaires, qui tiennent ce document à la disposition des intéressés. Il va de soi que d'autres questions pourront également être traitées, et que le Comité n'a fait que préparer le travail des séances.

3° Instruction sommaire rédigée par la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques. Cette circulaire importante est conçue en ces termes :

La section des sciences économiques et sociales, instituée par arrêté du 12 mars 1883, est une des sections du Comité des travaux historiques et scientifiques. Elle a, comme les autres sections de ce comité, pour objet général de former le lien scientifique des sociétés savantes de Paris et des départements, de faire connaître leurs travaux, de correspondre avec les savants en recevant leurs communications et de publier des documents inédits concernant notre histoire nationale.

L'objet particulier de la section des sciences économiques et sociales est, d'une part, l'examen, à un point de vue différent de celui de l'histoire proprement dite, des faits qui, dans le passé, intéressent d'une manière spéciale la vie économique et morale, le droit et les institutions de la France et, d'autre part, l'étude, à un point de vue exclusivement scientifique, des faits et des questions qui, dans le présent, portent sur les mêmes matières.

L'étude du présent et même, jusqu'à un certain point, celle du dernier siècle dont les idées ont préparé et dont les institutions expliquent en partie les temps contemporains, sont une nouveauté dans les travaux du Comité. Elle sera une des préoccupations principales de la section des sciences économiques et sociales.

L'étude du passé n'est pas une nouveauté dans le Comité. Elle a toujours été et elle reste le domaine de la section d'histoire et de philologie ; cette section ne s'est désintéressée et ne doit se désintéresser d'aucune des institutions ni d'aucun des événements de la vie économique et morale qui peuvent éclairer les destinées de la nation et qui sont des dépendances de l'histoire générale.

Mais ces institutions et ces événements peuvent être étudiés à deux points de vue, celui de l'histoire proprement dite et celui des sciences juridique, administrative, économique, pédagogique. C'est à ce dernier que se placera la section des sciences économiques et sociales. Le même document qu'une section aura analysé pourra, dans certains cas, être encore utilement examiné par l'autre et devenir l'objet de deux études distinctes. Par exemple, un travail sur les monnaies, dont la section d'archéologie aura fait connaître l'intérêt numismatique, pourra être, dans la

section des sciences économiques et sociales, l'objet d'un rapport au point de vue de la circulation et de l'échange ; un tarif de douanes dont la section d'histoire aura apprécié l'importance historique sera étudié par la section des sciences économiques et sociales au point de vue de la nature des droits fiscaux, de leur relation avec les systèmes économiques et de leur influence sur le commerce ; un jugement rendu par un tribunal intéressera, d'une part, la section d'histoire en lui faisant connaître, par exemple, l'existence du tribunal et la sentence, d'autre part, la section des sciences économiques et sociales, en lui révélant la solution d'un point de droit ou quelques formes de la procédure et en lui permettant de les comparer avec la procédure moderne.

Les faits qui se rapportent au moyen âge ont un intérêt particulier pour la section d'histoire, parce que les matériaux de l'histoire étant alors relativement rares, sont plus précieux. Pour la section des sciences économiques et sociales, au contraire, ce sont les faits des temps modernes qui ont le plus d'intérêt, parce qu'ils appartiennent à une société dont la manière de s'administrer et de vivre ressemble davantage à la nôtre, et cet intérêt s'accroît, pour ainsi dire, à mesure que ces faits se rapprochent par leur date de la période contemporaine.

La section des sciences économiques et sociales aura quelquefois à aborder des questions de travaux publics, d'agriculture, de colonisation, qui sont aussi du domaine des deux sections des sciences ; elle s'abstiendra de toucher aux côtés purement techniques ou géographiques de ces questions et envisagera seulement leur côté économique.

La méthode de la section des sciences économiques et sociales est celle que la tradition a consacrée depuis longtemps dans le Comité des travaux historiques : c'est la méthode de l'érudition, laquelle consiste à n'appuyer de conclusions que sur des documents précis, authentiques et bien étudiés. Cette méthode est applicable aux études contemporaines comme à l'histoire du passé ; elle leur est même d'autant plus utile qu'elle les garantit contre les digressions et qu'elle leur fournit un terrain solide, celui de l'observation des faits.

La section considère les dissertations théoriques comme étant beaucoup moins de son ressort que les faits. Elle s'attachera surtout à la publication des textes, à la connaissance des actes, aux statistiques qui, si elles peuvent égarer le jugement lorsqu'elles sont mal établies ou mal interprétées, sont un puissant instrument d'investigation dans les sciences sociales lorsqu'elles sont bien faites, aux monographies, qui peuvent égarer aussi, si le type est mal choisi, mais qui, composées avec méthode et discernement, sont aussi un moyen efficace pour pénétrer dans le détail de la vie économique et sociale d'un peuple.

La section signalera dans le Bulletin du Comité les travaux des sociétés savantes de Paris ou des départements qui seront adressés à Monsieur le Ministre et qui seront de son ressort ; elle le fera en rendant compte, soit dans le procès-verbal de ses séances, soit dans un rapport spécial et plus étendu, de ceux qui présenteront un intérêt suffisant. Elle pourra même insérer intégralement dans le Bulletin des travaux inédits qui auront une importance particulière pour les études sociales.

Elle procèdera de la même manière à l'égard des communications qui lui seront faites par les correspondants du ministère de l'Instruction publique ou par d'autres savants.

Elle croit utile, au début de ses travaux, de signaler aux sociétés savantes et aux correspondants les principaux sujets dont elle partagera l'étude avec la section d'histoire et de philologie pour les siècles passés et dont elle traitera spécialement pour la fin du XVIIIe siècle et pour le temps présent.

1° La population, état numérique aux diverses époques de notre histoire, nombre des feux ou des habitants, changements économiques qui ont exercé une influence sur la population, constatations relatives à l'état moral et matériel de la population française.

2° La condition des personnes et des terres, droit privé, propriété foncière et mobilière, amodiation des terres, nature et rendement des cultures.

3° Le commerce et l'industrie, foires et marchés, péages, tarifs de douanes, routes et voies navigables, corps de métiers et liberté du travail, manufactures royales, règlements de fabrication et d'atelier, résultats de la production industrielle.

4° Les prix, valeur des marchandises, valeur de la terre, salaires, circulation des monnaies.

5° Le système financier, impôts, comptes de finances, projets financiers, administration des impôts.

6° La pédagogie, petites écoles, collèges et universités, plans de réformes, enseignement primaire, secondaire, supérieur, technique.

7° L'organisation judiciaire, justices royales et seigneuriales, officialités, tribunaux, coutumes et lois, réformes introduites dans le droit par les ordonnances royales, par les lois et règlements de la période contemporaine.

8° L'organisation administrative, conseils, intendances, élections, pays d'État, districts, départements, municipalités.

Pour les deux derniers groupes dont l'étude est liée étroitement à l'histoire générale, la section des sciences économiques et sociales n'envisagera, dans les périodes antérieures à la Révolution de 1789 et dans les événements qui l'ont préparée, que les côtés qui concernent le droit civil, criminel et administratif.

D'ailleurs la section indique par ces exemples la nature des travaux qui rentrent dans ses attributions et sur lesquels elle pense que les recherches des savants avec lesquels elle se trouvera en relation peuvent se porter avec fruit; mais elle ne prétend ni déterminer les frontières d'un domaine, ni circonscrire ses études aux sujets qui viennent d'être énumérés. Elle rappelle même que l'investigation des temps passés lui est en partie commune avec la section d'histoire et de philologie, que chaque section prendra dans les documents qui parviendront au Ministère ce qui est de son ressort, et que les mêmes matières fourniront ainsi plus d'une fois l'objet de deux études spéciales. Dans les siècles antérieurs au XVIIe siècle, la publication des textes, quand il y aura lieu de les insérer



au Bulletin, sera faite par la section d'histoire et de philologie ; ce qui n'empêchera pas la section des sciences économiques et sociales d'apprécier à son point de vue le document, lorsqu'il lui aura été renvoyé et même de le publier, s'il ne l'a pas été par la section d'histoire.

Tout mémoire et tout document portant sur ces matières qui lui sera communiqué sera examiné par elle avec l'intérêt que mérite le sujet. Dans unè étude sociale ou économique, un fait révèle quelquefois un état des mœurs et des institutions. Plus souvent, il ne suffit pas pour conduire seul à une conclusion ; mais un grand nombre de faits du même genre réunis de divers côtés peuvent constituer un faisceau utile à l'histoire des sciences sociales : la section s'appliquera, entre autres choses, à former de tels faisceaux avec le concours des sociétés savantes.

Le succès dépendra surtout du zèle des savants qui fourniront les éléments de la synthèse.

La section ne bornera pas son rôle à concentrer les recherches dont les résultats lui seront spontanément fournis par les bulletins des sociétés savantes ou par les communications personnelles des correspondants. Elle pourra provoquer elle-même des recherches et indiqüer sur quels points de la vie économique de la France il serait intéressant de diriger des investigations scientifiques. Elle le fera notamment, ainsi que le pratiquent les autres sections du Comité, à propos du Congrès des sociétés savantes, en choisissant les questions à discuter parmi celles qui seront proposées par ces mêmes sociétés ou par ses propres membres.

Elle le fera également par la publication des documents relatifs à l'histoire administrative, juridique ou économique de la France.

Déjà de nombreux volumes intéressant ces matières ont été publiés dans la collection des documents inédits, par les soins de la section d'histoire et de philologie. Les publications de ce genre, relatives aux siècles antérieurs au XVIII[e] siècle, resteront, comme par le passé, dans les attributions de cette section.

Les documents inédits qui se rapporteront à une époque plus récente seront du ressort de la section des sciences économiques et sociales. Celle-ci étudiera les projets de publication de ce genre émanant de son initiative ou soumis à son examen par des savants ; elle pourra les proposer ensuite à la Commission centrale du Comité des travaux historiques et scientifiques et elle aura à en surveiller l'impression, si le Ministre, sur l'avis de cette commission, décide que la publication aura lieu.

— M. le président a reçu également un exemplaire du discours prononcé à la Sorbonne le 31 mars dernier, par M. Ferry, ministre de l'instruction publique.

Il donne ensuite lecture de la circulaire du président de l'Association française pour l'avancement des sciences, annonçant que le Congrès annuel se réunira à Rouen du 16 au 23 août, et invitant la Société des Sciences de l'Yonne à se faire représenter. L'assemblée désigne M. Cotteau pour assister au Congrès de Rouen au nom de la Société.

— M. le président dépose encore, au nom de notre collègue, M. de Bogard, son important rapport sur le Concours d'enseignement agricole et l'exposition scolaire organisés à l'occasion du concours régional d'Auxerre. Ce rapport, de plus de 100 pages, est un résumé intéressant de la question de l'enseignement agricole dans le département de l'Yonne; il a valu à son auteur, lors du Concours régional, une médaille d'or, premier prix de la section.

La correspondance imprimée contient en outre les ouvrages suivants :

I. *Envois des Ministères.*

— Journal des Savants, mai, juin et juillet 1883.

— Bull. du Comité des travaux hist. et scient., section d'histoire, d'archéologie et de philologie, 1882, nº 4.

— Revue des travaux scientifiques, t. II, nº 12, 1883; t. III, nºs 2 et 3,

— Répert. des travaux hist., contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, pendant l'année 1881. Année 1882. Supplément et Index, Paris, imp. Nationale, 1883.

II. *Publications des Sociétés correspondantes,*

Amiens. — Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 3e série, t. VII, année 1882. Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie, année 1883, nº 1.

— Mém. de la Soc. linnéenne du nord de la France, année 1883. Bull. mensuel dº, nºs 110-122.

— Mém. Ac., Sc., Lettres et Arts d'Amiens, année 1882.

Annecy. — Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 1883, mars-juin.

Autun. — Mém. de la Soc. Éduenne, nouvelle série, t. XI, 1882.

Bastia. — Bull. de la Soc. sc. hist. et nat. de la Corse. 3e année, mai 1883.

Belfort. — Bull. de la Soc. Belfortaise d'Émulation, nº 5, 1880-82.

Bone. — Acad. d'Hippone. Bull. nº 4, juin 1883.

Bordeaux. — Recueil des Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 10e année, 1848, 2e et 3e trim. ; 15e année, 1852, 3e trim.; 16e année, 1854, 4e trim.; 19e année, 1857, 1er et 3e trim.; 29e année, 1867, 3e trim. ; 38e année, 1876; 40e année, supplément, 1878 ; 39e et 40e années, 1877 et 1878; 41e année, 1879; 42e année, 1880.

Bruxelles. — Bull. de la Soc. belge de Microscopie, 9e année, nº 8, 1883.

— Bull. de la Soc. royale belge de Géographie, 1882, nº 6; 1883, nº 1.

Caen. — Bull. de la Soc. linéenne de Normandie, année 1881-82.

Chalon-sur-Saône. — Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Saône-et-Loire, t. V, 1er fasc., 1882; t. III, nº 4.

Chambéry. — Mém. et Doc. publiés par la Soc. savoisienne d'Hist. et d'Archéol., t. XXI, 1883.

— Mém. Acad., Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, t. IX, 1883.

CLERMONT-FERRAND. — Mém. Acad. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, t. XXIII, 1881. Bulletin etc., n° 17, mai et juin 1883.

DIJON. — Bull. de la Soc. d'Hort. de la Côte-d'Or, mai et juin 1883.

DRAGUIGNAN. — Soc. d'Agr., de Commerce et d'Industrie du départ. du Var, t. V, 4e livr. ; t. VI, 1re livr., 1883.

KONIGSBERG. — Schriften der Physikalisch-Okonomischen gesellschaft zu Konisberg. Dreiundz wanzigster Jahrgang, 1882. Firste, Erste, abthteilung.

LANGRES. — Bull. de la Soc. d'Hist. et Archéol. de Langres, t. II.

LE MANS. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Sarthe, t. XXIX, 1883, 2e fascic.

MACON. — Annales de l'Académie de Mâcon, 2e série, t. IV, 1883.

MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts du départ. de la Lozère, t. XXXIV, 1883, avril-juin.

MODÈNE. — Memorie della regia accadenicadi Scienze, Lettere ed Art, in Modena, série II, vol. 1, 1883.

NANTES. — Annales de la Soc. Ac. de Nantes et du départ. de la Loire-Inférieure, 6e série, t. III, 1882, 2e série.

NEVERS. — Bull. de la Soc. Nivernaise des Sc., Lettres et Arts, 3e série, t. I, 4e fascic.

NICE. — Annales de la Soc. des Lettres, Sc. et Arts des Alpes-Maritimes, t. VIII, 1882.

NIMES. — Bull. de la Soc. d'Étude des Sc. natur. de Nîmes, 10e année, nos 8 à 12 ; 11e anné, nos 1 à 5, 1883.

— Mém. de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. IV, 1881.

PARIS. — Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, 1882.

— Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Paris, t. VI, 3e série, mars-mai, 1883.

Bull. de la Soc. Zoologique de France, 1882, 6e partie; 1883, 1re et 2e partie.

— Bull. de la Soc. Géol. de France, 3e série, t. XI, f. 20-25, juin 1883, f. 26-31, juillet 1883.

PHILADELPHIE. — Proceedings of the Academy of naturel Science of Philadelphia, janvier-mai 1883.

POLIGNY. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de Poligny, nos 4 et 5, août et mai 1883.

ROUEN. — Bull. de la Soc. des Amis des Sc. nat. de Rouen, 1882, 2e semestre.

SAINTES. — Bull. de la Soc. des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, juillet 1883.

SAINT-OMER. — Soc. des Antiquaires de la Morinie. Bull. historique, 126e livraison, 1883.

— Mémoires do, t. XVIII, 1882-83.

STRASBOURG. — Bull. de la Soc. des Sc. agr. et Arts de la Basse-Alsace, mars, juin, juillet 1883.

Toulouse. — Bull. de la Soc. d'Hist. nat. de Toulouse, 1882.

— Bull. de la Soc. Acad. franco-hispano-portugaise de Toulouse, 1882, nº 4.

Troyes. — Mém. de la Soc. Acad. d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du départ. de l'Aube, t. XIX, 3ᵉ série. Troyes, 1882.

Vienne. — Jahrbuch der Kaiserlich-Königlichen geologischen Reichsaustalt, janvier-mars 1883. Verhandlungen der K.K. geologischen Reichsaustalt, 1883, nºˢ 1 à 6.

— Mittheilungen der Kaïs und Kon Geographischen Gesellschaft in Wien, 1882.

III. *Envois divers.*

— Revue historique, juillet-août 1883.

— Revue de l'histoire des religions, janvier-février 1883.

— Catalogue du Musée Guimet, 1ʳᵉ partie, Inde, Chine et Japon, par L. de Milloué, dʳ du Musée. Lyon, 1883.

— Revue de Champagne et de Brie, juin et juillet 1883.

— F. Moreau. Album Carenda (suite), Les fouilles d'Armentières (Aisne, 2ᵉ année, 1882. Saint-Quentin, 1883. Texte et planches.

Dons. — M. Lonclas, intendant militaire en retraite, offre pour le Musée, le buste en plâtre du docteur Roux, né à Auxerre.

— M. Desmaisons offre un poisson fossile, le *Caturus Cotteaui*, provenant des argiles bitumineuses de Vassy. Cette pièce importante sera décrite et figurée au Bulletin.

— M. Pothier père, ancien pharmacien à Vézelay, offre un sceau trouvé à Vézelay. A cette occasion, M. Quantin fait les observations suivantes :

« Ce sceau en bronze, orbiculaire, de 0,035 millimètres de diamètre, a été trouvé à Vézelay dans les décombres d'une maison. Il date du xvᵉ siècle et représente un écusson dans un quatre-lobes. Sur l'écusson sont gravés trois petits objets qui rappellent la châsse des reliques de la Madeleine, que l'on voit sur des sceaux plus modernes. Une crosse broche sur le tout.

« Au-dessus, un ange parait veiller sur les reliques ; à droite et à gauche sont deux autres anges adossés. Au dehors des quatre lobes sont les quatre lettres S. Ca V (Sigillum Capituli Vezeliaci). Ce sceau est assez grossièrement gravé. »

Présentations. — M. l'abbé Blondel, Louis-Paulin, chanoine de Sens, est présenté comme membre titulaire, par MM. Cotteau et Quantin.

M. Félix Verdot, directeur de la succursale de la banque Cordier, à Auxerre, est présenté par MM. Quantin et Vaudin.

M. Germain, propriétaire à Mailly-le-Château, est présenté par MM. d'Hurtebise et Cotteau.



Il sera statué sur ces nominations conformément au règlement.

Nominations. — Il est procédé au scrutin pour la nomination des membres présentés à la dernière réunion. Sont élus membres titulaires, MM. Bourgoin, Dejust et Leclair. Sont élus membres correspondants, MM. Barat et Moreau père.

Lectures. — M. Ulysse Richard donne lecture de la première partie d'un travail intitulé: *Questions historiques et géographiques soulevées par les Commentaires de César et se rattachant à nos contrées.*

— M. Cotteau donne également lecture d'un chapitre inédit du volume que va publier son frère sur le Japon, la Chine et la Cochinchine. Dans ce chapitre, M. Édmond Cotteau donne la narration de son séjour à Pékin. La ville tartare, la ville chinoise et le palais d'Été sont décrits avec tout le charme qui s'attache aux publications de notre collègue.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1883,

PRÉSIDENCE EE M. COTTEAU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Nominations de membres titulaires. — MM. l'abbé Blondel, Félix Verdot et Germain, présentés à la précédente réunion, sont nommés membres titulaires.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires: 1° M. Lavollée, ancien juge de paix à Toucy, par MM. Cotteau et Parquin; 2° M. Romand, conseiller général à Gurgy, par MM. Cotteau et Lepère; 3° M. Berthet, négociant à Auxerre, par MM. Cotteau et Angenoust.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Favier, médecin-major, aujourd'hui à Saint-Omer, qui adresse sa démission et exprime tous ses regrets de quitter la Société.

M. le président dépose sur le bureau:

1° Une notice de M. Jules Leclerc, juge suppléant à Châlons-sur-Marne, intitulé: *Chasseurs et Braconniers*, et qui contient d'excellentes considérations juridiques sur le droit de chasse. Cette œuvre a valu à son auteur un prix de 1,000 francs et une médaille d'or, décernés par la Société centrale des Chasseurs pour la répression du braconnage;

2° Une étude de M. Hébert sur le terrain pénéen de la Rhune et l'étage corallien des Pyrénées;

3° La publication due à M. Cotteau, sur les Échinides jurassiques, crétacés et éocènes du sud-ouest de la France.

Dons. — M. Belloc, de l'Isle-sur-Serein, fait don de trois poissons du lias, d'une remarquable conservation et qui seront adressés à M. Sauvage par la Société pour en avoir la détermination.

M. Mignot donne un bois de cerf trouvé dans l'Yonne, et M. Colin un jeton de la Chambre des Comptes de Nevers.

Lecture est donnée à la Société de la circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique convoquant les délégués des Sociétés de sciences, lettres et beaux-arts en session, en 1884 et indiquant la nature des travaux qui seront accueillis.

Mention est faite des envois de livres et mémoires venant du ministère et des Sociétés correspondantes :

I. *Envois des Ministères.*

— Journal des Savants, août et septembre 1883.

— Bull. du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Archéologie, année 1883, n° 1.

— Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, pendant l'année 1882, t. II, n° 1, 1883.

— Revue des Travaux scientifiques, t. III. Travaux publiés en 1882, n° 4.

— *Romania*, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romaines, t XII, avril-juillet 1883.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Amiens. — Bull. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1883, n° 2.

Angers. — Annales de la Soc. d'Horticulture de Maine-et-Loire, 1883, 1er et 2e trimestres.

Annecy. — Revue Savoisienne, nos 7, 8 et 9.

Arras. — Mém. de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, 2e série, t. XIV, 1883.

Bastia. — Bull. de la Soc. des Sciences historiques et naturelles de la Corse, 2e fascicule.

Belfort. — Revue d'Alsace, juillet-septembre 1883.

Béziers. — Bull. de la Soc. d'étude des Sciences naturelles de Béziers, 1881.

Bone. — Bull. de l'Académte d'Hippône, n° 5 ; des améliorations qu'il pourrait être utile d'apporter dans la législation relative aux retraites des fonctionnaires publics. Réponse à la deuxième question du programme du Congrès des Sociétés savantes en 1883. In-4°.

Bruxelles. — Société royale belge de Géographie. Bulletin, 1883, n° 2.

— Bull. de la Soc. belge de Microscopie, n° 9, t. XXXI.

Chalons-sur-Marne. — Mém. de la Soc. d'Agriculture, Sciences et Arts



du département de la Marne, années 1882-1883. — Séance solennelle du 23 août 1883.

CHALON-SUR-SAONE. — Mém. de la Soc. des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, t. V, 2e fascicule, 1883. — Bulletin, année 1882, t. II, 2e fascicule.

CLERMONT-FERRAND. — Bull. historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, juillet 1883, no 18.

CONSTANTINE. — Recueil des notices et mémoires de la Soc. arch. du dép. de Constantine, 1882.

DIJON. — Bull. de la Soc. d'Horticulture de la Côte-d'Or, agrégé à la Société d'Acclimatation, no 3, juillet et août 1883.

GRENOBLE. — Bull. de l'Académie delphinoise, 3e série, t. XVII, 1881-1882.

JOIGNY. — Bull. sémestriel de la Soc. d'Agriculture de Joigny, no 121, janvier-juin 1883.

LIMOGES. — Bull. de la Soc. archéologique et historique du Limousin, t. XXX, 2e livraison.

LONS-LE-SAULNIER. — Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 3e série, 3e volume, 1882.

LYON. — Annales du Musée Guimet, t. V. Fragments extraits du Kandjour, traduits du tibétain par M. L. Feer, in-4o, 1883.

MARSEILLE. — Mém. de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, année 1882-83.

MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agriculture, Industries, Sciences et Arts du départ. de la Lozère, juillet-août 1883.

MONTPELLIER. — Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. — Mém. de la section des Sciences, t. X, 2e fascicule, 1881.

MOULINS. — Bull. de la Soc. d'Émulation de l'Allier, t. XVII, 1re livraison, 1883.

NEUCHATEL. — Bull. des travaux de la Société murithienne du Valais. Années 1881-82, 11e fascicule, 1882.

NIMES. — Bull. de la Soc. d'Étude des Sciences naturelles de Nîmes, juin-août 1883.

ORLÉANS. — Bull. de la Soc. archéologique et historique de l'Orléanais, t. VIII, 1er trimestre 1883. — Mém. de la Soc. archéologique et historique de l'Orléanais, t. XIX, 1883.

PARIS. — Bull. de la Soc. zoologique de France, 7e vol., 1882.

— Revue historique, t. XXIII, 8e vol., nos 3 et 4, 1883, septembre-octobre 1883.

— Société historique et Cercle Saint-Simon. Bulletin no 6, 1883.

— Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Paris, t. VI, 3e série, 3e fascicule, mai-juillet 1883.

— Bull. de la Soc. académique indo-chinoise. 2e série, t. I, année 1881. Paris, 1882. — L'Espagne et la question de Bornéo et de Jolo, 1882.

POITIERS. — Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1883.



— Bull. de la Soc. académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, nos 261-265.

POLIGNY. — Bull. de la Soc. d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, nos 6-7, juin-juillet 1883.

RENNES. — Bull. et Mém. de la Soc. archéologique du départ. d'Ille-et-Vilaine, t. XVI, 1re partie. — Inventaire des monuments mégalithiques du départ. d'Ille-et-Vilaine, 1883.

SAINT-ETIENNE. — Annales de la Soc. d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du départ. de la Loire, 2e série, t. II, année 1882.

SAINTES. — Archives historiques de la Saintonge et de l'Auxois, 4e vol., 4e livraison, 1883.

STRASBOURG. — Société des Sciences agr. et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin trimestriel, t. XVI, 1882, t. XVII, août-octobre 1883.

VALENCE. — Bull. d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Dignes, Gap, Grenoble et Viviers, mars-août 1883.

VANNES. — Congrès archéologique de France, XLVIIIe session. Séances générales tenues à Vannes en 1881 par la Société française d'archéologie, 1882.

WIEN. — Iahrbuch der Kaiserlich Koniglichen Geologischen Reichsaustalt, 1882, octobre-décembre. — 1883, nos 2 et 3, avril-septembre. — Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsaustalt, no 1 *bis*, 18, 1882.

III. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie, août et septembre 1883.

ROYER (Clémence). — Attraction et gravitation d'après Newton (Extrait de la Philosophie positive, 1883).

A. MILLET. — Notice sur D. Riocreux, conservateur du Musée céramique de Sèvres, par Ambroise Millet, chef de la fabrication à la manufacture de Sèvres, 1883.

Suppression de la subvention départementale. — A ce sujet M. le président s'exprime en ces termes :

Depuis la dernière séance, il s'est passé un évènement de grande importance pour notre Société et dont je dois vous entretenir. Le Conseil général de l'Yonne a supprimé la subvention de 1,000 francs que le département nous accordait depuis de longues années. Rien ne peut justifier cette mesure rigoureuse. Fondée depuis 1847, notre Société a publié une série de 37 volumes, accompagnée de cartes et de planches, et renfermant un nombre considérable de documents scientifiques précieux pour notre département. L'importance de ses publications lui a valu successivement, ainsi que le constate le tableau que vous avez sous les yeux dans la salle de vos réunions, toutes les médailles, tous les prix, toutes les récompenses qu'il est possible de décerner à une Société savante, et au Ministère de l'instruction publique, notre Société est considérée comme une des plus sérieuses de France. Nous comptons aujour-

d'hui plus de 250 membres, répartis sur tous les points de notre département.

Indépendamment de ses publications, la Société, fidèle à sa devise : *Colligit et elaborat*, a doté la ville, et par cela même le département, de riches collections, classées avec soin et qui tous les jours tendent à s'accroître.

Plus je cherche et moins je trouve les motifs de la mesure exceptionnelle et inattendue dont nous venons d'être l'objet. Cette mesure porte une atteinte très grave à nos finances. Déjà, il y a deux ans, le Ministre de l'instruction publique, en vertu d'une décision générale et qui atteignait toutes les sociétés savantes de France, a supprimé l'allocation de 500 francs qu'elle nous donnait tous les ans. C'est donc aujourd'hui une somme de 1,500 francs qu'il nous faut porter en moins à notre actif. Assurément nous avons l'espoir que les membres du Conseil général de l'Yonne, mieux informés et comprenant l'utilité de notre association, reviendront sur une décision qui, du reste, n'a été prise qu'à une faible majorité, et nous rendront l'allocation dont ils nous ont privés. Quoiqu'il arrive, nous ne la toucherons pas l'année prochaine, et il nous faut chercher le moyen de la remplacer. Le bureau a examiné la question. Il ne s'est pas arrêté aux moyens de restreindre nos publications ; diminuer de 1,000 francs l'argent employé à l'impression de notre Bulletin, ce serait le supprimer en grande partie, ce serait le priver de planches souvent indispensables à l'explication du texte. Nous avons pensé que, dans la situation qui nous était faite, le meilleur parti à prendre était d'augmenter provisoirement la cotisation et de l'élever de 12 francs à 15 francs. Grâce à cette légère augmentation, nous arriverons à nous procurer 750 fr. ; en y ajoutant les 165 fr. de rente que nous a légués notre regretté président, nous pourrons à peu de chose près combler notre nouveau déficit. C'est du reste une *proposition* que le bureau vous fait en ce moment. Rien ne sera décidé sans votre assentiment ; vous réfléchirez ; vous consulterez ceux de nos collègues absents, et à la prochaine séance nous prendrons un parti.

Décès de M. Moreau, président de la Société d'Etudes d'Avallon. — M. le président rappelle comme il suit la vie et les œuvres de notre collègue :

J'ai à vous annoncer la perte très regrettable de l'un de nos membres fondateurs, M. François Moreau, ancien professeur de mathématiques à Avallon, président de la Société d'Études d'Avallon, mort à 75 ans, le 2 octobre dernier. C'était un savant très distingué, et ce qui vaut mieux, un homme de bien dans toute l'acception du mot. Un nombre considérable de personnes, appartenant à toutes les classes de la société, assistaient à ses funérailles, et M. le Sous-Préfet d'Avallon a prononcé sur sa tombe un discours très apprécié.

L'un de nous se propose de faire pour notre Bulletin la biographie de M. Moreau : Je me bornerai à vous rappeler que, dès 1836, M. Moreau faisait partie de la Société géologique de France, et qu'il publia, dans le

Bulletin de cette société, plusieurs observations intéressantes et notamment une notice très remarquée sur les *Arkoses coquillères des environs d'Avallon*. En 1846, lors de la réunion extraordinaire de la Société géologique de France, à Avallon, il fut nommé secrétaire. J'étais son vice-secrétaire, et c'est lui qui contribua pour la plus large part à la rédaction du procès-verbal. A cette même réunion d'Avallon, notre compatriote, M. Hébert, aujourd'hui professeur de géologie à la Sorbonne et membre de l'Institut, faisait sa première campagne géologique. Plus tard, M. Moreau assistait au congrès de M. de Caumont, à Auxerre ; il fut un des vice-présidents et participa très activement aux travaux de géologie et de botanique.

Les publications scientifiques de M. Moreau sont relativement peu nombreuses, mais les services qu'il a rendus à la science sont immenses. Il connaissait parfaitement, et dans tous leurs détails, les terrains si intéressants et parfois si difficiles à débrouiller des environs d'Avallon. Une seule chose égalait son savoir, c'est le dévouement sans bornes avec lequel il se mettait à la disposition des géologues qui venaient visiter la contrée ; il les accompagnait partout et savait, en quelques excursions, leur faire connaître la géologie d'un pays qu'ils auraient parcouru, des semaines entières, sans arriver au même résultat. On peut dire que M. Moreau, pendant plus de trente années, a servi de guide, aux environs d'Avallon, à plusieurs générations de géologues, parmi lesquels on pourrait citer les maîtres de la science, d'Orbigny, Leymerie, Gruner, Hébert, Daubrée, Prestwich, Lory, Michel Lévy, Velain et tant d'autres, qui ne parlent jamais de lui qu'avec la plus profonde estime. M. Moreau avait réuni une nombreuse et précieuse collection de roches et de fossiles, dont il avait, depuis longtemps, fait don au Musée d'Avallon ; il était non-seulement géologue, mais aussi botaniste, et aucune des plantes rares qui croissent sur le massif granitique du Morvan ne lui était inconnue. La mort de M. Moreau est une perte pour la science. J'étais un de ses anciens et meilleurs amis, et vous vous associerez de cœur à tous mes regrets !

—M. Quantin donne lecture d'une lettre de l'abbé Lebeuf au cardinal Passionéi, dont notre collègue, M. Chandenier, lui a adressé copie. Lebeuf y remercie le cardinal des peines qu'il s'est données pour faire reporter à son frère le titre de son canonicat, dont il était démissionnaire. Lebeuf ne manque pas l'occasion de faire un peu d'érudition à l'occasion de la manière inexacte dont les Banquiers expéditionnaires en cour de Rome estropient le nom d'Auxerre, qu'ils écrivent en latin *Antissiodorum* pour *Autissiodorum*. Il parle aussi d'un sien pupille, qu'il appelle « le petit Parisien, » et dont il est dejà question dans sa *Correspondance*, que nous avons publiée en 1857 ; mais nous n'avons pas pu decouvrir de qui il a voulu parler.

Voici le texte de la lettre de Lebeuf :

31 Juillet 1751

Monseigneur,

Cette lettre sera uniquement pour rendre à Votre Éminence les très humbles actions de grâces que je lui dois, pour les peines qu'Elle a prises au sujet de la résignation que j'ai faite de mon canonicat d'Auxerre à mon frère curé au même diocèse, plus jeune que moy à la vérité, mais usé des fatigues qu'il a eues dans sa cure depuis environ 23 à 24 ans (1).

Mon expéditionnaire a senti qu'il ne fallait rien moins que votre crédit pour venir à bout de cette affaire. Il m'avait flatté d'abord d'une voie différente sans sortir du Royaume. Mais j'ai mieux aimé avoir recours à Votre Éminence que je n'ai pas osé importuner bien fort, dans l'appréhension que j'ai eu de la déranger : et laquelle cependant a bien voulu se prêter entièrement au besoin occurrent avec la meilleure grâce du monde ; et c'est dont je lui fais de grand cœur mes plus sincères remerciements.

Il me paraît, Monseigneur, depuis que je viens de passer par les mains d'un Banquier expéditionnaire en Cour de Rome, que ce sont ces Messieurs-là qui dans les modèles de suppliques ont altéré et défiguré les noms de ville, entre autres mettant *Antissiodorum* pour *Autissiodorum*. Mais pourrais-je espérer en les engageant à écrire régulièrement le nom de ma ville, que dans la Daterie de Rome on les imiterait ? Si cela était, je ferais la tentative de les dissuader de plus écrire *Antiss.* et je verrais si je pourrais réussir.

Je prends encore la liberté, Monseigneur, de réitérer à Votre Éminence, mes recommandations pour le jeune Parisien, au cas qu'il ne soit pas mort en route ; j'ai seulement pu apprendre depuis qu'il n'a quitté Lyon qu'à la fin de mars dernier, et qu'il a pris le chemin d'Avignon et de la Provence. S'il était encore à Avignon, on pourrait le sçavoir dans les hôpitaux, sur la recherche que vous auriez la bonté d'en faire faire.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence,

Le très humble et très obéissant serviteur.

LEBEUF.

A Paris, ce 31 juillet, jour du Grand Saint Germain 1751.

P.-S. — Je crains fort que la maladie dont est atteint M. de Sainte-Pallaye, par le moyen duquel je fais tenir mes lettres à Votre Éminence, ne retarde de quelque ordinaire le départ de celle-cy. Ce n'est au reste qu'une simple fièvre.

— M. Desmaisons lit la note ci-après sur un don de M. Guélon, de Gy-l'Évêque, lors de la séance de mai 1883 :

M. Guélon, propriétaire à Gy-l'Évêque, a offert à la Société des Sciences

(1) Il était curé de Venoy, près Auxerre.

historiques et naturelles de l'Yonne quelques médailles trouvées par lui, en exécutant certaines démolitions ou terrassements aux abords de son habitation.

Ces médailles sont au nombre de 10, savoir :

7 de Posthume père, l'un des trente tyrans qui se sont partagé le pouvoir pendant le règne de Gallien, vers l'an 267 de notre ère ;

1 de Valérion-César, frère de Gallien.

Ces huit médailles sont fourrées ou saucées, c'est-à-dire étamées et recouvertes d'une très-légère feuille d'argent.

Elles sont extrêmement connues et on en a trouvé partout dans le département. Cela n'a rien d'étonnant, puisque Posthume a régné pendant sept années consécutives sur les Gaules, sur l'Espagne et sur une partie de la Grande-Bretagne. Un denier de Louis XIII et un sou de Louis XVI complètent la dizaine.

Ces pièces, généralement oxydées et mal conservées, n'offrent que des revers connus. Elles n'augmentent en rien notre collection, mais nous devons néanmoins remercier très vivement M. Guélon de ses bonnes intentions à notre égard, en le priant de nous les conserver dans l'avenir.

— La séance est continuée par la lecture d'un chapitre du travail de M. Desmaisons, intitulé *Coup d'œil sur les industries auxerroises*, et concernant particulièrement la fabrique de parquets Bernard-Lyon et Holfeld. Elle se termine par la lecture de M. Richard sur les mouvements de l'armée de César dans la région de l'Yonne.

Le rapport de M. Cotteau sur le Congrès de Rouen est renvoyé à la prochaine séance.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1883.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Correspondance. — Après l'adoption du procès-verbal, M. le président donne lecture d'une circulaire par laquelle M. le ministre de l'Instruction publique attire l'attention des Sociétés savantes de la France sur le Répertoire des travaux historiques, publié par le gouvernement depuis l'année dernière. Ce répertoire, dressé avec le plus grand soin, contient l'analyse des publications faites en France et à l'étranger, sur l'histoire, les monuments et la langue de la France. Il commence avec l'année 1882 et sera continué tous les ans, mais il serait très utile que les membres des Sociétés savantes voulussent bien noter les lacunes qui pourraient s'y trouver et les signaler aux rédacteurs du Répertoire, pour que les additions puissent être faites s'il y a lieu.

M. le président dit qu'il sera tenu compte de l'appel fait par M. le Ministre; il pense toutefois qu'il appartiendrait à notre Société de prendre l'initiative d'un Bulletin bibliographique annuel qui serait publié à la fin du Bulletin de l'année, et contiendrait l'énumération de toutes les publications importantes qui auraient été faites sur l'histoire et les sciences dans le département.

Avec l'aide des membres de la Société, M. Monceaux, qui s'occupe depuis longtemps de travaux bibliographiques, pourrait dresser la liste des publications diverses intéressant le département de l'Yonne.

Sur l'avis favorable de l'assemblée, M. le secrétaire veut bien se charger de la rédaction de cette liste annuelle pour l'année 1884.

— M. Cotteau présente ensuite, au nom de la famille Challe, la notice biographique, imprimée à ses frais, de notre regretté président; cette notice est accompagnée d'un portrait finement gravé et très ressemblant, qui, grâce à la libéralité de la famille, sera tiré pour le prochain Bulletin de la Société. M. le président est chargé d'offrir de nouveau tous les remerciements de la Compagnie.

— M. Cotteau offre encore, de la part de M. Hébert, un livre écrit spécialement pour l'enseignement de la géologie, dont il fait ressortir toute l'importance et la bonne disposition.

Le nouveau livre publié par notre collègue a pour titre : *Notions générales de Géologie*, par Ed. Hébert, membre de l'Institut (Académie des Sciences), professeur de géologie à la Sorbonne. Ouvrage accompagné de 54 figures dans le texte. Paris, Masson, éd. 1884, in-12 de 114 pages.

—M. De Smyttère, notre collègue de Lille, a également envoyé le volume qu'il vient de publier sur la bataille du Val de Cassel; cet ouvrage est orné de nombreuses planches bien exécutées. Des remerciements seront adressés à M. De Smyttère.

De nombreux ouvrages parvenus depuis la dernière réunion sont également déposés sur le bureau. En voici l'énumération :

I. *Envois des Ministères.*

— Revue des travaux scientifiques, t. III. Travaux publiés en 1882, nos 5, 6 et 7.

— Journal des Savants, octobre 1883.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Amiens. — Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie, année 1883, n° 3.

Annecy. — Revue savoisienne, journal publié par la Soc. florimontane d'Annecy, octobre 1883.

Bone. — Académie d'Hippone. Bulletins, nos 6 et 7.

Bordeaux. — Actes de la Soc. linnéenne, 4e série, t. VI, 1882.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Tables (1712-1875).

— Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 3e série, 43e année, 1881.

Bourges. — Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre, 1883. Tables des dix premiers volumes.

Brest. — Bull. de la Soc. acad. de Brest, 2e série, t. VIII, 1882-83.

Bruxelles. — Annales de la Société malacologique de Belgique, t. I (1863) à VIII (1873) ; t. XVII, 3e série ; t. II, 1882 ; t. III, 1883, 1re partie.

— Annales de la Soc. belge de Microscopie, t. VII, années 1834-1881. Bulletin... 10e année, no 1, 1883.

— Soc. royale belge de Géographie, 1883, nos 3 et 4.

Chalons-sur-Marne. — Mém. de la Soc. d'Agriculture de la Marne. Planches à joindre au volume de 1882-1883.

La Rochelle. — Soc. des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure. Annales de 1882 ; no 19, 1883.

Liège. — Bull. de l'Institut archéol. liégeois, t. XVII, 1re édit., 1883.

Manchester. — Proceedings of the Manchester Litterary and Philosophical Society, vol. XVI à XIX (1877 à 1880) ; mémoirs : 3e série, vol. VI (1879).

Mende. — Bull. de la Soc. d'Agr. Ind., Sc. et Arts de la Lozère, septembre 1883.

Neuchatel. — Bull. de la Soc. des Sciences naturelles de Neuchâtel, t. XIII, 1883.

Nimes. — Bull. de la Soc. d'Études des Sciences naturelles de Nîmes, septembre 1883.

Paris. — Revue historique, 8e année, t. II et III, novemb.-décemb. 1883.

— Compte-rendu des séances et Mém. de la Soc. de biologie, t. III et IV de la 7e série, années 1881 et 1882.

— Bull. de la Soc. géologique, 3e série, t. XI, feuilles 23-39.

Privas. — Bull. de la Soc. d'Agriculture, Sciences, Arts et Lettres de l'Ardèche, t. II, 1er sémestre 1883.

Rouen. — Bull. de la Soc. libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, exercice 1882-83.

Saint-Omer. — Soc. des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, juillet-septembre 1882.

Strasbourg. — Soc. des Sciences Agric. et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin novembre 1883.

Toulouse. — Bull. de la Soc. académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, t. IV, 1883, no 2.

II. *Envois divers.*

— Notice biographique sur M. Ambroise Challe, président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, par Max. Quantin. Auxerre, 1883 (ouvrage offert par la famille Challe).

Paris. — Société de secours des Amis des sciences, fondée le 5 mars



1857 par L.-J. Thenard. Compte-rendu de la gestion du conseil d'administration pendant l'année 1882-83.

— La bataille du Val de Cassel de 1328, par le docteur De Smyttère de Cassel. Lille, 1883.

— Revue de Champagne et de Brie, novembre 1882.

Marty (Gustave). — La caverne de Montlaur ou de l'Herme (Ariège), par G. Marty, membre de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, lauréat de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres, 1883.

Pouy. — Histoire miraculeuse des Eaux rouges comme sang tombées dans la ville de Sens et ses environs le jour de la Grande-Feste-Dieu dernière, 1617, extraite d'une lettre de maistre Thomas Mont-Sainct, maître-chirurgien en ladicte ville, escrite à un sien amy à Paris. A Paris, chez Sylvestre Moreau, 1617. (Réimpression faite à Amiens, à 60 exemplaires, par M. Pouy).

Prix Crochot. — M. le président, en annonçant que la commission du prix Crochot a accordé un prix de 300 francs à M. Richard, pour son travail sur le canton de Seignelay, et un prix de 300 francs à M. Vaudin, pour son *Éloge de Gérard de Roussillon*, félicite nos deux collègues de leur double succès.

Nominations. — MM. Berthet, négociant à Auxerre, Lavollée, ancien juge de Paix à Toucy, et Romand, membre du Conseil général à Gurgy, présentés à la dernière séance, sont nommés membres titulaires.

Dons. — M. Demay offre pour le Musée un fragment de grès portant une empreinte de pomme de pin, provenant du massif de grès ferrugineux des environs d'Auxerre et trouvé sur les bords de la rivière.

Augmentation provisoire de cotisations pour 1884. — M. Cotteau prend ensuite la parole et expose à la Société que le Conseil général ayant supprimé pour l'année 1884 la subvention de 1,000 francs qu'il accordait à titre d'encouragement à notre Société, il y a lieu d'aviser pour combler ce déficit dans nos ressources. Cette suppression n'a été décidée du reste que par les nécessités budgétaires, et il y a tout lieu d'espérer que le crédit, qui était alloué depuis 1847, sera rétabli l'année prochaine par l'assemblée départementale.

Plusieurs mesures ont été proposées pour remplacer la somme relativement considérable qui va nous faire défaut. Le bureau s'est arrêté à une augmentation de cotisation de trois francs, qui serait perçue, en 1884, provisoirement, si l'assemblée l'approuve.

La discussion étant ouverte sur la proposition faite au nom du bureau, un membre propose de supprimer les jetons d'argent ; ce serait une petite économie qui aurait des inconvénients de toute sorte ; cette proposition, mise aux voix, est repoussée.

L'augmentation provisoire de 3 fr. pour l'année 1884, mise aux voix, est acceptée par l'assemblée.

Communications. — M. Quantin, à propos d'un ouvrage qui vient de paraître en Allemagne, lit une note sur la chronique de Robert Aboland, dont une copie manuscrite du temps se trouve à la bibliothèque d'Auxerre. Cette notice figurera au Bulletin. M. Prot signale en même temps une copie ancienne de cette chronique, qu'il a eu l'occasion de voir à la bibliothèque de Douai. On trouve dans cet ouvrage des faits importants pour l'histoire et les sciences. C'est ainsi qu'on y rencontre des idées qui n'ont été adoptées qu'avec de grandes difficultés et beaucoup plus tard sur le système du monde, et il est singulier de voir, au XIII[e] siècle, un auteur faisant la description du monde, avancer que la terre est ronde et que le soleil et la terre sont suspendus dans l'espace.

— Après M. Quantin, M. Cotteau fait un compte-rendu du Congrès scientifique tenu à Rouen, au mois de septembre, par l'Association française pour l'avancement des sciences. Les séances du Congrès ont été fort intéressantes; cependant M. le président constate que, s'il y a beaucoup de curieux à ces réunions, les hommes de science se déplacent plus difficilement et ne sont pas toujours exacts aux rendez-vous des Congrès. Néanmoins les séances ont été bien nourries et plusieurs mémoires importants ont appelé la discussion sur des questions de zoologie, de géologie ou de botanique. Les attérissements de la basse Seine et le canal de Tancarville, ont donné lieu à une communication intéressante. Les excursions, bien dirigées, soit au point de vue géologique, soit au point de vue archéologique et industriel, ont été très suivies.

Les carrières de Sotteville ont permis de constater la présence de silex taillés encore en place dans les terrains quaternaires. Les environs de Rouen et les failles de Caudebec, où l'on trouve le jurassique et le crétacé au même niveau, ont été également visités en même temps que les excursionistes pouvaient admirer les ruines des abbayes de Caudebec et de Jumiége, qui conservent encore leur air de grandeur, malgré l'action destructive du temps. L'industrie rouennaise n'a pas été non plus négligée, et les excursionnistes ont pu visiter dans tous ses détails l'une des plus grandes filatures de lin et de coton.

Après cette communication, la séance est levée.

III

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Au 31 décembre 1883 (1).

§ I. — *Sociétés françaises.*

AISNE. . . . CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.

— LAON. Société académiqne de Laon, fondée en 1850.

— SOISSONS. Société archéologique et historique de Soissons, fondée en 1846.

— SAINT-QUENTIN. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825.

— SAINT-QUENTIN. Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

ALGÉRIE. . . Société des sciences physiques, naturelles et climatolo giques de l'Algérie, rue Bruce, 7, à Alger.

— CONSTANTINE. Société archéologique de la province de Constantine.

— BONE. Académie d'Hippone.

ALLIER. . . MOULINS. Société d'émulation du département de l'Allier, fondée en 1845.

ALPES-MARITIMES. NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

ARDÈCHE. . PRIVAS. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Lettres du département de l'Ardèche.

AUBE. . . . . TROYES. Académie d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, fondée en 1818.

AVEYRON. . RODEZ. Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société de statistique de Marseille. fondée en 1827.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

(1) *Avis à MM. les Secrétaires des différentes Sociétés.* — Un certain nombre de Sociétés ne nous ayant point fait parvenir leurs publications depuis plusieurs années, nous avons dû, à notre grand regret, les rayer de cette liste et supprimer l'envoi de notre Bulletin à ces Sociétés. MM. les Secrétaires sont priés de veiller à ce que les envois qui nous sont destinés nous parviennent régulièrement, afin que nos relations n'aient à subir aucune interruption fâcheuse.

CALVADOS. . CAEN. Société linnéenne de Normandie, fondée en 1823.
— CAEN. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, fondée en 1862.
— CAEN. Société française d'archéologie.
CHARENTE. ANGOULÊME. Société archéologique et historique d'Angoulême.
CHARENTE-INFERIEURE. LA ROCHELLE. Académie de la Rochelle, section des Sciences naturelles.
— SAINT-JEAN-D'ANGELY. Société linnéenne de la Charente-Inférieure, fondée en 1876.
— SAINTES. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
CHER. . . . BOURGES. Société des antiquaires du Centre.
— BOURGES. Société historique du Cher.
CORSE. . . . BASTIA. Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, fondée en 1880.
COTE-D'OR. . BEAUNE. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.
— DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, fondée en 1725.
— DIJON. Commission archéologique de la Côte-d'Or, fondée en 1831.
— DIJON. Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.
— SEMUR. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur.
CREUSE. . . GUÉRET, Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
DOUBS. . . . BESANÇON. Société d'émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840.
— MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
DROME. . . . ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse.
EURE-ET-LOIR. CHATEAUDUN. Société dunoise d'archéologie, d'histoire, des sciences et des arts, à Châteaudun.
FINISTÈRE. BREST. Société académique de Brest, fondée en 1858.
GARD. . . . NIMES. Académie du Gard, fondée en 1682.
— NIMES. Société d'études des Sciences naturelles, fondée en 1872.
GIRONDE. . BORDEAUX. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1662.
— BORDEAUX. Société linnéenne, fondée en 1818
HAUTE-GARONNE. Toulouse. Société archéologique du Midi de la France, fondée en 1851.
— TOULOUSE. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, fondée en 1846.
— Société d'histoire naturelle de Toulouse, fondée en 1866.

HAUTE-GARONNE. Toulouse. Société des Sciences physiques et naturelles de Toulouse.

— Toulouse. Société académique hispano-Portugaise de Toulouse.

HAUTE-LOIRE. Le Puy. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, fondée en l'An XI.

HAUTE-MARNE. Langres. Société historique et archéologique de Langres.

HAUTE-SAONÉ. Vesoul. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

HAUTE-SAVOIE. Annecy. Société florimontane d'Annecy, fondée en 1851.

HAUTE-VIENNE. Limoges. Société archéologique et historique du Limousin.

HÉRAULT. . Montpellier. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

— Béziers. Société d'Études et d'Histoire naturelle.

ILLE-ET-VILAINE. Rennes. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1846.

ISÈRE. . . . Grenoble. Académie delphinale.

JURA. . . . . Poligny. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, fondée en 1859.

— Lons-le-Saulnier. Société d'émulation.

LOIR-ET-CHER. Vendome. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

— Blois. Société des Sciences et des Lettres de Blois.

LOIRE. . . . Saint-Étienne. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, reconstituée en 1856.

LOIRE-INFÉRIEURE. Nantes. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, fondée en 1845.

— Nantes. Société académique des Sciences et des Arts.

LOIRET. . . Orléans. Société archéologique de l'Orléanais, fondée en 1848.

LOZÈRE. . . Mende. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère, fondée en 1819.

MAINE-ET-LOIRE. Angers. Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, fondée en 1685.

— Angers. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée en 1818.

— Angers. Société d'études scientifiques d'Angers.

— Angers. Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire.

MANCHE. . . Cherbourg. Société des Sciences naturelles, fondée en 1852.

— Cherbourg. Société académique de Cherbourg, fondée en 1755.

MARNE. . . . Chalons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce,

Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.

MARNE. . . . Vitry-le-François. Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOSELLE. Nancy. Académie de Stanislas, fondée en 1750.

— Nancy. Société d'archéologie lorraine.

— Nancy. Société de médecine de Nancy.

— Pont-a-Mousson. Société philotechnique, fondée en 1876.

MEUSE. . . Bar-le-Duc. Société des Lettres, Sciences et Arts.

MORBIHAN . Vannes. Société polymathique du Morbihan, fondée en 1862.

NIÈVRE. . . Nevers. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1852.

— Clamecy. Société scientifique et artistique de Clamecy.

NORD. . . . Douai. Société d'Agriculture, Sciences et Arts, fondée fondée en 1799.

— Dunkerque. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, fondée en 1851.

— Lille. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fdndée en 1801.

OISE. . . . . Beauvais. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

PAS-DE-CALAIS. Arras. Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, fondée en 1817.

— Boulogne-sur-Mer. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864.

— Saint Omer. Société des Antiquaires de la Morinie, fondée en 1831.

PUY-DE-DOME. Clermont Ferrand. Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. Perpignan. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

RHONE. . . . Lyon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

— Lyon. Société d'études scientifiques de Lyon, au palais des Arts.

— Lyon. Société littéraire de Lyon.

— Lyon. Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

— Lyon. Société du Musée Guimet, à Lyon.

SAONE-ET-LOIRE. Autun. Société éduenne, fondée en 1836.

— Chalon-sur-Saone. Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, fondée en 1844.

— Chalon-sur-Saone. Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, fondée en 1876.

— Macon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, fondée en 1805.

SARTHE. . . LE MANS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1861.

— LE MANS. Société historique et archéologique du Maine.

— Société philotechnique du Maine, fondée en 1880.

— Revue historique et archéologique du Maine.

SAVOIE. . . CHAMBÉRY. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, constituée en 1820.

— CHAMBÉRY. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

SEINE. . . . PARIS. Société d'anthropologie de Paris.

— — Société de biologie.

— — Société botanique de France.

— — Société géologique de France.

— — Société zoologique de France.

— — Société des antiquaires de France.

— — Société des études historiques.

— — Association scientifique de France.

— — Société philotechnique de Paris.

— — Société académique Indo-Chinoise.

— — Société entomologique.

— — Société française de numismatique et d'archéologie, 46 rue de Verneuil.

— — Société philomathique de Paris, fondée en 1788, rue des Grands-Augustins, 7.

SEINE-INFÉRIEURE. ROUEN. Société des amis des Sciences naturelles de Rouen, fondée en 1865.

— ROUEN. Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

— HAVRE. Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre.

— LE HAVRE. Société hâvraise d'études diverses.

SEINE-ET-MARNE. FONTAINEBLEAU. Société historique et archéologique du Gâtinais, fondée en 1883. (Secrétariat à Paris, rue Cherche-Midi, 55.)

— MEAUX, Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, fondée en 1861.

— MELUN. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE. RAMBOUILLET. Société archéologique.

— VERSAILLES. Société d'Agriculture et des Arts.

SOMME. . . ABBEVILLE. Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797.

— AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836.

— AMIENS. Académie des Sciences, Eelles-Lettres et Arts de la Somme.

— AMIENS. Société linnéenne du Nord de la France, fondée en 1866.

TARN-ET-GARONNE. MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

VAR. . . . . DRAGUIGNAN. Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

— DRAGUIGNAN. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du département du Var.

— TOULON. Société académique du Var.

VAUCLUSE. . APT. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.

VIENNE . . . POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.

— POITIERS. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et arts de Poitiers, fondée en 1789.

VOSGES. . . ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges, établie en 1824.

YONNE.. . . AUXERRE. Société médicale de l'Yonne, fondée en 1844.

— AUXERRE. Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, établie en 1857.

— AUXERRE. Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.

— AVALLON. Société d'études d'Avallon, établie en 1860.

— JOIGNY. Société d'Agriculture de Joigny, établie en 1836.

— SENS. Société archéologique de Sens, établie en 1844.

§ II. — *Sociétés étrangères* (1).

ALLEMAGNE. (Grand duché de Bade). HEIDELBERG. Société historique et médicale de Heidelberg.

— ALSACE. — METZ. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

— — METZ. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1834.

— — METZ. Société d'Archéoldgie et d'Histoire.

— — STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts.

— — COLMAR. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1859.

— WESTPHALIE. — MUNSTER Société Westphalienne provinciale pour la Science et l'Art.

AUTRICHE. . BRÜNN. (Moravie). Société des naturalistes de Brünn.

— VIENNE. Société impériale de Géographie.

— — Institut géologique, impérial et royal d'Autriche.

BELGIQUE. . BRUXELLES. Société malacologique de Belgique.

— LIÈGE. Institut archéologique liégeois.

(1) Les Bulletins pour les Sociétés étrangères sont adressés à la commission française des échanges internationaux au ministère de l'instruct n publique.

BELGIQUE. . BRUXELLE. Société belge de géographie.
— — Société belge de microscopie
— MONS. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
— MONS. Cercle archéologique de Mons.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. BOSTON, Mass. — Boston Society of Natural History.
— BUFFALO N. Y. V. S. A. Buffalo Society of Nat. Sciences.
— CHICAGO. ILL. Academy of Sciences.
— SAINT-LOUIS. Mo. Academy of Sciences.
— NEW-HAVEN. — Connecticut Academy. of Arts and Sciences.
— NEW-YORK. — New-York Lyceum of Natural History.
— PHILADELPHIE, PQ. — Academy of Natural Sciences.
— SALEM, Maas. Association for the Advencement of Sciences.
— WASHINGTON. Smithsonian Institution.
ITALIE. . . . MODÈNE. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
NORWÈGE. . CHRISTIANIA. Université royale de Norvège.
PRUSSE. . . KONISBERG. Schriften der Physikalisch Okono-nischen Gesellschaft zu Konisberg.
SUÈDE. . . . STOCKHOLM. Académie royale des Sciences de Stockholm.
SUISSE. . . . GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
— LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences naturelles.
— NEUFCHATEL. Société des Sciences nat de Neufchâtel.
— NEUTCHATEL. Société murithienne de Botanique, fondée en 1861.

§ III. — *Journaux et revues périodiques échangeant leurs publications avec celles de la Société.*

ALSACE. . . COLMAR. Revue d'Alsace, au bureau de la Revue à Colmar, place du Marché au petit détail, 18.
AUBE. . . . . ARCIS-SUR-AUBE. Revue de Champagne et de Brie, chez M. Léon Frémont, imprim -éditeur, place de la Halle.
SEINE. . . . PARIS. Revue historique, 76, rue d'Assas.

§ IV. — *Envois des Ministères.*

Journal des Savants.
Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par MM. Meyer et Gaston, chez M. Viewag, libraire, 67, rue Richelieu.
Revue des Sociétés savantes des départements.
Bulletin du Comité des travaux scientifiques.
Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.

IV.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RECEVANT LE BULLETIN.

ALGÉRIE.

CONSTANTINE. Bibliothèque principale du cercle militaire de la Ville.

ARDENNES.

SEDAN. . . . Bibliothèque du Cercle des officiers.

CÔTE-D'OR.

DIJON . . . . Bibliothèque de la Faculté des Lettres.
— Bibliothèque de la Faculté des Sciences.
— Archives de la Côte-d'Or.

SEINE.

PARIS . . . . Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
— Bibliothèque de l'Institut.
— Ministère de l'Instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain, 10.
— Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, au ministère de l'Instruction publique (5 exemplaires).

YONNE.

AUXERRE. . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Collége.
— Bibliothèque de l'École normale.
— Bibliothèque de la Ferme-École de La Brosse.
— Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.
AVALLON. . Bibliothèque de la Ville.
JOIGNY . . . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Petit-Séminaire.
PONTIGNY. . Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.
SENS. . . . . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du grand Séminaire.
TONNERRE . Bibliothèque de la Ville.

V.

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE
AU 31 DÉCEMBRE 1883.

MEMBRES DU BUREAU.

	MM.
Président....................	G. Cotteau.
Vice-Présidents.............	le général de Marsilly. Desmaisons.
Vice-Présidents honoraires.....	Quantin. A. Chérest.
Secrétaires...................	H. Monceaux. A. Savatier-Laroche.
Archiviste...................	Ch. Demay.
Archiviste honoraire..........	E. Lorin.
Trésorier....................	P. Angenoust.

MEMBRES D'HONNEUR

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : M. l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur d'Académie.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

1868. Angenoust Paul, ancien vice-président du Conseil de préfecture, à Auxerre.
1863. Ansault Pascal, ancien juge de paix à Bonnières (Seine-et-Oise).
1875. Augé Théophile, négociant, à Auxerre.
1883. Badin d'Hurtebise Paul, propriétaire, à Mailly-le-Château.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres fondateurs ; les chiffres placés en regard rappellent l'année de réception de chaque membre.

1865. Barat fils, à Auxerre.
1868. Bazin, propriétaire à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Châteauneuf.
1862. Beau, chanoine au chapitre de Sens.
1847. Belin, ancien pharmacien, à Auxerre.
1882. Belloc, fabricant de ciments, à l'Isle-sur Serein.
1855. Bert Paul, professeur de physiologie à la Faculté des Sciences, membre de l'Institut, député de l'Yonne, à Paris, rue Guy La Brosse, 9.
1883. Berthet fils, négociant, à Auxerre.
1862. Bertin, propriétaire, à Joigny.
1873. Bertin Charles-Auguste-Flavien, agent d'assurances, à Auxerre.
1880. Beuve, ancien directeur des contributions indirectes, à Auxerre.
1876. Biard, professeur de dessin au collége d'Auxerre.
1868. Bichet, curé de Vallery.
1867. Bigault Amédée, négociant, à Auxerre.
1868. Billaut (l'abbé), chanoine au chapitre de Sens.
1847. Blin, professeur honoraire, à Auxerre.
1873. Bloch Richard, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.
1883. Blondel, chanoine titulaire, rédacteur de la *Semaine religieuse*, à Sens.
1863. Bogard (de), ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1857. Bondy (comte de), sénateur, ancien préfet de l'Yonne, à Paris, rue de Montalivet, 2. et au château de la Barre, arrondissement du Blanc (Indre).
1849. Bonneville, ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1865. Bonneville Marcel, à Auxerre.
1862. Boucher de la Rupelle (comte Henri), ancien trésorier-payeur général, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
1855. Boucher de la Rupelle (vicomte Paul), ancien substitut du procureur de la République, à Paris, 7, rue de l'Université.
1859. Boucheron, ancien agent-voyer central, à Joigny.
1867. Boullay, conseiller à la cour de Paris.
1883. Bourgoin Edouard, sculpteur, à Paris, 53, rue de Ponthieu, et à Saint-Bris.
1865. Breuillard, docteur en médecine, à Vézelay.
1880. Breuze (de), avocat, à Auxerre.
1856. Brincard (baron), membre du conseil général, 4, rue Castellane, à Paris.
1877. Brault, ancien juge au tribunal civil, à Auxerre.
1880. Callet, employé de banque, à Auxerre.
1880. Cambuzat Alexandre, propriétaire, à Seignelay.
1848. Campenon, docteur en médecine, à Tonnerre.
1878. Carré, curé de Taingy.
1877. Cerneau-Gohan, chef d'institution, à Auxerre.
1852. Challan-Belval, percepteur à Aisy.
1866. Challe Jules, ancien avoué, à Auxerre.

1861. CHALLE Léon, sous-intendant militaire, à Fontainebleau.
1861. CHALLE Paul, juge de paix, à Charny.
1870. CHANVIN aîné, ancien capitaine de la garde mobile, à Chablis.
1882. CHANDENIER Félix, entrepreneur de travaux publics, 8, rue Morand, à Paris.
1865. CHARLOT, ancien juge d'instruction, à Auxerre.
1872. CHASTELLUX, (comte Henri de), à Chastellux (Yonne).
1879. CHATEAUVIEUX (Henri de), propriétaire, à Blannay.
1872. CHAUDÉ, instituteur public, à Préhy (Yonne).
1848. CHEREST, au château de la Maison-Haute, près Bléneau, et à Paris, rue d'Assas, 22.
1858. CLAUDE Victor, ancien adjoint au maire, à Auxerre.
1850. CLERMONT-TONNERRE (duc de), membre du conseil général de l'Eure, au château d'Ancy-le-Franc.
1883. COLLET, ancien secrétaire général de la préfecture de police, à Paris, rue Nouvelle, 1.
1875. COLIN, agent d'assurances, à Cravant.
1870. COMMINES DE MARSILLY (le général de), à Auxerre.
1847. *COTTEAU Gustave, ancien président de la Société géologique de France, juge honoraire, à Auxerre.
1868. COTTEAU Edmond, répartiteur des contributions directes, à Paris.
1873. DEJUST, notaire honoraire, à Auxerre.
1883. DEJUST Camille, négociant, à Auxerre.
1877. DELALOGE, propriétaire, à Châtel-Censoir (Yonne).
1877. DELEBECQUE (le général), à Vincelles.
1862. DEMADIÈRE (baron), vice-président honoraire du tribunal civil, à Auxerre.
1868. DEMAY Charles, licencié en droit, à Auxerre.
1869. DENORMANDIE Ernest, sénateur, 42, boulevard Malesherbes, à Paris.
1868. DESMAISONS, sous-ingénieur en retraite, à Auxerre.
1883. DESNOYERS, conservateur des hypothèques, à Auxerre.
1857. DIONIS DES CARRIÈRES, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, à Auxerre.
1880. DISSON DE BAYS, à Sussey (Côte-d'Or).
1862. DONDENNE, architecte du département, à Auxerre.
1848. DUCHÉ Emile, docteur en médecine, membre du conseil général, à Ouaine.
1876. ESNOU Paul-Simon, greffier de la justice de paix, à Auxerre.
1874. ESMELIN, notaire honoraire, à Auxerre.
1861. ESTAMPES (comte Th. d'), au château de Montigny, près Charny.
1882. FABVIER, médecin-major au 82e de ligne, à Auxerre.
1873. FALATEUF Oscar, avocat, 25, rue Saint-Roch, à Paris.
1876. FAUCHEREAU Ferdinand, libraire, à Auxerre.
1877. FAURE, préfet de l'Yonne, à Auxerre.
1878. FLAMARE (de), archiviste du département, à Nevers.
1850. FLEUTELOT Henri, propriétaire, à Auxerre.
1875. FOEX, professeur à l'école d'agriculture de La Brosse, à Auxerre.



1870. Fontaine (Louis de), membre du conseil général de l'Yonne, à Fontaine, près Sens.
1874. Forestier, docteur en médecine, à Seignelay.
1860. Fosseyeux, notaire honoraire, à Cravant.
1849. *Frémy, ancien directeur du Crédit foncier, rue de Provence, 124, à Paris.
1847. *Gallois, ancien conseiller à la cour d'appel, 11, rue de Verneuil, à Paris.
1866. Gallot Albert, imprimeur, à Auxerre.
1872. Garlandier René, capitaine d'artillerie, à la Rochelle.
1879. Gauchery, négociant, à Auxerre.
1882. Gauthier Victor, serrurier, à Joigny.
1877. Gémeau (Albert de), capitaine de l'armée territoriale, à Melun. 1, route de Nangis.
1876. Germette Alfred, négociant, à Auxerre.
1874. Girard, notaire honoraire, à Auxerre.
1858. Grenet, docteur en médecine, à Joigny.
1849. Guichard Victor, député de l'Yonne, à Soucy, près Sens.
1877. Guillemine, secrétaire de la mairie, à Romainville.
1872. Guillon Adolphe-Irénée, artiste peintre, à Paris, 10, boulévard Clichy.
1863. Guinot, médecin, à Lézinnes.
1880. Guyard père, propriétaire, à Auxerre.
1880. Guyard fils, à Auxerre.
1847. Hermelin, docteur en droit, ancien juge de paix à Saint-Floreniin.
1874. Hermelin Camille, à Saint-Florentin.
1848. Hottot, ancien sous-préfet, à Avallon.
1878. Hugot, vice-président du conseil de préfecture, à Auxerre.
1862. Jarry, ancien conseiller de préfecture, à Paris, 17, rue de Larochefoucaud.
1872. Javal, docteur en médecine, membre du conseil général de l'Yonne, à Paris, 58, rue de Grenelle-Saint-Germain.
1865. Jobert Eugène, à Arces.
1876. Jolivot, ancien sous-préfet, à Monaco.
1865. Joly Charles, receveur municipal, à Auxerre.
1865. Joly (l'abbé Florimond), 1, rue Cambacérès, à Paris.
1878. Jossier, sous-préfet, à Pontoise (Oise).
1881. Jozan, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Auxerre.
1874. Konarski Wladimir, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.
1862. Labosse, docteur en médecine, à Nitry.
1883. La Brulerie (de), contrôleur des contributions, à Joigny.
1874. Labrune, architecte, à Auxerre.
1878. Lacroix Auguste, peintre à Auxerre.
1855. Lambert, juge-suppléant, à Etampes.
1849. Lambert, avocat, à Auxerre.
1855. Lambert, propriétaire, à Tanlay.



1874. Lanier, ancien secrétaire de la mairie, à Sens.
1858. Lasnier, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
1847. *Laurent-Lesserè, propriétaire, à Auxerre.
1865. Laurent, inspecteur primaire, à Joigny.
1883. Lavollée, ancien juge de paix, à Toucy.
1872. Leblanc-Duvernoy Paul, à Auxerre.
1847. *Lechat, ancien chef de division à la préfecture de l'Yonne, à Auxerre.
1880. Leclerc, avoué, à Avallon.
1883. Leclerc de Fourolles, juge-suppléant, à Châlons-sur-Marne.
1883. Leclère Maurice, négociant, à Auxerre.
1880. Lefranc, notaire, à Châtel-Censoir.
1878. Legueux, négociant, à Auxerre.
1880. Lelorrain, percepteur, à Joigny.
1853. Lepère, député de l'Yonne, 13, boulevard Courcelles, à Paris.
1876. Leroy fils, mécanicien, à Auxerre.
1882. Lethier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Auxerre.
1876. Letteron, professeur au lycée de Bastia (Corse).
1878. Limosin, notaire honoraire, à Auxerre.
1862. Lonclas, intendant militaire en retraite, à Auxerre.
1862. Loriferne, pharmacien, à Sens.
1883. Loriferne, curé de Saint-Aubin-Châteauneuf.
1847. Lorin Emile, membre du conseil général de l'Yonne, maire de la ville d'Auxerre.
1850. Louvois (marquis de), à Ancy-le-Franc.
1880. Maillet, photographe, à Auxerre.
1881. Maison, propriétaire à Châtel-Censoir.
1878. Manifacier Victor, négociant, à Auxerre.
1851. Marie, juge honoraire au tribunal civil, à Auxerre.
1875. Marie, ancien procureur de la Rép. à Paris, 100, rue de Rennes.
1877. Mariotte, ingénieur civil, à Paris, 35, boulevard Saint-Michel.
1861. Marquot (l'abbé), curé de Tanlay.
1868. Martin, percepteur à Bièvre (Seine-et-Oise).
1880. Martin de Chanteloup, conseiller honoraire, à Auxerre.
1880. Martinot Alfred, naturaliste chamoiseur, à Auxerre.
1865. Massot, ancien maire d'Auxerre.
1882. Merle, propriétaire au château de Guilbaudon, près Seignelay.
1865. Milliaux, notaire honoraire, à Auxerre.
1882. Mignot père, propriétaire, à Charbuy.
1861. Mignot fils, ancien négociant, à Charbuy.
1882. Mocquot père, maire de Charbuy.
1878. Molard Francis, archiviste du département, bibliothécaire-archiviste de la ville, à Auxerre.
1857. Monceaux Henri, pharmacien, à Auxerre.
1873. Moreau, architecte de la ville, à Auxerre.
1874. Moreau Emile (docteur), naturaliste, 7, rue du 27 Juillet, à Paris.
1881. Moreau Constant, trésorier-payeur général, à Auxerre.



1873. MORILLON (Gaspard de), propriétaire, à l'Isle-sur-Serein.
1870. MOUSSU, juge au tribunal civil, à Bar-sur-Seine.
1861. MUNIER, ancien principal du collège, à Auxerre.
1883. MUNSCH, notaire, à Auxerre.
1883. MUSSET, docteur en médecine, à La Roche-Saint-Cydroine.
1878. NAVARRE, commissaire-priseur, à Auxerre.
1876. NICOLAS, juge, à Chartres.
1882. NICOLAS, curé de Tronchoy et Cheney.
1877. OSMONT, architecte, à Auxerre.
1878. PALLIER Emile, propriétaire, à Châtel-Censoir.
1881. PARQUIN Léon, négociant, à Auxerre.
1875. PASSEPONT Jules, artiste peintre, à Auxerre.
1882. PÉAN-LACROIX, directeur des domaines, à Auxerre.
1855. PERRIQUET Eugène, avocat à la Cour de cassation, 60, rue Saint André-des-Arts, à Paris.
1855. PERRIQUET Gustave, ancien imprimeur, à Auxerre.
1864. PÉRON, sous-intendant milititaire, à Bourges.
1858. PETIT Ernest, membre du Conseil général, à Vausse, commune de Châtel-Gérard, et à Paris, rue du Bellay, 8.
1871. PETIT Eugène, docteur en médecine, membre du Conseil général de l'Yonne, à Pont-sur-Yonne.
1853. PIÉTRESSON, ancien notaire, à Auxerre.
1869. POITOU (l'abbé), curé de Chassignelles, par Ancy-le-Franc.
1861. POPULUS, docteur en médecine, à Coulanges-la-Vineuse.
1876. POTTIER Maurice, pharmacien, à Auxerre.
1847. *POUBEAU, ancien pharmacien, à Auxerre.
1880. POUGEOIS, propriétaire, à Auxerre.
1876. POUGY, avocat, 80, rue de Grenelle, à Paris.
1852. PROT, ancien inspecteur des écoles primaires, à Auxerre.
1880. PRUDOT, fils, à Auxerre.
1847. *QUANTIN, ancien archiviste du département, à Auxerre.
1883. QUEULAIN, direct. des usines à gaz d'Auxerre, Joigny et Tonnerre.
1879. QUILLOT Camille, docteur en médecine, à Frangey, près Lézinnes,
1869. RABÉ, docteur en médecine, à Maligny.
1883. RAISON, ingénieur, à Auxerre.
1857. RAMPONT-LECHIN, sénateur, 6, avenue de Breteuil, à Paris.
1869. RATHIER, député de l'Yonne, à Chablis.
4852. RAVIN Eugène, ancien pharmacien à Auxerre.
1862. REMACLE Lucien, avocat, à Auxerre.
1871. RÉTIF Frédéric, directeur des domaines, à Besançon (Doubs).
1866. RÉTIF, ancien vice-président du tribunal civil, à Auxerre.
1850. RIBIÈRE, sénateur, à Auxerre.
1857. RICHARD, ancien libraire, à Auxerre.
1880. RICHARD fils, receveur d'enregistrement, à Vermenton.
1847. *RICORDEAU (l'abbé), à Auxerre.
1880. RICQUE, médecin major au 82e de ligne, à Courbevoie.
1861. ROCHÉ Louis, docteur en médecine, à Toucy.

1859. ROCHECHOUART (comte de), propriétaire au château de Vallery.
1883. ROMAND, membre du conseil général de l'Yonne, à Gurgy.
1873. ROUILLÉ Georges, imprimeur, à Auxerre.
1880. ROUSSEAU, directeur médecin en chef de l'asile départemental à Auxerre.
1862. ROUX Anatole, propriétaire à Paris, 14, avenue de la Reine Hortense.
1870. ROUX, architecte, à Auxerre.
1855. SALMON, avocat, à Paris, 29, rue Lepeletier.
1874. SAINTE-ANNE (Albert de), à Champvallon, par Joigny.
1860. SAVATIER-LAROCHE, avocat, à Auxerre.
1867. SOUFFLOT Jules, ancien administrateur des messageries nationales, à Paris, rue des Mathurins, 37.
1856. TAMBOUR Ernest, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, à Paris, 41, boulevard Haussmann.
1850. TARTOIS, ancien directeur de mines, à Senan.
1861. TEXTORIS, ancien membre du conseil général, au château de Cheney.
1882. THUILLIER, propriétaire à Chassy.
1876. TISSIER, imprimeur, à Joigny.
1880. TRUCHON fils, à Paris.
1878. UZANNE Octave, homme de Lettres, 69, rue Bonaparte, à Paris.
1878. UZANNE Joseph, homme de Lettres, 68, boulevard Saint-Germain, à Paris.
1877. VALLIER, avocat, à Auxerre.
1879. VAUDIN, peintre-dessinateur, à Auxerre.
1883. VERDOT Félix, directeur de la succursale de la banque Cordier, à Auxerre.
1862. VINCENT Emile, au château de Montfort, par Montigny-la-Resle.
1883. VOSGIEN, curé de Bleigny-le-Carreau.

MEMBRES LIBRES

1871. BALACEY (l'abbé), curé de Vinneuf (Yonne).
1850. BILLEAU, ancien instituteur, à Villiers-Saint-Benoit.
1857. MEUNIER, sculpteur, à Vézelay.
1874. MICHOU, chef d'institution, à Saint-Florentin.
1853. MOUILLOT, instituteur.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

1859. ANCELON, docteur en médecine, à Dieuze (Meurthe).
1863, ARTIGUES, docteur en médecine, à Nice (Alpes-Maritimes).

(1) Le signe * avant le nom indique les membres correspondants qui reçoiv[illegible] Bulletin et paient une cotisation annuelle de six francs. Les membres qui [illegible] recevoir le Bulletin doivent adresser cette cotisation à M. le Trésorier [illegible] de chaque année.

1883. Barat Albert, clerc de notaire, à Paris, 11, rue Descartes.
1861. Barranger, (l'abbé), curé de Villeneuve-le-Roi-s-Seine (S.-et-O.)
1870. Baudiot, notaire, à Mâcon.
1869. Bayle, ancien professeur de paléontologie à l'Ecole des Mines, à Paris.
1866. Beltrémieux Edouard, membre de la Société géologique de France, conservateur du musée de la Rochelle.
1855. Bénard, directeur des contributions indirectes, à Coutances.
1861. Bertherand, docteur en médecine, à Alger.
1870. Berthuel Jean-Baptiste, pasteur, à Arbois (Jura).
1879. Bertrand Arthur, vice-président de la Société archéologique du Mans, ancien conseiller de préfecture, au Mans.
1868. *Bioche, avocat à la cour d'appel, à Paris, rue de Rennes, 57.
1849. Blanche Isidore, consul de France à Tripoli (Syrie).
1856. Bulliot Gabriel, membre de la Société éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
1856. Bure (de), ancien président de la Société d'émulation, à Moulins.
1877. Cachard (de), professeur à Bruxelles (Belgique).
1867. Cailletet, pharmacien, à Charleville (Ardennes).
1861. Cambuzat, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, à Paris.
1882. Camus, inspecteur primaire, à Amiens.
1855. Carlet Joseph, ingénieur, à Saulieu (Côte-d'Or).
1865. Chateau, conducteur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1861. Constant-Rebecque (de), président de la Société des Sciences de Poligny (Jura).
1873. Courot, substitut du procureur de la République, à Paris, rue de Médicis, 13.
1879. Croizier (le marquis de), président de la Société Indo-Chinoise, à Paris.
1857. Dantin, chef-d'escadron d'état-major, en Algérie.
1863. Davout (le général), duc d'Auerstaedt, commandant le 19e corps d'armée, à Alger.
1874. Defrance Gustave, chef de bureau à la préfecture de la Seine, à Paris.
1864. Delaplace, évêque de Pékin (Chine).
1863. De Smyttère, docteur en médecine, à Lille (Nord).
1863. Desnoyers, membre de l'Académie des inscriptions, bibliothécaire du Muséum, à Paris.
1847. Déy, ancien conservateur des hypothèques, à Laon (Aisne).
1866. Doucet Camille, membre de l'Académie française, à Paris.
1857. Duplès-Agié, archiviste-paléographe, à Paris, rue Saint-Dominique, 28
1859. Flandin, avocat général, à Pau.
1863. Franchet, naturaliste, attaché au muséum de Paris.
1849. Frémy Charles, docteur en médecine, à Paris, rue de Berlin, 9.
1856. Fromentel (de), docteur en médecine, à Gray (Haute-Saône).
1847. Garnier, archiviste du département, à Dijon.

1852. GAUDRY Albert, membre de l'Institut de France, rue des Saints-Pères, 7 bis, à Paris.
1882. GAUGUET Elie, homme de lettres, 36, rue de Seine, à Paris.
1869. *GAUTHIER, professeur au lycée, à Vanves, prés Paris, rue du Lycée, 17.
1854. GERMAIN-DE-SAINT-PIERRE, docteur en médecine, à Paris.
1859. GIGOT Léon, docteur en médecine, à Levroux (Indre).
1871. GILLET, inspecteur honoraire des écoles primaires, à Clamecy.
1847. GIRARD DE CAILLEUX, ancien inspecteur du service des aliénés de la Seine, à Paris.
1872. GIRAUT, médecin-adjoint, à l'asile des aliénés de Quatre-Marres, près Rouen.
1854. GRENIER, professeur de botanique, à Besançon (Doubs).
1849. *GUERNE (baron de), à Douai (Nord).
1868. *GUÉRIN-DEVAUX Rolland, ancien magistrat, à Mantes (S.-et-O.)
1865. *GUINAULT, censeur au lycée de Troyes (Aube).
1872. *HABERT, ancien notaire, rue Thiers, 50, à Troyes.
1872. HATIN Eugène, homme de lettres, à Paris, 7, rue Monsieur le Prince.
1848. *HÉBERT, membre de l'Institut, professeur de géologie à la faculté des Sciences, à Paris, 10 rue Garancière.
1872. JARRY, recteur de l'Académie, à Rennes.
1861. JEANDET Abel, docteur en médecine, à Verdun-sur-Saône.
1870. JOLY Henri, professeur à la faculté des lettres, à Paris.
1880. JOLY Léon, directeur de la banque de France, à Nevers.
1862. JOUAN, sculpteur, à Rouen.
1863. LANCIA DI BROLO (le duc), à Palerme (Sicile).
1872. LEBLANC-DUVERNOY Eugène, président du tribunal civil, à Troyes
1867. LENOIR François, archiviste du matériel du chemin de fer de Lyon, à Paris, 1, rue de Lyon.
1867. LORET-VILLETTE, pharmacien à Sedan (Ardennes).
1851. LORIÈRE (de) Gustave, géologue, au château de Chevillé, par Brulon (Sarthe).
1866. *LORIOL (Perceval de) Charles-Louis, membre de la Société géologique de France, à Frontex, par Genève (Suisse).
1863. MABILE, licencié ès-lettres, professeur au lycée de Bastia (Corse).
1863. MARCHAND (le docteur Léon), rédacteur de la *Revue médico-chirurgicale*, à Paris.
1883. MOREAU père, agent de change honoraire, à Fére-en-Tardenois (Aisne).
1864. MOREAU, maître-adjoint à l'école normale, à Melun.
1872. PAPAREL, percepteur, à Mende (Lozère).
1877. PINEL, propriétaire, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1874. *POTIER, ingénieur des mines, à Paris, 1, rue de Boulogne.
1864. *POULAIN, surveillant général à l'école normale primaire, rue Molitor, à Auteuil, Paris.
1863. POUY, ancien commissaire-priseur, à Amiens.

1883. Rance, professeur de théologie à la Faculté d'Aix.
1852. Raulin Victor, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Bordeaux.
1873. Rivière Emile, docteur-médecin, rue de Sèvres, 139, à Paris.
1860. Rousselot, inspecteur des forêts, à Mâcon.
1868. Saporta (comte de), géologue, à Aix.
1861. Servais, directeur des contributions indirectes, à Mâcon.
1861. Sirot, ancien professeur, à Dijon.
1860. Soland (Aimé de), président de la Société linéenne de Maine-et-Loire, à Angers, 32, rue de l'Hôpital.
1848. Soultrait (comte Georges de), trésorier général, à Besançon.
1863. Spiers père, à Oxford (Angleterre).
1871. Teilleux, docteur en médecine, au Mans (Sarthe).
1852. Vignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue de Grenelle, 3, à Paris.
1870. Villetard de Laguérie, substitut du procureur général, à Paris.
1864. Vivien de Saint-Martin, géographe, 11, rue Saint-Antoine, à Versailles.
1879. Vossion Louis, membre de la Société de géographie de Paris, consul de France à Gabès.

MEMBRES DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1883.

1868. Brun, professeur de musique, à Auxerre.
1847. Challe, ancien maire d'Auxerre.
1881. Gallois, propriétaire, à Auxerre.
1883. Germain, propriétaire à Mailly le-Château.
1851. Girardot (baron de), ancien secrétaire-général de préfecture.
1875. Monteix, propriétaire, à Auxerre.
1847. Prisset, numismate, à Dijon.
1852. Ray Jules, pharmacien, membre de Société académique de l'Aube, à Troyes.
1862. Rousseau, ancien notaire, à Courtenay (Loiret).

IV.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1883.

§ I. — *Dons en argent.*

1° Le département de l'Yonne.......................... 1,000 fr.
2° La ville d'Auxerre, pr acquisitions et entretien du Musée 400

§ II. — *Dons au Musée départemental placé sous le patronage de la Société.*

M. Belloc, ingénieur à l'Isle-sur-le-Serein. — 650 à 652. Empreintes de poissons provenant des schistes bitumineux de Vassy-les-Avallon.



M. Cotteau. président de la Société. — 648. Un jeton de la chambre des comptes de Nevers.

M. Demay, archiviste de la Société. — 654. Morceau de grès avec une empreinte de cône de pin, provenant des environs d'Auxerre.

M. Desmaisons, vice-président de la Société. — 649. Caturus Cotteauï, Sauvage. Poisson des schistes bitumineux de Vassy-les-Avallon.

M. Guelon, propriétaire à Gy-l'Évêque. — 647. Médailles fourrées de Posthume et de Valérius César, trouvées à Gy-l'Évêque.

M. Lechiche, fabricant d'ocres à Auxerre. — Plusieurs monnaies anciennes, trouvées rue Gérot à Auxerre.

M. Lethorre, greffier du Tribunal de commerce à Auxerre. — Un grand-duc tué à Saint-Fargeau.

M. Longlas, intendant militaire en retraite. — Buste du Dr Roux, né à Auxerre. Plâtre.

M. Martineau, naturaliste à Auxerre. — Un autour femelle.

MM. Mignot pére et fils. — 653. Bois de cerf fossile.

M. Pothier, ancien pharmacien, à Vézelay. — Sceau trouvé à Vézelay.

Ministère des Beaux-Arts.— Tableau de C. J. Beauverie. (Cueillette des pois à Anvers). Hauteur 1m80, largeur 2m60. Cpr. Catalogue du salon de 1881 où ce tableau est reproduit d'après un dessin de l'auteur.

Société (Acquisitions de la). — Une tête de cerf munie de ses bois. (5e année). Une tête de biche de trois ans. — Deux bruants des roseaux, mâle et femelle. — Une hirondelle de cheminée, mâle. — Un bruant ordinaire, femelle. — Une pie-grièche écorcheur, mâle. — Deux canards souchet, mâle et femelle. — Un canard garreau, jeune mâle tué à Druyes. — Un canard siffleur, mâle. — Un squelette de poule d'eau. — Une barge rousse tuée à Saint-Florentin. — Une corneille mantelée. — Un étourneau jeune. — Un rouge-gorge mâle. — Un canard milouin, mâle. — Une mouette ordinaire, mâle, tuée à Gurgy.

QUATRIÈME PARTIE

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXXVII[e] VOLUME, 6[e] DE LA III[e] SÉRIE.



II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE XXXVIIe VOLUME, 6e DE LA 3e SÉRIE.

III

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE XXXVIIe VOLUME, 6e DE LA 3e SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*



II. — *Sciences naturelles.*

IV

INDEX POUR LE CLASSEMENT DES PLANCHES


Princeton University Library
32101 076523792